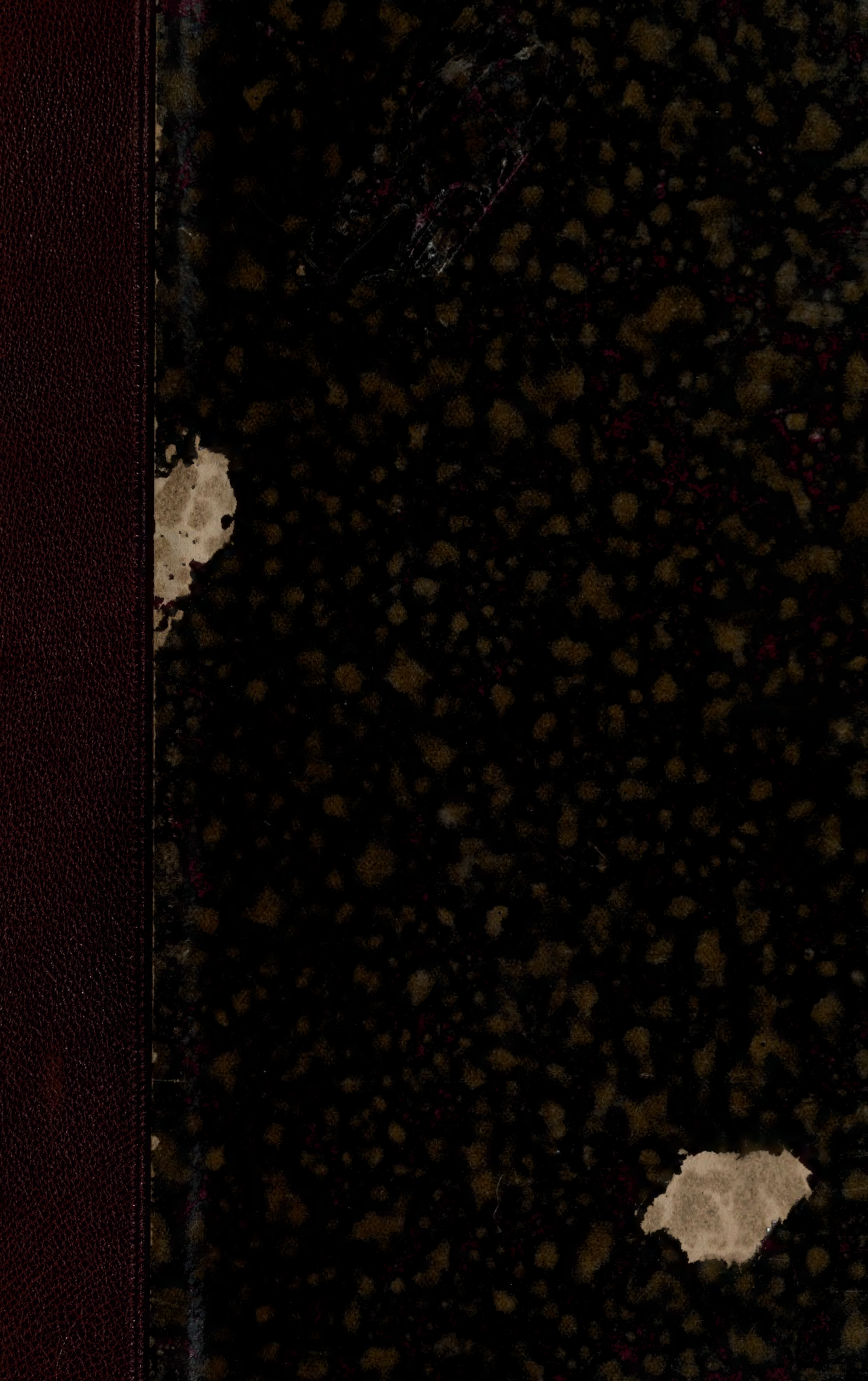
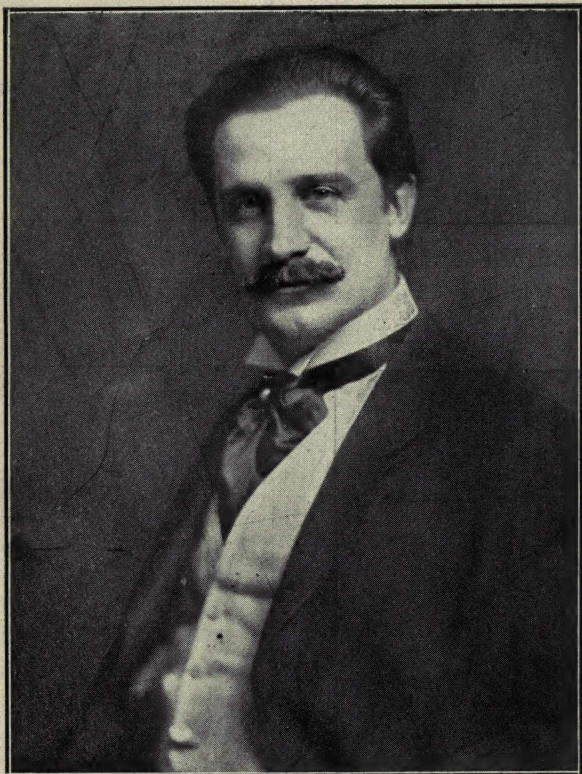


L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 1. Montréal, 1er Novembre 1911

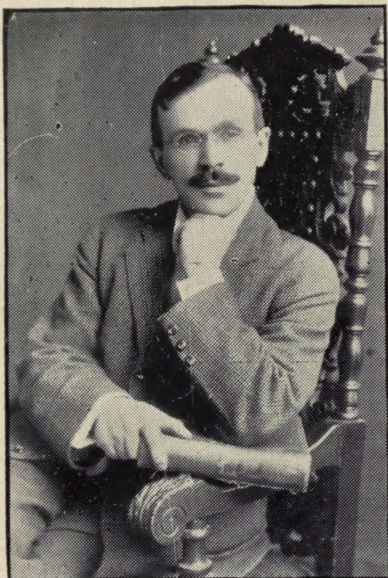


M. JOSEPH SAUCIER,

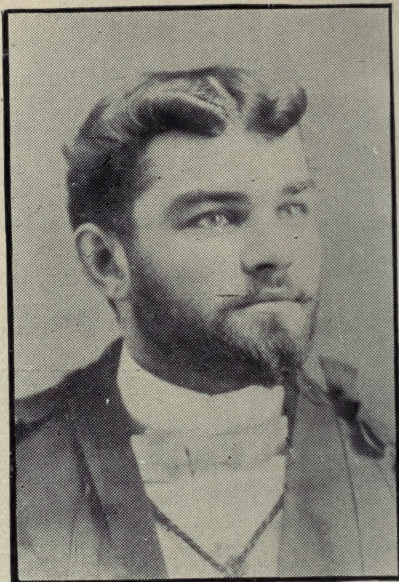
Artiste lyrique,

Président de l'Académie de Musique de Québec

LES PATRIOTES DU MAINE



MTRE GODFROI S. DUPRÉ,
Membre et aviseur légal du comité permanent de la cause nationale.



DR ALBERT C. MAYNARD,
Trésorier du comité permanent de la cause nationale.



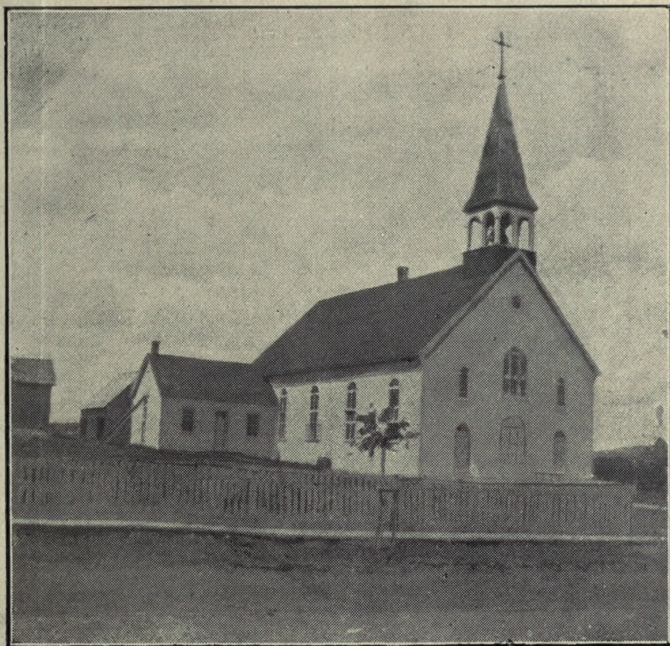
MONS. A. T. BÉLAND,
Secrétaire du comité permanent de la cause nationale.



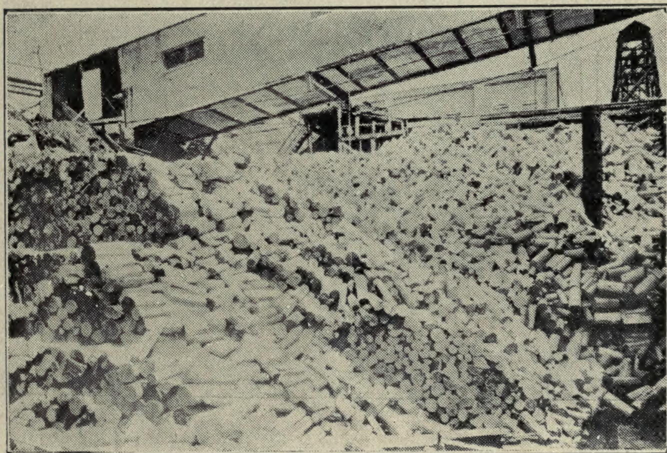
DR GEO. C. PRÉCOURT,
Membre du comité permanent de la cause nationale.

Chez les Colons Canadiens-Français

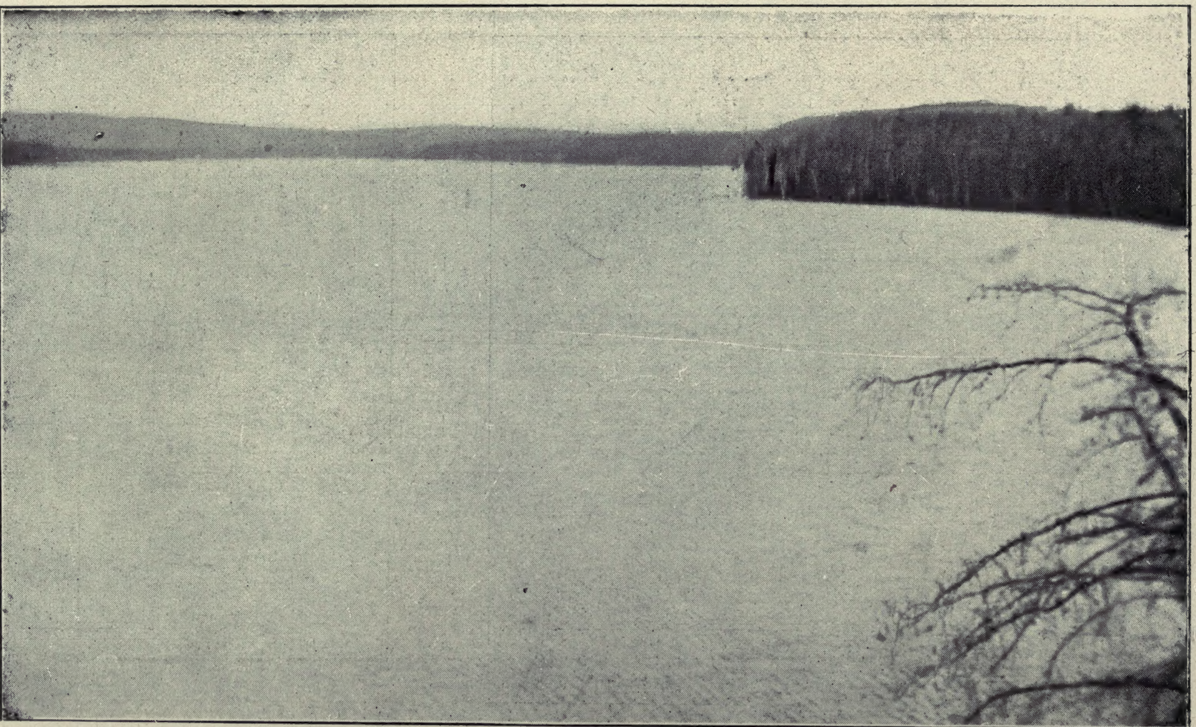
[Reproduction des brochures *Vastes champs*, publiées par M. Alfred Pelland, publiciste du ministère de la colonisation, à Québec.]



MATAPÉDIA.—Mont Laurier—L'église.



INDUSTRIE FORESTIÈRE.—Cie des Laurentides.



Canton Masson.—Une vue sur le lac Saint-Ignace.



Les premiers jours d'un établissement.



Le triomphe d'un colon industrieux et persévérant

Les Grands Spectacles Canadiens



Un feu de forêt.



Les chûtes Niagara.



Vue panoramique de Montréal. Cliché du G.T.R

La Revue
Franco-Américaine

LA SOCIÉTÉ DE
LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINE
197, rue Notre-Dame Est, Montréal

La Revue
Franco-Américaine

Quatrième Année

Tome VIII. Novembre 1911

Directeur
J.-L. K.-LAFLAMME

Administrateur
J.-A. LEFEBVRE

Montréal

197, rue Notre-Dame Est



TABLE DES MATIÈRES

VOL VIII

Nov. 1911 à Avril 1912

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

T

V

Les Ecossais du Cap-Breton (1)

Par M. ERROL BOUCHETTE

Sommaire : Situation économique du pays.—L'état social.—Deux familles.—Le type anglo-américain.—Quelques mots des groupes français.

La présente étude ne comporte pas une description complète et approfondie de la population du Cap-Breton. Ce n'est qu'une esquisse destinée à fixer les reliefs d'un état social d'autant plus intéressant qu'il disparaît rapidement.

La population du Cap-Breton subira en effet l'évolution commune aux races parlant la langue anglaise sur notre continent. Sous l'influence des conditions anglo-américaines, celles-ci tendent à se fusionner en un type uniforme. Cette observation est certainement vraie pour les Etats américains du littoral de l'Atlantique, ainsi que pour les provinces maritimes et la province d'Ontario au Canada. Tout observateur attentif pourra se rendre compte que dans cette région la formation sociale est au fond essentiellement et constamment la même. On remarquera des divergences superficielles; et si l'on pousse ses études jusque dans l'Ouest américain et canadien, on trouvera, chez les pionniers, des traits caractéristiques temporaires, mais partout la tendance ultime est la même et aboutit au type anglo-américain.

Ce type domine donc dans presque toutes les provinces anglaises du Canada. Le pays subit du reste, sous une foule de rapports, une transformation radicale. Déjà enrichi et

---

(1) Travail lu par l'auteur devant la Société Royale du Canada, le 28 septembre 1910.

formé aux idées du progrès intense, son peuple éprouvera bientôt l'impérieux besoin des hautes cultures intellectuelles. Comme aux Etats-Unis, nous assisterons ici à une renaissance universitaire assez générale pour influer notablement sur notre avenir. La population tard venue et d'origine cosmopolite dépassera bientôt l'ancienne en importance numérique. Celle-ci, il est vrai, détiendra longtemps encore la direction politique et la forte part des valeurs économiques, malgré l'appoint importànt du capital étranger.

Situation économiqe du Cap-Breton

Il n'en sera pas ainsi dans toutes les parties du Canada, et nous trouvons au Cap-Breton une exception à cette règle. L'importance de sa situation militaire et par-dessus tout ses richesses minérales y attirent déjà, avec d'immenses capitaux, une population nouvelle venant en partie des autres provinces canadiennes, mais principalement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Aussi faudra-t-il que son peuple se transforme ou qu'il cède la place.

La ville de Louisbourg, ou plus probablement celle de Sydney, deviendra la principale base de la défense navale du Canada ; ainsi le veut la position stratégique de ces havres situés à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Choix des ingénieurs français du 18e siècle, ce site s'impose encore davantage aujourd'hui. La houille et ses dérivés sont devenus le pouvoir moteur des flottes, et les charbonnages du Cap-Breton sont les seuls que l'on trouve sur le littoral de l'Atlantique. On se ferait difficilement une idée de l'importance que vont prendre les mines et les aciéries. Leur développement ne fait que commencer (1). Un incident le

---

(1) En 1908, le Canada produisait en chiffres ronds 8,200,000 tonnes de houille. Cette même année, la seule Dominion Coal Company, du Cap-Breton, en produisait 3,600,000 tonnes. Les mines de cette compagnie couvrent 145 milles de terrain et on calcule que le gisement total doit dépasser un milliard et demi de tonnes. D'autres compagnies possèdent des mines presque aussi vastes et riches que celle-ci, très accessibles surtout et rapprochées d'excellents ports. On comprendra donc que dans

fera comprendre. Un jour, cheminant à pied dans la forêt des environs de Mira, nous nous efforcions de retracer la marche sur Louisbourg du contingent français dont les vaisseaux s'étaient brisés aux récifs de Scutari. Quelle fut notre surprise, en trouvant tout à coup une ville en pleine forêt ! Elle s'élève sur un coteau près d'un beau lac, et plusieurs édifices considérables entourent un hôtel d'un style tout à fait élégant, et luxueux à l'intérieur. Les rues sont correctement tracées, mais les maisons, sauf le groupe central, très rares. Dans la vallée s'étendent de vastes usines et on aperçoit les ouvertures de plusieurs puits de mines. Le tout était désert et silencieux. C'était la ville de Broughton, siège principal de la Cape Breton Mining Company, rivale de demain de la Dominion Coal Company. Un procès suspend actuellement l'entreprise et avec le travail et le salaire les hommes sont disparus, mais demain la ville de Broughton renaîtra. Ce n'est pas un exemple isolé.

Déjà les grands centres miniers et manufacturiers de l'île ne peuvent plus compter pour s'approvisionner sur la pêche côtière ou sur l'agriculture, dans leur état actuel. La pêche pourra se transformer; la petite barque fera place au grand chalutier à vapeur, et le pêcheur côtier pourra, suivant ses talents, devenir patron ou matelot, sans cesser d'être pêcheur. Quant à l'agriculture, il n'est pas certain qu'une transformation avantageuse soit possible pour le moment.

Ce n'est pas l'espace qui manque. La superficie du Cap-Breton est d'environ le tiers de celle de l'Ecosse, elle est presque égale à celle de la Belgique dont la belle agriculculture, sous la même latitude, nourrit sept millions d'hommes. Mais les conditions ne sont pas les mêmes. Ici le climat est moins favorable. Les vents et les courants de l'Atlantique poussent vers les côtes des banquises qui y séjournent parfois presque jusqu'en mai, sans cependant bloquer les ports. Bien que fertile, le sol n'offre pas l'exubé-

---

quelques années le Cap-Breton sera littéralement absorbé par l'industrie de la houille et celle de l'acier, lesquelles en attireront d'autres. Ce sera un des grands foyers manufacturiers du monde.

rante productivité de celui des plaines de l'Ouest; d'autre part, les algues, les varechs, les déchets de poisson se trouvant partout en abondance pour l'enrichir, il ne s'épuise pas facilement et peut donner de riches moissons. Au midi de la Suède, où la terre et le ciel offrent à peu près les mêmes ressources et les mêmes inconvénients, on a fait merveille; l'Irlande renaît sous l'impulsion de quelques savants agronomes et l'exode de ses habitants a à peu près cessé. Ces réformes demandent un effort que le Cap-Breton ne fera pas maintenant, car on trouve plus de profit à acheter les produits agricoles de l'Ouest canadien ; on épuisera cette ressource avant que d'en chercher plus près de soi. L'agriculture, au Cap-Breton, semble donc devoir retomber au second plan, pour renaître à une époque ultérieure. Aussi constate-t-on que la population rurale et côtière, ainsi que les produits de leur industrie, n'ont guère augmenté depuis vingt ans. Les vrais et appréciables progrès se bornent aux centres miniers et industriels, habités en grande partie par des étrangers à l'île dont nous sommes à étudier l'état social.

Etat Social

Le Cap-Breton a eu plusieurs historiens, surtout M. Brown et notre regretté collègue à la Société Royale, Sir John Bourinot. Les richesses minérales si variées de la région ne sont un secret pour personne; elles étaient connues en partie des premiers explorateurs. Décrire ce pays serait donc superflu et il nous suffira de rappeler au fur et à mesure les points essentiels à la thèse.

On sait que le célèbre lac du Bras-d'Or divise géographiquement cette île en deux parties; il en est de même au point de vue social, exemple remarquable de l'influence du lieu sur les moeurs. En abordant à la rive nord de ce fjord, on trouve tout d'abord un pays montueux aboutissant à un plateau très vaste et pratiquement inexploré qui s'élève parfois à plus de douze cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur de grandes étendues ce plateau est dénudé et exposé aux vents du large; l'agriculture n'y donnerait que

de médiocres résultats, mais c'est le paradis du gibier et notamment du caribou qui le parcourt en hordes nombreuses. On pourrait avantageusement établir là un parc national. Vue de l'Atlantique la côte apparaît aride et déserte, mais on trouve dans l'intérieur, nous disent les explorateurs, de profondes vallées où des forêts de chênes et d'érables ombragent un sol vierge, fertile et protégé contre les souffles du large.

C'est sur la rive septentrionale du Bras-d'Or et jusqu'à quelques milles dans les vallées intérieures que se groupe le gros de la population catholique d'origine écossaise. Elle semble avoir conservé, encore mieux que ses compatriotes de la vieille Ecosse, les mœurs et les traditions des ancêtres. Je n'ai fait que passer dans cette région sans pouvoir l'étudier, mais j'en ai vu assez pour me rendre compte que les habitants sont bien des montagnards écossais, parlant encore assez généralement la langue gaélique. Leurs occupations sont l'agriculture et la pêche, mais ils n'ont pas su leur donner de grands développements. C'est que leur émigration fut antérieure à la réforme agricole en Ecosse. Le duc d'Argyll, dans son remarquable ouvrage : *Scotland as it was and as it is*, établit que la misère publique qui a déterminé l'expatriation de tant de familles, tenait presque entièrement à un mauvais système d'agriculture qu'on refusait d'abandonner pour un système meilleur. L'exode d'une population très intelligente dans de telles conditions témoigne de la puissance de la routine et des efforts qu'il faut déployer pour la combattre. Ce groupe est d'un physique avantageux, mais le milieu est assez pauvre ; les jeunes gens sont beaucoup mieux instruits que leurs pères, grâce aux excellentes écoles communes de la Nouvelle Ecosse. Bien qu'ils ne fussent que tenanciers dans leur pays d'origine, les colons ont su depuis cent ans conserver la propriété de leurs terres. C'est un progrès réel accompli, grâce à un concours de circonstances favorables.

Au midi du Bras-d'Or, le pays est moins accidenté, l'agriculture et la pêche plus faciles, la population plus dense, plus instruite et plus prospère. Il s'agit ici naturellement de

la population rurale établie sur le sol. En dehors de cette population et ayant assez peu de rapports avec elle, se trouve la population ouvrière des mines et des fabriques. Ces populations urbaines, déjà très importantes, dépasseront bientôt en nombre la population originaire du Cap-Breton. Celle-ci, au sud comme au nord du Bras-d'Or, se compose en partie des descendants d'émigrants de la haute Ecosse, mais avec un fort mélange de "lowlanders" et des successeurs de soldats ayant obtenu des octrois de terres. Le culte presbytérien domine presque partout. Ici encore on observe les anciennes mœurs ; la langue gaélique est pieusement cultivée, bien que la transformation qui se produit soit évidente, surtout chez les jeunes gens. Dans telle église, par exemple, le service se fait en langue gaélique d'abord, pour les anciens, puis en anglais pour la jeunesse qui ne comprend plus guère la langue de ses pères.

Nous avons donc devant nous comme une miniature de l'Ecosse, dont le Cap-Breton est en quelque sorte la réplique. Comme en Ecosse, les côtes sont découpées en baies profondes et entourées d'îles. Un important bras de mer forme la ligne de démarcation entre les terres hautes et basses. Ici comme dans l'ancienne patrie la population du nord est catholique, tandis qu'au sud du Bras-d'Or comme de la Forth, la race celtique se mêle à l'élément anglo-saxon dont elle partage la langue et la religion. Pour que rien ne manque au tableau, on trouve ici comme en Ecosse, de nombreux souvenirs français, sans parler des établissements acadiens, des côtes occidentale et méridionale et de l'île Madame. Ceux-ci cependant forment un groupement social séparé rappelant les vieilles colonies scandinaves des Orcades.

Les Ecossais du Cap-Breton ont conservé pour leur pays d'origine un attachement très vivace. A ceux qui se sont établis ailleurs sur le continent, il ne reste le plus souvent qu'un souvenir affectueux ; ils ont perdu la tradition et surtout les mœurs. Au Cap-Breton les moeurs se sont peu modifiées et la tradition est restée longtemps à peu près intacte, car ce pays isolé ne différait pas essentiellement de

la haute Ecosse. Aussi peut-on dire que pendant près de cent ans les Ecossais du Cap-Breton ont fait tache au milieu de la population américaine originaire de la Grande-Bretagne. Ils sont restés distincts de la masse par les moeurs et en partie par la langue. C'est en vivant au milieu de ces hommes qu'on comprend qu'il pèse encore sur eux quelque chose de la tristesse de leurs pères arrachés à leur patrie. Cette tristesse Robert Louis Stevenson l'a fortement décrite : "A l'entrée du loch Aline un grand navire est à l'ancre. Sur son pont et sur la plage voisine se presse une foule compacte ; elle s'agite, passe et repasse continuellement par d'innombrables barques entre la rive et le vaisseau. Une lamentation funèbre s'élève des flots et ceux qui sont restés sur la rive y répondent en accents tristes et déchirants. C'est un départ d'émigrants en destination d'Amérique. Notre barque approche ; les exilés penchés sur les bastingages tendent vers nous leurs mains suppliantes. Mais voici le signal du départ, les voiles se déploient, le navire s'éloigne lentement et bientôt nous n'entendons plus que le triste refrain : Adieu, adieu Lochaber, s'éteignant comme un lointain sanglot."

Pour ce qui est du Cap-Breton, cette émigration eut lieu surtout de 1802 à 1812, ou 1827, dit M. Edward Gilpin (1). Pendant cette période, plus de 25,000 personnes, venues pour la plupart du versant occidental de la haute Ecosse, se sont établies dans le pays. Ce n'est pas volontairement que ces braves gens s'éloignaient de leur patrie si aimée. La cause première de l'exode était sans doute la faillite de l'agriculture traditionnelle devenue insuffisante pour nourrir la population. Mais il est certain aussi que plusieurs grands propriétaires terriens encourageaient systématiquement leur départ, trouvant leur profit à convertir de pauvres métairies en pâturages. Les montagnards, l'esprit de clan aidant, se soumettaient docilement, mais le cœur serré, à

(1) Le régime des octrois des terres de la Couronne a pris fin en 1810 ; depuis lors jusqu'en 1818 on y a substitué le régime des permis (Crown Licences, Warrants, etc, etc.).

l'exil qu'on leur imposait. Cet esprit de clan se manifestait aussi chez les seigneurs. Ils savaient que malgré les déchirements du départ, le sort de leurs censitaires se trouverait en définitive amélioré. La plupart du temps ils les faisaient accompagner d'hommes de confiance, chargés de les diriger et de veiller à leur premier établissement dans leur nouvelle patrie. L'autorité de ces hommes était une délégation de celle du seigneur ou du chef de clan. N'étant sanctionnée par aucune loi, les colons s'en affranchissaient en général dès leur arrivée en Amérique et les chefs qui, comme le célèbre Laird McNab, dans Ontario, ont voulu imposer une autorité féodale, n'ont pas tardé à le regretter.

Au Cap-Breton il en fut autrement, par suite de l'isolement des émigrés. On y conserva longtemps, on n'a pas encore complètement perdu cette caractéristique de la race celtique : fidélité aux personnes plutôt qu'aux idées et aux principes. Parmi les chefs qui conservèrent longtemps dans l'île une autorité considérable, on en cite un qui portait le sobriquet de Long-Doigt, parce que deux des doigts de sa main droite étaient démesurément longs et rigides ; cette difformité singulière est sans doute pour quelque chose dans sa célébrité. Il semble cependant avoir possédé quelques-unes des qualités d'un meneur d'hommes et il exerçait une influence assez notable. On le prenait volontiers pour arbitre des différends et s'il arrivait aux autorités de Sydney d'émettre un avis contraire au sien il enfourchait sa monture et se rendait à la ville où juges et avocats craignaient sa véhémence sinon ses arguments.

Les chefs de la première génération disparurent dans le cours ordinaire de la nature, mais l'esprit communautaire de clan persistant toujours, ils eurent des successeurs. Pendant de longues années, un excellent prêtre, le révérend messire McLeod, fut le maître incontesté de la région du nord, tandis que son cousin, le révérend pasteur McLeod, presbytérien, exerçait une influence analogue au sud. Ce dernier avait obtenu l'autorisation de percevoir la dîme. Et ce droit, aux termes de son titre de concession, était transmissible à ses descendants qu'ils

fussent ou non ministres du culte. C'est un exemple des fréquentes concessions irrégulières faites dans ce pays (1). Comme tous les événements de l'origine, celui-ci décèle la formation communautaire qui donna lieu à tant d'abus du système féodal en Ecosse, en Irlande et dans certaines parties de la France. On sait que la féodalité, restée en somme favorable à l'expansion sociale dans les pays anglo-saxons et francs, se compliqua bientôt chez les groupes celtiques d'exactions sans nombre. Cela donna lieu à la longue à des soulèvements populaires, mais pendant des siècles, surtout en Ecosse, les peuples souffrirent en silence; ils s'effacèrent. La merveilleuse chronique de saint Colomban d'Iona, redit la carrière du saint dans ses moindres détails quant à sa vie spirituelle et à ses rapports avec les grands; mais quant au peuple qu'il a aimé et protégé, qui vénérait la trace de ses pas, on chercherait en vain dans ce document des indices sur sa manière d'être et de penser; on dirait qu'il n'existe pas. On sait d'autre part que les chefs de clans, qui n'étaient revêtus d'aucune autorité légale, exerçaient alors et longtemps après, un pouvoir absolu d'autant plus difficile à entamer que le peuple semblait chérir ses liens.

Les traces de ce régime existent encore au Cap-Breton. Elles deviennent de plus en plus faibles et rares et elles s'effaceront bientôt entièrement, car le pays tout entier est en pleine transformation. Cette évolution est généralement plus rapide au sud qu'au nord, mais on trouve encore, même au sud du Bras-d'Or, des exemplaires de la tendance ancienne et moderne.

---

(1). La confusion des titres au Cap-Breton a toujours été très grande. C'est à tel point qu'en 1839 le gouvernement du Cap-Breton les annulait en gros dans le but d'accorder des titres nouveaux. La loi de 1843, d'autre part abroge celle 1839, et remet tout en question. Aujourd'hui les titres de propriétés sont assez bien établis ; mais il n'en est pas de même pour les droits miniers. Une foule de prétentions contradictoires retardent l'extraction du minerai de fer sur l'île.

Deux Familles.

Deux familles que j'ai pu observer représentent assez bien l'une l'ancien type écossais du Cap-Breton, l'autre celui qui évolue très rapidement vers un état social plus moderne. Il serait intéressant et utile de les passer toutes deux au crible de la méthode de M. Léon Gérin, et je crois posséder pour cela les données nécessaires. Mais outre que la transcription de ces observations comporterait une étude beaucoup plus longue que la présente, je m'en trouve détourné pour des raisons personnelles. J'espère que les quelques indications données ici seront jugées suffisantes. Chacune de ces familles occupe une terre agricole à l'embouchure de la rivière Mira, qui en cet endroit coule étroite et profonde entre des rives hautes et escarpées. Une crevasse qu'on appelle "Mira Gut" (détroit de Mira) livre passage à la rivière jusqu'à la mer ; son cours s'élargit en remontant vers les jolis lacs qui forment sa source. La terre que possède chacune de ces familles est d'une égale fertilité, mais celle qui occupe le promontoire de gauche est assez pierreuse. Sur les bords de la mer, au pied de ces deux propriétés circulent les trains de la voie ferrée Sydney et Louisbourg, qui passent par les centres importants de Glace Bay et de Morienne. Des bateaux à vapeur d'un tonnage suffisant remontent la Mira sur une cinquantaine de milles, touchant à plusieurs villages et à des points d'une importance industrielle. La baie de Mira est d'autre part un lieu de villégiature idéal; grève magnifique, paysage très intéressant souvenirs historiques de tous les côtés.

Sur la rive droite demeure le fils de l'ancien chef de clan, Long-Doigt. C'est un homme de soixante-quinze ans, à barbe blanche, mais grand, droit et vert, n'ayant presque rien perdu de son activité et de sa vigueur. Il porte le béret écossais et se drape volontiers dans un plaid qui ne manque pas d'une certaine élégance. Il est fier de son nom, de son origine, de sa personne et il nous fait voir une charrue apportée d'Ecosse par son père et construite en 1708. Cette charrue est presque le seul souvenir matériel qui lui reste,

si ce n'est quelques procès qui durent encore. Ses frères et ses sœurs sont dispersés au loin, lui-même ne s'est marié que bien tard et il est le père de plusieurs enfants dont l'aîné n'a que seize ans.

Dans cette famille le père commande en maître absolu et on comprend bien vite en lui parlant que la paix ne règnerait pas longtemps au foyer si la mère ou les enfants risquaient la moindre contradiction. Et cependant, dans ses rapports avec ses voisins, une timidité étrange se mêle à un ton naturellement tranchant. C'est que les choses ont bien changé. Ce personnage autoritaire dans sa famille et cela par la conception traditionnelle de son rôle de chef, aurait exercé dans la région une influence analogue à celle de son père, s'il eut possédé ses talents, et surtout si le milieu social ne s'était pas profondément modifié. Aujourd'hui, il se trouve presque seul de son espèce, du moins au sud du Bras-d'Or; ses voisins, tout en ayant soin de ne pas entrer en conflit avec lui, n'acceptent plus ses idées. Puis on sait qu'au fond du cœur il a des prétentions qu'il ferait valoir s'il en avait le pouvoir.

La terre du fils de Long-Doigt a une étendue de cent acres environ; c'est un plateau ondulé se terminant au promontoire de Mira, au sommet duquel se trouve sa maison, assez vaste, mais de pauvre apparence et pas très bien tenue. Cette maison est en bois, elle est exposée à tous les vents et facile à incendier. Tout près un coteau s'incline doucement vers la Mira; on y trouve les restes d'un beau verger, d'un potager et d'une fontaine dont les eaux arrosaient des plates-bandes. Cela entoure les ruines d'une solide maison de pierre abritée contre les vents. Pourquoi avoir abandonné cet excellent site pour un endroit beaucoup moins favorable? Pourquoi quitter des maisons solides et substantielles pour de pauvres baraques de bois? Personne n'a su me donner une explication satisfaisante de cette singulière manière d'agir qui est générale pourtant dans cette partie du Cap-Breton. Ces anciennes maisons françaises, offraient pour la plupart des logements plus désirables sous tous les rapports que les maisons actuelles;

leur entretien ne présentait aucune difficulté. Cependant on voit leurs murs ruinés ou leurs solides cheminées se dressant soudain dans les champs comme des spectres du passé.

La principale ressource de cette famille est une agriculture assez rudimentaire et laissant peu de surplus pour la vente, si ce n'est un peu de foin. La pêche côtière faite très en petit, mais régulièrement, forme aussi un appoint important. Du reste toute la famille est suffisamment et décemment vêtue, sa nourriture est saine et suffisante, se composant surtout d'avoine bouillie, le mets national écossais, de poisson, de lait, de pommes de terre et aussi souvent de boeuf ou de lard, et la santé de tous ne laisse rien à désirer. Sa vie isolée, les traditions qui l'entourent, les préjugés auxquels son chef est attaché, son isolement social et même jusqu'à un certain point religieux, tout concourt à former ici, au point de vue économique et social, un type bien inférieur à ceux de la province de Québec que décrit M. Gérin. Si le père élevait ses enfants à sa guise, ceux-ci hériteraient de beaucoup de ses préjugés et de ce qu'on pourrait appeler ses incompétences sociales, sans acquérir les vertus un peu barbares de son ancêtre Long-Doigt.

Seulement, et c'est là un point capital dans l'étude qui nous occupe, les enfants de cet homme de formation surannée pour ne pas dire inférieure, sont obligés de par la loi de fréquenter les excellentes écoles établies par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse; les autorités municipales veillent de près à la rigoureuse observance de cette loi. Il est donc probable que les enfants ayant acquis l'instruction et des idées plus modernes, cesseront de vivre dans un isolement relatif; leur formation sera supérieure non seulement à celle de leurs parents, mais aussi à celle de certains types qui peuvent être considérés comme plus avancés que leur type ancestral, mais qui n'ont que la tradition familiale comme guide. Celle-ci (la tradition, la mentalité) a sans doute sa très grande importance, mais si elle n'est pas fortifiée par l'instruction elle va nécessairement en s'affaiblissant.

Supérieure au type précédent, supérieure aussi, je crois, à celui de l'habitant de Saint-Justin, la famille M...... offre un exemple du groupe écossais du Cap-Breton ayant à peu près complété l'évolution qui en fait l'égal des types anglo-saxons les plus avancés du continent américain. La comparaison entre cette famille et la précédente est d'autant plus intéressante que toutes deux, je l'ai dit, occupent des terres voisines de même valeur et étendue à peu de chose près, qui leur sont parvenues par héritage. Nous verrons qu'ils ont tiré un parti bien différent d'avantages à peu près analogues.

Cette famille M...... se compose de neuf personnes, le père, la mère, deux fils, quatre filles tous adultes, moins une seule fille, et une tante célibataire. On n'emploie pas de domestiques, bien que la présence dans la maison, pendant la saison d'été, de plusieurs pensionnaires, semblerait le justifier. Le père, âgé de 65 ans environ, est le descendan d'un ancien soldat dont le régiment a été licencié au Cap-Breton. Le vétéran obtint un octroi de terre que ses descendants cultivèrent de père en fils. En général, au Cap-Breton, le fils aîné d'un cultivateur cherche fortune à l'extérieur ou à l'étranger, pour ne pas obérer le budget familial et aussi, s'il se peut, pour augmenter ses ressources jusqu'à son mariage. Il en a été ainsi habituellement dans la famille M...... Son chef actuel avait un frère aîné qui est devenu marin et qui a péri dans un naufrage. Le fils aîné de la génération présente, victime d'un accident qui le rend impropre au travail manuel, est télégraphiste sur le chemin de fer Sydney et Louisbourg, et en bonne voie de prospérité. Le cadet, âgé aujourd'hui de vingt-un ans, aide à son père et lui succédera. Au physique comme au moral ce père et ce fils sont des types supérieurs ; ils sont instruits, lisent des livres et des journaux, discutent leurs propres affaires et les affaires publiques avec intelligence et modération. On ne remarque pas chez eux cette rudesse dans les manières qu'on déplore souvent chez les gens de la campagne. Les M...... et ceux qui les entourent sont des gentlemen dans leurs manières. Je n'ai pas du reste rencontré de gens impolis au Cap-Breton.

Ils tirent du sol le meilleur parti qu'ils peuvent sans changer absolument les méthodes anciennes. Trop exposée aux vents du large, leur terre produit difficilement et tardivement les céréales. Il faudrait pour la mettre en rapport augmenter le troupeau qui ne se compose actuellement que de quatre ou cinq têtes, et se livrer davantage à l'industrie laitière. L'agriculture est cependant la principale ressource de la famille.

Dans la famille M...... on ne fait plus la pêche. Le travail est très exactement réparti entre les divers membres. La mère s'occupe exclusivement de la maison, des enfants, et, l'été, de ses pensionnaires. Sa belle-sœur et ses filles lui aident à tour de rôle, mais chacune a en outre ses occupations particulières. La tante tient le bureau de poste de Mira; la fille aînée seule est simple fermière, toutes les autres, bien que ne dédaignant pas ces travaux, fréquentent l'école normale et ont obtenu ou obtiendront des diplômes d'institutrices; l'une possède un vrai talent pour la musique, mais toutes sont sans prétention, modestes dans la mise et le maintien.

Cela constitue un intérieur agréable où règne la paix absolue. L'habitation modeste est saine et bien tenue, la nourriture variée et convenablement apprêtée est semblable à celle des cultivateurs aisés de la Nouvelle-Angleterre et d'Ontario, peut-être un peu plus recherchée; le vêtement est sans recherche, on soigne surtout la personne, les cheveux, les dents. Un harmonium, plusieurs liasses de bonne musique, livres, revues, journaux, sont la ressource des soirées d'hiver. Le rouet, qui ne sert plus, reste néanmoins dans un coin du " living room."

Toute cette vie familiale laborieuse, animée et heureuse est en grande partie l'oeuvre de l'excellent système des écoles publiques de la Nouvelle-Ecosse. Ici sans doute l'évolution était déjà commencée dans la génération précédente, les parents se trouvent eux-mêmes en état de diriger leurs enfants. Mais grâce à une instruction plus complète et à une formation énergique, les enfants feront encore mieux. C'est ainsi que le fils cadet, successeur de son père,

se prépare de longue main à faire valoir la propriété. La modeste pension, pouvant recevoir une dizaine de personnes, sera entourée de chalets qui rendront la plage populaire. Puis il exploitera les carrières qui se trouvent sur sa terre et construira des fours à chaux. Cette pierre, utilisable dans l'industrie, entrave l'agriculture mais il nous a fait remarquer qu'elle ne nuit en aucune façon à l'élevage des vaches laitières et des animaux de boucherie.

Naturellement, une telle famille exerce une influence saine sur son entourage. Appartenant au culte baptiste, dont les adhérents sont peu nombreux, elle s'occupe de l'entretien de la chapelle et héberge le pasteur plus souvent qu'à son tour. Ses rapports de voisinage sont fréquents et les associations dont elle forme partie tiennent surtout de l'école et de l'église. On s'occupe peu des affaires municipales, si ce n'est au point de vue de ces groupements ; quant à la politique, on en suit les développements, mais sans passion. Enfin chacun des membres de la famille affirme dans tous ses actes, la doctrine si salutaire de la confiance en soi : " self-reliance et self-help."

Le type anglo-américain.

Ces deux familles sont des exemplaires assez typiques de la population écossaise rurale du Cap-Breton à l'heure actuelle. Sa destinée ultime ne me paraît pas douteuse. Elle perd rapidement sa caractéristique traditionnelle pour se fondre dans la masse anglo-saxonne américaine. Celle-ci est partout presque identique, car partout on trouve des influences identiques à l'oeuvre : les pouvoirs publics et l'école s'inspirant d'un même principe et agissant dans des milieux où les moyens d'existence ne sont pas essentiellement différents. La facilité et la rapidité des transports mettent les mêmes objets et les mêmes ressources à la portée de tous. Ce phénomène semble du reste général dans l'Amérique septentrionale. C'est la langue qui détermine les groupements. Les gens de langue française au Canada, si différents en France, en Belgique et en Suisse, perdent

rapidement ici leurs traits distinctifs. Quant aux Anglais modernes, ils ne reconnaissent plus leurs cousins d'Amérique tant ceux-ci ont évolué.

Ce type américain ne s'est pas, on le conçoit, formé en un jour. On en trouve l'origine aux Etats-Unis. Dès le milieu du XVIIIe siècle l'influence d'une élite nouvelle intellectuelle et sociale se manifestait parmi les descendants des *pilgrim fathers* qui s'étaient expatriés pour satisfaire à une conviction profonde. Ce fut là le foyer de la révolution américaine à laquelle le peuple des Etats hors de la Nouvelle-Angleterre, ne se rallia d'abord qu'en hésitant. La révolution politique triomphante fit la révolution sociale dont l'école publique fut l'instrument. Des citoyens grandirent imbus des traditions plus ou moins véritables de cette révolution. On ne craignit pas de nourrir les enfants de gloires quelquefois un peu problématiques afin de stimuler leur ambition patriotique. L'effort fut calculé, unanime, énergique. Ses initiateurs, s'affranchissant de toutes entraves traditionnelles, s'appliquèrent à former les jeunes intelligences d'après un programme de philosophie pratique nouveau dans l'histoire de l'humanité.

Naturellement cette innovation donna lieu à de vives critiques, les mêmes du reste qu'on fait entendre aujourd'hui dans d'autres pays où l'on tente des expériences sociales analogues. Il est vrai que le premier produit de l'éducation nouvelle fut franchement désagréable. Les nouveaux citoyens manifestaient leur liberté par la grossièreté et la violence. Charles Dickens en a fait un portrait inoubliable. Mais il avait écrit sans assez refléchir, car les descendants des hommes qu'il critiquait, sortis du même moule scolaire, ont, à certains points de vue, réalisé l'idéal de l'écrivain.

Le système scolaire d'Ontario, des provinces maritimes et de l'Ouest canadien fut calqué sur celui des Etats-Unis. L'institution est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire la description. On y exalte systématiquement l'effort, mais l'effort concentré, impassible et sans démonstration extérieure, ce qui décuple les forces d'un homme en face d'un ennemi non averti. C'est une armure. C'est ce qu'un

écrivain a appelé : " to learn the lesson of the race." Les jeunes gens ainsi formés sont capables presque de tout, car on leur a persuadé que rien ne leur est impossible et qu'en toutes choses ils doivent compter sur leurs propres forces, leur propre jugement. Que nous sommes loin du citoyen idéal décrit par le vicomte M. de Vogüé : "prêt à tous les dévouements et à tous les sacrifices sur un signe du chef qui sait capter sa confiance, n'exigeant en retour de ce chef qu'une garantie de protection après la lutte quand les combattants licenciés retombent dans leur apathie." Chez les populations de formation anglo-américaine, on peut dire que l'apathie n'existe pas, on ne demande la protection de personne, on ne reconnaît point de chef et c'est tout au plus si on consent à déléguer certains des pouvoirs populaires pour un temps limité. Ces populations sont complètement particularistes et, à notre avis, l'avantage est énorme.

Plusieurs romanciers anglo-américains et canadiens, notamment messieurs Robert Barr, Knowles et Montgomery se sont faits les peintres de cet état social. Certaines parties des Etats-Unis, surtout la Nouvelle-Angleterre, sont, on le conçoit, en avance sur le Canada où le milieu est moins riche et le terrain moins préparé. Aussi trouve-t-on dans la république américaine une magnifique floraison d'écoles supérieures, dont on peut juger de l'esprit en étudiant cette personnalité remarquable, le Dr Goldwin Smith, qui en fut une des âmes dirigeantes.

Impossible de nier en tout ceci l'influence du régime scolaire. Mais l'école ne donne ces résultats que parce que le milieu est favorable. Le réformateur reste impuissant en face de certaines conditions antisociales. Dans les très grandes villes et dans certains centres industriels, où sont parquées les masses prolétaires, on trouve une population bien difficile à classifier. L'organisation des unions ouvrières lui a donné une formation, inférieure il est vrai à celle que nous venons de décrire, mais bien supérieure à son état antérieur. Il ne faut pas l'oublier, en effet, une masse prolétaire non organisée et amorphe, est réfractaire

au progrès social. On constate donc qu'en Amérique comme ailleurs, la classe ouvrière reste distincte du reste de la population et que la divergence entre les deux est profonde.

Il en est déjà ainsi au Cap-Breton. Un assez grand nombre de jeunes gens, il est vrai, abandonnent l'agriculture pour le travail des mines, mais on remarque que ceux qui ont suffisamment évolué vers le type supérieur anglo-américain évitent de se laisser entraîner de ce côté.

Les groupes français.

C'est cette force sociale dont nous venons de parler qui développe l'Amérique septentrionale. Son esprit est un peu exclusif, mais sa puissance est formidable. Ceux qu'elle n'assimile pas elle les isole, elle les emmure d'indifférence et de silence, comme les abeilles ensevelissent dans la cire les intrus qui pénètrent dans la ruche. Cela n'est pas l'effet d'un calcul, c'est la résultante d'une impulsion d'où l'instinct n'est pas absent. Les immigrants qui s'attendent à des conditions nouvelles se conforment autant qu'ils le peuvent aux conditions de l'Amérique, mais les Anglais qui croient retrouver des Anglais en restent fort surpris ; aussi les malentendus sont-ils fréquents. Il en est de même pour les Français ; il ne comprennent plus d'abord les Canadiens-français.

Seul un groupe puissant, homogène et économiquement indépendant, peut résister à cette assimilation civilisatrice, mais un peu trop uniforme et despotique, et cela à la condition de lui opposer un élément civilisateur également avantageux. Il est bien évident que si la formation qu'on voulait opposer à la civilisation anglo-américaine lui était vraiment inférieure, il ne serait pas sage d'insister pour qu'elle survive. Heureusement, la formation sociale canadienne-française, laquelle nous vient de France, n'est pas inférieure à l'anglo-saxonne. Il est indéniable cependant qu'il y a arrêt dans le développement normal de nos compatriotes. Les Canadiens-français sont assez nombreux et organisés pour résister à l'assimilation ; ils l'ont fait avantageusement, alors qu'opposés à une population anglo-

saxonne moins avancée que celle d'aujourd'hui, ils ont conquis la liberté. Ont-ils su conserver leurs avantages ? Ont-ils compris la nécessité d'un effort soutenu ? Ont-ils conquis surtout l'indépendance économique, corollaire obligé des libertés politiques ? Ne sont-ils pas plutôt, comme le citoyen idéal de M. de Vogüé, retombés dans l'apathie ? Ont-ils jamais réfléchi que s'il leur arrive de se laisser devancer dans la lutte, le contre-coup pénible de leur infériorité même temporaire se fera sentir jusque dans le plus infime groupement français de l'Amérique, et à plus forte raison du Canada ? Si les colonies françaises de la Nouvelle-Angleterre, du Nouveau-Brunswick, du Cap-Breton sont prospères et respectées, c'est que la province de Québec aura fait son devoir ; sont-elles malheureuses et léthargiques, c'est que dans la province de Québec on est oublieux du devoir social. Les circonstances ne m'ont pas permis de visiter les groupes français de l'île du Cap-Breton, je ne les connais que par ouï-dire ; je ne saurais donc dire jusqu'à quel point ils souffrent de nos fautes. Ce que je sais bien, c'est que ces fautes ne sont pas irréparables, que le Canada français peut encore se racheter et reprendre son véritable rôle, au prix d'un effort unanime et sérieux. Et s'il fait cet effort, les Acadiens, vivant en villages isolés sur l'ancienne île Royale, verront s'ouvrir devant eux un brillant avenir sans qu'ils aient à sacrifier pour cela la langue qui leur est chère. Il fut un temps où le peuple grec, jadis si glorieux, n'était plus représenté que par une poignée de paysans ruinés et rendus à demi-sauvages par des siècles d'oppression. Et cependant nous voyons aujourd'hui la nation grecque refleurir non seulement en Grèce, mais aussi dans toute la Turquie d'Europe où elle domine par sa culture et par sa puissance économique, en attendant sa complète émancipation. De tels exemples prouvent que les rejetons d'un peuple illustre peuvent tout espérer, s'ils veulent faire de sérieux efforts pour reconquérir leur place au soleil, sur une terre où l'oppression est inconnue et où l'intelligence et l'effort sont sûrs de trouver une prompte récompense.

L'Ecole des Belles-Mères

COMEDIE EN UN ACTE

PERSONNAGES

FIFINE, femme d'André....................	MMES DULUC
Mme GRAINDOR, mère de Fifine.......	JENNY ROSE
Mme MEILLET, mère d'André..........	NETZA
LEONTINE, bonne.........................	DICKSONN
M. GRAINDOR..............................	MM. LERAND
ANDRE..	MAURY

En p [illegible] e nos jours.

Un salon

SCENE PREMIERE

FIFINE, ANDRE

André entre par la porte, en bras de chemise, tenant sa jaquette à la main. Il ne voit pas Fifine qui met son chapeau.

André. C'est trop fort ! (Il appuie avec force, à plusieurs reprises, sur un bouton électrique ; il va à la porte du fond et l'ouvre en criant.) Léontine ! Léontine !

Fifine est arrivée sur la pointe des pieds jusqu'auprès de son mari qui ne l'a pas encore vue ; elle crie également. —Léontine ! Léontine ! (Elle éclate de rire et descend en scène.)

André. Ah ! tu es là ! Et la bonne ?

Fifine. Léontine ?

André. Oui, ma jaquette n'est pas brossée.

Fifine. Tu vas voir des malades, ce matin, monsieur le docteur ?

André. Tu sais bien que je n'en ai pas. Depuis un mois

que j'ai passé mon dernier examen... Mais je sonne depuis une heure.

Fifine. Et personne ne répond?

André. Non!

Fifine. Ca ne m'étonne pas!

André. Pourquoi?

Fifine. Parce qu'il n'y a personne. (Elle rit.)

André. Tu ne seras jamais sérieuse.

Fifine. Si, quand j'aurai vingt ans.

André. Mais moi, j'en ai vingt-cinq et je...

Fifine. Mon pauvre André... Faut te brosser toi-même comme pendant notre voyage de noces à Paris.

André. Je n'ai pas trouvé la brosse.

Fifine. Ah! attends! (Elle lui prend la jaquette des mains et la secoue un peu.) Là!

André, (mettant sa jaquette).—Et Léontine?

Fifine. Elle est sortie pour chercher une place.

André. Une place! On l'a donc mise à la porte ?

Fifine. Oui!

André. Qui?

Fifine. Maman, parbleu!

André. Pourquoi?

Fifine. Je ne sais pas... Qu'est-ce que ça peut te faire?

André. Et l'autre?

Fifine. L'autre, elle est allée faire une course.

André. Où ça?

Fifine. (riant). En voilà, des questions! Est-ce que je sais.—C'est maman qui l'a envoyée. Tu es fâché?

André. Non!

Fifine. Faisez une risette!

André, (riant). Embrasse-moi.

Fifine. Encore?... N'abîme pas mon chapeau. (Il l'embrasse.) Là!... C'est assez... Comment le trouves-tu, mon chapeau?

André. Très gentil.

Fifine. Tu dis ça; tu ne l'as pas regardé.

André. Mais si... Tu sors?

Fifine. Tu vois.

André. N'oublie pas de passer chez le tapissier.

Fifine. Maman y est allée.

André. Qu'est-ce qu'il a répondu ?

Fifine. Elle te le dira.

André. Où vas-tu ?

Fifine. Je vais avec maman.

André. Quoi faire ?

Fifine Ah ! voilà !... Acheter un chien ?

André. Un chien ?

Fifine. Oui ! Oh ! il est si petit, que tu ne t'apercevras pas de sa présence. C'est un amour, gros comme ça, avec des petites oreilles, des yeux noirs... tu verras. Il ressemble à ma tante. Tu sais, ma vieille tante. Je le ferai jouer. Nous jouerons tous les deux. Tu lui apprendras à faire le beau. (Elle saute de joie.) Ce qu'on va s'amuser.

André (riant). Et combien, cet amour ?

Fifine. Cher !... mais c'est comme en tout : quand on veut avoir du beau, il faut y mettre le prix.

André. Combien, encore ?

Fifine. Cent cinquante francs.

André. Tu es folle, ma petite Fifine ? Voyons, réfléchis... Tu ne l'auras pas huit jours, que tu en seras lasse...

Fifine. Tu crois ?

André. Certainement. Et puis... je ne sais pas bien comment te dire cela... il faut un peu surveiller nos dépenses.

Fifine (sans mauvaise humeur.) C'est bon ! je ne l'achèterai pas... Es-tu content ?...

André. Oui !

Fifine. Au revoir ! Au revoir ! (Elle sort en courant.)

SCENE II

André (seul, puis Léontine)

André. J'ai peut-être eu tort de la priver de son chien... mais je ne veux pas laisser sa mère gouverner. (Entre Léontine.

Léontine. Monsieur me demande ?

André. Non ! C'était pour... ce n'est plus la peine.

Léontine. Monsieur sait qu'on m'a renvoyée ?

André. Oui. Pourquoi ?

Léontine. Parce que j'avais demandé à madame—à la mère de madame—d'aller, dimanche, chez mon grand-père qui est malade.

André. Eh bien, vous irez chez votre grand-père et vous resterez à mon service.

Léontine. Merci, monsieur ! (On entend sonner.)

André. On sonne ! Allez donc voir ! (Elle sort.)

SCENE III

André (seul, puis Madame Meillet)

André. Je veux être le maître chez moi, saperlotte ! (La bonne fait entrer Mme Meillet.)

Madame Meillet.—Mon cher enfant ! (Embrassades.) Je viens entre deux trains, chez le notaire, pour signer des papiers. Je n'ai pas voulu passer dans ta rue, sans monter te dire bonjour. Fifine va bien ?

André. Très bien ! Elle est sortie.

Madame Meillet. Déjà ! Alors, je me sauve... Et la clientèle ?

André. Rien ! Seulement, nous comptons beaucoup sur l'influenza, au commencement de l'hiver.

Madame Meillet. Tant mieux ! Et le ménage, ça marche toujours, avec ta belle-mère ? Quelle idée vous avez eue de venir habiter ici... Alors, ça marche ?

André. Oui, seulement...

Madame Meillet. Seulement ?

André. Il y a des petits tiraillements. Fifine n'est pas assez affectueuse... Elle n'aime pas assez son chez soi... enfin...

Madame Meillet. Je vois ce que c'est. Il faudrait l'oeil de ta mère là-dedans.

André. J'ai peut-être eu tort de te dire cela.

Madame Meillet. Du tout ! du tout ! Je cours chez mon

notaire, parce qu'il ne serait plus là, si j'arrivais en retard... et je reviens ici. Et—écoute bien ce que ta mère va te dire—je n'en partirai pas avant que tout y soit en ordre.

André. Ma foi, je te remercie. Je n'osais pas te le demander... ce sera une bonne chose.

Madame Meillet. Tranquillise-toi. J'arrangerai tout, et ce ne sera pas long. A tantôt!

André (la reconduisant). A tantôt... (Il reste un moment à la porte, redescend et sonne. Léontine paraît.)

SCENE IV

André. Léontine

André. Vous mettrez trois couverts, ce soir!

Léontine (surprise). Trois couverts?

André. Oui, ma mère dînera ici... Qu'est-ce que vous avez?

Léontine. Mais, monsieur, c'est impossible!

André. Parce que?...

Léontine. Mais, jusqu'ici, monsieur et madame ont toujours pris leur repas chez les parents de madame, en bas; alors, la cuisine n'est pas en état.

André. Allons! C'est bien!

SCENE V

Léontine, André, (puis) Fifine

Entre Fifine avec un petit chien sous le bras.

Fifine. Je n'ai pas été longtemps...

André. Qu'est-ce que c'est que ça?

Fifine. Est-il gentil, hein? N'est-ce pas qu'il ressemble à ma tante? (A son chien.) Faisez une risette à son père. (A son mari.) Embrasse-le... Approche-toi, il va t'embrasser... approche-toi donc... (André, après résistance, se fait embrasser par le chien. Il s'essuie la figure.) Oh! tu n'as pas besoin de t'essuyer comme ça. Il n'y a rien de plus sain que la langue d'un chien. (Au chien.) Il est messant, son papa? Oh! n'amour! qu'il était zoli, zoli, le petit sien sien, à sa mémère... (Elle l'embrasse.)

André. Je croyais que tu ne devais pas l'acheter.

Fifine. Je ne l'ai pas acheté, j'ai dit à maman que j'en avais envie. Elle m'en a fait cadeau. Regardez, Léontine, s'il est joli, et son petit nez, et ses petites noreilles... Vous allez faire du feu dans la petite chambre et l'installer dans la niche qu'on a apportée... Et puis, il faut lui faire de la soupe ; allez chercher des os, en bas, et de l'eau ; n'oubliez pas de l'eau et un bout de sucre. Allez ! (Elle lui donne le chien.—A son mari.) Non, mais regarde. André, regarde, il veut que tu lui dises bonsoir. On dirait qu'il comprend que tu n'en voulais pas. Pauvre tite bête !... Bonsoir, mon trésor chéri. (Elle lui envoie un baiser.—Léontine sort.)

André, sans mauvaise humeur.—Heureux chien !

Fifine (riant et lui montrant le doigt). Oh ! Je sais pourquoi tu dis " heureux chien."—Assieds-toi là... Tiens, tu es un bon mari... J'avais très peur d'être grondée... mais c'est maman qui m'a forcée à le prendre. Tu es gentil de ne rien me dire. Voilà pour ta peine. (Elle l'embrasse. André veut la retenir.) Non ! c'est assez, chut ! Soyez sage !

André. Méchante !

Fifine. Vas-tu quelque part, tantôt ?

André. Je devais aller à une répétition de l'opéra nouveau, au théâtre des Arts ; je n'irai probablement pas.

Fifine. Oh ! si, vas-y.

André. Tu y tiens ?

Fifine. Oui... et emmène-moi !

André. Ma chère enfant, c'est impossible.

Fifine. Pourquoi ?

André. Ce n'est pas convenable... Il faut passer par les coulisses... il faut... Enfin, ce n'est pas ta place.

Fifine. Tu dis tout le temps ça... Et, lorsque tu te décides à me prendre avec toi, tu es bien content après... Tes amis le disent bien, qu'on peut conduire sa femme à une foule d'endroits, où tu ne veux pas que j'aille.

André. Oui, mais aucun n'y emmène la sienne ! Allons ! tu resteras là ! tu t'occuperas.

Fifine. Je resterai là... je resterai là... Pas ici, toujours. En bas! chez maman.

André. Pourquoi? C'est ici... chez nous, ce n'est pas en bas.

Fifine. Oh! oui, mais ici, je m'ennuie, toute seule, je ne sais pas où sont les choses... Tandis que, chez maman, j'ai toutes mes petites affaires à leur place, toutes mes commodités... Enfin, je m'y plais mieux... Mais tu serais si gentil de m'emmener! Si tu savais comme ça m'amuse, de sortir! Je voudrais être toujours dehors.

André. Ce n'est pas possible.

Fifine. Tant pis!

André. Tu vas comprendre... Il faut t'habituer à rester davantage chez toi, prendre plus à coeur ton rôle de maîtresse de maison.

Fifine. Puisque maman est là.

André, Mais nous ne resterons pas éternellement chez tes parents.

Fifine. Pourquoi pas?

André. Mais... un jour viendra où j'aurai des clients... Alors...

Fifine (s'échappant). Ah! Voilà maman! (Elle va au-devant de sa mère qui entre.)

SCENE VI

André, Fifine, Madame Graindor

Madame Graindor. Bonjour, André.

André. Bonjour, bonne maman!

Fifine. Dis donc, maman, André ne veut pas que j'aille à une répétition au théâtre des Arts.

Madame Graindor. André a parfaitement raison!

Fifine. Il y va, lui.

Madame Graindor. Eh bien! c'est qu'il a besoin d'y aller... Toi, tu viendras chez nous... Tu ne seras pas à plaindre.

Fifine. J'aurais voulu...

Madame Graindor. Ce n'est pas la place d'une femme comme il faut.

André. C'est ce que je lui disais...

Madame Graindor. J'ai vu Léontine, en entrant... A-t-elle trouvé une place ?

André. Elle n'en cherche plus.

Madame Graindor. Ah !

André. Je la garde.

Madame Graindor. Ah !

André. Je lui ai permis d'aller chez son grand-père.

Madame Graindor. Je ne lui aurais pas refusé d'aller là ! mais je crains que, sous ce prétexte...

André. Je suis sûr que c'est là qu'elle va.

Madame Graindor. Alors vous avez bien fait. Tenez, c'est pour vous, ce paquet que je viens d'apporter. (A Fifine.) Tu vas voir, comme il va être content... D'abord, il faut me dire si vous avez grondé bien fort à propos du chien.

Fifine. Il n'a rien dit.

Madame Graindor. Vrai ?

Fifine. Rien ! Il est mignon tout plein.

Madame Graindor. Si vous aviez vu comme elle en avait envie. Et cette petite bête, on aurait dit qu'il comprenait, il lui faisait des caresses à n'en plus finir.

Fifine. En pleurant ! Et en faisant comme ça avec ses petites papattes.

Madame Graindor. Je n'ai pas su résister... et je crois qu'à ma place, vous auriez cédé comme moi. Seulement, nous avions bien peur toutes les deux, n'est-ce pas, Fifine ?

Fifine. Oh ! oui, moi, le coeur me battait, en ouvrant la porte.

Madame Graindor. Et si je suis montée aussi vite, c'est pour être tout de suite certaine que vous ne me gardez pas rancune.

André. Fifine est si contente !

Madame Graindor. Alors, si vous ne m'en voulez pas, ouvrez...

André (obéissant). Des cigares... quatre boîtes de vingt-cinq. Oh ! bonne maman !

Madame Graindor. Et quels cigares, s'il vous plaît ?

André. Des exquisitos à quatre-vingts centimes.

Madame Graindor. Parfaitement !

André. Mais vous faites des folies, bonne maman.. C'est trop... comment avez-vous eu l'idée ?

Madame Graindor. Vous ne vous rappelez pas ?

André. Non !

Fifine. Hier... après dîner...

André. Ah ! le cigare qu'on m'avait donné.

Fifine. Et que tu as trouvé si bon.

Madame Graindor. Vous avez dit : "Sapristi, je m'y habituerais bien, à ces cigares-là !"

Fifine. Je t'ai demandé le prix et le nom, sans avoir l'air de rien !

Madame Graindor. Et voilà !... Qu'on dise, maintenant, du mal des belles-mères !

André. Il faudrait ne pas vous connaître.

Madame Graindor. Ca, c'est gentil... je suis venue un peu vous voir, je me suis dit : "Ils sont tout seuls, là-haut, ils vont peut-être s'ennuyer," et j'ai apporté mon ouvrage... (Tout en causant, elle s'installe.) Dites-moi un peu pourquoi il est convenu que toutes les grand'mères sont bonnes et toutes les belles-mères méchantes, alors qu'une grand'-mère est toujours une belle-mère ?

André. Je ne sais, mais vous serez une grand'mère adorable.

Madame Graindor. Oh ! le plus tard possible.

André. Je dis, moi, le plus tôt possible.

Madame Graindor. C'est pour vous que je parle. Jouissez de votre jeunesse, allez ! les enfants viendront toujours assez tôt et assez nombreux.

André. Je ne suis pas de votre avis !

Madame Graindor. Heureux ceux qui n'en ont pas.

André. J'espère bien que, l'an prochain, vous serez marraine.

Madame Graindor. Déjà !

André. Les enfants, c'est la joie et la paix du foyer.

(*A suivre.*)

Voix d'Acadie

Le travail d'assimilation

II

LES LECONS DE L'HISTOIRE

" L'histoire est la maîtresse de la vie ; elle enseigne aux nations comme aux individus à préparer l'avenir "—Plût à Dieu que notre histoire eût eu ce résultat sur notre peuple ! Mais, il faut le dire et le répéter, notre peuple ne connut que très imparfaitement son histoire. Les ouvrages qui, comme ceux de M. l'abbé Casgrain, traitent spécialement de l'Acadie ; ou comme ceux de Mgr H. Têtu, sur les évêques de Québec, en traitent indirectement ; les œuvres de Rameau de St-Père et d'autres écrivains de la vieille France, rien de tout cela n'est connu chez nous. Je ne serais pas étonné que la plupart de nos lettrés, prêtres et laïcs, à deux ou trois exceptions près, ne connaissent même pas ces noms.

A ces ouvrages, il convient d'ajouter le livre vengeur du comité de prêtres de Québec, en réponse aux mensonges sans vergogne de l'archevêque O'Brien. Si ce livre venge surtout l'honneur outragé du saint épiscopat de Québec, par la force même des choses il venge aussi le peuple acadien, représenté naguère encore par un écrivain français de France, comme un peuple aux idées mesquines, étroites, gens têtus et insurbordonnés : échos irrécusables du sentiment officiel de l'archevêché d'Halifax (*Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse*, par le P. Dagnaud, eudiste).

Je ne ferai pas ressortir le contraste frappant entre le genre de familles des évêques français et le genre de celles des autres, dans les Provinces Maritimes surtout : on ne naît point comme on veut......

Mais on me permettra bien de faire voir le contraste d'éducation entre les deux genres de prélats.

Le 16 septembre 1779, Mgr Briand, évêque de Québec, écrivant aux Acadiens, s'adresse ainsi :

" Nos très chers enfants"......(Mémoire vengeur, page 17). Mgr d'Esglis, le 19 octobre 1787, s'adressant aux catholiques des Provinces Maritimes, Acadiens et autres, écrit :

" A nos très chers Enfants en N.-S.-J.-C......" (Mémoire vengeur, page 50). Chaque fois que les évêques écrivirent à nos pères, ils le firent avec les démonstrations du plus véritable amour paternel.

Le 5 juillet 1818, l'Edmund Burke voyait ses intrigues couronnées de succès : il devint ce jour-là vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse—et de ce jour-là les fidèles catholiques, français et autres, furent sevrés de cette affection si nécessaire à tous, surtout à ceux qui peinent et qui souffrent, au pauvre peuple.

Les Evêques et les prêtres français (j'entends par là ceux de langue française : Français de France, Canadiens-français, Acadiens) prenaient et prennent un soin tout paternel de ceux qui leur sont confiés. Ils sont vraiment les guides, les conseillers, les pères des fidèles. Cependant, la calomnie déversée à flots contre eux depuis Edmund Burke jusqu'au " Mémoire irlandais" de 1905, a causé à Rome une impression qui est loin d'être effacée, encore que cet effacement soit commencé. Le 22 mars 1910, un éminent personnage disait devant témoin à l'un de mes amis : "Ne croyez pas, cher ami, que l'épiscopat *français* du Canada jouisse de la moindre considération à Rome. J'ai vu, il n'y a pas longtemps, une lettre d'une très haute personnalité de Rome à un autre au Canada, et je vous assure que dans cette lettre l'épiscopat français du Canada était fort mal arrangé, et que ce personnage de Rome s'en moquait ferme."

On accuse les Français qui se défendent—" Revue Franco-Américaine," journaux de la province de Québec, votre humble serviteur—d'être violents, d'exciter les haines de

races. Crier lorsqu'on est frappé, et raconter cette brutalité, c'est de la violence?—Insondable bêtise chez les uns, profonde méchanceté chez les autres, qui dénaturent ainsi les faits, encore que ce soit pour s'attirer les bonnes grâces d'un dignitaire quelconque.

Tout est employé contre nous pour nous tenir ou nous mettre sous la domination de l'être insatiable que l'on sait. Afin de donner plus de poids encore aux noms portés au bas du "Mémoire" de 1905, il faut savoir comment ce "Mémoire" parvint à destination avec autorité, avec certitude. Et tout cela, on en conviendra, dépasse tout ce qui se peut concevoir en fait de malignité de cœurs ingrats.

Par tout le monde catholique, excepté dans certains milieux à Rome et chez l'insulteur public, on sait que c'est le saint épiscopat français de Québec qui a fait l'Eglise catholique dans toute l'Amérique du Nord, comme l'abeille fait la ruche. Et l'on peut affirmer, sans la moindre témérité, que cette Eglise catholique, constituée patiemment, au prix des plus durs sacrifices, sera détruite tout aussi sûrement, mais rapidement, par l'épiscopat assimitateur, si Dieu lui laisse vie et puissance. La "Correspondance de Rome," après sa fameuse question (au printemps dernier) aux journaux catholiques américains, doit le savoir, si elle n'est pas, elle aussi, sourde et aveugle. Elle a appris par eux—après que les journaux français l'avaient dit et répété depuis des années—qu'ils ne comptent pas quinze millions de catholiques quand l'immigration et les naissances forcent à en supposer au moins cinquante millions. Et la "Correspondance de Rome" (organe du Vatican) ne voit pas, ou ne veut pas voir, que c'est à déchristianiser le peuple français dans toute l'Amérique du Nord, Canada y compris, que travailler avec un acharnement digne d'un Julien l'Apostat, anglo-saxon et assimilateur.

A travers ses mensonges, l'archevêque d'Halifax ose dire "que c'est aux prêtres irlandais que les Acadiens doivent leur reconnaissance" (page 142); "que c'est grâce aux prêtres irlandais et malgré les évêques de Québec que les Acadiens avaient gardé leur foi" (page 58).

On croit rêver......

LES NOTRES CONTRE NOUS

Lorsque, par suite de je ne sais quel miracle de la Providence, il fut connu à Rome qu'il existait au Nouveau-Monde, au Canada, un héroïque petit peuple français martyrisé dans sa vie matérielle, puis martyrisé dans sa vie morale, l'épiscopat des Provinces Maritimes se hâta d'éclairer le Souverain Pontife et de lui faire remarquer " que ce petit peuple vivait d'herbes et de racines dans le fond des bois, comme les sauvages ; que ces gens n'avaient ni biens (c'est toujours la partie essentielle, chez l'assimilateur : voyez Walsh !), ni éducation, ni la moindre instruction ; que les quelques prêtres sortis de leurs rangs n'avaient ni la science, ni la sainteté, et qu'ils n'étaient point du bois dont on fait les évêques." Et autres inepties calomnieuses de ce genre.

Rome crut nos persécuteurs et nous abandonna à leur rapacité.

Ceci est de l'histoire moderne—très actuelle même.—

L'archevêque d'Halifax avait peut-être fait *généreusement*—avec l'argent de la partie acadienne de son troupeau—hommage de son livre au Saint-Père ?... Qui veut la fin veut les moyens. Et ce moyen, certes, était excellent pour garder toute l'Acadie sous le joug.

Le " Mémoire " vengeur de Québec, j'oserais le jurer, n'a jamais été connu à Rome......

Et d'ailleurs, à quoi bon ?

Ce petit peuple trahi, vendu par ses frères (?), recourt au Pape dès qu'il sait, enfin, que c'est son droit. On le repousse, lui et les admirables évêques français, sous prétexte que " c'en est fait de la langue française en Amérique, qu'il importe peu de donner aux fidèles français des évêques de leur race et de leur nationalité." Et cela se dit dans l'entourage immédiat du Pape......

Spectacle stupéfiant : on voit même un journaliste, Français de France, établi en Nouvelle-Angleterre, parvenir à faire imprimer au Canada, dans un journal qui, je le crois,

est dévoué à la cause de notre race, des faussetés de ce genre :

.... " Que les temps sont changés ! Le Saint-Siège est occupé aujourd'hui par un saint si détaché des choses de ce monde, que les prières de la chrétienté n'arrivent pas toutes jusqu'à lui. C'est ainsi qu'on explique le silence obstiné qui suit toute supplique envoyée à Rome pour chercher un remède aux maux dont souffrent les Canadiens-Français, et surtout les Franco-Américains. Sa Sainteté, dit-on, mettrait tout de suite un terme aux mauvais traitements dont les Canadiens-Français sont l'objet, si elle en avait seulement connaissance.

" Ce sont là, à notre avis, des propos de gens peu au courant du gouvernement du Saint-Siège, ou des consolations banales qu'ils se donnent à eux-mêmes et à leurs coreligionnaires, au lieu de se demander si leurs prétentions sont acceptables.

" Voici ces prétentions en quelques mots : La langue française est la sauvegarde de la foi parmi les Franco-Américains—pour ne parler que d'eux. L'intérêt même de l'Eglise leur fait un devoir de conserver leur langue et de réclamer des prêtres de leur nationalité.

" C'est fort bien dit ; mais malheureusement il se dit aussi partout que le français se perd dans la Nouvelle-Angleterre, que les sociétés franco-américaines ne recrutent plus de membres nouveaux, parce que les jeunes gens ne parlent pas assez bien le français et ne s'en soucient pas. Malheureusement, tout cela n'est que trop vrai ; tout cela s'imprime dans les journaux franco-américains, et les Irlandais ont vite fait de mettre sous les yeux du Saint-Siège l'aveu écrit par eux-mêmes de l'impuissance des Franco-Américains à perpétuer cette langue française qu'ils disent être la sauvegarde de leur foi. Une langue dont la jeunesse ne veut pas, ne peut sauvegarder rien, c'est évident. D'un autre côté, les Irlandais mettent au service de l'Eglise une langue bien vivante, pleine d'avenir dans le Nouveau-Monde, une langue qui doit unifier tout le troupeau dans ses descendants, et par là en rendre le gouvernement plus facile. Les vieux s'en iront bientôt avec leurs coutumes étrangères, qui causent tout le trouble ; les jeunes suivront docilement celles du pays où ils sont nés. Ne voilà-t-il pas de bonnes raisons, et, faut-il s'étonner que la Papauté garde le silence ? Peut-être attend-elle que les vieux soient disparus et leurs réclamations avec eux ?...." (*Moniteur*, Hawkesbury, Ont., le 25 août 1911).

Le reste de l'article est une réclame barnumesque en faveur de la... méthode de l'écrivain prétendant enseigner le français par des moyens impossibles.

Ceux qui, prêtres ou laïcs, ont séjourné quelque peu aux Etats-Unis durant ces dernières années, savent combien

le français a repris de vogue, d'ascendant, dans toute la Nouvelle-Angleterre. Les derniers événements d'ailleurs, où l'on a vu l'explosion de la haine la plus aveugle chez un dignitaire de la nouvelle église nationale qui, petit à petit, se dresse contre celle de Rome ; ces événements ont été un coup de fouet salutaire aux Franco-Américains—trop portés à s'endormir, et à stimuler le courage religieux et patriotique des vigilants.

Certes, si nos journaux français, et du Canada et des Etats-Unis, ne servaient qu'à publier des choses dans le genre de ce qui vient d'être cité, la religion de Rome pourrait être surprise et faussée à tout jamais à notre endroit. Il suffisait des efforts gigantesques des prélats de l'Eglise américanisante et de leurs "K. of C." et de leurs complices du Canada, sans que nous-mêmes nous ingeniions à fourbir des armes contre nous. Il est temps, aux Etats-Unis et ici, que nous profitions de toutes ces leçons de l'histoire qui se déroule quotidiennement sous nos yeux—.

DENIGREMENT PAR LES NOTRES

Il faut bien, malgré qu'il m'en coûte, que je montre ici le travail d'ensemble fait contre nous. Travail d'ensemble : parce que, malheureusement, l'assimilateur trouva de précieux alliés parmi les nôtres. Je ne remonterai point à l'établissement du siège épiscopal d'Halifax, bien que ce soit un fait contemporain. Je me bornerai à ce qui s'est passé au temps de la génération présente. Contre l'admirable épiscopat français, nous avons eu, en 1892, le livre d'O'Brien, archevêque d'Halifax. Il fallait achever l'œuvre malsaine commencée par ce livre : après l'épiscopat français, il fallait noircir le peuple français.

O'Brien ne pouvait ni ne voulait se charger de cette besogne : chat échaudé craint l'eau froide. Il ne fallait pas, d'ailleurs, songer à attaquer le peuple de la province de Québec : ces gens-là savent se défendre, O'Brien le sait à ses dépens. Mais les Acadiens, qui se soucierait des attaques que l'on pourrait porter contre eux ?...

Reste à trouver l'instrument.

Bientôt, l'instrument se façonne : la résistance passive de paroissiens entièrement dévoués, mais que l'on voudrait conduire comme un troupeau d'êtres presque sans raison, va faire éclore un projet quasi monstrueux : l'œuvre néfaste commencée par O'Brien se trouvera complétée par quelqu'un de notre sang, de notre langue.

Sur qui va-t-on s'appuyer pour étayer sa thèse contre le peuple d'Acadie ? — Sur le prêtre le plus dévoué qui ait exercé le saint ministère depuis la dispersion dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse (une petite partie seulement de l'Acadie ; le lecteur peut très bien l'ignorer) ; sur l'un des prêtres les plus vénérés de l'Acadie entière, aujourd'hui encore ; sur M. l'abbé Maudé Sigogne, missionnaire de la Baie Sainte-Marie et du Cap de Sable de 1799 à 1844, date de sa précieuse mort.

Dès les premières lignes de son livre, l'auteur donne la dominante de ce livre :

"Comment s'étonner après cela que le caractère acadien, *d'ordinaire pacifique et endurant* (retenons cet aveu), se soit aigri dans cette lutte IMPUISSANTE et ait pris l'habitude de se mettre en garde *contre tout acte d'autorité ?...*" (Page 52).

Sans le vouloir, l'auteur nous donne, en ces quelques mots, la raison de son amertume à lui. Autoritaire, dominateur, l'auteur, alors curé de Sainte-Marie, voulait conduire tout à son gré. La résistance, respectueuse mais ferme, qu'il rencontra, l'exaspéra. "Comment s'étonner après cela que son caractère se soit aigri et qu'il ait pris le parti de noircir ce peuple *d'ordinaire pacifique et endurant ?*

Si l'on doutait de cette disposition de l'esprit de l'auteur, on serait fixé immédiatement par la belle préface de ce livre par un autre Français de France qui avait visité l'Acadie, avait interrogé, avait remarqué. Celui-ci, supérieur général des eudistes, est bon ; avant tout et par-dessus tout, il est juste ; il ne se laisse point égarer par la passion. Chaque ligne de sa préface semble vouloir racheter une dureté ou une méchanceté de l'auteur. "Occupé tout entier à continuer et à développer son œuvre (de M. l'abbé Sigogne), vous rencontrez à chaque heure, à chaque

pas, dans les faits, dans les localités, *et surtout dans le cœur reconnaissant des Acadiens*, le témoignage vivant des grandes choses qu'il a faites pour ce peuple "(Préface, VIII.—"... Vous ne voulez nous parler *que de ces Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse* que vous avez sous les yeux, que vous évangélisez et dont vous avez pu apprendre sur place l'histoire, par l'étude de documents originaux et par les traditions encore vivaces des familles qui vous entourent.

"Et pourtant, *que de glorieuses et nobles choses vous auriez pu nous apprendre sur les origines de ce peuple de héros et de martyrs! Combien vous auriez pu nous intéresser* en nous faisant parcourir les péripéties si variées de sa vie, *où il n'y a de constant que* SON ATTACHEMENT A LA FRANCE ET A L'EGLISE.

Nul écrit *d'imagination*, nul poème ne vaudra jamais L'HISTOIRE VRAIE de cet extraordinaire petit peuple." (Préface, XI).

Dans sa description du peuple acadien, le révérendissime Père LeDoré dit :

...Longfellow se trompait. Les Acadiens n'étaient pas une poussière stérile que les vents emportent ; c'était un essaim d'hirondelles fuyant sous l'orage qui a renversé leurs nids, mais qui reviendront aux premiers jours de soleil, attirées par un invincible besoin, s'abattre au même lieu et rebâtir leurs demeures avec une patience qui ne connaît pas le découragement.

Aujourd'hui, les Acadiens sont encore là, sur ce sol que leurs pères ont doublement sanctifié ; ils cultivent la même terre, ils sillonnent les mêmes eaux, ils parlent toujours la même langue, la langue du XVIIIième siècle. *Leurs mœurs, non plus, n'ont pas changé. Leurs prêtres sont toujours leurs pères et leur conseil ;* ils prient toujours les mêmes prières, chantent les mêmes cantiques, s'agenouillent toujours sur les vieilles tombes rangées autour de l'église..., où dorment, à l'ombre des grands saules, aux bruissements du vent du large dans les sapins, les aïeux qui ont souffert. (Préface, XIX—XV).

Il faudrait tout citer.

Après avoir rappelé l'incendie du presbytère de Sainte-Marie en 1893, celui du collège en 1899, le révérendissime Père Le Doré poursuit :

" Ni les habitants, ni nos Pères ne se laissèrent décourager par ce double malheur. Grâce aux libéralités des Acadiens et aux généreux

sacrifices de notre Congrégation, un magnifique édifice, assez vaste pour abriter l'œuvre du Juvénat, a remplacé le modeste presbytère de M. l'abbé Sigogne, et cette année (1905) j'ai pu admirer, à la place du collège incendié en 1899, une construction beaucoup plus vaste et mieux appropriée, avec une très jolie et très vaste chapelle. Je ne dis rien des belles églises de Sainte-Marie, de Saulnierville et des Concessions. *On peut évaluer à cinq on six mille le nombre des habitants de ce centre de la population acadienne de Clare.*" (Preface, XXI—XXII).

Cette dernière phrase fait rêver... Cinq ou six mille habitants pour accomplir une telle tâche !...

Le dernier paragraphe de cette superbe préface résume tout :

" Enfin, tous ceux qui s'intéressent au sort des congrégations exilées, à la colonisation et à la manifestation de la vie et de l'âme françaises à l'étranger, voudront prendre connaissance de votre livre, qui leur apprendra *une partie* de l'histoire de ce peuple *sí hospitalier*, demeuré si français par sa religion, sa langue, ses traditions et son coeur. Après l'avoir lu, tous répéteront à leur tour *les paroles que d'autres ont dites bien souvent :* " Vraiment ce peuple acadien est aussi étonnant *par ses vertus* que par ses malheurs ; il est bien toujours la France, la France des grands siècles, la France fille ainée de l'Eglise et le soldat de Dieu."

Admirable paroles, séchant les larmes que fait couler la lecture du livre !

Un trait piquant au sujet de ce livre :

M. l'abbé J. J. S. alors curé assimilateur de Weymouth, dont le souvenir est plein de peines pour les paroissiens, reçut un assez grand nombre d'exemplaires de ce livre pour les vendre aux Acadiens de sa paroisse. Après l'avoir lu, le prêtre Irlandais voulut tous les jeter au feu : " Les Acadiens, dit-il, ne méritent pas ces injures ! "—Il n'en vendit pas un seul.

Ce fut le sermonnaire de M. l'abbé Sigogne qui servit à l'auteur à formuler la charge qu'il a faite contre le peuple. Il eût dû se rappeler qu'une paroisse est une grande famille où il peut se produire des divergences de vues. Sans aucune mauvaise intention, le bon M. l'abbé Sigogne ne tenait pas toujours compte des meilleures raisons de ses paroissiens. Un curé, parlant à ses paroissiens, le fait dans une réelle intimité. S'il le fait parfois sévèrement, il ne

s'adresse pas aux étrangers, il ne veut pas que cela aille plus loin que les murs de son église. Pense-t-on que quand feu Mgr Rogers, évêque de Chatham, injuriait bassement la bonne population de Caraquet, assimilant à des chiens, et cela du haut de la chaire, les vaillants pêcheurs de ce village qui rognaient le morceau de pain durement gagné pour en donner la grosse part à l'évêque, pense-t on que Monseigneur eût dit ces paroles devant tout le peuple des Provinces Maritimes ?... Et ces pauvres gens qui se dépouillaient de tout pour payer les sommes énormes que l'évêque *imposait* aux villages français, étaient-ils des chiens? Dira-t-on, aujourd'hui, que les Acadiens sont des pires malfaiteurs, des assassins, parce que, du haut de la chaire, le curé irlandais de la plus populeuse paroisse française du Nouveau-Brunswick a traité une association essentiellement catholique, mais française, de "Main noire"?—Les paroissiens de M. Sigogne prévoyaient l'avenir et se demandaient si leurs enfants trouveraient pratiques les plans de M. Sigogne. Il s'agissait autant d'intérêts matériels, soit par les sommes à engager, soit autrement, que d'intérêts spirituels. Il y avait matière à discussion. Un conducteur d'hommes—prêtre ou autre—ne doit pas adopter la manière d'agir de Luther : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Ce que faisait comprendre au zélé curé son évêque, Mgr Denaut, lui écrivant le 29 septembre 1800 :

Tonnez, menacez, à la bonne heure, *mais soyez aussi doux que N.-S. Soyez patient,* sans cesser d'être ferme, selon l'avis de saint Paul "(Mémoire" vengeur, page 157).

Voilà malheureusement ce que perdent de vue généralement les Français de France, dès qu'ils ont mis le pied sur ce sol du Nouveau-Monde. Ils se croient les seuls civilisés!...

Valentin-A. Landry.

Halifax, N.-E., le 1er octobre 1911.

La Réponse des faits

Dans un No. de *The Extension Magazine* (Vol. V. No. 11) traduit dans la *Correspondance* de Rome du 19 mai 1911, nous trouvons cette accusation étrange et cette attaque, qui, l'une et l'autre, nous semblent injustifiées.

L'auteur tente de répondre à cette question: "L'Eglise catholique a-t-elle éprouvé des pertes aux Etats-Unis?"(1).

Il y va d'un aveu sincère mais il dira à tous les curieux étrangers avec une désinvolture parfaite : "Le nombre de ces pertes est tel que vous seriez épouvantés en apprenant quelle *a été votre part en elles,* si le blâme devait être partagé entre ceux qui sont restés fidèles..."

Il les explique, ces pertes, par les difficultés du début, la pénurie des prêtres, la dispersion des fidèles "disséminés sur un immense territoire" — A cela rien à redire — mais voici l'accusation que porte l'écrivain de l'*Extension Magazine :*

"Plusieurs (des pays d'où viennent les immigrants) nous refusent des prêtres qui seraient disposés, ou capables, ou dignes de nous aider à résoudre ce problème difficile." (L'évangélisation des immigrants.) Lesquels s'il vous plait?

Un peu plus loin, il ajoute : "Nous avons raison de répondre à nos critiques européens et canadiens (ces frères du Canada, toujours prêts à faire de malicieuses comparaisons, oubliant que nous avons à traiter avec des races différentes sans aucun des avantages de la solidarité) que, si le peuple qu'ils nous ont envoyé avait été mieux instruit, il lui aurait peut-être été plus facile de soutenir le feu de la lutte religieuse que ceux qui errent loin de leurs foyers doivent nécessairement subir d'une façon plus forte que ceux qui restent chez eux."

---

(1) Voir "Questions actuelles" No 7, 12 août, 1911.

L'auteur s'il avait voulu être sincère aurait pu préciser mieux son grief. Quel pays refuse d'envoyer ici des prêtres pour s'occuper des immigrants de sa race ? A quelle nationalité appartient cette classe des ignorants, proies faciles livrées à l'esprit d'irréligion si intense dans la grande république ?

Puis, grâces aux statistiques, il aurait pu nous faire toucher du doigt les conséquences fatales, la perte de la foi de ces ignorants ?

Sont-ce les Canadiens ? Je ne le crois pas. Des 1300000 Franco-Américains qui—vivent sur le territoire des Etats-Unis, 1,260,000, pour le moins, sont enfants fidèles de la sainte Eglise. Ils sont des mieux organisés comme groupe, possédant de magnifiques églises, des écoles paroissiales qui donnent une solide éducation religieuse aux enfants et cela partout où il y a un noyau quelque peu important de familles ; ayant en outre la plus grande proportion de prêtres, de religieux et de religieuses voués à l'apostolat sous toutes ses formes ; de magnifiques sociétés ; sept journaux quotidiens et plus de 15 autres hebdomadaires, etc. Est-ce à ce groupe que les Américains non préjugés se plaisent à décerner les éloges les plus mérités d'esprit d'initiative, de civisme et de loyauté, sans méconnaître les hautes qualités et la solide instruction des hommes célèbres sortis de leurs rangs, qu'on peut appliquer le terme d'ignorants ? Ignorants ! soit, ils le sont dans l'art de la duplicité, parce qu'ils sont d'une race fière et loyale qui ne veut que sa part d'influence légitimement acquise par son œuvre laborieuse et féconde !

Non, ce n'est pas à eux qu'on peut appliquer le terme d'ignorants.—Le Canada a-t-il jamais refusé des prêtres aux E-U ? Il vaudrait bien mieux rendre justice et compter ceux que le Canada a instruits dans ses collèges et ses séminaires dans le *passé.*

Mais les missionnaires canadiens ont-ils à l'heure actuelle la liberté apostolique à laquelle ils auraient droit ?

Les canadiens qui demandent des prêtres de leur race, parlant leur langue, ont-ils partout dans l'Est justice ?

Et pour n'avoir pas cette justice en est-il qui perdent la foi, ou du moins qui abandonnent les pratiques de leur religion ?

La manie de l'assimilation qui guide certain évêque ne fait-elle pas un tort considérable aux âmes en certains endroits ?

Que gagnent-ils à violer le droit naturel et à proscrire de la prédication et de l'enseignement la langue française ?

Voilà des questions que pourraient étudier avec intérêt l'écrivain de l'*Extension Magazine.*

Puis, s'il veut bien se souvenir que 1,5000,000 d'Irlandais pour le moins ont déserté l'Eglise aux Etats-Unis et qu'un nombre considérable la déserte chaque année, peut-être cherchera-t-il — en face de la fidélité des franco-américains,—d'autre cause que l'ignorance des immigrants. A moins que l'ignorance ne soit leur fait.

Mais non, il ne faut pas être bien renseigné sur le passé pour ne pas constater le mal de l'école neutre (l'école publique) des sociétés neutres et secrètes, de la recherche de la fortune et des places, des succès politiques payés très souvent par l'abandon de la foi, des mariages mixtes, etc. etc. Après cela qu'on fasse la part du "J'men foutisme" d'une certaine partie du clergé trop zélée pour les piastres, les dignités et le bien-être, et très revêche aux travaux des missions pénibles et peu rénumératrices...

Et l'écrivain de l'*Extension Magazine* comprendra notre pensée quand nous lui disons que l'aumône qu'il sollicite fut-elle donnée par millions — si elle peut défrayer les missions du chapelcar — ne donnera pas un apôtre de plus aux âmes qui demandent des prêtres de leur race et de leur langue.

Ce n'est pas en intriguant autour des mîtres que tous les D. D. américains sauveront les âmes des émigrants, mais en accomplissant le ministère apostolique selon l'esprit du Christ : évangéliser les pauvres et catéchiser les enfants en parlant la langue du peuple et non en obligeant le peuple à parler la langue des missionnaires.

Charles Dupil.

" Corporation Sole "

Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Monseigneur Walsh, du Grand Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question.

(*Suite*)

Avant le discours de M. Dupré, le juge Foster—un des membres les plus distingués du Barreau du Maine,—agissant comme conseil des petitionnaires, avait en quelques mots attire l'attention des commissaires sur l'importance de la question qui allait leur être soumise.

" Nous demandons, tout simplement, dit-il, en terminant, qu'on nous rende les droits dont nous jouissions avant 1887."

M. Foster céda ensuite la parole à M. Dupré qui prononça le terrible réquisitoire dont on a pu lire le compte rendu très fidèle dans les trois derniers numéros de la Revue.

Après M. Dupré, l'avocat de l'évêque, un M. Snow, tenta une réplique, puis le Grand Vicaire du diocèse, Mgr McDonough, puis Mgr Walsh luimême.

On verra, par les trois comptes rendus que nous allons en donner, quelle défense on a faite du système. Ces comptes rendus sont basés sur des notes sténographiques prises à l'enquête.

M. SNOW (avocat de l'évêque)—J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le savant discours de mon confrère, M. Dupré ; j'ai essayé de le suivre d'aussi près que possible, mais pour y découvrir la révélation de ce que nous déplorons tous, soit : *une querelle au sein d'une grande dénomination religieuse de l'Etat du Maine.* Si je ne me trompe pas, le but de cette enquête c'est l'abrogation d'une loi passée en 1887.

Nous n'avons pas ici à traiter d'une question de droit ; ce n'est pas le but de cette réunion. Nous sommes ici pour décider s'il faut abroger une loi passée en 1887, et non pour redresser les griefs que certains peuvent avoir soufferts.

C'est toute la question qui est soumise à votre comité et il faut d'abord savoir si vous êtes compétents à agir dans l'espèce. Il ne s'agit pas ici d'une question de dollars et de cents. M. Dupré vous demande : "Qu'est-ce que l'on a fait de l'argent collecté dans les églises ?" Or, nous prétendons que le remède à cette situation doit venir des cours de justice et non de la Législature. On prétend qu'il y a eu abus de confiance, si l'argument des proposeurs est fondé ; on a alors le droit de demander aux cours de justice de nommer un receveur pour la dissolution de la corporation.

Au lieu de cela on vous demande de modifier la loi générale. Mais je veux revenir à la proposition exacte que je veux défendre devant ce comité. Lisons d'abord la loi qu'on vous demande d'abroger :

Loi constituant en corporation "l'Evêque catholique romain de Portland et ses successeurs"

Le Sénat et la Chambre des Représentants à La Législature, en session, décrètent ce qui suit :

Sec. 1. L'évêque catholique romain actuel du diocèse de Portland, et ses successeurs en office, sont, par la présente loi, constitués en un corps politique et incorporé sous les nom et titre de "L'Evêque catholique romain de Portland," et sous ce nom le dit évêque et ses successeurs en office seront connus et se succèderont, avec tous pouvoirs, droits et privilèges prescrits, et sujets à toutes les obligations qu'imposent les statuts généraux de l'Etat.

Sec. 2. La dite corporation aura droit de recevoir, prendre et posséder par vente, don, bail, testament ou autrement, des biens, meubles et immeubles de toute description pour des fins de charité, d'éducation, d'inhumation, de religion et de culte, de les gérer et d'en disposer sous toute forme de transport ou cession légaux conformément à la discipline et au gouvernement de l'Eglise catholique romaine, avec plein pouvoir et pleine autorité d'emprunter de l'argent et de transporter par contrats d'hypothèque.

Voici, messieurs, la loi qu'on vous demande d'abroger. Y est-il question de collecte, etc. ? C'est seulement une question de bon sens, complètement étrangère à la question des collectes et des collecteurs.

Avant que la corporation fût organisée la propriété était

entre les mains de l'évêque. Lorsque ce dernier entrait en fonction il lui fallait faire un testament laissant toute la propriété à son successeur. Il y avait toujours danger qu'un évêque mourût sans laisser de testament ce qui aurait pu amener de graves complications. Puis la "Corporation Sole" n'est rien de nouveau en ce pays. Elle existe dans la Nouvelle-Angleterre, comme dans tout le Maine. L'accusation que l'évêque a hypothéqué la propriété est fausse.

L'évêque, à son titre de *corporation simple* (Corporation Sole) a donné son billet et emprunté de l'argent.

Le bill qu'on propose est inconstitutionnel. Il cherche a abolir une corporation, à enlever une propriété à une corporation pour la donner à une autre. Ceci est inconstitutionnel et il est inutile de le discuter plus longtemps. Cette loi donne à cinq hommes quelconques le droit de diviser et de prendre possession de toute la propriété de l'église dans une période de 7 jours. Les lois de l'Etat donnent à une corporation trois ans pour régler ses affaires. La "Corporation Sole" a donné de nombreux billets aux banques. Vous pouvez prendre une propriété à quelqu'un et la donner à un autre. Du moment que cette corporation est dissoute il n'y a plus personne à qui donner les titres de sa propriété. Supposez qu'on mette fin à une propriété paroissiale, où va le titre ? Il est dans l'air, il disparaît.

M. Dupré trouve à redire parce qu'il ne sait pas où est allé l'argent des paroisses. Que pensera-t-il d'une loi qui ne dit pas où va la propriété ?

Cette loi n'affecte pas toutes les églises—elle n'affecte pas les Méthodistes, les Congrégationalistes. Elle n'affecte que les catholiques. Si l'on proposait une loi affectant toutes les églises, elle pourrait être constitutionnelle, mais pas celle-ci !

Pour ce qui est du côté légal de la question, les proposeurs ne se sont pas adressé à la bonne place, ils auraient dû s'adresser à une Cour d'équité.

M. Foster, l'avocat des proposeurs dit que la propriété des proposeurs a été enlevée. Mais toutes les propriétés sont encore ici dans l'Etat du Maine. On n'en a rien enlevé.

M. Foster dit encore que le pouvoir de l'évêque est illimité. Tout ce pouvoir est limité.

M. Snow déclare ensuite qu'il veut faire entendre quelques témoins.

Il présente Mgr McDonough, grand vicaire du diocèse.

(*A suivre.*)

———:o:———

L'aube nouvelle

Le feu pâli se meurt dans la cendre entassée;
La lampe qui veilla toute la nuit s'éteint;
Le but tant désiré n'est pas encore atteint,
Mais le sommeil s'abat sur sa tête lassée.

Ecarte tes volets; l'ombre s'est dispersée;
Tandis qu'en ta maison pénètrent le matin
Et l'air vivifiant de l'Océan lointain,
La force et la clarté rentrent dans ta pensée.

Tu te redresses prêt à des efforts nouveaux...
Elle viendra pourtant, la fin de tes travaux;
Les lueurs d'ici-bas te manqueront peut-être :

Plus de flambeaux ardents ni de foyer vermeil;
Prie, ouvre l'âme au ciel, à l'aube la fenêtre :
Tu ressusciteras à l'éternel soleil.

Vega.

———:o:———

La Guerre Italo-Turque et la France

Les Italiens sont des gens heureux. Ils étaient, il y a cinquante ans, assoiffés de liberté. Après des siècles de divisions stériles, leurs belles cités, Palerme, Naples, Livourne, Gênes, Milan, rêvaient une féconde et forte union. Notre pavillon aux trois couleurs était, pour ces villes éprises d'indépendance, la *bandiera di libertà.* C'est cette bannière libératrice qui vint donc, à point nommé, les affranchir.

A l'Italie nouvelle, il manqua bientôt la puissance. Nous ne pouvions point la lui donner, ayant perdu nous-mêmes, à batailler au delà des Alpes, le reste de nos forces. Mais l'Allemagne était là. Après Sedan, c'est vers l'Allemagne que les Italiens devaient se tourner : elle seule donnerait à leur existence nouvelle sa consécration et les ferait admettre un jour dans les conseils de l'Europe. Ils se firent donc, contre nous, les amis des Allemands et devinrent, suivant leurs rêves, une grande puissance. Le temps passa. A leurs intérêts politiques, ils avaient d'abord tout sacrifié. Devenus forts, ils songèrent à s'enrichir. La guerre de tarifs avec la France les ruinait : ils s'adressèrent donc à la France, qui se hâta d'oublier ses rancunes et de traiter avec eux. Une prospérité inouïe revint aussitôt dans la péninsule.

Riches, puissants, affranchis à l'intérieur, ils entendirent, par surcroît, ne dépendre, au dehors, de personne. Ils voulurent être les maîtres de leurs alliances et la protection de l'Allemagne leur pesait. Pour secouer ce joug, ils avaient une ressource, qui était de reconquérir bruyamment l'amitié de la France. Alors ils nous ont tendu la main et nous, peu satisfaits de la leur serrer avec effusien, nous leur avons donné comme gage de nos sentiments nouveaux, la Tripolitaine.

Qui se souvient, en France, des événements de 1900-1901 ? Il y eut, il y a onze ans, une heure de touchantes effusions entre la France et l'Italie. Le 14 décembre 1900, M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères d'Italie, répondant à un député, qui l'avait interrogé au sujet de troubles signalés à Tripoli, faisait devant la Chambre cette déclation. "Les relations amicales de la France et de l'Italie sont devenues telles, qu'elles ont permis aux deux gouvernements d'échanger des explications, aussi nettes que satisfaisantes, sur leurs intérêts dans la Méditerranée."

Et, quelques jours plus tard, M. Delcassé vint, dans la forme inattendue d'une interview au *Giornale d'Italia,* apporter des affirmations positives. Par lui nous apprîmes qu'il s'agissait à la fois, dans cette affaire, de la Tripolitaine et du Maroc, les Italiens ayant obtenu notre assentiment à leurs entreprises éventuelles sur Tripoli, en échange de leur abstention dans tout l'ouest africain.

Ainsi, contre le Maroc, qu'ils ne nous donnaient point et sur lequel ils n'avaient ni droits ni possibilité d'acquérir jamais l'ombre d'un droit, nous leur offrions la Tripolitaine, qui, certes, n'était pas à nous, mais que nous avions sous la main et dont nous étions parfaitement maîtres de leur permettre ou de leur interdire l'accès.

Les Italiens avaient gagné une belle partie. Ces roués, qui n'étaient rien, rêvaient peut-être de devenir les maîtres de l'Europe. Jusque-là Français contre l'Allemagne ou Allemands contre la France, ils seraient à l'avenir Italiens contre tout le monde. L'exemple de l'Angleterre les hantait. Ils admiraient la splendide solitude de ces insulaires et le terme de leur ambition, c'était de garder, eux aussi, un superbe isolement dans leur péninsule.

***

La Tripolitaine est donc, bel et bien, un cadeau qui fut fait gratuitement par la France à sa sœur latine. C'est, à vrai dire, un désert brûlant et désolé. De la Tunisie à l'Egypte, c'est, tout le long de la mer, la plaine basse, dé-

roulant à perte de vue ses steppes et ses sables ; à l'intérieur, c'est, de l'occident à l'orient, la chaîne montagneuse du Djebel, escarpée, stérile, éclatante de lumière.

Dans la plaine, les Arabes poussent leurs troupeaux. Cà et là, l'immense mer de sable est coupée d'oasis. Des villages sont cachés au milieu des palmiers ; toute une population de femmes laborieuses et d'enfants aux mines éveillées vit autour des sources limpides. Ces oasis malheureusement sont elles-mêmes envahies peu à peu par les sables, que le vent amoncelle autour d'elles. La plus belle, celle de la Mechiya, qui avoisine Tripoli, est particulièrement atteinte par cette désolante invasion. Or, les oasis sont, à elles seules, tout le pays ; dès qu'on quitte ces îlots de verdure, c'est pour retrouver les dunes mouvantes de l'éternel désert.

A 100 kilomètres au sud, dans la montagne, vivent d'étranges êtres. Les Berbères de cette région n'habitent point sous la tente comme les Arabes de la côte, ou dans de fraîches cabanes pareilles à celle des oasis : ils ont miné le sol et leurs villages sont des taupinières. Le bois manque à ces déshérités pour la construction des maisons ; ils ne peuvent ni travailler la pierre, trop dure, ni se servir, pour faire du ciment, de l'eau, trop précieuse ; alors ils ont creusé dans la marne des puits de 6 à 7 mètres de diamètre. Le fond sert de cour et le long des parois s'ouvrent des galeries voûtées, qui sont les chambres où l'on vit, les magasins où l'on amasse les récoltes, l'orge, les olives, les figues, les dattes, la cire et le miel.

Tout le pays est d'ailleurs misérable. Sur une superficie de plus de 1 million de kilomètres carrés, il y a une seule ville digne de ce nom : c'est Tripoli. Mais Tripoli est, à un certain point de vue, une place de premier ordre, qui vaut, à elle seule, la plus vaste colonie, et les Italiens finalement n'ont pas fait une si mauvaise affaire en jetant leur dévolu sur ce méchant port, isolé dans un désert.

Un coup d'œil jeté sur la carte de l'Afrique suffit, en effet, pour constater que le débouché direct du Soudan et de tout le centre africain dans la Méditerranée ne sera jamais,

quoi que nous fassions, Alger ni Tunis, mais Tripoli. Le golfe de la Syrte, en échancrant profondément la côte tripolitaine, la rapproche singulièrement des centres commerciaux du désert, économisant aux caravanes plus de 100 lieues. En leur livrant un empire désolé, rebut du nord-africain, c'est donc la clef même de l'Afrique centrale que nous avons donnée aux Italiens.

Quoi qu'il en soit, les intérêts commerciaux sont encore secondaires auprès de certains autres. Oublions donc que les Italiens sont à la veille de devenir, par notre faute, nos concurrents victorieux dans l'exploitation du trafic transsaharien. Oublions aussi qu'une mince partie de la Tripolitaine, la Cyrénaïque, est une des terres les plus fécondes qui soient. Laissons, sans montrer d'amertume, nos amis trafiquer et coloniser. Il faut bien que chacun ait sa place au soleil.

Ce qui est intolérable, c'est de songer que, maîtres désormais de la côte comprise entre l'Egypte et la Tunisie, les Italiens vont occuper, dans le bassin oriental de la Méditerranée, une situation stratégique de premier ordre, que nous pouvions ambitionner pour nous-mêmes, ou, tout au moins, ne pas laisser prendre par d'autres.

On ne cesse de répéter, même en France, que l'Afrique du Nord doit ne nons appartenir que pour moitié et que nous devons nous réserver la partie occidentale de la côte, laissant à nos rivaux Anglais, Turcs, Italiens, l'autre partie. On oublie ainsi que la Méditerranée orientale, c'est proprement, en vertu de la tradition même, la Méditerranée française, c'est-à-dire celle des rivages levantins où nous avons, de tout temps, exercé notre protectorat. Notre pavillon a sa place dans les eaux bleues qui sont la route des Echelles. Or, dans tout cet important bassin, dont il est juste de dire que nous tenons l'entrée par Bizerte, nous n'avons pas un dépôt de charbon, pas un point d'appui pour nos croiseurs, pas le plus mince abri pour des torpilleurs.

L'Angleterre, naguère encore, n'y possédait rien non plus. Longtemps elle n'a occupé que les deux extrémités de l'autre bassin, avec Gibraltar et Malte. Or, elle est à

Chypre aujourd'hui et elle tient l'Egypte. L'Italie aura demain, sur la côte tripolitaine, Tobruck, le plus beau port naturel de toute la côte d'Afrique. Avant peu d'années, la prépondérance stratégique de l'Angleterre et de l'Italie sera donc écrasante dans ces mers du Levant, où nous avons tant et de si graves intérêts engagés.

Un moment, on a pu croire que nous trouverions à Mytilène le poste de choix dont nous avons besoin pour faire respecter, dans les eaux turques, nos trois couleurs. L'envoi devant l'antique Lesbos d'une division de l'escadre de la Méditerranée avait rempli, on s'en souvient, d'espoir et d'émotion tous ceux qui savent quel rôle prépondérant pourrait encore jouer la France dans ces régions, si elle voulait. Il paraissait évident que nous saisirions un gage territorial, et qu'enfin nous posséderions là-bas la base d'opération nécessaire. Ni l'Angleterre, qui s'est emparée de Chypre, ni l'Allemagne, qui venait justement de planter son pavillon, sans autre forme de procès, sur l'archipel turc des îles Farsan, dans la mer Rouge ; ni la Russie, notre alliée, n'auraient pris contre nous, si nous avions été plus fermes dans nos résolutions, la défense du sultan. Seule peut-être l'Italie eût mis quelque mauvaise grâce à nous laisser faire. Mais que pouvait, toute seule, l'Italie contre nous ? La Tripolitaine était d'ailleurs là, dont nous pouvions à ce moment lui parler...

Cependant nous avons quitté les eaux turques, abandondonnant le précieux gage. La faute est commise : il faut l'oublier. On peut seulement rapprocher, non sans amertume, l'insouciance que nous avons montrée là pour nos intérêts stratégiques dans le Levant, de l'empressement avec lequel nous avons pourvu à ceux des Italiens.

La Tripolitaine, débouché naturel de tout le trafic du centre de l'Afrique, position stratégique de premier ordre dans le bassin oriental de la Méditerranée, est, en outre, le trait d'union entre la Barbarie et l'Egypte et nous aurions dû, à ce troisième titre, plus encore qu'aux deux autres, nous garder de la donner à qui que ce fût.

Tout le long de la plaine sablonneuse, qui, nous l'avons

vu, longe indéfiniment la mer depuis notre frontière tunisienne jusqu'au Nil, des oasis nombreuses et soignées forment une véritable ligne d'étapes, fréquentée jadis par les pèlerins du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, qui se rendaient à la Mecque. Il y a là, reliant la Barbarie à l'Orient, une sorte de chaussée stratégique, susceptible de devenir un jour une route militaire de premier ordre. C'était jadis la voie des invasions musulmanes vers l'Occident ; ce pourrait être demain pour nous, si nous voulions, le chemin de l'Egypte.

Il faut songer que nous sommes, au point de vue de l'industrie navale, à l'époque des profondes révolutions. Les lourdes escadres, qui donnent encore à l'heure présente la maîtrise de la mer, n'auront peut-être pas toujours la même valeur militaire. Les sous-marins, malgré l'inévitable imperfection des œuvres nouvelles, ont montré déjà que les parages fréquentés par eux cesseraient tôt ou tard d'être *navigables* pour les gros navires. Pas plus que les hommes ne se baignent dans les eaux infestées de requins, les cuirassés ne s'aventureront à l'avenir dans celles où pourront évoluer des navires submersibles. Il y aura ainsi, le long notamment de toutes les côtes françaises ou relevant de la France, une zone de défense absolument infranchissable, allant jusqu'à 250 ou 300 milles au large. En même temps, le croiseur, qui représente, à côté de la force brutale du cuirassé, la force intelligente, souple et vive, fera la guerre aux navires de commerce.

Nous sommes donc peut-être à la veille de reprendre quelque avantage sur nos rivaux, notamment sur les Anglais, naguère invincibles. Frappés dans leurs richesses, c'est-à-dire au cœur même, obligés de disperser leurs forces pour la protection des grandes voies commerciales, ceux-ci n'auront même plus la ressource d'attaquer nos rivages, devenus invulnérables et redoutables au suprême degré. Pour nous, délivrés du souci d'engager sur mer d'inutiles et ruineuses batailles rangées, nous pourrons enfin porter hardiment le combat sur la terre, où les Anglais ont suffisamment montré qu'ils ne seront jamais les plus forts.

Malheureusement, nos points de contact avec eux sont en petit nombre. L'Egypte était, à cet égard, une des rares parties du globe où il nous était possible de les aller surprendre.

De l'Algérie et de la Tunisie, une armée d'invasion eût pu se ruer, à travers la Tripolitaine, jusqu'au Nil. La route est longue, certes. Mais 2,500 kilomètres ne sont pas pour effrayer des soldats d'Afrique et, tandis que nos croiseurs auraient porté la ruine sur le marché anglais, nos troupes eussent frappé au Caire, à Alexandrie, au pied des pyramides, de glorieuse mémoire, un coup à terrasser le plus rude ennemi pour toujours.

Il n'en sera pas ainsi, puisque les Italiens, demain, seront à Tripoli, nous barrant la route. La France s'est montrée généreuse : c'est très bien fait. Mais vraiment ses générosités commencent à ressembler fort à des prodigalités, et l'on me pardonnera d'avoir mis à le constater quelque amertume.

Les Anglais, ont, d'ailleurs, admirablement compris quel éminent service nous leur avons rendu là. Ils se gardent, pour leur part, d'empêcher la conquête de la Tripolitaine par les Italiens. Des journaux ont pu montrer, au premier moment quelque dépit du rapprochement des deux nations latines. Pas un n'a protesté contre notre assentiment aux vues de nos nouveaux amis sur le nord de l'Afrique,—ce qui nous amène, en passant, à constater que, la sympathie de l'Angleterre étant, d'avance, acquise à leurs projets, notre avis avait le prix exceptionnel d'une approbation définitive, emportant le dernier obstacle.

La résistance des Turcs, au surplus, ne retardera nullement la conquête, si les Italiens font en sorte de l'entreprendre sérieusement. On a quelque peu parlé, dans les journaux, des garnisons ottomanes éparses dans la colonie. Le sultan entretient là 30,000 hommes, qui ne se rendront certes pas sans combats acharnés. Mais si l'armée d'invasion ne doit pas s'attendre à faire, comme nous en Tunisie, une simple promenade militaire, nos voisins ne retrouveront pas non plus, sur cette côte sans défenses naturelles,

les désastres abyssins. Les soldats du sultan sont, à la vérité, d'assez pitoyables hères. Dans les rues de Tripoli, on les voit par bandes enguenillées, marchant pieds nus ou chaussées de souliers crevés, n'ayant point tout l'uniforme, mais seulement la veste ou le pantalon. Ils vont, parcourant les marchés et se procurant, çà et là, leur nourriture. Beaucoup, pour gagner quelque argent, se font, en dehors des exercices, commissionnaires ou porteurs d'eau.

Vraiment, si les Italiens ne viennent pas à bout de ces gens-là, ce sera leur faute. En conscience, nous pouvons, sans attendre les événements, considérer que le cadeau est fait.

La Revue Française, Paris, 24 sept. 1911.

Antoine Redier.

———:o:———

CHRONIQUE FINANCIERE.

Les Mines

De tous les placements c'est peut-être celui-là qui, tout en offrant le plus de séduction, inspire quand même le plus de défiance au capitaliste. C'est là surtout que le petit capitaliste—plus pressé et surtout plus impatient de réaliser de gros profits à courte échéance—risque le plus et aussi qu'il se fait le plus souvent tromper. Trompeur comme une mine ! Ce dicton est connu tout aussi bien qu'en est le pendant : riche comme une mine !

Au reste, les mines sont tout à fait comme l'occasion qu'il faut saisir par les cheveux, en s'assurant bien de ne pas tenir une perruque.

Mais pourquoi tant de gens se font-ils exploiter dans de prétendues entreprises minières ? A cette question que je posais à un mineur, j'obtins la réponse suivante :

Dans la province de Québec, cela est dû à diverses causes dont la principale est, à n'en pas douter, l'ignorance a peu près complète de la population sur ce genre d'opérations. Et ce ne sont pas assurément les énormités publiées par nos journaux sur ce sujet qui amélioreront cet état de choses. Ajoutez à cela l'indifférence du gouvernement de la province envers le prospecteur, l'incompétence de 95% de ceux qui s'occupent des mines et n'obtiennent qu'un lamentable fiasco là où ils ont trouvé tous les éléments du succès ; cette disposition instinctive du plus grand nombre à rêver plutôt qu'à réfléchir et qui les rend une proie facile de tous les agents hardis, aux gestes nerveux et au verbe élevé, qui vendraient des mines dans la lune si on leur offrait une commission raisonnable.

Et pourtant les mines offrent encore un des placements les plus rémunérateurs—ils sont de tout premier ordre si l'on a à faire avec une mine d'or ou d'argent.

Les avantages offerts par la province d'Ontario sont tout particulièrement intéressants. L'histoire de Cobalt est là pour nous l'apprendre. Il y a de ce côté-là d'excellents placements à faire ; l'important est de les découvrir. On peut y arriver par divers moyens.

A part la confiance que l'on peut, que l'on doit accorder à l'annonce lue dans un journal sérieux, honnête et compétent, à part les renseignements que l'on peut obtenir de ses amis sur la nature des propositions qui nous sont faites, il est certaines mesures de précautions dont on aurait tort de s'écarter :

1° Par quels moyens l'agent qui veut vous vendre des actions de mine s'est-il introduit chez vous ?

2° Est-il un mineur compétent ?

3° Vous promet-il plus de beurre que de pain ou tout simplement des profits réalisables en se basant sur ce qui a été fait de mieux par les compagnies les plus prospères.

4° La compagnie qu'il représente est-elle administrée économiquement ; a-t-elle eu de gros accidents qui lui ont occasionné des frais supplémentaines, combien a-t-elle d'actions dans son trésor ? etc., etc.

Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet. L'industrie minière est une des plus importantes de la province de Québec ; il suffit de le faire voir au public. C'est une tâche qui a été admirablement remplie jusqu'ici par les journaux d'Ontario pour leur province. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant chez nous ?

Pour sa part la *Revue Franco-Américaine* entend consacrer à cette question quelques pages chaque mois. C'est un département nouveau qui non seulement ne manquera pas d'intérêt mais qui, surtout, est appelé à rendre de précieux services à nos compatriotes.

J.-A. Lefebvre.

———:o:———

Un développement — Le "Gaulois"

Nous avons annoncé dans le dernier numéro de la *Revue* la publication prochaine du "Gaulois," hebdomadaire—politique, littéraire, artistique. C'est le développement naturel de l'œuvre entreprise il y a quatre ans par la Revue Franco-Américaine.

Que cette œuvre ait été utile, les résultats obtenus ne nous permettent plus d'en douter. Grâce au précieux encouragement de nos amis, nous avons pu voir ce que peuvent exercer d'influence salutaire sur l'opinion des amis comme chez des ennemis, quelques travailleurs groupés autour d'une publication vengeresse que ni la crainte ni l'intérêt n'arrêtent, qui arrache les masques et déchire les voiles sans se préoccuper des figures que la vérité surprendra derrière.

Nous avons, depuis vingt ou trente ans, exploré des champs trop vastes; nous nous sommes engagés, comme race, sur des routes trop diverses pour que nous n'ayons jamais commis d'erreurs, pour que les routes suivies soient toutes également bonnes. C'est à l'examen de cette situation que nous nous sommes attachés, et vous nous êtes témoins de la lumière abondante que nous avons versée sur des plaies qui saignent le plus pur de notre sang, des avertissements que nous avons placés à l'entrée des routes tortueuses, si elles paraissent plus faciles, où l'intérêt, l'ambition, les appétits, poussent à rangs pressés ceux que nous étions tentés de prendre pour des héros et qui n'étaient, le plus souvent, que les tristes champions de notre imprévoyance nationale.

Et pour juger de notre vraie condition le meilleur moyen est encore de mesurer notre faiblesse à l'audace de nos ennemis. Mais le mal ne serait déjà pas si grand si nous pouvions en limiter la constatation à la découverte de

quelques documents poudreux arrachés des mains des conspirateurs. Il y a par-dessus tout cela—et c'est bien ce qui a couvert du secret officiel tant d'intrigues dirigées contre nos institutions et nos plus précieuses libertés—il y a par-dessus tout cela cette fausse mentalité, ce tempérament d'esclave, qui en est sorti, qui pousse un si grand nombre de Canadiens-français à croire que leur état de minorité leur enlève jusqu'au droit de dire qu'on les vole quand, sous leurs yeux, quelques chauvins, aidés de quelques opportunistes, déchirent les traités les plus solennels.

Aussi bien le grand danger vient-il moins du fait que nous sommes une minorité que de ce que nous nous montrons dans trop de circonstances une minorité faible, désunie, sans détermination. Je ne rappellerai pas ici les circonstances où, avec des moyens plus nombreux, nous avons reculé devant des situations qui trouvèrent les pères de nos libertés politiques irréductibles et vainqueurs. Je ne veux même pas tenter de faire le bilan canadien-français sous les deux régimes qui se sont succédés à Ottawa depuis la Confédération. On m'accuserait de broyer inutilement du noir. Du reste, le changement de régime qui date du 21 septembre dernier, sans calmer nos appréhensions, vient d'ouvrir un champ nouveau à notre observation.

Même, je crains bien d'avoir poussé trop loin cette digression quand je voulais me borner à annoncer aux amis de la Revue l'entreprise nouvelle qui doit compléter son œuvre.

Pour ce qui est de la *Revue* elle-même, on comprend que je ne veuille pas entreprendre de la juger. Je ne serais pas impartial.

C'est une besogne qu'il appartient à d'autres d'accomplir. Et, je l'ai déjà dit, la forte sympathie qu'on n'a pas cessé de nous montrer depuis trois ans est bien l'éloge sur lequel nous comptons le plus.

Plutôt soucieux de remettre en lumière certains idéaux que les tendances matérialistes de notre époque et de notre milieu laissaient tomber en désuétude, nous avons moins songé à imprimer une direction nouvelle à la politique de

notre pays qu'à réveiller les énergies, à dérouiller les consciences, à grouper autour des institutions menacées les bonnes volontés et les dévouements accessibles au souci patriotique. En cela notre travail ne fait que commencer.

Jusqu'aujourd'hui, on a pu le constater, nous nous sommes surtout appliqués, en jetant les bases d'une solide documentation, à ravitailler les groupes placés au front de bataille, à distribuer des armes aux recrues, à dévoiler les plans insidieux et toujours soigneusement préparés de l'ennemi. Ce travail n'est pas fini, mais il est assez complet pour que nous songions à lui en associer un autre qui prouve sa nécessité et lui fasse produire les fruits attendus.

Nous allons désormais prendre l'offensive, ce qui est encore le meilleur moyen de nous défendre. Et sur ce point comme sur tous les autres, nous tâcherons de mériter la confiance et de justifier les encouragements qu'on nous a donnés.

Nous avons plusieurs fois fait appel à la générosité, au dévouement de nos amis. Ces appels nous les ferons encore ; c'est à ce prix seul que nous avons pu donner à notre institution de solides assises. Des projets élaborés avec soin, société de publication ou association de protection, prendront, dans le cours de l'année, une forme définitive et apporteront à l'œuvre commune le précieux appoint d'une organisation complète, d'une puissance d'action mieux aguerrie.

Le "Gaulois" que nous fondons ne vise pas à autre chose qu'à la réalisation plus rapide et plus complète de tous ces projets.

J.-L. K.-Laflamme.

———:o:———

Montcalm

Poème lu par l'auteur, à Quebec, au pied du monument, le jour du dévoilement, le 16 octobre 1911.

Tout près d'ici, tout près du sol que nous foulons,
Altier comme Québec debout sur sa falaise,
Plein du feu des Klébers et des Timoléons,
En voulant rallier ses fougueux bataillons,
Montcalm tomba, frappé par une balle anglaise.

Montcalm tomba, vaincu par le destin jaloux ;
Mais sa défaite fut glorieuse et féconde,
Et son nom, radieux et caressant pour nous,
Et que nous devrions répéter à genoux,
Comme un flambeau divin éclaire tout un monde.

Oui, sa défaite fut féconde sous nos yeux,
Et le sang qu'il versa dans la plaine voisine,
O miracle ! baigna tout le sol des aïeux,
Y fit croître et fleurir des rejetons nombreux,
Dont nul soc meurtrier n'atteindra la racine.

Oui, grâce à sa valeur, grâce à son dévouement,
Le fier triomphateur respecta notre race,
Et, sous le sceptre anglais, nous portons hardiment,
Pour repousser l'entrave et l'asservissement,
La loyauté pour lance et la foi pour cuirasse.

La gloire de Montcalm ignore tout déclin.
Toujours elle grandit, comme croît la lumière,
Comme dans un ciel pur le soleil du matin,
A mesure qu'il monte à l'horizon lointain,
Verse plus de rayons éclatants à la terre.

Et tant que vers la mer le fleuve souverain,
Qui vit combattre et choir l'immortel capitaine,
Roulera ses flots d'or, forte comme l'airain
Qui nous montre aujourd'hui son front vaste et serein,
Sa mémoire vivra dans l'âme canadienne.

Son premier revers fut un suprême succès ;
Et quand on le coucha dans le sol qu'une bombe
Avait ouvert non loin d'un bastion français,
Le feu d'une rancœur séculaire à jamais
S'ensevelit avec le guerrier dans sa tombe.

Tel Wolfe terrassé dans l'âpre engagement
Qui décidait du sort d'un peuple à la mamelle,
Par sa mort Montcalm a, sous notre firmament,
Commencé l'union qui lie étroitement
La puissante Albion à la Gaule immortelle.

Et pendant que, pieux, monte vers le héros
L'hommage de la vieille et fière capitale,
Peut-être les vaillants et glorieux rivaux
Cherchent-ils, réveillés en leurs sombres caveaux,
A se serrer la main dans l'ombre sépulcrale.

Il semble que l'un d'eux nous dise en ce moment :
—Puisque Dieu veut qu'ici des races étrangères
D'un empire nouveau jettent le fondement,
Formez, mariant l'or pur au pur diamant,
De deux peuples naissants un grand peuple de frères !.

Sentant couler en vous le sang noble et fécond
Que prodiguèrent, plein d'une ardeur sans rivale,
Les hardis descendants du Franc et du Saxon,
Efforcez-vous, les yeux sur le même horizon,
De cimenter partout l'"Entente cordiale !"—

———:o:———

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite.)

—Ah ! tu crois.. tu crois qu'elle l'aurait endoctrinée ? fit Maître Bienaimé, bondissant ; si je savais ça.. je te garantis bien..

—Non, je ne le crois pas, répondit l'abbé Brissot en le calmant du geste.. Je ne puis pas le croire. Mais ses manières, ses idées, son histoire et tout.. Tu me comprends.

Puis ils se rapprochèrent d'Eugène, tandis que Léa relevait une seconde fois la tête en voyant une ombre se projeter à ses pieds, sur le sable.

—.. Alors, cela ne va pas comme vous voudriez ?

Louis était près d'elle, sous le noisetier séculaire dont les basses branches le touchaient au front.

—Non, cela ne va pas du tout.

Il fut frappé de cet accent mélancolique, de l'expression morne répandue sur cette physionomie, naguère si vivante.

—Il ne faut pas vous affecter, reprit-il doucement, ce serait bien pire. Mais.. souffrez-vous donc, Léa ?

—Je ne souffre pas, je dépéris, murmura-t-elle, déchiquetant une feuille de noisetier. Que voulez-vous ? Ce qui devait arriver arrive. C'est une maladie d'ennui ; j'ai la campagne en horreur.

Louis Chaumel pâlit légèrement, comme s'il eût reçu un coup dans la poitrine.

—Ah ! ne dites pas cela, vous me feriez trop de peine.

Ce cri lui échappa si impétueusement qu'il en fut étonné lui-même. Puis près d'elle maintenant, il continuait, d'une voix presque suppliante :

—Vous ne le pensez pas. C'est impossible, ce serait renier votre race, renier votre père ! Vous Léa, vous n'aimeriez pas la terre où vous êtes née, où les vôtres dorment. C'est un caprice, une imagination ; votre cœur n'y est pour rien.. Léa.. voyons, Léa..

Mais elle secouait la tête et ne regardait même pas celui dont le regard l'eût peut-être éclairée. Pauvre enfant ! Etait-il possible ! se faire de pareilles idées à son âge, et se rendre malade à cause de cela ! Elle paraissait plus frêle en son attitude alanguie, avec ses deux petites mains abandonnées sur son tablier ; et pourtant son visage, où des lueurs de soleil voletaient comme des mouches lumineuses, ne demandait qu'à sourire. Oh ! quel désir de la relever, de l'orienter, de la défendre, désir encore irraisonné, mais d'une indicible force, s'émut au fond de ce coeur viril !

—Vous, si gaie par nature, vous qui travailliez, cette année encore au milieu des faneuses une fourche à la main..

—Je m'étourdissais ! On ne vit pas, ici, on y végète ! on n'y respire pas, on y étouffe !

—On y étouffe ! protesta Louis, se redressant d'un bond juvénile ; mais sentez donc tout ce qui passe dans cet air-là !

Devant eux s'ouvrait une éclaircie radieuse ; un vent chaud apportait l'odeur mielleuse des fleurs de sarrasin. Des nuages floconneux défilaient devant le soleil, faisant courir d'immenses vagues d'ombre et de clarté sur le marais peuplé de troupeaux somnolents, sur toute cette terre encore verte malgré les ardeurs de la canicule. Des bruits d'attelages emplissaient l'étendue ; trois cloches, au loin, carillonnaient pour un baptême.

—Mais regardez ! mais écoutez ! insistait Louis Chaumel.

—C'est toujours pareil, fit Léa.

—C'est toujours nouveau, répliqua le jeune homme.

—C'est la mort !

—C'est la vie !

Cette fois, elle le regarda, car jamais il ne lui avait parlé de la sorte ; l'enthousiasme s'emparait de Louis, faisait monter à son visage son beau sang de terrien.

—La vie, on l'entend chanter dans le plus petit oiseau, on la voit mûrir dans la moindre plante. La vie ! ils s'en pénètrent, allez, ceux qui la cultivent par un travail si bon, si sain, un des plus nobles qu'on puisse voir.

—C'est vrai que la terre demande des forces, mais comme elle les conserve ! Vous ne trouvez pas que c'est beau de travailler au grand air, en plein jour, sous le ciel d'où le bon Dieu fait luire son soleil et tomber sa pluie ? C'est bien là, dans les champs, qu'on sent la nécessité de prier matin et soir. C'est bien là, dans le pays où les nôtres ont vécu, et où leurs traces se voient encore, que nous sentons nos relations avec eux, et l'obligation de suivre leurs exemples. Gardons l'esprit de clocher. Léa ! On en a trop médit ; celui qui aime la petite patrie aime la grande , il aime aussi l'honneur, la vertu, tout ce que les siens ont aimé...

Les mots, ardents, vibrants, s'échappaient d'eux-mêmes, sans qu'il cherchât à les retenir. Elle écoutait, surprise, vaguement remuée au point le plus inconnu de son âme, par la supériorité de cette intelligence et de ce caractère. Peut-être aussi sentait-elle passer près d'elle un souffle nouveau.. quelque chose de pur et de fort, dont ses lectures ne lui avaient jamais donné l'idée.. Là-bas, le prêtre et le fermier, longeant la maison, causaient toujours, et derrière Louis, dans une allée voisine Mathilde étendait du linge sur un fil de fer soutenu par des poteaux.

—C'est très beau, ce que vous dites, reprit Léa, du bout des lèvres ; mais le qualifierez-vous encore de noble, cet ouvrage si grossier, si vulgaire, auquel une femme doit se condamner ici ?

Il recula d'un pas.

—De quoi parlez-vous ? De ce que font ma mère et ma grand'mère ? De ce que ferait ma soeur, si elle vivait ? Léa, poursuivit-il plus doucement, en la voyant rougir, vous ne regardez que le petit côté des choses ! A travers l'outil, l'instrument plus ou moins vulgaire, comme vous dites, cherchez l'idée qui l'ennoblit ! Pensez donc que vous continuez le passé, que vous préparez l'avenir ; en contribuant au bon fonctionnement de la ferme vous créez du bien-être pour ceux qui vous suivront. Vous contribuez, pour votre petite part, à des oeuvres très grandes : le relèvement de la prospérité des campagnes, l'amélioration du sort des paysans. Et puisque vous êtes bonne chrétienne, pourquoi ne pas vous placer au point de vue chrétien, le plus haut de tous ?

Mathilde approchait, lentement, à pas silencieux : les pièces de linge qu'elle fixait sur le fil volaient autour d'elle, comme des ailes blanches, au vent parfumé. Mais Louis ne pouvait s'apercevoir de sa présence. Il continuait, réellement entraînant parce qu'il mettait au jour le fond le plus sacré de son âme, l'idée maîtresse de son existence, et aussi parce que, sans se l'avouer encore, il parlait sous l'empire de ce sentiment dont Lacordaire a dit : "Celui qui a aimé dans sa vie, a été vraiment éloquent, ne fût-ce qu'une fois."

—Que de bien vous pourriez faire autour de vous, avec votre nature expansive ! Vos occupations vous rapprochent de certaines misères ; vous êtes en contact perpétuel avec de pauvres gens, à l'esprit peu éclairé. Que d'occasions de pratiquer toutes les charités, d'acquérir de l'influence et de l'exercer au profit de la bonne cause ! Voilà, j'espère, de quoi élargir votre horizon et vous faire accepter votre sort.

Elle cillait comme devant une lumière qui lui eût blessé les yeux ; puis elle se renversa de nouveau, les deux mains croisées sous la tête, et demeura inerte un long moment.

Vous êtes un fervent de la terre, chuchota-t-elle enfin.

Qu'est-ce que vous penseriez alors si je m'en allais un de ces jours.. pour vivre à Paris ?

—Vous, Léa ! Déserter !

Il avait saisi l'une des branches. Puis, lâchant brusquement le bois qui siffla au-dessus de lui :

—C'est un enfantillage reprit-il. Vous voulez rire ?.. dites dites.. Pourquoi feriez-vous cela ?

—Parce qu'à Paris on se distrait, on s'amuse, articula-t-elle avec une sorte de bravade ; parce que je meurs d'envie de connaître des choses nouvelles, un monde différent de celui où j'ai toujours vécu ; parce que..

Elle s'arrêta, car elle ne pouvait ajouter qu'elle se trouvait trop jolie pour habiter Clairville ; mais déjà Louis s'écriait :

—Et pour ces petits motifs-là, vous iriez troubler la paix de votre famille, abandonner votre poste, vous jeter à l'aveugle, dans un milieu pour lequel vous n'êtes point faite et dont vous ignorez tout !

—Merci bien ! fit Léa, vexée. Je suis donc si campagnarde ?

—Eh ! certainement ; est-ce un tort, ou une déchéance ? Peut-on effacer le cachet de son origine ? Croyez-vous que je ne m'honore point d'être campagnard ? dit fièrement le jeune homme, regardant ses mains hâlées. Votre race et la mienne en valent bien d'autres, je suppose ; nous n'avons pas à en rougir.

Mais il vit trembler les lèvres de la jeune fille, et il eut peur d'avoir frappé un peu fort.

—Léa, murmura-t-il en se penchant sur le fauteuil, je vous ai parlé comme un vieil ami. Vous n'êtes pas fâchée ?

—Je ne vous comprends pas, déclara-t-elle sèchement ; on voit pourtant des gens, pris de dégoût pour la campagne, aller à la ville.. et y réussir.

Louis devina qu'elle pensait à Mme Lagarde, et il répondit :

—J'en conviens ; mais pour un qui réussit et dont on parle

combien d'autres qui échouent et dont on ne parle pas ! D'abord il faudrait savoir si ceux qui chantent victoire ne sont pas, au fond, des vaincus.. s'ils n'ont pas perdu la foi, par exemple, l'honnêteté, la délicatesse, la santé même : toutes choses plus précieuses que la fortune et la situation qu'ils ont pu conquérir..

—Alors, interrompit-elle, à vous entendre, on devrait blâmer tous ceux qui s'éloignent de leur village pour se faire soldats, médecins, commerçants, prêtres..

—Ah ! mais permettez, protesta Louis en souriant ; il y a des attraits sérieux, il y a des vocations. Vous voudrez bien convenir que votre.. fantaisie ne rentre pas dans ces catégories-là ! Ecoutez-moi, Léa, continua-t-il, redevenant très grave : votre place est dans votre monde ; ce serait mal à vous d'en sortir. Prenez garde : si vous alliez, du même coup, faire votre malheur et le malheur des vôtres ! Quand on détache un anneau d'une chaîne, on brise l'anneau et on brise la chaîne. Et, dans le cas qui nous occupe, le bon Dieu ne se charge pas toujours de la réparation.

De cet oeil brillant, de cette voix chaude, se dégageait une puissance de persuasion vraiment extraordinaire ; Léa, d'un geste enfantin, porta les deux mains en avant.

—Allez-vous en : je ne veux plus de vous ! Je ne veux pas être convertie !

—Et moi, je veux vous convertir, répliqua Louis Chaumel avec une expression intense.. J'ai même l'idée que cela ne me sera pas très difficile..

Mathilde allait du jardin à la buanderie, de la buanderie à la cuisine ; vers onze heures, elle vit repasser l'abbé Brissot, essoufflé, tirant sa montre.

—Je vais manquer le tramway ! s'exclama-t-il. C'est de la faute de ce brave Louis Chaumel. Ah ! le bon garçon, le bon chrétien ! Nous avons causé tout à l'heure, en prenant un verre de cidre avec ton père ; la conversation est tombée sur les affaires actuelles.. En voilà un qui ne se gêne pas pour

dire sa façon de penser ! Tu n'étais pas là, ma fille ; c'est dommage !

Mathilde n'était pas surprise ; elle n'ignorait point que son voisin était un véritable apôtre, qui propageait les bons journaux, combattait l'alcoolisme, s'entendait avec le curé de Clairville pour fonder une mutuelle agricole. Et comme il parlait, en effet ! Tantôt, auprès du noisetier, elle n'avait pas pu se défendre d'écouter un peu. Les choses qu'il disait, elle les avait pensées bien des fois ; mais elle n'aurait jamais su les démêler une à une, ni surtout les exprimer si bien. Ah ! il avait le droit de parler, celui-là, car il prêchait d'exemple ! Il aurait pu devenir un monsieur de la ville, un notaire, un médecin, tout ce qu'il aurait voulu ! C'était par goût qu'il avait choisi la culture. Il ne tenait pas seulement à la terre par intérêt, par habitude, comme tant d'autres ; il l'aimait.. oui, comme on aime une personne ! Il aimait l'âme de la terre ! Il avait consacré sa vie à défendre la terre, à la rendre plus belle et meilleure, à lui conserver des enfants.

—C'est avec ces caractères-là qu'on refait un pays ! déclarait l'abbé Brissot en traversant la cour.. Qu'est-ce que tu as, toi, ma fille ? demanda-t-il subitement à sa nièce, qui l'accompagnait jusqu'au bas de la côte.

—Rien, mon oncle.. C'est-à-dire, je suis triste parce que vous vous en allez !..

Certes, la réponse était parfaitement sincère ; mais peut-être, au fond, tout au fond du coeur de Mathilde, murmurait la parole qu'elle s'était répétée maintes fois, pour refouler des souffrances physiques :

" Il ne faut pas s'écouter."

VIII

L'ASSEMBLEE

Les feux de l'été embrasaient Clairville, desséchaient les abreuvoirs, faisaient taire les oiseaux ; la verdure perpétuelle

du marais encadrait les chaumes ras, les sarrasins mûrs, les pommiers où perlaient déjà les pommes. Une couche de poussière donnait à la campagne un reflet blanc, et, dans le village assoupi, les roses trémières et les " soleils " penchaient leurs têtes lourdes par-dessus les murs dégradés.

Cette langueur des choses rejaillissait sur Léa, qui remontait vers la ferme au retour d'une messe matinale entendue à la paroisse voisine. Elle suivait la Vérelle, la jolie rivière qui glisse derrière les masures, se frôle presque au monticule ombreux de l'église, et, se détournant tout à coup, s'enfonce dans le marais, comme si, malgré sa paresse, elle bondissait de joie devant cet immense espace lumineux !

Léa " gardait," ce dimanche-là ; c'était son tour ! Oh ! l'intolérable ennui de rester des heures enfermée à surveiller le pot-au-feu !

Combien de temps faudrait-il se soumettre encore à tous ces vieux usages ridicules, ne laissant aucun jeu à la fantaisie, à la variété ! C'était un couvent, la Closerie,—si bien nommée, hélas !—la discipline y était pire que chez les Carmélites. Chacun y avait son rôle, étroitement délimité, sa place dans la hiérarchie.. La diatribe intérieure fut interrompue par le bruit de deux sabots cahotants ; la mère Nanette, au bas des marches disjointes qui descendaient de son jardinet vers la rivière, abordait Léa en lui soufflant mystérieusement :

—Enfin, vous voilà ! Depuis le temps que je vous guette ?

Avec un rire de sa bouche édentée et de ses petits yeux en trous de vrilles, la commère tirait de son tichu croisé une enveloppe de format élégant.

—Ce que ça sent bon, Mam'zelle Léa ! reprenait-elle, examinant, en dessous, la figure rayonnante. Mes hardes vont en garder l'odeur pendant plusieurs jours.

—Merci, Nanette !

Et, dans son effusion, la jeune fille tendit une pièce de vingt sous à la vieille dont l'ébahissement fut tel, qu'elle de-

meura deux secondes immobile, à regarder le disque d'argent briller au creux de sa main.

. . Quelle transformation chez Léa ! Maintenant elle s'envole, rasant l'herbe brûlée ; rentrée à la maison, elle se sauve dans sa chambre, et, d'un coup d'ongle, fend l'enveloppe ; sur le vélin aux bords déchiquetés—dernier cri de la mode !—la haute écriture artificielle de Mme Lagarde a tracé ces mots

" Ma chère enfant, ne me juge pas sur les apparences, et ne suspecte jamais l'intérêt affectueux que je te conserve. Ta confiance en moi me touche profondément, et je te l'aurais déjà dit de vive voix si les circonstances ne m'imposaient une discrétion absolue. . Tu comprends bien, n'est-ce pas, que je ne puis revenir à la Closerie sans une invitation de ton père, et ta manière de t'exprimer, le mode de correspondance que tu me proposes, me font penser qu'on ne désire guère, autour de toi, voir se poursuivre nos relations.

" Mais prends patience, ma pauvre chère petite, ou je me trompe fort, ou je trouverai, d'ici peu, l'occasion de te rencontrer sans porter ombrage à personne. ."

Léa baisa par deux fois ce dernier paragraphe. Pourtant. . avec quel sourire Amélie avait écrit cette page !. . De quel ton la chère tante avait murmuré en posant la plume : " Après tout, que m'importe ? Je ne m'engage à rien, je ne risque rien. . Je n'ai rien à perdre, et j'ai beaucoup à gagner."

Tout de suite, Léa se sentit renaître ; une sève nouvelle circula dans son petit être capricieux. Quinze jours plus tard, le fermier, revenu du marché de la Haye-du-Puits où il avait rencontré son jeune voisin, annonça en se mettant à table :

—C'est jeudi la fête de la Salette ; il y aura de la place pour vous dans la voiture de la Haie d'Epine si le cœur vous en dit.

—Oh ! je veux bien ! s'écria Mathilde avec un sourire très rapide, mais incroyablement jeune.

—Avec les Arcent de Bruneville et les Chaumel de Saint-Damien, vous serez toute une voiturée, ajouta Maître Bien-

aimé. Ils partiront aussitôt après dîner, dans la carriole à trois bancs.

Mathilde sourit encore, en versant du cidre à Eugène ; elle se sentait toute joyeuse, la grande fille de la Closerie, la grave ménagère, sitôt privée de délassements et de distractions.

A six kilomètres de Clairville s'élève un sanctuaire dédié à la Vierge des Alpes, et très renommé dans le pays ; pendant la belle saison, les pèlerinages paroissiaux y affluent de semaine en semaine, et le 19 septembre, jour anniversaire de l'apparition de Notre-Dame aux deux bergers, est marqué par une grande fête, à la fois religieuse et profane, où toutes les communes d'alentour se donnent rendez-vous. Mathilde, à cette pensée, croyait redevenir petite ; ce serait gentil de faire un tour dans l'assemblée, de retrouver à chaque pas des amis, des connaissances, de s'amuser un peu aux boutiques, aux loteries, aux " curiosités ". . Mais comme ce serait meilleur encore de s'agenouiller devant Notre-Dame de la Salette, de la prier bien fort dans la chapelle comble, d'écouter la parole si bonne du vieux Curé—un saint !—et de revenir à la " fraîche " en chantant des cantiques !

—Mme Chaumel invite Eugène aussi. . ajouta le père, en ouvrant son couteau.

Mathilde posa la main sur l'épaule de son frère.

—Veux-tu venir à la Salette ? à l'assemblée ? Veux-tu ?

Il la regarda fixement, sans paraître comprendre. Et un souffle froid éteignit la joie de la jeune fille.

—Oh ! dit-elle à mi-voix, je resterais bien, alors. .

—Du tout ! intervint Brissot ; ta sœur y est allée sans toi les années dernières ; tu te donnes assez de mal pour mériter de prendre un peu de plaisir.

—Pourvu qu'il fasse beau ! s'écria Léa.

Car s'il faisait beau, elle pourrait se pavaner dans sa toilette de cérémonie, habituellement réservée à la fête patronale et à la Fête-Dieu !

Les vœux de la jeune coquette furent servis à souhait ;

l'azur était radieux et la route incandescente lorsque, le jeudi suivant, la carriole de la Haie d'Épine atteignit, vers deux heures, les abords de la chapelle. Le véhicule était si long, si large, si plein que le vigoureux percheron soufflait, couvert d'écume malgré la brièveté de sa course et la modération de son allure ; le conducteur,—un valet des Chaumel,—avait dû, faute de place, s'asseoir, les jambes pendantes, sur le rebord. Il descendit pour guider le cheval par la bride à travers l'énorme affluence de voitures et des piétons qui débouchaient de toutes parts. En haut de la côte, face à un horizon fertile et rayonnant, le monument se dessinait, blanc, élégant et simple avec son fin campanile, au milieu de son enclos orné de parterres, fermé d'une grille fleurie et terminé par une esplanade d'où s'élance triomphalement, vers le ciel, un beau calvaire taillé en plein granit.

Le conducteur ayant découvert un endroit propice, on se mit en devoir d'opérer la descente, assez laborieuse, mais facilitée par le double marchepied. Mme Chaumel, très digne avec sa robe noire, son corsage à basques et son bonnet superbe, en précieuse dentelle de fil, tendit au domestique les enfants : toute une tribu de petits Arcent aux joues rouges, aux yeux futés. Les femmes sautèrent toutes seules, défripant leurs jupes d'un geste prompt, non dépourvu d'une grâce instinctive. Enfin le valet abaissa, au fond de la carriole, le panneau démontable , et les occupants du dernier banc, les Chaumel de Saint-Damien, parents éloignés, mais amis très intimes des Chaumel de Clairville, surgirent à leur tour ; après la mère, une Bessinaise, qui avait conservé, de son pays natal, la petite coiffe plate en forme de calotte allongée, ceinte d'un ruban de velours, vint le grand-père, un vieux en longue blouse, au type de patriarche, puis la cousine Marthe," gentille brune de dix-sept ans, fort timide sous ses cheveux légèrement tirés et son chapeau noir enguirlandé de cerises. D'une chaise logée on ne sait où, se leva Mathilde Brissot, habillée de gris ; alors seulement, avec mille précautions qui

ne la rendaient ni gauche ni embarrassée, Léa descendit, belle comme la princesse Aurore, éblouissante de fraîcheur avec sa robe de voile rose-pâle, ornée de plissés soleil et de dentelles Renaissance, et sa capeline de paille dont les nœuds de gaze et les roses pompon s'entremêlaient à sa vaporeuse chevelure d'or.

—Moi, lui avait dit sa sœur, je trouve que ce n'est pas commode pour aller en voiture, et il me semble que cela m'enpêcherait de m'amuser..

Louis n'avait pas accompagné sa mère : voulant faire son pèlerinage à pied, il était parti seul, une heure avant la carriole. Mme Chaumel, après avoir donné l'ordre de conduire le cheval à une auberge, prit, dans sa main gantée de tissu noir, sa grosse montre d'or.

—Les vêpres sont à deux heures et demie, dit-elle ; il est grand temps d'entrer si nous voulons avoir des places !

Puis, se mettant à la tête de sa bande, elle se dirigea vers le porche.

Entrer, cela se pouvait encore ; mais découvrir des places, c'était une autre affaire ! Déjà on s'étouffait dans les bancs, on se poussait dans la nef ; Léa, qui marchait la dernière, un peu flâneuse, fut retardée par un groupe compact qui sortait du magasin de cierges.

—Ah ! vous voilà ! fit-elle en reconnaissant Louis ; nous arrivons, nous autres. Pourquoi donc êtes-vous venu à pied ?

—J'avais promis.

—Comme vous dites cela sérieusement ! Qu'est-ce que vous avez !

C'est qu'il la regardait sans sourire, avec une expression qui semblait le grandir encore et le rendait plus beau.

Une puissante rumeur de prière les enveloppait tous deux : on récitait le chapelet aux pieds de Notre-Dame. En face, la croix se dressait dans la lumière vibrante, du milieu des dahlias flamboyants. Au bas de la côte, l'église paroissiale carillonnait, et soudain les voix d'argent du campanile jailli-

rent au-dessus de Louis et de Léa, en un concert aérien, hymne d'amour et de fête.

Dans cette grande joie religieuse, dans ce déploiement de splendeur et de vie, il la contemplait. . trop ému de la revoir ici, de lui parler au seuil du cher sanctuaire où il était venu prier pour elle, confier à la Vierge toute bonne le secret de son cœur.

Non, il ne prenait pas au sérieux les prétentions de Léa, son dégoût des choses de la campagne. Ce n'étaient là que les fantaisies d'une imagination très jeune ; cela passerait certainement dès que Léa connaîtrait la vie réelle, dès qu'elle connaîtrait ce véritable amour.

—Ecoutez, dit-il un peu vite ; j'ai une affaire très importante que je vais recommander à Notre-Dame de la Salette. . Voudrez-vous bien demander ce que je demande et prier avec moi ?. .

Elle répondit *oui*, de la tête, et ils entrèrent ensemble. Au bénitier, fait d'une vaste coquille, elle toucha, de ses petits doigts gantés de peau blanche, la main féconde du jeune travailleur. Pendant leur court dialogue, Mme Chaumel était parvenue à placer tant bien que mal les enfants, Marthe et Mathilde ; les autres durent rester debout. A chaque instant, des groupes nouveaux arrivaient, s'insinuaient à travers la nef, se coulaient dans la chapelle latérale où un prêtre maniait vigoureusement l'harmonium, s'écrasaient contre la balustrade du chœur. Les vêpres étaient commencées, le chant des psaumes s'enflait, tonnait, roulait d'un bout à l'autre du vaisseau trop étroit, dans la pluie étincelante des vitraux, dans le rayonnement des lustres, dans la fulgurance des faisceaux de cierges grossis de minute en minute. Et la grande statue, élevée en arrière de l'autel, illuminée d'en haut par une clarté dorée, semblait sourire à la foi des Normands.

Oh ! cette foi, qui donc eût nié sa présence devant un tel concours de foule, devant cet enthousiasme des voix, cette gravité des attitudes, cette profusion de flambeaux, ces innom-

brables ex-voto, témoignages des faveurs qui l'ont récompensée ! Sans doute, elle est souvent entravée par les préoccupations matérielles, refroidie par le vent de scepticisme qui souffle de partout, hélas ! Mais pour que, malgré les causes contraires, elle puisse pousser encore des jets si robustes, il faut que la terre soit bonne et l'arbre bien vivant.

La moitié de l'assistance, refoulée au dehors, suivait l'office avec autant de ferveur ; une multitude immobile stationnait devant le porche ; tout le long des grilles de clôture, des hommes, des femmes, des enfants, assis sur le mur d'appui en files ininterrompues, priaient, le livre ou le chapelet en main ; d'autres se tenaient debout, accotés au mur de l'édifice, sous les verrières ouvertes d'où les chants s'échappaient, mêlés à une buée lourde et brûlante.

Cependant, sur l'esplanade, la circulation demeurait intense : d'innombrables voitures arrivaient encore, s'entassaient dans un champ voisin où l'on avait établi une garde. Entre les parterres défilaient les blouses brillantes, à boutons de nacre, et les vestons de droguet des paysans, parmi les flots de bonnets aux brides de ruban crème, aux ruchés irréprochables, souvent mêlés de nœuds ou de fleurs ; puis c'étaient les bonnets plus hauts du pays de Gorges, les bonnets plats, à brides noires, pour le deuil, et, sur les vieilles têtes, les *bonnets à courte-oreille*, les *bavolets* tuyautés sur le cou. Les femmes âgées allaient lentement, balançant leur taille démesurément élargie par le bourrelet entourant les hanches. Quelques aïeules arboraient encore la petite coiffe absolument engainante, appelée *bonnette*, le fichu à franges et à fleurs brochées, le tablier de soie gorge-de-pigeon. Beaucoup de paysannes portaient des corsages noirs, à basques, sur des jupes de couleur crue : bleu-de-roi, vert-épinard ou violet-monseigneur. Tout cela fraternisait avec les toilettes plus ou moins estropiées, représentant la gamme entière de l'élégance campagnarde, dont les robes claires et les chapeaux empanachés occupaient le sommet Ça et là glissait la silhouette mo-

nastique d'une veuve dont la cape rappelait l'habit des Petites Sœurs des Pauvres ; et partout fourmillaient des enfants, suçant des pipes en sucre d'orge, soufflant dans des mirlitons ou des trompettes, tenant au bout d'un fil des ballons en baudruche, ou, au bout d'une baguette, des tourniquets de papier multicolore.

Bientôt un double courant se dessina parmi la multitude : un fleuve humain se déversait par le porche, à l'issue des vêpres, et toute la société des Chaumel ne tarda point à reparaître, se dirigeant vers le lieu de l'assemblée. Marthe, en arrière, chuchotait avec Léa, sa compagne de pension. A la barrière du champ de foire, Mme Chaumel tira son fils par la manche et lui intima brièvement :

—Donne le bras à ta cousine.

Louis arrêta sur sa mère ses prunelles loyales ; mais ayant regardé Marthe, il obéit, sentant que la chose ne tirerait pas à conséquence; la fillette, beaucoup plus intimidée qu'heureuse, paraissait très occupée à relever sa robe et ne dit pas quatre paroles à son cousin durant tout le temps qu'il l'accompagna.

Autour d'eux s'élevaient les boutiques en plein vent, où s'étalaient les jouets d'un sou, les "surprises," les amandes sèches, les sucres d'orge qui fondaient au soleil, les brioches et les "cornnets," sortes d'échaudés à cinq ou six cornes, dont le secret de confection est jalousement gardé par la famille de l'inventeur. Les baraques de saltimbanques voisinaient avec les loteries, les tirs, et les longues tentes unies ou rayées, installées par les débitants des alentours pour abriter les dîneurs. Enfin, au beau milieu du champ de foire, les chevaux de bois, invraisemblables bucéphales dont plusieurs avaient perdu la queue ou les oreilles, tournaient,—mis en branle par un vrai cheval, leur compagnon d'infortune,—sous le gigantesque parasol frangé d'un or douteux.

Et c'étaient, dans le soleil et la poussière, une mêlée, un piétinement, un brouhaha indescriptibles ! Par-dessus le roule-

ment ininterrompu des conversations, des rires, des exclamations lancées dans ce patois rude ou l'on croit sentir encore l'influence des conquérants d'outre-mer, retentissaient les appels aigus des marchands, les mélopées nasillardes des colporteurs et des vendeurs de gaufres, les glapissements des forains à la parade, les battements des grosses caisses, les mugissements des trombones, les grincements des tourniquets, les coups de cloche des loteries, les coups de fusil des tirs, et, dominant tout, la musique du manège, une vieille frénétique, broyant, avec le bruit de mille casse-noisettes, les airs les plus échevelés !

C'étaient les chevaux de bois qui constituaient la grande attraction. C'était là que se concentrait cette gaîté bruyante, rustique, peu raffinée évidemment, mais saine en elle-même ; très populaire, mais nullement populacière, et fleurant l'odeur franche du terroir.

—Vas-tu monter ? dit Léa, tout bas, à Mathilde qui installait dans une voiture, les quatre petits Arcent.

—Bien sûr ! Pourquoi pas ? répondit la jeune fille, sans penser le moins du monde à cacher son goût pour ce divertissement rural. Marthe Chaumel a déjà fait deux tours ; viens-tu, Léa ?

—Oh ! moi, je ne sais pas si je dois, murmura-t-elle, perplexe.

Marie Le Mière.

(A suivre au prochain numéro.)



POLITIQUE, LITTERAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée le mois dernier, et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprochables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : $2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS,** Boîte **2487,**

MONTREAL

AVIS

Quand vous vous abonnez à la REVUE FRANCO-AMERICAINE, veuillez toujours payer d'avance votre abonnement par mandat-poste, mandat-express ou chèque payable **au pair** à Montréal, de façon à ce qu'il soit renouvelable le 1er mai.

Tous les abonnements doivent se compter du 1er mai au 30 avril de chaque année. **Invariablement payable d'avance.**

PRIX DES SERIES

1ère année,	1908-1909	$6.00
2ème "	1909-1910	6.00
3ème "	1910-1911 (incl)	6.00

Bulletin d'abonnement d'un an.

Au journal LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

2487, Case Postale, Montréal, Canada.

Je prie l'administrateur de LA REVUE FRANCO-AMERICAINE de m'abonner pour.........mois, à dater du....................19,.... pour la somme de..que je vous envoie en..............................payable au pair, à Montréal

LA REVUE devra être envoyée à l'adresse suivante :

Monsieur..

Signature.

à..

....

Prix d'abonnements

ABONNEMENT INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE

	Un An
Canada	$1.50
Etats-Unis	2.00
France et Belgique	10 frs.

Nos abonnés de l'extérieur qui nous envoient le montant de leur abonnement, sont priés de le faire par mandat-poste, mandat-express ou chèque payable **au pair** à Montréal. Nous perdons au moins 15 cents sut les chèques de succursales de banques et nos abonnés comprendronr pourquoi nous préférons les chèques **au pair**.

Quatre "Grands Prix"

Au sujet de la part prise par le Grand-Tronc dans l'exhibition tenue au Crystal Palace, Londres, Angleterre, pendant le festival de l'Empire de nouveaux renseignements venus de Londres nous apprennent qu'au lieu de deux prix mentionnés dans les premières dépêches, les compagnies du Grand-Tronc et du Grand-Tronc-Pacifique ont reçu quatre "Grands Prix."

Ces prix ont été accordés sous les titres suivants: "Arts et Métiers;" "Vie comique;" "Eclairage" et "Transportation;" il est aussi question des "Métiers constructeurs" et de "l'Annonce." Tout ceci est un grand honneur pour les compagnies nommées, car les autres chemins de fer qui ont pris part à l'exposition n'ont reçu qu'une récompense.

Le rapport officiel du représentant du Grand-Tronc à cette exposition pour la semaine finissant le 9 septembre, porte le nombre des visiteurs qui se sont présentés cette semaine-là, au pavillon du Grand-Tronc, à 21,186. A cette date, le nombre total des visiteurs au pavillon du Grand-Tronc était de 279,942.

A partir de lundi le 18 septembre, le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique a établi un train mixte sur la branche de Régina, entre Melville et Régina. Les lundis, mercredis et vendredis, ce train quittera Melville à 10 h. 35 du matin et arrivera à Régina à 7 h. 35 du soir. Les mardis, jeudis et samedis, il quittera Régina à 7 h. du matin et arrivera à Melville à 4 h. de l'après-midi. Il arrêtera aux postes intermédiaires.

LE PARC NATIONAL ALGONQUIN

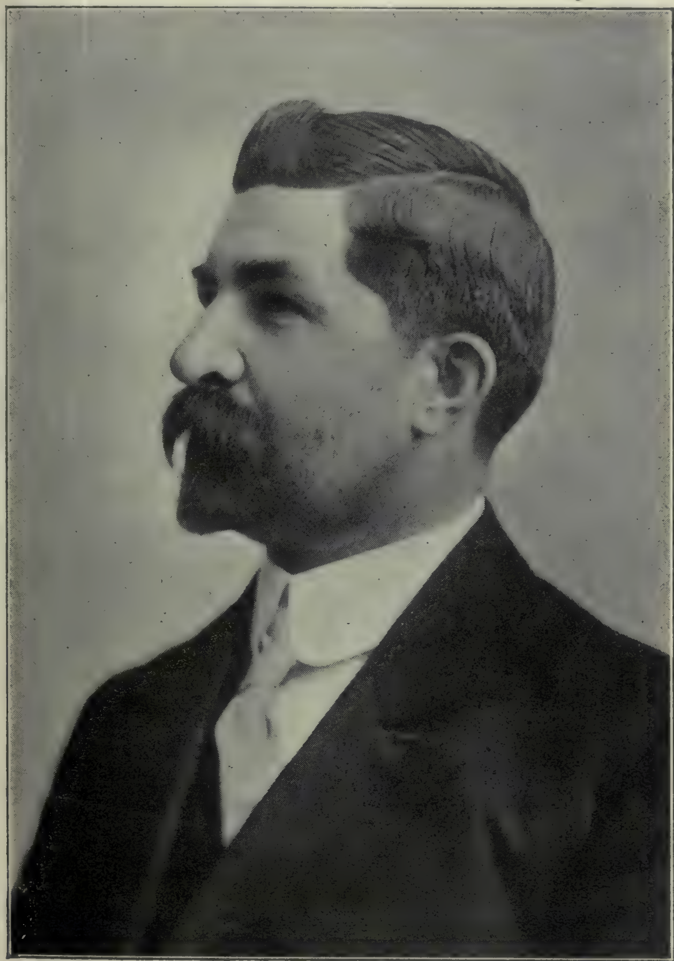
Le Parc National Algonquin d'Ontario trouve dans son altitude son principal sujet d'intérêt, de même que tout le profit qu'en rapportent les touristes.

A la gare du Parc Algonquin, le meilleur poste d'observation le long du chemin de fer, l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1700 pieds. A cette hauteur, l'air possède des propriétés toniques qu'on ne peut comprendre sans en avoir fait l'essai. Grâce à une prévalence des vents du nord et de l'ouest, l'air est purifié en passant, comme à travers un tamis, sur plusieurs millions de milles carrés de forêt dont la plus grande partie se compose de pins et de sapins.

Le "Highland Inn" offre une accommodation exceptionnellement bonne aux touristes, qui peuvent visiter ce territoire en n'importe quelle saison de l'année. L'hôtel est ouvert toute l'année.

On peut se procurer, à ce sujet, une magnifique brochure et toutes les informations désirables, et gratuitement, en s'adressant à J. Quinlan, agent du district pour les voyageurs, Montréal.

L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. VIII. No 2. Montréal, 1er Décembre 1911



G. W. SÉGUIN,
président de l'Union St-Joseph du Canada, décédé subitement à Ottawa, le 6 décembre 1911.

VUES CANADIENNES



Le roi de la forêt.



VUES CANADIENNES.—Sur la rivière des Quinze.



VUES CANADIENNES.—Comment on fait le sucre "du pays."



VUES CANADIENNES.—Un coin d'Ottawa.—Le canal Rideau.—Le parlement, etc.

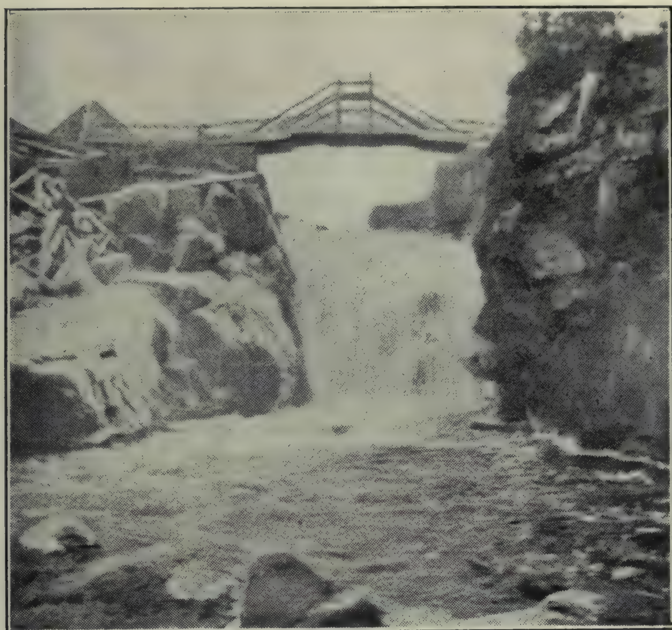


VUES CANADIENNES.—Lhs chutes des Chaudières, rivière Ottawa.



Vues canadiennes.—Le lac Nippigon, Ottawa Supérieur.

PARLONS AFFAIRES!



POUR LE GOUVERNEMENT GOUIN.—Que fait là ce vieux pont de bois?



CORRECTION.—Ce qui, dans notre dernier numéro était un feu de forêt est aujourd'hui ce qu'il doit être—une chute d'eau de plusieurs milliers de chevaux-vapeur. Pour avoir le feu de forêt, il faut retourner la vignette. Ceux qui ne seront pas satisfaits de l'arrangement....

A QUEBEC

LA QUESTION DE LA GARE CENTRALE



M. S. N. Parent,

appuyé par le gouvernement Laurier, ex-président du Transcontinental, n'avait rien trouvé de mieux que ce pied de falaise, large à peine de 50 pieds, pour faire entrer dans la ville de Québec un des plus grands chemins de fer du monde.

Et le même M. Parent avait décidé de mettre au pied de la terrasse—une des plus belles prnmenades du monde—la gare centrale de ce chemin de fer. Mais.... les gouvernements se suivent et ne se ressemblent pas !

L'Ouiatchouan

Il tonne ? Non. Le lac brise sur le rivage ?
Non. Regardons, tournés vers la forêt sauvage,
Entre deux rocs abrupts, se dérouler sans fin
Le fluide rideau d'argent clair et d'or fin
Dont une extrémité tombe à pic d'une cime
Et l'autre tourne au fond d'un insondable abîme :
C'est l'Ouiatchouan qui plonge et clame éperdument
Dans son vertigineux entonnoir écumant
Où le soleil, dorant au loin, frêne, orme et tremble,
Ose à peine glisser une lueur qui tremble.
Approchons !... La clameur grandit incessamment.
Approchons ! approchons encore !... En ce moment
Nous sentons sous nos pas émus frémir la combe,
Et le fracas du mur s'écroulant sous la bombe,
Les craquements du cèdre en proie à l'ouragan,
Les rauques meuglements du farouche océan
Qui se rue, écumeux, à l'assaut des falaises,
Les crépitations des pins et des mélèzes
Allumés par l'éclair incendiant nos bois,
Le bramement des daims et des cerfs aux abois,
Les éclats de la foudre et du bronze qui tonne,
Les râlements du glas dans la bise d'automne,
Le hurlement des loups, le grognement des ours,
Les sifflements du vent, les longs grondements sourds
Du volcan vomissant la lave et la ruine,
La plainte des mineurs enterrés dans la mine,
Tous ces sinistres bruits, tous ces affreux sanglots
Des hommes, des forêts, du feu, du fer, des flots,
Des éléments rageurs, des fauves en démence,
S'élèvent des remous fumants du gouffre immense.
Approchons !... approchons toujours !... Le tonnerre des eaux
Ici nous assourdit, ébranle nos cerveaux,

Nous grise, nous écrase ; et, la paupière close,
Tremblant sur les cailloux où notre pied se pose,
Nous rêvons, nous voyons, dans l'ombre du grand bois
Se glisser, l'arc au poing, le féroce Iroquois ;
Nous entendons, parmi le fracas formidable
Du torrent qui se tord dans le gouffre insondable,
Les longs cris éperdus de prisonniers hurons
Scalpés et brûlés vifs par des hommes-démons,
Les lamentations d'une jeune victime
Qu'un sachem, le front nu, va lancer à l'abîme
Pour calmer la fureur des puissants manitous...
Par moments les grands flots échevelés et fous
—Que nos yeux trompés voient choir du ciel sur la terre—
Dans un apaisement subit, semblent se taire.
Et soudain notre oreille émerveillée entend
L'ineffable solo d'un rossignol chantant
Sur un mouvant rameau qui surplombe la chute.
Mais aussitôt des trils de hautbois et de flûte,
Des sons mystérieux, d'indicibles accords,
Des éclats de clairons, de bugles et de cors,
Auxquels le sifflement de la balle se mêle,
Couvrent l'hyme suave et pur de Philomèle,
Et, redits par l'écho dolent comme un adieu,
Montent vers l'impassible infini du ciel bleu.
Puis ce concert sans nom, dont la plage frissonne,
Redevient un long bruit discordant, monotone,
Etourdissant, sinistre, effroyable, angoissant.

Nous venons de toucher enfin le bord glissant
Du gouffre, où maintenant un soleil d'or flamboie ;
Et, moites de l'embrun qui jaillit et poudroie
Sous la brise berçant tout près hêtre et bouleau,
Nous regardons crouler les ondes...—Quel tableau !
Nul peintre extasié, que la nature enflamme,
Nul poète portant un brasier dans son âme,
Ne pourrait sur la toile ou dans l'airain des vers
Exprimer la splendeur des aspects si divers
Que sous le dais ombreux de la forêt compacte

Déroule la farouche et lourde cataracte.
Oui, devant l'Ouiatchouan tout art est impuissant.
Voyez!... voyez!... Des flots de lait rougi de sang,
Des feuilles de platine et des grappes de perle,
Roulent dans l'eau qui choit, tourne, écume et déferle.
A nos yeux, tour à tour charmés et stupéfaits,
L'agate et le rubis confondent leurs reflets,
Des paillettes d'argent, des lamelles de cuivre,
Des filigranes d'or, des étoiles de givre,
Des pétales d'iris, de rose, de muguet,
D'éblouissants flocons de neige et de duvet
Tourbillonnent sans fin dans la masse mouvante
Dont la vaste clameur jette au bois l'épouvante,
Et, mêlant leurs éclats à ceux du diamant,
Font de ce lieu d'horreur un lieu d'enchantement,
Sur qui cependant flotte un voile de tristesse.

Les mille glas des eaux semblent croître sans cesse,
Et nous sentons en nous brûler plus ardemment
La fièvre du vertige et de l'effarement.

Quelqu'un va-t-il jamais mettre fin au supplice
Du blanc torrent poussé vers le noir précipice ?
Non, non. Le torturé furieux vainement
Tentera d'échapper à l'engloutissement ;
Mais, comme le colosse échevelé qui lutte
Sans espoir apparaît plus grand après sa chute,
L'Ouiatchouan, au sortir du puits vertigineux
Où ses flots sont de blancs serpents tordant leurs nœuds,
S'élargit, se transforme en un bassin limpide
Qu'en ce moment la brise à peine effleure et ride,
Avec un doux murmure elle plonge et se fond
Dans le sein, vierge encor, d'un lac vaste et profond,
Sans laisser sur son calme azur la moindre trace,
Comme s'évanouit et sans retour s'efface
Le conquérant brutal ou le monstre indompté
Dans l'infini du temps et de l'éternité.

W. Chapman.

L'Ecole des Belles-Mères

COMEDIE EN UN ACTE

(*Suite*)

Madame Graindor. Ne vous pressez pas d'obéir, cela viendra assez vite. Si vous saviez les tracas, les chagrins que les enfants apportent avec eux, vous changeriez d'avis. Ayez-en un, un petit, deux tout au plus. . . Ce sera suffisant.

André. Moi, j'ai des théories là-dessus. J'en veux avoir bientôt et j'en veux avoir beaucoup. La France en a besoin.

Fifine (riant.) Je me vois déjà en mère Gigogne.

Madame Graindor (se forçant pour être douce). Vous parlez sans raison, mon cher André. D'abord, la santé de Fifine ne permettra pas la réalisation de ces rêves.

André. Allons donc !

Fifine. Moi, je suis de l'avis de maman !

Madame Graindor (de même). Ton mari plaisante.

André. Pas du tout.

Madame Graindor (de même). Vous vous ruinerez en frais de nourrice.

André. J'ai encore des idées là-dessus : mes enfants n'auront pas d'autre nourrice que leur mère.

Madame Graindor (avec très peu d'éclat). Mais vous auriez dû me dire tout cela avant de l'épouser, cher monsieur.

Fifine (désolée). Et moi qui aime les corsages se boutonnant dans le dos !

Madame Graindor (à André). J'espère que vous ne parlez pas sérieusement. Je trouve inconvenants, oui, c'est le mot, inconvenants, les ménages qui. . .

André (un peu sec.) Vous avez tort, vous avez tort, je vous l'assure. D'ailleurs, ceci ne regarde que nous.

Madame Graindor (douce). Mais, comme vous me parlez, mon cher André ! Vous pensez bien que, si je vous donne

des conseils, c'est dans votre intérêt et dans celui de ma fille. J'ai vécu plus longtemps que vous, mon pauvre ami, et je connais mieux la vie. Plus tard, vous vous apercevrez que j'avais raison ; mais les enfants ne croient pas au savoir des vieilles mamans.

André. Ils ont raison. Moi, je laisserai mes enfants libres de faire ce qu'ils voudront. Ils seront, à leur gré, banquiers, notaires, soldats, sculpteurs, peintres ou auteurs dramatiques.

Madame Graindor. Pourquoi pas danseurs de corde ?

André. Et danseurs de corde, si cela leur convient.

Madame Graindor (riant faux, à Fifine). Et moi qui prenais tout cela au sérieux !

André. Vous auriez tort d'en rire.

Madame Graindor. Vous aimez plaisanter. (Un temps.) J'ai passé chez le tapissier, ce matin ; il viendra mettre les rideaux au lit.

André. Les reprendre, vous voulez dire ?

Madame Graindor. Non ! les poser.

André. J'avais demandé à Fifine de les faire reprendre.

Fifine. C'est vrai, je me le rappelle maintenant. (A André.) J'ai seulement dit à maman que tu m'avais priée de passer chez le tapissier : j'avais oublié pourquoi. En effet, c'était pour lui rendre les rideaux de lit.

Madame Graindor. Des rideaux que je vous ai donnés ! S'ils ne vous plaisent pas, on les changera.

André. Je ne veux de rideaux en aucune façon à notre lit : c'est contraire à l'hygiène. L'air ne circule pas à son aise. Les poussières s'amassent dans les plis, et les poussières, ce sont des mondes de microbes, si vous ne savez pas ça, bonne maman.

Madame Graindor. Nous avons toujours eu des rideaux à notre lit, Graindor et moi, et ça ne nous a pas fait mourir... Mettez-les aux fenêtres.

André. Pas davantage. D'ailleurs, nous couchons la fenêtre ouverte.

Madame Graindor (à Fifine). Est-ce vrai ? (Fifine fait signe que oui).

André. L'hygiène, bonne maman ! De votre temps, on ignorait l'hygiène ! Tout cela vous surprend. Je vais vous étonner plus encore. J'ai deux demandes à vous adresser.

Madame Graindor. Vous me faites peur.

André. La première, c'est de nous permettre, à Fifine et à moi, de dîner et de déjeuner chez nous.

Madame Graindor. Est-ce que vous ne mangez pas bien... en bas ? Je suis étrangement récompensée de tout le mal que je me donne de vous être agréable... je ne sais qu'inventer pour vous faire plaisir. Je n'ai pas de chance, vraiment. Si ma cuisine ne vous paraît pas bonne, dites-le... dites ce que vous aimez... (Prête à pleurer). J'avais remarqué que vous adoriez le rôti de veau : nous en mangeons trois fois par semaine... Ca me fait des scènes avec mon mari qui ne peut pas le souffrir... mais je passe par là-dessus pour vous... Ce soir, il y avait un perdreau truffé. Vous voyez bien que je ne suis pas une méchante femme.

André. Vous êtes très bonne, je ne l'ai jamais contesté.

Madame Graindor. Eh bien ! vous viendrez nous demander à dîner quand vous voudrez, aussi rarement que vous voudrez.

André. Ma seconde demande est celle-ci : Je désire que vous m'aidiez à retenir Fifine ici, chez elle, où elle reste trop peu de temps.

Madame Graindor. Vous ne voulez pas la garder en prison ?

André. Non. Je veux qu'elle s'habitue à son rôle de maîtresse de maison, qu'elle s'occupe de diriger les domestiques, etc., etc.

Madame Graindor. Est-ce que je ne m'en acquittais pas bien ?

André. Si, mais j'aime mieux que ce soit plus mal fait te que ce soit fait par Fifine.

Madame Graindor. Alors, vous ne voulez plus qu'elle vienne me tenir compagnie ?

André. Si, mais moins souvent.

Madame Graindor. Elle ne pouvait trouver, chez moi, que de bons exemples.

André. Mais à force de l'attirer chez vous et de l'y retenir, vous en étiez arrivée à me la reprendre presque tout à fait.

Madame Graindor. C'est bien ! Vous êtes le maître.

André. Je vous remercie. Faites comprendre cela à Fifine, je vous en serai reconnaissant. (Il sort).

SCENE VII

Fifine, Madame Graindor

Madame Graindor (éclatant). Ah ! c'est trop fort ! Ah ! je ne m'attendais pas à ça de toi ! Ah ! non ! Pendant une demi-heure on insulte ta mère devant toi et tu ne trouves rien à dire, et tu ne prononces pas un mot pour la défendre !

Fifine. Mais, maman, André ne t'a pas insultée.

Madame Graindor. C'est cela, approuve-le, mon enfant. C'est parfait ! il ne te manquait plus que de l'approuver. . . Ah ! le mal élevé, le grossier personnage !. . . le. . . Je ne sais pas comment j'ai pu me contenir aussi longtemps. . . Et moi, bonne tête, je lui apportais des cigares ! Ah non ! tu me trouverais trop sotte et l'on se moquerait trop de la vieille, ici. (Elle remballe les cigares).

Fifine. Mais, maman. . .

Madame Graindor. C'est bon ! c'est bon ! je sais ce que je fais ! Des exquisitos pour monsieur ! A quatre-vingts centimes ! Ah ! ah ! Ton père les fumera, et jusqu'au bout, et il ne les gâchera pas, et il sera bien content. Et, lorsque mossieu " voudra bien nous faire l'honneur de venir dîner à la maison, on lui en donnera un. . . au dessert. (Elle porte le paquet à la porte du fond). Léontine, redescendez-moi cela !

Fifine. Tu n'es pas raisonnable, voyons. Tu ne peux pas lui reprendre.

Madame Graindor. Non, je me gênerai.

Fifine. Mon mari...

Madame Graindor. Mon mari... mon mari !... Eh bien ! quoi, ton mari ! On dirait que tu parles d'un bon Dieu ! Il

ne me fait pas peur, tu sais, ton médecin de quatre sous, sans clients !

Fifine. Ce n'est pas de sa faute s'il n'a pas de malades... Tu as mal compris ce qu'il te disait.

Madame Graindor. C'est ça, je suis une imbécile, n'est-ce pas ? C'est lui qui t'a appris à me répondre comme ça ?

Fifine. André a très bon coeur et il t'aime beaucoup.

Madame Graindor. Eh bien ! moi, je le déteste !. . . Depuis le premier jour où il a été question d'un mariage avec toi. Je me force pour lui faire bonne mine, parce que c'est mon devoir, et, si je le soigne à table, si je lui fais des cadeaux, c'est pour toi, c'est pour qu'il ait plaisir à venir chez nous, c'est pour qu'il fasse toutes tes volontés. Je te dis que je le déteste, ton mari.

Fifine. Qu'est-ce qu'il t'a fait ?

Madame Graindor. Ce qu'il m'a fait ? Il t'a prise ! Je suis jalouse de lui, si tu veux le savoir.

Fifine. Je ne te comprends pas.

Madame Graindor. Tu me comprendras quand ce sera ton tour.

Fifine. Cette histoire de cigares lui causera beaucoup de chagrin.

Madame Graindor. Tant mieux ! Nous ne serons pas encore quittes. Et qu'est-ce que tu vas faire, toi ? Tu vas te laisser mener par le bout du nez. Réponds, entre ta mère et ton mari, tu n'hésiteras pas, hein ? Tu choisiras ce bel oiseau-là ! Dieu se chargera de te punir.

Fifine. Oh !

Madame Graindor. Tu verras, tu verras ! tu seras jolie, dans quelques années, avec ta nichée d'enfants, qui rempliront la maison de cris. . . Ce sera gentil, ici ! . . . Oui, avec des berceaux jusque dans l'antichambre et des langes sales dans tous les coins. . . Tu seras belle, tu auras l'air d'une vieille, à trente ans ! Et je te promets du plaisir lorsque tu te compareras à des amies qui auront eu un mari moins patriote que celui-là ! Et, pendant que tu seras là, à moucher le nez à toute ta bande, lui, bien tranquille et fier, s'en ira faire le joli coeur chez des petites dames qui auront leurs

nerfs, ou papillonnera dans les coulisses, à des répétitions auxquelles tu n'assisteras pas.

Fifine. André, me tromper ?

Madame Graindor (ironique). Non ! il est autrement que les autres ! . . . Mais tu ne vois donc rien ! Mais tu es donc aveugle ! Tu ne comprends donc pas, alors ?

Fifine. Je ne comprends pas, quoi ?

Madame Graindor. Ce qu'il veut ?

Fifine. Non !

Madame Graindor. Mais je le gêne, ce monsieur, pour faire ses farces ! Nous le gênons, ton père et moi ! Et il veut se débarrasser de nous.

Fifine. Comment cela ?

Madame Graindor. Lorsqu'il t'aura forcée à dîner ici, il sait bien que tu seras comme toutes les femmes : que tu voudras paraître heureuse malgré tout, et que tu nous cacheras ses dîners en ville et ses soirées je ne sais où ! Ah ! ça, tu ne l'auras pas volé, et je ne te conseille pas de venir te plaindre lorsque ça t'arrivera.

Fifine. Sois tranquille.

Madame Graindor. Regarde autour de toi ! M. Boguin a une danseuse ; M. Pelletier, une chanteuse ; M. Prévost, la caissière du café des Arts ; M. Moutier, celle du café de la Comédie ; M. Delamarre, c'est Mme Courtin, et M. Courtin, c'est Mme Bocquet... Oh ! je sais bien, on se dit toujours qu'on sera la seule à échapper au sort commun, que son mari est une exception. . . On se dit ça jusqu'au jour où on se trouve en face de la réalité, et, alors, on regrette de n'avoir pas écouté sa mère.

Fifine. Je t'en prie, maman.

Madame Graindor. Maintenant, si tu trouves ça de ton goût, à ton aise ! Si tu veux être une esclave, ça te regarde. Seulement, il ne faudra pas t'étonner de voir les gens sourire sur ton passage ! Le fait est que tu seras touchante, avec ta candeur et ta crédulité. On commence déjà, d'ailleurs, à se moquer de toi.

Fifine. Qui ça ?

Madame Graindor. Quelqu'un que je ne tenommerai pas.

Libre à toi de croire que ta mère a menti, ça ne doit pas te gêner, avec le respect que les enfants d'aujourd'hui ont pour leurs parents.

Fifine. Mais, maman, je t'aime toujours.

Madame Graindor. Allons donc ! Si c'était vrai, tu ne nous sacrifierais pas comme tu le fais. Est-ce que tu crois que c'est pour moi ce que je te dis là . . . Ah ! tu seras heureuse, va, toute seule. . . Nous. . . je ne parle pas de nous, ça t'est bien indifférent. D'ailleurs, avec les chagrins que tu nous fais, ton père et moi, nous n'en aurons pas pour longtemps, heureusement.

Fifine. Maman, je te promets de parler à André, je te promets.

Madame Graindor (s'attendrissant). Allons ! Au revoir, ma fille. . . je ne t'en veux pas, tu sais. Tu viendras nous voir quand on te le permettra. .. Seulement, si tu veux que nous ne soyons pas trop malheureux, tu tâcheras que ce soit souvent. (Elle sort).

SCENE VIII

Fifine (seule, puis) André

André. Eh bien ?

Fifine. Eh bien, quoi ?

André. Ta mère t'a-t-elle fait entendre raison ?

Fifine. Je suis assez grande pour me conduire toute seule.

André. Qu'est-ce que tu as résolu ?

Fifine. J'ai résolu que tu n'irais pas à cette répétition.

André. Ah !

Fifine. Si tu y vas, j'irai avec toi.

André. J'irai, et j'irai seul. Je ne veux pas recevoir d'ordres ni de ta mère ni de toi.

Fifine. Il n'est pas question de ma mère.

André. C'est elle qui t'a monté la tête.

Fifine. Je n'ai besoin de personne. J'y vois clair. Si tu tiens autant d'aller à cette répétition, sans moi, c'est que tu vas y retrouver des personnes avec lesquelles tu ne te soucies pas de me faire rencontrer.

André. Quelles personnes ?

Fifine. Est-ce que je sais les noms de ces femmes-là !

André. Tout cela ne vient pas de toi, ma chère Fifine. Allons ! avoue que ta mère t'a raconté des choses qui t'ont rendue jalouse.

Fifine. Tu te trompes bien, maman ne m'a rien dit du tout ! Tu m'entends, rien du tout.

André. Je dis que ces mauvaises paroles et ces mauvaises pensées sont indignes de toi.

Fifine. Je te répète qu'on ne m'a rien soufflé. Je suis capable d'avoir une idée à moi toute seule, peut-être. Tu me trompes ou tu vas me tromper, je le sais. Vous êtes tous les mêmes, d'abord. Je ne suis pas assez bête pour croire que tu es une exception... je n'ai pas envie qu'on se moque de moi

André. Si ta mère ne t'a rien dit à ce sujet, de quoi t'a-t-elle parlé, alors ?... T'a-t-elle conseillé de rester davantage chez toi ?

Fifine. Ah ! oui !... Rester chez moi !... pour que, pendant ce temps-là, tu ailles faire le joli cœur devant des petites dames qui auront leurs nerfs !

André. Ce n'est pas encore toi qui as trouvé cette phrase-là.

Fifine. Si ! si ! si ! Oui, c'est moi ! vous êtes des despotes et des hypocrites ! Mais, si je suis ta femme, je ne suis pas ton esclave ! Et je sortirai quand je voudrai, je sortirai tous les jours ; aussi longtemps que je voudrai. Je n'y serai jamais, ici ! jamais ! jamais !

André. Fifine, écoute-moi un peu. Tu t'exaltes, tu dis des bêtises... tu vas te faire du mal.

Fifine. Si je me fais du mal, tant pis. (Un temps). Maman t'a repris tes cigares... C'est moi qui le lui ai conseillé.

André. Elle a bien fait et toi aussi.

Fifine. Ne dis pas de mal de ma mère.

André (un silence). Veux-tu que je te dise, ma petite Fifine... Ta mère est en train de faire notre malheur à tous les deux.

Fifine. Ne dis pas de mal de ma mère... c'est inutile ! tu

ne réussiras pas à me détacher d'elle, je dînerai chez elle tous les jours, je déjeunerai chez elle tous les jours... Quand ça ne te plaira pas, il y a des restaurants.

André (tendre). Ta mère t'a montée contre moi. Elle ne me pardonnera jamais d'être ton mari. Je ne lui en veux pas, parce que je devine ce que souffre, de tout cela, son égoïsme maternel. Elle aurait voulu te garder toute sa vie auprès d'elle et me hait de t'avoir enlevée. Elle ne se rend pas compte du mal qu'elle peut nous faire, si nous ne nous aimons pas bien. Aime-moi bien, ma chère Fifine, et rien qu'en nous aimant nous trouverons la force de traverser cette petite crise, sans y laisser tout notre bonheur.

Fifine (ébranlée). Mais pourquoi veux-tu aller à cette répétition ?

André. Je n'y tiens pas du tout.

Fifine (plus douce). Tu n'y tiens pas ! Tu n'y tiens pas ! C'est trop fort. Tout à l'heure... (Entre Mme Meillet).

Madame Meillet. Qu'est-ce qu'on me dit ? On se dispute ici !

André. Fifine est un peu nerveuse, voilà tout.

Fifine. Non, madame !

André (à lui-même). Heureusement, voilà ma mère, elle va finir d'arranger tout cela.

SCENE IX

Fifine, André, Madame Meillet

Madame Meillet (allant à Fifine). Bonjour, ma petite chérie... Voyons, ça ne va pas, ce ménage ?... Il y a des gros chagrins et des grandes colères. Nous allons les guérir. Toi, André, va-t'en... va-t'en là-bas... au fond, lire ton journal. Nous allons causer toutes les deux comme des amies... Allez-vous-en, vilain André ! Allez ! allez ! (A Fifine). Asseyons-nous ; il a été méchant, le petit mari ?

Fifine. Il est inutile de me parler comme à une enfant.

Madame Meillet. Séchez vos yeux.

Fifine. Je ne pleure pas.

Madame Meillet. C'est vrai, vous ne pleurez pas. Alors, on boude ?

Fifine. Je vous assure, madame, que je ne suis pas une fillette.

Madame Meillet. Soit! Causons comme deux dames âgées. Vous me reconnaissez bien le droit, alors que je vois mon fils malheureux, de m'inquiéter auprès de vous de ce qui fait sa peine ?

Fifine. C'est moi qui suis malheureuse et non lui.

Madame Meillet. Oh ! mon enfant, je connais mon fils : il est la bonté et la droiture mêmes et je sais bien que, si l'un de vous deux a des torts envers l'autre, ce n'est pas lui vis-à-vis de vous.

Eifine. C'est moi qui ai tort ?

Madame Meillet. J'en suis certaine. Vous conviendrez, n'est-ce pas ? qu'il y a plus longtemps que vous que je connais André, et, si vous ne savez pas apprécier les rares qualités de son coeur, j'ai été à même de les mettre à l'épreuve.

Fifine (agacée). Eh bien ! madame, c'est entendu : votre fils est un ange et moi, je suis un monstre. C'est un ange, c'est un ange, c'est un ange, je le dis, je le répète, je le proclame ; il a toutes les vertus et moi tous les défauts. J'ajouterai même qu'il a des clients, si vous voulez... Cela doit vous suffire.

Madame Meillet. Oh! quel petit caractère vous avez, madame! Je comprends que la vie avec vous ne soit pas tout rose pour mon pauvre André. Le malheureux enfant méritait mieux que cela.

Fifine. Eh ! bien ! il fallait lui trouver mieux.

Madame Meillet. Je regrette de ne pas l'avoir fait.

Fifine. Regrettez-le et laissez-moi tranquille.

Madame Meillet. Vous êtes une mal élevée.

Fifine. Et vous...

André. Fifine, je te défends de parler à ma mère sur ce ton-là

Fifine. Alors, dis-lui, à ta mère, qu'elle me laisse la paix.

André. Et je t'ordonne de te taire ! Je n'ai jamais man-

qué de respect à ma mère, moi, et je ne veux pas qu'une gamine de ton âge...

Fifine. Gamine...

André. Oui, gamine ! Et si j'avais su prévoir ton manque de coeur et ton impertinence...

Fifine. Qu'est-ce que tu aurais fait ?

André. Tais-toi, tu es une petite sotte.

Madame Meillet (pleurant). Ne vous disputez pas pour moi... je m'en vais... mon pauvre André.

André. Reste ici, maman. Fifine te doit des excuses et elle te les fera.

Fifine (narquoise). Ah ! ah ! (Entrent M. et Mme Graindor.)

SCENE X

Fifine, André, Madame Meillet, M. et Madame Graindor

Madame Graindor. Qu'est-ce qu'il y a ?

Graindor. Qu'est-ce qu'il y a ? On vous entend d'en bas.

Madame Graindor. J'ai cru qu'on se battait, ici. Qu'est-ce qu'il y a ? On vous entend d'en bas.

Madame Graindor. J'ai cru qu'on se battait, ici. Qu'est-ce qu'ils t'ont fait, ma pauvre Fifine ?

André. Elle a été insolente avec ma mère, et je veux qu'elle lui demande pardon.

NOTA.—(Ce qui suit doit être dit conformément aux indications : les personnages parlant ensemble ou séparément comme le feraient des chanteurs dans une quintette. Lire ce qui suit comme de la musique) :

Fifine. Je n'ai pas été insolente !——————
André. ——————Si, tu l'as été.
Mme Meillet. —(pleurant). J'aurais mieux fait de mourir.
Mme Graindor. ——————Ma fille insolente.
Graindor. Oh !——————
Fifine. ——————Jamais !
André. Mère ! Mère !
Mme Meillet (toujours pleurant). Elle fera ton malheur.
Graindor. Voyons, mes enfants, embrassez-vous.——
Mme Graindor. ——————C'est lui qui—

Fifine. Non !————

André. ————

Mme Meillet. (toujours pleurant.)—Mon Dieu ! Mon Dieu !

Graindor. ——Fifine, va embrasser ton mari.————

Mme Graindor fera le nôtre. Pourquoi donc ça ! N'y va pas, Fifine.

Fifine. Il m'a appelée petite sotte, petite sotte, petite sotte.

André. Ah ! si elle suit vos conseils.——Tu l'avais mérité.

Mme Meillet. (pleurant jusqu'à la fin).———Hou ! Hou ! Mon Dieu !

Graindor. ———Voyons, André !——Voyons, Marie !

Mme Graindor.————Elle aura raison.———Petite sotte.

Fifine.————C'est la tienne oui !———C'est la tienne.

André. C'est ta mère qui est cause de tout cela. Oui, c'est ta mère.

Mme Meillet. ———Moi ! Mon Dieu ! Mon Dieu !

Graindor. Voyons, Fifine, va embrasser ton mari.

Mme Graindor.———Moi !————Je te le défends.———

Fifine. ———On veut me tenir enfermée ici.———

André. ————Pas vrai !

Mme Meillet. Votre fille est une mal élevée !——On veut. . .

Graindor. ——Madame Meillet ! Mais voyons, Marie !

Mme Graindor. ——Et vous, qu'est-ce que vous êtes ?——

Fifine. ————

André. ————

Mme Meillet. . que vous fassiez votre devoir qui est de vous occuper de la maison, et non d'être toujours dehors.

Graindor. ————

Mme Graindor. ——Vous ne ferez pas la loi ici, vous.

Fifine. C'est trop fort !. . . C'e·t trop fort !

André. ———Parfaitement ! Parfaitement !

Mme Meillet. J'ai autant le droit de faire la loi ici que vous.]e suis chez mon fils.

Graindor. ———Etes-vous entêtés à la———

Mme Graindor. ——Nous verrons, je suis chez ma fille.——

Fifine. ————Jamais !————

André. ——Tu feras des excuses à ma mère.————

Mme Meillet. Quoi !———Laisse-la donc !————

Graindor. fin de vous disputer comme ça. Tu vas te taire !

Mme Graindor. Avec ses manières dirait-on pas ! Non, je ne me tairai pas.

TOUS (criant).

Fifine. Qu'elle m'en fasse d'abord, ce n'est pas moi qui ai été la chercher. Non ! je n'en ferai pas, non !

André. On dira ce qu'on voudra, mais jamais je ne permettrai qu'elle soit impertinente avec ma mère.

Mme Meillet. Vous n'avez jamais su élever vos enfants. Vous avez fait de votre fille une enfant gâtée ! Oui !

Graindor. Vous allez vous taire tous et ne pas parler comme ça tous à la fois. Je veux qu'on se taise !

Mme Graindor. Ma fille ne s'est pas mariée pour faire une esclave. Mon devoir est de la défendre et je la défendrai.

Graindor (à sa femme. Marie ! Tais-toi ! André a raison. Le devoir de Fifine est de s'occuper davantage de son ménage.

Fifine. Moi !

Madame Meillet et André (triomphants). Ah !

Madame Graindor. Mais...

Graindor. Et si l'on m'avait écouté lorsque je m'opposais à ce que les enfants habitent avec nous, cela ne serait pas arrivé.

Madame Meillet (sanglote avec des : Mon Dieu ! mon Dieu ! (Madame Graindor pleure également).

Fifine (regarde son père, puis après un silence). Ah ! c'est ça, c'est bien, alors ! c'est bien ! (Elle ôte ses boucles d'oreilles, ses bagues, sa broche—fiévreusement—et les jette sur un meuble. Elle arrache les dentelles de son corsage et sort violemment). C'est bien, alors, c'est bien !

Madame Meillet. Pour la dot que vous lui avez donnée, elle ne peut pas avoir dix domestiques...

Madame Graindor. Comment, pour la dot ! Et vous qui...

Graindor. Va donc voir ce que fait ta fille !...

Madame Graindor (qui ne l'avait pas vue sortir). Fifine ? où est-elle ? Fifine ? (Elle sort. Mme Graindor revient avec Fifine, qu'elle tient par la main).

Fifine. Laisse-moi ! laisse-moi ! Puisqu'on veut que je sois la bonne... Laisse-moi... Je vais retourner à la cuisine pour laver la vaisselle. (Elle a une crise de larmes, des sanglots d'enfant. Elle essuie ses yeux avec le revers de sa main. Un gros chagrin).

Madame Graindor. Fifine... ma petite Fifine !... Je t'avais bien dit qu'il ferait ton malheur.

André. Laissez-la !

Madame Graindor. C'est ma fille, monsieur.

André. C'est ma femme !

Madame Graindor. Vous êtes ici chez moi.

André. Eh bien ! Je m'en vais.

Madame Graindor. Je ne vous retiens pas.

Graindor. Voyons...

Madame Graindor. Laisse donc ! Il retourne chez sa mère.

André. Parfaitement ! (A sa mère). Partons ! (A Mme Graindor). Et, si Fifine veut venir me rejoindre, elle viendra. (Il sort avec sa mère).

SCENE XI

Fifine, Graindor, Madame Graindor

Madame Graindor. Eh bien ! tant mieux !

Graindor. Tant mieux ?

Madame Graindor (l'entraînant à droite). Allons, toi, tu ne vas pas garder cette figure d'enterrement... Fifine nous reste : il ne faut pas qu'elle s'ennuie ici. (A Fifine) C'est fini !

Fifine. Oui ! c'est fini et je suis contente qu'il soit parti.

Madame Graindor. A la bonne heure ! Nous allons bien nous amuser... (A son mari). Sois donc gai, toi !

Graindor. Moi ?

Madame Graindor. Hum !... (A Fifine). Ce soir, nous mangerons des œufs à la neige.

Fifine (la pensée ailleurs). C'est cela.

Madame Graindor. Ca n'a pas l'air de te faire plaisir.

Fifine. Si ! Si !

Madame Graindor. Nous irons au théâtre.

Fifine. Mais je ne veux pas qu'on cherche à me distraire. Je ne sais pas ce que vous avez après moi. Je n'ai aucune raison d'être triste. Je ne suis pas triste du tout, pas du tout. (Elle ne peut se retenir de pleurer silencieusement, elle essuie une larme en cachette).

Madame Graindor. Nous le savons bien, que tu n'es pas triste.

Graindor (qui réfléchit longuement, et fait un geste comme quelqu'un qui prend une décision, à sa femme). J'ai besoin de causer avec Fifine... laisse-nous !

Madame Graindor. Mais, mon ami !

Graindor. Je te dis que j'ai besoin de causer avec elle. Va-t'en... je t'appellerai

SCENE XII

Graindor, Fifine

Graindor. Viens ici, Fifine, assieds-toi et causons... Ta mère n'est pas là, nous sommes seuls tous les deux, nous allons tailler de la bonne besogne... Qu'est-ce que tu as l'intention de faire ?

Fifine. Rien, père.

Graindor. Rien, père... Dis papa... comme il y a deux heures. Je ne t'ai rien fait, moi ! Ta mère, elle... je ne sais pas... elle est allée manigancer dans ton ménage... mais moi...

Fifine. Je n'accuse personne.

Graindor. La question n'est pas là... Qu'est-ce que tu as l'intention de faire, demain, par exemple ?

Fifine. Je te dis :, rien. Ce que j'aurai fait aujourd'hui.

Graindor. Rester ici ?... Demeurer avec nous ?

Fifine. Oui !

Graindor. Tout le temps ?

Fifine. Tout le temps.

Graindor. Ca te fera plaisir ?

Fifine. Oui.

Graindor. Oui, mais à moi... Tu ne t'es pas demandé si ça me ferait plaisir, à moi... En somme, nous t'avions mariée... Nous nous disions : "Elle est casée," et tu nous retombes sur les bras... Enfin, ça va peut-être m'ennuyer, moi... je voulais louer cet appartement.

Fifine. Toi ?

Graindor. Oui. (Essayant de mentir). Ta mère et moi

nous aimons bien être seuls pour déjeuner ... tu nous déranges ... tu ... tu ...

Fifine (très calme). Tais-toi donc? Vous êtes contents comme tout. Tu veux faire semblant que ça t'ennuie pour que ... Eh bien! je resterai ici jusqu'à ce que tu me mettes à la porte.

Graindor. Tu n'aimes donc plus ton mari?

Fifine (sans force). Non!

Graindor. Alors, il faut divorcer.

Fifine. Divorcer!

Graindor. Dame. (Avec aplomb). Je crois, d'ailleurs, qu'André en a l'intention.

Fifine. Lui! (Un silence et un petit sourire). Tu ne me feras pas croire cela non plus, papa.

Graindor. Ah! je ne te ferai pas croire ... Dans ce cas, je n'essaierai pas ... Parlons sérieusement, alors. Ma petite Fifine, vous n'avez qu'une brouille d'amoureux, il ne faut pas la faire durer. Ce soir, tu ne dîneras pas ici ... Tu iras retrouver ton mari.

Fifine. Non!

Graindor. Pourquoi?

Fifine. Parce qu'André me l'a "ordonné" et que je ne veux pas avoir l'air de lui obéir.

Graindor. Ah! il faut donc recourir aux grands moyens. Tu disais, tout à l'heure, que tu resterais ici jusqu'à ce que je te mette à la porte. Eh bien! je t'y mets.

Fifine. Je serais curieuse de voir ça!

Graindor. Tu vas le voir ... Je ne suis pas en colère après toi, tu sais, je t'aime toujours bien ... ne va pas te tromper là-dessus ... Seulement, je te mets à la porte.

Fifine. Tu veux rire.

Graindor. Pas le moins du monde. Lève-toi et va-t'en.

Fifine (inquiète, mais essayant encore de sourire). Il faudra employer la force.

Graindor (ceci très tendre et très détaillé). Va-t'en, ma bonne petite Fifine ... Vois-tu, je vais tout te dire. Si je n'écoutais que mes manies, que mon propre bonheur, je te prierais de rester ici tout le temps, parce que je suis con-

tent de te voir, de t'entendre, de te savoir là ... C'est très doux, à mon âge, d'être câliné, d'être dorloté par ces petites mains-là ... Mais les vieux doivent être seuls ... On a du mal à s'y faire, par exemple ... (Un temps). On a de la peine à s'y décider ... La plus grande preuve d'amour qu'ils peuvent donner à leurs enfants, c'est celle-là, vois-tu, parce que ça ... c'est la vraie douleur de la vie ... (Très tendre). Va-t-en, Fifine, va-t'en !

Fifine. Comme tu es bon !

Graindor. Ma foi, je crois, en effet, que je le suis en ce moment ; mais ça n'est pas si commode que je l'aurais cru.

Fifine. Tu as du chagrin à cause de moi ?

Graindor. Oui, c'est à ça que servent les enfants. Si tu veux me consoler, c'est bien simple : sois heureuse ! Pas un mot de résistance ... Viens ! (Il la prend par le cou et la conduit doucement à la porte, avec une grande tendresse). Je te mets à la porte, va mettre ton chapeau et ton manteau.

Fifine. Je veux t'embrasser.

Graindor (qui peut à peine retenir ses larmes). Non, ce n'est pas la peine ... On se reverra, on se reverra !... (Il descend en scène, en se mouchant. Fifine reste un moment à la porte du fond. Entrent André et sa mère).

SCENE XIII

Fifine, Graindor, André, Madame Meillet,
(puis) Madame Graindor

Madame Meillet. Nous venons faire une dernière tentative de conciliation ... Mon fils l'a exigé.

Graindor. Ah ! attendez !... (Il appelle sa femme). Madame Graindor ! Madame Graindor ! (Entre Mme Graindor). Ecoute. Voici M. André et sa mère qui viennent pour...

Madame Meillet. Une dernière tentative...

André. De conciliation.

Madame Graindor. Mais...

Graindor. Laisse-moi parler... ça dépend des enfants... Ils vont s'expliquer... devant nous...

Madame Graindor. Il faut d'abord...

Graindor. Tais-toi !... Ils vont s'expliquer devant nous, et nous, nous ne dirons rien, ni les uns ni les autres... Est-ce juré ?

Madame Graindor. Cependant...

Graindor. Allons, c'est juré...

Madame Meillet. Moi, je le jure...

Madame Graindor. Moi aussi, alors...

Graindor. Et moi, de même... Allez, mes enfants, expliquez-vous ! (Longue scène muette. Fifine et André vont lentement au-devant l'un de l'autre, se tendent la main sans se dire un mot, se regardent, sourient, et s'embrassent avec tendresse).

Graindor. Voilà !... Maintenant, mes petits agneaux, je suis votre propriétaire... je vous donne congé.

André. Où irons-nous ?

Madame Meillet. Pas chez moi, toujours... la leçon me suffit.

Graindor. Et moi, je ne veux pas de marmots, ni de chiens dans ma maison !

Eugène Brieux.

FIN

———:o:———

La politique canadienne et les Canadiens-Français.

I.—Quelques pages d'histoire.

La politique est nécessaire à la société puisqu'elle la constitue ; elle est le lien de tous les groupes sociaux, si petits soient-ils. Rien n'est plus vrai, car au début la politique (et son étymologie l'indique) était le gouvernement d'une ville. Nous tirons tous nos avantages de la société, donc la politique est bonne. Mais elle n'en est pas moins une cause de querelles intestines, de guerres civiles, de conflits internationaux. C'est elle qui fait sortir les villes de la plaine et les police, qui favorise le développement des lettres et des arts ; mais c'est elle encore qui multiplie les pronunciamentos dans l'Amérique Centrale, qui lance le Nord contre le Sud, qui taille et retaille les peuples sans merci pour augmenter l'effectif des armées.

Exercée sous un régime parlementaire, la politique semble plus juste, du moins elle est plus populaire. Nous ne discuterons pas le point de vue théorique. Mais au point de vue des faits (vous savez quelle est leur force), les bienfaits du parlementarisme sont très discutés. Les Anglais, par une longue pratique, s'en sont fait un instrument de liberté civile incomparable ; les peuples latins qui en ont usé, en ont abusé et se sont blessés.

Cependant, bien qu'ils soient latins par origine et par éducation, les Canadiens-Français ont maîtrisé le régime parlementaire pour s'y être soumis. Abandonnés par la France occupée au dévergondage des sens et de l'esprit, cédés à l'Angleterre devenue marâtre pour ses possessions, les souvenirs et les espoirs de leur sang les poussèrent à la résistance défensive, ouverte et loyale, ferme, contre l'An-

glais. Descendants des Francs, du pays de la franchise, fidèles à leur passé comme à leur idéal, ils combattirent avec droiture pour la justice. Les droits d'un peuple sont les membres de la justice. Ils en deviennent les membres souffrants aussitôt qu'on les attaque ou qu'on les troque par des compromis. Ni le vainqueur ni le vaincu n'ont le droit de blesser la justice. Ne soyons donc pas surpris de la " bonne envie de vivre " du vaillant petit peuple qui habite les bords du St-Laurent, et dont il admire pratiquement la force et la fécondité.

Des paysans (60,000) et une centaine de prêtres : c'était après la cession notre seul actif, un actif de bonnes volontés et de braves cœurs. Ces gens têtus aimaient leur langue et leur foi. Il faut dire aussi que Dieu les aimait. Aidant les événements, aidés par eux, ils commencèrent de respirer après l'Acte de Québec, en 1774.

Jusqu'en 1791 la politique se fit dans les coulisses à Québec et à Londres. William Pitt nous donna la constitution de 1791. Les fils de paysans instruits dans les presbytères et au Petit Séminaire de Québec, se firent élire dans la majorité des comtés. Les luttes parlementaires commençaient.

On nous donna pendant longtemps des gouverneurs qui les alimentaient par leur arbitraire. La révolution française avait échauffé l'esprit des Canadiens et leur faisait désirer plus de liberté sans les rendre révolutionnaires. La jeunesse intellectuelle du temps, et déjà lancée dans la politique, dévorait avidement les quelques périodiques venus de France. On s'assimilait l'éloquence, trop ampoulée il est vrai, des tribuns français.

Un peu plus tard, les chevauchées napoléoniennes venaient renforcer le sentiment français.

Les deux Papineau, Bédard, Panet, Bourdages, Morin, Viger, Blanchet, Taschereau, se firent les défenseurs de leur race, troublant les gouverneurs et les membres du Family Compact par leurs vigoureux discours dans l'assemblée législative et leurs comtés. Les mêmes, aidés plus tard par Etienne Parent et Duvernay, continuaient la lutte dans *Le Canadien* et *La Minerve*.

Mais, Louis-Joseph Papineau fut l'étoile de première grandeur de cette pléiade.

Il fut toute une époque, et longtemps notre race
N'eut que sa voix pour glaive et son corps pour cuirasse.

En 1835, on étouffait. Le sang monta à la tête de quelques-uns et l'on en vint aux mains avec les autocrates, en 1837-38. On en finit avec des torts de part et d'autre, mais l'air de la liberté passa plus pur à travers l'Union Jack troué. Le Conseil spécial fit la paix et prépara les moyens de nous écraser d'une façon plus constitutionnelle.

Et la bataille va continuer sous l'Union, moins mesquine du côté anglais et plus obstinée du côté français. Lord Durham, dans son Rapport, avait conseillé l'Union comme une transition à la confédération de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, seul moyen de noyer l'élément français.

Le Québec commença par payer la dette de l'Ontario. En retour, une minorité fanatique s'opposa à l'indemnisation des Canadiens qui avaient souffert des pertes injustes lors de la répression de la récente rébellion. Avec cette hypocrisie qui caractérise la nation qui a pu conquérir un empire par la ruse, on dénonçait cette indemnité comme récompense aux révoltés, alors qu'en signe de protestation on brûlait l'hôtel du gouvernement à Montréal et qu'on lançait des pierres à lord Elgin lui-même.

" Sans ministère, dit Macanlay, un gouvernement parlementaire ne peut jamais fonctionner sûrement." La responsabilité ministérielle une fois accordée, il devenait plus facile de tenir les partis dans le respect de nos droits. La crânerie de Lafontaine, qui fait son premier discours au parlement en français malgré la constitution, et sa vigueur de réclamation rendent notre langue officielle. On nous méprise si l'on ne nous hait pas, mais on nous craint certainement. Notre population augmente toujours dans des proportions alarmantes pour les derniers venus au pays; malgré l'établissement des régiments écossais, malgré l'immigration anglaise et celle des loyalistes dans les Cantons de l'Est, nous demeurons numériquement sur le même pied

que les Anglais. Finalement, il fallut nous subir comme un fait accompli. Et c'est alors que, les animosités s'amortissant, on prit le parti de nous étudier et de nous connaître. Une fois connus, les sympathies nous arrivèrent de plus en plus nombreuses, surtout de la part des gouverneurs.

Lafontaine est la grande figure de la première époque de l'Union. Cartier entre dans le cadre après lui. Tous deux ont des amis sincères, surtout Baldwin et Macdonald, des hommes à esprit large, mais dont la largeur de vue est peut-être due un peu à la fermeté des premiers. Ils sont les grands législateurs de cet âge intermédiaire de notre politique. Sans rien concéder de nos droits, ils ont beaucoup fait, par leur caractère et par leur appel à la raison de leurs adversaires, pour créer l'entente entre les deux races.

A leurs côtés on remarquait Morin, Tâché, Cauchon, Girouard, Dorion. Ces hommes-là n'avaient pas tous les mêmes idées, mais ils avaient tous du caractère. On savait alors refuser un portefeuille ou en remettre un. Aujourd'hui, à trois ou quatre exceptions près, nos politiques nous semblent être des pygmées à côté de ces lutteurs; ils ont plus de caoutchouc et moins d'acier dans l'épine dorsale. C'est peut-être parce qu'on est porté à faire rentrer dans l'épopée tout ce qui vieillit. Qui sait si les générations futures ne prendront pas pour des grands hommes tous nos lâcheurs contemporains ?...

La confédération (1867), conseillée par lord Durham pour éteindre notre influence en même temps qu'il recommandait de se concilier les Canadiens, ouvre une ère nouvelle.

A la conférence de Québec (1864), tous nos droits avaient été garantis. Un brillant jeune homme venait de prononcer le discours d'adieu de ses confrères à la faculté de droit de McGill et prêcher l'union des deux races : c'était Wilfrid Laurier. Deux ans plus tard, dans *Le Défricheur*, d'Arthabaska, dont il était devenu le rédacteur, il dénonçait violemment la confédération comme devant être le tombeau où l'on ensevelirait notre nationalité.

Après avoir fréquenté, dans sa tendre jeunesse, une école protestante à New-Glasgow, où il se retirait dans une famille presbytérienne, et après avoir fait son droit à McGill, le jeune avocat devait être d'un tempérament éclectique, c'est-à-dire disposé à concilier, à s'adopter aux milieux; car son stage avec les Anglais avait émoussé en lui le patriotisme lutteur du Français, et son éducation reçue au collège de L'Assomption avait développé chez lui les qualités intellectuelles et sociales du latin. En un mot, Wilfrid Laurier débutait dans la vie avec beaucoup de talent et de distinction, une belle souplesse de caractère qui ne diminue pas l'ambition, et la sert au contraire en tirant des inspirations de tous les événements pour la conduite future. Savoir obéir aux circonstances, c'est souvent se faire obéir des hommes.

M. Laurier naquit à la vie politique avec la Confédération. Il en sera un jour, que dis-je? il en sera pendant quinze ans le premier citoyen.

L'acte de l'Amérique Britannique du Nord en nous donnant un gouvernement fédéral et un gouvernement provincial doublait, pour ainsi dire, notre politique. Et jusqu'en 1873, quelques-uns de nos politiques furent députés en même temps aux communes et à l'assemblée législative.

A Québec, le parlement est français. M. Laurier y laissa pressentir sa carrière en 1871. Depuis quarante ans, on y a entendu des discours qui auraient fait honneur au Palais-Bourbon. Chapleau, Mercier, MM. Chapais, Bourassa et Prévost ont été applaudis par des auditeurs venus des villes les plus éloignées du pays. Dans aucune autre législature provinciale, on n'a pu rencontrer autant d'éloquence et de culture intellectuelle.

Dans le domaine pratique de la politique, les Canadiens-Français peuvent être fiers de leur province. Ils possèdent la législation civile la plus équitable et la plus claire de l'Amérique; l'enseignement secondaire et supérieur ne le cède en rien à celui des autres provinces, et disons à ceux qui admirent toujours l'état du voisin que nous possédons

la seule école des hautes études commerciales du pays; mais, nous avons encore à apprendre les méthodes d'exploiter économiquement nos ressources naturelles : forêts, houille blanche, mines, etc.

Depuis dix ans nous avons cessé de faire de la colonisation. Et pourtant des millions d'acres de terre fertile attendent la charrue. Nos familles vont s'asphyxier dans les villes. Par conséquent la natalité diminue. La race se meurt puisqu'elle a plus vécu, et l'on dort à Québec. Les colons ne manquent pas à la terre vierge, c'est la terre vierge qui manque aux colons. On refuse de leur en donner. On a vendu la province aux spéculateurs étrangers qui l'ont mise littéralement en coupe réglée. Périssent au plus tôt tous les gouvernements qui refuseront de coloniser le nord et l'est, quels que soient leurs chefs!

Notre politique provinciale en est une d'absurdités depuis quelques années. Soyons juste : l'enseignement, à tous les degrés, a beaucoup avancé. Mais, hors de là, si nous avançons, c'est malgré nous ; le rapide courant du progrès ne peut pas nous laisser sur la rive. Nous nous devons à nous-mêmes,—parce que nous sommes la minorité en ce pays et que les minorités valent par leur caractère,—de marcher en avant de toutes les autres provinces dans le domaine commercial et industriel, comme dans le domaine intellectuel et politique.

Aux communes, nous eûmes depuis 1867 une moyenne de 55 à 60 députés de langue française, soit un quart environ de la députation totale, avec trois ministres français du Québec dans chaque parlement, sous l'un ou l'autre gouvernement. Ces ministres furent les suivants, nommés dans l'ordre chronologique de leur appel au ministère : MM. Cartier, Langevin, Chapais, Robitaille, Dorion, Letellier de St-Just, Fournier, Geoffrion, Cauchon, Laflamme, Laurier, Baby, Masson, Mousseau, Caron, Chapleau, Ouimet, Angers, Desjardins, Henry Joly de Lotbinière, Tarte, Bernier, Brodeur, Préfontaine, Lemieux, Béland, Monk, Pelletier, Nantel. Ces trois derniers viennent d'être appelés au Conseil par M. Borden. De ces noms-là, sept ou huit seront pro-

noncés dans les dix années à venir, deux ou trois entreront dans notre histoire, et fasse le Ciel que l'un d'eux ne soit pas trop amoindri ! Du côté anglais, le nom de Macdonald passera seul à la postérité.

Dans les provinces anglaises, nos compatriotes ne sont pas effacés. MM. Joly de Lotbinière, Cauchon, Forget furent lieutenants gouverneurs. Actuellement le Dr Réaume dans l'Ontario, M. Landry dans le Nouveau-Brunswick, M. Turgeon dans la Saskatchewan, sont ministres avec portefeuille. L'Ile du Prince-Edouard élira des premiers ministres canadiens-français dans vingt-cinq ans, si elle ne se fusionne pas avec les provinces voisines.

Nous ne parlerons pas de la situation politique des nôtres aux Etats-Unis, où nous comptons le gouverneur du Rhode-Island, M. Pothier, des juges, un grand nombre de députés et de maires.

Les récentes élections fédérales nous ont donné du neuf.

Ce ne fut pas sans faire crier les journaux libéraux qui se seraient déchiré la poitrine s'ils pouvaient en avoir une. Après la défaite, ils attendaient le déluge. Il n'est pas venu, ils en sont fâchés.

M. Laurier a fourni une longue carrière. Il atteindra sa 70e année le 20 novembre. Il fut quinze ans premier ministre. Il sera quelque temps chef de l'opposition. Quarante années de vie politique, c'est un titre à la retraite. Le sort des armes l'impose parfois.

Si la politique est l'art de manœuvrer assez habilement pour atteindre le pouvoir et s'y maintenir longtemps, M. Laurier est sans doute un grand politique. S'il suffit en politique de posséder du prestige personnel, un beau port et une grande variété d'attitudes, une éloquence entraînante, l'habileté de faire partager ses opinions ou de concilier celles des autres, sir Wilfrid Laurier est certainement un grand homme d'Etat. On ne peut pas le nier, l'ancien premier ministre est au tout premier rang des politiques de l'empire britannique depuis quinze ans ; il fut l'idole de son peuple et de sa race ; il eut tous les succès au parlement et à la tribune, en France et dans le Royaume-Uni comme

chez lui. Ce qui frappe et impose chez M. Laurier, c'est la dignité de sa physionomie ; c'est une belle tête pour le sculpteur ou le peintre. C'est un charmeur ! Sa mémoire vivra, parce qu'il aura été un politique habile et qu'il aura étonné davantage l'élément anglais du pays.

Mais, sir Wilfrid Laurier ne sera pas reconnu par la postérité comme grand homme, parce qu'il aura manqué de caractère. Un grand homme, c'est celui qui voue sa vie au service d'un principe quelconque intéressant l'humanité et découlant de la justice, et qui réussit à force de sacrifices ou qui succombe plutôt que de sacrifier le principe.

Le ministère Laurier a été renversé sur une question d'intérêt tout matériel. N'aurait-il pas eu plus d'honneur à tomber il y a six ans, plutôt que de léser la minorité de l'Ouest dans ses droits les plus chers ?

M. Laurier a péché bien plus par omission et par permission que par commission. Au point de vue canadien-français, il a péché des trois façons. Au point de vue administratif, M. Laurier était franchement trop honnête pour tirer le moindre avantage personnel de sa position ; mais, il a toléré dans son entourage les manipulations et les pots-de-vin les plus éhontés. Au point de vue politique, il a permis à la presse reptile de faire les campagnes les plus scandaleuses que nous avons vues au pays.

Il serait intéressant, si ce n'était pas aussi honteux pour nous, de faire l'histoire de la presse libérale française, et d'une prétendue presse indépendante depuis dix ans. On a exploité vilement les sentiments de la race, quitte à la livrer au fanatisme, comme en 1905, quand le marché sera plus avantageux. Nous avons encore des Bigots, des Vergors et des Vitrés.

La journée du 21 septembre est une sévère punition pour le parti libéral ; c'est tout particulièrement un coup porté au libéralisme du Québec dont les tendances au radicalisme sont assez prononcées ; c'est en même temps un exemple et un avertissement pour le parti qui prend le pouvoir.

On a manifesté beaucoup d'anxiété sur la formation du ministère. M. Borden a donné trois portefeuilles aux nôtres.

M. Landry sera président du Sénat, et M. Blondin vice-président de la Chambre. Nous n'avons rien à craindre présentement de M. Borden.

Le premier ministre actuel a pratiqué le droit dans la Nouvelle-Ecosse de 1878 à 1896. Il a fait sa marque comme avocat. Il est reconnu pour son honnêteté et son grand amour de la justice. Il se faisait élire député en 1896 et devenait le chef de l'opposition en 1901. Né à Grand-Pré en 1854, un siècle après le "grand dérangement," sur cette terre de martyrs dont l'histoire, celle d'Evangéline, a dû causer ses premières émotions, M. Borden ne peut avoir qu'une vive sympathie pour les Canadiens-Français et désirer même faire oublier l'histoire de 1755, en favorisant le règne de la justice chez les Acadiens.

Quelle sera la conduite du nouveau parlement, et quelle attitude prendront les députés de la province de Québec ?

Pour répondre à cette grosse question, il faudrait repasser toute la politique actuelle. Indiquons tout simplement un canevas de législation :

Commencer d'abord par faire des enquêtes générales sur les points faibles de l'administration précédente ;

Etendre à tout le pays la juridiction de la commission du service civil ;

Refaire la loi des banques de façon à protéger effectivement les dépositaires ;

Donner corps au projet de loi de M. Monk sur les coopératives de crédit, de production et de consommation ;

Remanier le tarif et en donner le travail à une commission permanente analogue à la commission des chemins de fer ;

Entreprendre au plus tôt le canal de la Baie Georgienne et outiller les ports du St-Laurent ;

Imposer des droits sur la marine marchande américaine naviguant dans nos canaux ;

Baisser le tarif postal de nos échanges avec la France ;

Restreindre l'immigration juive en établissant une forte taxe d'entrée au pays ; dépenser pour l'immigration de

langue française un budget au prorata de nos contributions au trésor public ;

Soumettre au peuple la question de la participation aux guerres de l'empire et de l'entretien d'une marine ;

Commettre la nomination des juges au barreau de chaque province, etc.

Il est à craindre que la guerre recommence entre les deux partis au sujet de la marine. Il y a là un gros fonds d'hypocrisie. Nous dédions aux partisans du loyalisme aveugle et quand même ces quelques lignes de M. Phillipps-Wolley, un impérialiste convaincu, autrefois député canadien, plus tard député aux communes anglaises :

" Perhaps the very best way in which Canada can show her loyalty to the Mother Country, where electoral corruption is practically non-existent, is by putting an end to all forms of boodling and driving the crowds of office-seekers out of her legislative Chambers. Until that is done Canada will be loyal only in the letter, not in the spirit, to British institutions." (1)

Que les deux partis en fassent leur bien !

Nos députés devront prendre une part active aux travaux législatifs. Pour la province, les deux partis seront de force égale. Ce sera une cause d'émulation. Il y a du côté ministériel un bon nombre de jeunes députés nouveaux qui se sont signalés par leur victoire ; notons surtout MM. Rainville, Lamarche, Achim, Sévigny et Lavallée. Ils ont du talent et du caractère. Souhaitons qu'ils cultivent le premier par un travail assidu et qu'ils fortifient le second par leur indépendance.

C'est du caractère que nous exigeons aujourd'hui de nos hommes publics. Ils en auront grand besoin, car nous allons avoir encore une crise d'impérialisme. Lord Grey n'a pas été indifférent à la nomination du duc de Connaught comme gouverneur. Nous sommes honorés par ce

---

(1) "World Wide," 11 mars 1905, page 281, col. 3 ; reproduit du "Morning Post," de Londres.

choix, mais il ne faudra pas nous laisser éblouir par les titres, et, à cause des titres, subir toutes les inspirations.

Le temps de l'arbitraire est passé ; nous sommes au règne de la diplomatie, de la persuasion. On sait que la force ne vaut pas contre nous.

Lord Grey n'a-t-il pas circonvenu nos personnalités politiques et religieuses ? Mgr Fallon, qui n'est pas à une fallonnade près, n'a-t-il pas commencé de prêcher l'impérialisme au Sault-Ste-Marie le 26 juillet dernier ?

Nous ne reprochons à persohne d'être impérialiste militant (en tant que la constitution le permet), mais nous tenons à exprimer notre droit de nous en défendre.

Emile Faguet, qui appelle l'impérialisme la "forme aiguë" du patriotisme, dit justement qu'il "consiste à aimer sa patrie comme faisait un Romain, c'est-à-dire à croire qu'elle est la patrie par excellence, qu'elle doit s'imposer au genre humain, que le genre humain ne serait que sage en se soumettant à elle et en s'incorporant à elle, et qu'en même temps que patriotique, il n'est qu'humain d'asservir le genre humain à sa patrie." (1)

Et comme la patrie est faite d'idéaux communs, et comme anssi "la langne commune est un lien national extrêmement fort," (2) les tendances de l'impérialisme anglais se trouvent assez en relief.

Ces tendances sont avouées d'ailleurs par notre ancien gouverneur et par notre nouveau.

Voici un passage du discours de lord Grey à l'hôtel Windsor, le 4 octobre dernier :

" De même qu'il n'y a qu'un seul parti dans le Sud-Africain, à savoir le parti sud-africain ou britannique, au Canada, il n'y a aussi qu'un seul parti canadien ou britannique. (3)

Pourtant, nous ne sommes pas tous prêts à dire : "I am British to the core ! "

---

(1) Emile Faguet, "La Patrie," ch. I.

(2) Id., ch. VII.

(3) "Le Devoir," 3 octobre 1911, p. 2, col. 2.

Encore : " Si vous devez être sauvés d'un changement, il faut maintenir la suprématie britannique sur mer"... "Quel est l'idéal... ? Est-ce d'être un parasite sur le tronc de l'empire... ?" etc.

Le duc de Connaught est aussi explicite dans son discours en réponse à l'adresse de bienvenue du Québec :

" Aux jours d'antan, ce fut la fusion des races française et anglaise qui fit la grandeur de l'Angleterre. Ici, l'histoire se répète encore et voit cette fusion qui fait votre grandeur." (1)

Il est si difficile de cacher ses sentiments !

La fusion n'est pas faite, et nous entendons bien rester français sans mélange. Nous voulons la bonne entente entre les deux races, " l'entente cordiale " même, mais rien de plus. Cela nous suffit.

L'impérialisme est bien moins un danger national pour nous, Canadiens-Français, qu'un danger politique pour tous les Canadiens. C'est pour cela que les députés du Québec auront une si grande part dans la politique canadienne ; car ils sont, eux, plus canadiens que les autres, par la première occcpation du sol comme par l'histoire de ses habitants.

Ils suivront, nous n'en doutons pas, la noble attitude de M. Monk et de M. Bourassa.

M. Bourassa fut le premier à prévoir les dangers de l'impérialisme. Pour les avoir dénoncés il a retardé de plusieurs années son ascension au pouvoir. Mais, peu importe ! Le pays avant le parti et le pouvoir, se dit M. Bourassa.

Dût-il n'être jamais premier ministre, M. Bourassa aura laissé une empreinte profonde sur la génération actuelle. Il aura gouverné dans l'opposition plus efficacement que les premiers ministres ne l'auront fait au pouvoir.

Cet homme semble avoir été nourri de la moelle des lions, tant il est vaillant et intrépide. Il a bravé les cailloux et les plus grands orateurs de son temps, le dégoût et la haine,

---

(1) " Le Devoir," 13 octobre 1911, p. 3, col. 1.

l'isolement et les foules, les applaudissements et les éloges. Rien ne l'a ébranlé. C'est un passionné du devoir social, du devoir politique, du devoir chrétien, du devoir tout court. Et le devoir, c'est la justice envers Dieu, la société et soi-même. Jamais la justice ne fut défendue plus éloquemment, avec plus d'amour et de passion, que dans la séance de clôture du Congrès Eucharistique, à Montréal, le 10 septembre 1910. Ce soir-là, les mânes de Montalembert, d'O'Connell et de Moreno ont dû tressaillir.

Les grandes haines ne s'attachent qu'aux grands caractères. M. Bourassa recevra donc encore des cailloux, mais il sera invulnérable tant qu'il n'aura pas rempli la mission qui lui est évidemment assignée. Nous souhaitons ardemment qu'il ait de nombreux imitateurs parmi la jeunesse d'aujourd'hui, afin qu'elle soit longue la liste des Canadiens-Français qui auront fait leur marque dans la politique canadienne : Papineau, Lafontaine, Cartier, Chapleau, Mercier, Laurier, Bourassa, etc.

(*A suivre.*)

Louis Gerenval.

Le 22 octobre 1911.

———:o:———

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

I

Je fais précéder cette esquisse historique d'une explication du titre que je lui donne : "Nation Franco-Normande au Canada," au lieu de "Nation Canadienne" ou "Nation Canadienne-Française."

S'il est vrai que tous les habitants d'un même pays, sans distinction de race, vivant sous un même gouvernement, forment les parties constituantes d'une nation, il n'en est plus de même lorsque dans le même pays, et sous le même gouvernement, vit un peuple ayant une origine différente, possédant une langue à lui, des droits et des coutumes différents des droits et des coutumes des autres habitants du pays ; alors, ce peuple forme non seulement une nation, mais une race avec des caractères communs perpétués par l'hérédité à travers les siècles (ces caractères peuvent se modifier plus ou moins sous l'influence du climat, du genre de vie et du croisement). Et si, pour approfondir davantage le sujet, je remonte à l'origine de ce peuple, je trouve que le plus grand nombre de ses familles est originaire de Normandie, en France, et que la plupart des autres viennent de la Touraine, où prédomine le sang des Francs qui ont donné leur nom—*Francia, France,*—à la Gaule qu'ils avaient conquise.

Voilà pourquoi je donne à mon article ce titre : "La Nation Franco-Normande au Canada." Je n'ai pas employé le terme "Canadiens-Français," parce qu'il renferme quelque chose d'anormal. Le Franc et le Normand sont d'une même race (germanique), avec les mêmes coutumes, les mêmes droits coutumiers qu'ils ont imposés aux Gallo-Romains en les conquérant.

A part cela, le Franco-Normand a formé l'aristocratie d'Ecosse avec les de Bruce, Fleming de Douglass, Forsyth de Fronsac, Beauchamp de Campbell, Beaumont de Hamilton; Fitzalan-Stuart, de Balieul; celle d'Angleterre avec Guillaume le Conquérant, Martel-Plantagenet d'Anjou, Fortesque, Montague, Neuville, Beauchamp, Saville, Villiers, Chaudos; celle d'Irlande avec les De Courcy, de Vesci, de Burg, Fitzgerald, de Butler; celle d'Italie avec les de Maurienne (maison de Savoie), Tancrèd, Guiscard (Guiscardini), Gerhard (Gerhardini), et la famille Colombo de laquelle descendit Christophe Colomb, le découvreur de l'Amérique.

L'organisation de la race Franco-Normande au Canada veut dire une nation autour de laquelle, par des sympathies organiques et héréditaires, peuvent se grouper les familles Franco-Normandes d'Ecosse, d'Angleterre, d'Italie, etc., habitant l'Amérique du Nord et ayant conservé, proportionnellement à la pureté de leur sang, les instincts transmis qui sont semblables aux instincts de la race Franco-Normande habitant au Canada.

La raison de ce ralliement autour de la race qui est au Canada pour se transformer en mouvement nationaliste, c'est que la race, au Canada, s'est établie sur des garanties internationales assez solides pour fournir la base d'un gouvernement parmi les autres gouvernements du monde, un gouvernement à elle possédant les garanties suivantes : la constitution établie par les rois de France au Canada, reconnue par le traité international de 1763 et réaffirmée par le *Canada Act* de 1774, loi suprême au-dessus de toutes les autres parce que déterminée entre souverains signataires des traités, une loi qui est en elle-même une constitution souveraine.

La réponse aux questions suivantes va nous donner l'histoire et le programme de l'Ordre Aryen et Seigneurial qui, avec son Collège des Armes de la Nouvelle-France fournit le moyen efficace d'organiser la race sur des bases constitutionnelles.

1°.—Qu'est-ce que c'est que cette Constitution Souveraine ?

2 .—Sur quoi, droit, principe ou sentiment est-elle fondée ?
3°.—Quels obstacles s'opposent à son existence ? Quels sont ses ennemis ?
4°.—Où peut-on trouver la preuve et l'histoire du droit de l'Ordre Aryen et Seigneurial ; quels sont ceux qui ont qualité pour s'inscrire dans les registres nobiliaires de son Collège des Armes de la Nouvelle France (Canada) ?

I.—*La Constitution Souveraine.*

La Constitution est royale et la royauté est héréditaire avec le consentement des grands (noblesse). Les habitants se divisent en la noblesse, la bourgeoisie et la paysannerie, l'Eglise est une institution d'Etat et ses ministres ont une représentation auprès du gouvernement.

Dans les premiers registres du Canada, on dit que le mot "paysan" n'est pas applicable, parce que la souche du peuple au Canada était au-dessus de la paysannerie en France, et le mot "habitant" remplaça le mot "paysan." Les lois sont légitimées en conformité avec les coutumes du viscomté et prévôté de Paris dans le duché de France. Comme l'a dit Sir Hippolyte Lafontaine, de la Cour Suprême du Canada : "C'est le droit commun de France royale et féodale."

Les institutions nivellantes de la démocratie que les Anglo-Saxons anglais ont introduites dans le pays avec leur régime parlementaire et factieux sont ennemies de la constitution royaliste et féodale ; de plus, elles sont les moyens subtiles par lesquels on compte bouleverser les droits et les privilèges des habitants, séculiers et religieux, que la constitution souveraine protège. Les organes principaux de cette constitution sont le Roi, l'Aristocratie, la Bourgeoisie, l'Eglise.

LE ROI

Article du traité de cession du Canada, du Roi de France au Roi de la Grande-Bretagne (1763) :—" Sa Majesté Très

Chrétienne renonce toutes les prétentions qu'il a formées ou avait formées à la Nouvelle France ou Acadie dans toutes les extensions et cède le tout avec toutes ses dépendances au Roi de la Grande Bretagne. Et Sa Majesté Très Chrétienne cède et garantit à la dite Majesté Britannique en pleine souveraineté le Canada avec toutes ses dépendances, le Cap Breton et toutes les isles et costes de la baie et fleuve Saint Laurent et en général toute chose qui dépende de les dites terres et costes du pays avec la souveraineté, territoire, possession et tous les droits transmis de traité que Sa Majesté Très Chrétienne et la Couronne de France a eu jusqu'à présent...... en prérogative complète sans restriction et sans droit de changer ces concessions et garants sous quelques prétextes que ce soient."

Pour comprendre les prérogatives ainsi transmises sans interruption et sans délimitation d'un souverain à l'autre, voyons en quoi consiste la royauté dans notre constitution souveraine.

Le roi, c'est le chef de famille de l'état. Le roi, c'est l'état personnifié. Sa prérogative s'étend partout sur le territoire de l'état. Celui qui tient sa terre du Roi participe avec lui dans la prérogative souveraine sur son propre domaine, limitée seulement par les circonstances de son fief. L'union de tous les fiefs, grands et petits, fait l'état lui-même. L'union de tous les personages qui possèdent ces fiefs est consolidée dans la personne du Roi qui représente et personnifie la souveraineté de tous les états du royaume. Les tenanciers de ces fiefs sont les feudataires du Roi. Leur devoir est de s'unir au Roi contre tout ennemi du royaume. Ils sont les éléments potentiels dont le Roi est la qualité positive—la personnalité.

Luchaire dans l' "Histoire des Institutions Monarchiques de la France sous les Premiers Capétiens," dit que les Etats Généraux du royaume tenus à Notre-Dame de Paris en 1302 déclarèrent que : "Le royaume de France, que nos prédécesseurs ont conquis sur les barbares par leur propre courage et par la vaillance de leur peuple, qu'ils ont su gouverner ensuite avec fermeté et qu'ils n'ont jamais tenu de

personne que de Dieu : nous l'avons reçu de leurs mains par la volonté divine ; désirant les imiter selon notre pouvoir, nous sommes prêts à exposer notre corps, nos biens et tout ce que nous possédons pour conserver libre de toute atteinte l'indépendance du royaume, et nous reputons ennemis de ce royaume et de notre personne tous ceux qui s'opposeront à ce dessein."

La suprématie du roi dans l'état est déclarée par les Etats Généraux de 1614, en ces mots : "Soit inviolable et notoire à tous, que, comme le Roi est reconnu souverain dans son royaume, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils doivent. Tous les sujets tiendront cette loi comme conforme à la parole de Dieu, sans distinction, équivoque ou limitation quelconque laquelle sera signée et jurée par tous les députés du royaume...... Tous les précepteurs, légistes, docteurs et prédicateurs du royaume sont tenus de l'enseigner et publier."

La prérogative des rois de Prusse vient de la même souche que celle des rois de France—l'Empire de Charlemagne, Roi des Francs et Empereur Germanique des Romains. Denis, dans son ouvrage "La Fondation de l'Empire Allemand (p. 240) dit : "La Prusse est une monarchie constitutionelle, c'est-à-dire, que le souverain s'est engagé à accorder aux sujets certaines garanties, mais ces garanties sont limitées et précises, et elles n'altèrent pas le pouvoir essentiel à la souveraineté ; le pouvoir exécutif appartient au Roi seul, qui n'est responsable que devant Dieu ; il choisit ses ministres ; les Chambres peuvent examiner leur conduite et même les censurer ; le vote de défiance des Chambres a pour but d'attirer l'attention du Souverain ; si, après réflexion, il les maintient en fonction, les Chambres n'ont qu'à s'incliner. Les Chambres ont le droit de repousser les lois nouvelles et les surtaxes d'impôts, mais elles ne peuvent modifier l'ordre de choses existant que de l'aveu du Souverain : c'est-à-dire que les lois demeurent en vi-

gueur et que les impôts continuent à être régulièrement perçus tant que le Roi trouve bon ; sans cela on tomberait dans l'erreur des démocrates qui transportent le *veto* du Roi aux Chambres, de sorte que le Roi n'est plus que le président d'une corporation de politiciens au lieu que le Souverain d'un état."

Les démocrates anglo-saxons au Canada ont réduit la prérogative du Roi, dans la constitution souveraine du pays, au niveau de la présidence de leur corporation politique.—Mais c'est contre le droit coutumier—la loi suprême.

Il est incontestable que l'allégeance personnelle des francs-tenanciers est un devoir envers la personne du Roi dans la souveraineté duquel ils sont les facteurs latents. Le Roi, renforcé par cette puissance consolidée en lui-même, doit défendre la prérogative de souveraineté de chaque franc-tenancier en son fief contre tout édit de la législature qui le priverait de la prérogative de franc-tenancier de la couronne. Et *vice versa*, chaque franc-tenancier doit défendre la prérogative du Roi contre tout édict de la législature qui l'en priverait.

(A suivre.)

———:o:———

Un décret romain et la loi de New-York sur les associations religieuses

---

Ceux qui ont étudié avec nous la grave situation qui est faite à nos compatriotes du Maine, ont cru, avec nombre de journaux franco-américains, qu'un récent décret de la Congrégation du Concile, venait de régler tout le débat.

Certains ont, dès l'apparition de la nouvelle dans les journaux, crié au triomphe des catholiques du Maine, et applaudi à ce qu'ils appelaient une colossale rebuffade de Mgr Walsh. On a reconnu, depuis, que la rebuffade n'était ni si colossale ni la victoire si complète. M. Dupré, du reste, le chef des Franco-Américains du Maine, l'a déclaré d'une façon très claire, tandis que Mgr Walsh, avant peut-être d'avoir saisi tout le sens du décret, affirmait qu'il ne le liait en aucune façon.

Si cette opinion de l'évêque de Portland était la bonne, la Congrégation du Concile serait vraiment bien avancée ! Il sera, dans tous les cas, intéressant de voir comment ce brave homme pourra éluder un texte, qui, comme tous les textes romains, est d'une très grande clarté.

Pour ce qui est du décret lui-même, il est évident qu'il répond exactement aux désirs de ceux qui l'ont demandé. Cela ne veut pas dire qu'il rende entièrement justice aux fidèles sur qui retombe tout le fardeau de l'entretien des églises. Il n'est même pas douteux que la Congrégation elle-même a dû agir sous l'impression que la loi civile aux Etats-Unis mettait des entraves aux associations religieuses, ce qui est loin d'être prouvé. Car, on admettra bien, je suppose, que si des législateurs américains ont pu, à la demande d'un évêque, adopter une loi aussi arbitraire, aussi odieuse que la *Corporation Sole*, il eût été aussi facile d'en obtenir une loi donnant à l'Eglise toutes

les garanties voulues, tout en accordant aux fidèles la juste part de représentation que le droit commun, bien plus, que l'Eglise elle-même, accordent à ceux qui donnent de l'argent pour le maintien des institutions paroissiales. Comme question de fait, les évêques ont eu aux Etats-Unis les systèmes qu'ils ont voulus. L'histoire de leurs diocèses, au surplus, montre trop souvent qu'ils se sont écartés à dessein des lois fondamentales de l'Eglise, et que leur principal souci a été moins de consolider les œuvres confiées à leur direction que de s'affermir dans un absolutisme complet, ne considérant plus les millions de catholiques américains que comme un vaste troupeau taillable et corvéable à merci. Cette opinion, ancrée dans l'esprit de certains évêques puis répandue dans le clergé qui, plus rapproché du peuple qui paie, est devenu dans bien des cas l'agent forcé ou inconscient d'une colossale ignominie, a donné lieu à tous les abus que nous dénonçons avec une vigueur parfois voisine de la violence.

Que si l'on voulait nous accuser de donner dans l'exagération, de céder au parti pris, d'agir sous l'impulsion des préjugés, nous n'aurions plus qu'à inviter nos contradicteurs à faire consciencieusement l'examen de la question. Des faits, d'une excessive brutalité, leur ouvriront les yeux.

Témoin, pour ne citer qu'un exemple, cet extrait d'un sermon *lu* dans une église de la Nouvelle-Angleterre, il n'y a pas un an, et au sujet de l'acrimonieux conflit qui a mis aux prises, dans l'Etat du Maine, l'évêque et les fidèles :

" Le Souverain Pontife, les évêques, disait l'orateur religieux, sont propriétaires des biens de l'Eglise comme un roi est propriétaire des biens de son royaume. Mais comment les ministres de l'Eglise administrent-ils ces biens ? Le mode varie selon les temps, selon les lieux, et même selon les diocèses. Les décrets du concile de Baltimore en indiquent trois pour les Etats-Unis."

Un canoniste, à qui je faisais lire cette déclaration dans un journal reproduisant le sermon en entier, se contenta de lever les épaules et de dire : "L'auteur n'aura pas eu le temps de lire les passages du concile de Baltimore qui se

rapportent à la matière, et semble ignorer tout à fait le droit canon et les affaires de son pays."

Or, il suffit de posséder la moindre notion des décrets des conciles de Baltimore pour savoir que les trois modes d'administration dont il est question dans ce sermon (fidéicommis, possession simple, corporation d'un seul) ne sont recommandés que pour les cas où on ne peut pas établir le véritable système paroissial de l'Eglise; que ces trois modes ne sont pas prescrits mais défendus, excepté dans les Etats où un mode conforme aux lois canoniques n'est pas admis. Le mode conforme aux lois canoniques, c'est non seulement l'incorporation légale des paroisses, mais encore l'élection des syndics, des marguilliers par les paroissiens. Ce mode est, je crois, en usage dans le Wisconsin.

Mais je ne veux pas me laisser entraîner à la discussion d'un problème aussi complexe dans cet article qui n'a qu'un but : mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* les documents essentiels à la pleine intelligence de la situation nouvelle qui sera faite aux catholiques des Etats-Unis. Il sera toujours facile d'y revenir et d'étudier dans ses détails une situation qui semble, surtout aux Etats-Unis, varier suivant le temps, le lieu, et même les individus. Voyons donc d'abord les documents : le premier à lire est bien, on le comprend, la décision de la Sacrée Congrégation du Concile. En voici la traduction que j'emprunte au "Devoir," de Montréal :

LE DECRET

SACREE CONGREGATION DU CONCILE

Rome, 10 août 1911.

Révérendissime Seigneur et Frère,

Il est très à la louange des évêques des Etats-Unis d'Amérique qu'ils n'aient jamais manqué, parmi tous les soins auxquels leur zèle s'applique et qui leur font dépenser leur dévouement et leurs forces pour le progrès de la religion catholique et le soutien de la piété des fidèles, de s'occuper avec prudence de la protection des biens temporels de l'Eglise et de leur bonne administration. Il existe sur ce point de nombreuses preuves de leur sollicitude pastorale, parmi lesquelles il faut assurément mentionner

les décrets portés par les conciles pléniers de Baltimore touchant l'administration des biens ecclésiastiques.

Récemment, quelques évêques, considérant les circonstances actuelles et les besoins particuliers de certaines localités, ont cru utile de demander conseil au St-Siège et ont prié le Saint-Père de fixer des règles pour l'administration des biens temporels dans toute la république des Etats-Unis d'Amérique.

Or, la Sacrée Congrégation du Concile, à qui l'affaire a été confiée après mûre considération et après s'être enquise, par l'intermédiaire de Monseigneur le Délégué Apostolique, du désir des Révérendissimes Archevêques de ce pays, et se conformant surtout à ce désir, a proposé et décidé, dans sa séance plénière du 29 juillet dernier, ce qui suit :

1° Des systèmes de possession et d'administration des biens ecclésiastiques qui sont aujourd'hui en vigueur dans les Etats-Unis d'Amérique, celui qui porte le nom de *Parish Corporation* est le plus préférable, pourvu toutefois qu'il soit appliqué selon les conditions et avec les précautions qui sont en vigueur dans l'Etat de New-York. Les évêques prendront soin d'introduire immédiatement ce système d'administration des biens temporels dans leur diocèse respectif, si la loi civile le permet. Si la loi civile ne le permet pas, ils feront des instances énergiques auprès des autorités civiles pour obtenir aussitôt que possible le consentement de la loi sur ce point.

2° Dans les endroits où la loi civile ne reconnaît pas la *Parish Corporation*, et tant qu'on n'y aura pas réussi à obtenir cette reconnaissance légale, l'application du système dit *Corporation Sole* est permise, de telle sorte cependant que l'Evêque ne procède dans l'administration des biens ecclésiastiques qu'après avoir entendu l'avis des intéressés et des consulteurs diocésains, et, dans les affaires importantes, qu'après avoir obtenu leur consentement, la Sacrée Congrégation laissant à la conscience de l'Evêque lui-même la responsabilité des manquements à ces prescriptions.

3° Le système qu'on appelle *in Fee Simple* doit être absolument aboli.

Je suis heureux de vous communiquer, de par l'autorité du Saint-Père, ces décisions salutaires que les Eminentissimes Pères ont jugé utile de prendre, espérant que leur mise à exécution sera très avantageuse au bien de l'Eglise dans ce noble pays.

En attendant, je prie le Seigneur de tout cœur qu'il vous accorde toutes sortes de bienfaits, et je me dis avec respect,

A. T.
Votre frère,

C. Card. GENNARI, Préfet,
B POMPILI, Secrétaire.

Voilà le document qui ne lie pas l'évêque de Portland! C'est fort possible. Dans tous les cas il aura bientôt l'oc-

casion de montrer comment il entend s'y soustraire. Au reste, l'affaire Ponsardin qui dut être jugée deux fois, pour obtenir la soumission de feu Mgr Healey, prouve déjà que dans le diocèse de Portland la discipline épiscopale ne va pas toujours sans subir quelques accrocs.

Mais ce qu'il importe de connaître maintenant, c'est cette loi de New-York qu'on semble avoir représentée à Rome comme le dernier mot de la perfection pour l'administration des biens paroissiaux. Voyons ce qui en est :

LA LOI DE NEW-YORK (traduction) (1)

Texte de la Loi supplémentaire " POUR LA CONSTITUTION CIVILE DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES."

Supplément à la loi intitulée : " Loi pourvoyant à l'incorporation des Associations religieuses," adoptée le 5 avril mil huit cent treize.

Adopté le 25 mars 1863 : les trois cinquièmes des membres étant présents.

La population de l'Etat de New-York, représentée au sénat et à l'Assemblée législative, décrète ce qui suit :

Article 1.—La loi intitulée " Loi pourvoyant à l'incorporation des Associations religieuses," adoptée le cinq avril mil huit cent treize, est par les présentes amendée en y ajoutant les dispositions suivantes :

I.—Il sera permis à toute église catholique romaine ou congrégation, se trouvant actuellement dans les limites de cet Etat, ou pouvant s'y trouver ci-après, de s'incorporer conformément aux dispositions de cette loi : l'archevêque ou l'évêque catholique romain du diocèse dans lequel une église pourra être érigée ou devra l'être dans l'avenir, le vicaire-général de ce diocèse, et le curé de cette église, dans le moment, respectivement, ou la majorité de ceux-là, devront choisir et nommer deux laïques, membres de ladite église, et devront de concert avec les laïques, signer un certificat en double, indiquant le nom ou le titre, en vertu duquel, eux et leurs successeurs seront connus et désignés comme corporation, en vertu de cette loi, lesquels certificats devront être dûment reconnus attestés, de la même manière que les transports d'immeubles ; l'un de ces certificats devra être déposé au bureau du secrétaire de l'Etat, et l'autre au bureau du greffier du comté, dans les limites duquel cette église pourra ou devra être érigée ; et telle église ou congrégation pourra être considérée comme un corps politique incorporé sous le nom ou le titre mentionné dans tel certificat, et lesdites personnes ayant ainsi signé cedit certificat devront être les syndics de ladite église ou congrégation. Les successeurs

---

(1) Le texte anglais dont nous donnons ici une traduction est extrait des " Statuts " du diocèse d'Ogdensburg, N. Y.

de tel archevêque, évêque, vicaire-général ou curé, respectivement, pour le temps où ils seront en fonctions devront, en vertu de leur charge, constituer les syndics de telle église au lieu et place de leur prédécesseur : et les laïques devront conserver leur charge respectivement pendant un an et au cas où la charge de quelqu'un de ces laïques deviendrait vacante pour cause de moralité, de départ, de démission ou autrement, son successeur devra être nommé de la même manière que ci-dessus pourvu pour le premier choix.

II.—Les syndics de toute église ou congrégation et leurs successeurs devront jouir de tous les pouvoirs et de toute l'autorité accordés aux syndics d'une église, d'une congrégation ou d'une société quelconque, par l'article quatre de la loi intitulée "Loi pourvoyant à l'incorporation des Associations religieuses" adoptée le cinq avril mil huit cent treize, et devront également avoir le pouvoir de fixer et déterminer le salaire qui devra être payé au curé ou à l'assistant-curé de ladite église, mais toute propriété personnelle ou réelle d'une telle église ou corporation, à l'exclusion de l'édifice de l'église, presbytère, et maison d'école, y compris les terrains sur lesqûels ils peuvent être érigés, de même que les cimetières, ne devront pas excéder un revenu annuel de trois mille dollars ; mais rien de ce qui est contenu dans la présente loi ne peut être tenu ou considéré comme abrogeant, altérant ou diminuant l'effet du chapitre trois cent soixante des lois de mil huit cent soixante.

III.—Les syndics d'une église incorporée d'après cette loi sont obligés de produire, sous serment, à la cour suprême du district judiciaire, dans lequel ladite église se trouve comprise, une fois tous les trois ans, un inventaire de toutes les propriétés réelles ou personnelles, appartenant à ladite église, en même temps que le revenu annuel de ces propriétés, lequel inventaire devra être déposé au bureau du greffier du comté dans lequel les édifices se trouvent érigés.

IV.—Au cas où une église incorporée d'après cette loi serait dissoute, par suite de maladministration ou de négligence à exercer, aucun des pouvoirs nécessaires pour son maintien, ou autrement, cette église pourra être incorporée de nouveau, d'après le mode prescrit par cette loi, durant les six années de la date de cette dissolution, et sur ce, toutes les propriétés réelles ou personnelles appartenant à la corporation ainsi dissoute, lors de sa dissolution appartiendront à la nouvelle corporation.

Article 2.—La législature peut en tout temps modifier, altérer ou abroger cette loi.

Article 3.—Cette loi entrera en vigueur immédiatement.

La loi qui précède n'est, en somme, qu'une modification de la loi de New-York sur les associations religieuses. C'est pour cela que nous y cherchons en vain le texte

définissant plus clairement le contrôle des paroissiens sur leurs propriétés religieuses.

Nous devons à M. le juge Boire, de Plattsburg, le renseignement suivant qui jette plus de lumière sur la question. Voici la section de la loi qui décrète dans quelles conditions une association religieuse peut disposer de ses propriétés :

"SECT. 12.—*Vente, hypothèque et location des immeubles des associations religieuses.*

Une association religieuse ne vendra ou n'hypothèquera aucun de ses immeubles sans en avoir demandé et obtenu la permission de la cour conformement aux règles du code civil de procédure. Les syndics d'une association catholique romaine incorporée ne demanderont pas à la cour la permission de vendre, hypothéquer, louer, aucune de ses propriétés immobilières sans le consentement de l'archevêque ou de l'évêque du diocèse dans lequel se trouve son église, ou en leur absence ou impossibilité d'agir, sans le consentement du vicaire-général ou de l'administrateur du diocèse. La requête des syndics d'une association incorporée, protestante épiscopalienne ou catholique romaine, devra, à part les détails exigés par le code civil de procédure, démontrer que les stipulations de la présente section ont été observées. Mais les lots, lopins de terre ou permis d'enterrer dans un cimetière possédé par une association religieuse pourront être cédés ou vendus sans la permission de la cour. Les terrains de cimetière d'une association religieuse ne peuvent pas être hypothéqués tant qu'ils sont employés comme cimetière."

Cet article 12 est déjà d'une importance capitale, mais il nous laisse encore loin de cet amendement à la loi dont ont parlé quelques journaux et en vertu duquel "les syndics ou "trustees" des paroisses ne peuvent faire une dépense ou contracter une dette au-dessus de mille dollars, sans obtenir au préalable l'autorisation du tribunal qui a juridiction en la matière."

Cette précaution qui n'existe pas dans la loi est tout de même comprise dans les règlements (*By-laws*) que les associations religieuses sont invitées à adopter et dont une copie est publiée dans l'appendice des "Statuts" (1) du diocèse d'Ogdensburg (pages 66, 67 et 68).

L'article 7 de ces règlements dit : "Une dette liant la res-

---

(1) "BY-LAWS" *quarum adoptio commendatur parœciis juxta hanc legem constitutis.*" Statuts du diocèse d'Ogdensburg, N. Y.

ponsabilité de cette association ne peut être contractée qu'en vertu d'une résolution spéciale adoptée pour cette fin, inscrite dans ses minutes et signée par au moins trois syndics, si elle ne dépasse pas un total de MILLE DOLLARS ($1,000), et par tous les syndics si elle dépasse cette somme."

Mais cette garantie, si considérable qu'elle paraisse, ne vaut encore qu'en proportion de l'influence des syndics laïcs dans la corporation, selon qu'ils représentent plus ou moins directement le sentiment de ceux qu'ils sont supposés représenter.

Or, on a vu par la loi citée plus haut qu'ils étaient choisis par l'évêque, le grand-vicaire et le curé.

Pourquoi n'a-t-on pas détruit toute chance de conflit pour l'avenir en confiant aux paroissiens le soin de choisir eux-mêmes leurs syndics dans une grande assemblée de la paroisse ? (1) Assurément, si ce dernier mode a pu, dans certains quartiers, prêter à quelques abus, il est universellement connu que l'autre a, lui aussi, soulevé sa grosse part de récriminations et d'abus.

Et, pourtant, Dieu sait si cette loi de New-York est déjà une amélioration sur des systèmes comme la " Corporation Sole ! "

Pour plusieurs, la décision de la Congrégation du Concile n'apparaîtra pas comme une solution définitive, mais comme un acheminement vers une législation qui rende pleine et entière justice à tout le monde.

Ce n'est pas la meilleure loi que l'Eglise pouvait donner aux catholiques américains.

---

(1) Un membre éminent du clergé suggère que les syndics soient élus par les propriétaires de bancs. Il suggère encore que dans les paroisses mixtes les syndics soient Franco-Américains quand le curé est irlandais.

J.-L. K.-Laflamme.

Ah ! vraiment ! . . .

Mon Cher Directeur,

Le croiriez-vous ? me voici victime d'une crise de popularité auprès de mes amis irlandais. Ils me font fête : je suis l'objet de leur conversation quand je suis absent ; et quand ils me rencontrent, ils sont communicatifs à l'extrême. Je ne voudrais pas commettre plus d'indiscrétion qu'il ne faut. Pourtant il est des perles qui ne peuvent se dérober perpétuellement aux regards.

L'autre jour, mon ami Patrick me saute au cou, et m'embrassant avec effusion, il me demande à brûle-pourpoint : "Savez-vous pourquoi il n'y a pas eu de cardinal canadien ? " Comme je n'aime pas les problèmes compliqués, et que je ne veux pas me fatiguer les méninges par des efforts intempestifs, j'ai répondu le plus simplement du monde : "Ma foi, je n'en sais rien." Mais Patrick, d'un air averti, me dit en clignant de l'œil : "Je le sais bien, moi."

Je fis mine d'être indifférent à ses confidences : cette attitude le rendit plus loquace.

"Là-bas, on est mécontent," me dit-il, "des écrits de certains journalistes ; et pour se venger des rédacteurs de ces feuilles, on prive tel archevêque de son chapeau de cardinal."

—Ah ! vraiment !

" Parfaitement," fit-il ; et il se mit à me donner des noms.

Je voulus lui signifier que ses raisons ne me donnaient pas satisfaction. Il se fâcha tout rouge. Quand il eut recouvré ses sens, j'essayai de lui faire un brin d'histoire contemporaine pour lui démontrer que quelques articles un peu courageux ne pouvaient pas être la cause de la punition infligée à tout un pays aussi vaste que le Canada, et qui contient tant de catholiques, dont la très grande majo-

rité est de langue française : ce que mon ami oublie toujours.

" Mgr Bourne, l'éminent archevêque de Westminster est cardinal," lui dis-je.—Oh ! oui ! dit-il avec un sourire extatique, qui lui fit oublier sa petite crise de tout à l'heure.— "Eh ! bien, vous qui êtes un intellectuel, puisque vous lisez la "Revue Franco-Américaine," vous n'ignorez pas que le "Tablet " de Londres, qui est sous la direction immédiate de Mgr Bourne, a publié *des articles modernistes* qui ont mérité de faire l'objet des commentaires d'un célèbre professeur à Rome. A plusieurs reprises, le même "Tablet" a réédité des mensonges historiques. Tout dernièrement, il vient de faire une réclame insensée à l' "Encyclopedia Britannica," ce qui lui a mérité une verte semonce de la part de l' "America," qui se dit " profondément humiliée," "heartily ashamed," de voir la conduite du journal qu'elle flétrit, en disant " The once respected London Tablet."

" Jamais, dis-je à Pat..., vous me ferez croire que Rome est plus sensible aux bonnes vérités dites pour la revendication des droits de la race en Amérique qu'aux hérésies et aux insanités imprimées dans le "Tablet." Rome n'a pas pu vouloir châtier le Canada, pour des vérités exprimées parfois avec violence, et récompenser ceux qui, dans un journal qu'ils dirigent immédiatement, laissent passer *des hérésies*, des doctrines *qui frisent l'hérésie* et des *mensonges impudents*."

Cher Patrice, lisez encore, sans préjugés. Vous prétendrez que vous êtes au-dessus des questions de nationalité. C'est peut-être vrai, si l'on admet avec vous, qu'il n'y a qu'une race qui a droit d'exister en Amérique : la race anglaise.

Voulez-vous d'autres exemples pour prouver que l'on ne peut punir une race, sous prétexte que des articles qui ne plaisent pas à tous ont été publiés dans un pays. Je vous en servirai à souhait. Personne ne songe à tenir Son Eminence le cardinal Merry del Val responsable des articles de l' "Asino," de l' "Avanti," du "Messaggero," de la "Tribuna," etc., journaux publiés à Rome.

Son Eminence ne peut pas s'irriter, comme vous le dites, quand dans d'autres pays, où il y a encore du français, on dit de bonnes vérités. Je voulus continuer. Pat s'enfuit et court encore.

***

. DESINTERESSEMENT IRLANDAIS

Dans le nouveau diocèse de Régina, il y a un seul prêtre irlandais. Au jour même du sacre de Mgr Mathieu, il présenta à son évêque ses hommages. Il voulut profiter de l'occasion pour pousser ses petites affaires. Avec un air d'abnégation totale d'une brebis qui sent le besoin de se faire égorger, il dit à Sa Grandeur : " Monseigneur, si vous voulez réussir dans votre diocèse, il vous faut nommer un grand vicaire *irlandais*." Ce prêtre mérite un chapeau de cardinal. Il ira loin... très loin...

***

NOUVELLE FALLONNADE

Amis lecteurs, vous avez cru jusqu'à ce jour que l'éducation des enfants appartient aux parents d'un droit sacré et inaliénable. Saint Thomas d'Aquin a écrit de belles choses à ce sujet. Mais tout cela est changé. Mgr Fallon a décrété—et vous savez qu'il est infaillible, même quand il parle contre les enseignements de l'Eglise—Mgr Fallon a décrété, lui, qu'il appartient aux enfants de dire quel genre d'éducation ils veulent recevoir; et dans son grand amour de la langue française, il a demandé aux enfants d'origine française quelle langue ils désiraient apprendre. Les petits ont répondu : " L'anglais " ; et alors la question, est réglée ; les parents n'ont plus rien à dire.

Que Sa Grandeur se donne donc la peine d'étudier la philosophie et les enseignements de l'Eglise.

Michel Renouf.

Revue des faits et des oeuvres

Le vote du 21 septetmbre

Le Greffier en chancellerie d'Ottawa a rendu public le résultat officiel du vote enregistré le 21 septembre.

Voici les chiffres du vote par province :

	Votes cons.	Votes lib.
Nouvelle-Ecosse	55,265	57,303
Nouveau-Brunswick	38,880	40,194
Ile du Prince-Edouard	14,638	13,512
Québec	157,593	168,446
Ontario	264,386	198,483
Manitoba	43,346	37,512
Saskatchewan	30,994	47,586
Alberta	29,653	37,076
Colombie Britannique	25,622	16,350
	660,327	616,462

Ainsi il y a eu 660,327 votes conservateurs et 616,462 votes libéraux, soit une majorité de 43,865.

Le champ de bataille du 13 septembre 1759

M. Thomas Chapais dans le magnifique et solide ouvrage qu'il vient de publier sur le Marquis de Montcalm, écrit à ce sujet :

" L'armée française était rangée en bataille en avant des Buttes-à-Neveu, sur le sommet de la déclivité où s'élève aujourd'hui le couvent des Franciscaines, à peu près dans l'alignement des tours Martello. Les bataillons étaient disposés comme suit : à droite, sur la hauteur où l'hôpital Jeffrey Hale est maintenant construit, il y avait celui de

la Sarre, puis celui de Languedoc ; au centre, Béarn et Guyenne ; à gauche, Royal-Roussillon et des milices. Les troupes de la colonie et les milices du gouvernement de Québec étaient en présence à la droite du bataillon de la Sarre. Elles occupaient des broussailles dont ce terrain était rempli et avaient en avant d'elles des pelotons pour inquiéter les Anglais. Royal-Roussillon avait, lui aussi, en avant de lui un peloton de Canadiens. Et plusieurs autres pelotons de milices étaient répandus de distance en distance en avant de tout le front de bataille. Montcalm était au centre avec M. de Montreuil ; M. de Senezergues, brigadier et lieutenant-colonel de la Sarre, commandait la droite, et M. de Fontbonne, lieutenant-colonel de Guyenne, commandait la gauche.

L'armée anglaise était à une petite distance, sa droite s'appuyant à l'éminence où se trouve maintenant la prison de Québec, et sa ligne se prolongeant vers le chemin Ste-Foy, entre la rue de Salaberry et l'avenue des Erables."

Changements dans le cabinet anglais

De la " Vérité," Québec :

Une dépêche de Londres mande que d'importants changements viennent d'être opérés dans le cabinet anglais.

Voici les principaux : Winston Spencer Churchill, ministre de l'Intérieur, devient premier Lord de l'Amirauté, et Reginald McKenna laisse ce portefeuille pour prendre celui de ministre de l'Intérieur. Le comte Carrington, ministre de l'Agriculture, devient Lord du Sceau Privé ; C. E. Hobhouse, secrétaire financier au Trésor, a été nommé chancelier du Duc de Lancaster ; Walter Runiman abandonne le portefeuille de l'Instruction Publique pour prendre celui de l'Agriculture, et l'ancien chancelier du duc de Lancaster, J. A. Pease, prendra le portefeuille de l'Instruction Publique.

Sir Edward Strachey, secrétaire parlementaire du ministère de l'Agriculture et le Très Hon. Alfred Emmott, député

d'Oldham et vice-président de la Chambre des Communes, seront élevés à la pairie.

La persécution chez les Acadiens

Un vieil ami des Acadiens nous adresse l'intéressante note que voici :

" L'ère des persécutions ne semble pas près de se fermer chez nos frères acadiens. Le 27 septembre dernier, une virago orangiste de Moncton qui, en vertu de l'*extraordinaire* loi de l'Instruction du Nouveau-Brunswick, fait partie des Commissaires d'Ecoles de Moncton, donnait avis qu'à la prochaine assemblée elle proposerait l'abolition de l'enseignement du français à l'*école catholique française* Saint-Bernard de cette ville. Elle fit de pressantes démarches auprès de plusieurs Commissaires protestants qui refusèrent d'appuyer sa proposition si elle l'émettait. L'un d'eux lui conseilla même d'abandonner définitivement son projet : "Jamais, répondit-elle. Ce n'est que le commencement!. . ." A la séance de la Commission des Ecoles du 18 octobre dernier, elle prétendit n'avoir point dit que sa proposition devait être présentée alors ; qu'elle se réservait de la présenter quand elle le jugerait opportun. Il est à remarquer que nos frères acadiens de Moncton se sont vus supprimer trois ans sur quatre d'enseignement du français aux tout petits (il y a deux ans de cela), grâce à l'action énergique —contre eux—du curé actuel qui, pour cela, s'allia aux traîtres acadiens et aux orangistes. Le fait a été signalé à LL. EE. NN. SS. Sbarretti et Stagni—sans succès.—Elle savait, cette virago, que les Français ne peuvent compter sur AUCUN de leurs prêtres qui sont indifférents ou franchement hostiles : De là son *avis de motion* qui reste comme une épée suspendue sur la tête des pauvres enfants acadiens. La population française de Moncton, d'après le récent recensement—si mal fait, on le sait—forme le *tiers* de la population totale de la ville, et elle n'a qu'un commissaire sur neuf. Ces neuf comptent deux femmes. Le mari de celle dont nous parlons briguait *humblement* les voix françaises

pour se faire élire maire de la ville il y a quatre ans—et il y réussit :—il eût dû avoir la franchise (brutale si l'on veut) de prévenir ses électeurs de ce que sa digne commère, poussée par lui préparait contre ces mêmes électeurs. (*Nota.*—Aux termes de la loi du Nouveau-Brunswick, il ne peut y avoir d'écoles confessionnelles ou séparées ni d'écoles françaises ; c'est par pure tolérance qu'il en existe. Voilà le vraie situation !)."

Les Franco-Américains du Connecticut

Nos compatriotes du Connecticut ont tenu leur 20ème congrès, cette année (25 et 26 octobre) à Stafford Springs. Il y avait plus de 200 délégués parmi lesquels la plupart des prêtres franco-américains de l'Etat. A une séance spéciale tenue le premier soir des discours furent prononcés par M. Alfred Bonneau, directeur de la *Justice* de Beddeford, Maine et par W. Eugène L. Jalbert, un jeune et brillant avocat de Woonsocket, P. Q.

Les congrès a adopté les résolutions suivantes préparées par un comité composé de MM. A. O. Baribault, T. Z. Morin, A. Morin, Provost, Allard :

Le clergé,—Les échecs du catholicisme chez les nôtres, dans le diocèse de Hartford, sont principalement dus au manque de prêtres de notre race là où nous ne cessons de les demander depuis le commencement de nos réunions conventionnelles en 1885. Résolu que le seul et unique remède à ce déplorable état de choses est le recrutement de notre propre nationalité dont le nombre de prêtres serait au moins le double de celui que nous avons l'honneur et l'orgueil de posséder actuellement.

Education et Langue.—Les droits de la langue française dans nos familles, nos écoles et nos églises étant reconnus ; aussi bien, le rôle et la mission que la Providence a dévolus aux Franco-Américains pour le bien-être commun des différents éléments dont se compose la République, étant intimement liés à l'éducation et à l'instruction que nous donnerons à nos enfants. Résolu qu'il n'est pas juste ni raisonnable que, dans nos écoles paroissiales, le français ne soit pas enseigné à l'égal de l'anglais, et que nous, représentants attitrés des Américains catholiques d'origine française du diocèse de Hartford, réunis en cette assemblée solennelle, nous nous prononçons carrément pour le droit inaltérable, inviolable et intangible de l'enseignement et de la diffusion équitable du français dans tous nos centres. De plus, nous ne cessons de proclamer comme un déni de

justice flagrant, contraire à nos titres de fils soumis de l'Eglise et de citoyens libres de cette République, le fait que, dans certains milieux, on tente sans cesse d'une manière sourde, mais avérée, de reléguer notre éducation et notre langue françaises à l'arrière-plan.

Sociétés nationales.—Les bases fondamentales de notre force pour la propagation de nos désirs nationaux ont toujours été, et sont encore, nos belles associations de mutualité franco-américaines. Résolu que ce congrès exprime hautement sa gratitude à toutes nos sociétés, sans en excepter une seule, pour tout le bien qu'elles ont fait, et qu'il les engage chaleureusement à continuer de projeter leur influence salutaire dans le domaine d'une saine action sociale, catholique et franco-américaine.

Naturalisation.—Pour être considérés comme de véritables patriotes, capables de servir nos intérêts et nos aspirations légitimes, il est admis aujourd'hui qu'il faut être citoyens actifs des Etats-Unis, Résolu que nous conseillons avec la plus grande ardeur à tous nos compatriotes, individuellement et collectivement, de continuer à s'occuper activement de la naturalisation des Canadiens-français, et, par ce moyen, agrandir l'influence politique à laquelle nous avons droit.

La Presse.—Nos journaux sont un élément de force incalculable pour l'avancement de notre cause. Il faut donc les encourager de toutes nos forces et au prix de n'importe quel sacrifice. Résolu que chaque délégué de retour chez lui, prêche dans toutes nos colonies la nécessité urgente de s'abonner d'abord aux journaux franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, et ensuite de solder promptement le prix d'abonnement lorsque la date en est échue.

Les écoles bilingues dans le Manitoba

Le *Patriote de l'Ouest* (Duck Lake, Sask., 2 nov. 1911) nous apporte un vigoureux article au sujet d'un incident survenu dans l'arrondissement scolaire de Union Point, près de St-Norbert, Manitoba :

" Il s'agit, dit-il, d'un procès intenté par un brave père de famille canadien-français, M. Cyrus Nolette, contre les trois commissaires d'école de la localité : MM. James Cox, Otto Swenson et Alexander Jackson, trouvés coupables d'avoir négligé leur devoir en n'engageant pas un instituteur qualifié pour l'enseignement du français.

" La cause fut plaidée devant M. Henri de Moissac, de St-Norbert, et les commissaires furent condamnés par ce magistrat à une amende de $20 et payement des frais de cour.

" La loi du Manitoba est très claire concernant l'établissement d'écoles bilingues. La clause 10 du chapitre 26 des Statuts du Manitoba de 1897 se lit comme suit :

" 10. Lorsque dix élèves d'une école parlent la langue française, ou

toute langue autre que l'anglais comme langue maternelle, l'enseignement de ces élèves se fera en français ou autre langue, et en anglais, d'après un système bilingue."

" Il fut prouvé que le nombre des élèves de langue française à Union Point était plus que suffisant pour justifier la demande d'un instituteur compétent dans l'enseignement du français. Il fut prouvé aussi, par un rapport de l'inspecteur, que l'instituteur alors en fonction, M. Oliver H. Brown, n'avait pas la compétence voulue, et jugement fut rendu contre les commissaires pour avoir voulu maintenir cet instituteur malgré tout.

" Celui-ci est aujourd'hui remplacé par Mlle Lacroix, de la province de Québec, mais les commissaires ont porté leur cause en appel devant l'Hon. Juge Prud'homme, de St-Boniface, et le premier jugement a été maintenu."

L'article du " Patriote " s'applique surtout à répondre à un journal de Winnipeg, la "Free Press," qui, sur cette question comme sur celle du collège de St-Boniface, trouve de précieux alliés ailleurs que dans les rangs des orangistes.

La "Free Press" réédite, avec ses souffleurs assimulateurs, les stupides illusions ramenées en Europe et portées jusqu'à Rome par Mgr Bourne, et les observateurs empressés du genre Tampieri, savoir : l'Ouest est un pays de langue anglaise, il faut savoir l'anglais pour être autre chose que des scieurs de bois et des porteurs d'eau, etc. Toute la " fallonade " y passe,

Le " Patriote " remet les choses au point et dit résolument à ces modernes anglicisateurs : "Ce pays est bilingue de par la constitution, et vous n'y pouvez rien !"

Voilà, pourtant, une question qui devait être réglée définitivement en 1896! Dans tous les cas, il n'est pas sans intérêt de voir les droits des nôtres défendus là-bas par un vaillant journal français publié dans la province même qui vit la dernière reculade de notre ex-gouvernement croupion.

Nouveau Supérieur du collège Canadien à Rome

La " Revue Franco-Américaine " offre ses plus sincères félicitations à M. l'abbé Léonidas Elz. Perrin, professeur

de théologie au Grand Séminaire de Montréal, qui a été nommé supérieur du Collége canadien à Rome. Cette nomination amène un changement auquel beaucoup ne s'attendaient guère, mais que certains événements, peu connus du public, permettaient aux initiés de prévoir.

M. l'abbé Perrin remplacera M. l'abbé Georges Camille Clapin, qui vient de donner sa démission. Le nouveau titulaire a déjà quitté Montréal pour se rendre à son nouveau poste.

M. l'abbé Perrin est né à St-Stanislas, comté de Champlain, le 26 décembre 1868. Il fut ordonné prêtre à Montréal le 3 juillet 1892, et entra chez les Sulpiciens. Il séjourna à Rome, au Collége canadien, dont il vient d'être nommé supérieur,de 1892 à 1896.

Il conquit dans les grandes universités romaines ses grades de docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique.

A son retour au pays, en 1896, M. l'abbé Perrin fut nommé professeur de théologie à l'Université Laval de Montréal, poste qu'il a occupé jusqu'à ce jour.

M. l'abbé Perrin est l'un de nos écrivains les plus distingués. Collaborateur à la "Revue Canadienne" depuis plusieurs années, le distingué professeur a fourni à cette revue de nombreuses et solides études sur des sujets de philosophie et de théologie.

Chez les Forestiers Catholiques

La "Tribune" de Woonsocket, R. I., publiait récemment la note suivante qui offre un intérêt plus qu'ordinaire :

" La "Gazette Officielle" de Québec annonce qu'une cour de Forestiers catholiques, composée de Canadiens-français, vient d'obtenir sa licence comme société de secours mutuels, avec bureau principal à Montréal. Est-ce le commencement d'une scission d'avec le siège officiel de l'Ordre des Forestiers Catholiques qui se trouve à Chicago ? C'est un fait reconnu, que la dernière convention des Forestiers Catholiques, tenue en août dernier, a adopté des mesures très impopulaires chez les membres de cette société demeurant au Canada. Nous verrons peut-être se répé-

ter chez nos compatriotes du Canada un mouvement semblable à celui qui s'est produit aux Etats-Unis il y a quelques années, lorsqu'un bon nombre de Forestiers d'Amérique abandonnèrent cette société pour donner naissance à l'ordre des Forestiers Franco-Américains."

Ce n'est pas la première fois que les membres franco-canadiens ou franco-américains de cette société cosmopolite ont à se plaindre de la façon dont ils y sont traités. Mais ce qui semble faire le sujet du différend actuel, c'est que les membres de la province de Québec n'ont pas obtenu dans la formation du conseil supérieur de l'Ordre la représentation à laquelle ils ont droit. Comme question de fait ils se sont fait balayer par le mouvement progressif qui, après plusieurs années d'efforts, a enfin donné au système d'assurance des Forestiers des taux raisonnables. Et, quand on songe que depuis bientôt 30 ans, cette société vend de l'assurance en bas du prix coûtant, il faut moins se demander si elle vient d'adopter une mesure trop rigoureuse que si elle ne l'a pas adoptée trop tard.

Le "Canada," qui parle aussi de l'affaire, rappelle l'indignation de certains délégués franco-canadiens à la convention de Chicago pour la façon plutôt cavalière dont ils auraient été traités "*par les dignitaires et les délégués irlandais et même franco-américains.*" Cette indignation peut être motivée. Je ne le sais pas. Mais l'incident me rappelle la façon dont les Forestiers Catholiques de la province de Québec reçurent leurs frères de la Nouvelle-Angleterre, quand ces derniers leur demandèrent de protester avec eux, en 1901, contre le fameux ukase de l'ex-secrétaire Thiele, défendant aux Forestiers Catholiques de prendre part au Congrès de Springfield. Ils se sont tout simplement moqués d'eux. Et, ma foi, j'avoue ne pas avoir de très fortes sympathies pour des messieurs qui sont restés indifférents devant une question de principe et se soulèvent aujourd'hui sur une simple question de gloriole ou de picotin.

Dans tous les cas, et quelle que soit la raison invoquée, il faut plutôt les féliciter de songer à s'organiser chez eux, à former une association qui, tout en étant catholique, soit

vraiment nationale. Seulement, s'ils fondent une société, qu'ils la fondent sur des bases solides et n'entreprennent pas de vendre de l'assurance à des taux ridicules. C'est à cette condition seulement qu'ils pourront compter sur le succès et qu'ils pourront, en fondant une oeuvre durable, réparer la grave erreur qu'ils ont commise en confiant pendant tant d'années leurs épargnes à une association qui ne pouvait comprendre leur mentalité ni même reconnaître la légitimité de leurs aspirations.

Tout de même, l'exemple des Forestiers Catholiques devrait servir à une foule de nos compatriotes de la province de Québec qui, enrôlés dans d'autres associations anglophones, commettent la même erreur et s'acheminent vers les mêmes déceptions.

Léon Kemner.

———:o:———

“Corporation Sole”

Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Monseigneur Walsh, du Grand Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question.

(*Suite*)

Mgr McDonough.—Avant la corporation simple, la propriété du diocèse était tenue par l'évêque. Chaque fois qu'un nouvel évêque était nommé, il fallait se rendre au bureau d'enregistrement, afin de transporter au nouveau titulaire tous les titres de la propriété d'église. La nouvelle loi favorisait tout simplement une bonne administration d'affaires. Elle permet à l'évêque de trouver, en donnant des hypothèques, de l'argent pour l'organisation des nouvelles paroisses. Aussi on pouvait trouver de l'argent pour les paroisses qui n'avaient pas de propriétés à offrir en garantie. Elle permet aux jeunes gens qui se destinent au sacerdoce d'emprunter de l'argent pour acquérir l'éducation nécessaire à leur vocation; en d'autres termes elle permet aux faibles d'emprunter aux plus forts. Les garanties offertes par la “Corporation Sole” sont plus facilement négociables.

Le but de l'évêque Healy en organisant cette corporation fut d'avancer les affaires de l'Eglise. Il est un tout modeste honnête homme. Le crédit d'une institution dépend de l'intégrité de ses officiers. Si on veut discréditer les officiers de l'Eglise dans le Maine, on s'est trompé d'adresse en venant ici devant la Législature du Maine.

Je veux tout simplement me borner aux faits, sans perdre

de temps à lancer des feux d'artifice. La "Corporation Sole" n'a rien à faire avec l'administration des paroisses; le curé est l'agent de l'évêque, mais pas celui de la "Corporation Sole."

Si l'on doute de l'honnêteté du curé, il est facile de le traduire devant les tribunaux de l'Eglise, ou devant ceux de l'Etat Le curé est obligé par les lois de l'Eglise à tenir des livres; ces livres sont toujours sujets à inspection.

M. Dupré.—Prétendez-vous qu'il ne serait pas pratique de confier à des laïques l'administration des biens temporels de l'Eglise?

M. McDonough.—Oh, non!

M. Dupré.—Je demandais tout simplement un renseignement.

M. McDonough.—Très bien, vous ne prenez pas mon temps.

M. Dupré.—Vous dites que toutes les collectes sont volontaires?

M. McDonough.—Oui—Mais il y a une règle obligeant le paiement—une règle de pure décence. C'est tout simplement cette obligation morale qui engage les fidèles à supporter l'Eglise dans le besoin.

M. Dupré.—Il n'est donc pas d'obligation que les prêtres soient payés pour leurs services.

M. McDonough—Il n'y a que cette obligation morale.

M. Dupré.—N'est-ce pas une loi de l'Eglise qu'on ne peut pas exiger de paiement pour les baptêmes et les funérailles?

M. McDonough.—Oui, la loi dit de ne pas demander de paiement.

M. Dupré.—Que diriez-vous au prêtre qui a refusé d'assister un homme.

M. McDonough.—Je ne suis pas à une conférence.

L'incident se termine par une sèche admonestation de M. Dupré par deux membres du Comité, MM. Pattengall et Madigan.

On interroge ensuite, à la suggestion de l'avocat de l'évêque, M. Snow, les représentants de deux banques ayant fait des prets

à la Corporation Sole. Ce sont M. Keegan, de Van Buren, et M Coombs, de Portland.

M. Keegan.—Je suis intéressé dans la " Van Buren Banking Institution.

M. Snow.—Voulez-vous dire, à votre manière, M. Keegan, quels avantages sont offerts par la "Corporation Sole."

M. Keegan.—Je puis assurément dire que la force de solvabilité de la " Corporation Sole " est comparitivement plus grande que ne le serait le crédit de plusieurs petites corporations. Nous trouvons en arrière, et l'appuyant, le sentiment des paroissiens. Le fait même que l'évêque favorise ce système devrait lui donner de la force. Et, moi qui ai vu grandir l'Eglise catholique dans le comté d'Aroostook, je n'ai pas eu connaissance que dans plus de un ou deux, au plus trois cas. on se soit montré en faveur du bill qui est devant vous. Je m'étonne qu'on ait pu obtenir avec si peu, des résultats aussi considérables. Nous regretterions beaucoup qu'on apportât des changements à la loi actuelle.

Ceux qui veulent des positions sur les bureaux d'administration, sont des gens qui veulent vendre quelque chose à l'église.

M. Foster (avocat des requérants).—Que dites-vous de cette requête des catholiques de Caribou que je possède et qui contient 150 signatures.

M. Keegan.—Je ne connais rien de cette requête.

M. Foster.—Si je suis bien informé, vous n'avez pas d'écoles paroissiales dans votre comté ?

M. Keegan.—Non.

M. Coombs, de Portland, succède à M. Keegan.

M. Snow.—Vous représentez la Maine Savings Bank, n'est-ce pas ? Quel effet aurait l'abrogation de cette loi ?

M. Coombs.—Je représente la " Maine Savings Bank " de Portland. J'ai prêté $100,000 à l'église, et je n'ai qu'un billet promissoire. Si la corporation était dissoute, le résultat serait désastreux.

M. Foster.—De quelle garantie serait le billet ?

M. Coombs.—Je crois qu'il ne serait plus qu'une faible garantie.

M. Foster.—Quelle garantie avez-vous pour vos $100,000.

M. Coombs.—J'ai le billet de la "Corporation Sole."

M. Foster,—Prétendez-vous qu'avec ce billet de $100,000, vous pourriez aller à Biddeford, ou dans tout autre centre, et en exiger le paiement? Et que si on refusait vous pourriez intenter une action contre notre église?

M. Coombs.—Je le pourrais pourvu que la Corporation existe; et je pourrais saisir cette propriété.

M. Foster.—Quelle garantie avez-vous dit posséder pour votre hypothèque?

M. Coombs.—Rien autre chose que le billet de la "Corporation Sole."

M. Foster.—Si une paroisse était organisée à Portland est-ce que sa propreté ne serait pas aussi bonne?

M. Coombs.—Non.—La Législature elle-même ne pourrait pas nous forcer à accepter cette garantie.

M. Foster.—Si la Législature peut légiferer sur cette nouvelle corporation, ne peut-elle pas aussi voir à ce que le paiement de ces dettes soit garanti?

M. Coombs.—Avez-vous lu la Constitution de cet Etat du Maine?

M. Foster.—Oui.

M. Coombs.—Alors vous avez dû lire cette section qui dit que personne ne sera privé de ses droits.

M. Foster.—Qu'est-ce que la Législature peut faire?

M. Coombs.—Si cette Législature décrétait que vous avez droit d'aller au Ciel, vous ne la croiriez pas, n'est-ce pas?

M. Snow, (avocat de l'évêque).—Si cette loi (Corporation Sole) était abrogée, quel serait l'effet sur les billets actuellement dus? Qui pourriez-vous poursuivre?

M. Coombs.—Il ne nous resterait personne à poursuivre.

M. Snow.—Il y a soixante-douze paroisses dans l'Etat du Maine et nous avons des contre-requêtes de soixante-sept ou soixante-neuf. Ces contre-requêtes sont signées par les citoyens les plus éminents des paroisses. Permettez-moi de vous lire un paragraphe d'une lettre écrite par le curé d'une paroisse montraut les effets bienfaisants de la "Corporation Sole" pour sa paroisse et pour tout l'Etat du

Maine. "Pour nous, dit-il, il n'y a qu'un pays, qu'un drapeau, qu'un idéal."

Messieurs, nous devrions remercier Dieu de ce qu'il y a, dans notre Etat, une institution dont les prêtres inculquent chaque jour à notre peuple une pareille doctrine. Nous devrions remercier Dieu de ce que cette Eglise existe et que nous possédons dans l'Etat du Maine des hommes animés de cet esprit patriotique. Ces prêtres écrivent tous que la "Corporation Sole" s'adresse au riche comme au pauvre. Ce qu'ils disent ici devrait avoir un poids plus qu'ordinaire; j'espère qu'il en sera ainsi.

La défense de Mgr Walsh

Mgr Walsh.—Qu'il plaise à votre honorable comité représentant la Législature de l'Etat du Maine. Je me sens presque chez moi, mes chers frères, en voyant ici un aussi grand nombre des braves gens auxquels j'ai déjà prêché dans tout l'Etat.

Nous avons dans le Maine la "Corporation Simple" représentant l'autorité de l'Eglise catholique romaine. J'ai été élevé à l'épiscopat en 1906, et j'ai pris possession de mon évêché le premier jour de septembre de la même année. J'ai trouvé cette loi de "Corporation Simple" en existence ici depuis 1887. Je l'ai étudiée sous la direction du juge Putnam.

J'avais déjà une expérience de vingt-trois ans de ministère dans le diocèse de l'archevêque Williams de Boston.

Je trouve aussi qu'une loi semblable existe dans le Maryland, la Californie, le Massachusetts, à Boston, à Fall River, dans le Rhode Island et le New Hampshire.

Par conséquent, ce mode d'administrer la propriété d'église fut approuvé à Baltimore par soixante-dix-huit évêques. Il a été approuvé par Rome et dans votre Etat bien-aimé du Maine. Il a l'appui de la plus haute autorité de l'Eglise et l'approbation de la vaste organisation de l'Eglise.

Lorsque je devins évêque, je traçai mon travail trois ans à l'avance sur un plan que j'ai, depuis, mis à exécution. Des églises à Lewiston, Biddeford, Fort Kent, Waterville,

Bar Harbor, Portland et partout dans l'Etat et en dehors de l'Etat, ont pu être secourues à cause de l'existence de cette loi.

Le bill présenté à la place de la "Corporation Sole" n'est pas pratique. Tous les avocats du Maine ne pourraient pas trouver un moyen de l'appliquer. Je pourrais vous convaincre qu'il est impraticable de cent manières différentes.

J'ai acquis beaucoup d'expérience depuis trente ans comme prêtre et comme évêque. Les banques nous ont fait crédit. Elles ont accepté le crédit de l'Eglise catholique, et l'Eglise catholique n'a jamais répudié et ne répudiera jamais une de ses dettes.

Moi, un évêque, je ne puis pas emprunter $5,000 sans l'approbation de mon Conseil. La "Corporation Sole" a le pouvoir légal, mais elle n'a pas le pouvoir ecclésiastique.

Plusieurs assertions ont été faites dans les journaux depuis trois ou quatre, ou même cinq ans, et je les ai toutes lues et relues plusieurs fois.

Or, je défie leur auteur, je défie qui que ce soit et appartenant à n'importe quelle paroisse de ce diocèse, de m'apporter la moindre preuve qu'un seul sou a été détourné. Je déclare, sur mon serment, que je défendrai avec ma vie, que pas un sou contribué à une église a été mal employé. Je ne permettrais pas qu'on mette en doute l'intégrité des prêtres catholiques romains. Montrez-moi un prêtre qui a détourné un seul sou, et je serai le premier et le plus empressé à le citer devant les tribunaux.

Si j'avais su que l'intégrité, que l'honneur de mes prêtres aurait été mis en doute, je ne serais pas venu ici. Ils ne vivent pas dans le luxe, ils ne sont pas riches ; et je vous assure, Messieurs, que dans tous les Etats-Unis il n'est pas un groupe d'hommes plus dévoués et plus désintéressés que les prêtres catholiques de l'Etat du Maine.

Donc, cette somme fabuleuse dont on nous a parlé est absurde à tous les points de vue. Je ne sache pas qu'un seul sou des collectes qui ont été faites dans l'Eglise ait jamais été détourné de sa fin.

On vous parle de l'orphelinat de Biddeford. Je n'ai jamais eu la moindre intention d'hypothéquer une église à Biddeford ; c'est une chose que je ne ferais pas.

Il me fait peine d'avoir à le dire, mais je suis ici pour défendre l'Eglise. Je veux, d'après la loi actuelle, la diriger d'après les lois de l'Etat, d'après les lois de l'Eglise et lui permettre de remplir la mission pour laquelle elle a été établie ici. Nos livres sont ouverts à la Législature en tout temps qu'elle voudra les examiner.

Il était déjà tard quand Mgr Walsh termina son discours. On sait que la séance qui devait commencer à 10 heures du matin ne commence qu'à 4 heures de l'après-midi. Malgré l'impatience manifestée par le comité qui avait jugé l'affaire avant d'entendre les intéressés, le juge Foster, pour les pétitionnaires, fit une courte réplique dont voici le resumé :

Je ne veux pas, dit-il, faire l'éloge de l'Eglise catholique. Elle n'en a pas besoin. Mais, après avoir entendu la "Corporation Sole" nous dire ce qu'elle peut faire et ne peut pas faire, il est juste de lui donner un mot de réponse.

C'est ma position que le légiste Kent appuie lorsqu'il dit que la "Corporation Sole" n'a besoin ni de livres ni de secrétaire et que tous les loyers qu'elle perçoit lui appartiennent.

Il n'y a pas de moyen d'atteindre l'individu constitué en Corporation Sole, et c'est à cause de cela que nous sommes ici. Il n'y a pas de moyen de prouver son honnêteté ou sa malhonnêteté. Il est sa propre loi.

J'affirme que la loi de 1887 est anti-démocratique, anti-républicaine et contraire aux grands principes fondamentaux de l'Etat.

Je ne suis pas ici pour rechercher ce que l'Eglise peut faire ou ne peut pas faire.

Tout ce que je sais, c'est qu'il y a un homme qui est au-dessus de tous les autres et que la loi ne peut pas atteindre.

On a prétendu que la Législature ne pouvait pas constitutionnellement abroger la loi. Nous n'en sommes pas encore rendus à ce point que nous avons de Barons et que tous les autres ne sont que des serfs. J'affirme plus que

jamais, qu'il est inconstitutionnel que cette corporation puisse posséder de la propriété d'après la loi de notre Etat.

Je n'ai rien à dire contre l'évêque Healy ni contre l'évêque Walsh pour ce qui est de leur intégrité comme individus, mais comme " Corporation Simple " ils doivent s'attendre à tout ce qui accompagne le système.

Nous demandons tout simplement justice, nous demandons que ce qui nous appartient nous soit donné.

———:o:———

Voix d'Acadie

Le travail d'assimilation

III

POURQUOI ?

Pour quels motifs l'auteur dépeint-il les Acadiens du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse comme des gens opiniâtres, résistant à leurs prêtres ? N'a-t-il pas essayé lui-même d'imposer ses volontés et, voyant la résistance passive, humble mais ferme de ses paroissiens, " son caractère ne s'est-il pas aigri dans cette lutte impuissante " pour lui ? Voilà ce que la génération actuelle peut affirmer. Si cette première raison n'eût pas existé, l'auteur ne pouvait qu'interroger la génération qui s'en allait quand il est arrivé et qui avait connu M. l'abbé Sigogne. Il nous dit bien l'avoir fait : le lecteur voit tout de suite que le livre n'est pas le résultat de cet interrogatoire. A son propre ressentiment, l'auteur a ajouté une amplification un peu trop forcée des sermons de M. l'abbé Sigogne. Nul doute que s'il eût encore vécu, le bon abbé n'eût désapprouvé les commentaires de son historien. Car il aimait profondément ses Acadiens, il le dit en maintes circonstances et le prouve même par son zèle.

L'auteur ne pouvait-il recourir à d'autres sources que celles qu'il cite, et pourquoi ne cite-t-il pas même toutes celles auxquelles il est allé ?—C'eût été instructif.

Pourquoi dédaigne-t-il le témoignage de vrais historiens comme M. l'abbé H. Casgrain, Rameau de St-Père, Mgr Têtu dans son "Journal des Visites pastorales de 1815 et 1816, par Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec" (Appendice C, page 192—; Note, page 97) ; ce dernier ouvrage paru en 1903 et que l'auteur a dû connaître ; "la vie de M. l'abbé de

Calonne, mort en odeur de sainteté aux Trois-Rivières," par les Ursulines des Trois-Rivières, imprimée en 1892 (voir dans ce livre l'éloge des Acadiens par le saint abbé de Calonne ou par l'Evêque de Québec, entre autres pages 35, 38, 46, 81).

Peut-être les Acadiens, après leur rentrée en Acadie, ont-ils changé, leur caractère s'est-il transformé en mal ?— A cela M. l'abbé Sigogne et M. l'abbé de Calonne, ainsi que l'Evêque, vont répondre eux-mêmes.

Le 26 janvier 1800, écrivant à son ordinaire, Mgr Denaut, alors évêque de Québec, M. Sigogne dit :

" A mon arrivée j'ai trouvé le peuple assez bien disposé, fort satisfait d'avoir un prêtre français, en général peu content des prêtres irlandais.

" Je les trouve dociles et de bonne volonté..." (Mémoire vengeur, page 156).

Le 29 septembre 1800, Mgr Denaut écrit à M. de Calonne.

Le détail que vous me donnez de l'état actuel des missions, me réjouit et m'afflige en même temps ; il est consolant, sans doute, pour moi d'entendre l'éloge que vous faites des Acadiens "si instruits de leur religion, si attachés à leurs devoirs, "si reconnaissants des soins que l'on se donne pour eux..." (Mémoire, page 160).

Le 24 juillet 1804, Mgr Denaut écrit à M. l'abbé Sigogne :

" Je vous remercie de tous vos beaux compliments : je suis charmé de votre reconnaissance " et de celle de tout votre peuple ; " je vous laisse la manière de me la témoigner" (Mémoire, page 191).

Si le Père Dagnaud eut dit ces choses, le lecteur eût trop compris. M. l'abbé Sigogne ne cessa point de correspondre avec les saints Evêques de Québec après l'élévation du Burke à l'épiscopat. Il n'y a pas de doute qu'il ne se fût plaint à ceux qu'il regardait comme ses bienfaiteurs, ses conseillers, s'il eût eu vraiment motif de se plaindre de ses paroissiens qu'il aimait de tout son cœur, qui le lui rendirent au point que, chez leurs enfants, sa mémoire est encore en bénédiction et aussi vivace que chez la génération disparue. Si l'auteur avait, comme il dit l'avoir fait, interrogé

à fond les anciens qui connurent M. l'abbé Sigogne, il n'eût point chargé ainsi son tableau.

Le Très Révd Père Le Doré fait pressentir, dans sa belle Préface, un autre mobile qui a dû animer l'auteur des " Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse." On dit, en effet, à la page XXI de cette Préface :

" Grâce à une souscription de la population, aux ressources fournies par notre Congrégation et à une fondation d'un de nos Pères, un beau collège fut construit au milieu des terres appartenant à l'église Sainte-Marie. Comme la majeure partie des frais avait été supportée par nous, " S. G. Mgr O'Brien consentit," en 1893, " à nous en assurer la pleine propriété, et, pour cela, " il nous vendit le collège et le terrain nécessaire à son fonctionnement." (Ce qui prouve que la " Corporation Sole " sévit en Acadie).

A la page XXIII, le T. R. Père dit encore :

" En 1898, S. G. Mgr O'Brien, toujours bienveillant pour notre Congrégation, nous aidait à pénétrer dans le Nouveau-Brunswick."

L'auteur voulait donc peut-être payer une dette de reconnaissance (?) à l'archevêque, peut-être se ménager ses bonnes grâces, ou les deux sentiments à la fois.

Mgr O'Brien, " toujours bienveillant pour notre Congrégation," dit le T. R. Père Le Doré, l'était-il pour ses ouailles de même sang, de même langue que les Pères Eudistes ?

" L'auteur des " Memoirs of Bishop Burke (Mgr O'Brien) fait de grandes protestations d'attachement aux Acadiens et à la langue française que ceux-ci tiennent essentiellement à conserver... Ceux qui sont au courant de ce qui se passe chez nos frères les Acadiens, n'ont pas oublié la fameuse lettre que Mgr O'Brien a adressée à la grande convention acadienne tenue à la Baie Sainte-Marie en 1890. En donnant son approbation à un projet, déjà émis depuis quelque temps, de fonder un collège à Sainte-Marie, centre exclusivement acadien, " il reléguait le français au dernier rang," ne préconisait que l'anglais, ne recommandait que l'étude de cette langue ; " si bien qu'on ne peut lire cette lettre sans y voir une exhortation à l'oubli du français" au

profit de la langue anglaise. " Là était, selon lui, l'avenir des Acadiens. (On voit qu'il a tracé la voie aux Fallon, aux Scollard, aux Ireland, aux Bourne, etc.—V. A. L.).

" Ceux qui sont convaincus de ce fait, disait-il, et qui ne " craignent pas de l'avouer, en s'efforçant d'inculquer " *sa* pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéfi- " cier, " que la chose leur soit agréable ou non," sont les " vrais guides du peuple et ses vrais amis."

" La lecture publique de cette lettre produisit dans la Convention un soulèvement d'indignation générale..."

Des résolutions énergiques furent votées à l'unanimité.

" Elles produisirent leur effet; car c'est depuis lors qu'eut lieu le changement de front que l'on constate..." (Mémoire, pages 268-269).

Le Père Dagnaud ne souffle mot de l'indignation de la Convention. Au contraire, il loue le zèle de l'archevêque en cette triste occasion. N'a-t-il pas compris la lettre de Mgr O'Brien ?—Ce serait pour le moins étrange.—Le comité des prêtres du diocèse de Québec, les auteurs du " Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Ecosse," etc., savaient à quoi s'en tenir quant à l'illustre Mgr C. O'Brien," " ami sincère et dévoué des Acadiens." Le Père Dagnaud a publié son livre en 1905; le Mémoire vengeur sortit de presse en 1895 : le Père Dagnaud ne devait pas ignorer cet ouvrage auquel il semblerait avoir fait quelques emprunts fort inoffensifs.

UN COLLEGE ACADIEN EN N.-E.

" Le projet d'un collège acadien était émis depuis quelque temps," lisait-on tout à l'heure.

Le nom vénéré de M. l'abbé Gay—également Français de France où il retourna mourir—, l'un des successeurs, par les vertus et le désintéressement, de M. l'abbé Sigogne, ne peut être passé sous silence. Dès 1883, pénétré de la nécessité de l'instruction pour ses chers Acadiens, il rêvait de se dépouiller de tout ce qu'il possédait et de son presbytère même, afin d'en faire un commencement de collège. Ils s'en ouvrit à Mgr O'Brien dès la première visite pasto-

rale qu'en été même l'archevêque, nouvellement élu, fit aux comités de Digby et de Yarmouth.

" En décembre 1886, Mgr O'Brien fit les premières démarches pour établir la fondation projetée " (P. Dagnaud, p. 217), mais il échoua partout où il s'adressa pour obtenir des professeurs. Les années 1887 et 1888 ne furent plus heureuses.

En 1888, un prêtre anglais, dont le nom est béni chez les Acadiens de la Baie Sainte-Marie, M. l'abbé Parker, entré en religion en 1909, réunit quelques Acadiens dévoués et entreprenants, parmi lesquels feu M. F. X. Vauteur, V. A. Landry de "L'Evangéline" fondée à Weymouth depuis un an, et autres. Cette conférence eut pour résultat l'entrée en scène de façon très active du jeune prêtre anglais. Précisément en ce même temps, l'éminent historien du Canada français et de l'Acadie parcourait la Nouvelle-Ecosse, préparant son bel ouvrage : " Voyage au pays d'Evangéline. MM. F. X. Vautour et V. A. Landry se rendirent jusqu'au Petit-Ruisseau où le grand écrivain était descendu. M. Vautour lui demanda son avis sur la création du collège. M. l'abbé H. Casgrain se fit exposer minutieusement l'état de cette partie de l'Acadie et, ayant tout entendu, approuva hautement le projet.

M. l'abbé Parker " épousa, avec toute l'ardeur d'une nature généreuse, la cause acadienne, et comprenant que les ressources matérielles étaient ici la première condition de succès, il appuya, de sa parole entraînante et chaude, la souscription qu'il ouvrit pour honorer la mémoire du Père Sigogne par un monument digne de l'apôtre de la Baie Sainte-Marie. L'avenir dirait quelle serait la nature de l'hommage rendu à l'illustre défunt. La souscription répondit à l'attente et aux fatigues de son promoteur et, après quelques mois, le Père Parker pouvait annoncer qu'elle dépassait 3,000 dollars " (P. Dagnaud, p. 219).

M. l'abbé Parker, dont l'ascendant sur son ordinaire était très grand, ne se donna de repos que lorsque la cause fut gagnée. Et, nous dit le T. R. Père Le Doré, les Eudistes

étant survenus sur ces entrefaites, ils trouvèrent Mgr O'Brien bien disposé à leur égard.

Le vénérable M. l'abbé Gay, plus tard, sacrifia tout son avoir pour le collège et ne demanda en retour qu'une modeste rente. Le Père Ory, Eudiste, qui possédait une grande fortune, la consacra aussi au collège, dit le Père Dagnaud. Que les noms de ces bienfaiteurs du peuple acadien soient éternellement bénis, ainsi que les noms ignorés, mais que Dieu connaît et saura récompenser, de nos compatriotes à l'aumône plus modique mais au cœur très large.

Ainsi fut fondé le florissant collège acadien de la Nouvelle-Ecosse qui, aujourd'hui, a comme Supérieur un fils de nos martyrs, le Rév. Père Chiasson.



N'est-elle pas cruellement ironique cette dédicace du livre en question :

" Aux Acadiens des Provinces Maritimes—Hommage de " sincère attachement et de respectueux dévouement.— " P.—M. D."

Le livre a été imprimé en France. En France même il a produit un effet déplorable. Malheureusement, tous les Français de France ne connaissent pas l'Acadie, eux qui, de leur propre aveu, ne connaissent même pas l'Europe.

EDUCATEURS DU PEUPLE

Le "Mémoire" vengeur du comité de prêtres du diocèse de Québec contient plus de quarante passages montrant que le prêtre irlandais est insubordonné, inapte à conduire des peuples, mais très propre à semer la discorde. Parmi ces passages, il y a des pages entières. Ce n'est point sur des suppositions que se basent les auteurs : ils ont en main les archives de l'Archevêché de Québec, des documents de la Propagande à Rome. Très souvent c'est dans les écrits mêmes des prêtres irlandais qu'ils trouvent les preuves de ces qualités fort... négatives !

Si l'on objecte qu'aujourd'hui, les prêtres et les évêques irlandais, nés sur ce continent, n'ont plus la même mentalité que ceux d'alors qui venaient directement d'Irlande, les faits quotidiens, ici et aux Etats-Unis, répondent hautement " que le naturel d'un peuple ne se détruit pas." Inutile d'essayer de citer ces faits à commencer des Fénians, passant par les Knights of Columbus pour arriver aux Walsh, aux Fallon et *tutti quanti.* L'agitation intense aux Etats-Unis et ici en faveur du " Home Rule." Les moyens employés dans ces différents états d'âme de l'Irlandais. Et si l'on veut des faits plus précis, citerai-je ce curé irlandais de la plus grande paroisse française du Nouveau-Brunswick annonçant " en chaire," cette année 1911, une séance récréative payante d'une Société mixte soi-disant catholique, dont le profit devait aller en Irlande par le " Home Rule? Et ce même prêtre, le 9 avril 1911, interdisant du haut de la chaire aux Sociétés catholiques françaises de donner aucune séance récréative payante si ce n'est pour l'église et pour les écoles ! Quelles écoles ?—Les écoles catholiques françaises de la paroisse où, il y a quelques mois, de concert avec des traîtres et les ennemis du nom français, ses Hiberniens unis aux Orangistes, il a fait supprimer presque totalement l'enseignement de la langue française. (Trois années furent supprimées sur les quatre obtenues deux ans auparavant).—Oeuvre de discorde s'il en fut, et qui divise aujourd'hui encore la paroisse !—Faut-il dire ce qui se trame, aujourd'hui encore, grâce à ces mêmes influences, pour supprimer la seule année d'enseignement de la langne française qui nous reste dans les écoles catholiques françaises ?

Quant à l'interdiction des séances récréatives payantes portée par ce curé, ni le droit ecclésiastique ni le droit civil ne permettent de formuler cette interdiction dans les conditions où elle a été formulée. Les Sociétés catholiques françaises de cette paroisse soumettent toujours au prêtre français les pièces à jouer et le programme des séances. C'est leur devoir — tout leur devoir —. Elles n'ont point à

s'inquiéter du veto de leur curé tant que la morale est sauvegardée.

L'Irlandais est le même en 1911 qu'il était en 1800. Une rivière peut-elle remonter à sa source pour changer son cours ? Peut-on changer le naturel d'un peuple qui, s'il n'oublie rien des persécutions qu'il a subies dans son pays, n'apprend rien, dans le pays de liberté où il se trouve transplanté, au contact des autres peuples si ce n'est à les opprimer à son tour, lui qui était né esclave.

Les Ecossais des Provinces Maritimes en savent quelque chose ; mais eux, du moins, ne se laissent pas béatement piétiner cemme le fait le peuple français d'Acadie—de presque par toute l'Amérique du Nord !—



Ma santé m'ayant forcé à prendre un certain temps de repos, je passai trois mois de l'été dernier aux Etats-Unis, partie dans le Maine, partie en Pennsylvanie. Ce voyage fut très fructueux... pour moi. Je pus voir de mes yeux, entendre de mes oreilles, bien des choses relativement à la persécution atroce de l'assimilateur à l'égard de nos frères les Franco-Américains. Mais je puis constater aussi les effets merveilleux que produit l'union surtout pour une cause juste.

J'eus l'honneur et le bonheur à Biddeford, cette jolie ville si française qui a une église et deux prêtres de notre sang, de notre langue, pour ses milliers de fidèles, de voir les principaux défenseurs de la cause française, MM. Dupré, avocat, A. J. Béland, le vaillant secrétaire de M. Dupré, marchand en gros et en détail, Dr Geo. C. Précourt, membre du comité de la Cause nationale, et d'autres.

M. l'avocat Dupré me fit entendre qu'il avait tout espoir de voir réussir les démarches des nôtres tant à Rome qu'à la Législature du Maine. En ce moment, ils jouissent grandement, je n'en doute pas, de leur superbe victoire à Rome, quelles que soient les résistances intempestives de leur ordinaire. Grâce à l'énergie de M. l'avocat Dupré et son comité, elle est donc finie aux Etats-Unis cette hideur qui

avait nom : "Corporation Sole" ! On n'eût pu plus justement l'appeler "Incorporation of Souls")—machine dirigée, sous n'importe lequel de ces deux noms, contre les âmes de ceux que l'on prétendait assimiler à tout prix, au nom de Dieu.

Cette décision de Rome ne doit-elle pas s'appliquer, *de jure et de facto,* dans bien des paroisses des Provinces Maritimes où sévit le même abus—entre autres à Moncton—sous le nom de "Corporation Episcopale" ? Ou nous faudra-t-il, à notre tour, recourir à Rome pour provoquer le même décret en notre faveur ?...

La soif des jouissances est largement démontrée chez les fils de la verte Erin par le "Mémoire" vengeur des prêtres de Québec : il y en a des pages entières. J'ai entendu moi-même, durant mon séjour aux Etats-Unis l'été passé, dans bien des églises desservies par des prêtres irlandais, de terribles menaces à ceux qui ne donneraient point ou pour l'église ou pour les écoles catholiques prétendument... ou le "Home Rule" ? L'office terminé, le curé passait lui-même avec un sac, un homme recueillant dans un plateau ce que chacun voulait y mettre. Le curé avait l'œil sur chaque don... Il faisait bien voir quand ce don lui plaisait ou non !

En Pennsylvanie, une jolie, poputeuse et assez riche paroisse—mais presque entièrement peuplée d'Italiens—est dirigée par un prêtre italien : on sait que le Pape lui-même a donné l'ordre au Délégué Apostolique d'accorder ou de faire accorder aux Italiens des prêtres de leur race quand certaines conditions se rencontrent. Cette belle paroisse est voisine de deux autres, irlandaises, mais bien moins payantes ? Les Irlandais la convoitent donc avec grande envie, vous le pensez bien. Ils crurent se la faire attribuer en employant un moyen dénoncé déjà par le "Mémoire" vengeur : tant il est vrai qu'ils sont toujours les mêmes et le resteront. Ils noircirent le prêtre italien auprès de Mgr Falconio, incriminant sa conduite privée... Mgr Falconio leur répondit à peu près : "Pourquoi ne faites-vous pas ces mêmes dénonciations contre ceux d'entre vous qui le mé-

ritent ? Je suis Italien : la paroisse du prêtre incriminé est italienne ; il y restera."



Vous allez, mon cher Directeur, fonder une nouvelle publication à laquelle je souhaite tout le succès possible, la plus grande diffusion, particulièrement en Acadie où l'on commence à apprécier votre indomptable vaillance, vos nobles efforts pour nous garder Français. Je voudrais être le premier parmi mes compatriotes à vous donner un encouragement, bien modeste, mais encouragement tout de même. Sous ce pli vous trouverez un mandat-poste pour mon abonnement d'un an à votre nouvelle publication dès qu'elle paraîtra.

Bravo à vous, succès et prospérité à vos œuvres.

Valentin-A. Landry.

Novembre 1911.

———:o:———

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(*Suite*)

C'était si commun cela, si " campagnard " ! Et pourtant, au fond, elle en avait tant envie !.. Juste à ce moment, cinq ou six dames, habillées de mousselines et de linons, passèrent en riant, escaladèrent, sans aucune fausse honte, les primitives montures.. La femme du médecin, la sœur du pharmacien, la fille du notaire : toute la haute société du bourg! Oh ! bien, Léa n'avait plus à se contraindre ; d'un mouvement vif où éclatèrent sa jeunesse et sa grâce, elle saisit l'une des tiges de fer, et, dédaignant le marchepied, s'élança près de Mathilde, sur un coursier rouge, à l'air féroce ; un signal retentit, la musique se fit plus entraînante, et bientôt la ronde folle du manège emporta Léa dans son tourbillon.

Les bêtes apocalyptiques tournaient au son de la vielle enragée, sous l'œil des spectateurs qui s'amusaient de la bigarrure des toilettes, et admiraient les rangées de filles en bonnet, amazones bien droites, bien sages, tenant à deux mains, comme un cierge, la tige métallique, et laissant leur jupe flotter en queue de poisson dans le courant d'air.

Léa, malgré sa vanité, fut d'abord tout entière à l'agréable sensation d'allégement et de vitesse. Elle cherchait, dans la foule, le groupe des Chaumel, et s'étonnait de ne plus l'apercevoir, quand, soudain, elle eut un tel soubresaut, qu'elle faillit tomber à bas de son cheval.

—Mathilde, cria-t-elle, en touchant le bras de sa sœur, ma tante Amélie !

—Tu rêves !

—Non, non, regarde... Au premier rang.. La dame en chapeau mauve. Elle nous a vues ! elle me fait signe !

Et Léa, frémissante, saluait de la tête, de la main. Par bonheur, le tour allait finir tout de suite ! Au premier signal de l'arrêt, elle se laissa glisser, n'y pouvant plus tenir ; mais, étourdie encore, elle chancela, et Mme Lagarde dut étendre le bras pour prévenir une chute.

—Oh ! ma tante, comme je vous remercie d'être venue ! Quelle surprise ! quelle joie, mon Dieu !

Un remous de la multitude les avait repoussées loin du manège, d'où Mathilde se préparait en ce moment à descendre.

—Bonjour, bonjour, mignonne, répétait Amélie, entraînant Léa par la main, je constate que ton indisposition ne t'a pas fait perdre tes exquises couleurs. Te voilà aussi rose que ta robe ! Et comme tu t'amusais tout à l'heure, aux chevaux de bois !

—Que voulez-vous ?.. balbutia Léa ; faute de mieux..

Une voix masculine, inconnue, s'éleva près d'elle :

—Je ne cherche que depuis une heure et j'ai déjà trouvé ! Allons, je n'ai pas la main trop malheureuse !

Mme Lagarde se retourna, et, pendant deux secondes, sembla changée en pierre.

Si Léa l'eût regardée alors, elle eût compris que l'apparition la prenait au dépourvu et n'entrait point dans le programme ; mais Léa pouvait-elle s'arrêter à cette observation ? Quelle stupeur ! Quel rêve ! Un Monsieur élégant comme un prince avec ses cheveux frisés, ses gants jaunes, et le monocle qui lui donnait un air si distingué, s'inclinait devant elle, chapeau bas, et Mme Lagarde disait :

—Léa, c'est mon beau-fils, Roger Daubreuil.

—Mademoiselle, je vous présente mes hommages.

Jamais pareille phrase, jamais pareil salut ne s'étaient adressés à la fille de Bienaimé Brissot ; la tête lui tourna, comme à la descente du manège. Elle voulut répondre quel-

que chose qui rentra dans sa gorge. Les joues brûlantes, les yeux cillant dans la lumière crue, elle s'accrocha de nouveau à la main de sa tante, en répétant à tout hasard :

—Que je suis heureuse. . que je suis heureuse de vous revoir !

Roger considérait avec un mélange d'étonnement profond et d'admiration amusée, la petite créature qui restait idéalement fine, souple et jolie dans sa rougeur et son embarras.

—Comment se fait-il. . interrogeait Amélie, très contrariée au fond, mais dissimulant à cause de sa nièce,

C'est qu'elle n'aimait pas du tout les coups de théâtre dans la vie. Elle voulait bien étudier les chances de réussite, mais non pas s'avancer imprudemment, et elle n'entendait point que Roger intervînt avant l'heure, au risque de brouiller toutes les cartes. Il fallait néanmoins faire bonne contenance ! c'était, pour le moment, la seule diplomatie possible.

—Qu'est-ce que six lieues pour mon bijou d'auto, mon hirondelle ! On ne voyage pas : on part et on arrive, répondit le jeune homme, posant, comme toujours, pour la galerie, et promenant des yeux narquois sur les passants qui le dévisageaient. Figurez-vous que les naturels du pays en sont encore à la frayeur superstitieuse devant ces machines-là ! Je crois, ma parole ! qne j'ai vu une bonne femme se signer.

Au rire complaisant dont Roger soulignait ses propres paroles, un rire frais, perlé, fit écho ; Léa s'était complètement ressaisie, et levait vers le jeune Daubreuil son petit nez fin ses roses pompon et ses yeux dorés.

—Depuis tantôt, Mademoiselle, reprit-il, intérieurement flatté de cette admiration ingénue, je marche de découverte en découverte, et d'écrasement en écrasement. Ce n'est pas une assemblée, c'est un étouffoir. Ça ne manque pas d'intérêt malgré tout. Il y a de la couleur locale, du pittoresque. J'ai rencontré des types primitifs à mettre sous verre dans un musée d'antiquités ! Les femmes ne sont pas jolies. . à part

quelques exceptions d'autant plus charmantes que la règle générale l'est moins !

Léa rougit derechef, et se mit à tourmenter les glands de son ombrelle. Vraiment il n'y avait que les Messieurs de Paris pour savoir tourner les compliments d'une façon si ingénieuse et si discrète. Devant le trio défilaient des couples campagnards : les jeunes filles tenaient le bras de leurs " bons amis, " beaux gars en blouse, fiers comme des Artabans. Et voilà que Louis Chaumel passa, seul, à dix pas de Mme Lagarde ; il avait l'air préoccupé, et semblait chercher quelqu'un ou quelque chose ; mais la robe rose de Léa, cachée par l'ample jupe de la tante, n'attira point l'attention du jeune cultivateur.

—Oh ! là là ! quel colosse ! fit Roger avec sa verve moqueuse ; est-ce un toucheur de bœufs ? Il devrait monter sur les tréteaux, pour lutter avec l'Hercule vert de là-bas.

Une impression pénible glissa sur la jeune fille ; elle eut envie de dire : c'est notre voisin, notre ami. . Elle n'osa pas. . Et tout à coup Louis Chaumel lui parut lourd, inélégant et vulgaire sous le complet gris qu'il portait ordinairement les dimanches d'été.

—Ma chère petite, reprit Amélie, étreinte par une gêne indéfinissable, et fatiguée de rester debout dans cette atmosphère de feu, as-tu fait le tour du champ de foire ? As-tu exploré tous les coins ?

Roger saisit la balle au bond.

—M'est-il permis de vous offrir mon bras, Mademoiselle, pour vous conduire où il vous plaira d'aller ?

Cela, c'était l'apothéose !

Transportée, grisée, ravie, Léa posa vivement le bout de ses doigts sur la manche du Parisien, en répondant avec un élan irréfléchi :

—Où vous voudrez ! Cela m'est égal !

Marie Le Mière.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE FINANCIERE.

Une bonne affaire pour nos amis

C'est grâce à l'appui constant de nos abonnés si la Revue Franco-Américaine a pu faire face aux menaces, aux ennuis et aux coups de jarnac montés par ceux qui méditent notre perte et, jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pu qu'offrir de la reconnaissance à nos amis. C'est peu, si vous voulez, mais enfin nous n'avons pas pu faire d'avantage. Toutefois, il se présente actuellement, pour ceux de nos lecteurs qui voudront en profiter,une occasion tout à fait exceptionnelle,- et cela sans courir de risques, - d'acquérir des valeurs qui seront quintuplées d'ici peu de temps. C'est en effet dans l'intention de faire bénéficier nos amis, que nous nous sommes rendus acquéreurs de 300,000 parts d'une compagnie minière située en plein centre de Cobalt, ayant des travaux considérables de commencés et une perspective des plus encourageantes. C'est donc après s'être complètement renseignés sur "The Malouf Mines, Limited" que nous avons acquis ces 300,000 parts pour les offrir à nos amis. Nous en cèderons 150,000 à 20 cents la part, et 150,000 à 25 cents.

Nous sommes donc en état de vous dire que nous détenons une valeur de tout premier ordre et qui se trouve entre les mains de compatriotes honorables et avertis. Voulez-vous en profiter ? . . . alors faites votre chèque payable au pair à Montréal, à l'ordre de "The Malouf Mines, Limited" et adressez-le, en mentionnant le nombre de parts que vous voulez acheter à *La Revue Franco-Américaine.* D'un autre côté, seriez-vous prêts à placer quelques dollars dans l'entreprise et désireriez-vous payer dans quelque temps ? vous n'avez qu'à faire votre chèque et le dater comme vous l'en-

tendrez, à condition que ce ne soit pas après le 1er mars prochain, 1912. Les mines de Cobalt ont déjà enrichi un bon nombre de nos compatriotes ; vous devez en connaître dans votre entourage, pourquoi ne profiteriez-vous pas de l'occasion unique qui se présente à vous aujourd'hui. "La Revue Franco-Américaine" a audelà de 50,000 lecteurs. Cela veut dire que vous devrez être prompts à vous décider, tout en étant prudents, si vous voulez posséder quelques-unes des 300,000 parts dont nous avons pris le contrôle pour vous.

Un mot maintenant de Cobalt et de ses richesses. Voici comment les mines furent découvertes: un forgeron à l'emploi du chemin de fer de Témiscamingue et Nord Ontario frappa une veine d'argent qui courait à la surface du sol. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre, et six mois plus tard le pays était couvert de *prospecteurs*, et une petite ville portant le nom du minérai que l'on avait découvert était fondée. Cela avait lieu en 1903. En 1910, grâce aux expéditions, aux entreprises nombreuses, attirées par la richesse du pays, la production totale du minérai d'argent dans la région de Cobalt atteignait déjà $50,000,000. Et dans ce calcul je ne compte pas le minérai de deuxième classe qui est en quantité énorme sur les décharges de mines en exploitation, et qui, dans un avenir rapproché, sera exploité à son tour, avec de gros profits. Les mineurs ont d'abord accordé leur attention au minérai le plus riche. Voici, du reste, les détails du rendement de Cobalt pour les dernières cinq années (cantons de Bucke et Coleman, Ont.)

1906	expédition de	5856	tonnes	de minérai
1907	"	14851	"	"
1908	"	25362	"	"
1909	"	35000	"	"
1910	"	40000	"	"

donnant de $300 à $6000 la tonne.

Voilà, assurément, des preuves manifestes de la richesse phénoménale de la région. Mais cela veut-il dire que tous les propositions minières qui viennent de Cobalt sont également bonnes ? Pas le moins du monde.

Cette région, comme tous les grands centres miniers, du reste, a fourni le prétexte à sa bonne part de spéculations véreuses ; elle a produit ce qu'en termes du métier on appelle des *wild cats* et des mines dans la lune. A part cela, il y a eu certain nombre d'organisations qui ont vendu du stock sur des minérais loués de voisins complaisants, d'autres qui, possédant d'excellentes mines, n'ont pas réussi parce que les organisateurs, grisés par l'assurance d'une fortune très probable, ont mangé en folles dépenses le capital souscrit par le public, afin d'arracher à la terre les trésors qu'elle cachait dans son sein. Du reste, on connaît le dicton : argent vite gagné, argent vite dépensé. Le malheur dans tout cela, c'est que certains organisateurs prennent pour de l'argent vite gagné, des capitaux qu'on leur avait confiés, non pas pour faire des épattes ou de l'esbrouffe, mais pour développer la mine dans laquelle on avait acheté des actions.

C'est de ce genre de spéculation, on le comprend, que vient cet esprit de défiance avec lequel on est instinctivement porté à accueillir une proposition minière. Et on n'a pas tout à fait tort. Pourtant, ceci n'empêche pas que l'industrie minière soit encore à peu près la seule qui permette de réaliser de très gros profits sans donner prise à la critique. Comme je le disais dans ma dernière chronique, il faut savoir saisir par les cheveux une occasion... qui a des cheveux, ou plutôt, il faut savoir s'intéresser à une mine qui en est une véritable.

C'est dans ce choix qu'apparaît bien l'opportunité et l'utilité des conseils que je donnais le mois dernier au sujet des placements à faire dans l'industrie minière. Il faut savoir s'intéresser à une entreprise qui offre le maximum de chances de succès en même temps que le minimum de risques. C'est, du reste, une règle de gros bon sens qui s'applique à toutes les entreprises.

Je lisais tout dernièrement dans les journaux l'avis par lequel une compagnie de Cobalt déclarait un dividende mensuel de 5%, c'est-à-dire 60% par année, avec un bonus, en plus. Cela prouve bien que l'industrie minière, et en particulier celle de Cobalt, offre des chances de succès qui valent bien qu'on y risque quelque chose. Du reste, en prenant toutes les précautions voulues, le risque ne s'étend plus guère que sur la marge des profits, c'est-à-dire que ce qui, dans une mine sérieuse, est incertain, ce n'est pas le dividende, mais le chiffre que ce dividende va atteindre. C'est là qu'entre en ligne de compte la compétence de ceux qui sont chargés de diriger l'entreprise. "Rien de trop", voilà la devise qui devrait être inscrite sous les yeux de tous les directeurs miniers. C'est avec les économies faites raisonnablement sur le coût d'une exploitation, qu'on arrondit un dividende.

J. A. LEFEBVRE.

Conditions d'abonnement.

TOUJOURS LIRE LES LIGNES SUIVANTES AVANT D'ÉCRIRE.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres ($2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. Le numéro, 15 cents dans les dépôts et 20 cents par la poste. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal, ou bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange..

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne et écrire bien lisiblement la nouvelle adresse et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agathe. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2487 case postale, Montréal.**



POLITIQUE, LITTERAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée le mois dernier, et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprochables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : $2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS,** Boîte **2487,**

MONTREAL

RETOUR

— DES —

MONTAGNES ROCHEUSES

M. A. O. Wheeler, F. R. G. S., directeur du Club Alpin du Canada, vient de revenir à Vancouver d'un été passé dans les Montagnes Rocheuses dans le voisinage du Passage Yellowhead, et il est très impressionné de son voyage.

Dans une entrevue, M. Wheeler a dit : " Ce fut l'impression générale que les Montagnes Rocheuses du Canada atteignent leur plus grande hauteur non loin au nord de la ligne de frontière. En ces dernières années l'on a beaucoup entendu parler du Mont Robson, qui domine la région du Passage Yellowhead, mais l'opinion générale était qu'il n'y avait rien dans les environs qui valait la peine d'être vu, et que le Grand-Tronc-Pacifique passerait dans une région très peu intéressante au point de vue du touriste ou de l'alpiniste.

On ne se trompait pas sur le Mont Robson. Il est sans doute, comme l'a déclaré l'un des alpinistes les plus expérimentés et les plus habiles du jour, le Dr Norman Collie, l'une des montagnes les plus magnifiques au monde, qu'il soit vu du sud, la vue la plus familière, ou du superbe lac Berg, il est encore suprême. Sur le circuit de cent milles du grand massif, on a trouvé de tous côtés des barrières de neige, des grands champs couverts de neige, des chutes de glace, des torrents impétueux, des chutes d'eau, des prairies de fleurs et de vastes étendues de belles forêts noires. Beaucoup des sommets ont reçu des noms des arpenteurs, mais ils sont légions, et cela prendra beaucoup d'années avant qu'ils soient connus familièrement comme montagnes individuelles."

En parlant du glacier Robson, qui est du côté Est de la monstrueuse montagne, M. Wheeler a dit : "Nous avons été stupéfiés de voir qu'une chose aussi superbe, aussi grandiose existait. A nos pieds coulait la grande rivière de glace, chaque crevasse, chaque glaçon apparaissait clairement. Droit en face s'élevait le massif, sa hauteur nette de la base au sommet était de 8,000 pieds. Des superbes prairies au haut de la Vallée Resplendissante on comptait vingt-cinq sommets inconnus et sans nom. On voyait partout des lacs qui offraient peut-être le charme le plus caractéristique de toutes les Montagnes Rocheuses.

Au sommet du Passage Yellowhead, le parti de M. Wheeler érigea un monument limitant la frontière entre l'Alberta et la Colombie Anglaise, à l'intersection de la Grande Division. Sur la colonne dressée, qui est entourée d'un tas de pierres, sont inscrits les mots "Colombie Anglaise" sur le côté ouest, et " Alberta " sur le côté Est, et au bas "3727-98 pieds," étant l'altitude du sommet au point où la colonne est établie."

La construction sur la section incomplète du Grand-Tronc-Pacifique, depuis Tête-Jaune en se dirigeant à l'ouest vers Alder, dans la Vallée Bulkley, a été commencée, il y a quelques semaines, par les entrepreneurs, MM. Foley, Welch & Stewart. Les opérations sont astreintes à la route le long de la fourche Sud du Fraser, entre Tête-Jaune et Fort George.

Le Grand-Tronc

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE

JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

7.16 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond et gares intermédiaires.
7.26 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
8.00 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
8.30 A.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Glen Robertson, Alexandria, Ottawa, Valleyfield et les points sur la division d'Ottawa.
8.31 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St. Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
8.35 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
8.51 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo via V. C. R'y.
9.00 A.M.—(Tous les jours) "International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'ouest.
9.45 A.M.—(Tous les jours) pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
1.35 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville, St. Albans, Burlington et White River Jct.
3.00 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York.
3.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Ste-Anne, Côteau Jct., Valleyfield, Glen Robertson, Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
4.16 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
4.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
4.21 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
4.50 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, et gares intermédiaires.
4.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
5.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, et gares intermédiaires.
5.30 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville et St-Albans.
6.25 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
7.25 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
7.30 P.M.—(Tous les jours) pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto.
8.00 P.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
8.15 P. M.—(Tous les jours) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
8.30 P. M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
10.30 P.M.—(Tous les jours) pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information, s'adressér au bureau de la compagnie, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, ou à la gare Bonaventure, Tel. Main 4779.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 3. Montréal, 1er Janvier 1912



M. Ludger Gravel
Président de la Société des Artisans Canadiens-Français.



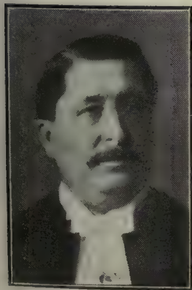
M. U. H. DANDURAND

MM. Dandurand, Marcil et Lavallée sont candidats à la mairie de Montréal.

Cette pléthore de candidats canadiens-français pourrait peut-être induire le maire irlandais actuel, M. Guerin, à se faufiler pour un nouveau terme. Pendant que l'on se battrait entre nous, il ferait sanctionner par une minorité, devenue majorité, ses histoires de course aux successions, de drapeau irlandais sur l'hôtel-de-ville, de voyage du collier du maire, etc., etc.



M. GEO. MARCIL



M. L. A. LAVALLÉE

Les portraits que nous reproduisons ici *gratuitement*, nous ont été fournis par les candidats eux-mêmes. Certains compareront la popularité du candidat avec la grandeur du portrait. D'autres diront ; qui s'agrandit sera rapetissé, qui se rapetisse sera agrandi......



Sur le lac BERG et le mont ROBSON (13,700 pieds) pendant une tempête sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.



Sur une ferme dans l'Alberta le long du Grand-Tronc-Pacifique.



Dans le parc JASPER, près du lac JASPER, sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.



LE MONT HARDISTY

Chaîne de montagnes rocheuses, le long de la rivière Athabaska, sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.



AU BORD DU LAC MALIGNE,

Sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.

Bonne année!

L'apparition de l'année nouvelle est le signal de réjouissances sans nombre auxquelles nous nous empressons de nous joindre. Et nous voulons croire qu'à cette époque si admirablement dominée par l'effusion des sentiments affectueux, par le triomphe de l'universelle bonté, les amis de la REVUE auront pour agréable l'expression des vœux très sincères que nous formons pour leur bonheur et la réalisation de leurs plus chères espérances.

Formés à la même école batailleuse et patriotique, solidaires des mêmes revendications et aussi des luttes parfois ardentes que ces revendications soulèvent, aussi peu soucieux d'éviter les coups que l'amour de la vérité nous attire que peu désireux de tenter, par un faux amour de la paix, le moyen pusillanime des temporisations ruineuses, nous croyons répondre à un désir universellement ressenti, en convoquant la grande famille de nos lecteurs et amis autour de l'idée qui nous réunit depuis quatre ans et en les invitant à formuler pour une cause chère les souhaits qu'ils se sont déjà faits les uns aux autres.

Du reste, on ne lutte pas impunément pour le triomphe d'un idéal commun. Il coule de l'ensemble des sacrifices faits, des dangers courus ensemble, des défaites mêmes essuyées sans découragement, une source profonde de sympathie, qui relie plus étroitement les cœurs après avoir consacré l'union harmonieuse des esprits.

L'œuvre poursuivie avec ardeur et, aux yeux de plusieurs, avec acharnement, par la REVUE FRANCO-AMERICAINE, a subi, je ne le cache pas, des assauts terribles pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais, comme on me l'a fait observer plus d'une fois, les situations les plus compliquées ne sont jamais si près de leur solution définitive que lorsqu'elles paraissent le plus tendues. Et c'est bien ce qui fait entrevoir à travers les événements des derniers jours

la marche lente, mais toujours sûre, de la vérité et du droit vers le triomphe final.

Sans doute, si nous faisions la revue de nos questions nationales pour en calculer le progrès, nous serions tentés de dire que beaucoup de causes ont succombé sous des coups moins terribles et moins nombreux que les assauts livrés contre les points réputés les plus forts de notre organisation nationale. Est-ce la première fois que les conseils des pusillanimes ont prévalu ? Nous tenons encore pour cette doctrine qu'il n'y a pas de droit contre le droit. Et, pour ma part, je ne constate pas sans un sentiment irrépressible de satisfaction que les amis de la "petite paix" en sont encore réduits, malgré l'autorité de leur voix ou l'éclat de leur nom, à discuter l'opportunité de certaines paroles ou le ton de certains actes. Cela prouve que si la vérité met du temps à se faire jour, elle reste, en dépit de tout, solidement assise et inébranlable sur ses positions. La Providence se chargera bien de faire le reste. Aux patriotes de ne pas oublier que si la Providence ne ménage pas sa protection à ceux qui l'invoquent, elle veut aussi que l'on s'aide.

Et quel autre souhait plus pratique peut se dégager de ce qui précède, si ce n'est un souhait de courage, de fermeté d'initiative ? C'est le souhait qui demeure, c'est celui que nous aimerons à retrouver demain, avant de reprendre notre tâche interrompue par le culte donné aux sereines joies de nos foyers ; c'est celui que nous voudrons revoir à l'aube des luttes qui s'annoncent, ouvriers de la foi, ouvriers de la race, arrêtés en prière devant un berceau portant sur un peu de paille le Roi du monde ; c'est lui qu'il vous plaira d'entendre, pasteurs avant de reprendre vos houlettes, écrivains avant de reprendre vos plumes, poètes avant de reprendre vos lyres, patriotes avant de reprendre le sillon que vous creusez avec espoir dans le vaste champ du Maître !

J.-L. K.-Laflamme.

Le givre

Depuis un mois il neige à flots. La nuit dernière
Il a plu. Maintenant sous la froide lumière
Du soleil hivernal le givre immaculé
Etincelle aux rameaux du grand bois constellé.
Quel séduisant tableau ! quelle vaste féerie !
Chaque fourré devient une cristallerie ;
Et les blancheurs du lait, de la nacre, du sel,
De l'onyx, de l'argent, de la nappe d'autel,
Sur les branches du pin, du chêne et de l'érable
S'entremêlent dans une harmonie ineffable.
Parfois des rayons d'or frappent l'arbre qui luit,
Et l'on dirait alors qu'au milieu de la nuit
Une fée a touché du bout de sa baguette
Les fûts de la forêt solitaire et muette,
En a fait les piliers d'une église sans nom ;
On songe au merveilleux temple de Salomon,
Aux trésors apportés du Pérou par Pizarre.
Parfois sur ces piliers d'agate et de carrare
Une ombre passe et fait s'évanouir soudain
Le vif scintillement de ce nouvel Eden.
Et le bois assombri, que nul souffle n'agite,
Devient la grotte où pend la blanche stalactite ;
Le soleil, mi-voilé d'un nuage blafard,
Entre d'épais massifs glisse un tremblant regard,
Tandis qu'aux alentours un feu d'apothéose
Sur les rameaux vitreux met une lueur rose
Projetant sur la neige un reflet de vermeil.
Mais un nuage encor nous cache le soleil :
Le morne clair-obscur des vieilles basiliques
Filtre à peine à travers les fûts mélancoliques
Du temple indescriptible habité par l'Hiver ;
Puis tout à coup des traits lumineux fendent l'air,

Et, frappés par ces traits comme par un bolide.
Le frimas étoilé, le glaçon translucide,
Reprennent leur éclat; et notre œil éblou
S'enivre de nouveau d'un spectacle inouï,
Que ne saurait décrire aucune langue humaine......
Quel prodige!... Toujours une nouvelle scène
Du long panorama dessiné par le gel
Se déroule au sommet du grand bois solennel,
Comme un drapeau géant tissé de blanche soie
Sous la mitraille d'or du soleil qui flamboie.
Tantôt, aux vifs rayons qui pleuvent du ciel bleu,
L'immensité s'embrase : on croirait que le feu
Dévore, comme en juin, la forêt centenaire.
Tantôt, dans plus d'un arbre inondé de lumière,
Par un mystérieux et magique travail,
La branche se transforme en rameau de corail.
Tantôt le chêne altier, qu'hier tordait Eole,
Prend l'aspect d'une immense et riche girandole......
Tout ce que le ciseau patient du sculpteur
Dans le marbre glacé sait créer d'enchanteur
En ciselant le lis, le lotus et l'acanthe,
Scintille sous les arcs de la forêt géante.
Tout ce que le ciseau du maître à l'œil de feu
Peut, comme un blanc reflet de la maison de Dieu,
Déployer sur le mur qui doit porter la fresque,
Est bien pâle à côté de ce tableau dantesque............
Mais peut-être demain le grand flambeau des cieux
Fera fondre les fleurs du givre radieux,
Et tout ce vaste éclat de prodige et de rêve
Devra passer ainsi que la jeunesse brève
Qui, reflétant les feux du soleil des amours,
Eblouit un instant et s'éteint pour toujours.

W. Chapman.

Les origines de notre histoire parlementaire

Lacunes dans les comptes rendus du parlement anglais au XVIIIe siècle.—Comment il serait possible de les combler.—Découvertes faites par M. Paul Mantoux.—Le français langue des tribunaux en Angleterre jusqu'en 1731.

Personne ne contestera au Parlement de la Grande-Bretagne le titre que lui a décerné l'histoire. Cette auguste assemblée est bien "la mère des parlements." De toutes les anciennes comices féodales c'est la seule qui se soit normalement développée. Depuis la conquête normande, on peut suivre son évolution de siècle en siècle jusqu'à nos jours. Nous possédons pour cette étude deux documents précieux : "L'Histoire parlementaire," compilation de Cobbett, en trente-six volumes, publiée en 1806, et embrassant la période de 1058 à 1804, et les comptes rendus parlementaires de Hansard et de ses successeurs, formant une suite ininterrompue de 1804 jusques à aujourd'hui : (1)

L'historien soucieux de la précision scientifique peut accepter presque sans réserve les comptes rendus du dix-neuvième siècle. Ils sont suffisants ; les lacunes graves, les erreurs absolues y sont rares. On ne saurait en dire autant de l'histoire parlementaire de Cobbett, et cela pour plusieurs raisons. Cette œuvre considérable devait nécessairement s'appuyer sur des sources plus anciennes, dont elle n'est en fait qu'une collection ordonnée et jusqu'à un certain point contrôlée par les compilateurs. Les "journaux" (procès-verbaux) de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, dont la publication commença

(1) Luke Hansard n'était que l'imprimeur des débats, mais la série n'en porte pas moins son nom.

vers le milieu du dix-huitième siècle,—mais dont la série authentique remonte beaucoup plus loin,—nous donnent bien le texte des motions et des amendements, ainsi que le résultat des votes ou divisions ; et à ce point de vue "l'histoire parlementaire" est irréprochable. Elle laisse, par contre, beaucoup à désirer pour ce qui est des débats proprement dits dans les deux Chambres, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. L'absence des discours historiques de certains grands parlementaires est particulièrement regrettable.

Avant le dix-neuvième siècle, celui qui osait publier les débats du parlement se trouvait par ce fait coupable d'un délit et passible d'amende et d'emprisonnement. Pour être admis à assister aux séances, il fallait obtenir un permis spécial et cette faveur était, la plupart du temps, réservée à de grands personnages, parmi lesquels il faut mentionner particulièrement les diplomates accrédités des puissances étrangères.

Naturellement, le public désirait vivement se tenir au courant de l'œuvre législative et du mouvement politique. Aussi, malgré l'interdiction, s'est-il trouvé, à toutes les époques, mais dans l'avant-dernier siècle surtout, des gens qui ont transcrit, tant bien que mal, certains discours importants et qui se sont efforcés de fixer la physionomie de plusieurs séances mémorables. Dans ces comptes-rendus, imprimés tels quels par Cobbett et ses collaborateurs, les lacunes sont innombrables. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple en passant, que les grands discours du premier Pitt (Lord Chatham) n'y figurent en aucune façon et semblent perdus pour la postérité, la censure étant devenue très sévère à l'époque la plus brillante de sa carrière. D'autre part, les collaborateurs parlementaires du *London Magazine* et du *Gengleman's Magazine*, où sont surtout consignés ces articles, n'assistaient pas toujours aux séances à cause du huis-clos qui excluait souvent le public, et aussi des huissiers qui connaissaient les nouvellistes et qui les faisaient sortir sous le moindre prétexte. Ceux-ci se renseignaient comme ils le pouvaient et faisaient souvent

œuvre d'imagination. Ce jugement n'a du reste rien de désobligeant pour ces écrivains qui, entourés de difficultés presque insurmontables, ont cependant réussi à produire une oeuvre historique, précieuse en somme, bien que très incomplète et souvent inexacte. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la plupart des discours qui nous sont ainsi parvenus paraissent ternes ; mais, d'autre part, ils s'élèvent parfois à une haute éloquence sous la plume d'un homme supérieur comme Samuel Johnson, sans être pour cela plus authentiques. C'est Johnson lui-même qui nous en avertit sous une forme assez plaisante dans ses mémoires. (1) Il reste donc acquis que les sources connues jusqu'à présent des anciens débats du Parlement laissent beaucoup à désirer.

Regrettables au point de vue général de l'histoire, ces lacunes sont vraiment déplorables en ce qui regarde les origines de la domination anglaise au Canada. On trouverait en effet dans l'histoire parlementaire complète du dix-huitième siècle la génèse de cette politique qui a préludé à la conquête, et aussi celle de toutes les anciennes luttes constitutionnelles dans notre pays. Même dans son état incomplet nous pouvons y relever des faits importants, notamment cette loi si intéressante de l'année 1731 décrétant "*That all proceedings in Courts of Justice shall be in the English anguage.*" Mesure capitale au point de vue de la langue dont on devra se servir dans la colonie qui sera conquise trente ans plus tard. Les adversaires du "bill," dit l'histoire parlementaire, affirmaient qu'une telle loi ferait perdre la tradition légale tout en multipliant outre mesure le nombre des avocats. On leur répondait que la tradition ne courait aucun danger et qu'on saurait bien limiter par d'autres mesures le nombre des hommes de loi. Et voilà tout. Ce sont, on le voit, des généralités qui n'éclairent que faiblement.

---

(1) Dans la préface des débats rapportés par Henry Cavendish, M.P. (1768-1771) reconstituant en partie "*The Unreported Parliament*," il est dit : "Au moins celui-ci n'était pas exposé à être mis à la porte au milieu d'un discours."

Pourtant, le seul fait qu'il y eut opposition à l'usage exclusif de la langue du pays dans les plaidoiries, indique déjà quelle large place le français occupait encore à cette époque dans la vie publique en Angleterre. Les expressions et les formules parlementaires, celles du Conseil privé, les vocabulaires aristocratique, militaire, municipal et surtout judiciaire venaient de source française et la langue elle-même subsistait jusqu'à un certain point. Avant 1731, disent Pollock & Maitland, dans leur histoire du droit anglais, on se servait du latin et du français comme de l'anglais devant les cours de justice.

Séance mémorable, certes, que celle où s'est accomplie cette espèce de prise de possession de la langue nationale. La date relativement récente de l'événement explique peut-être l'exclusivisme absolu et intolérant du parler qu'on remarque dans certains milieux anglo-saxons. On a dû pourtant, au cours du débat, faire observer que s'il était juste et avantageux de s'en tenir à la langue nationale en Angleterre, il serait, par contre, malheureux d'oublier la française dont elle dérive en si grande partie. L'anglais classique, dit-on à Oxford, s'inspire du latin et du français comme du saxon. Ces sources diverses l'enrichissent et en font un instrument perfectionné pour la transmission de la pensée.

Qu'il eût été intéressant de connaître sur ce point l'avis de Walpole, de Pelham, de Wyndham, de Pulteney et surtout de Chatham, au moment où il se préparait à une lutte à mort contre la suprématie française, Chatham dont le geste dominera à jamais la destinée du nouveau monde, changée par ses efforts.

Mais ce n'est là qu'un point de vue spécial. Nous plaçant sur un terrain plus élevé, n'est-il pas manifestement important de pouvoir suivre de très près le fonctionnement du parlementarisme dans une crise vitale comme celle provoquée par Chatham ? Bien que gênée par l'ingérence d'un monarque capricieux, l'institution se révéla puissante en face du régime absolutiste français soumis à toutes les influences corruptrices et désorganisants. Nous savons

cela d'une manière générale, mais les détails nous font défaut.

Afin de pouvoir juger de la portée de l'œuvre accomplie plus tard par le groupe constitutionnel canadien, n'est-il pas essentiel de connaître le fond de la pensée de Chatham et celle de son fils, plus grand encore ? Ils incarnent tous deux l'aspiration de ce peuple qui, suivant l'ambassadeur français Nivernois, "se compare volontiers aux Romains, qui possède effectivement leur orgueil et leur entêtement, en même temps que l'âpreté et l'égoïsme des Carthaginois." (1) On connaît l'esprit qui animait alors les vainqueurs, dont quelques-uns prétendaient pousser les conséquences de la conquête du Canada jusqu'à dépouiller les seigneurs et toute la population du Canada et de l'Acadie de leurs propriétés en terres (2). La connaissance des débats qui ont manifesté cet état d'esprit serait utile. On saurait mieux alors la vraie nature de ces ressentiments que les Canadiens eurent à vaincre par leur attitude calme et conciliante, mais ferme et comportant l'adaptation à leurs besoins de l'admirable instrument de gouvernement que leur apportait l'Angleterre.

Toute l'histoire, toute la vie nationale canadienne tiennent ainsi par certains côtés à cette époque mal connue de l'histoire parlementaire britannique. Les sources anglaises semblent épuisées. "La vie de Chatham, dit Lord Roseberry, est extrêmement difficile à écrire ; à vrai dire on ne pourra jamais l'écrire," (3) Green, Macaulay, Thackeray et plusieurs autres constatent le même fait, non seulement pour la carrière de Chatham, mais pour toute l'histoire parlementaire de 1737 à 1800, époque qui nous intéresse particulièrement. C'est en 1737 que Chatham entre en scène et que commence le duel titanique qui valut à l'Angleterre la possession de l'Amérique française. Pour comprendre dans quelles conditions s'est

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères, Tome 447 (1763).

(2) (Ibid).

(1) Lord Chatham, his early life and character, London, 1910.

faite la lutte, et nous rendre compte de la situation où s'est trouvé, à la paix, le groupe français resté dans la colonie, il faudrait savoir aussi exactement que possible ce qui s'est passé au Parlement avant et après cette époque.

Or nous constatons que cette période de l'histoire parlementaire est particulièrement difficile à rétablir. De 1730 à 1743, les collections du *London Magazine* et du *Gentleman's Magazine* sont peu sûres et ne touchent guère aux questions qui nous intéressent le plus. De 1743 à 1774 la collection Almon, qui fait suite aux rapports de Samuel Johnson, laisse encore plus à désirer. Nous arrivons ainsi, toujours dans les ténèbres, ou plutôt dans un crépuscule historique, jusqu'à l'époque de l'Acte de Québec (1774) et de l'Acte Constitutionnel (1791).

Telle est la situation. Comme on le voit, il y a là une réelle lacune à combler. Est-il possible de reconstituer ces débats parlementaires qui éclaireraient d'une si vive lumière certains côtés de notre histoire ? Peut-être, jusqu'à un certain point, pouvons-nous répondre. Il existe, en effet, d'autres sources auxquelles l'on ne semble pas avoir songé en Angleterre.

Nous savons que les ambassadeurs et certains autres membres du corps diplomatique se trouvaient parmi les privilégiés admis aux séances du parlement. Or les ambassadeurs ont pour mission de renseigner leurs gouvernements sur ce qui se passe dans les pays auprès desquels ils sont accrédités. Il devait en être ainsi surtout à cette époque où les feuilles publiques étaient bien rares et les comptes rendus officiels incounus. Deux grands souverains régnaient alors en Europe : Catherine, en Russie, et Frédéric, en Prusse. Tous deux avaient un intérêt direct à connaître par le menu ce qui se passait au Parlement Anglais. La Prusse, l'Autriche, la Hollande touchaient des subventions pour combattre la France. La France elle-même, faisant face à l'Europe, devait exiger de son représentant des renseignements détaillés.

Nos archives n'ont encore rien recueilli à ce sujet. L'abbé Verreau a dépouillé les années 1761, 1762, 1763 et

1764 des archives du ministère des Affaires étrangères de France. Mais son travail, bien que fort important, ne touche en aucune manière aux débats parlementaires anglais, car il s'est attaehé surtout à l'époque où ces comptes rendus étaient interrompus à cause de la guerre qui avait naturellement mis fin aux relations diplomatiques.

D'autres chercheurs sont allés plus loin et nous savons aujourd'hui, qu'en France au moins, il existe toute une série de comptes rendus parlementaires anglais inédits. Un écrivain distingué, M. Paul Mantoux, porte à notre attention dans un livre récent (1) l'importance de la "correspondance politique" dans la série "Angleterre" des Archives du ministère des Affaires étrangères de France. Cette correspondance, dit-il, contient de nombreux comptes rendus du Parlement anglais inégalement repartis parmi les volumes du XVIIIe siècle. Leur importance historique, ajoute-t-il d'ailleurs, serait médiocre, si nous possédions d'autre part un texte complet et sûr des débats parlementaires antérieurs au XIXe siècle. Nous avons déjà constaté que ce texte n'existe pas.

Mais, fait observer M. Mantoux, "si ces comptes-rendus sont parfois courts et incomplets, la plupart ont, en revanche, la valeur de témoignages directs provenant quelquefois de sources officielles et qui, dans tous les cas, n'ont nullement été empruntés aux publications anglaises." De nombreux détails sur les séances, sur la manière de s'exprimer des orateurs et surtout le fait que les dépêches arrivaient hebdomadairement à Paris, tandis que les magazines anglais ne paraissaient que chaque mois, établissent clairement ce point. En les comparant avec l'œuvre de Cobbett, on constate que certains débats transmis en France ne se trouvent pas dans "l'histoire parlementaire," que d'autres sont plus détaillés et plus précis dans les dépêches de l'ambassadeur de France. Voilà ce que révèle un

---

(1) *Notes sur les comptes rendus des séances du parlement anglais du XVIIIe siècle conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères. In-12. Paris. V. Giard et E. Brière, éditeurs, 1906.*

examen sommaire. Le livre de M. Mantoux contient des extraits fort intéressants mais qui ne touchent pas directement aux choses canadiennes, car il ne se place pas au point de vue spécial qui nous occupe.

Il serait certainement fort utile de faire le dépouillement de ces pièces pour enrichir nos archives, et de consulter aussi les archives d'autres pays, en autant qu'elles peuvent être accessibles, pour découvrir la nature des renseignements qu'on envoyait à Frédéric, à Catherine et à d'autres souverains. Même si nous n'y trouvions pas de documents portant directement sur notre pays, elles offriraient certainement un grand intérêt au point de vue de l'histoire et des traditions parlementaires de la Grande-Bretagne qui se perpétuent et se continuent au Canada comme dans la méropole, avec des adaptations et même, disons-le, des améiorations qui ajoutent encore à l'importance et à la saveur de ces records anciens.

Errol Bouchette.

———:o:———

Voix d'Acadie

Le travail d'assimilation

IV

L'Irlandais est bien toujours et partout le même. Le " Mémoire " vengeur du comité de prêtres de Québec, réfutant les calomnies d'OBrien, archevêque de Halifax, contre l'épiscopat de Québec, montre de façon irréfutable la mauvaise foi unie à la méchanceté froide de ces obligés des Français. Inutile, à ce sujet, de rappeler l'entrevue accordée à l'envoyé d'un journal de Montréal par l'évêque Walsh, entrevue rapportée dans le numéro de ce journal du 7 novembre dernier. Mgr Walsh y proteste de son *tendre amour* pour les Français. Qu'eût-ce été, Seigneur, s'il les eût haïs?... On songe à ce fait conté par M. l'abbé Lacroix, de Paris, il y a quelques années, dans son livre : *Yankees et Canadiens,* publié à la suite du voyage ici fait par ce prêtre distingué vers 1892, si la mémoire de l'ami qui me cite ce fait est fidèle. M. l'abbé Lacroix raconte donc qu'au Canada il a eu l'honneur de faire un assez long trajet en chemin de fer en compagnie de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish. Apprenant que M. l'abbé Lacroix était de Paris, l'évêque lui dit avoir une grande portion de son troupeau de langue française. Il protesta de son amour pour la langue et pour son peuple français (du Walsh tout pur!). Mais j'appris plus tard," continue M. l'abbé Lacroix, " que cet évêque persécutait ces Français qu'il m'avait dit tant aimer. Et si j'eusse connu ce fait avant ma conversation avec lui, je ne me fusse point fait défaut de lui manifester ma surprise et mon indignation." Mgr Cameron était un des rares Ecossais à l'esprit étroit qui avaient épousé la haine du Français à l'école de l'Irlandais. On se souvient, au Canada comme en Acadie, des mauvais traitements que

cet évêque fit subir aux meilleurs de nos prêtres acadiens de son diocèse ajoutant foi aux enseignements de l'Ecriture sainte dans son récit du grand prêtre Matathias et de ses fils les Macchabées. M. l'abbé Guillaume LeBlanc, d'Arichat, mort en 1907, fut sa dernière victime.

En passant, faisons aussi observer que ce fut cette même méchanceté froide de Mgr Cameron, uni à son métropolitain l'archevêque O'Brien (toujours !), qui poussa ces deux prélats à enlever à Arichat le siège de l'évêché le 23 août 1886, parce que cette ville était trop française, pour transporter ce siège à Antigonish, dans des conditions de véritable injustice relativement à certains fonds...

Ce dernier point est aussi dans les traditions constantes des Irlandais. Lisez, dans le "Mémoire" vengeur, les vols commis au détriment des nobles Evêques de Québec "qui n'avaient même pas où poser la tête," par ce Jones, grand vicaire d'Halifax, prédécesseur de l'Edmund Burke. Cela commence dès la page 80, puis l'accusation se précise avec preuves à l'appui pages 90, 91, 92, 93. A la page 111, on prouve clairement le désir de Burke de mettre le grappin sur l'argent auquel, d'aucune manière, ni comme homme ni comme prêtre, il ne peut toucher. Voyez ensuite à la page 119 la haine que voue ce prêtre au prêtre canadien-français qui a fait échouer d'autres plans de rapine, de flibusterie du futur évêque d'Halifax. A la page 133, Mgr Hubert, évêque de Québec démontre au Burke l'injustice de ses aspirations. La page 215 laisse planer un soupçon extrêmement grave sur la probité de ce futur évêque : "Gardait-il pour lui les dépôts qui lui étaient confiés ?"— Outre le cas d'Antigonish, de nos jours, n'avons-nous pas aussi le cas des sommes envoyées de France pour les enfants acadiens et les Micmacs et, détournées de leur but, allant en Irlande servir à nous préparer d'autres persécuteurs ?—Et les évêques assimilateurs des Etats-Unis...— Mais toutes ces exactions, ces malversations se passent aujourd'hui, maintenant, sous nos yeux ! Seule, Rome semble ne voir ni ne comprendre.

Qu'on me permette une petite digression.

Tous les lecteurs de la REVUE FRANCO-AMERICAINE se rappellent le discours prononcé par l'évêque Fallon devant tous ses prêtres, il y a quelques mois. Le prélat "cow-boy" se vantait, en ce discours, de n'obéir ni à ceux qui sont au-dessus de lui, ni à plus forte raison à ceux qui sont au-dessous de sa grandeur. "L'homme est souvent puni par où il a péché, dit la sainte Ecriture. Que le lecteur savoure cette petite note datée de Toronto le 14 novembre dernier et qu'il admire la vaillance (?!) du *gnome* titubant devant son évêque comme certain vicaire de l'Ile Saint-Jean devant le Saint-Sacrement. Encore une fois, qu'est-ce que Dieu devant ces Fallon et ces gnomes ?

Voici cette dépêche :

Toronto, 14 nov. 1911.—Le Rév. P. J. Gnam, curé de Wyoming, en a appelé de la décision du juge McWatt, approuvant Mgr Fallon, évêque de London, de le rappeler de sa cure. La cause sera plaidée devant la cour de Division.

Mgr Fallon a écrit qu'il s'était vu forcé de prendre la décision de rappeler M. Gnam, à cause de la conduite de ce dernier qui fréquentait les buvettes et faisait usage de liqueurs alcooliques.

Si ce gnome était le seul de son espèce!... Hélas ! ils sont légion...

Non, l'Irlandais n'a pas changé : il est bien toujours et partout le même. Il présente une caractéristique toute particulière, propre seulement à cette nation. Nous y sommes habitués, nous qui sommes nés sur ce continent. Mais l'étranger en est frappé et ne peut en cacher son indignation. Cette caractéristique, c'est l'*art* (?!) de calomnier. J'entends, tout ce qui a trait à la colomnie. A tout crime, il y a le prologue (si j'ose m'exprimer ainsi) où l'on trouve les mobiles de l'acte, la préméditation, l'étude du plan. Ensuite l'exécution, à laquelle succèdent le châtiment et la réparation. C'est ici que se distingue le génie... mauvais de l'Hibernien. Quelle que soit la réfutation de ses calomnies, quel que soit le rang social de celui qui les a réfutées ; encore que le calomniateur ait paru admettre qu'il n'est qu'un

impudent menteur, *il ne réparera rien.* O'Brien a joué merveilleusement ce rôle avec le Cardinal Archevêque de Québec : il a frayé la voie ; les Murphy, les Coleman, les Devlin et autres Walsh et Fallon ont emboîté le pas. Ils faussent l'histoire. Ils dénaturent les faits les plus évidents. Ils ridiculisent les peines et les souffrances de nos saints missionnaires. Ils croient ternir de leur bave immonde la blanche hermine de nos Evêques. Ils outragent la Papauté. Ils *blaguent* la Divinité par leurs *chapel-cars*... Eux seuls sont sacro-saints. Ils veulent être adorés.

Ils construisent ainsi leur Eglise nationale. Il faut bien que les voies soient préparées au Pontife qui viendra—afin qu'il trouve la *Religion* tout à fait *dépeuplée* sur ce continent comme dans les vieux pays. L'Arabe dirait : "C'est fatal !" nous ajouterions : " Grâce à eux..."

ENCORE DES FAITS

Dans nos remarques parues en cette Revue au mois d'août dernier, nous avons montré comment l'esclave devenu libre entend la liberté pour les autres. J'ai parlé du beau comté français de Kent et j'y reviens. J'ai dit ce qui se passait lors des élections. Si les magistrales raclées administrées à ces ivrognes par nos gens ont diminué quelque peu les assauts, il n'en est pas moins vrai qu'il se produit encore des bagarres.

M. Renaud, Français de France, ai-je dit, fut le premier député fédéral élu par les Acadiens.

Lors d'une de ses campagnes—je ne puis me rappeler la date exacte, ce qui importe peu du reste—, il revenait certaine nuit de Richibouctou à Bouctouche où il résidait. Les ennemis, embusqués derrière des arbres, l'attendaient. Dès que la voiture parvint à leur hauteur, ils tirèrent sur lui : une balle traversa la manche de son habit.

L'un des principaux citoyens du comté, né à Saint-Louis, d'une des plus respectables familles d'Acadie, M. Jean Vautour, homme très capable, obtint par l'entremise du député acadien M. Renaud, de sir Georges-E. Cartier, alors ministre des Postes, la position de percepteur des Postes à

Richibouctou. C'était aussi le premier Acadien parvenant à un emploi enviable du gouvernement. Cela ne faisait point l'affaire des ennemis du nom français. Aussi presque chaque soir, et durant longtemps, M. Vautour se vit en butte aux pires traitements. Cachés derrière des murs ou profitant des nuits très obscures, les malandrins lançaient contre le bureau des pierres énormes, brisant les fenêtres, mettant en danger les jours de M. Vautour.

Un soir qu'il se rendit en voiture au bureau pour affaires, un vaurien lui lance une pierre, de près de cinq livres ! avec tant de force qu'elle lui brise sa montre d'or. Le coup, heureusement, ayant été amorti par la montre, ne fut point mortel. Et, quoique gravement blessé, M. Vautour se rendit à son bureau.

Il ne pouvait plus hésiter. Il fit donc rapport de tous ces faits, de l'imminence du danger pour lui, à son chef, sir Georges-E. Cartier. Immédiatement le ministre lui répondit, lui donnant instruction formelle de tuer le premier qui oserait encore l'attaquer, lui promettant que le gouvernement le protègerait.

M. Vautour fit faire des affiches contenant cet ordre du ministre et les fit apposer par toute la ville. "La crainte du fusil est le commencement de la sagesse" du fusil de la verte Erin : les attaques contre M. Vautour cessèrent aussitôt.

Le comté de Kent est riche en faits de ce genre—richesse peu enviable ! Je me permettrai d'en rapporter de temps à autre si je ne suis pas lapidé d'ici-là.

Voilà les gens qui fournissent ce que leurs évêques ont baptisé du nom baroque de *timber* à faire des ministres du Dieu de paix et d'amour.

Ce n'est pas seulement dans le comté de Kent que se produisent les actes de sauvagerie dont j'ai donné quelques exemples. C'est partout. Vous-mêmes, dans la province de Québec, vous n'en êtes pas exempts. Cela ne vous corrige pas plus que nous, et, tout aussi stupidement que nous, vous trouvez moyen de pousser ces énergumènes, sous le prétexte, adorable de bêtise humaine," qu'il faut être

large..."—C'est ainsi que, doucement mais sûrement, nous nous suicidons. Nous le savons, nous le voyons, nous le sentons. Est-ce que ce serait à notre race que s'appliquerait la parole de Virgile : *Quos vult perdere Jupiter dementat?* —Malheur de vous, en ce cas!...

OU LES COUPS CONTINUENT

Le grand comté de Northumberland ne compte guère qu'un quart de Français. Je ne m'y arrête pas aujourd'hui, pour arriver tout de suite au beau comté de Gloucester aux trois quarts et plus français.

Le chef-lieu de ce comté est Bathurst, jolie petite ville où à l'origine l'Irlandais dominait. Plus au sud se trouve la paroisse municipale d'Inkerman, mieux connue sous le nom de Pokemouche. C'est le meilleur centre agricole du comté. Je fus témoin oculaire de ce que je vais rapporter. J'étais alors bien jeune.

Dès que l'automne arrive, c'est la coutume de se réunir plus ou moins nombreux tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, afin de passer le plus agréablement possible les longues veillées. Presque chaque fois, ces réunions toutes paisibles étaient troublées par les Irlandais pleins de whiskey qui s'emparaient même avec des violences regrettables des maisons où s'amusaient les nôtres. Quand les nôtres étaient prévenus à temps, ils se préparaient en conséquence et recevaient magistralement les assaillants, forts seulement lorsqu'ils étaient dix contre un. Toute la population de langue anglaise ne formait pas un quart de la paroisse. Les Anglais eux-mêmes vivaient en très bonne intelligence avec les Français et ne prenaient jamais part aux sauvageries de leurs ilotes. Ces attaques des voyous irlandais devinrent si graves, les lois nous protégeaient si peu, la note des tribunaux était si élevée et les procès duraient si longtemps, que les Français finirent par où ils eussent dû commencer : s'exercer et se défendre eux-mêmes. La jeunesse d'alors se mit à l'étude de la boxe, elle s'adonna au pugilat. Nos jeunes gens devinrent si forts qu'un seul d'entre eux mettait aisément à mal cinq ou six de ces fier-à-bras. Il ne

fallut pas une génération pour en arriver à ce résultat, croyez-le bien. Et bientôt, nos jeunes gens prouvèrent par les arguments *frappants*—si efficaces auprès de nos ennemis—que si charbonnier est maître chez soi, les Acadiens entendaient jouir du privilège du dit charbonnier. Les Irlandais, dès lors, commencèrent à réfléchir. Que de horions ils reçurent pour en arriver à comprendre le précepte de la sagesse des nations !

A cette époque—il y a un demi-siècle environ—, il n'y avait à Pokemouche qu'un seul marchand acadien, le premier jusqu'alors. Désireux de donner une bonne instruction à ses enfants, il les enseignait lui-même, puis décida d'en envoyer un au moins à Halifax, les collèges étant rares alors, aucun de notre langue n'existant encore. Celui qui fut envoyé à Halifax n'avait pas 20 ans. Il demeura deux ans à la capitale de la Nouvelle-Ecosse et, à ses études, joignit un cours extrêmement complet de boxe. Revenu au foyer paternel, il eut bientôt l'occasion de montrer son savoir-faire et, après quelques rencontres, il devint la terreur des Irlandais. Dans une bagarre quelconque, son nom seul jeté dans la mêlée par l'un des nôtres amenait la fuite des assaillants.

C'était un spectacle réjouissant ! Je pourrais citer le nom de ce brave : qu'il me suffise de vous dire qu'il me touche de très près...

Je passe à un fait assez tragique que je prends entre cent autres.

Il y a des années... pas bien des années, depuis la Confédération, un de nos compatriotes fut nommé par le gouvernement fédéral comme officier garde-pêche. Il devait surveiller les seines. Un dimanche, il en saisit une certaine quantité qui, on le sut bientôt, appartenaient à quelques familles irlandaises de la paroisse. Cette saisie, jointe à la haine du Français choisi à ce poste au lieu d'un des leurs, exaspéra ces gueux. Ils résolurent donc d'attenter même à la vie de l'officier. Ce n'était pas assez. Ils formèrent le complot de ruiner sa famille.

Cet officier, fermier très à l'aise, venait d'achever la

construction d'une grande et belle grange de quelques milliers de piastres. Un soir, quatre ou cinq de ces ennemis de tout ordre et de toute liberté se concentrent. Ils ont publiquement vociféré des menaces de toute sorte contre les propriétés et la vie de l'officier—grâce à l'excellence de nos lois, à la protection qu'elles semblent assurer tout spécialement aux criminels. L'officier et sa famille venaient de se coucher lorsque le feu éclata soudain aux dépendances. Les incendiaires menacent du fusil le brave officier, victime de son devoir. En peu de temps maison, écuries, remises, récoltes, tout est anéanti : à grande peine la famille peut-elle échapper saine et sauve.

Une enquête s'ouvre. Ceux qui s'étaient publiquement montrés comme auteurs du crime *sont soupçonnés* et arrêtés, mis en prison en attendant un procès. Le procès s'instruit. Le curé de la paroisse (ce n'était pas un Français), à peine le crime consommé, le flétrit en chaire, en dénonce les fauteurs, disant qu'ils doivent être traduits devant les tribunaux pour être punis. Il ajoute qu'il connaît les coupables (ce qui n'était un mystère pour personne).

Ce beau mouvement ne se produisit que cette seule fois. Y eut-il des menaces faites à ce prêtre ?... ou d'autres raisons ?...

Il refusa, depuis lors, de s'occuper aucunement de cette affaire.

Il fallut choisir le jury. Le shérif a bien le droit de nommer ses hommes—pourvu que le choix soit impartial et que l'idée de justice domine dans ce choix.—Je dois observer que ce Shérif n'était pas un Anglais : je veux dire par là que c'était un Irlandais ou un Français. Chose ignoble, tout le jury fut choisi parmi les Irlandais, il n'y eut pas un seul, que je sache, de ses membres qui fût français. Le prêtre de la paroisse avait-il mis la main à cela ?... Mystère !...

Vous avez déjà prévu l'issue de ce procès scandaleux : les incriminés furent libérés... Voilà nos lois !—Ce cas est un cas de pénitencier pour la vie : ces brutes en sortirent presque glorifiées... Le gouvernement indemnisa-t-il

son fidèle serviteur ?... — Croyez-le, et buvez de l'eau fraîche si le cœeur vous en dit.

Le curé de la paroisse, s'étant attiré la disgrâce de ses... torcols par un sermon dans lequel il s'oublia au point de leur rappeler leurs devoirs, prêchait à la grand'messe le dimanche suivant : la servante était, elle aussi, à la messe. Elle avait préparé la table pour le dîner.

La douce canaille (je ne parle pas de la servante), qui se tient de préférence au dehors de l'église pendant les offices pour mieux préparer ou jouer ses tours, se rendit à la grange du curé, vola, brisa tout ce qui s'y trouvait, passa au presbytère, y mit la table en pièces, cassa plats et soupière, la vaisselle, saccagea à son goût. Après la messe, ces braves prirent la fuite sans laisser d'adresse.

La hiérarchie irlandaise affiche ouvertement son mépris de l'autorité de Rome : l'exemple venant ainsi de ces gens-là, ils ne doivent pas s'étonner que leurs congénères les imitent. C'est bien qu'ils récoltent ce qu'ils ont semé.

Par ce qui précède, vous pouvez vous imaginer facilement l'énorme quantité d'excellent "*timber*" qu'ils possèdent pour y tailler des O'Brien, des Walsh ou des Fallon !

V.-A. Landry.

———:o:———

La politique canadienne et les Canadiens-Français.

II.—Questions actuelles.

I.—L'exploitation des préjugés.

Platon était philosophe comme on en rencontre peu de nos jours. Mais, il se déridait à l'occasion, comme la fois qu'il écrivit dans "le Politique" que la politique est la science du gouvernement "des bipèdes sans cornes et sans plumes." Je ne dis pas que Platon exagère les qualités de ses contemporains, mais je serais gêné d'avoir autant de franchise à l'égard des miens.

Cousin est de l'avis de Platon, mais il le dit tout autrement : "la vraie politique repose sur la connaissance de la nature humaine." Cela veut dire que l'homme est un bipède, qu'il a des instincts qu'il faut écouter et des besoins qu'il ne faut pas contrarier. Il n'est pas que la vraie politique qui repose sur la connaissance de la nature humaine, l'autre aussi, surtout l'autre, la politique qui n'a pas de qualificatif, celle qui vit de la sottise ambiante. Cette autre, au lieu d'étudier la nature humaine pour obéir à ses hautes aspirations, en recherche toutes les faiblesses, les mauvaises inclinations et les tendances ataviques afin de s'en faire un marchepied facile.

Deux grandes races se partagent le Canada. Elles se sont longtemps combattues, et la paix s'est faite. Toutes deux devraient vivre en harmonie, dans le respect l'une de l'autre. Des heurts se produisent périodiquement, toujours causés par la politique, provoqués par des esprits étroits ou des gens de mauvaise foi. On peut loyalement différer d'opinion, discuter avec ardeur même, mais on ne devrait jamais supposer chez l'adversaire des motifs qui n'existent

pas. Or, le rôle d'un bon nombre de nos hommes politiques et de nos journalistes, depuis une vingtaine d'années, est précisément celui de tromper une partie du peuple sur ce que pense l'autre partie.

Depuis la généreuse folie politique de Riel, à tous les moments d'excitation, il s'est trouvé chez les Anglais et les Français des opportunistes, tels par égoïsme ou servilité, pour donner aux faits une interprétation fausse et aux choses un sens qu'elles n'avaient pas. Autrefois, la lutte entre les partis était plus franche On était ouvertement anglophobe ou francophobe sur les questions d'intérêt national. Aujourd'hui, le député orangiste mange devant ses électeurs tous les Canadiens-Français du Québec et devient agneau au Parlement, alors que le député opportuniste canadien-français jure dans son comté qu'il mourrait pour les siens à les défendre contre l'orangiste et vote aux Communes avec son chef pour n'importe quelle mesure restrictive de nos droits.

Sir Wilfrid Laurier s'est employé pendant vingt ans à soulever les deux races l'une contre l'autre, sous le prétexte de les rapprocher. Nous ne doutons pas que l'ex-premier ministre ait désiré sincèrement la fusion des deux groupes ethniques canadiens. Il a voulu surtout, avant tout, son succès. Pour l'obtenir, il a posé en conciliateur, auprès de chacune des deux races, faisant croire à des sentiments d'hostilité qu'il exagérait, gagnant ses élections dans le Québec et y édifiant sa popularité avec la vanité nationale, y cultivant avec soin l'instinct de la peur de l'Anglais représenté faussement comme un ogre, d'un autre côté amadouant le fanatisme de quelques francophobes par des concessions et des compromis, se plaisant dans les provinces anglaises à se dire persécuté par ses compatriotes pour ses idées sur l'unification du peuple canadien.

On a exploité tous les préjugés de l'électorat sur la question des écoles en 1896, lors de la guerre de l'Afrique-Sud, lors de la création des nouvelles provinces, et lors des dernières élections fédérales. Cette vile exploitation continue dans la presse et sur les tribunes : en Ontario, des députés

font croire à leurs commettants, avec l'aide des journaux, que le gouvernement du Canada est aux mains des nationalistes du Québec, alors qu'ici on se plaint d'être gouverné par le colonel Hughes et le Dr Sproule.

Sans le savoir peut-être, ces exploiteurs des préjugés nationaux, religieux et politiques, préparent, bien qu'ils posent en prédicateurs de l'esprit canadien, la division complète entre le Canada français et le Canada anglais ; ils la rendent inévitable.

C'est que le préjugé politique est fort lui aussi, plus chez le Canadien-Français que chez les autres. L'homme qui tourne le dos à son parti est excommunié, c'est un interdit politique. Il est bien difficile de ne pas changer de parti quand on ne veut pas changer d'opinion ; et celui qui est très attaché à son parti et à son chef doit changer d'opinions vingt fois l'an. Cependant, il y en a qui sont assez habiles, parmi les chefs, pour ne pas changer de parti tout en changeant d'opinion. C'est qu'ils font changer d'opinion au parti.

Il se formera un esprit canadien plus large quand la presse sera plus libre de toutes les puissances d'argent. Si elle ne le devient pas, cet esprit ne se formera pas. Et les journalistes anglais devraient étudier davantage le Québec. Ils n'en connaissent malheureusement ni la langue ni la mentalité.

Que les orateurs anglais sincères viennent exposer leurs idées dans nos villes, et que les orateurs français sincères aillent exposer les leurs dans les villes anglaises. On se connaîtra plus et mieux. Les préjugés politiques et les autres disparaîtront. On finira par se convaincre, à force d'entendre des hommes sincères, que l'esprit de parti n'est pas le parti de l'esprit.

2.—La représentation des provinces aux Communes et la part des Canadiens-Français

Le préjugé est comme une hypertrophie du sentiment. Il faut condamner l'hypertrophie, mais non le sentiment.

Chaque groupe du peuple canadien voudrait avoir une large part dans la gouverne du pays, la plus large part. C'est affaire de sentiment, d'un sentiment d'orgueil. L'ambition n'est pas téméraire tant que le groupe mérite autant d'honneur, et tant qu'il ne lèse pas les droits des autres groupes.

La population de l'Est du Canada voit avec chagrin l'influence politique augmenter de plus en plus dans l'Ouest. Les Provinces Maritimes s'en plaignent tout particulièrement. D'entre elles, la Nouvelle-Ecosse a fourni des hommes éminents à la politique canadienne. Sa population, comme celle de ses deux provinces sœurs, est stable, alors que la population des provinces de l'Ouest a augmenté de 175 p. c. durant la dernière décade. Résultat : chacune des quatre provinces de l'Ouest gagne cinq députés par le dernier recensement, et les trois Provinces Maritimes en perdent cinq. Vous voyez le nœud du problème, qui intéresse jusqu'à l'Ontario perdant aussi quatre députés : les provinces de l'Est, qui ont tout fait pour la Confédération, vont-elles perdre leur prestige ? Va-t-on laisser aux nouveaux venus le soin de nous gouverner ? Ne conviendrait-il pas de fixer un minimun de représentation aux vieilles provinces et un maximum aux nouvelles, afin de laisser à ceux qui ont une histoire et qui connaissent les traditions de notre patrie la responsabilité d'en diriger les destinées ?

Question importante, qui peut devenir épineuse, question de sentiment, mais d'un sentiment juste. Tôt ou tard elle sera abordée de front. Nous sommes d'avis que l'article 51 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, est parfaitement équitable et qu'il doit demeurer ce qu'il est, la base de l'unité de représentation, c'est-à-dire le soixante et cinquième de la population du Québec, ne doit pas changer. Cette unité est actuellement de 30,780 de population. Chaque groupe de 30,780 habitants a droit à un député.

Le Québec est intéressé au problème de la représentation aux Communes au même titre, et plus, que les Provinces Maritimes. Nous sommes la minorité et nous avons besoin d'avoir toute la représentation à laquelle nous avons droit.

Voici une considération que nous croyons bien neuve et dont l'étude pourra garder à l'Est canadien pour cinquante ans encore sa prépondérance à Ottawa. Les provinces de l'Ouest sont peuplées pour plus de la moitié d'émigrés européens ou américains ; et de ces émigrés près de la moitié ne sont pas sujets britanniques, n'ayant pas eu le temps de le devenir ou ne le voulant pas. Et nous ne savons pas combien passeront aux Etats-Unis ou retourneront dans leur pays d'origine après avoir fait une petite fortune. Serait-il juste de donner 20 députés de plus à l'Ouest pour 600,000 immigrés qui ne seraient pas sujets canadiens ?

La représentation juste serait basée sur le chiffre de la population britannique.

D'ailleurs, au point de vue canadien, comme au point de vue des intérêts de l'Est, l'accroissement rapide de l'Ouest, s'il fait songer, n'est pas encore un danger. Il le pourrait devenir si l'immigration continuait à être aussi mal choisie.

Il y a un peu de jalousie et d'envie dans les craintes des Provinces Maritimes et de l'Ontario. Remarquons que la population de l'Ouest n'est pas encore le tiers de la population de l'Est, soit 1,650,000 contre 5,425,000.

La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince Edouard gagneraient beaucoup, croyons-nous, à former une seule province de 907,000 habitants. Cependant, nous croyons que l'état actuel favorise mieux l'expansion des Acadiens.

Le meilleur moyen, pour ses provinces, d'augmenter le nombre de leurs députés, et leur influence par conséquent, c'est de favoriser l'agriculture et la colonisation. Qu'elles améliorent le sort des Acadiens assez longtemps traqués, et ceux-ci leur donneront la population que l'immigration ne leur donne pas.

Avons-nous, Canadiens-Français, la représentation qui nous revient aux Communes ?

L'unité de représentation, avons-nous dit, est de 30,000 près, exactement 30,780. La population du Canada est de 7,100,000, plus que moins. La population française se ré-

partit comme suit : Québec : 1,700,000 (très approximatif pour 1911); Ontario : 240,000 (1909); Provinces Maritimes : 150,000 (141.661 en 1901; l'augmentation que nous supposons est certainement minorée); les Provinces de l'Ouest : 65,000 (1909); soit le total de la population française : 2,155,000.

Nous aurions donc le droit d'élire 67 députés de notre langue et nous pourrions en élire plus, alors que nous n'en élisons que 56 sur 221. Nous sommes trop généreux au Québec, et l'on ne nous rend pas justice dans les provinces anglaises. Le Nouveau-Brunswick seul nous donne un nombre de députés proportionnel à notre population française, trois. En Ontario, nous avons deux députés aux Communes quand nous y avons droit à huit. L'Ouest nous donne un député au lieu de deux. La Nouvelle-Ecosse nous doit un gros député, puisque nous y sommes 45,000, et elle nous oublie complètement. Il est plus juste de confesser que nous nous oublions nous-mêmes.

Demeurons généreux chez nous, c'est exercer une vertu française; mais, soyons fermes chez le voisin, pour exercer une autre vertu française.

3.—L'immigration

La population du Canada s'est accrue de 32 p. c. durant la dernière décade. C'est évidemment dû à l'immigration et à la haute natalité chez les Canadiens-Français. Depuis 1901, il nous est venu 1,453,390 immigrants, soit un cinquième de notre population totale. En 1901, près d'un septième de notre population venait de l'étranger. Donc, si nous n'avons pas payé pour faire venir des immigrants aux Etats-Unis par la porte du Canada, près d'un tiers de la population du Canada est étranger à notre histoire, à nos mœurs, en un mot à l'esprit canadien.

Relativement à leur population, les Etats-Unis n'ont jamais reçu autant d'immigrants que nous. Ils ont eu le soin de varier, souvent cette immigration, l'appelant tantôt de l'Allemagne, tantôt du Royaume-Uni, tantôt des pays la-

tins, tantôt de la Russie, afin de permettre à chaque groupe de s'assimiler au plus tôt. Cependant, ils n'ont pas atteint leur but : le français est plus parlé qu'on ne le voudrait dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, l'allemand depuis la Pennsylvanie jusqu'au Kansas, l'espagnol dans les Etats du Sud. On ne sait pas quelles guerres civiles attendent encore la grande République.

Réussirons-nous mieux que nos voisins à nous assimiler les nouveaux venus ? Quant à la langue, l'assimilation est double, française dans une grosse partie de l'Est et anglaise dans l'Ouest. Quant à l'esprit national, "canadien avant tout," il est difficile à l'Européen comme à l'Américain, surtout à ce dernier qui en est si proche, d'oublier la terre natale. On arrive ici avec les préjugés de sa patrie, avec ses haines, et l'on est forcé souvent de se retrouver avec des ennemis nationaux. Alors les animosités se font jour et se déterminent. Dans l'Ouest, bien que parlant la même langue, Anglais et Américains se regardent de travers. Ces derniers ne se gênent pas, en pleine terre britannique, pour afficher à la fin de leurs annonces en demande de travailleurs l'habituel "No Englishmen need apply." Ils sont environ 400,000 qui n'auront de reconnaissance pour l'Angleterre que si elle leur donne l'occasion un jour de lui tomber dessus.

Montréal est à la veille d'avoir sa question juive, résultat d'une immigration insensée. Il s'y trouve une forte colonie, près de 50,000, d'Israélites, gens qui n'auront jamais d'esprit canadien parce qu'ils sont essentiellement cosmopolites. On les a tous dirigés dans la province française afin de la tondre. Les premiers arrivés, chiffonniers il y a dix ans, regrattiers il y a huit ans, petits usuriers il y a six ans, agents véreux ou manufacturiers il y a quatre ans, sont devenus gros propriétaires il y a deux ans, et font de la grande spéculation en 1911. Dans quelques années, ils seront nos banquiers, contrôleront nos marchés, et nous nous remuerons avec leur permission. Ils ont déjà mis une main plus large qu'on ne le croit sur notre presse, afin de former l'opinion publique. Ils se préparent activement à dé-

buter dans la politique. Des projets de lois sont déjà ébauchés.

Les Canadiens-Français ont le devoir de réagir vigoureusement contre toute immigration juive, et le plus promptement possible. Le Juif ne détruira pas notre nationalité ; c'est comme dissolvant de la morale et des mœurs publiques qu'il faut le combattre. Les Anglais sont aussi intéressés que nous à lutter contre la pénétration juive, s'ils ne veulent pas que la haute finance leur échappe.

C'est avec le flot de l'immigration que notre criminalité s'est élevée. Dans la seule ville de Montréal où les trois quarts de la population sont canadiens-français, les trois quarts des crimes et des délits sont au dossier de l'immigration.

Il fallait avoir du toupet politique et une grande confiance en soi-même pour désirer la fusion de toutes les races au Canada en un seul tout, et s'acharner à y faire entrer tant d'éléments disparates.

De plus l'immigration nous a fourni des bras incapables du travail de la terre, inhabiles aux emplois de nos industries, des sujets décharnés et sans vie. Nous n'avons que faire des épileptiques, des rachitiques et des alcooliques, qu'ils viennent de la Grande-Bretagne ou des ghettos de la Russie.

Il ne s'agit pas d'arrêter complètement l'immigration. Ce qu'il faut arrêter, c'est l'émigration de nos meilleurs sujets canadiens. L'immigration nous est nécessaire, et nous serions égoïstes si nous ne voulions pas faire bénéficier de nos richesses les étrangers qui consentent à mener une vie commune avec nous. Il s'agit tout simplement de restreindre l'immigration et de faire un choix judicieux des immigrants.

On a trop négligé jusqu'ici l'immigration française et belge, celle des montagnards italiens et espagnols.

Il nous faut, qu'on les prenne où l'on voudra, des hommes sains de corps et d'esprit. Une nation forte ne se forme pas avec le déchet humain des vieux pays.

(*A suivre.*)

Louis Gérenval.

Le feront-ils taire ?

Mais oui ! imposera-t-on silence au père Vaughan ? Avec une inconvenance remarquable le cher père vient ici mettre les pieds dans *le plat avec fracas*; *en disant avec éclat :*

"Nous pourrions vivre avec moins de politiciens et plus d'hommes d'Etat. On mêle de tout à la politique. Bien que cela ne soit pas de mes affaires, une chose me semble claire : de même que nous aimons qu'il ne se parle qu'une langue dans nos maisons, ainsi dans cette grande maison que l'on appelle l'empire britannique, chacun ne devrait pas considérer seulement comme un privilège, mais comme un devoir de parler la langue de l'empire." "Sans doute les autres langues doivent être tolérées, mais la langue dominante doit être hors de tout doute, la langue anglaise."

Et voilà le refrain de Son Eminence le cardinal Bourne. Y a-t-il conspiration, oui ou non ?

Voilà un Anglais de Londres, qui est ignorant comme une carpe en matière d'histoire, et qui vient dire que, dans l'empire britannique la langue française est tolérée seulement. Mais cet homme devrait penser avant de laisser chevaucher sa langue à droite ou à gauche. Il ne sait donc pas que la langue française est officielle au pays. Il n'a qu'à relire l'Acte britannique de l'Amérique du Nord. Je ne veux pas refaire l'histoire constitutionnelle de notre langue. Je veux tout simplement attirer l'attention de certains prélats romains qui s'alarment lorsque nous protestons contre les assimilateurs. Oui ou non, la langue française est-elle combattue ici ? Oui ou non, le père Vaughan a-t-il reçu la mission de venir prêcher l'impérialisme. On veut bâillonner les journalistes indépendants qui revendiquent nos droits. Voudra-t-on bâillonner d'abord ceux qui viennent ici répéter de pareilles inepties ?

Mgr Sbarretti sera sans doute dans l'allégresse de voir que de fermes zélateurs continuent ici son œuvre. Nous lui demandons humblement de faire valoir toute son autorité auprès des congrégations romaines pour faire cesser les persécutions contre la race française.

On dit qu'il prend les articles de revues ou de journaux dans lesquels il est fait mention de son œuvre et qu'il va les mettre sous les yeux de tel ou de tel prélat en disant : "Voyez comme on attaque le délégué apostolique." Ce procédé manque de justice et d'équité. Nous n'avons jamais attaqué la délégation apostolique au Canada. Le Souverain Pontife, dans sa sagesse, a jugé à propos de nous donner une marque de sa sollicitude, en nous envoyant un délégué permanent ; et cet envoyé nous l'avons toujours traité avec tout le respect qui est dû à son rang dans l'accomplissement de ses fonctions. Mais chaque fois qu'il a voulu mettre son influence au service de la race qu'il croit supérieure pour humilier la race qu'il suppose inférieure, nous avons protesté avec énergie, parce que nous savions bien que Son Excellence outrepassait ses pouvoirs. Nous tenons à le lui signifier encore une fois. Que Mgr Sbarretti ne se froisse pas pour les vérités que nous sommes obligés de lui signifier. Qu'il répare tout le mal qu'il a fait à la race française en Amérique, en faisant taire tous les impérialistes religieux qui viennent ici prêcher l'unité de langue. Qu'il dirige tout son zèle pour nous protéger et qu'il envoie le père Vaughan aux Indes prêcher la nécessité de ne parler que l'anglais dans cette portion de l'empire britannique. Les Hindous le recevront sans doute comme il le mérite.

*
* *

M. l'abbé McShane a des visions de Pucelle d'Orléans. Il s'imagine que la cause du catholicisme sera un jour défendue dans la bonne ville de Montréal par l'élément irlandais. Déjà, il entrevoit dans ses rêves la création d'une cinquantaine de paroisses irlandaises. Ah ! vrai-

ment, les Canadiens-Français, dont ce monsieur se paie agréablement la tête en déclamant partout *l'habitant* de Drummond et en lisant des lettres écrites par nos compatriotes en mauvais anglais, seront tous descendus dans la tombe ou parleront la langue anglaise, destinée à devenir l'unique langue de l'Empire. On le dit à nos portes et nous ne protestons pas avec assez d'éloquence.

Parlons donc plus français. Au lieu d'écrire en mauvais anglais des lettres que M. l'abbé McShane promène partout pour se moquer de nous, écrivons en français; obligeons ces messieurs à parler le français.

Au surplus, on pourrait facilement se donner la joie de déclamer du Chouinard et de démontrer que nos amis les Anglais commettent des bourdes énormes au sujet de la langue qui est la nôtre. N'insistons pas pour aujourd'hui.

Michel Renouf.

———:o:———

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

II

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

Après le Roi c'est la noblesse. Sans noblesse pas de monarchie, dit Montesquieu dans son livre "L'Esprit des Lois." La noblesse est la seconde partie de la constitution.

Au Canada, le XVIIe Article de la Capitulation de Montréal de 1760, signée par M. de Lévis et le Marquis de Vaudreuil au nom du Roi de France et contresignée par sir Jeffrey Amherst au nom du Roi Britannique, dit que "La Noblesse, les officiers militaires et civils... et tous les habitants tant de ville que de campagne conservent l'entière possession de leurs privilèges et biens, nobles et bourgeois, mobiliers et immobiliers, marchandises, fourrures et batteaux." Sauf "les privilèges et biens appartenant au Roi de France, lesquels passent par cette capitulation au Roi Britannique." La commission donnée au Marquis de La Roche, le premier gouverneur, l'autorisa à concéder "aux gentilshommes et gens de mérite des fiefs en seigneurie au Canada et autres dignités relevant du Roi, à la charge qu'ils serviront à l'entretien et défense des dits pays." Article 258, Ordonnance d'Orléans, déclare : "Roturiers et non-nobles "achetant fiefs nobles ne seront pour ce annoblis ni mis au rang de nobles de quelque valeur que seront les biens acquis par eux."

L'étude de la noblesse est bien intéressante : c'est l'histoire de la nation, de ses grands faits ; au Canada parmi les cent vingt noms de la noblesse seigneuriale, c'est la souche de toute famille illustre.

Avec les registres de cette noblesse conservés de 1604 à

1763 aux archives de l'intendance au Canada, commencent les collections héraldiques et généalogiques du Collège des Armes du Canada.

La noblesse, c'est l'aristocratie en fonction. L'aristocratie, c'est la race pure aryenne qui a dominé la civilisation de l'ancien monde.

A Rome, au moins sous l'Empire, l'aristocratie, selon de Baume, était surtout une caste. C'était un état dans l'Etat. Le noble avait de nombreux privilèges : il possédait souvent de très grandes propriétés, " mais ce n'était pas exclusivement de la possession de ses privilèges ou de ses vastes domaines qu'il tenait son rang ; c'était plus encore de sa famille, du souvenir de l'illustration de ses ancêtres."

Parmi les Gaulois et les Ecossais, dit le même auteur, la nation se divise en trois classes : celle des nobles ou chevaliers ; celle des druides et le peuple. Les deux premières seules exerçaient le pouvoir et tenaient les richesses. La classe de la noblesse formait la cavalerie, elle exerçait en outre tous les commandements dans l'armée. La noblesse était maîtresse dans les assemblées politiques, fournissait seule les sénateurs et presque tous les magistrats. Elle ne servait que dans la cavalerie, armée d'élite que César déclarait redoutable. La noblesse était héréditaire, mais tout homme riche et distingué à un titre quelconque pouvait y parvenir, à la condition de se faire accepter d'abord parmi les soldurii d'un chef, qui ensuite lui facilitait l'accès à la classe supérieure.

Au-dessus de toutes les institutions sociales de la vieille Germanie, Tacite place une aristocratie guerrière qui conduit la tribu au combat et qui la juge pendant la paix. La royauté n'est qu'une émanation de cette aristocratie essentiellement mobile comme l'état social de ces jours-là, qui n'a pas de terres, qui n'a pas de privilèges, "qui ne possède en propriété que sa gloire et son renom personnel, et qui les transmet à ses descendants." Ses guerriers gouvernent et administrent cencurrement avec le Roi : ils en reçoivent des terres à titre de récompense, " mais ils n'ad-

mettent pas que le souverain pouvoir soit la propriété exclusive du Roi."

Parmi les Francs, le Prologue de la loi Salique dit que : l'illustre nation des Francs, constituée par la main de Dieu, forte dans la guerre, profonde dans le Conseil, d'une noble stature, d'une beauté primitive de sang et de forme, plein de courage, de promptitude et d'élan, cherchant la science sous l'inspiration de Dieu, désirant la justice et gardant l'honneur de race selon ses mœurs, dicte la loi Salique "par l'organe des grands, ses chefs."

Les Francs étaient supérieurs à tous les autres peuples, et leurs nobles étaient leurs capitaines à la guerre et leurs juges à la paix. Ils restaurèrent l'Empire Romain sur la base de leur féodalité et instituèrent pour les élites l'ordre de la Chevalerie.

La féodalité était l'ensemble des lois et coutumes constituant la constitution d'Etat, inviolable en soi, qui régirent l'ordre politique et social en France et au Canada sous l'ancien régime. Sous le régime féodal, la royauté ne fut plus que le centre autour duquel se groupèrent les états féodaux. Une hiérarchie s'établit, chaque seigneur demandant la protection et devenant le vassal d'un seigneur plus important, et le Roi n'est que le seigneur des seigneurs.

Le contrat d'inféodation par lequel le fief était constitué, comprenait une double formalité : de la part du vassal, l'hommage et le serment de fidélité ; de la part du seigneur, l'investiture ou mise en possession du fief. Au Canada les cérémonies de l'investiture eurent lieu au Château de Saint-Louis, à Québec. Le vassal devait au seigneur le service militaire, l'assistance dans l'administration de la justice. Pour posséder un fief, il fallait être noble. Selon "Le Code de la Noblesse," p. 141, la féodalité était un ordre régulier et par ce seul avantage ellé l'emportait de beaucoup sur l'époque antérieure. Elle n'avait été constituée ni en vue de despotisme (puisque c'est sous son empire et souvent de son propre consentement que le peuple s'affranchit, que la classe bourgeoise se fortifia), ni en vue de l'avilissement des esprits (puisque c'est de son temps que la langue, les

mœurs, la littérature et les arts sortirent de la barbarie et enfantèrent des merveilles), ni en vue de l'égoïsme de la classe noble (puisque pendant que le peuple s'enrichit et prospéra à l'ombre des vieux manoirs, les seigneurs féodaux s'appauvrirent volontairement pendant deux siècles à lutter contre les infidèles et dévouèrent généreusement sous le manteau des croisés, ou sous les côtes des mailles du chevalier leur existence, leur courage et leur sang à la défense des opprimés, des misérables et des faibles).

La féodalité déploya de hautes vertus et d'admirables instincts : elle adoucit les moeurs et, dès qu'elle fut à son apogée, un demi-siècle suffit pour donner à la France une face nouvelle pour la régénérer, pour guérir les blessures de cinq siècles de confusion et de désordres. Mais bientôt éperonnée par la criminelle malice des démagogues, le tocsin des communes sonna (1792) le glas de la monarchie en France et les funérailles de l'antique noblesse que la monarchie plus ambitieuse que prévoyante avait laissée sans force. Déjà mutilée par le feu des batailles, avilée et ruinée par les courtisanneries royales, démoralisée par les sophismes voltairiens, elle finit par tomber sous le hideux couteau revolutionnaire et par emporter avec sa constitution pour linceul, le salut, la grandeur et l'esprit chevaleresque de la France.

Martin, le grand historien de France, dit : La féodalité apporte avec elle un idéal politique ; sa théorie est une hiérarchie guerrière partant du dernier feudataire possesseur d'une tour, d'un cheval et d'une armure pour s'élever de degré en degré jusqu'au Roi, clef de voûte de l'édifice et chef de cette grande armée de propriétaires soldats, jusqu'au Roi dont la couronne ne relève que de Dieu et de son épée. A tous les degrés de cet ordre de noblesse féodale un serment réciproque, renouvelé à chaque mutation des personnes, lie le seigneur et le vassal. Le vassal doit se lever en armes au ban de son seigneur et siéger comme assesseur dans les plaids seigneuriaux ; le seigneur doit protéger le vassal dans la jouissance de son fief envers et contre tous. Le vassal perd son fief pour félonie envers son sire.

Le seigneur perd sa suzeraineté s'il veut priver son vassal induement de son fief ou de ses droits de personne et des biens. Le vieux droit germanique de se faire justice à soi-même est reconnu à tous les degrés en cas d'infraction de serment.

Aujourd'hui en France moderne, une impopularité indélébile pèse toujours sur le souvenir de la féodalité. La chevalerie, au contraire qui semble n'avoir été pourtant que la féodalité armée et qui rejetait "dédaigneusement des rangs de sa milice l'homme étranger à la caste nobiliaire," a trouvé grâce devant l'opinion du peuple ; son nom est resté quelque chose de national en France et n'évoque dans la mémoire populaire que de vagues souvenirs de courage, de loyauté, de générosité, de foi ardente, d'amour idéal et constant ; le fantôme chevaleresque apparaît à travers les nuages du passé abritant sous son écu sans tache les veuves, les orphelins, les opprimés et consacrant sa force à la défense de la faiblesse et du droit outragé.

Un mot caractéristique, celui de courtoisie, désigne l'ensemble des qualités qui naissent ; c'était en effet dans les cours d'honneur des châteaux, théâtre des jeux guerriers, que se développaient cette galanterie, cette bonne grâce, cette politesse, cette générosité qui faisaient le chevalier courtois. Le récipiendaire de chevalerie s'agenouillait devant le parrain qui lui devait conférer l'ordre et qui lui rappelait brièvement les devoirs guerriers, que tout chevalier doit avoir droiture et loyauté ensemble ; il doit protéger les pauvres gens pour que les riches ne les puissent fouler, et soutenir les faibles pour que les forts ne les puissent honnir. Il se doit éloigner de tout lieu ou gît la trahison ou l'injustice. Lorsque dames ou demoiselles ont besoin de lui, il les doit aider de son pouvoir. Les chevaliers doivent garder la foi inviolablement à tout le monde et surtout à leurs compagnons ; ils se doivent aimer, honorer et assister les uns les autres en toute occasion.

Ceci est en bref l'histoire de la noblesse, le parti principal de la constitution de l'Etat. Et il est notable que la noblesse ne naquit ni du Roi, ni du peuple—parce que la

royauté n'est qu' "une émanation de la noblesse"—mais qu'elle naquit de la race aryenne germanique des Francs, des Normands et des Goths, qui de sa pureté de sang et supériorité d'honneur et d'esprit se prolonge en caste avec ses registres genéalogiques et signes héraldiques jusqu'à nos jours comme la noblesse de nom et des armes.

Les Souches des Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alumnale dans les Arckives du Collège des Armes du Canada.



Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivènt envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, "Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

LAW, DUC D'ARKANSAS

Armes : D'hermine à la bande de gueules accompagnée de deux coqs du même, l'un en pointe, l'autre en chef, une bordure du même, couronne de duc au-dessus d'une couronne seigneuriale.

Histoire: Le duché d'Arkansas, créé par le roi Louis XIV, fut concédé à M. Jean Law, son ministre des finances, en 1715, qui y envoya quinze cents colons parmi lesquels était l'ancêtre de Gortschauk le musicien. La famille Law est bien célèbre et ancienne dans l'histoire du royaume d'Ecosse, où elle possédait plusieurs baronnies depuis des siècles. Jean Law, un cadet de cette ancienne et noble famille avec son frère fondèrent la branche française de cette famille. Les enfants du célèbre financier de Louis XV ne laissa pas d'héritiers, mais son frère, un officier général des troupes dans l'Inde orientale française, avait l'honneur de transmettre la gloire du nom illustré par un maréchal des armées de France sous Napoléon Ier et par quelques généraux de distinction. Le chef de cette famille en France porte le titre de marquis de Lauriston.

***

CAEN, BARON DU CAP TOURMENT

Armes : D'azur à une fleur de lys d'argent, couronne seigneuriale.

Histoire : Guillaume de Caen, dont le nom est dérivé d'une seigneurie en Normandie, un fief noble de haute, moyenne et basse justice, avait l'honneur de porter le titre de la première baronnie concédée par le roi de France au Canada, quoiqu'il fût ensuite dépossédé. La postérité réside dans la Guadeloupe.

***

LIENARD, COMTE DE BEAUJEU

Armes : D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Histoire : Cette famille était rangée pendant des siècles et depuis le IX siècle parmi les grands feudataires de la France. Le nom de Beaujeu de Beaujolis est renommé dans l'histoire. De cette famille fut Anne de Beaujeu, reine de France.

Philippe, comte de Beaujeu, chef du gobelet du Roi, guidon des chevaux légers de la garde du Roi et son épouse Catherine Gobert eurent un fils :

Louis Liénard, comte de Beaujeu, chevalier de St-Louis, major des troupes envoyées au Canada en 1700. Il naquti en 1682 et épousa à Montréal en 1706 Denise T., fille de Jean B. Migeor, remeuse de L. S. les enfants de la famille royale. Enfants : I Louise, II Louis J., III Marie J., IV Daniel H., V Marie C., VI Charlotte, VII Louise, VIII Louis, IX Marie J. F., X Jean B. G.

Louis Liénard, comte de Beaujeu, né en 1716, fils du précédent, seigneur de Villemonde, lieutenant des troupes, épousa (Québec 1747) Louise C., fille de François C. Cugnet, et ensuite Geneviève, fille de Paul J. Lemoyne (1753), de la famille du baron de Longueuil. Enfants : I Julie L., II Elizabeth G., III Marie L., IV François, V Marie. Le chef actuel de la famille est Marie, Jules, Georges, Raoul, Monongahéla Saveuse, vicomte de Beaujeu, et membre du conseil de l'Ordre Seigneurial. Cette famille a donné au Canada un des héros de son histoire : Daniel Hyacinthe de Beaujeu, commandant au fort Duquesne sur l'Ohio, qui défit le général anglais Braddock et son armée de plus de 2,000 réguliers avec à peine 600 Canadiens-Français et Peaux Rouges.

***

LORE

Armes : D'hermine à trois quintefeuilles de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : Maison d'origine chevaleresque qui a pris son nom d'une terre située à trois lieues de Mans et où l'on comptait cent quarante-sept feux. Elle florissait dès le treizième siècle, et avait contracté des alliances avec les plus anciennes familles de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Touraine.

PREVOST DE ST-FRANCOIS

Armes : Tiercé au 1 d'azur au croissant d'argent ; au 2 d'or à trois étoiles d'azur ; au 3 de sable à la sirène d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Famille qui a donné Robert Prévost, seigneur de Montreuil du Péreux, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Né vers l'an 1654, fut reçu conseiller-secrétaire du Roi, de sa maison et de la couronne de France et de ses finances. Cette famille en obtint les provisions le 3 mai 1708.

Jean B. Prevost, sieur de St-François, représentait cette famille au Canada en 1683, date de son mariage à Beauport avec Marie, fille de Martin Giroci. Mais il épousa ensuite en 1712 à Ste-Famille, Marie G., fille de Jean Sedilot. Son père fut Martin et son grand-père et grand'-mère furent Pierre, et Charlotte (View) Prevost Montreuil sur Bois de Vincennes.



DE LA MOTHE DE CADILLAC

Armes : De gueules au lion d'or, la patte dextre surmontée d'une étoile du même au canton dextre de l'écu. Devise : Hinc lucet, hinc dimicat. Couronne seigneuriale.

Histoire : La famille de La Mothe est une des plus anciennes du Vivarais ; elle établit par actes authentiques sa filiation depuis l'an 1371. Elle a porté jusqu'en 1545 le nom de Chalendar, époque à laquelle elle a pris le nom de La Mothe. Lors de la vérification des titres de noblesse, des jugements, à la date du 7 juillet 1668 et au 1er septembre 1669 la lui confirmèrent sous ce nom dans les provinces du Languedoc et du Dauphiné. Presque tous les membres de cette famille ont servi successivement dans les pages de la Chambre et de la petite écurie et ont tenu des emplois élevés dans la marine et dans l'armée territoriale. Le titre de comte a toujours été à la famille qui jouissait, avant 1789, de tous les droits seigneuriaux.

Antoine de La Mothe, sieur de Cadillac, de cette famille, était capitaine en 1699 commandant le fort Pontchatrain dans la Louisiane, de laquelle province il devenait gouverneur en 1714. Il naquit en 1661, fils de Jean de La Mothe (frère du marquis de Jourdis) et de Jeanne de Malenfant (Toulouse). Il épousa à Québec en 1687 Marie Thérèse, fille de Denis Guyon.

***

AMYOT DE STE-CROIX

Armes : D'azur à la bande d'argent chargée de 5 mouchetures d'hermine de sable posées dans le sens de la bande. Couronne seigneuriale.

Histoire : Cette famille avait donné beaucoup d'hommes illustres dans la litérature et les arts en France. Elle est d'origine normande et fut établie à Moyencourt en Normandie.

Mathieu Amyot, né à Chârtres (Normandie) marié au Canada à Marie, fille de Pierre Miville à Québec en 1650. Son père et sa mère furent Philippe Amyot (Chârtres) et Anne Convent, fille de Guillaume et d'Antoinette de Longval, évêché de Soissons. Par la recommandation du ministre Talon auprès du Roi, il fut doté de la seigneurie voisine de Ste-Croix. Son fils :

Charles Amyot, seigneur de Vincelette, marchand, né en 1650, épousa Geneviève, fille de François de Chavigny, sieur de Berchereau-Créancé en Champagne, et de son épouse Eléonore de Grandmaison. Son fils :

Charles Joseph Amyot, seigneur du Cap St Ignace, épousa en 1691 Marie Gabrielle, fille de Jean Hautmonay. Issu de lui fut :

Gabriel J. Amyot, sieur de Hautmonay, qui épousa à Québec en 1741, Marie, fille de J. B. La Coudray.

***

AVICE DE LAGARDE

Armes : D'azur à 3 diamants taillés en triangle posés sur leur pointe. Chaque diamant à 3 facettes. Couronne seigneuriale.

Histoire : D'une ancienne famille de Poitou, Charles H. Avice, sieur de Mougon, exempt des Gardes du Roi, colonel de cavalerie, épousa Blanche Colombe de Rasilly (N.-D. de Niort, Poitiers) et son fils :

Michel M. Avice, seigneur de la Garde au Canada, épousa à Montréal en 1760 Marie A., fille de Louis Prud'homme.

***

AUDET DE BAYEUL

Armes : D'azur à 3 épées d'argent pointes en bas. Couronne seigneuriale.

Histoire : De cette famille d'Odet ou Audet de Bretagne, est dérivé :

Louis Audet, sieur de Bayeul au Canada, marié en 1702, à Contrecœur, à Madeleine, fille de Toussaint Chrétien, et ensuite en 1702 (Isle de Jersey), à Marie A., fille d'Antoine Trottier.

***

D'AMOURS DE CHAUFOURS

Armes : D'argent à trois clous de sable surmontés d'un sanglier du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Mathieu D'Amours, seigneur de Chaufours, un des grands seigneurs du Canada, né en 1518, marié (Québec, 1652) à Marie, fille de Nicolas Marsolet. Il fut fils de Louis D'Amours, conseiller du Roi en son château à Paris, et d'Elisabeth Tessier (St-Paul, Paris), et la cinquième génération de François D'Amours, seigneur du Serin (1490), maître de l'Hôtel de Sa Majesté Louis XII. Un des frères de Mathieu (Gabriel) était aumônier de S. M. le Roi Louis

XIV en 1664, et un autre (Pierre), chevalier et maréchal des champs. Mathieu avait plusieurs fils dont :

Louis D'Amours, sieur de Jemsey en Acadie, né en 1655, épousa en 1686, à Québec, Marguerite, fille de Simon Guyon.

René D'Amours, sieur de Clignancourt, né en 1660, épousa Françoise C., fille de Charles Le Gardeur.

Mathieu D'Amours, sieur de Frêneuse, né en 1657, épousa Louise, fille de Simon Guyon.

Charles D'Amours, sieur de Louvière, né en 1662 (rivière St-Jean, Acadie), épousa en 1698, Marie A., fille de François Genaple, et ensuite à Port Royal, Acadie, Marie A., fille de Pierre Thibodeau et de Jeanne Terio.

Bernard d'Amours, sieur de Plaine, officier à Port Royal, Acadie, marié à une fille de La Borgne de Belleisle.

***

ADHELMAR DE ST-MARTIN, ETC.

Armes : D'or à 3 bandes d'azur. Couronne seigneuriale.

Histoire : Ancienne famille de Provence de laquelle était Antoine Adhémar, sieur de St-Martin, notaire royal au Canada, né en 1740, fils de Michel Adhémar et de Cécile Dalbe (St-Salvy, d'Alby, haut Languedoc), qui épousa Geneviève, fille d'Antoine Segeot et de Marguerite ruffel, St-André-des-Arts, Paris. De la même famille aussi en Canada était :

Gaspard Adhémar, seigneur de Lantagnac, fils d'Antoine, gouverneur de Manton, Provence, et de Jeanne de Truck. Il était chevalier et lieutenant, marié (Québec 1720) à Geneviève, fille de Mathieu, sieur de Lino.

***

BOURGONNIERE DE HAUTEVILLE

Armes : De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Le premier de cette illustre famille au Canada fut :

Barthélemy François Bourgonnière, sieur de Hauteville, secrétaire du gouverneur, né en 1666, fils de Yves Bourgonnière, notaire royal de Bayeux, et de Françoise Testu. Il épousa (Québec 1696) Marie A., fille de Jean Levrard.

RIGAULT, MARQUIS DE VAUDREUIL

Armes : D'argent au lion de gueules, couronné d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Les seigneurs de Rigault furent d'une haute, ancienne et puissante race à St-Papoul, en France.

Jean L. de Rigault, seigneur de Castel-Verdun et de Vaudreuil, accompagna les troupes de France au Canada comme officier supérieur. Il épousa à Québec, en 1690, Louise E., fille de Pierre de Joybert, seigneur de Soulange. Ses enfants : I Louis P., II Philippe A., III Pierre, IV Hector, V François, VI Joseph H., VII Louise E.

Louis Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, capitaine des gardes, né en 1691, fils du précédent, fut succédé par son frère :

Philippe Anaud de Rigault, marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur-général du Canada pour le Roi de France Louis XV en 1759, naquit en 1705 et épousa Antoinette Colombel.

Le marquis de Vaudreuil aussi fut gouverneur de la Louisiane et lorsque la collection Vaudreuil, contenant les archives du Canada et de la Louisiane de son administration, fut dotée à la Louisiane par l'héritier du titre dans le XIX siècle, l'administration anglaise au Canada se félicita de la perte de cette collection.

*
* *

DE ST-VINCENT, BARON DE NARCY

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'or à un bœuf passant de gueules, clariné du même, au canton senestre d'azur chargé d'une croix potencée et alésée d'or ; aux 2 et 3 d'or à une

cloche de gueules. Couronne de baron et de seigneur. Cimier : un bœuf issuant entre deux bannières aux armes du deuxième. Aussi couronne seigneuriale.

Histoire : Cette famille est ancienne et noble dans la Champagne et les Pays-Bas.

Pierre de St-Vincent, baron de Narcy en Champagne, premier capitaine des troupes du pays, chevalier de St-Louis, né en 1660, épousa Marie Antoinette Ducjard. Enfants : I Marie H., II Henri A., III Jean C., IV Daniel, V Elisabeth.

Henri Albert de St-Vincent, fils du précédent baron de Narcy, officier des troupes à Lorette (Canada) en 1730, épousa (Québec 1719), Marie M. L., fille du seigneur Jacques Le Vasseur. Enfants : I Thomas A., II Marie T. E., III Charles A.

Thomas Antoine de St-Vincent, baron de Narcy, fils du précédent dont les descendants continuent les titres et les droits de famille.

***

TONTY, BARON DE PALUDY

Armes : D'argent à la bande engraillée de sable. Cimier : Un oiseau au naturel affronté de 3 plumes d'autruche de gueules comme descendant des comtes Dondi à Venise. Couronne de baron et de seigneur.

Histoire : Laurent Tonty épousa Isabelle de Liette et son fils fut :

Alphonse Tonty, baron de Paludy capitaine-commandant le poste de Détroit, né en 1659, marié d'abord (Montréal 1689) à Anne, fille de Pierre Picoté, famille seigneuriale de Bellestre, et ensuite en 1717 à Marie A., fille de Jacques Roch La Marque. Enfants : I Marie H., II Louis, III Charles II, IV Claude, V Thérèse, VI Pierre A., VII, Marie J.

Charles Henri Joseph Tonty, baron de Paludy, gouverneur du fort St-Louis, sur le Mississipi, fils du précédent, marié (Chambly 1722) à Marie M., fille de Pierre Savourin,

et ensuite à Louise, fille de Charles Renaud (1732). Enfants : I Angélique et des autres parmi lesquels a été transmis le titre de Paludy. Il était le fondateur des villes de Little Rock et de Preoria, et appelé le " Père d'Arkansas."

(A suivre.)

———:o:———

Etude sociale

Le Canada est un pays riche et prospère. On le dit partout, même à l'étranger, et nous avons fini par y croire, lorsque c'est par là que nous aurions dû commencer. Il faut donc le répéter afin que personne ne l'ignore, surtout ceux qui ne participent pas à la richesse nationale dans la mesure qui devrait leur en revenir. Cela pourra les porter à se demander pourquoi ils ne jouissent pas de toute leur part de prospérité, et il n'en résultera que du bien au point de vue social. Il faut savoir de quoi l'on souffre pour y remédier, et c'est en remontant de l'effet à la cause que l'on y arrive le mieux.

Nos gouvernants ont le pouvoir de maintenir l'équilibre économique, et ils doivent le faire de telle sorte qu'aucune classe de la Société ne soit plus favorisée qu'une autre. Ils ont souvent la bonne volonté de le faire, mais leurs bonnes intentions sont aussi souvent faussées par la partisannerie moutonnière, trop facilement satisfaite. C'est par elle que nous manquons à notre devoir de les renseigner sur les besoins réels et pressants. Pour bien diriger il faut bien connaître, et comment arriver à la vérité économique lorsque la plupart des électeurs sont des politiciens compromis avant d'être des économistes de bonne volonté.

Il y a d'heureuses exceptions et votre excellente Revue est avec les meilleures. Cependant son nom ne nous rappelle pas moins que la race française en Amérique est partagée en deux grands tronçons. Si nous remontons à l'époque de la séparation, qui s'effectua surtout entre 1860 et 1875, il faut bien dire qu'il ne fut rien fait de pratique pour enrayer un mouvement que l'on a justement considéré comme une calamité nationale. Nous aurions dû élever le principe économique remédiateur à la hauteur d'une question nationale; l'on préféra dans le temps en faire une

question de parti, quitte à en déplorer par la suite les conséquences néfastes.

Nous avons constaté brièvement sans discuter, voulant seulement en arriver à formuler un vœu, qui est celui-ci : C'est que les continuateurs de ceux qui nous donnèrent la protection, cause principale de la prospérité que nous constations au début, complètent la grande œuvre des initiateurs de cette politique bienfaisante, en mettant les questions de tarif hors du domaine de la politique active et des débats stériles de parti.

***

Si le Canada est riche et prospère, la richesse n'est pas également répartie entre les différentes races qui composent la nation. Nos compatriotes sont d'excellents travailleurs, et leur activité contribue grandement au développement de la richesse nationale. Néanmoins la race française n'est pas cotée bien haut que nous sachions dans la finance. Le *Star* de Montréal donnait à la fin de 1911 une liste de cent millionnaires de notre métropole, et dans cette nomenclature on ne relevait que trois noms français : Forget, Beaubien et Béique.

Notre nationalité produit peut-être autant qu'une autre en Canada ; ce qui est certain, c'est que nous sommes moins outillés que les autres pour conserver et bénéficier des fruits de notre production. La finance, c'est l'argent des autres, a dit un économiste. La finance en France a été grandement alimentée par l'épargne populaire, qui a fait des prodiges. Il faut qu'il en soit ainsi pour les nôtres dans ce pays, malgré que la situation soit bien différente. Il y a dans notre ancienne mère-patrie unité nationale, tandis qu'ici plusieurs nationalités se coudoient sans se fusionner. Mais elles peuvent se coaliser contre une autre et c'est alors que la vigilance est le prix de la liberté. L'asservissement par le capital est une vassalité qui n'est pas plus désirable qu'une autre servitude.

Lorsqu'il n'y a point unité de race, il ne peut y avoir

unité d'action financière, et c'est la nationalité qui a le plus grand nombre d'institutions financières, qui profite le plus de l'argent des autres. Il faut donc un mot d'ordre : alors faisons surgir des organisations qui offrent des placements sûrs et fructueux à l'épargne populaire, tout en servant à l'accumulation des capitaux. Organisons surtout dans les branches où nous faisons la plus piètre figure. De plus, ne copions pas trop les institutions étrangères, car notre mentalité étant différente, nous n'y trouverions pas toujours le succès. Adaptons plus tôt, et ce qui est mieux, créons ce qui est indispensable à nos besoins actuels, sans cesser d'améliorer et de perfectionner ce qui existe déjà.

N'oublions pas que dans un pays comme le nôtre, une race ne peut être maîtresse de ses destinées sans contrôler les institutions qui reçoivent ses épargnes, et nous trouverons là le but vers lequel doivent tendre nos efforts. C'est en cherchant une solution aussi pratique à nos problèmes sociaux que nous assoirons l'avenir sur des bases solides. Nous avons tous les éléments nécessaires à la formation d'organisations sérieuses, capables de produire la plus grande somme de bien. Il ne s'agit que de les réunir et de les mettre en action. Les grands financiers n'ont pas toujours le temps de penser aux petits. Pourquoi ces derniers ne prendraient-ils pas l'initiative d'œuvres qui contribueront à leur émancipation financière ?

***

Nous terminerons cette courte étude en signalant deux organisations nouvelles qui promettent beaucoup et qui tiendront tout ce qu'elles font espérer : l'une est l' "*Epargne Foncière*," l'autre est la "*Société Hypothécaire.*" Elles sont le résultat d'une étude approfondie de la situation et des nécessités présentes. M. P. Bilaudeau eut le premier l'idée de l' " Epargne Foncière " et son travail serait peut-être demeuré à l'état de projet sans les encouragements de MM. J.-L. K.-Laflamme et J.-A. Lefebvre, qui non seule-

ment approuvèrent la suggestion mais insistèrent pour qu'elle prît au plus tôt une forme réelle et active.

L'"Epargne Foncière" est sous demande d'incorporation et, en attendant les lettres patentes qui en feront définitivement une corporation, elle a ouvert ses bureaux au No 71a, rue Saint-Jacques, Montréal. Ceux de nos amis qui s'intéressent à l'oeuvre naissante auront de plus amples informations en s'adressant à la REVUE. Disons de suite que cette Compagnie se propose de demander à ses adhérents une piastre par semaine pour en faire le placement sur propriétés foncières, à Montréal. C'est un placement de tout repos et qui produira les meilleurs résultats. Ainsi celui qui n'a que deux ou trois cents piastres ne peut, dans l'état actuel du marché foncier, faire une transaction considérable, mais par l'"*Epargne Foncière*," qui réunira la mise de chacun, l'opération peut se faire avec le plus grand avantage.

Saint-Sorlin.

———:o:———

Revue des faits et des oeuvres

Nos compatriotes de l'ouest américain

Il n'est pas trop tard pour signaler aux lecteurs de la REVUE la quatorzième convention de l'Union des Sociétés canadiennes-françaises de l'ouest américain, tenue, dans le mois de septembre, à Iron Mountain (Michigan).

A cette convention on a adopté les taux du Congrès fraternel, qui sont, on le sait, le tarif minimum à exiger par une société si elle désire se maintenir. La société, à l'avenir, émettra des polices sur la vie de ses membres pour des sommes variant de $250 à $2,000. Les conventions de la société auront lieu tous les trois ans le 3e mardi de septembre. La prochaine convention aura lieu à Alpena, Mich.

L'Union des sociétés a choisi le bureau suivant :

Chapelain—R. P. Farceau, de Iron Mountain, Mich.

Président—Mathias Filion, d'Escanaba, Mich.

1er vice-président—Emile F. Prince, de Lake Linden, Mich.

2e vice-président—Ant. Chouinard, de Minneapolis.

Secrétaire—Eusèbe Bertrand, de Marquette, Mich.

Trésorier—Henri Routhier, d'Ishpeming, Mich.

Médecin-reviseur—Dr Charles F. Pequenot, de Détroit, Mich.

Directeurs—Eugène Ménard, Sault Ste-Marie, Mich.; F. X. Normand, Iron Mountain, Mich.; F. Cloutier, Calumet, Mich.

L'Ecole Sociale Populaire

C'est une œuvre canadienne de fondation récente ; elle est appelée à faire beaucoup de bien, si elle reçoit du public l'encouragement qu'elle mérite. L'E. S. P. prit nais-

sance à Montréal, en janvier 1911, dans un congrès interdiocésain convoqué par la Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur; huit diocèses y étaient représentés. L'Ecole veut " travailler au salut du peuple et à l'amélioration de son sort, en propageant l'idée d'association catholique, surtout sur le terrain professionnel." Les œuvres dont elle cherche à provoquer l'établissement sont : " les caisses rurales et ouvrières, les secrétariats ouvriers ou bourses du travail, les unions professionnelles, les ateliers d'apprentissage, les patronages, les sociétés coopératives, les habitations à bon marché, etc." Parmi les principaux moyens d'action on remarque : 1. les tracts périodiques ; 2. les cercles d'études sociales ; 3. les groupes de conférenciers ; 4. les secrétariats sociaux ; 5. les cours de l'Ecole ; 6. le recrutement des membres actifs. L'E. S. P. a aussi l'intention, aussitôt que les ressources le permettront, de fonder une chaire d'études sociales, une bibliothèque sociale publique, et d'organiser des journées sociales. " Prêtres et laïques, a dit S. G. Mgr Bruchési, dans une belle lettre aux organisateurs, unissez-vous pour étudier les problèmes économiques à la lumière de l'Evangile... L'Eglise compte sur vous et la patrie vous sera reconnaissante, parce que vous hériterez à brève échéance de la popularité du socialisme." L'Ecole est administrée par un " Conseil central " et par un " Bureau de direction." " Les membres d'honneur " se divisent en deux catégories : *a*) " fondateurs," qui contribuent $500 ou plus ; *b*) " bienfaiteurs," qui donnent $100 en un ou plusieurs versements. " Les membres actifs " sont, soit : *a*) " correspondants," nommés par NN. SS. les Evêques ; soit *b*) " actifs proprement dits," qui prennent part aux travaux de l'Ecole et paient la contribution annuelle de $1, en retour de laquelle ils reçoivent les grands tracts et sont admis aux conférences gratuitement. Comme les cercles d'études peuvent être agrégés à l'E. S. P., nous invitons les cercles de l'A. C. J. C. à se mettre en communication avec notre vice-président, Arthur Saint-Pierre, qui est le secrétaire de l'E. S. P. et se fera un plaisir de fournir tous les renseigne-

ments désirés. L'adresse du "Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire est : 1075, rue Rachel, Montréal.

Retour au catholicisme

A Paris, dans la "Revue de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Compassion," M. l'abbé Billecocq a dressé le tableau des principales conversions de protestants anglais au cours de l'année 1910.

On connaît déjà les plus remarquables parmi ces conversions, notamment celle des pasteurs de Brighton entrés en conflit avec leur évêque sur la question du culte public à rendre au Saint-Sacrement.

En dehors de ces retours sensationnels opérés à Brighton, M. Billecocq signale la conversion de onze autres ministres protestants et donne une longue liste de notables convertis, parmi lesquels une nièce de M. Asquith, premier ministre, et de hauts fonctionnaires civils et militaires d'Angleterre. Après quoi, l'autorité ajoute :

" Après cette énumération des conversions les plus notables, nous pourrions ajouter comme saint Jean dans l'Apocalypse : " après cela je vis une foule immense que personne ne pouvait compter," car indépendamment des 200 conversions de Brighton, enregistrées ci-dessus, la "Lamp" de Garrison, de mars dernier, affirme que dans le seul diocèse de Philadelphie, plus de 300 convertis ont été confirmés en mai 1910 ; et l'"Examiner" de Bombay, du 25 février dernier, nous fournit, pour la même année, les consolantes données qu'on va lire.

Et il énumère des conversions globales parmi lesquelles nous relevons, en décembre, celle de 17 étudiants de St-Louis aux Etats-Unis. M. Billecocq peut donc conclure sans vain optimisme :

" L'année 1910 est une de celles qui ont vu le plus de conversions, et parmi ces retours un grand nombre de la plus haute importance... Mais ce qui est plus consolant encore, c'est de penser que cette statistique est loin d'être complète et qu'en 1910 il y a eu, en dehors de ces conver-

sions, un grand nombre d'autres ignorées, qui ont contribué, comme les plus éclatantes, à augmenter dans la région où elles se sont produites, le prestige de l'Eglise catholique. Le mouvement vers Rome s'accentue tous les jours davantage, parce que nos frères séparés se rendent de plus en plus compte de l'impuissance du protestantisme à leur transmettre intégrale et pure la doctrine de Jésus-Christ."

Français et Allemands au Maroc

La France et l'Allemagne ne se battront pas au sujet du Maroc. Il fallait bien s'y attendre un peu. Pour une fois, les diplomates auront suivi le conseil de l'abbé Barthélemy : "Toute guerre finit par là où elle devrait commencer—la paix." Ils ont conclu un accord dont voici les articles essentiels :

L'Allemagne reconnaît à la France le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, que les deux nations vont s'appliquer à faire reconnaître par les puissances signataires de l'acte d'Algésiras.

En ce qui concerne le Maroc, la France consent à respecter la liberté économique et commerciale mentionnée dans les traités existants.

Comme compensation, la France cède à l'Allemagne environ 250,000 kilomètres carrés de territoire dans le nord du Congo, voisin du Cameroun.

Le territoire cédé est habité par un million de nègres environ, et son commerce annuel est évalué à 12 millions de francs.

La nouvelle frontière de la colonie allemande part de la baie de Monda jusqu'à la rivière Sangha, puis à la rivière Kandeko et par le Congo rejoint le lac Tchad en suivant les rivières Oubanghi et Logoué.

La France conserve le droit d'exploiter les lignes de chemin de fer sur le territoire allemand, afin de réunir les différentes parties de ses colonies de l'Afrique occidentale. L'accord ne touche en rien le Togoland, mais l'Allemagne cède la partie du Cameroun appelée le Bec de Canard s'étendant de la rivière Chari à la rivière Logoué.

Elle cède tout le territoire réclamé par la France pendant la longue controverse relative à la délimitation des frontières du Togoland et du Dahomey.

Elle accorde à la France le droit d'établir une ligne de postes le long de la rivière Benoué et le Mayo Kebbi sur le territoire du Cameroun. De cette façon les communications seront assurées entre les bassins du lac Tchad et du Niger.

La France et l'Allemagne acceptent de soumettre au tribunal de la Haye toutes les difficultés qui pourraient surgir par la suite.

La seule allusion aux droits commerciaux dans les territoires cédés, est l'entente mutuelle de respecter les droits des compagnies y ayant des concessions.

Et maintenant, si vous lisiez tous les journaux allemands et français, vous finiriez par croire que des deux côtés on a fait un marché de dupes !

Plus de billets à la porte de l'église

Son Excellence Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique à Washington, a adressé à tous les archevêques et évêques des Etats-Unis, la lettre circulaire dont la teneur suit :

Délégation Apostolique, à Washington.

Monseigneur,

Plusieurs fois déjà des plaintes m'ont été adressées au sujet de cette coutume qui existe en maints endroits, de percevoir à la porte des églises un certain prix d'entrée, de la part de ceux qui viennent assister à la messe, ainsi qu'à divers autres offices.

J'ai même appris que dans diverses localités des billets se vendent habituellement pour entrer à l'église à l'occasion de plusieurs fêtes, telles que Noël et Pâques. Ces billets sont exigibles à la porte de l'église.

Une enquête était devenue nécessaire. Elle fut faite, et il en résulte que les plaintes sus-relatées sont malheureusement trop vraies. La coutume que nous déplorons est en vigueur dans différentes paroisses de la plupart des dio-

cèses. Les Ordinaires intéressés ont d'ailleurs été prévenus dûment par moi déjà, de mettre fin à cet état de choses.

Comme la coutume de percevoir de l'argent selon les méthodes précitées est réellement répréhensible, comme cette coutume a déjà été défendue et condamnée et qu'elle peut aisément se propager tout en causant davantage de scandale encore, non seulement chez les catholiques, mais aussi chez ceux qui ne le sont pas, j'ai cru de mon devoir de vous expédier cette lettre-circulaire.

On sait depuis longtemps combien le Saint-Siège a réprouvé sévèrement de telles méthodes. Ces méthodes ont été condamnées d'une manière très explicite par le Pape Pie IX en 1862. Non moins explicites que la susdite réprobation sont les prévisions adoptées par le second et le troisième conciles pléniers de Baltimore, sur le même sujet (cfr. conc. Plén. Balt. II, No. 397 et conc. Plén. Balt. III, No. 288). A tout cela, il faut ajouter que la Sacrée Congrégation de la Propagande a adressé aux évêques des Etats-Unis, à la date du 15 août 1869, une lettre disant notamment : " Praxim pecunias exigendi ad fores ecclesiarum ut fideles ingredi possint, et divinis mysteriis adesse... penitus aboleri atque eliminari cupiens, S. Congregatio A. Tuam nunc in Domino adhortari non desinit, ut omnem curam conferas, si forte in aliquibus istius diocesis locis consuetudinem hujusmodi invaluisse noveris, NE ULLI OMNINO COLLECTORES, quando christifideles in ecclesiam ingrediuntur quo divinis mysteriis adstare, vel verbum Dei audire possint, ad earumdem ecclesiarum fores ponantur." (1)

Je tiens à vous dire en outre que le 22 mai 1908, Son Eminence le cardinal-préfet de la Propagande, ayant reçu personnellement des plaintes au sujet de la coutume funeste qui fait l'objet de la présente lettre, m'ordonna de prendre des mesures afin de prévenir la répétition d'abus sembla-

---

(1) Ce ne sont pas les seules règles des conciles de Baltimore restées lettre morte pour nos évêques américains. L'histoire de la " Corporation Sole " en est un autre exemple ! (Réd.)

bles. Conformément à cet ordre, je prévins les évêques dans les diocèses desquels les dits abus se commettaient.

Après tout ce que je viens de dire, Votre Grandeur, qui considère la dignité de l'Eglise et le salut des âmes comme première loi, sera de plus en plus convaincue de la nécessité de faire cesser radicalement des faits aussi pernicieux.

Conséquemment je vous requiers de donner l'ordre aux curés de votre diocèse de mettre fin à toutes les coutumes du genre de celles dont j'ai parlé plus haut, si ces coutumes existent déjà dans leurs paroisses, et de ne permettre sous aucun prétexte de les mettre en pratique si elles n'existent pas.

Je sais parfaitement que dans certaines églises on perçoit de l'argent à la porte non à titre de don, mais en paiement des places de banc. Cette habitude elle-même doit être abolie, car en outre qu'elle jette une impression défavorable sur nous et qu'elle a été la cause reconnue de faits très regrettables, elle se trouve directement et manifestement opposée à l'esprit de la lettre sus-relatée, émanant de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Dans cette lettre, en effet, il est dit d'une manière explicite : "Ne ulli omnino collectores... ad ecclesiarum fores ponantur"—que cette coutume soit donc elle aussi abolie.

Toutefois, afin que le revenu des bancs ne soit pas perdu, Votre Grandeur pourra mettre en vigueur quelque autre méthode contre laquelle nulle objection ne puisse s'élever.

Il n'est point besoin de dire naturellement que la présente lettre n'empêchera pas la distribution de billets donnés gratuitement, lorsque des circonstances spéciales nécessiteront leur emploi.

Je suis convaincu, Monseigneur, que Votre Grandeur va mettre à exécution sans retard ce que je viens d'ordonner comme un devoir de conscience et qu'Elle va en même temps annoncer de ma part à son clergé que si, à l'avenir, d'autres plaintes bien fondées me sont adressées relative-

ment à des faits du genre de ceux qui ont motivé cette lettre, le curé responsable sera très sévèrement puni!

Veuillez donc, Monseigneur, m'accuser réception de cette lettre.

Respectueusement à vous en N. S. J. C.

(Signé) D. FALCONIO,
Délégué Apostolique.

Ouvriers anglais et ouvriers américains

Parmi les arguments sans nombre qui ont été invoqués par les républicains aux cours des récentes élections locales aux Etats-Unis, il en est de fort ingénieux. Ainsi, les républicains qui depuis cinquante ans ont défendu les théories protectionnistes, se sont surtout appliqués à faire voir aux ouvriers les effets que pourrait avoir sur leurs salaires la révision du tarif promise par les démocrates. Et ils concluaient que pour être certains de défaire les démocrates aux prochaines élections présidentielles, il fallait, dès cette année, organiser les forces protectionnistes et envoyer des majorités républicaines dans toutes les législatures locales. Et on a suivi ce conseil à tel point que le "Tammany Hall," la grande et longtemps toute-puissante organisation irlando-démocratique de New-York, a subi une des plus rudes défaites de son histoire.

On lira avec intérêt cette comparaison établie entre les ouvriers anglais et les ouvriers américains, qui a été publiée dans la presse franco-américaine. On attire l'attention des ouvriers en textile sur les gages payés par deux manufacturiers, un anglais et un américain, puis sur la différence du coût de la vie dans les deux pays, les chiffres donnés étant ceux des deux compagnies mises en cause, Joseph Beun & Fils, de Clayton, Angleterre, et la Compagnie Greystone, du Rhode Island.

En résumé, on démontrait que sous un tarif protecteur, l'ouvrier américain reçoit 130 pour cent de plus que l'ouvrier anglais, tandis que ses denrées et son loyer ne lui coûtaient que 52 p.c. plus cher.

GAGES COMPARES PAR SEMAINE	Clayton et Bradford.	Greystone.
Woolsorters (day work)	$7.79	$16.22
Men box minders	4.30	8.11
Noble comb minders	4.87	9.63
Can gill minders	3.04	7.09
Drawers	3.04	7.09
Rovers	2.68	7.09
Spinning overlookers	7.30	15.21
Girl spinners	2.74	6.20
Doffers	2.19	4.56
Girl twisters	2.68	7.09
Girl warpers	3.16	8.11
Weavers	3.85	11.37
Weaving overlookers	8.76	16.22
Joiners	7.75	15.21
Mechanics	7.30	15.21
Stokers	6.08	12.17

PRIX COMPARES SUR LES VIVRES	Clayton and Bradford Prix Coopératifs Cents	Greystone Prix Coopératifs Cents
Meilleure farine par 14 livres	50.7	54.7
Meilleur beurre (Danois) la livre	34.5	*32.4
Meilleure graisse, la livre	18.2	15.2
Meilleur fromage, la livre	20.3	20.3
Sucre	5.6	5.6
Petit raisin sec	10.1	12.7
Raisin sec	14.2	15.2
Thé de Ceylan	46.6	44.5
Café	40.5	28.3
Oignons	2.5	5.
Jambon	26.4	25.3
Lard fumé (Irlandais)	24.3	20.3
Pommes	6.6	3.
Riz	6.6	9.1
Lait, la pinte	6.	6.
Vinaigre, la pinte	8.1	7.1
Lait suisse de Nestle, le bidon	11.1	7.7
Bananes, la douzaine	16.	12.7

*Americain.

:o:

Bibliographie

Pour les missions.—L'Apostolat en Afrique.

C'est un joli volume, illustré, d'une matière abondante, variée et instructive. Une carte géographique bien exécutée ajoute à l'intérêt en permettant d'étudier ces territoires de missions de l'Afrique du nord, du Sahara, et de l'Afrique du centre (équivalant en étendue aux ¾ de la Puissance du Canada) confiés aux Pères Blancs et aux Sœurs Blanches. Domaines immenses, pleins de promesses, mais où tant d'ouvriers, tant de ressources pécuniaires sont indispensables !

Cet ouvrage, imprimé à Québec, nous semble avoir une note suffisamment canadienne puisqu'il contient une cinquantaine de pages écrites, sous forme de lettres, par nos missionnaires (plus de 60 déjà) qui sont à semer le grain de senevé dans cette terre de désolation. De ce chef la lecture devrait en être pour nous, Canadiens, d'un intérêt très spécial.

C'est donc un livre qu'il faut lire et que, par conséquent, il faut acheter. Le prix, d'ailleurs, est à portée de toutes les bourses. A nos lecteurs, particulièrement à nos lectrices de la Nouvelle-Angleterre, nous demandons cette modeste contribution à une grande œuvre.

On se le procure à L'Oeuvre des Missions d'Afrique, B. P. 158, Québec, ou chez les libraires. Prix: 20c. franco, 25c. Cartonné, avec beau monument du cardinal Lavigerie à Biskra, au recto, et carte géographique, au verso, 40c ; élégamment relié en percaline, 45c. par 10 exemplaires et plus, 35 et 40c. version anglaise, 5c. en plus, ajouter 5c. pour recevoir franco.

POUR VOUS, MESDAMES.—Le R. P. C. Doyon, O. P., a mis en brochure sous ce titre, toute une série d'articles antialcooliques fort instructifs qu'il a dédiés aux femmes canadiennes, et aux femmes de son pays, afin qu'elles sachent mieux garder l'honneur de nos familles, et la génération de demain saine et vigoureuse, en la préservant de l'alcoolisme sous toutes ses formes. Connaître le danger, ajoute l'auteur dans sa dédicace, est la première condition pour le combattre avec succès.

Il faut donc lire l'ouvrage antialcoolique du P. Doyon. Dans moins de 200 pages, il a entassé une foule de récits intéressants et des renseignements utiles. Voici les titres de quelques-uns des chapitres de cette brochure: Boissons, Poison; L'ignorance criminelle; Le préjugé; L'hérédité; La fée verte; La lutte sociale ; Le rôle de la femme ; etc.

On peut se procurer l'ouvrage du R. P. Doyon en s'adressant à l'auteur, Fall River, Mass.

L'unité, 25c. franco, cartonné ; 30c. franco, relié.

ASSURANCES, par Jos. T. Chenard.—Connaissances utiles à tous sur l'assurance, principalement aux solliciteurs.

150 pages, relié en toile.

En librairie $1.00—Franco $1.05.

LES DEUX FILLES DE MAITRE BIENAIMÉ.—Par Marie Le Mière. Un volume in-12. Prix franco.. 3 francs. Le même, relié toile bleue, tranches marbrées, 3 fr. 50.

Actuellement en cours de publication par la "Revue Franco-Américaine."

C'est dans le cadre opulent et rutilant de la Normandie, que l'auteur a placé l'action principale de ce roman qui mérite d'être mis au premier rang des productions modernes de notre littérature.

Maitre Bienaimé, vieux cultivateur attaché à sa terre, comme à la mère nourricière qui a donné l'opulence à tous ceux de sa race, a deux filles aussi dissemblables de caractère qu'elles le sont au physique.

Mathilde est un peu gauche, un peu fruste. Tout chez elle, tient du père, dont, avec son endurance au travail et son esprit de pondération, elle est la collaboratrice précieuse. Léa, la cadette, est la vivante antithèse de son aînée. Menue, délicate, belle d'une beauté qu'elle n'ignore pas, mise en éveil par des lectures dangereuses, elle a, au cœur, des aspirations qui la tourmentent et l'appellent vers un inconnu dont elle caresse le prestigieux mirage sans en soupçonner les écueils.

Sourde aux bons avis que ne lui marchandent ni sa sœur ni son oncle, un respectable curé du pays, la pauvrette repousse un honnête cultivateur dont l'amour l'aurait régénérée. Une scène terrible éclate entre le père et la fille qui fuit la maison paternelle pour ce Paris qui l'attire.

Hélas! la fugue de Léa entraîne de lamentables conséquences autant pour elle-même que pour ceux qu'elle a abandonnés. Ceux qui ont lu ce roman dans la "Revue Franco-Américaine" seront heureux de se procurer l'ouvrage sous une forme séparée.

Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. HENRI GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

MAGALI.—Par M. Delly. Un volume in-12. Prix franco . . 3 francs. Le même, relié toile bleue, tranches marbrées .... 3 fr. 50.

Pour ouvrir le récit, l'auteur nous place dans une des grandes gares de Paris ; un train vient d'arriver ; déjà les voyageurs s'éparpillent dans tous les sens ; seuls, dans leur compartiment sont restés une jeune femme

qui semble dormir et deux enfants en pleurs. La femme a cessé de vivre ; les enfants ne peuvent donner, sur leur identité, que de vagues indications ; ils s'appellent Fred et Magali Daultey et viennent de Bombay, où leur père est mort quelque temps auparavant dans des circonstances tragiques. La mère, Provencale d'origine, rentrait en France, dans l'espoir d'y trouver l'emploi nécessaire à sa subsistance.

Voilà les pauvres orphelins sans asile, dans une ville où ils ne connaissent personne, mais la Providence veille sur eux ; une voyageuse les recueille et les fait adopter par la duchesse de Staldiff.

Cette duchesse est hautaine, mais elle a le cœur compatissant. Son fils, lord Gérald, est loin d'être mauvais, mais il a tout l'orgueil de l'aristocratie anglaise. Magali respecte, en lui, le fils de sa bienfaitrice, mais elle ne l'aime pas.

Avec les années qui passent, la fillette devient une belle jeune fille. Bien des sympathies lui vont, mais aussi bien des rivalités lui tendent des pièges, auxquels elle échappera, grâce à l'intervention de lord Gérald qui, malgré ses défauts, reste grand seigneur, loyal, inaccessible à la mesquinerie des cabales.

Et une intrigue se noue, intrigue d'un charme captivant et prime-sautier. Par un acte de générosité sublime, lord Gérald gagne le cœur de l'orpheline et les jeunes gens comprennent enfin qu'un irrésistible attrait les pousse l'un vers l'autre. Mais, hélas ! il faut imposer silence à la voix du cœur, car un duc de Staldiff, pair d'Angleterre, peut-il épouser une pauvre fille, une enfant trouvée ?

Et l'action rentre dans le drame. Drame extraordinairement émouvant, corollaire de cet autre drame qui, plusieurs années auparavant, coûta la vie au père de Magali.

Quel était le véritable nom de cet artiste qui se faisait appeler Luc Daultey ? Quelle fut la main criminelle qui le frappa ? Comment saura-t-on la vérité sur ce drame lointain, et quelle répercussion aura-t-il sur les destinées de lord Gérald et de Magali ?

Le divulguer serait amoindrir le plaisir qu'on aura à lire ce beau et bon roman.

Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

L'ALMANACH ROLLAND.—Agricole, Commercial et des Familles pour 1912. Publié par la COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS, 6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

Prix ; 10 cts, franco par la malle, 13 cts.

———:o:———

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(*Suite*)

. . Maintenant, suivie de Mme Lagarde, elle marchait près de lui, croyant avoir des ailes, ne voyant plus rien, ne saluant plus personne, tout occupée de celui qui venait de surgir, comme par miracle, sur sa route. Que lui disait-il ? elle ne savait plus trop ; elle écoutait la voix, qui était harmonieuse, avec une pointe légère, très légère, d'accent faubourien. . Elle riait de confiance aux traits d'esprit que Roger multipliait sans relâche ; elle s'extasiait devant cette faconde intarissable, et cette désinvolture qu'elle prenait pour le " nec plus ultra " de la distinction !

—Quel dommage qu'on ne danse pas, fit le petit Monsieur, encore excité par la musique endiablée qui lui criait en ce moment dans les oreilles. C'est assez drôle, cette tarentelle !

Puis il fredonna :

—*La si do la si do ré,—si si. .*

—Ah ! tout cela ne ressemble guère à Paris. . soupira Léa, penchant, d'un air dolent, sa tête mignonne.

—Tant mieux, cela me change ! déclara le jeune homme j'ai l'impression d'excursionner dans une autre planète.

—Il en serait de même pour moi, reprit-elle, si je pouvais aller là-bas. .

—Vous aimeriez Paris ?

—Oh ! Paris ! c'est mon rêve ! exclama Léa, la main sur son cœur.

—Je le conçois ! repartit Roger, qui, décidément, se piquait au jeu ; vous y seriez parfaitement à votre place, et beaucoup mieux qu'ici !

Léa tressaillit d'allégresse jusqu'au bout de ses petits souliers mordorés. Elle le savait bien, qu'elle n'était pas du tout campagnarde ! Mais comme il était aimable de le lui dire !

—Ils marchent sur vous, ces olibrius-là ! exclama d'un air indigné le beau-fils d'Amélie, toisant un gros paysan qui venait de coudoyer la jeune fille. Ah çà ! sommes-nous chez les Hurons ! chez les Congolais ? On ne peut pas seulement se faire comprendre de ces indigènes ! Tantôt, à l'auberge, la servante me regardait comme une bête curieuse parce que je demandais un soda !

—Qui, la bête curieuse ? fit Léa, de plus en plus électrisée.

—Mais moi ! s'écria le jeune Daubreuil, éclatant de rire.. Non ; elle plutôt ! Tiens ! tiens !

Et ses yeux ajoutaient :

—Vous avez de l'esprit, Mademoiselle ! De l'esprit aussi !.. Allons, c'est complet.

Mme Lagarde voulait intervenir dans la conversation : Roger ne l'entendait même pas ; prodigieusement diverti par le piquant de l'aventure, glorieux d'exhiber ses talents et avantages devant des regards si visiblement éblouis ! Il prenait plaisir encore, tant il était étourdi et fat, à promener en triomphe, au milieu de ce public pourtant si dédaigné, le plus joli minois et la plus jolie robe de toute l'assemblée.

Ils longeaient une file de loteries, où s'entassaient en pyramides savantes les bols, les verres les porte-flambeaux, les vases à fleurs, spécimens du goût le plus criard.

—Si nous allions tirer ? proposa le Parisien ; ce serait amusant de gagner quelques-unes de ces petites horreurs.

—Des abominations ! renchérit Léa, oubliant qu'elle possédait, sur la cheminée de sa chambre, toute une collection d'objets de cet acabit. Cela ne fait rien : venez essayer votre chance.

—Ma chance ! répéta Roger relevant sa moustache d'un air vainqueur. Elle est tout essayée.. A vous d'abord..

Une femme très grande, habillée de gris, tournait en ce moment l'angle de la baraque ; une main s'avança vers la robe rose, deux exclamations retentirent :

—Léa !

—Mathilde !

Léa se frotta rapidement les yeux : ah ! oui, Mathilde, les Chaumel ! Où donc les avait-elle laissés ? dans quelle sphère nébuleuse ? dans quel passé lointain !

La fille aînée de Brissot était haletante et semblait consternée, égarée. Que voyait-elle, bon Dieu ! Qu'est-ce que cela voulait dire ? Léa paradant avec des mines coquettes au bras d'un élégant, d'un inconnu.. et causant, riant avec lui, de façon à se faire remarquer de tout le monde ! Mais Mathilde aperçut Mme Lagarde, et crut comprendre ; du reste, Léa, les prunelles pétillantes, se chargea d'expliquer :

—Tu me cherchais, me voici, avec ma tante et mon cousin !

—Très honoré du privilège ! répliqua Daubreuil avec un plongeon. D'ailleurs nous sommes en Normandie, et l'on y cousine à perte de vue ; ce qui n'est pas pour me déplaire.

Mathilde tendit simplement la main au jeune homme, s'informa, en quelques mots, de la santé d'Amélie ; mais quelque chose d'étrange la serrait au cœur.

—Tu nous en veux, ma bonne fille, de t'avoir enlevé ta soeur, susurra Mme Lagarde, comme si elle l'eût devinée.

—Mais pas du tout, ma tante, et je resterais bien aussi avec vous ; seulement, nous ne sommes pas libres. Les voisins qui vous ont amenées sont bien " en soin " (1) de Léa ; depuis une demi-heure, ils se demandent où elle est passée..

—Si tu crois qu'il n'est pas facile de se perdre là-dedans ! interrompit Léa.

—Enfin, l'essentiel est de se retrouver, reprit l'aînée avec

(1) En peine.

un sourire tant soit peu contraint. Voilà le Salut qui sonne : vous y venez, ma tante ?

—Impossible, ma chère enfant ! Je le regrette, mais dans cette atmosphère suffocante, je risquerais de m'évanouir.

—Alors on va être obligé de vous dire " à une autre fois," conclut Mathilde de son accent tranquille.

—Mais je n'ai pas besoin de venir au Salut, moi ! protesta sa cadette, rouge de contrariété.

—Mme Chaumel te garde une place ; tu ne peux pas faire d'impolitesse. Et puis, manquer le Salut, ce ne serait pas bien, tu sais ? Ma tante excusera.

—Oh ! comment donc ! fit Amélie.

Et après un rapide échange d'adieux, Mathilde s'éloigna, entraînant sa soeur par le poignet.

—Eh bien ! déclara Roger d'un ton admiratif, en voilà une qui n'y va pas par quatre chemins ! Elle n'est pas mal non plus, en son genre.. Un magnifique modèle pour Millet.. si Millet vivait encore. Mais la petite, on va la revoir, dites, belle-maman ? Non, ce qu'elle est amusante !

—Laisse moi, dit sèchement Mme Lagarde en l'écartant du geste : j'ai mal à la tête.

Au moins, qu'il lui donnât le temps de coordonner ses idées ! Devant la tournure brusque, inattendue, que prenaient les choses, elle avait presque peur.. N'allait-elle donc rapporter, de sa fugue à la Salette, que la sensation d'une migraine atroce, et l'impression sourde, irritante, qu'elle avait déchaîné des événements dont elle ne serait plus maîtresse au jour où elle prétendrait les diriger ?

.. Abasourdie, comme ceux qui viennent de faire une chute, Léa suivait Mathilde en maugréant indistinctement. Mathilde ne semblait pas entendre. C'est qu'il n'avait pas du tout l'air sérieux, ce jeune homme ! Ne s'était-il pas moqué de Léa ? Est ce qu'on pouvait savoir ! Enfin, cela n'avait pas beaucoup d'importance ; on ne le reverrait probablement jamais.

—Entre, dit la soeur aînée au seuil de la chapelle ; Mme Chaumel est à droite, vers le milieu. Moi, je vais acheter un cierge.

Déjà le Salut commençait, l'autel n'était plus qu'un bloc de feu, entouré d'un cercle éblouissant par les rangs serrés des chapes. A genoux contre la grille du chœur, le plus près possible de la Vierge, Louis Chaumel priait de toute son âme chrétienne, de tout son cœur simple et profond.

—Notre-Dame-de-la-Salette, protégez celle à qui je pensais, sans m'en douter, quand elle était encore petite ; celle que j'aime tant, que j'ai aimée toujours ! Bénissez mes projets, faites-moi heureux pour qu'on soit heureux chez nous ! Rendez-la sérieuse, forte et vaillante comme ma mère, et donnez-la moi bien vite pour que je la préserve de tout ce qui pourrait lui faire du mal.

Absorbé par cette ferveur qui lui mettait les larmes aux yeux, il ne sentait point passer les minutes. Mais voilà qu'un frisson parcourut l'assistance, qu'un souffle frémit et gronda, pareil au grand vent de mer quand il rase les plaines du Cotentin. Un prêtre à la physionomie ardente, à l'organe rude et puissant, venait d'entonner le cantique populaire :

Reine des Normands, nous te saluons !
Vierge immaculée, en toi nous croyons.

On eût dit que la voûte et les murs allaient crouler sous la poussée tumultueuse des ondes sonores.

Louis se leva tout droit ; sa belle voix grave entraînante, s'unit à l'enthousiaste clameur où semblait renaître la piété naïve des vieux âges.

Jadis nos aïeux, soumis à ta loi.
Sans rien réserver, t'ont donné leur foi.

A ce moment, la voix de Mathilde Brissot retentit près du jeune homme. Après avoir offert son cierge, elle était restée là, pour mieux s'emplir l'âme d'encens et de prière, pour rap-

porter, au milieu de sa vie austère et laborieuse, plus d'idéal divin. Le reflet des flambeaux donnait à ses traits une douceur chaude, allumait des lueurs dans ses grands yeux. Et la voix mâle et la voix fraîche n'en faisaient qu'une.

Bénis nos travaux ! Donne à nos sillons
Soleil et rosée, et riches moissons.

Louis fut obligé de se taire, tant l'émotion le poignait ! Mais pourquoi Léa n'était-elle point à ses côtés ? Comme il aurait voulu, en ce moment si beau, la voir, l'entendre, la sentir là, tout près, vibrante des mêmes émotions, transportée par la même prière !

Quand la foule, avec un bruit de reflux, s'écoula dans le jour qui se dorait chaudement, Louis chercha en vain la robe rose : en vain il se posta près du bénitier. Déjà Mathilde avait rejoint, sur le seuil, Mme Chaumel et toute sa compagnie.

—Ah! te voilà ? fit la mère de Louis en apercevant la jeune fille. Ta sœur est sortie avant le *Tantum ergo*, en me disant qu'elle étouffait, et qu'on la retrouverait d'ici deux minutes auprès du Calvaire. Je ne la vois pas.. C'est qu'il est bientôt temps de ratteler !

—Allez où vous avez affaire, Madame Chaumel, répondit Mathilde, moi, je vais attendre Léa.

Fort contrariée, elle s'assit sur le petit mur, à gauche du Calvaire. Cette éclipse soudaine l'inquiétait pour des raisons multiples !

—Mathilde ? appela-t-on près d'elle.

Elle se retourna si vivement, qu'elle se piqua la main à la fausse épine de la clôture.

—Je suis obligé de repartir tout de suite, reprit Louis Chaumel ; j'ai là deux petites médailles que je viens de faire bénir ; voulez-vous bien en accepter une pour vous et une pour votre soeur ?

Oh ! celle-ci, comme il eût aimé à la remettre lui-même,

avec des mots qui auraient donné au présent une signification toute particulière ! mais puisqu'il ne pouvait pas rencontrer Léa..

Les joues de Mathilde avait rosi sous leur hâle léger.

—Merci, Louis, répondit-elle ; merci pour nous deux. Vous êtes bien aimable ; elles sont très jolies.

—Ce n'est rien du tout, protesta le jeune homme ; seulement ces petits souvenirs-là nous portent à prier les uns pour les autres.

Elle le regarda s'éloigner dans la clarté orangée ; et tout à coup elle s'en voulut de n'avoir pas su trouver d'autres paroles pour le remercier de sa bonne attention d'ami :

Mais qu'est-ce que Léa faisait donc ? A quoi pensait-elle ?

La multitude s'essaimait par les chemins, le roulement ininterrompu des carrioles se mêlait, dans la campagne, aux mugissements des troupeaux. Le soleil se coucha ; un peu de buée froide flotta dans les creux et Mathilde frissonna sur l'esplanade déserte. Un appel monta du chemin :

—Mam'zelle Brissot ?

La jeune fille reconnut le valet de la Haie-d'Epine.

—Mme Chaumel m'envoie vous dire qu'elle vous attend chez Renard.. C'est-il que Mam'zelle Léa n'est pas encore revenue ?

—Mais non ! répondit Mathilde humiliée et troublée au delà de toute expression. Je ne sais pas ce que cela signifie.. je crois qu'elle était avec des parents.. Pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé..

La pauvre Mathilde balbutiait au hasard. Elle qui ne s'énervait jamais avait envie de pleurer, et tiraillait le bout de ses gants de fil. Une crainte folle lui traversa l'esprit :

—Si ma tante l'avait emmenée ! Il ne manquerait plus que cela !"

L'homme, perplexe, demeurait planté au pied du mur ; mais une forme claire apparut là-bas, vers la grille, un pas volti-

geant effleura l'allée du parterre ; Léa s'élança vers sa soeur, avec un petit air à la fois évaporé et décidé :

—Je *les* ai retrouvés ! Et je viens de les mettre en auto. Ce que c'est agréable, l'auto ! Et M. Daubreuil, en voilà un chauffeur " à la hauteur " ! Si tu l'avais vu, ma chère !

—C'est bien, fit Mathilde, mécontente. Mais tâche une autre fois, de prendre moins de temps pour tes adieux.. Les Chaumel attendent depuis une heure, avec la voiture attelée ; c'est ridicule de faire poser les gens comme ça.

—Alors j'ai commis un crime en allant embrasser ma tante ? répliqua la petite personne, d'un ton provocant. Après tout, fâche-toi si tu veux : tu auras deux peines !

Et, pirouettant sur ses talons, Léa prit délibérément les devants, et se mit à fredonner :

" *La si do la si do ré.. si si* "

.. Pendant ce temps, la voiturette, fanaux allumés, filait dans la poussière et dans la brume : Roger, dont la sveltesse avait complètement disparu sous l'accoutrement de chauffeur, continuait de rompre la tête endolorie de Mme Lagarde assise à ses côtés.

—J'ai voulu voir, j'ai vu !.. Ah ! ah ! belle-maman, vous me faisiez des mystères ! savez-vous qu'elle est furieusement jolie, votre nièce ? tous mes compliments !.. La reine Mab en personne. Un feu follet enfermé dans un Tanagra !.. Et pas mal habillée du tout ! Un chic extraordinaire ! Où a-t-elle pris ça dans le fond de sa campagne ? Du diable si je m'attendais..

Vraiment, cela devenait intolérable ! Raillait-il ? Prétendait-il mystifier sa belle-mère ? Ou bien.. était-ce réel, cet engouement subit, et pouvait-on espérer en faire le fondement d'un édifice solide qui ne risquât point de s'écrouler un beau jour.. sur la tête d'Amélie !

IX

LE MONSIEUR DE PARIS

Léa !

—Tout de suite, papa . .

Maîfre Bienaimé interrompit sa comptabilité laborieuse, posa ses lunettes sur le registre et se dressa sur le seuil du petit cabinet ouvrant au pied de son alcôve, et dont il gardait constamment la clé sur lui.

Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea sa fille, se plantant au milieu de la cuisine et se balançant sur un pied, comme une valseuse prête à partir.

—Coupe la viande pour la collation des hommes.

—Oui, papa . .

Et, s'armant d'un couteau énorme, remuant la tête d'un air délibéré et légèrement narquois, elle se mit à tailler des tranches dans le lard rosé, strié de veines blanches et luisantes comme des incrustations de marbre, tandis que le maître de la Closerie surveillait d'un œil scrupuleux les détails de l'opération.

—Hé bien ! Léa, s'écria-t-il tout à coup, il faut dix portions et tu en fais plus de quinze . . Bon, bon ! voilà une autre affaire ! reprit-il, en la voyant diviser chaque tranche en deux. Qu'est-ce que ça veut dire ? Es-tu dans la lune ?

Elle le regardait vaguement, en personne qui ne comprend pas.

. . Ah ça ! devenait-elle tout à fait folle ? C'est qu'il s'agissait d'ouvrir l'œil ; Maître Bienaimé n'ignorait pas ce qui s'était passé à l'assemblée, car Mathilde, en évitant toute réflexion capable d'indisposer son père contre sa sœur, avait cru devoir, néanmoins, raconter l'apparition de Mme Lagarde et de M. Daubreuil sur le champ de foire. Et, depuis le 19 septembre, Léa prenait des manières nouvelles, parlait en pinçant la bouche, se tournait des chignons extraordinaires et des frisons qui lui tombaient jusque dans les yeux et dans les

oreilles, chantonnait du matin au soir des "do ré mi," des "la si do," elle qui n'avait jamais appris la musique et n'aurait peut-être pas seulement pu monter la gamme sur un accordéon !

Qu'est-ce qu'Amélie était venue faire à la Salette ?.. Brissot commençait à flairer quelque manœuvre louche. Jamais encore personne ne s'était joué de lui.. Ah ! il ne faudrait pas que Mme Lagarde s'avisât d'intriguer à ses dépens : il lui signifierait, et carrément, qu'il n'est pas du bois dont on fait les dupes !

Cependant Léa s'était installée de nouveau dans la salle, et ses petits doigts bruns maniaient un crochet. Léa n'était point à proprement parler une paresseuse : la sève exubérante qui courait en elle se dépensait volontiers en herbes folles, mais ne lui permettait pas l'oisiveté complète. Quand la jeune fille ne lisait pas, ou qu'elle ne s'adonnait point, par ordre, à l'une de ces besognes qualifiées par elle de "travaux forcés," elle aimait à confectionner des riens amusants, comme ce dessus de table composé de rosaces assemblées, en cordonnet blanc et rouge. Mais il ne fallait pas que son père la surprît dans cette occupation alors que la corbeille à raccommodages débordait de chaussetttes percées !

Un pas retentissait le long du chemin qui passait sous la fenêtre ; Léa se retira vivement en arrière du rideau, tandis que son peloton roulait sous la table.. Si c'était lui, vraiment, et s'il l'apercevait, habillée comme cela ! Lui, à Clairville ! Non, cela ne se pouvait pas ? Et pourtant.. sous le long pardessus à carreaux, digne d'un insulaire d'outre-Manche, elle avait bien cru reconnaître l'allure preste, souple, la minceur élégante. Mais pourquoi cet attirail qu'il portait sur le dos.. Décidément, elle se trompait : ce devait être un photographe.

Le soir, Mathilde, revenant de l'égfise où elle s'était confessée pour la fête du Rosaire, suivait le chemin qui côtoie la Vérelle. A ce moment des vaches débouchaient, une à une,

d'une "chasse" (1) étroite qui descendait en pente raide : c'était le troupeau de la Closerie, que deux valets menaient boire à la rivière.

La file s'allongeait ; les grandes bêtes au pied sûr, à l'allure tranquille, pesamment balancée, faisaient rouler les cailloux de la sente ; puis, maintenues par les deux hommes, elles se massaient au milieu du chemin, avec de lourds remous, des meuglements profonds. Elles entraient dans l'eau jusqu'à mi-corps, et les flancs tachetés de roux, de blanc, de noir, frémissaient d'aise ; et les mufles roses se relevaient en cadence, laissant découler, parmi les roseaux, des jets liquides, irisés par le soleil.

Arrêtée à dix pas, la jeune fille observait ; puis, sans mot dire, elle passa au milieu du troupeau, écartant de la main deux ou trois bêtes qui la flairaient.

Au seuil de la ferme, Brissot regardait fonctionner l'appareil à beurre : un baril fixé au mur, et contenant la crème, barattée par un mécanisme ingénieux qu'un cheval actionnait en tournant au milieu de la cour, sous la conduite du grand valet. Le fermier aperçut sa fille et lui trouva une physionomie telle, qu'il rentra instinctivement dans la cuisine, attendant que Mathilde parlât.

—Papa, dit-elle en ôtant son chapeau, où sont donc les quatre belles génisses que vous aviez achetées à la Muguette (2) ?

—Pourquoi me demandes-tu ça ?

—Parce que je viens de rencontrer tout le troupeau, et que je ne les ai pas vues, répondit la jeune fille, qui délaçait maintenant ses bottines sur la pierre de l'âtre. . Est-ce que vous les auriez vendues avant-hier, avec les bœufs ?

—Pourquoi pas ? Je puis vendre mes bêtes quand ça me

---

(1) Petit chemin.

(2) Grande foire de mai. Le mois des muguets.

plaît, j'imagine, fit Brissot d'un ton rogue, en chiffonnant le rideau de cotonnade rouge.

—C'est que.. voilà.. reprit Mathilde mettant son tablier, j'aurais cru que ce n'était pas le meilleur moment. Dans quelques mois, elles auraient pu valoir cent francs de plus chacune.

Une rougeur montait à son front, tandis qu'elle commençait à tailler la soupe sur le bout de la grande table.

—Je m'y connais peut-être aussi bien que toi, répliqua le fermier.

—Oh! papa, ce n'est pas pour dire.. seulement, si les choses n'allaient pas comme vous voulez.. si.. vous aviez des ennuis, j'aimerais mieux le savoir, je tâcherais de veiller de plus près, d'économiser encore..

La petite servante rentrait avec un panier plein de légumes, et le dialogue se coupa net ; mais Mathilde, malgré son calme apparent, demeurait confondue ; était-il possible que son père fût serré de si près !... Une échéance, sans doute, l'avait forcé de réaliser immédiatement une somme considérable, et il avait emmené ses plus belles bêtes, celles qu'il était sûr de vendre ! Elle savait bien que l'année n'était pas bonne, que le commerce allait mal, que les foins et les blés avaient beaucoup souffert des orages, que, maintenant, la sécheresse, malencontreuse comme l'avait été la pluie naguère, empêchait, les regains de pousser. Autrefois, maître Bienaimé se tirait, à son honneur, de contretemps analogues, mais aujourd'hui !... Que faire, pourtant ? Il fallait absolument sauvegarder les apparences, ménager même la susceptibilité ombrageuse du fermier. Mathilde ne s'offensait pas de cette humeur irritable : l'homme qui souffre devient facilement agressif, à moins d'être un grand chrétien... Et le maître de la Closerie était si peu chrétien ! Sa religion se réduisait à une routine, évidemment meilleure que l'abstention complète, mais si déplorablement illogique ! Tout entier aux préoccupations terrestres, il ne se mettait même pas en peine d'établir un équi-

libre quelconque entre les pratiques extérieures qu'il conservait et les théories incohérentes qu'il professait. Ainsi, Maître Bienaimé allait à la messe du dimanche et rejetait au moins la moitié des dogmes du *Credo ; La Croix*, prêtée par le Curé, et *Le Petit Parisien*, prêté par l'instituteur, voisinaient fréquemment dans sa poche ; en politique, il n'avait pas d'opinion fixe et n'éprouvait pas le besoin de s'en former une ; souvent l'abbé Brissot avait tenté de l'amener à réfléchir, mais le fermier répondait invariablement :

—Je ne m'occupe pas de tout ça ; c'est bon pour ceux qui ont le temps !

Pendant que Mathilde continuait de s'affairer, tout en remuant au fond d'elle-même les plus tristes pensées, un jeune étranger, enveloppé d'un pardessus écossais et suivi d'un gamin d'environ treize ans, porteur d'un chevalet, d'un pliant et d'une boîte assez volumineuse, rôdait autour de la Closerie qu'il examinait sur toutes ses faces. Après beaucoup d'hésitations, de tâtonnements, il finit par découvrir au delà des étables une barrière non cadenassée, qui fermait un champ immense, tout doré de soleil.

—Ça va bien ! murmura-t-il.

Des mains de son portefaix improvisé qui l'observait avec des yeux énormes, il prit l'attirail, puis d'un geste pompeux, il tendit une pièce de deux francs en disant :

—Tiens, mon brave !

Un gamin de Paris eût répondu : " Merci, mon prince." Le gamin de Clairville se contenta de rire, d'un rire béat qui lui fendit la bouche jusqu'aux oreilles, et détala précipitamment au galop de ses pieds nus.

Le jeune homme s'avança vers le point culminant du champ et s'installa devant son chevalet, sous un pommier superbe ; la Closerie se présentait à son avantage, derrière cette masse d'arbres arrondis et fructueux, symbole de richesse et de prospérité ! Quelle idée ingénieuse il avait eue là ! Cela lui permettait d'attendre sur place les bonnes inspirations et

peut-être de se ménager une entrée en matière ! Car, comment se présente-t-on dans ces fermes ? En quelle langue parle-t-on à ces paysans, êtres aussi énigmatiques, aussi déconcertants que les Groënlandais et les Esquimaux ? Pour la première fois de sa vie, Roger Daubreuil se sentait embarrassé. Puis il y avait là-bas des vaches aux yeux hostiles, aux cornes menaçantes.. Mais bah ! à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ; et le jeune homme, bravement, se mit à vider ses tubes de couleurs.

Au bout de quelques minutes, il s'aperçut qu'il n'était pas seul dans le champ : les bêtes, en s'écartant, venaient de démasquer une grande paysanne massive qui évoluait lourdement, près d'une haie, au milieu des cannes (1) qui luisaient dans l'herbe comme autant de soleils. Elle les prenait une à une, les déposait dans une petite voiture à bras et finalement, empoignant les brancards et poussant le véhicule, elle s'avança entre les pommiers dans une coulée de lumière ardente qui faisait flamber ses cheveux roux.

—Oh ! délicieux !.. Très normand.. pittoresque au possible !

Zélie lâcha les brancards si violemment, qu'une cruche perdit l'équilibre et laissa jaillir sur l'herbe un brusque flot de lait.

—Arrêtez ! arrêtez ! criait le Parisien, joignant le geste à la parole ; restez où vous êtes.. Cinq minutes ! Je vous demande cinq minutes pour faire votre portrait.

—Me tirer en portrait ? bredouilla la servante.

Cramoisie, les bras pendants, les mains raides, elle demeurait ébahie devant ce Monsieur qui avait l'air très bien, qui tombait on ne savait d'où et qu'elle trouvait installé là comme chez lui.

—Monsieur est photographe ? put-elle dire enfin de sa voix traînante.

---

(1) Cruches à lait.

—C'est ça ! Je fais de la photographic en couleurs ; oh ! soyez sans crainte, vous n'aurez rien à payer ; c'est pour moi.

Cette fois, l'ébahissement atteignit ce degré redoutable où il abolit la notion du réel et supprime la pensée ; Zélie, réduite à un état purement passif, laissa Roger opérer à l'aise pendant un laps de temps qu'elle ne put mesurer. Subitement, une voix cristalline retentit au seuil du clos :

—Zélie ! on m'envoie vous demander ce que vous faites. .

Tandis que la servante, interdite et confuse, balbutiait des choses inintelligibles, Roger se levait, étouffant une exclamation ravie. Par exemple ! il avait trop de chance : elle ! la petite fée rose de l'autre jour ! Il est vrai qu'elle n'était plus en rose : elle portait, juste Ciel ! un corsage de percale déteinte et une vilaine jupe courte, découvrant une paire de gros souliers ! Par quel miracle trouvait-elle moyen de rester aussi jolie, et d'effleurer l'herbe comme avec des escarpins ?

Mais Léa, littéralement abasourdie, presque affolée par la stupeur de cette rencontre et par l'humiliation d'être surprise en pareil négligé, se tenait immobile à dix pas du jeune homme ; un tumulte d'impressions contradictoires la faisaient trembler. Elle entendit à peine la phrase de salutation ; bientôt, pourtant, la joie prit le dessus. Alors, luttant contre son embarras, décuplé par la présence de Zélie qu'elle n'eût cependant pas voulu éloigner, Léa s'approcha, minaudant un peu, avec ce mélange de naïveté et de prétention qui lui était spécial.

—Bonjour, mon cousin ! fit-elle la main tendue, comment va ma tante ?

—Elle ne va pas plus mal, Mademoiselle ma cousine, et je constate avec bonheur que vous n'avez pas changé non plus depuis l'assemblée !

—Vous dites cela, murmura-t-elle en rougissant, mais je suis sûre que vous ne m'avez pas reconnue d'abord...

Et Léa, d'un air très affligé, tiraillait les plis de sa vieille jupe.

—Comment donc ! protesta le jeune Daubreuil, vous me faites l'effet d'être déguisée, voilà ! Et n'est-ce pas la vérité ? Ne jouez-vous pas à la fermière, comme les marquises de Trianon ?

—Merci ! s'écria Léa, ne pouvant contenir l'élan de sa reconnaissance.

Puis, s'apercevant qu'il la regardait avec étonnement, elle eut peur d'avoir dit une sottise.

—Alors, reprit-elle d'une voix mal assurée, vous voilà dans le pays ?

—Comme vous le voyez ; je profite de mes vacances pour explorer la contrée avec mon chevalet, aussi sorcier que mon automobile aux yeux des bonnes gens ! Je passais tout près de Clairville, et, ma foi . .

—Vous allez entrer chez nous ? invita Mlle Brissot avec une certaine gêne, car un vague instinct l'avertissait que la visite ne serait pas du goût de son père.

—Certes ! répondit le beau-fils d'Amélie, le temps de réunir tous mes accessoires, et de les confier . . Ah ça ! je dois sans doute un dédommagement à cette brave fille, pour la semonce qu'elle va s'attirer à cause de moi. Elle a de l'attitude de la couleur, savez-vous ? Cela a tenté mon pinceau. Mais je l'ai détournée de sa besogne et de plus, j'ai commis une violation de propriété ! Ne sont-ce point là deux cas pendables ?

—Je ne crois pas qu'on vous pende, même une fois ! répliqua-t-elle en riant, de son joli rire si frais.

Mais, sans savoir pourquoi, elle éprouvait un malaise. Du portrait de Zélie il n'était plus question, et la grande rousse, libérée de sa contrainte, écoutait curieusement, tout en faisant mine de caler ses cruches avec la paille qui garnissait le fond de la voiture.

—Ainsi, vous savez peindre ? interrogea Léa.

—Certainement ; j'ai envoyé plusieurs tableaux au Salon.

Roger se gardait bien d'ajouter que ces envois avaient été impitoyablement exilés du sanctuaire !

—Oh ! montrez donc, s'écria la jeune fille en se glissant derrière lui. C'est superbe !

Et Léa joignait les mains, en toute confiance, devant le barbouillage où l'œil le plus expérimenté eût été bien en peine de démêler quoi que ce fût.

Daubreuil rangeait ses tubes avec une lenteur calculée ; mais la situation devenait de plus en plus embarrassante et ne pouvait se prolonger. Déjà la rosée perlait au bout des herbes ; de longues bandes de brume, à l'effet curieux, striaient le paysage d'automne ; Zélie finissait par s'éloigner du côté de la barrière, et Léa répétait :

—Venez-vous à la maison ?

Il fallait absolument qu'il entrât ou qu'il s'en allât...C'était une alternative fort ennuyeuse ; s'en aller ainsi, c'était ridicule ; entrer... cela ne lui disait rien pour aujourd'hui. Il avait voulu revoir Léa, qui, décidément, hantait ses rêves ; il l'avait revue. Que lui importait le reste, cette Closerie rébarbative, cette Mathilde puritaine, ce fermier qui menait son monde à la baguette et que Roger se représentait comme un père tyran ?

L'étourdi se décida brusquement ; tirant sa montre,—un chronomètre des plus *select*—il exclama :

— Diantre ! six heures un quart ! Désolé, désolé ! C'est la faute de cette bonne fille ; je dois être à la villa dans une demi-heure ! On y fait de la musique, ce soir, et l'on compte sur mon violon !

— Vous jouez du violon ?

— Oh ! je joue un peu de tout, répondit-il, avec le petit rire satisfait dont il ponctuait presque toujours ses phrases. Alors, j'aurai l'honneur de me présenter une autre fois chez Monsieur votre père ; d'abord, il est tard, je craindrais de déranger en tombant ainsi, comme un bolide . . . et je ne suis vraiment pas en tenue de visite !

— Eh bien ! au revoir, dit Léa troublée.

— Au revoir ! répéta Roger avec un accent très significatif.

Leurs mains se tendirent à la fois l'une vers l'autre ; quelques secondes après, Daubreuil, chargé de son attirail, arpentait la route en monologuant :

— Ce n'est pas très correct cette façon de s'esquiver sans avoir salué le " paternel ". Bah ! bah ! ces paysans sont bien incompétents en la matière !

Léa, cillant comme une personne mal éveillée et se posant mille questions, rejoignait Zélie qui faisait entrer la voiture dans la cour de la ferme en disant d'un air bonasse :

— Alors, c'est votre cousin, Mam'zelle ? Un joli Monsieur, pour sûr, et qui doit en avoir des écus, pour se promener comme ça ! En voilà encore un qui est plus riche que moi !

X

LA HAIE-D'ÉPINE

Il est près de neuf heures ; dans la grande salle de la Haie-d'Epine, Mme Chaumel tricote sous la lampe, tandis que son fils, adossé à la cheminée, feuillette une revue agricole ; ils sont seuls dans la vaste pièce à quatre fenêtres qui prend toute la largeur de la maison, mais ils sentent, autour d'eux, d'invisibles présences. En cet intérieur patriarcal, chaque objet a son histoire ; les meubles anciens, solides, portent l'empreinte d'une race, exhalent le parfum des traditions.

L'immense table ronde, qui occupe le milieu, fut souvent bénie par la main d'un prêtre, pour des agapes où la charité régna toujours, comme en témoigne cet écriteau, cloué sur la porte d'entrée :

Hors d'ici médisants dont la langue coupable
Déchire l'honneur des absents;
On ne permet à cette table
Que des entretiens innocents. (1)

(1) Inscription remarquée dans une maison de cultivateurs.

Depuis des minutes, le silence est profond ; on entend cliqueter les aiguilles du tricot ; Louis Chaumel laisse retomber la revue qui lui cachait le visage ; ses traits apparaissent, un peu défaits.

— Vous ne me dites plus rien, reprend-il avec douceur ; est-ce que je vous aurais froissée, maman ?

— Non, mon pauvre garçon, non, répond Mme Chaumel d'une voix basse et rauque ; seulement, je ne peux pas me faire à cette idée-là. Cela ressemble si peu à ce que j'espérais.

— Oh ! maman, ne me parlez plus de fortune ! La fortune.. j'en ai, malheureusement, plus que ma part, ajouta-t-il, pensant au frère et à la sœur disparus. Une jeune fille vaut-elle moins parce qu'elle est moins dotée ? Vous qui venez de faire la prière avec vos domestiques, aux pieds du Crucifix que voilà, vous qui savez si bien que les plus pauvres gens sont nos égaux devant Dieu . .

— Tu dis de belles choses, et tu es plus savant que moi, interrompit la mère avec un mélange d'humilité et d'entêtement. Que veux-tu ? j'ai toujours vu, dans les mariages, les familles s'occuper d'assortir les fortunes comme tout le reste, et le monde n'en allait pas plus mal, à ce qu'il me semble. Maître Bienaimé fait valoir les terres de M. de Presly, mais combien a-t-il de vergées à lui ?. . . Avec ça, on prétend...il y a des bruits qui courent. . . Dire que si tu voulais tu aurais Marthe ! Marthe qui t'irait si bien !. .

— Mais puisque ce n'est pas elle que j'aime, interrompit Louis, souffrant réellement de se trouver, pour la première fois, en conflit d'âme avec cette mère qu'il entourait d'un culte.

— C'est cela justement ! répliqua Mme Chaumel ; quand je pense que tu aimes Léa. . . si encore tu m'avais parlé. . d'une autre. . Mais Léa. . Léa. . Léa. .

Posant son tricot, tenant ses deux mains à plat sur ses genoux, elle répétait le nom comme pour enfoncer, de force, l'idée en son esprit.

— Non, jamais je ne me serais figuré... Toi et Léa, mon pauvre garçon ! Mais c'est le " jour et la nuit " !

— Vous croyez ? fit le jeune homme, attachant sur elle ses grands yeux tristes.

— Mais quand ça s'est-il fait... et comment...

— Je ne pourrais pas vous le dire, murmura Louis Chaumel, s'accoudant à la cheminée. Elle a toujours été mêlée à ma vie, si bien mêlée que je ne vois plus du tout ma vie sans elle, ni dans le passé, ni dans l'avenir... Ah ! elle est créée, celle là, pour mettre la joie et l'animation autour d'elle. Seulement elle a besoin d'être guidée, comme une petite qu'on tient par la main... Je crois qu'avec la grâce du bon Dieu, je la prendrai comme il faut la prendre... et vous verrez, maman..

Ah ! c'était beau, cet enthousiasme juvénile, cette conviction absolue.. Mme Chaumel, impressionnée, fixait ce Louis qui ne doutait de rien parce qu'il aimait ! Oui, plus que cette grâce, cette fraîcheur, ce sourire, il aimait l'âme qu'il avait soif d'initier et de former. Et il aimait encore, à travers Léa, sa jeunesse à lui, et son adolescence, tout illuminées de cette image, tout embaumées de ce parfum. Si Louis n'avait eu à combattre, chez Léa, que de vagues rêveries, si les illusions de la jeune fille n'eussent revêtu en ce moment une forme concrète, la plus séduisante et la plus redoutable, elle eût pu être facile en effet, la victoire de l'amour sauveur, de l'amour chrétien !

Cependant Mme Chaumel hocha de nouveau sa tête, aux bandeaux noirs bien plaqués sur le front ; elle ressemblait à tant d'autres mères, qui veulent forcer leurs fils à être heureux comme elles l'entendent, selon un programme qu'elles ont tracé ; mais elle voulait surtout que Louis fût heureux, et, à se dire qu'il faisait fausse route, elle sentait une angoisse la mordre au cœur.

— Tu es tellement pris, soupira-t-elle après une longue pause, que je passerais peut-être sur la question de fortune.

Mais c'est si étourdi.. c'est si volage ! La vois-tu, chez nous, perdre son temps en lectures et en toilette, sans vouloir mettre la main à rien ? Elle te ferait de la peine, va, et tu regretterais bientôt..

— Oh ! interrompit Louis, comme vous la jugez mal, la pauvre petite, pour quelques idées en l'air, quelques paroles dites sans y penser, dans des moments de contrariété.. Elle qui est d'une si bonne race, d'une race de travailleurs.. allons donc ! D'abord, continua-t-il, très graves, si elle m'aime, elle entrera dans mes idées, à moi ; elle sait que ma femme devra faire comme ma mère, et je n'ai pas l'intention de tromper Léa sur ce que je demanderai d'elle Mais je lui rendrai la vie si douce, qu'elle n'aura pas envie de la trouver trop sévère.

Mme Chaumel s'était levée ; Louis alla vers elle, lui saisit les deux mains, et, d'une voix suppliante :

— D'ailleurs, elle aura une mère ici.. Alors, maman, qu'est-ce qui lui manquera ?

Elle détourna les yeux en soupirant encore :

— Il est tard, fit-elle ; c'est assez de conversation pour aujourd'hui.

Le jeune homme eut le cœur serré ; il s'inclina toutefois, présenta son front aux lèvres qui se refermaient, rigides.

— Bonsoir, maman.

— Bonsoir, mon garçon, répondit-elle avec tristesse ; tâche de dormir...

Dormir, il n'y songeait guère ; longtemps il erra dans le jardin, entre les poiriers lourds de rosée. Il savait bien que sa mère finirait par céder, par sanctionner un choix irrévocable ; mais c'était douloureux, cette lutte, et — il le sentait parfaitement — jamais Mme Chaumel n'accueillerait Léa qu'au prix d'un sacrifice.

“ Si encore tu me parlais.. d'une autre.. ” avait-elle dit ; son fils n'avait même pas compris.

Dans sa vie austère, parmi ses préoccupations élevées,

Louis Chaumel gardait une extrême jeunesse de cœur ; il voulait, chez celle qui serait sa compagne, l'élan joyeux, la tendresse épanouie, répondant à ce qu'il pouvait donner lui-même. Pour lui, Mathilde était comme en marge ; il ne la regardait pas plus qu'on ne regarde une femme mûre, ayant passé l'âge de fonder un foyer. Cette impression, qu'il n'était pas seul à ressentir, s'expliquait par l'aspect habituel de la jeune fille, ses allures si calmes, qu'elles la faisaient paraître indifférente ; son langage un peu lourd, et presque toujours embarrassé quand il ne s'agissait pas de donner des ordres. Jamais Louis ne l'avait entendue émettre une idée personnelle, traduire un sentiment, une émotion. Elle se connaissait trop peu pour savoir se faire connaître ; aussi Louis, tout en l'appréciant beaucoup comme ménagère et comme fermière, n'aurait pas même eu la pensée de chercher en elle le rayon, le bonheur, le charme... Comment, d'ailleurs, la séparer de cette Closerie à laquelle elle semblait liée indissolublement ?

Le jeune homme rentrait, et se disposait à faire sa ronde comme tous les soirs, lorsque, dans le corridor, une main tremblante lui toucha l'épaule ; il poussa un cri :

—Grand'mère ! Vous n'êtes pas couchée ! Etes-vous malade ?

—Non, mon petit ; seulement. . j'étais en peine de toi.

Doucement, elle le ramenait vers le jardin ; bien qu'il n'y eût pas de lune, la nuit était très claire ; le ciel, entre les étoiles, avait une teinte bleuâtre, lumineuse, et Mme Jacques put observer la physionomie de son petit-fils.

—Je t'ai vu te promener là, tout seul, continua-t-elle, et t'arrêter, la tête dans la main, comme un homme qui souffre... Eh ! tu n'as pas besoin de parler ; à mon âge, on devine bien des choses. . Mon pauvre Louis, tu souffriras encore, car tu ne prends pas le bon chemin pour être heureux. .

—Vous aussi, grand'mère ! murmura-t-il sourdement. .

—Tu ne comprends pas ce que je veux dire, interrompit la

vieille femme, haletant sous le châle de tricot dont elle s'était enveloppée jusqu'au front. Tu vas au-devant d'un chagrin auquel tu ne penses pas du tout, ni ta mère non plus.. Et je ne peux pas te préserver de ça !...Et pour t'adresser là où tu n'as que faire, tu passes auprès de celle qui te convient.. qui semble créée et mise au monde exprès pour toi par le bon Dieu !

—Marthe ! protesta Louis. Comment savez-vous cela, grand'mère ? Moi, je suis persuadé qu'elle ne voudrait pas.

Il se retourna, car déjà Mme Jacques s'enfonçait dans le noir du corridor, avec un geste mélancolique.

Ni l'un ni l'autre ne se doutaient qu'à cette heure même, la paix nocturne de la Closerie était troublée par une discussion beaucoup plus orageuse. Au pied de l'escalier donnant sur la cuisine, Maître Bienaimé se tenait debout, les bras croisés ; Léa, dont les mains étreignaient la boule de la rampe, et dont le petit corps fondait ses lignes dans l'ombre compacte du recoin, balbutiait d'une voix coupée de sanglots et cependant révoltée :

(*A suivre.*)

Marie Le Mière.

Une affaire bien comprise

Les résultats que nous avons déjà obtenus avec notre offre des actions des Mines Malouf, nous a démontré qu'une bonne proposition est toujours sûre de rencontrer auprès du public un accueil favorable. Cela nous a démontré, en même temps, que la publicité offerte par la *Revue Franco-Américaine* est de tout premier ordre et qu'elle s'adresse surtout à un public averti. C'est un fait qui aura le double avantage de réjouir nos amis et de faire l'affaire de ceux d'entre eux qui désirent faire des placements profitables et qui ont profité de l'offre que nous leur avons faite.

Nous avons déjà dit quel genre d'entreprise c'était que les Mines Malouf. Situées dans le centre le plus productif de Cobalt et ayant subi avec succès les épreuves les plus sévères, elles en sont rendues à une simple question d'exploitation. C'est-à-dire qu'il ne s'agit plus que sortir du sol le minerai argentifère qui s'y trouve en quantités énormes.

Dix compagnies de Cobalt qui se trouvent tout près des Mines Malouf et exploitent une formation minière identique produisant l'argent au coût moyen de 7 cents l'once. Or, l'argent qui est en demande constante sur le marché, à une valeur moyenne établie de 60 cents l'once. Il suffit pour se convaincre de ce fait de lire les chroniques financières quelque peu sérieuses publiées par les journaux. On peut y voir, au chiffre des dividendes déclarés, combien sérieuse est la proposition que nous avons faite à nos lecteurs qui ont des capitaux à placer.

Dans cette entreprise, comme dans toutes celles du même genre, nous conseillons à nos amis d'agir avec toute la prudence que nous avons déployée nous-mêmes avant d'accepter le contrôle des 300,000 parts des Mines Malouf Plus que toute autre, une entreprise minière a besoin de la confiance absolue, de l'enthousiasme même de ceux qui s'y intéressent. En résumé, nous voulons des actionnaires comme ceux qui nous sont venus depuis deux semaines que notre proposition est sur le marché.

Il ne fait pas de doute que les Mines Malouf ne soient appelées à un succès colossal. Et cela pour une foule de raisons que nous ne saurions répéter trop souvent.

Economie dans l'exécution des travaux d'autant plus grands que l'exploitation n'est pas soumise aux trop coûteuses spéculations qui ont exigé des déboursés énormes avant d'atteindre des profits.

Accès facile de la mine à proximité d'un chemin de fer.

Formation de la roche commune absolument identique à celles des mines voisines qui paient aujourd'hui de gros dividendes.

J'en ajoute un autre qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance. C'est que les ouvriers chargés de creuser le premier puits (100 pieds de profondeur et de 9 x 6) ont tous exigé des actions pour une partie de leur salaire.

Ces gens-là ont vu la mine ; ils ont palpé son minerai ; ils l'ont comparé avec celui des mines avoisinantes. Leur expérience vaut donc quelque chose et ne constitue pas un mince encouragement à suivre leur exemple.

Le minerai de Malouf est à base d'argent avec une forte proportion de nickel et de cobalt. C'est la reproduction exacte du minerai qui a permis à d'autres compagnies, en extrayant l'argent seul, de réaliser des profits énormes. Certaines de ces dernières déclaraient tout dernièrement un dividende mensuel de 5%, ce qui représente un taux annuel de 60%.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les Mines Malouf fassent parler d'elles, et prochainement, et soulèvent un interêt qui ne sera pas même surpassé par la re-

nommée des premières découvertes qui ont été faites à Cobalt.

Les actionnaires des Mines Malouf n'attendent plus que leurs ouvriers frappent une première chute d'argent le long des veines qu'ils ont déjà mises à nu pour calculer sûrement le chiffre de leurs profits. Les analyses que l'on fait continuellement sur le minerai sorti de la mine indiquent sûrement que l'on va vers des gisements d'argent natif qui dépasseront toutes les prévisions.

Ceux qui sont sages, mais progressifs en même temps, feront bien de ne pas perdre de vue cette entreprise.

J. A. Lefebvre.

Conditions d'abonnement.

TOUJOURS LIRE LES LIGNES SUIVANTES AVANT D'ÉCRIRE.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres ($2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. Le numéro, 15 cents dans les dépôts et 20 cents par la poste. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal, ou bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange..

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne et écrire bien lisiblement la nouvelle adresse et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agathe. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2487 case postale, Montréal.**



POLITIQUE, LITTERAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée le mois dernier, et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprochables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : $2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS,** Boîte **2487,**

MONTREAL

Le Grand-Tronc

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE

JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

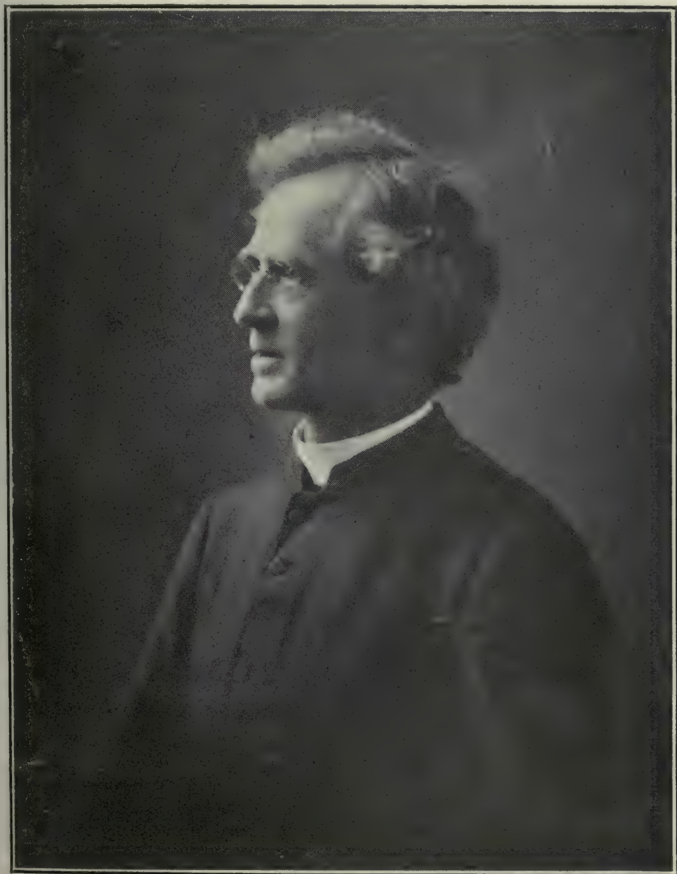
7.16 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond et gares intermédiaires.
7.26 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
8.00 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
8.30 A.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Glen Robertson, Alexandria, Ottawa, Valleyfield et les points sur la division d'Ottawa.
8.31 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St. Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
8.35 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
8.51 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo via V. C. R'y.
9.00 A.M.—(Tous les jours) "International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit, hicago et tous les points à l'ouest.
9.45 A.M.—(Tous les jours) pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
1.35 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville, St. Albans, Burlington et White River Jct.
3.00 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York.
3.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Ste-Anne, Côteau Jct., Valleyfield, Glen Robertson, Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
4.16 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
4.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
4.21 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
4.50 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point et gares intermédiaires.
4.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
5.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, et gares intermédiaires.
5.30 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville et St-Albans.
6.25 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
7.25 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy Albany et New-York via Cie D. & H.
7.30 P.M.—(Tous les jours) pour Cornwall, Brockville, Kingston. Belleville et Toronto.
8.00 P.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
8.15 P. M.—(Tous les jours) pour St-Hyacinthe, Richmond, Levis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
8.30 P. M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V C. R'y.
10.30 P.M.—(Tous les jours) pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information' s'adresser au bureau de la compagnie, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, ou àla gare Bonaventure, Tel. Main 4779.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 4. Montréal, 1er Février 1912



Feu l'abbé EDMOND MARCOUX.



M. RAYMOND POINCARÉ, premier ministre de France.

M. Raymond Poincaré nous écrivait, le 8 février 1910, en réponse à une enquête faite par M. J. A. Lefebvre : "Comme on nous voit en France" :

"J'ai lu avec un vif intérêt le numéro de la *Revue Franco-Américaine* que vous avez bien voulu m'envoyer.

"Je vois avec quelle pieuse fidélité les Canadiens-Français conservent le souvenir de leur origine et avec quelle perfection ils parlent et écrivent notre langue.

"J'applaudis à tout ce qui peut resserrer les liens qui nous unissent à eux et je suis heureux que votre Revue me fournisse l'occasion de leur envoyer le salut cordial d'un Français d'Europe.

"Croyez à mes sentiments distingués."

La Peche dans les Eaux Canadiennes le long du Grand-Tronc





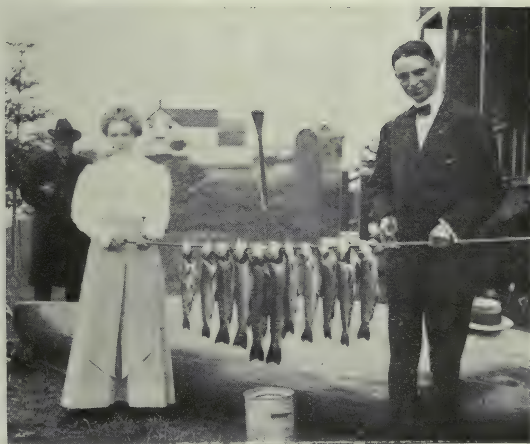
Tout le monde est heureux : Monsieur et madame sont enchantés de leur pêche.



Une heure de pêche dans le Parc National Algonquin, d'Ontario, le long du Grand-Tronc.



Les jeunes à la pêche. A qui le plus gros ?
Camp Cochrane sur le G. T. R.



De la truite franche du "Lake of Bays," près de
Dorset, sur le G. T. R.



La pêche au brochet, Rivière aux Français,
le long du Grand-Tronc.



Un pique-nique à Rose Point, Baie Georgienne,
le long du Grand-Tronc.



Fig 156.

Dr Henri Lasnier (voir son article)

Avis à nos abonnés

A portir du 1er mai 1912 le prix d'abonnement à

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

sera uniforme, tant pour le Canada que pour l'étranger, soit $2.00 par année.

De plus la *Revue* se voit obligée de

RETRANCHER DE LA LISTE

ceux de ses abonnés qui n'auront pas payé leurs arrérages et qui ne paieront pas d'avance pour l'année 1912-1913.

EN VOICI LE POURQUOI :

Environ 200 amis de la *Revue* négligent chaque année de payer à temps leur abonnement et par là nous forcent à tenir des livres. Conséquence : en dehors de ces 200 amis, 300 à 400 individus qui se sont abonnés par lettre—et qui doivent être habitués à faire ce petit jeu avec tous les journaux—en profitent pour ne jamais payer. Depuis la fondation de la *Revue* nous avons, par ce procédé, perdu

Au-delà de $2,000

Nous trouvons que c'est trop et nous avons décidé de prendre le seul moyen radical : l'abonnement payable d'avance. Que nos vrais amis, retardataires ou négligents, ne se formalisent pas, mais qu'ils songent à ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

Les présents

Enfant, je vous donnerai
  Pour vos fiançailles
Un clair bleuet azuré
  Parmi l'or des pailles ;
Et jamais un bleu plus pur
N'aura teint de fleur plus belle,
Sinon dans le vierge azur
  De votre prunelle.

Enfant, je vous donnerai
  Pour vos épousailles
Un œillet rouge, empourpré
  Comme les batailles ;
Et jamais calice en juin
N'aura versé plus de fièvres,
Sinon l'œillet purpurin
  De vos jeunes lèvres !

Enfant, je vous donnerai
  Pour vos funérailles
Un lis hélas ! expiré
  Parmi les broussailles ;
Et jamais plus belle fleur
N'aura blêmi de la sorte
Si ce n'est dans la pâleur
    De ta beauté morte.

Catulle Mendès.

L'horloge du coeur

Oui, mon enfant, c'est très certain :
Dans notre poitrine paisible
Qui fait tic tac, soir et matin,
Se trouve une horloge invisible.

Jadis, avant d'ouvrir vos yeux,
Un ange blanc l'y mit, je pense,
Et chaque nuit il vient des cieux
Pour la remonter en silence.

Bon ange blanc, venez, venez,
Du paradis où Dieu vous loge,
Et, dans le cœur des nouveau-nés,
Faites battre longtemps l'horloge !

Pour que les pères soient joyeux,
Pour que les mères soient bénies,
Et, qu'en souriant, les aïeux
Ferment leurs paupières ternies.

O mon enfant, mon tendre amour,
Puisqu'on ne peut taire ces choses,
Puisque l'horloge sainte, un jour,
Doit s'arrêter sous vos chairs roses.

Priez, priez avec ferveur,
Afin qu'à votre heure dernière,
Quand Dieu reprendra votre cœur
Des mains de l'ange de lumière,

Ce cœur, qui fut si doux au mien,
Soit, sans aigreur, soit sans souillure
Et n'ait battu que pour le bien
Dans votre vie honnête et pure.

Jean Rameau.

Ceux qui partent

Je ne sais plus quel auteur a écrit cette parole de profonde philosophie : "Nos aînés s'en vont; nous ne les avons pas assez consultés." Le souvenir vient d'en être éveillé dans mon esprit par une courte notice que m'adresse M. Adolphe Poisson à l'occasion de la mort de notre ami commun, feu l'abbé Edmond Marcoux, ancien curé de Fichburg, Mass., décédé, il y a quelques mois, au fond d'une province de France. Mais le billet de M. Poisson m'a apporté plus qu'un souvenir. Il m'a aussi apporté un remords, et je m'en veux de m'être laissé distraire par des occupations, si nombreuses qu'elles aient été, du devoir que m'imposaient devant deux tombes à peine fermées quinze années d'une amitié fortifiée par des luttes sans nombre et que rien n'a pu ébranler. Je devais cet hommage à ceux qui pendant tout ce temps, au plus fort des batailles livrées pour nos compatriotes des Etats-Unis, m'ont encouragé par leur exemple, aidé de leurs conseils et, pourquoi ne le dirais-je pas ? consolé, avec toute l'éloquence de leur foi ardente, des déboires immérités et des défections les plus injustes.

Aussi comprendra-t-on pourquoi je veux associer dans une même pensée d'affection la mémoire des deux patriotes que furent parmi les Franco-Américains l'abbé F. X. Chagnon, ancien curé de Champlain, N. Y., et l'abbé Marcoux, ancien curé de Fitchburg.

Etablis aux deux extrémités de la Nouvelle-Angleterre, ces prêtres patriotes formaient comme les traits d'union indispensables pour maintenir l'unité d'action entre les Franco-Américains de l'Ouest et de l'Est, le premier en apportant à son confrère, arrivé plus récemment sur le terrain de la lutte, le fruit de plusieurs années de travail national, et le second, vite initié aux besoins de ses compatriotes, les ressources d'un intarissable dévouement.

M. l'abbé Chagnon, plus peut-être que M. Marcoux, a

attiré l'attention des siens. Lancé plus tôt sur une scène où il devait briller pendant près d'un demi-siècle, initiateur enthousiaste de nos premières manifestations nationales aux Etats-Unis, à ce point qu'il a mérité le titre de "Père des conventions," orateur d'une éloquence enjouée et persuasive, écrivain d'une force remarquable, il fut pendant toute une époque le chevalier sans peur que les premières organisations franco-américaines suivaient avec entrain, le conseiller ferme, mais toujours prudent, qui leur assura plus d'une victoire. Ecrire sa vie ce serait écrire l'histoire de l'immigration canadienne-française vers les Etats-Unis. Autour de son nom rayonnent d'autres noms mêlés aux luttes des premiers jours, prêtres, avocats, journalistes, marchands, artisans tous pionniers de l'idée française et catholique, sachant voler aux rudes exigences d'une vie transplantée en sol nouveau, le temps de semer autour de leurs paroisses ou de leurs foyers les germes d'un développement que certains combattent avec une frénesie qui ressemble à la démence.

L'action de M. l'abbé Marcoux, pour s'être exercée plus particulièrement dans les centres de la Nouvelle-Angleterre, n'en a été ni moins suivie ni moins féconde. Convaincu de la justice des revendications de ses compatriotes, soucieux de perpétuer au milieu d'eux cette glorieuse tradition qui place les prêtres canadiens-français au premier rang des sauveurs de la race après la conquête, il n'est pas de sacrifice qu'il n'ait fait, de démarches qu'il ne se soit imposées afin de faire triompher le droit et de faire aimer l'Eglise. Les événements qui se sont déroulés dans la Nouvelle-Angleterre depuis quelques années, devaient se prêter admirablement à l'exercice de son zèle et lui confier les plus délicates fonctions.

Je viens de relire le mémoire si fortement agencé qu'il prépara, à la mort de Mgr Stang, en faveur du choix d'un évêque franco-américain pour le diocèse de Fall River. Je relis ses lettres nombreuses, que je voudrais citer, où se rencontre à chaque ligne la parole vengeresse et apostolique qui défend l'Eglise contre les outrages faits à son nom

par ceux-là mêmes qu'elle accable de faveurs. Elle est de lui cette parole, que je citais il y a quelques mois, stigmatisant la théorie assimilatrice, la théorie de ceux qui, disait-il, "veulent coudre cette pièce sur la robe sans couture du Christ."

Hélas! dans la Nouvelle-Angleterre il n'y a pas que les causes saintes qui soient l'objet d'une douloureuse indifférence de la part des autorités suprêmes; ceux qui les défendent ne sont pas toujours à l'abri des coups des puissants qui profitent d'une longue impunité pour essayer de tarir dans leur source les sentiments de fierté nationale, jusqu'aux instincts eux-mêmes de conservation, qui poussent les petits groupes nationaux à demander, en attendant qu'ils l'exigent, qu'on les laisse vivre.

La mémoire du curé Marcoux, mort en terre étrangère sous le coup d'une disgrâce imméritée, loin de ceux qui l'aimaient, laissera quelque part, je le crois, si la conscience n'est pas un vain mot, une trace profonde, un remords cuisant. La tyrannie peut méconnaître bien des sentiments, mais un châtiment qui la suit partout, attaché à ses flancs comme une robe de Nessus, la force d'admirer quand même, et jusque dans la mort, ceux qu'elle a pu écraser, mais qu'elle n'a pas réussi à vaincre.

Les abbés Chagnon et Marcoux ont fait plus que dépenser leurs vies au service de leurs compatriotes. Ils leur ont légué un grand exemple d'abnégation, de patriotisme et de foi. Quelle que soit la destinée qui attende les groupes français de la république américaine, la pensée de ces deux prêtres patriotes sera invinciblement mêlée, parmi les plus aimés, aux souvenirs de cette lutte gigantesque soutenue par un million et demi des nôtres pour leur existence nationale. Et ce sera une des consolations de l'Eglise d'apprendre plus tard, quand les vérités américaines auront atteint les Sept Collines, que, pendant les longues années d'épreuves traversées par ses enfants les plus fidèles, des héros obscurs, forts de ses vertus divines, ont prêché l'amour de son nom aux faibles sollicités par la révolte et dont la longue et

douloureuse prière fut si longtemps couverte par la voix plus forte des politiciens de toute robe.

Je sais bien qu'en dehors d'un groupe relativement restreint—ce sont les fidèles—on va trouver à redire sur cette opinion, très sommaire, du reste, exprimée sur la vie de ces deux amis disparus. Cela n'enlèvera rien à leur gloire, et bien moins encore au mérite qu'ils ont eu de comprendre les besoins véritables de leur race, et surtout de reconnaître les meilleurs moyens de lutter. Ces critiques, ils n'ont pas eu besoin de mourir pour en ressentir les atteintes. Habitués à vivre dans un monde qui n'était pas exempt de faiblesses, coudoyant les pusillanimes pour lesquels leur courage était une vivante accusation, mêlés à des jouisseurs pour lesquels l'austérité de leur vie était une condamnation, ils ont appris de bonne heure à souffrir les attaques comme à résister aux louanges.

Chacun d'eux aurait pu faire sienne en l'appliquant à la situation contre laquelle ils s'efforçaient de réagir, cette opinion du cardinal Pie sur la société de son époque : " Si je crois apercevoir les plus coupables d'un côté, disait-il, je reconnais de l'autre les plus aveugles et les plus incorrigibles. Les premiers, du moins, ont la logique du mal ; les autres reculent devant la logique du bien. Malades désespérés, qui invoquent à grands cris le médecin, mais à la condition de lui dicter ses ordonnances, et de n'accepter pour régime curatif que celui-là même qui les a réduits à la dernière extrémité. Naufragés qui voient et qui appellent le sauveteur, mais résolus à repousser la main qu'il leur offre tant qu'il n'aura pas attaché lui-même à son cou la pierre qui les a fait descendre et qui les retient au fond de l'abîme."

Ils voyaient clair. Aussi je connais nombre de leurs confrères qui, dans les paroisses franco-américaines de la Nouvelle-Angleterre, pensent comme eux et pour qui, leur départ est regardé comme une calamité nationale. A chaque départ comme ceux-là, c'est un deuil nouveau et plus profond devant l'incertitude où les laisse un avenir bien mal préparé devant un ennemi sans scrupule toujours,

quand il n'est pas scandaleusement appuyé. C'est notre Grande Armée qui se décime ; ce sont les aïeux qui partent un à un sans même pouvoir garantir l'intégrité du patrimoine qu'ils ont fondé. Nos jeunes compatriotes, membres du clergé franco-américain, n'y songent peut-être pas assez, mais ils devront compenser par un patriotisme plus intense, et d'autant plus ardent qu'il sera plus combattu, le relâchement de l'enthousiasme national émoussé par le temps et des conditions nouvelles.

C'est pour eux que l'exemple des abbés Chagnon et Marcoux est d'un prix inestimable. Sans doute, la part des sacrifices y paraîtra plus grande que tout le reste, mais ils bénéficieront aussi des longs travaux accomplis pour eux s'ils savent tirer parti de ce sentiment profond de solidarité qui, dans la vie d'une race, réunit une génération à l'autre et ne fait que réunir les œuvres du présent à l'idéal entrevu et poursuivi par les ancêtres.

Certains vont me dire que ceci est beaucoup plus facile à exprimer en quelques phrases qu'à mener à parfaite réalisation, que les tendances de notre époque, que les puissants même qui ont le plus de pouvoir sur notre destinée—à part celui que nous avons nous-mêmes et qui est suprême—nous traitent déjà comme si nous n'étions pas, que nos demandes ne sont pas entendues, que nos persécuteurs sont honorés. Tout ceci peut être vrai sans enlever une parcelle des devoirs qu'impose à des hommes de cœur la lutte pour la justice et le droit.

A la fin ce sont toujours ces derniers qui triomphent. M Paul Bourget l'a dit admirablement, les "vérités se vengent." Aman ne fut jamais si près de sa ruine que le jour où il crut avoir dans sa main le sort d'un mendiant, d'un émigré assis sur les marches du palais d'Assuérus et qui s'appelait Mardochée.

J.-L. K.-Laflamme.

R. I. P.

Feu l'abbé Edmond Marcoux

Il y a quelques mois, deux ou trois journaux de la province annonçaient en termes très brefs le décès de l'abbé Edmond Marcoux le 11 août dernier à Hyères, dans le midi de la France où il était allé refaire sa santé chancelante. Il espérait, et tous ses amis avec lui, grâce au vivifiant soleil de la Provence, une guérison du mal qui le minait depuis plusieurs années... Malheureusement son espoir et le nôtre ont été déçus. Il lutta toutefois pendant un an et demi, ayant à ses côtés, compagne assidue et dévouée, sa sœur dont les soins empressés, l'ont aidé à traverser avec courage et résignation l'agonie qui l'a cloué si longtemps sur son lit de souffrance. Les sommités médicales de l'endroit furent appelées auprès de lui, mais la science française se déclara impuissante devant un mal qui avait pris trop racine. Averti qu'il n'avait plus à compter que sur l'intervention divine, il vit venir sa fin avec cette sérénité de caractère que ses amis ont toujours admirée chez lui. Ces amis, ils étaient nombreux; car, tous ceux qui l'ont connu intimement devinaient vite sous son apparance un peu froide qu'il cachait un cœur qui, une fois donné, restait fidèle à l'amitié jurée.

De taille un peu au-dessous de la moyenne, on remarquait chez lui une forte ossature qui révélait une force peu ordinaire. Ainsi constitué, il n'est point étonnant qu'il eût une énergie que nul obstacle ne pouvait briser. Aussi sa carrière fut très mouvementée dans le cercle restreint que son caractère de prêtre lui assignait. D'un jugement très sûr, d'une réserve qui au premier abord pouvait passer pour de la timidité, il ne s'emballait jamais et, même sur les bancs du collège, sa façon si pratique et si prudente d'envisager toute question jetait souvent du froid sur l'enthousiasme de ses confrères. Sans posséder un esprit caustique sa ma-

nière d'exprimer son opinion avait un cachet d'originalité qui lui attirait assez fréquemment les suffrages. L'abbé Gingras et moi, déjà tourmentés par la Muse, nous demeurions encore pleins des illusions de la jeunesse que notre ami Marcoux entrevoyait la vie sous un aspect plus sombre et se préparait mieux que nous aux luttes de l'avenir. A-t-il été pour cela plus heureux ? Il est permis d'en douter car c'est à se dépenser dans une activité plus fébrile qu'il a abrégé ses jours et privé sa patrie des services qu'il aurait pu rendre encore. Cette patrie, il l'aimait avec ardeur et le sort a voulu qu'il se soit éteint à 3,000 milles du sol qui l'a vu naître et qui ne reverra pas sa dépouille mortelle. Notre ami repose sur les bords enchanteurs de la Méditerranée, et il ne sera peut-être jamais donné à aucun de nous d'aller nous agenouiller sur son humble tombe et prier pour l'ami fidèle dont l'amitié ne devait être rompue que par la mort cruelle qui l'a enlevé à l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Il exerça le ministère pendant 20 ans dans la république voisine et y déploya le plus grand zèle pour les intérêts de nos compatriotes en butte à tant de misères. Son cœur de patriote a saigné bien souvent et il s'est usé vite à combattre l'action dissolvante des assimilateurs qui paraissent avoir juré la disparition de notre langue sur le continent américain. Il lui a été épargné de voir les derniers développements que la question de race a provoqués. Son cœur de catholique et de français en eût souffert. Il ne sera plus là pour lutter avec ses confrères, mais des œuvres restent pour perpétuer le souvenir d'un homme qui fut croyant sans ostentation et patriote sans faiblesse.

Voici quelques notes biographiques sur le regretté défunt :

Né à St-Charles de Bellechasse le 26 octobre 1848, du mariage de J. B. Marcoux et de dame Hermine Turgeon, il fit ses études au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre par Monseigneur Taschereau le 7 juin 1873. De 1873 à 1885, il occupa au séminaire les charges suivantes : professeur, assistant directeur et directeur du petit séminaire

et du pensionnat de l'Université Laval. Il fut aussi bibliothécaire de cette dernière institution, aumonier des Frères des Ecoles chrétiennes et du couvent de Bellevue. Il laissa Québec en 1885 pour devenir vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, charge qu'il occupa jusqu'en 1889 alors qu'il fut appelé à exercer le ministère à Champlain, Etat de New-York. Un an plus tard il était vicaire à Notre-Dame de North Adams, Mass. En 1893 il était promu à la cure de St-Raphaël de Williamstown. Cette paroisse lui doit la construction du presbytère et l'organisation d'une école paroissiale. En même temps il jetait les fondations d'une église à Greylock. De St-Raphaël il fut transféré à la paroisse de Indian Orchard, qui lui doit aussi une école paroissiale fondée en 1898. En 1901 il devenait curé de l'Immaculée-Conception de Fitchburg, Mass., qu'il a divisée en 1903 pour fonder la nouvelle paroisse de St-François d'Assise. Lorsqu'il s'est senti atteint du mal qui devait l'emporter, il était curé de Mittineague, Mass., endroit de peu d'importance comparé à la cure qu'il venait de laisser. Il accepta avec résignation cette déchéance, heureux de souffrir pour la cause qui lui était si chère. Sa santé n'en fut pas moins affectée et, sentant ses forces s'affaiblir, il comprit que son rôle de patriote était terminé et qu'il ne lui restait plus qu'à lutter contre la maladie et résolut d'aller sous un ciel plus clément finir une vie consacrée au service de la religion et de la patrie. Et nous qui lui survivons, nous qui l'avons aimé, faisons voltiger sur sa tombe lointaine la douce brise de l'affection et du souvenir.

Monsieur Marcoux a laissé un frère M. François Marcoux, de Victoriavillè, et trois soeurs, madame Louis Dallaire, madame veuve Eusèbe Couture et mademoiselle Priscilla dont les soins et le dévouement ont accompagné son frère jusqu'à son dernier soupir.

Adolphe Poisson.



Education physique

PAR

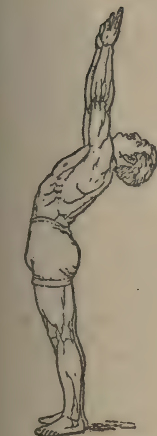
LE DR HENRI LASNIER DIRECTEUR

DE

" l'Institut de Physiothérapie "

" Le mouvement c'est la vie,"
disent les savants.

" La paresse est un péché,"
répètent les moralistes.



Extension du tronc.

Et ils ont raison les savants et les moralistes ! Voilà un point au moins sur lequel s'accordent la religion et la science.

" A défaut d'autre foi, d'autre culte, nous avons foi dans le sport, le culte de la nature."

L'un nous fait plus vaillant, l'autre nous rend meilleurs.

Regardée sous cet angle, une bibliothèque de culture physique devient un commentaire de l'Evangile. En tout cas, c'est sûrement l'évangile de ceux qui veulent bien se porter.

"La Revue Franco-Américaine" veut que nous promenions ses lecteurs à travers cette bibliothèque. Nous répondons à cet honneur avec plaisir, mais nous prévenons de suite ceux qui vont nous suivre, que nous n'acceptons ici que le rôle de guide dans un musée. Nous di-

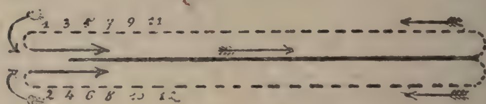


Flexion du tronc.


Bonne station droite.

rons : voyez ceci, voyez cela. Nous tournerons pour eux les pages s'ils le veulent bien. Nous soulignerons des passages, exposerons les opinions adverses, ne voulant accepter la responsabilité d'aucune, pardessus tout prenant bien garde de nous poser comme auteur.

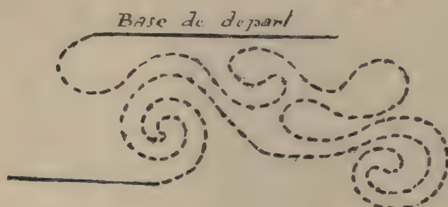
En notre temps de confort à outrance, de chemins de fer, de tramways, d'ascenseurs



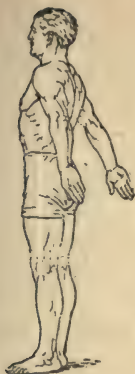
et de bien d'autres choses encore qui nous dispensent de tout exercice, la culture physique est devenue une nécessité de tous les âges, de toutes les conditions. C'est le remède à côté des maux de la vie sédentaire, la vraie fontaine de Jouvence, qui nous fera recouvrer à l'instant la souplesse, la jeunesse, la santé, le bonheur.

C'est le secret des vieillards qui ont fourni une carrière extraordinaire. Gladstone disait que sa hache et sa scie avaient puissamment aidé dans la gouverne de l'Etat, et que le placement qu'on fait sur sa santé paie toujours au centuple.

L'importance d'une bonne éducation physique n'est plus à faire, et la question devait naturellement être traitée ici dans une revue où les idées s'entrechoquent comme les épées dans une passe d'armes, dans une re-




Flexion de la jambe.


Abduction des bras en arrière

vue qui s'est donné pour mission de fournir continuellement à nos compatriotes des armes de lutte et de défense. Elle veut leur dire que nous devons plus que tout autre être forts, pour être calme, mais énergiques, entreprenants et résistants dans la lutte que nous avons à supporter au milieu des autres races qui nous entourent. Au point de vue éducatif, la supériorité de la culture corporelle sur celle de l'intelligence seule est éclatante. Nous avons plus de paresse dans le muscle que dans le cerveau. Si l'on veut acquérir les bonnes habitudes, base de toute éducation rationnelle, c'est par le muscle qu'il faut commencer. Les bonnes habitudes du corps doivent précéder celles de l'âme.

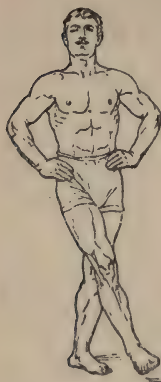
La culture physique consiste en un ensemble de mouvements et d'exercices méthodiques ayant pour but de faire travailler chacun des muscles du corps graduellement, et proportionnellement à l'importance qu'il occupe dans l'économie.

Elle repose sur la connaissance de l'anatomie et de la physiologie.

Elle peut se faire uniquement par les exercices naturels, sans ordre ni méthode. Il y a des sauvages qui sont des modèles de développement musculaire. Mais la valeur finale de leur éducation physique est très incertaine, étant adaptée aux conditions et aux nécessités du milieu où ils vivent.



Ceux des civilisés qui n'étant obligés au travail manuel ont le loisir de prendre une dose suffisante d'exercice en rapport avec leur constitution, peuvent sans aucune méthode arriver à un complet développement par la simple pratique de l'exercice naturel,



Adduction de la cuisse.

par des travaux manuels. Ils imitent en cela l'homme vivant à l'état de nature, mais avec la différence qu'ils font par plaisir ce que les autres font par nécessité.

Ces sujets sont l'exception. En général les préjugés, les habitudes de la vie moderne sont tels que dès l'enfance, l'activité est plutôt refrénée qu'encouragée. Dans nos couvents, ne propose-t-on pas comme modèle de "petite demoiselle" la jeune fille qui, tranquille comme une image, ne sait que marcher, bien posément. N'appelle-t-on pas dissipées, garçonnières même celles qui se donnent du mouvement, sont turbulentes, jouent comme des garçons, comme si au point de vue des exercices il devait y avoir de la différence entre fillettes et garçons jusqu'à l'âge de quinze ans.



Rotation de la cuisse en dehors.

Et dans nos collèges nombreux sont ceux qui professent pour les exercices du corps un beau mépris du moyen âge. Les "forts à bras" comme on les appelle trop souvent sont tenus en mésestime, on dit que chez eux "la chair étouffe l'intelligence," parce qu'ils se préoccupent autant et même un peu plus d'avoir une bonne santé que d'être un, deux ou trois numéros plus rapprochés de la tête dans les concours de classe.



Fig. 26. — Fente en-avant à fond, bras horizontaux de côté.

Pourtant ce sont ceux-là qui ont raison.

Tout encourage à la paresse physique dans notre civilisation.

On cite souvent des exemples de

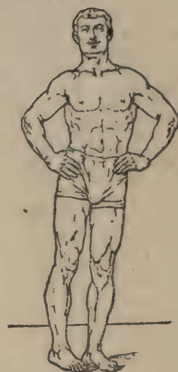


Fig. 161.

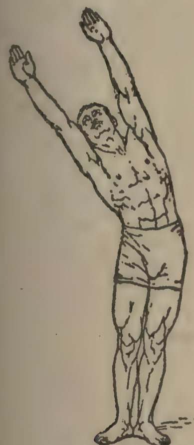


Flexion du pied.

sujets fort bien doués au point de vue physique. Mais il convient de remarquer que ces sujets avaient généralement des dispositions naturelles, et ensuite que s'ils sont tels c'est qu'ils ont pratiqué les jeux et les sports qui impliquent la marche, la course, la natation, le "grimper," tous les exercices naturels et leurs dérivés.



Rotation de la cuisse en dedans.



Flexion latérale du tronc.

Si malgré les difficultés qu'il rencontre, l'habitant des pays civilisés veut, tout en restant fidèle aux conventions et obligations sociales arriver à un développement physique complet, ou simplement s'entretenir en bonne santé, il lui faut se soumettre aux deux principales obligations suivantes :

1º Consacrer journellement à la culture du corps un temps suf-

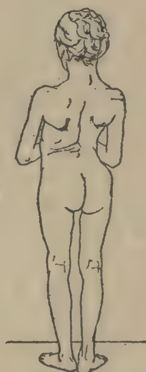


Fig. 269. — Conformation défectueuse d'un enfant faible.

Dos rond.



fisant; 2° régler mieux la dépense de ce temps pour ne rien faire d'inutile.

L'idéal est d'arriver à produire dans un temps donné, ou dans le minimum de temps sans nuire à l'organisme une dose d'activité à peu près égale à celle que représenterait une journée entière de vie au grand air à l'état de nature.

Il ne peut y arriver que par l'éducation physique, méthodique, scientifique, médicale, que sous la conduite d'un maître et sous le contrôle d'un médecin qui, par leur collaboration, mettront plus de précision dans le travail, éviteront le tâtonnement, tout ce qui est inutile, et contrôleront les résultats.



Fig. 219.



Fig. 115.



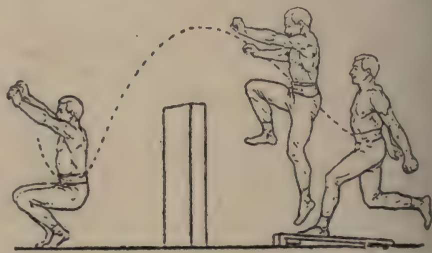
Fig. 116.

La méthode permet alors de marcher avec certitude vers le but à atteindre, surtout quand le temps est limité.

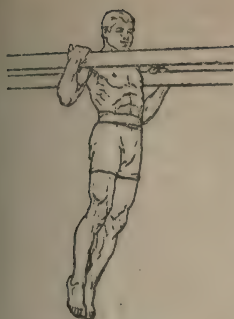
Si l'on considère que tout en cultivant le muscle, il faut corriger certaines difformités, combattre une foule d'affec-



Fig. 217.

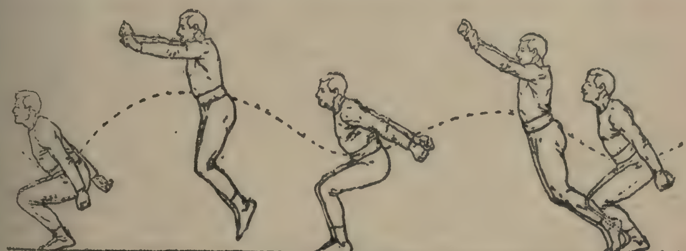


Saut en hauteur avec élan.



Suspension fléchie.

tions, on comprendra que le rôle du médecin, du chirurgien, de l'orthopédiste, est ici nécessaire et combien ridicules les annonces de certains athlètes prétendant que pour n'avoir pas de muscles hypertrophiés à montrer comme en parade de foire, pour n'avoir pas eu ses diplômes d'une école militaire quelconque, un médecin, un homme quelconque ne peut faire et faire faire de la bonne culture physique. C'est dire qu'il n'est pas nécessaire de connaître les effets physiologiques sur l'organisme, de connaître l'anatomie et les agents physiques accessoires qu'on utilise dans le choix de la méthode appropriée à chaque cas—qu'il



Sauts successifs.

suffit de dire, lever la jambe tant de fois comme ça, comme moi, et que l'ensemble de connaissances qui caractérisent le médecin sont inutiles. Un peu plus on remplacerait le professeur de culture physique par un appareil mécanique qui lèverait des poids, grimperait dans des câbles, comme certains jouets mécaniques, et on aurait qu'à dire à l'élève : " Imitez ça."

(*A suivre.*)

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

III

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

Les règles établies par la noblesse elle-même, contresignées par le roi, sont incorporées dans le Code de la Noblesse et régies par le collège des Armes où sont gardés les registres et le blason des familles. Le consentement de la noblesse est nécessaire même au Canada, dans le gouvernement royal. "Aucun prince carolingien n'est monté sur le trône sans avoir été formellement reconnu...... L'aristocratie ne considère le prince que comme son senior... Cette couronne n'est pas purement et simplement héréditaire, ni élective : au début elle est héréditaire "à la condition du consentement des grands." (Glasson, "Histoire de Droit et des Institutions de la France," tome II, p. 411.)

Depuis la conquête normande la même règle s'applique en Angleterre et, par le traité de 1763, au Canada. Par exemple, au temps de Pépin le Pieux, à qui les grands des Francs avaient offert le trône, le pape Zacharie écrit par l'interimédiare de l'évêque de Wartzburg que de l'avis des nobles romains, il serait mieux de donner le nom de roi à celui qui en avait la sagesse et la puissance plutôt qu'à celui qui n'avait du roi que le nom sans l'autorité.

Charlemagne lui-même n'était pas seulement empereur des Romains, il gardait aussi la qualité de roi des Francs et prit celle de roi des Lombards, mais il "était surtout et toujours le chef de l'aristocratie austrasienne."

Manque de foi et d'hommage à la part d'un noble déroge de sa noblesse ; manque d'obligation du roi à sa part envers la noblesse déroge de sa royauté.

Les lois des nobles Francs établis en pays conquis devinrent personnelles. Ce principe de la personnalité a existé de tout temps chez les Aryens Germaniques. Ils ont attaché une grande importance à ce système de la personnalité des lois, qui s'est prolongé beaucoup plus longtemps que ne le disent certains savants. Le roi des Lombards, Ratchie, perdit son trône pour avoir voulu régler le régime des biens vis-à-vis de sa femme Tassia, d'après la loi romaine au lieu d'observer la loi du Lombards. Sous les Francs, chaque peuple, noble et commun, avait sa loi-lex. Chaque lex s'applique à tout membre de chaque peuple, même s'il se trouve en dehors du territoire de ce peuple. On peut dire que les "leges," à la différence des capitulaires "ne sont pas territoriales"—les "lèges" constituent à proprement parler le droit coutumier. "Ainsi la personnalité des peuples, des races, des nobles, restaient supérieures aux circonstances et aux localités.

Pour distinguer la noblesse, ses membres portaient des symboles en écu qui sont leurs marques distinctives par excellence. La loi donnée par les Etats-Généraux à Angers, le 17 juin 1487, met ces marques et le droit de leurs possesseurs en ordre; elle dit: "Que plusieurs princes, rois, ducs, comtes, barons, et autres nobles hommes pour transmettre leur mémoire à la postérité et pour se faire reconnaître dans les titres qu'ils avaient mérités par leurs faits vertueux et leur magnanimité, avaient pris des armes et des enseignes qui répondaient à ce qu'ils avaient de recommandable, lesquelles ils avaient transmises à leurs descendants, afin que par le tableau de leurs belles actions, leurs hoirs et successeurs fussent plus attentifs à suivre le chemin de la vertu ; que cet usage, connu de tout le monde,

---

(Note A)—Glasson, Histoire du Droit et des Inst. de la France, tome I, p. 197, dit que, "jusqu'à l'époque de Constantin, il fut admis sans difficulté que la coutume pouvait non seulement faire la loi, mais encore l'abroger"...."Constantin à son tour, contraire à la coutume, fît prévaloir ses capitulaires, mais, "après la conquête de l'empire par les Francs et les Germains, la force des coutumes fut rétablie." La conservation du droit coutumier est l'élément distinctif de la constitution légitime.

avait été particulièrement attaché à la nation française, que le nom et les armes des Français seraient en honneur éternel, et, comme l'intention du souverain est de conserver cette coutume, il ordonne qu'il sera fait un catalogue dans lequel seront inscrites toutes les armes des ducs, princes, comtes, barons, seigneurs, châletains et autres gens nobles dans toutes les provinces et autres jurisdictions du royaume, pays de Dauphiné, comté de Provence et autres places appartenant; et, comme faute de connaissance de la science de blason, plusieurs armes étaient fausses, Sa Majesté donne pouvoir au roi des armes, au maréchal de Blason, de les voir et visiter en ordre dans le dit catalogue chacun selon son degré afin que dorénavant ceux auxquels elles appartiennent, puissent en jouir sans débat ni contraint."

L'ordonnance d'Amboise du 26 mars 1555, dit : "Pour éviter les suppositions des noms et des armes, défenses sont faites à toutes personnes de changer leurs noms et leurs armes sans auparavant avoir obtenu des lettres de dispense et de permission à peine de 1,000 livres d'amende, d'être punies comme faussaires et dégradées de la noblesse."

L'ordonnance d'Orléans (1579), article 258, dit que la seule possession du fief ne constitue pas un noble de sang. C'était parce que autres que les nobles avaient commencé sous l'encouragement de la cour à acheter des fiefs et des titres. D'Avenel dit dans son livre "La Noblesse Française sous Richelieu," p. 305 : "En mettant la noblesse à la portée du premier venu, le souverain l'avilit, et, en l'avilissant par insoucience ou par calcul, il porta préjudice à la monarchie elle-même, puisque cet ordre était censé y occuper la première place."

Montesquieu a dit dans "l'Esprit des lois " que : "Tout est perdu lorsque la profession lucrative des traitants parvient par ses richesses à être une profession d'honneur."

Martin dans l' "Histoire de France," tome XVIII, p. 5, déclare : "Autrefois le noble et le guerrier ne faisaient qu'un... il n'était plus ainsi depuis longtemps, et rien n'était plus choquant que de voir un traitant, un usurier acquérir les

privilèges nobiliaires avec l'argent qu'il avait volé du peuple, tandis qu'un brave officier, pauvre et couvert de blessures, était imposé à la taille comme roturier."

D'Avenel dit : "L'anoblissement par la possession des fiefs fut regardé comme usurpation de noblesse. Tandis que la profession des armes continua à anoblir jusqu'au commencement du XVIIe siècle ceux qui l'exercèrent—même sans posséder des terres nobles." (p. 8). "Les nobles servaient à l'armée en grande majorité mais non pas sans exception, tandis que tous sans exception étaient dispensés de la taille. S'ils étaient dispensés de la taille, ce n'était pas parce qu'ils servaient, mais parce qu'ils étaient nobles."

Le privilège n'était pas la récompense du service rendu mais "le droit de la naissance" (p. 40). "Les droits honorifiques des nobles à présent sont le port d'armes et le blason, le privilège d'orner leur chapeau d'un plumet blanc et le toit de leur demeure d'une girouette : la représentation comme corps principal du gouvernement, et l'entrée à la cour royale après la famille Royale—tels étaient les principaux avantages qu'un gentilhomme tirait de sa qualité" (p. 23).

Une ordonnance dit que : "Les roturiers acquéreurs des terres nobles ne puissent en prendre les titres ni obliger les gentilshommes qui en relevaient, à leur rendre hommage."

Sur diverses remontrances de la noblesse présentées au Roi par les Etats Généraux tenus à Paris en 1614 parce que les usurpations continues des titres et des droits nobiliaires, tendaient à ce qu'il fût établi un juge d'armes lequel dresserait des registres universels des familles nobles du royaume, Sa Majesté créa en titre d'office, par édit du mois de juin 1615, un juge général d'armes "*nommé parmi les gentilshommes d'ancienne race.* Cette charge fut donnée d'abord en 1615 à François de Chemières de Saint-Maurice, qui en 1633, *indiqua lui-meme* au Roi Pierre d'Hozier pour son successeur. Depuis, cette charge s'est transmise héréditairement dans la famille d'Hozier avec l'agrément du Roi—[de Miville "Armorial Historique de la Noblesse de France," p. 127].

Ensuite, l'ordonnance de 1629 enjoignait aux gentilshommes de signer "le nom de leur famille" et non celui de leurs seigneuries.

Un gentilhomme perdait son titre en vendant sa terre, "tandis qu'il ne pouvait aliéner sa noblesse" [D'Avenel, "La Noblesse Française sous Richelieu," p. 96.) Mais la femme noble mariée à un roturier cessait même de jouir des privilèges de la noblesse—[ibid., p. 114].

Par ces lois on voit la grande nécessité de préserver la pureté de sang. Les remontrances des députés de la noblesse aux Etats Généraux de 1626, dit : "Nous attribuons la décadence de la noblesse au mélange des races nobles avec les roturiers ; aux insolentes et trop effrénées ambitions de quelques-uns de leur ordre du siècle passé qui ayant diminué la bienveillance et accrû la défiance des rois en leur endroit les auraient portés à croire qu'il fallait en abaisser la puissance par l'élévation du tiers état et par l'exclusion des charges et dignités dont ils avaient abusé."

[Callet, L' "Administration en France sous Richelieu," p. 123]. Richelieu certifie que : "La noblesse a été depuis quelque temps si abaissée par le grand nombre d'officiers que le malheur du siècle a élevés à son préjudice qu'elle a grand besoin d'être soutenue contre l'entreprise de tels gens. L'opulence et l'orgueil des uns accablent la nécessité des autres qui ne sont riches qu'en courage, ce qui les porte à employer leur vie pour l'état dont ces officiers tient la subsistance"—[ibid., p. 128]. Dans son testament politique pour le roi, Richelieu continue : "Après avoir parlé séparément des divers ordres dont l'Etat est composé, il ne me reste rien à dire en gros, sinon qu'ainsi qu'un tout ne subsiste que par l'union de ses parties en leur ordre et lieu naturel : aussi ce grand royaume ne peut être florissant si Votre Majesté ne fait subsister les corps dont il est composé en leur ordre.—Je dis hardiment ce fait, parce qu'il est aussi important que juste d'arrêter le cours des entreprises de certains officiers qui, enflés d'orgueil soit à cause des grands biens qu'ils possèdent ou de l'autorité que leur donne l'emploi de leurs charges sont présomptueux jusqu'à

tel point que de vouloir avoir le premier lieu où ils ne peuvent prendre que le troisième. Ce qui est tellement contre la raison et contre le bien de Votre Majesté, qu'il est absolument nécessaire d'arrêter le cours de telles entreprises, puisque autrement la France ne serait plus ce qu'elle a été et ce qu'elle doit être, mais seulement un corps monstrueux qui comme tel ne pourrait avoir de subsistance ni de durée."

Ainsi, c'est l'histoire qui démontre que l'aristocratie est un produit et une partie de la constitution de La Nature. D'abord guidée inconsciemment par les lois organiques d'association des semblables d'une même race, ensuite, quand l'aristocratie est devenue forte et intelligente, établie sur les principes de race, d'honneur, de loyauté, son intelligence, s'affirmant la mène à la suprématie dans l'état : son honneur donne au peuple confiance à son administration des affaires : sa loyauté envers ses membres l'organise si puissament que le pouvoir de tous est le pouvoir de l'un, et les droits et les privilèges de l'un leur deviennent une cause commune. Finalement sa bravoure et sa stabilité lui donnent une force qui ne recule jamais devant les difficultés que ses adversaires lui offrent.

De fait, on était noble, soit d'après sa naissance, soit à cause des vertus de ses pères, l'illustration de race elle-même. Il y avait ainsi deux sortes de nobles : (I) les anciens par l'effet du privilège de race attaché depuis un temps immémorial à leur famille : (II) les nouveaux qui devaient cette dignité à la réputation que s'étaient acquise leurs derniers ancêtres.

La noblesse ne s'attache pas seulement aux hommes capables de porter les armes blasonnées : on était noble dès sa naissance, les femmes comme les hommes, même les jeunes filles portaient cette qualité. Cette dignité s'acquérait difficilement. En fait, les familles nobles étaient entourées d'une haute estime auprès du public. C'étaient leurs membres qu'on préférait pour les fonctions publiques, à cause du mérite sur lequel elles sont établies. Envers leurs ennemis, comme dit André Lebel dans "Le Connétable de

Bourbon, p. 4, "Le mérite a le droit d'en vouloir à la sottise qui le néglige ou à la médiocrité qui lui barre la route."

Lorsque l'aristocratie s'est élevée à cette condition commandante dans l'Etat, consciente de soi-même, elle se proclame la noblesse par pronunciamento d'état. En ceci est la différence de l'aristocratie et de la noblesse. L'aristocratie est la noblesse en germe, mais elle n'est noblesse que après développement, elle domine l'état. Alors elle élève sur son bouclier (son écu blasonné) son chef et le fait roi. Ce fait accompli, l'état, le royaume émerge de l'anarchie ; l'ordre, la discipline, la confiance succèdent.

Une famille perd la qualité de noble par des mariages non nobles. Aussi on peut déroger par manque de parole d'honneur, ou par manque de foi engagée. Un gentilhomme ne dérogeait pas en faisant le commerce maritime. Henri IV le déclara formellement pour favoriser l'extension de la puissance coloniale en Canada et autres pays. En Bretagne, par un privilège spécial, les nobles ne dérogeaient pour aucun commerce; seulement pendant tout le temps qu'ils se livraient au trafic, négoce, et usaient de bourses communes leur noblesse "dormait." Les médecins n'étaient jamais réputés déroger, et en Dauphiné, ceux qui n'étaient pas nobles étaient exempts des payements roturiers, lequel était un privilège de noblesse.

Un gentilhomme cultivant ses terres et un avocat ne dérogeaient pas non plus.

Quand un gentilhomme avait dérogé en exerçant quelque charge servile, il fallait que ses descendants obtinssent des lettres patentes de rétablissement du collège des Armes.

La domination de la noblesse française était l'épopée du royaume. "Enthousiasme, dit Renan (Revue des Deux-Mondes 1906) du beau, l'amour de la gloire, ont disparu avec la race noble qui incarnait l'âme de la France... Le jugement et le gouvernement des choses sont transportés à la masse lourde et grossière dont l'esprit est fait d'appétits purement matériels et de dédain pour le sentiment poétique d'honneur et de gloire."

Avec ses droits, ses privilèges et ses obligations la noblesse en Canada se continue sur le modèle de celle de l'ancien régime en France, protégée par le traité de cession de 1763.

Les Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alumnale dans les Archives du Collège des Armes du Canada.



Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, "Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

BEAUSACQUE DE BOUILLEMONT

Armes : D'azur au château flanqué de 2 tours, sommé d'une troisième tour sur laquelle flotte une bannière d'argent : le tout d'argent maçonné de sable, au lion rampant d'or tenant une épée d'argent posée sur le seuil du château. Couronne seigneuriale.

Histoire : Louis Beausacque, contrôleur et directeur dans l'étendue de la Picardie, et son épouse Geneviève Michel

(St-Firmin, Castillon) avait un fils :

Michel H. Beausacque, sieur de Bouillemont en Canada, né en 1705, marié (Montréal 1729) à Catherine, fille d'Etienne de l'Argenterie.

***

BRASSARD-DESCHENEUX DE NEUVILLE

Armes : De sable au chevron d'or accompagné de 3 fleurs de lys du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Charles Brassard, descendu d'Antoine Brassard (France 1609) et de Françoise Méry, eut un fils :

Joseph Brassard, seigneur de Neuville, de St-Michel et de Livaudière en Canada, secrétaire de l'intendant, né en 1722, marié (Québec 1752) à Marie A., fille de J. B. Vallée.

***

CHESNAY DE LOTHAINVILLE

Armes : D'or à un chêne arraché d'azur, le tronc chargé de 2 épées de gueules passées en sautoire. Couronne seigneuriale.

Histoire : Nicolas Chesnay et Catherine La Ringue (St-Brieuc, Bretagne) eut un fils :

Bertrand Chesnay, sieur de Lothainville en Canada, né en 1621, marié (Québec 1656) à Marie M., fille de François Belanger, et ensuite à Elisabeth, fille de Charles Aubert.

***

DE FLEURY DESCHAMBEAULT

Armes : D'azur à un rosier d'argent fleuri de 3 pièces de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jacques de Fleury, seigneur Deschambeault en Canada, né en 1642, fut fils de Jacques de Fleury et de Perinne Gabar (St-Jean de Montague, Luçon Poitou), conseiller du Roi, lieutenant au siège ordinaire de la justice royale de l'isle de Montréal, épousa d'abord Marguerite, fille de François de Chavigny, et ensuite Marguerite R., fille de Pierre Denys, seigneur de La Ronde.

DE SOREL

Armes : D'azur à la croix d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Cette famille de l'ancienne noblesse a porté le même blason depuis l'an 1427. Mathieu de Sorel et Jeanne de Giraud (N.-D. de Grenoble) envoya leur fils : Pierre de Sorel, en Canada, où il devint seigneur de Sorel et officier. Il naquit en 1628 et épousa à Québec en 1668 Catherine, fille de Charles Le Gardeur.

***

DES CAILHAUT DE LA TESSERIE

Armes : D'or au lion de sable. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jacques des Cailhaut, sieur de la Tesserie en Canada, conseiller au conseil souverain à Québec, né en 1624, fils de Samuel Des Cailhaut et de Louise Le Texier (St-Herbelain, près de Nantes). Il épousa (Québec 1663) Eléonore de Grandmaison.

***

DESCHAMPS DE LA BOUTEILLERIE

Armes : D'azur à 3 roses d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean B. L. Deschamps, seigneur de la Bouteillerie en Canada, né en 1646, fils de Jean Deschamps, seigneur des Landes et d'Elisabeth de Brien (Clipponville, Rouen) marié 1° à Catherine, fille de Nicolas Macard, et 2° à Jeanne M., fille de Jean Chevalier.

***

SABREVOIS DE BLEURY

Armes : D'argent à la fasce de gueules accompagnée de 6 roses du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jacques de Sabrevois, seigneur de Bleury en Canada, né en 1667, fils d'Henri Sabrevois de Bleury, seigneur de Sermonville, et de Gabrielle Martin (Châlons), épousa (Boucherville 1698) Jeanne, fille de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville.

DELACROIX DE MAUFOIES

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, à la croix alésée d'or ; aux 2 et 3 d'argent à une anille de sable. Cimier—l'anille de sable. Couronne seigneuriale.

Histoire : Hubert Delacroix, seigneur de Maufoies, chirurgien, fils de Dominique, seigneur de Maufoies, et de Catherine Clément (Liége), épousa à Québec, en 1732, Anne, fille de Jacques Dontaille.

***

DE ROY DE LA BARRE

Armes : D'argent au chevron d'or, accompagné de 3 couronnes du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean M. De Roy, sieur de la Barre, fils de Claude De Roy et de Jeanne Dariveau (Angers), épousa à Montréal, en 1726, Marie A., fille de Joseph Bénoit.

***

EURY DE LA PERELLE

Armes : De gueulss à 2 cotices, accompagnés d'un lion léopardé en chef et une étoile en point, le tout en argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Le premier de cette famille au Canada fut :

François Eury, sieur de La Perelle, major de l'Ile Royale, qui épousa (1721) Charlotte, fille de Charles Aubert, seigneur de la Chenaye.

***

FAUCHER DE ST-MAURICE

Armes : Tiercé en fasce : aux 1 et 4 à 3 chausse-trape d'argent ; aux 2 et 3 à 3 molettes d'or ; au 3 d'azur à 3 annuets d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Léonard Faucher, sieur de St-Maurice, né en 1646, fils de Barthélemy Faucher et de Sybelle Briant (St-Maurice, Limoges), épousa à Québec an 1669 Marie, fille de Pierre Damoys.

FOURNIER DE ST-CHARLES

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 bustes humains du même.

Histoire : Guillaume Fournier, seigneur de St-Charles en Canada, né en 1619, fils de Guillaume Fournier et de Noëlle Gagnon (Coulne, Normandie), épousa à Québec en 1654, François, fille de Guil. Hébert.

***

GIFFARD DE BEAUPORT

Armes : D'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or et cantonnée de 4 lions de gueules armés et lampassés et couronnés d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Robert Giffard, seigneur de Beauport en Canada, médecin, etc., né en 1587, marié à Marie Renouard et eut des enfants :

Joseph Giffard, seigneur de Targy, marié (Québec 1663) à Michelle N., fille de Jacques Nau, et ensuite à Denyse, fille de Jean de Peiras en 1700.

***

GODFROY DE LINCTOT

Armes : D'azur à 2 chevrons d'argent accompagnés en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'une rose du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean B. Godfroy, seigneur de Linctot, fils de Pierre, seigneur de Linctot, et de Perette Cavalier (Caux, Normandie), marié (Québec, 1636) à Marie, fille de Mathieu Le Neuf, sieur du Hérisson. De ses fils furent :

Louis Godfroy de Linctot, seigneur de Normanville, marié (Québec 1668) à Marguerite, fille d'Etienne Seigneuret, il était procureur du Roi.

Michel Godfroy de Linctot, sieur Dutort, marié (Montréal, 1664) à Perinne, fille de Pierre N. Picoté, seigneur de Bellestre.

René Godfroy de Linctot, seigneur de Tonnancour, fils de Louis, seigneur de Normanville, marié (1693) à Marguerite, fille de Séverin Ameau. Il était conseiller du Roi et ieutenant-général civil et criminel en 1717.

***

JOYBERT DE MARSAN-SOULANGES

Armes : D'or au chevron surmonté d'un croissant de gueules et accompagné de 3 roses du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : La famille de Joybert est originairement du Perche, et d'une ancienneté qui la met parmi la vieille noblesse.

Pierre de Joybert, sieur de Marsan-Soulanges, commandant en Acadie, né en 1644, fils de Claude de Joybert et de Claude Brissier (St-Hilaire de Soulanges, Châlons, Champagne), était le premier de son nom au Canada. Il épousa Marie, fille de Louis Theandre Chartier, seigneur de Lotbinière.

D'ESTIENNE

Armes : D'az. à 3 bandes d'or. Supports : deux griffons d'or. Cimier : un buste d'homme avec un chapeau chargé de quelques plumes en mémoire de ce que l'origine de cette famille est l'Albanie. Couronne seigneuriale.

Histoire : Estienne en Provence, une des plus anciennes familles de la province, remonte par titres authentiques à Jacques D'Estienne qui rendit ses comptes en 1267 comme châtelain de Bouc et de Pennes. Son fils Pierre D'Estienne et le neveu de celui-ci furent confirmés dans le titre de chevalier par Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem en 1307, attendu qu'ils tiraient leur origine d'anciens chevaliers. Leur descendance, qui se divisa en plusieurs branches, dont les principales sont celles d'Estienne de Chaussegros de Lioux et d'Estienne de St-Jean, compte plusieurs représentants : Charles, mar-

quis d'Estienne de Chaussegros de Lioux, général de brigade, et Ludovic-Joseph, vicomte d'Estienne de St-Jean (1872) Aix, Bouches-du-Rhône.

Denis d'Estienne, noble, lieutenant dans la marine, aide-major à Montréal, né en 1670, est le premier de sa famille au Canada. Il fut fils de Denis D'Estienne, conseiller du Roi au parlement de Provence, et de noble dame Françoise Desvoyer de Clerin. Il épousa à Montréal, en 1691, Jeanne, fille de Gabriel Celles-Duclos.



DE GRASSE

Armes : D'or au lion de sable, couronné, lampassé de gueules, écartelé depuis l'alliance avec Marthe de Foix, descendante des rois de France (1535). I Foix et Béarn (a) d'or, 3 pals de gueules(b) or, deux vaches de gueules ; II (Navarre) de gueules à une chaîne en croix et en sautoir d'or ; III Aragon et Sicile, gironné de 4. (a) Foix (b) d'argent à l'aigle déployé de sable. IV (Evreux) d'azur, à la bande de gueules chargée de 3 billettes d'argent entre 3 fleurs de lys d'argent posées 1 et 2. Couronne seigneuriale.

Histoire : La famille de Grasse est connue dans l'histoire depuis la fin du Xe siècle ; elle eut titre de principauté sur la ville et le comté d'Antibes.

Le cartulaire de l'abbaye de Lérins en fait mention depuis Rodoard, prince d'Antibes (980).

Elle a donné deux chevaliers croisés (1096), des amiraux, généraux, évêques, gouverneurs de ville, des commandeurs, etc., et grands prieurs de Malte.

Elle a été titrée prince d'Antibes 980, comte de Bar 1535, comte de Grasse 1676, marquis de Grasse 1709.

Elle a formé les branches du Bar, de Mouans, de Boimer, du Mar, de Cabrès, de Montauroux de St-Nazaire, de Briançon, etc., en Provence (éteintes), et existante, celle de Limermont en Picardie.

Etienne, comte de Grasse, s'établit en 1708 en Picardie par

suite de son mariage avec Etiennette d'Hallencourt, dame de Limermont. Le neveu du comte de Grasse s'établit près Bathurst, N. B., après la révolution en France.

* * *

GOURDEAU DE BOILEAU

Armes : D'argent à l'aigle de sable, becqué et armé d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jacques Gourdeau, sieur de Boileau, né en 1624, fils de Nicolas Gourdeau, procureur au siège royal de Niort en Poitou, marié (Québec, 1652) à Eléonore de Grandmaison, veuve de François de Chavigny. Son fils fut :

Jacques Gourdeau, sieur de Grosardière, qui épousa à Québec en 1691 Marie, fille de François Bissot.

* * *

LECOMPTE DE LA VIMAUDIERE

Armes : D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 corbeaux de sable. Couronne seigneuriale.

Histoire : Samuel Lecompte, sieur de la Vimaudière, chirurgien, né en 1667, fils de Noël Lecompte et de Françoise Letellier (St-Georges, St-Lô, Coutances), marié (Château-Richer 1695) à Anne, fille de Louis Jobidon.

* * *

LECOMPTE DU PRÉ

Armes : De gueules au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe, d'une tête de lion d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Louis, seigneur Lecompte du Pré, né en 1654, fils de Charles et d'Anne Defosse, marié (1683) à Marie C., fille d'Adrien de St-Georges. Descendu de cette famille était le colonel Lecompte St-Georges du Pré, un des plus vaillants défenseurs de Québec en 1775.

LEFEBVRE DUPLESSIS-FABER

Armes : D'azur au chevron d'or surmonté d'une tour d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe, d'une ancolie du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : François Lefebvre, sieur Duplessis-Faber, capitaine de la marine, fils de Pierre, maître de l'hôtel du Roi, et de Marguerite Bassade (St-Jean-en-Grève, Paris) marié (Champlain 1689) à Marie M., fille de François Chosel.

*
* *

LE GOUS DE GOUS

Armes : De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules. Devise : " Sans défalloir." Couronne seigneuriale.

Histoire : Louis J. Le Gous, seigneur de Gous, chevalier, capitaine des troupes, né en 1666, fils de Charles Le Gous et de Catherine Bonne (St-Gilles,, Bayeux) marié (Québec, 1694) à Marguerite, fille de Charles Le Gardeur, sieur de Tilly.

*
* *

LE NEUF DU HERRISON

Armes : De gueules à 3 coussins houppés d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Une des familles les plus considérables dans l'histoire du Canada.

Mathieu M. Le Neuf, sieur du Herrison, lieutenant-général, né en 1601, marié (Québec, 1636) à Jeanne Lemarchand. Son frère :

Jacques Le Neuf, sieur de La Poterie, né en 1606, était gouverneur-général en 1665, et il épousa Marguerite, fille de René Le Gardeur. Son fils :

Michel Le Neuf, sieur de la Vallière, marié à Marie F., fille de Simon Denys, sieur de la Trinité ; son frère :

René Le Neuf, sieur de Beaubassin en Acadie, lieutenant de la marine.

(A suivre.)

La lecture des romans

Au moment où deux grands prix littéraires de $1,000 viennent d'être décernés, en France, on ne lira pas sans intérêt cette page remarquable où l'éminent collaborateur de la "Revue Française," René Bazin, expose si bien les raisons pour lesquelles la sagesse des parents doit interdire aux trop jeunes gens et aux jeunes filles la lecture des romans.

Quel est le public naturel du roman ? A supposer qu'une œuvre romanesque puisse être lue par tout le monde, est-ce là une supériorité ou un simple accident ? Y a-t-il là un idéal dont doive se préoccuper un écrivain, ou bien existe-il, dans l'idée même du roman, un élément qui détermine et limite le public auquel s'adresse le romancier ? En un mot, quelle valeur faut-il accorder, esthétiquement, à la fameuse formule du roman "qui peut être mis entre toutes les mains" ?...

Je crois et je vais essayer de prouver que le roman pour les jeunes filles ne saurait être autre chose qu'un accident heureux, dans une littérature qui n'est pas faite pour elles Pour mieux poser la question, je crois que le roman, par sa nature, est destiné à ceux-là seuls qui ne sont pas au début de la vie.

Une des raisons, c'est qu'il est une oeuvre destinée à peindre les hommes tels qu'ils sont.

Que le roman soit d'abord une oeuvre d'observation, personne n'y contredira. Sans doute, l'écrivain aura le choix de son milieu, de ses personnages, de l'intrigue et du dénouement de son drame, mais toujours son récit devra donner quelque figure de la réalité, en produire l'illusion. Or, la réalité est mêlée de bien et de mal, et la proportion du mal dépasse celle du bien. Les situations tragiques surtout ne supposent-elles pas, presque toujours, une faute dont elles sont la conséquence ? N'est-ce pas du spectacle de la lutte contre les plus violentes passions, du contraste

entre le bien et le mal représentés par des personnages différents, ou par les tendances différentes du même personnage, que naîtront les sentiments que l'auteur veut faire éprouver au lecteur : l'admiration, la crainte, la haine ? L'écrivain le plus honnête a-t-il le droit, a-t-il le pouvoir de chercher ailleurs le principal ressort et l'intérêt de son œuvre ? Evidemment non. Il doit savoir et il doit lire le mal. Et, par là, son devoir est tout autre que celui des parents, qui est de préserver l'enfant de la vue du mal. Observez comme ils s'y emploient : ils l'écartent des compagnies dangereuses ; ils ferment à clef la petite bibliothèque vitrée ; ils s'abstiennent devant lui, non seulement des mots libres, mais de conversations qui pourraient, tout honnêtes qu'elles soient, lui donner trop tôt la science du milieu de la vie ; ils veillent à ne l'initier que peu à peu aux préoccupations, aux passions, au langage même des âges qui ne sont pas venus pour lui. On peut dire que ce petit combattant n'est armé que par degrés, afin que ses armes ne le blessent pas lui-même tout d'abord, et qu'il les reçoit une à une, comme les enfants des chevaliers d'autrefois, selon l'aventure qu'il peut courir. Mais, si tel est le devoir des parents, n'aperçoit-on pas qu'on ne peut, sans exagération, sans péril pour l'art, en étendre l'obligation aux écrivains ? Ceux-ci répondront, avec raison, qu'ils n'écrivent pas pour des enfants ; qu'ils n'ont pas à se préoccuper de l'âge de ceux qui les liront ; qu'ils ne sauraient être astreints à peindre la vie autrement qu'elle n'est, sous prétexte qu'ils auront peut-être des lecteurs ignorants de la vie ; ils prétendront, et ils n'auront pas tort, qu'ils sont quittes envers la morale s'ils écrivent ce que d'honnêtes gens peuvent honnêtement et utilement lire.

Il faut ici préciser. La licence de tout dire n'existe pas. Je sais bien qu'elle est proclamée, comme un dogme, par toute une école de publicistes qui prétendent que l'art n'a pas de règle, n'a pas de pudeur et n'a pas de danger. Je suis d'un avis tout contraire. Je crois que l'art est soumis à la loi morale, à laquelle n'échappe aucune manifestation de l'activité humaine, et qu'il y est d'autant mieux soumis

que l'œuvre d'art est une œuvre d'enseignement, une leçon, un acte d'influence et de direction sur autrui. Je crois que le livre est une puissance extrêmement féconde, soit pour le bien, soit pour le mal. Et dès lors, pour me renfermer dans le sujet que j'ai entrepris de traiter, il me semble que le romancier aura pleinement satisfait à la morale, s'il remplit deux conditions, dont l'une concerne le but et l'autre les moyens.

Il doit d'abord exprimer ou laisser transparaître une conclusion saine. Je ne dis pas une conclusion optimiste ; je ne dis pas célébrer le triomphe du bien sur le mal, que nous ne voyons pas toujours se manifester, hélas ! dans la vie. Je pense seulement que le livre sera bon si le lecteur, en le fermant, a senti plus vivement le danger, personnel ou social, de la faute ou de l'erreur que l'auteur a décrite, ou s'il a plus clairement compris la grandeur et la nécessité de la loi morale à laquelle il est, comme homme, obligé d'obéir. Sans cela, et si le livre excite l'homme à la révolte, je ne vois plus dans l'oeuvre écrite qu'un désordre, que toutes les raisons d'art ne sauraient excuser, car l'art ne peut être antisocial, antihumain ; il doit être un agent de progrès, et une force pour soulever les âmes ; ou bien il n'est qu'un danger qui grandit avec le talent de l'écrivain.

Un grand nombre de romanciers ont eu l'intelligence de cette obligation première et s'y sont conformés. Il y en a très peu qui se soient proposé, délibérément, de laisser à ceux qui les lisent une impression finale contraire à la morale. Mais cette condition ne suffit pas. Je connais, vous connaissez tous, de détestables livres, qui ont un excellent chapitre trentième. On citerait, à la douzaine, des romans qui ont souillé des imaginations, troublé des cervelles et des coeurs, et qui renferment quatre pages finales de la plus belle envolée, d'une philosophie acceptable et même excellente.

C'est que, en effet, une autre règle plus délicate, infiniment plus difficile à observer, s'impose à l'écrivain, à celui-là surtout qui prétend raconter et analyser le monde des passions humaines. Obligé de dire le mal, il doit en éveil-

ler l'idée sans en exciter le désir. Il doit prendre garde que la peinture, trop complaisamment poussée, d'un sentiment mauvais, d'un vice, d'une faute, ne fasse oublier au lecteur la perversité du sentiment ou de l'acte; il faut qu'il mesure le danger de l'exemple qu'il crée lui-même, et que, par une habileté dont le public ne s'apercevra peut-être pas, sans le dire le plus souvent, il laisse aux manifestations de la volonté humaine leur caractère de liberté, de mérite ou de démérite. Règle redoutable! J'avoue qu'elle est gênante, mais il n'y a rien de facile en art. Il suffit qu'il soit possible de la suivre, et cela n'est pas douteux. La difficulté n'est pas de citer des exemples, mais de les imiter. Où commence l'inutile excès d'analyse? Où la secrète indulgence qui flatte le fond perverti de l'homme? Où le détail qui n'ajoutera rien à la valeur du livre et qui risque d'en altérer le sens et d'en ruiner le bienfait? Toutes les explications sont ici superflues, tous les commentaires ne guideraient pas sûrement. Le seul guide qui ne trompera pas, c'est une conscience affinée, respectueuse des âmes, et, pour tout dire, le tact chrétien de l'auteur.

Ainsi l'écrivain est lié. Faites attention qu'il est, en même temps, singulièrement grandi par ses obligations envers la loi morale. Mais que, tout au moins, dans ces limites, sa liberté soit entière! Qu'on n'aille pas la restreindre, sous prétexte que des enfants de quinze ans liront peut-être ses œuvres Non; là commencerait un abus tout à fait condamnable, destructeur de la sincérité, de la beauté, de l'art lui-même. Cette liberté, nous la voulons aussi respectée...

Et c'est pourquoi j'affirmais tout à l'heure que le roman "pour toutes les mains" est un genre faux. Il écarte de la vie un élément qui appartient à la vie et dont le plus honnête homme ne peut pas ne pas tenir compte. Il conduit les auteurs à ces mièvreries dont les petites pensionnaires elles-mêmes devinent le mensonge, puisqu'elles ne les relisent pas. Car, c'est une observation qui fait honneur à l'instinct de la jeunesse : les jeunes filles de vingt ans dédaignent les livres qu'elles ont dévorés en sortant de pen-

sion. Elles ne savent pas ce qu'est la vie, mais elles savent que la vie n'est pas dans ces contrefaçons illicites, et elles sentent qu'on les a trompées. Elles en acquièrent plus tard la certitude. A quoi bon de pareilles lectures ? A quoi bon surtout de pareils ouvrages ?...

La lecture du roman ne peut convenir à tout le monde, parce qu'elle demande une expérience personnelle de la vie... Ceux qui ont souffert, ignorants ou savants, comprendront toujours quelque chose aux récits de la vie. Que les autres, ceux qui sont jeunes, attendent la leçon commune; qu'ils laissent de côté le roman comme une œuvre pour eux vide de sens, écrite dans une langue étrangère. Ils l'ouvriront le lendemain du jour où ils auront pleuré : cela ne tarde jamais beaucoup.

René Bazin,
de l'Académie française.

———:o:———

La politique canadienne et les Canadiens-Français.

4.—L'impérialisme

Il n'y a rien de neuf dans l'impérialisme moderne. Il ressemble à l'impérialisme romain comme celui-ci ressemblait à l'impérialisme des Macédoniens, à celui des Perses, à celui des Babyloniens ; comme lui ressemblera l'impérialisme des Japonais.

L'impérialisme, c'est le pangermanisme, le panslavisme, le panaméricanisme. C'est toujours une doctrine ou mieux un idéal politique qui tend, sinon à l'asservissement, du moins à la dépendance du genre humain, à une nation forte et orgueilleuse dont l'ambition n'est jamais assouvie. Le motif en est tout de vanité et de cupidité. L'impérialisme carlovingien fut le seul qui eut une fin supérieure.

Le panbritannisme, si l'on veut permettre le mot, désignerait bien l'impérialisme anglais, mais en terre britannique plus que partout ailleurs, on feint de vouloir laisser aux groupes hétérogènes leur entière individualité et l'on évite d'user d'une expression qui ferait entendre clairement ce que tout homme averti comprend par impérialisme.

Car, en somme, la lutte est entre l'impérialisme et le nationalisme. Le premier veut l'uniformisation, l'unification, la fusion, l'alliage de tous les éléments humains. Le second travaille au développement intensif de la nationalité, presque toujours une minorité combattue, de ses facultés politiques, intellectuelles, commerciales. D'une autre part, l'internationalisme et le nationalisme sont aux antipodes. Cependant, il est curieux de voir encore une fois comment les extrêmes se touchent. L'impérialiste est un nationaliste exalté, mais puissant, qui ne voudrait voir sur la terre qu'une nation, la sienne. L'internationaliste est un impérialiste dont le rêve est de faire

de l'humanité une nation, une république, une communauté, avec les caractères que le hasard lui donnera. L'impérialisme tend à diminuer le nombre des frontières, l'internationalisme, à les supprimer.

Les petits groupes ethniques tiennent à la vie comme les individus. Les uns disparaissent complètement comme les différentes peuplades sauvages de l'Amérique. Les autres sont condamnés à l'assimilation, par la langue ou par la politique, comme les différents peuples germaniques et les diverses populations de l'Italie, autrefois divisés et souvent en guerre, aujourd'hui unis par un même esprit national. Les groupes qui ne sont pas assez forts pour dominer, doivent donc disparaître ou s'assimiler. C'est la loi de la "lutte pour la vie" : les faibles s'éteignent pour conserver la force de la race. Mais, la résistance est parfois longue. Par exemple, toutes les présomptions sont en faveur de notre nationalité qui a su pendant trois siècles défendre son intégrité contre des populations hostiles toujours dix fois plus nombreuses. Voilà la démonstration d'une force qui assure notre survivance et même notre droit au chapitre des nations, dans un avenir que notre énergie fera plus ou moins bref.

La question se pose : Doit-on nous identifier avec l'empire, ou tendre, lentement, vers l'indépendance politique pour former une nation, je ne dis pas canadienne, mais canadienne-française? Car, si l'on parle d'un nationalisme canadien, peut-être pour donner le change, il ne faut pas oublier qu'il y a un nationalisme canadien-français, dont on parle peu, mais qui existe, et qui est couvert par l'autre.

La grandeur de l'empire britannique a été chantée par tous les poètes anglais sur toutes les cordes de leur lyre. Débarrassée de toute rhétorique, elle est la résultante de cette devise : "What we have we hold, what we have not we're after." Depuis Elisabeth jusqu'à la fin du règne de Victoria, les deux plus grands rois de l'Angleterre puisque ses rois ont eu des caractères de reines, les ministres anglais ont essayé la devise sur toutes les terres de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australasie, avec les succès que l'on connaît. La diplomatie anglaise a tout fait cela. Il est vrai qu'elle ne s'est pas tou-

jours exercée dans les chancelleries, qu'elle a beaucoup travaillé dans les loges et les salons des banquiers juifs, mais peu importe pourvu qu'elle ait atteint son but. Allons-nous demander compte à l'Angleterre d'avoir fait l'unité italienne pour déposséder le Pape et affaiblir l'Autriche, d'avoir formé l'unité allemande pour écraser la France, de se faire aujourd'hui des alliés pour faire peur à l'Allemagne ?

Quelques chiffres nous feront connaître l'état de l'empire britannique. La superficie terrestre du globe est de 52,500,000 milles carrés, l'empire en comprend environ 12,000,000 soit près d'un quart. Sa population est de 400 millions, dont 60 millions de population blanche, alors que la population mondiale est de 1500 millions. Le commerce de l'empire qui n'était que de £170,000,000 en 1800, était de £1,500,000,000 en 1900. L'Angleterre est le cœur de cet immense empire, recevant par ses nombreuses artères les produits de toutes les latitudes.

Il n'est pas d'avantages sans inconvénients. Les colonies anglaises sont toutes éloignées de la mère-patrie, couvrant de grandes portions de continents. L'Angleterre, par ce fait, est autant une puissance continentale qu'une puissance insulaire. Mais, c'est une puissance continentale sans armée. La guerre du Transvaal l'a trop démontré.

Alors, comment l'Angleterre va-t-elle défendre ses nombreux territoires ? Elle va persuader à ses colonies que ses intérêts sont les leurs, et les colonies vont contribuer à la défense impériale en hommes ou en argent, ou même des deux façons. Et l'on tombe dans la question la plus vive de l'impérialisme militaire, car il est aussi politique et commercial.

Après la guerre maritime de sept ans qui lui avait coûté £90,000,000, l'Angleterre s'était arrogé le droit de taxer les colonies d'Amérique, afin de s'indemniser des pertes subies à les défendre. Les gens de Boston l'entendirent de la mauvaise oreille, et la séparation suivit après une longue guerre. Les autorités impériales, assagies par le traité de Paris (1783), acceptèrent la charge complète de défendre les territoires de l'empire, jusqu'au jour où le contribuable anglais, écrasé sous les impôts, commença de geindre.

Dès la fin du XVIIIe siècle, Burke avait médité le projet d'une fédération impériale, mais les préoccupations du temps ne lui permirent pas de le pousser de l'avant. Son intention était de soulager le peuple anglais d'un fardeau qu'il s'impatientait de porter, en faisant partager aux colonies les guerres, mais aussi le gouvernement de l'empire.

Vers 1850, les colonies reçurent la liberté de commerce et acceptèrent en principe l'obligation de la défense territoriale. De 1846 à 1856, elles font des travaux de fortification. Il fut question de fédération impériale en Nouvelle-Zélande dès 1852. Cinq ans plus tard, les représentants des colonies australiennes à Londres soulevèrent la même question.

En même temps, c'est-à-dire de 1845 à 1875, sous l'influence surtout de Cobden et de Bright, la ligue de Manchester (Manchester School) s'efforça de faire comprendre au peuple que les colonies étaient à charge à la mère-patrie, et que le plus tôt qu'elles seraient indépendantes, mieux ce serait et pour elles-mêmes et pour l'Angleterre

La réaction ne se fit pas attendre contre ces théories subversives à la vie de l'empire. La publication en 1868 d'un ouvrage, Greater Britain, par sir Charles Dilke, mort récemment, et la fondation, la même année, du Royal Colonial Institute réveillèrent ou créèrent des sentiments impérialistes. Quelques apôtres entreprirent de faire l'éducation des masses, en faisant des conférences dans les principales villes. En 1884 se forma l'Imperial Federation League, ayant pour but d'assurer l'unité permanente de l'empire par la fédération de toutes ses parties pour la défense de leurs intérêts communs, tout en sauvegardant l'autonomie des parlements locaux. Des hommes de tous les parties politiques s'y rencontrèrent. Mais ils ne furent jamais d'accord sur les questions concrètes. Et dix ans après sa fondation la ligue disparut.

Cependant, la cause de la fédération impériale ne fut pas enterrée. Les conférences coloniales de 1887, 1894 (à Ottawa), 1897, 1902, et les conférences impériales de 1907, 1909 et 1911 semblent avoir rapproché de plus en plus l'Angleterre de ses colonies. En 1895, celles-ci commencèrent de contribuer aux dépenses navales de l'empire.

Mais ie Canada, entraîné par le mouvement général, parait s'être ressaisi depuis un an. Nous ne discuterons pas ici la loi du service naval due à M. Laurier, pas plus ses antécédents que ses conséquences. On ne sait plus, à l'heure actuelle, de quel côté le pays penchera.

Il y a au Canada des impérialistes convaincus et outrés, des autonomistes constitutionnels, des partisans de l'indépendance immédiate. Il y a aussi des politiciens qui sont prêts à tout accepter.

Quelques uns voudraient concilier l'impérialisme et le nationalisme, en demandant pour le Canada qu'il ait sa voix au chapître de l'empire, qu'il ait le droit de décider de la guerre s'il doit y participer. Et ils tombent en pleine fédération impériale.

Et voici ce qu'est la fédération impériale, réclamée par lord Beaconsfield, Forster, lord Roseberry, Young, Parkin, Cuningham, Brassey, etc. On donnerait à l'Angleterre, à l'Ecosse, à l'Irlande et même aux Galles des parlements locaux autonomes chargés des affaires locales, les colonies gardant leur status actuel. Puis, on créerait un parlement vraiment impérial, représentant le Royaume-Uni et toutes les colonies, lequel parlement aurait le contrôle de l'armée et de la marine, des relations avec les puissances étrangères ; des relations intercoloniales de l'empire, des douanes et des finances, des postes et de la justice.

L'Inde, dont le réveil est proche, voudra aussi ses députés à ce parlement impérial. En supposant que l'unité de réprésentation serait de 2,000,000 de population, le parlement compterait 200 députés. C'est-à-dire que nous, Canadiens-Français, y serions représentés par un député. Le voyez-vous, ce député, défendre nos droits contre 199 députés quand nous en avons 60 ici qui ne les peuvent défendre contre 150 ? Concevez-vous un parlement impérial où l'Angleterre aurait la minorité des députés ? Croyez-vous, par ailleurs, qu'elle puisse ne pas donner le même droit de représentation à toutes ses colonies ? Et supposant que l'Inde n'y enverrait pas de députés, ne trouvez-vous pas qu'il serait illusoire d'opposer trois ou quatre députés à cinquante ou plus ?

La fédération impériale peut sourire aux anglochtones. Ce serait pour eux une apothéose avant la chute de l'empire. Nous n'y voyons qu'un moyen de fusionner toutes les minorités. Quand l'impérialisme commercial de Chamberlain sera accepté, ou passera à la fédération impériale proprement dite par la création d'un parlement qui visera naturellement à l'uniformité de législation. Après le servage commercial, économique, ce sera le servage intellectuel et moral. A moins que l'empire croule trop tôt, et que nous émergions trop vite au-dessus des débris.

Louis Gerenval.

(Fin au prochain numéro.)

———:o:———

Présence d'esprit

Le petit Serquy et Jules Debot, que ses amis appelaient plus communément Bobo, étaient complètement décavés depuis un temps immémorial. C'est au point que, sauf les ancêtres du boulevard, nul ne se rappelait avoir vu de l'argent entre leurs mains. Ils étaient arrivés à cette situation par des chemins différents, mais également sûrs. Bobo avait en peu d'années perdu ou gaspillé un assez mince patrimoine, et quant au petit Serquy, il n'avait jamais possédé la moindre valeur. Les nécessités de l'existence les avaient toujours empêchés, l'un et l'autre, d'exercer une profession quelconque. On ne connaissait pas leurs familles ; d'ailleurs, ils vivaient très bien et ne se montraient que vêtus avec une extrême élégance. Ils fréquentaient aussi la meilleure société. Leur âge était à peu près le même, quarante ans environ, et leur réputation, sans être de celles qu'on exige des arbitres en matière d'honneur, était encore enviable.

Une bonne humeur charmante, une gaieté inaltérable, leur attiraient des invitations fréquentes, des succès, des relations ; et on leur pardonnait, grâce à ces agréments personnels, les "tapages" incessants qui constituaient leur seule ressource.

Car ils ne subsistaient véritablement plus que de cette variété si délicate et si parisienne de l'emprunt, à laquelle il a bien fallu donner un nom particulier : le "tapage," en effet, n'est pas l'emprunt et, tout en étant une opération financière de la même famille, il s'en distingue par des traits essentiels.

Si vous demandez, par exemple, une somme d'argent à quelqu'un, en lui promettant de la lui rendre à une époque déterminée, vous contractez un emprunt ; si vous vous contentez, au contraire, de dire à un ami ou à une simple connaissance ou à un étranger : "Prêtez-moi donc une cinquantaine de louis," sans vous engager aucunement à les lui restituer, c'est d'un "tapage" qu'il s'agit. Les hommes s'empruntent

réciproquement de l'argent dans tous les pays et dans toutes les conditions, mais on ne "tape" qu'à Paris et entre gens d'un certain monde. L'emprunt est souvent pénible : il vous place momentanément dans une position inférieure et légèrement humiliante. Il n'en est pas de même du tapage, qui doit être pratiqué avec une large désinvolture et comme si le fait de taper était une sorte d'hommage à la personne choisie.

Bobo et Serquy excellaient à cet art redoutable. Ils avaient chacun une méthode fixe dont ils avaient expérimenté la puissance par un long usage. La force du petit Serquy consistait en un tact surprenant qui lui faisait deviner la minute exacte où quelqu'un pouvait être tapé : il savait lorsque son client avait gagné au jeu, il guettait l'air de sa physionomie, il n'abusait pas, il se servait de phrases brèves. C'était l'opérateur discret qui vous arrache une dent d'une poigne solide, au moment qu'il faut, sans étaler ses instruments. Il ne comptait plus ses triomphes.

Bobo était le dentiste plein de faconde qui n'attache visiblement aucune importance à ce que vous ayez une dent de plus ou de moins. A ses gestes bon enfant, à sa parole souriante et douce, les poches s'ouvraient naturellement. Ainsi, tous les deux, ils menaient une existence facile et joyeuse, exempts de pessimisme, supportant sans dégoût les échecs passagers et se fiant aux combinaisons innombrables du hasard. Même, ils avaient eu dans leur vie de brillantes périodes et jusqu'à des heures de luxe : les mois qui précédèrent le krach restaient dans leur souvenir, puis l'époque du Rio-Tinto. Ils espéraient toujours que des moments pareils reviendraient, car leurs destinées suivaient les péripéties de la fortune publique ; et, après les grands coups de Bourse, on les voyait arriver chez leurs relations, comme des glaneurs.

Mais, depuis quelque temps déjà, Bobo et Serquy traversaient une crise assez dure : les affaires n'allaient pas, et ils étaient les victimes d'une accalmie déplorable. Ils venaient de passer une semaine avec de vagues pièces de monnaie, prenant leurs repas dans des restaurants indignes, se rencontrant parfois à la table de quelque gargote, les soirs où ils ne dînaient pas en ville, et échangeaient alors des considérations

sur la difficulté de la vie à Paris et l'augmentation de toutes choses. Ils conservaient, cependant, une tenue parfaite vis-à-vis l'un de l'autre et affectaient de réaliser des économies, en attendant que les affaires reprissent.

Par une coïncidence fâcheuse, la plupart de leurs clients ordinaires jouaient de déveine. Blache, le coulissier, qui "avait les dix louis faciles," prenait au club la forte culotte ; Dick perdait aux courses une somme énorme. Des accidents analogues frappaient leurs meilleurs camarades. Jamais, peut-être, ils ne s'étaient trouvés dans des circonstances aussi défavorables.

Enfin, une nuit, Bobo, en traversant la salle de jeu du cercle, comme il avait coutume chaque jour pour savoir les nouvelles, apprit, par le bruit des conversations, que Boisgenet, un très gentil garçon, tout jeune, presque un débutant, venait de tailler une de ces banques auxquelles l'argot des joueurs donne le nom pittoresque de "rasoir." Après cet exploit, Boisgenet avait immédiatement quitté la partie. Bobo se hâta de regagner son domicile et laissa à son concierge, sur une de ses cartes, l'ordre de le réveiller à dix heures du matin.

A dix heures et demie, il pénétrait dans l'antichambre de Boisgenet.

—Monsieur est sorti, dit le domestique.

Bobo murmura un "ah !" de désappointement.

—Mais il rentrera sûrement avant midi : il a des amis à déjeuner.

—Parfait, dit Bobo ; je vais l'attendre au fumoir.

Et il se mit à lire un journal avec tranquillité. Mais il avait à peine parcouru quelques lignes que le domestique ouvrait la porte de nouveau et introduisait un visiteur très correct, ganté de clair, souliers vernis, le sourire aux lèvres. C'était Serquy. Bobo et Serquy se serrèrent la main en fronçant imperceptiblement les sourcils.

—Vous allez bien ?

—Pas mal, et vous ?

—Tiens ! comment se fait-il qu'on ne vous ait pas vu au club, hier soir ? demanda Bobo.

Serquy reprit :

—Je suis arrivé un peu tard ; on m'a dit que vous veniez de partir.

—Ah !

—Un silence embarrassé suivit ces paroles ; Bobo et Serquy connaissaient trop bien l'existence pour conserver le plus léger doute sur le but de leurs visites ; d'un autre côté, ils étaient trop corrects pour se permettre des plaisanteries déplacées. Très résolus à n'abandonner le terrain ni l'un ni l'autre, ils se regardèrent, froids graves, attentifs. Et ils commencèrent à causer de choses indifférentes, évitant de prononcer le nom de Boisgenet, comme s'ils n'étaient pas chez lui. Une demi-heure s'écoula ainsi.

Tout à coup, la physionomie de Bobo se détendit. Il appela le domestique :

—Vous êtes bien certain que Monsieur rentrera pour déjeuner ?

—Absolument certain.

—Bien.

Le domestique disparut. Bobo se tourna vers Serquy.

—Figurez-vous, cher ami... Au fait, je peux vous dire cela, à vous... Vous connaissez Boisgenet, n'est-pas ? Quel charmant garçon ! Et obligeant... Figurez-vous donc que, le mois dernier, Boisgenet m'a prêté cent louis... avec une cordialité ! Ah ! les gens qui vous prêtent cent louis quand vous êtes gêné deviennent rares, allez ! Et je vous avoue que ce matin, en recevant de l'argent de chez moi, j'ai eu un plaisir énorme à penser : " Tiens ! je vais pouvoir rendre ses cent louis à Boisgenet !" Ma foi, il nous fait un peu poser, mais je l'attends tout de même. Je n'aurais qu'à les reperdre ce soir... Quel charmant garçon, ce Boisgenet, hein ?

—Charmant ! fit l'autre.

Et, comme il était un peu énervé par l'attente, Serquy perdit une minute la netteté de son esprit. Il songea naïvement : " Ça se trouve très bien ; je repasserai après déjeuner." Et, se levant :

—Ma foi, moi, je venais tout simplement lui demander un renseignement sur les courses de demain. Je le verrai ce soir, il sera toujours temps. Au revoir, cher ami.

Et ce fut Bobo qui, cette fois-là, tapa Boisgenet.

Alfred Capus.

Revue des faits et des oeuvres

Le voilà l'parapluie.

De la REVUE FRANÇAISE POLITIQUE ET LITTERAIRE, publiée à Paris (17, rue Cassette) :

Votre parapluie a-t-il des fenêtres ? Oui, des plaques de mica fixées dans l'étoffe, entre les baleines, et permettant de voir devant vous tout en vous protégeant lorsque la pluie fouette à l'encontre ? Vous avez sûrement expérimenté les inconvénients du parapluie sans fenêtres dans le cas sus-indiqué. Que se passe-t-il d'ordinaire ? Vous tenez votre "robinson" le manche parallèle aux "lances de l'averse," vous vous coiffez jusqu'aux épaules du dôme opaque, résonnant et ruisselant, vous courbez l'échine, vous regardez le bout de vos caoutchoucs flic-flaquants, vous marchez vite pour gagner l'abri le plus proche et... vous heurtez un bec de gaz impassible ou un passant qui vous prodigue des épithètes désagréables ! Avec le parapluie vitré, rien de pareil ; la pluie bat votre petit carreau de mica sans empêcher la vue ; un œil à ce petit carreau, et plus de collision fâcheuse. Est-ce pratique ?

Eh bien, à Londres—où un prince russe l'avait dernièrement importé—le parapluie vitré n'a eu qu'un succès relatif ! C'est vraiment déconcertant ! Il suffit jadis qu'une invention fût utile pour que l'Angleterre la consacrât. Nos amis d'outre-Manche se lasseraient-ils de cet honneur ? Vont-ils, en raison de l'entente cordiale, prier désormais messieurs les Français de tirer les premiers ? Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la mise en vogue du parapluie vitré, ils nous ont laissé le champ libre.

Au fait, eût dit Alphonse Allais, si nous avons le champ libre, nous n'avons plus besoin du parapluie vitré !...

Comment on les traite.

Je retrouve parmi mes notes une découpure du "Devoir," de Montréal, au sujet de l'enseignement du français à Arnprior. Il y est question d'un fait que je tiens à signaler ici, parce qu'il a sa place dans la documentation que la *Revue Franco-Américaine* a entrepris de préparer sur les questions nationales.

Nos compatriotes de Arnprior voulaient obtenir l'enseiment du français dans leur école. Pour être plus sûr que cela pouvait se faire sans contrevenir à la loi, le curé de l'endroit s'est informé auprès du ministre de l'Education des exigences de la loi sur ce point. Vous allez voir comment les choses ont tourné.

Voici la lettre que l'honorable M. Whitney, premier ministre d'Ontario, a fait écrire à M. l'abbé Chaine, curé d'Arnprior, la semaine dernière, touchant le droit d'enseigner le français à l'école séparée de la localité.

ONTARIO

Department of Education,

Toronto, July 25th, 1911.

Rev. and Dear Sir :—

I am directed by the Prime Minister, Sir James Whitney, to acknowledge your letter of the 21st, and to state that no change has been made in the School Law or the Departmental Regulations affecting the study of the French language in the schools.

I am directed to point out that the question is one entirely under the control of the Board of Trustees.

I have the honor to be,

Your obedient servant,

A. H. COLQUHOUN,
Deputy Minister of Education.

Il n'y a pas eu de changement dans la loi ou dans les règlements scolaires quant à l'enseignement du français à l'école, et toute la question est du ressort des commissaires.

Les Canadiens-Français d'Arnprior avaient demandé du français à l'école, c'est-à-dire une classe bilingue à l'usage des élèves commençants. La Commission, présidée par M. l'abbé Jones, vicaire à Arnprior, déclara que si elle pouvait légalement accorder la classe, elle le ferait avec un grand plaisir. La lettre de sous-ministre de l'instruction publique arriva à temps à la réunion de la Commission et fut lue en public. Malgré cela, la commission ne voulut pas de classe française et déclara que cela augmenterait les taxes, ce qui est faux. On s'empressa d'engager une institutrice qui ne sait pas un mot de français, malgré la lettre pourtant formelle du bureau de l'instruction publique.

Cela donne une bonne idée de la confiance qu'on peut accorder à certains de nos coreligionnaires en Ontario.

A ceux qui avaient encore des doutes sur ce point, l'hon. M. Foy s'est chargé depuis de dessiller les yeux!

Un vengeur inconnu.

Un pur basard m'a fait consulter, il y a quelque temps, à la bibliothèque du parlement provincial à Québec, la "Vie du cardinal Pitra," par l'abbé Battandier. C'est un ouvrage très intéressant. Mais il paraît que certaines conclusions du livre de l'abbé Battandier n'ont pas plu à tout le monde. Ainsi, un inconnu qui redoutait sans doute l'influence de l'historien du vaillant cardinal, a soigneusement collé entre les pages 704 et 705 du volume, la note suivante copiée au dactylographe :

"L'abbé Battandier, auteur de la vie du cardinal Pitra, n'a rien négligé dans les pages qui précèdent pour justifier le cardinal de s'être opposé ouvertement au pape Léon XIII dans la direction qu'il donnait à l'Eglise. L'abbé Battandier qui était alors le secrétaire du cardinal, fut un de ceux qui le poussa avec le plus d'imprudence à commettre l'acte de révolte qui attira sur lui l'orage terrible que l'on sait. Ce

coup de foudre n'a pas ramené l'abbé à de meilleurs sentiments. Voici en effet ce qu'il vient d'écrire, en parlant de l'élection du Pape Pie X, dans la correspondance romaine de la "Semaine Religieuse" de Montréal (No du 31 août 1903), qu'il signe Dom Alessandro. Son hostilité à l'égard de Léon XIII perce clairement dans la prétendue orientation nouvelle que le Pape Pie X imprimerait à l'Eglise.

" Voici, dit-il, le sens exact de la phrase par laquelle au conclave le cardinal Sarto indiqua le nom qu'il voulait prendre.—J'ai remarqué, dit-il (je cite le sens et non les termes) que les pontifes du nom de Pie ont été de saints et grands papes ; de plus ceux qui ont porté ce nom plus près de nous ont été les constants adversaires de ceux qui voudraient détruire l'Eglise, et c'est pour cela que je prendrai le nom de Pie X. Par cette phrase habile, il indiquait un retour à la politique de Pie IX, et le faisait d'une manière qui ne pouvait point blesser ceux qui étaient contraires à ce changement d'orientation."

" La conclusion à tirer de cette supposition, d'ailleurs toute gratuite, n'est que trop évidente : c'est que la direction suivie par Léon XIII n'était pas la bonne, puisque le nouveau pape doit l'abandonner pour suivre une autre orientation. Pie X serait bien à plaindre s'il n'avait à Rome d'autre conseiller que l'abbé Battandier."

Et après ? Je conseille à ce collaborateur anonyme de préparer de nouveaux feuillets pour le reste de l'histoire de l'Eglise !

Doux pays !

Les journaux illustrés n'ont pas fini de publier des reproductions des scènes de splendeur qui ont marqué le couronnement des souverains anglais à Delhi. Et les histoires de fortune fabuleuse, de diamants géants, de carrosses de pur argent et d'or fin, abondent toujours dans les légendes inscrites au bas des gravures. Témoin le compte rendu suivant au sujet du maharadjah de Baroda, celui-là même

qui tourna si prestement le dos au roi Georges V et à la reine Marie après leur avoir rendu hommage.

" Parmi les potentats hindous qui firent escorte aux souverains anglais pendant les fêtes du couronnement, à Delhi, un des plus riches, sinon le plus riche, fut le maharadjah de Baroda, Sajadschi Rao III.

" Il y a quinze ans, les revenus de Sajadschi Rao étaient déjà estimés à plus de seize millions de roupies.

" Les palanquins de ses cinquante éléphants, que soignent cinq cents domestiques et cornacs, sont en or et en argent et littéralement couverts des plus belles pierres précieuses ; les chabraques et les harnachements se composent d'un tissu en fil d'or des plus précieux.

" Dans les grandes solennités, le maharadjah de Baroda porte un collier qui représente une valeur de plus de $1,200,000; l'une des pierres de ce collier est un diamant de 125 carats qu'on dit avoir appartenu autrefois à Napoléon 1er.

" Les autres ornements du maharadjah sont évalués à dix millions.

" Parmi les objets bizarres qui emplissent le palais de Sajadschi Rao, figure un grand canon en argent massif, estimé à $400,000.

" Malgré sa fortune fabuleuse, le maharadjah de Baroda ne dépense pas plus de $600,000 par an.

" Ajoutons, en terminant, que dans l'Inde anglaise où vit ce potentat si riche, des centaines de mille—quand ce n'est pas des millions—de pauvres diables sont emportés par des famines périodiques."

A propos de cardinalat

Il paraît que si ne devient pas cardinal qui veut, il s'est présenté des cas—il y a passablement longtemps, du reste,—où le Pape a forcé, au nom de la sainte obéissance, des ecclésiastiques savants et pieux à accepter la pourpre romaine. La "Semaine Religieuse" de Montréal nous donne là-dessus des renseignements très précieux. Même, ces renseignements publiés quelques jours seulement après

la nomination des cardinaux américains (?) O'Connell, Farley et Falconio, avaient une saveur tout particulièrement délicieuse. Donc, dit la "Semaine Religieuse," il n'est pas nécessaire de donner son consentement pour être fait cardinal. En cela le "cardinal" diffère de "l'épiscopat," que l'on peut refuser efficacement d'accepter, car ce dernier est un contrat entre l'Eglise et son pasteur, et il faut dans ce dernier la volonté d'accepter le lien.

Les papes ont parfois usé des censures pour forcer des personnes de mérite à accepter la distinction du cardinalat que leur modestie ou la peur de la responsabilité à encourir leur faisait refuser. On cite les exemples suivants :

Saint Pierre Damien n'accepta que sous le précepte de l'obéissance le titre de cardinal évêque d'Ostie que lui conférait Etienne X (1057).

Le Bienheureux Urbain II contraignit par les censures Bernard Hubert, abbé de Vallombreuse, à accepter le cardinalat. Martin V en agit de même avec le Bienheureux Nicolas Albergati.

Paul III dut contraindre Pierre Caraffa à accepter le cardinalat (1534). Ce cardinal fut depuis pape sous le nom de Paul IV, et, en 1539, usa même des censures contre Frédéric-Grégoire pour lui faire agréer cette dignité.

Paul IV dut commander, au nom de l'obéissance, à Jean Croppero d'accepter sa nomination, et Pie IV en agit de même envers Stanislas Osio.

On trouva un cas analogue sous saint Pie V : celui du cardinal Jérôme Socher, mais celui-ci avait déjà été nommé cardinal et se refusait à accepter sa nomination.

On a trois exemples identiques sous Clément VIII, l'un pour le jésuite François Tolet (1593), l'autre pour Baronius (1596), le troisième pour le Vénérable Bellarmin (1599). Tous furent contraints d'accepter en vertu de l'obéissance.

Urbain VIII fit de même à l'égard de son frère, Antoine Barberini, capucin ; de Pierre de Bérulle, qui était lié par son voeu de ne point accepter de dignités ecclésiastiques, et du cardinal de Lugo, jésuite.

Alexandre VII eut à contraindre, en vertu de la sainte

obéissance, deux jésuites, Pallavicini et Nidardi, à devenir cardinaux.

Le cardinal Orsini fut élevé à la pourpre contre sa volonté par Clément X, et contraint par ordre exprès du pape, d'accepter cette dignité.

Flaminio Taya et l'abbé Rici furent créés cardinaux par Innocent XI, mais comme quarante-cinq jours après le consistoire, ils ne s'étaient point décidés à donner leur consentement, le pape les fit venir devant lui et leur ordonna d'ajouter au mérite de la modestie celui de l'obéissance.

Avant le "Grain"

L'Indépendant,'' de Fall River, Mass., ne voit pas sans une certaine crainte les fonctions confiées au cardinal O'Connell, de Boston, dans certaines congrégations romaines. Voici, du reste, ce que dit le journal franco-américain :

" Un câblogramme, adressé de Rome à Boston, annonce que le Pape a nommé le cardinal O'Connell membre des congrégations du Concile et des Etudes.

" Ces congrégations sont d'une très grande importance.

" En effet, celle du Concile a pour mission non seulement d'interpréter les canons de l'Eglise et les décrets du Concile de Trente, mais encore de s'occuper, dans les pays érigés canoniquement, comme les Etats-Unis, par exemple, des problèmes, souvent délicats, qui concernent la régie interne des diocèses.

" Le cardinal O'Connell, d'après le câblogramme dont il est question plus haut, se dit particulièrement heureux de sa nomination à la congrégation du Concile, et nous le croyons sans peine, parce qu'il aura plus d'influence que jamais dans le règlement de certaines questions qui intéressent au plus haut degré les divers éléments catholiques de la République américaine.

" D'autre part, la congrégation des Etudes a la haute main sur les institutions ecclésiastiques du monde entier.

" Et le cardinal O'Connell a lieu de se féliciter égale-

ment d'en faire partie, parce qu'il pourra surveiller de près la formation des prêtres dans la Nouvelle-Angleterre, où il dépensera la plus grande partie de son zèle, de ses énergies et de son activité.

" Le temps nous fera connaître dans leurs moindres détails les nouvelles fonctions du cardinal O'Connell.

" Mais nous avons tenu à en tracer les grandes lignes, afin de laisser entrevoir à nos lecteurs la situation religieuse que peut créer aux catholiques américains dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, celui qui est appelé à les exercer."

Au fond, l'"Indépendant" a bien tort de s'inquiéter. Après ce qui vient d'arriver, on peut s'attendre à ce que tout arrive !

Les Canadiens dans Ontario.

D'après une étude faite par le "Toronto Star," la population française de l'Ontario est aujourd'hui d'au moins 247,000, groupée dans une même partie de la province, et y ayant la majorité dans quatorze comtés.

L'augmentation de la population française a été constante depuis le dix-huitième siècle, mais elle s'est surtout accentuée depuis cinquante ans.

En 1851, Prescott et Russell avaient une population de 13,357, dont 4,125 français. Dix ans plus tard, les chiffres étaient de 22,323 et de 9,447, soit une augmentation de 67 p. c., et de 120 p. c., respectivement en 1881, vingt ans plus tard, sur une population de 47,939 âmes, il y en avait 24,223 Français, environ la moitié. Vingt ans plus tard, au dernier recensement, Prescott et Russell avaient une population réunie de $62,201, dont 36,712, presque 60 p. c., françaises. Le présent recensement, croit-on, montrera que la population française de ces deux comtés atteindra soixante-quinze pour cent.

A l'autre bout de la province, le comté d'Essex avait en 1851 une population de 16,817, dont 5,424 Canadiens-français. Au dernier recensement, la population totale était

de 33,418 dans Essex-Nord avec une population française de 13,208, tandis qu'il n'y avait que 3,177 Français dans Essex-Sud sur une population de 25,326.

Il est probable que le recensement de 1911 montrera que la population de la frontière nord de la province s'étendant jusqu'à celle du Manitoba, est presque exclusivement française. D'ailleurs en 1901 sur une population de 36,551 le district de Nipissing comptait 15,384 français.

Plaisanterie intempestive.

Remarques inspirées à l'"Action Sociale," de Québec, par les discours du désormais fameux Père Vaughan :

"Nous aurions mieux aimé et avions même décidé de ne pas parler de la récente manifestation d'opinion du R. P. Vaughan, touchant la question des langues. Puisque la presse s'en occupe, il nous faut bien en dire un mot pour nos lecteurs. Quelques-uns de ceux-ci pensent peut-être que cette manifestation d'opinion tire à conséquence, et croient qu'elle vient d'une autorité quelconque, ou au moins d'un homme très réservé et très soucieux de ne blesser, que pour des raisons très sérieuses, les légitimes susceptibilités de ses auditeurs ou de ses lecteurs. La vérité est qu'elle ne tire à d'autre conséquence que de faire voir une fois de plus que le R. Père aime volontiers exciter l'étonnement et qu'il devient de plus en plus coutumier de cette originalité qu'il affectionne.

"Voici les paroles que les dépêches, non contredites, rapportent comme étant de cet aimable père, et dont la première partie est la plus vraie :

"*Nous pourrions vivre avec moins de politiciens et plus d'hommes d'état. On mêle de tout à la politique. Bien que cela ne soit pas de mes affaires, une chose me semble claire : De même que nous aimons qu'il ne se parle qu'une langue dans nos maisons, ainsi dans cette grande maison que l'on appelle l'Empire Britannique, chacun ne devrait pas considérer seulement comme un privilège, mais comme un devoir de parler la langue de l'empire.*

Sans doute, les autres langues doivent etre tolérées, mais la langue dominante doit etre, hors de tout doute, la langue anglaise."

" Toute la force de ce raisonnement repose sur cette base étonnante que l'empire britannique est une grande maison. Or dans une maison on parle la même langue. Donc... On pourrait continuer très longtemps le développement de ce raisonnement.

" Dans une maison, on vit à la même température : donc aussi dans tout l'empire. Dans une maison, on mange à la même table : donc aussi dans tout l'empire.

" Dans une maison, on porte en général le même nom : donc aussi dans tout l'empire. Dans une maison, on est de même condition sociale : donc aussi dans tout l'empire. Dans une même maison, on se lève à la même heure : donc aussi dans tout l'empire. Dans une même maison, il n'y a qu'une salle à manger et qu'une cuisine : donc aussi dans tout l'empire. Dans une même maison, il n'y a qu'un père et qu'une mère : donc aussi dans tout l'empire.

" Comme on le voit, ce raisonnement est original et amusant. On s'explique qu'il plaise à ce bon père Vaughan, qui ne manque pas d'originalité et qui aime à amuser son monde.

" Malheureusement, il aurait pu réfléchir que la plaisanterie était ici de mauvais goût, et qu'un prédicateur de son renom devrait avoir autre chose à faire que de s'amuser à raviver des difficultés sur lesquelles notre Saint-Père le Pape aime à voir se faire la paix.

" Il n'a pas réfléchi que sa plaisanterie blessait au cœur une portion notable des meilleurs sujets britanniques, qui existent au Canada, de ceux qui défendront le plus longtemps les droits de la couronne d'Angleterre sur la terre d'Amérique.

" Si le bon roi Edouard, qui s'amusait parfois des originalités du P. Vaughan, vivait encore et que le bon Père l'eût consulté sur l'opportunité de sa plaisanterie, il est

probable que le roi lui aurait dit : "Oh ! mon père, ne faites pas cette gaffe."

" Le bon conseil n'a pu être donné. La gaffe est faite.

" Elle excitera le fanatisme de ceux qui en ont déjà trop. Elle amusera les indifférents. Elle peinera ceux dont la sensibilité a déjà trop souffert des inutiles vexations dont notre langue est l'objet.

" Elle fera voir à tous qu'il est singulièrement facile pour certains hommes d'esprit de paraître parfois tout le contraire de ce qu'ils sont."

La Louisiane—Aperçu général.

A lire cette esquisse publiée par A. D'Avesne, officier d'académie, dans le " Moniteur Acadien " :

" La Louisiane, dont l'hospitalité des habitants est proverbiale, et qui tient à la France et au Canada par les attaches les plus saintes de l'histoire et de la religion, avec son climat idéal et des plus salubres, avec ses immenses étendues de terres d'une fertilité incomparable, peut à juste titre revendiquer le nom de " Eden de l'Amérique."

" Cet état, sous la pression énergique autant que désintéressée de tous ceux qui la connaissent ne peuvent qu'aimer dans toute la force du terme cette véritable terre promise, passe actuellement par une heureuse période de développement qui fera, dans un temps très prochain, du vieux " Pelican State " le pays agricole le plus riche qui soit au monde.

" Le mot " développement " comporte nombre d'interprétations différentes ; ici, il a toute son ampleur, et signifie non seulement l'amélioration des conditions d'existence des habitants des campagnes de la Louisiane, et le souci d'un confort inconnu en d'autres pays, mais encore l'application des merveilleuses inventions de la science moderne à la culture des produits innombrables qui... (grâce d'une part à une fertilité dépassant en intensité celle si vantée de la vallée du Nil)... peuvent être récoltés dans ces terres mer-

veilleuses qui mériteront bientôt à la Louisiane le nom si vrai de "Jardin de l'Amérique."

"Le véritable développement de la Louisiane s'est presque entièrement manifesté dans ces dernières années par suite de l'affluence de cultivateurs étrangers, qui, appliquant le système de "l'intense culture" à des terrains qui peuvent produire de trois à quatre récoltes par année, ont obtenu des résultats jusqu'alors inconnus, décuplant ainsi leur capital initial en quelques années..

"A notre époque, où grâce aux merveilleuses inventions modernes, les nouvelles se transmettent d'un bout du monde à l'autre, et sont ensuite communiquées au Public par la Presse, qui, de jour en jour, à pas de géant, guide de plus en plus l'opinion publique et dirige l'action des masses, on peut comprendre qu'un tel mouvement n'eût pu se produire avec tant d'intensité, si cette même Presse... (qui toujours si volontiers prête son concours autant désintéressé que généreux et efficace, à toute entreprise où le bien de l'humanité est en jeu) n'avait apporté son précieux appui à l'œuvre admirable de faire connaître au monde des travailleurs, qu'il y avait en Amérique un pays béni de Dieu, où ils pourraient sans capital, mais avec du courage, de l'énergie et quelques connaissances, même élémentaires d'agriculture, se créer, pour eux et pour leur famille aimée, un avenir de bonheur et de prospérité auquel ils n'eussent pu prétendre sous d'autres cienx.

"En Louisiane, le fermier peut cultiver non seulement la canne à sucre et le maïs, mais aussi les oranges, les figues, les fraises et tous autres fruits tant ceux du Nord que ceux des pays semi-tropicaux, et encore tous les légumes, tels que : melons d'eau, laitue, concombre, radis, asperges, pommes de terre, choux, etc., etc... Les pâturages y sont merveilleux et l'on peut obtenir de trois à quatre récoltes de foin par année.

"Les bestiaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, etc., y sont élevés en quantité et sans presque aucune dépense pour le fermier, grâce au climat si doux de la Louisiane qui permet aux bestiaux de vivre en plein air toute l'année.

Les volailles de toutes espèces offrent aussi une magnifique source de revenus pour le fermier.

" Les terres en Louisiane, peuvent encore, maintenant être acquises à des prix des plus modérés, deux ou trois fois moins élevés que ceux demandés dans les Etats du Nord ou de l'Est, tout en produisant pour le fermier un rapport annuel trois ou quatre fois supérieur à celui des meilleures terres du Nord ou de l'Est."

Léon Kemner.

———:o:———

"The Malouf Mines, Limited."

Le Bureau de direction de " The Malouf Mines Limited" adresse la lettre suivante :

AUX ACTIONNAIRES,

Le bureau de direction de vôtre compagnie, réuni en assemblée spéciale, a l'honneur de faire rapport des affaires transigées depuis la dernière assemblée générale, et en même temps il saisit l'occasion d'offrir aux actionnaires ses remerciements pour leur encouragement.

L'élection des officiers actuels eut lieu à l'assemblée générale du 21 juillet 1911, et nous pouvons vous assurer que cette nouvelle administration fait tout en son pouvoir pour mener l'entreprise à un succès éclatant.

Uu nouveau contrat a été signé entre un nouvel intermédiaire pour la vente exclusive de 300,000 actions, dont la moitié à 20 cents et la balance à 25 cents, et nous vous affirmons que la souscription du stock se fait rapidement..

Et depuis, nous avons rentré un fonds qui nous permettra sous peu de faire l'achat de nos machineries pour l'installation cette hiver.

Les actionnaires qui désirent augmenter le nombre de leurs actions, feront bien de se hâter, car nous ne pouvons pas vous adresser un autre rapport avant l'assemblée générale. Nous avons l'intention de mettre notre stock à la bourse, et ce fait devra en hausser le prix, et en faciliter la demande incessante.

CONDITIONS : — Toute souscription devra nécessairement être accompagnée d'un mandat de poste, mandat d'express ou d'un chèque accepté, plutôt que par lettre enrégistrée à l'ordre de "The Malouf Mines Limited," et adressée au trésorier.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(*Suite*)

—Est-ce que je pouvais m'y prendre autrement, moi ? Est-ee que je savais qu'il était-là ? Je ne l'ai pas seulement reconnu d'abord : demandez à Zélie !

—Je ne t'incrimine pas, reprit le fermier, mais c'est bien le moins que j'essaie de me renseigner sur les intentions de ceux qui s'introduisent chez moi et qui causent avec ma fille !

—Comme si je les connaissais, moi, ses intentions ! Est-ce qu'il me les a dites ! Puisque la barrière était ouverte, il ne faisait pas grand mal, et quand il aurait écrasé deux ou trois brins d'herbe, en voilà un malheur !

—Tâche de me parler sur un autre ton, et de ne pas défendre un individu qni s'est conduit comme un mal élevé ! articula rudement Brissot, avec ce formalisme très respectable que professent les paysans du Cotentin,—n'en déplaise aux Messieurs de Paris.

—Par exemple ! C'est trop fort! s'écria Léa, bondissant d'indignation.

—On ne rôde pas comme ça autour de la maison des gens ! appuya Maître Bienaimé ; ce n'est pas des " manières " ! Quand on veut entrer chez moi, j'entends qu'on y entre par la grande porte.

—Mais puisque c'était pour peindre ! interrompit Léa, crispée des pieds à la tête, puisque...

—A qui fera-t-il croire, poursuivit le père en élevant la

voix, qu'il venait là seulement pour peindre ma servante et lorgner ma ferme ? Non, non, ce n'est pas à moi qu'il faut conter des histoires à dormir debout.

—Oh ! s'exclama-t-elle, étendant tragiquement les bras, je ne peux plus écouter de pareilles injustices ! Je m'en vais !

Déjà elle avait disparu dans la spirale étroite, et l'on entendit claquer, en haut, la porte de la chambre.

Les nerfs du fermier tressaillaient comme s'ils eussent été à nu ; sa face ardente, creusée et pour ainsi dire rongée par tous les tourments, eût fait mal à voir.

Etaient-ce là, par hasard, des manœuvres d'Amélie ? Cette idée le vexait si cruellement qu'il se sentait hors de lui.

Il s'arrêta, serrant les poings.

—Surtout, proféra-t-il, que celui-là ne s'avise pas de revenir par les clos ou par ailleurs.. Car je le flanque dehors, sans plus de cérémonie !

XI

EMPRISE

Hélas ! il était si clair qu'elle s'éprenait, et que, déjà, elle ne se possédait plus ! Pauvre petite tête, grisée par la première flatterie, pourtant si vulgaire ! obsédée nuit et jour par l'image du flatteur.

Ce n'était plus, chez Léa, l'humeur simplement inégale et inquiète, laissant place à des éclairs d'enjouement gracieux, à des mouvements de sensibilité charmante : c'était un détraquement universel ! Les qualités natives, les influences héréditaires s'annihilaient dans l'hypnotisme produit par le mirage de la ville, par le prestige du luxe et des frivolités, soutenu du prestige encore plus fascinant d'un attrait romanesque ! Sur le terrain si bien préparé par la belle-mère, le beau-fils s'établissait en maître ; à cette jeune fille très ignorante et très exaltée, le premier élégant à la langue dorée, aux bottines vernies, était apparu comme l'Idéal !

Oh ! combien Louis aurait eu peine à la reconnaître, la chère petite Léa qu'il rêvait et qu'il aimait !

Elle et son père se heurtaient continuellement, les scènes pénibles se multipliaient. Et là-bas, à Paris, dans les bureaux des chemins de fer du Nord, Roger Daubreuil s'ennuyait de moins en moins et travaillait de mal en pis, car une vision rieuse et folâtre lui tenait compagnie. Entre ses yeux et les lettres anglaises qu'il était chargé de traduire, une silhouette fine dansait, une robe rose flottait, une chevelure d'or s'ébouriffait autour d'un visage en fleur.

Comme elle l'avait admiré tout de suite, naïvement, absolument ! Le jour où il le voudrait, il se ferait passer près d'elle pour un héros et un génie ! La délicate et fraîche beauté de Léa, son élégance innée,—d'autant plus frappante qu'elle n'était pas un produit du milieu,—l'entrain sémillant que la jeune fille avait montré lors de leur rencontre, l'amusement de ce demi-cousinage, le plaisir de jouer, dans une vie féminine, le rôle du Prince Charmant épousant Cendrillon, ou du chevalier délivrant la belle, achevaient d'expliquer, chez un être aussi superficiel et frivole, l'entraînement irréfléchi qu'il éprouvait à cette heure. Et la fortune assez ronde qu'il supposait à Léa contribuait, pour une part, à la détermination du jeune homme ; cependant, il faut l'avouer, cette préoccupation passait au second plan : le beau-fils d'Amélie était beaucoup plus léger que vénal, beaucoup plus capricieux qu'insincère, et l'argent lui glissait si rapidement entre les mains, qu'il n'avait pas le temps d'y attacher son cœur.

Un soir, il sortit de son bureau plus précipitamment que de coutume, et, sans prendre le loisir de chauffer son auto, il héla un fiacre pour se faire conduire chez sa belle-mère. Depuis le retour à Paris, l'état de Mme Lagarde s'aggravait de façon assez inquiétante ; en ce moment, elle se reposait, étendue, dans un petit salon où les stores peints entretenaient un demi-jour doucement coloré. Enveloppée d'une robe vague, une brochure à la main, elle lisait la pièce nouvelle.

Le mal qui rongeait Amélie et lui causait parfois d'intolérables souffrances changeait peu à peu les allures compassées de cette femme, embrumait ses yeux gris et fouilleurs.

—Guite ! appela-t-elle tout à coup.

Une forme blanche, idéalement flexible, émergea d'un fouillis de capillaires.

—Que désirez-vous, maman ? interrogea la jeune fille.

—Veux-tu arranger mes coussins ?

Marguerite s'inclina gracieusement sur le canapé broché ; ses cheveux blond pâle entouraient de leurs bandeaux un visage un peu long, au teint laiteux ; sans être jolie, elle avait un charme doux, sérieux, légèrement mélancolique.

—Oh ! tu n'es pas belle aujourd'hui, Marguerite, fit Amélie, promenant un regard de reproche sur la simple robe de piqué, sans ruban ni dentelle.

—Qu'importe, maman ! Il ne va venir personne, et je me plais tant ainsi !

—Mais moi, repartit Mme Lagarde, j'aime à te voir toujours très bien habillée, ainsi qu'il convient à une jeune fille riche !

En cet instant où Amélie cessait de se contraindre, comme on sentait en elle la "parvenue", dans l'acception la plus affligeante du terme !

—Ne me répétez pas cela, murmura Mlle Daubreuil, avec un mouvement de sensitive qui se replie.

—Pourquoi donc ? exclama la mère.

La jeune fille ne répondit pas ; elle rangeait silencieusement les divers objets encombrant l'étagère mobile placée près du canapé ; ses yeux rencontrèrent le titre de la brochure qui reposait maintenant sur la tablette supérieure, et un flot rose envahit son front pur.

Marguerite, élevée par les religieuses de Notre-Dame, avait reçu d'elles d'autres principes et d'autres exemples que ceux de sa mère.

Tandis qu'elle retournait à sa broderie, un timbre sonna par trois fois.

—C'est Roger, soupira Mme Lagarde, dont les sourcils noirs se foncèrent. Je reconnais sa façon. . Dieu, quel ennui ! On ne peut pas avoir une minute de tranquillité.

Tout de suite, elle quitta sa posture abandonnée, et fixa la porte par où le jeune homme ne tarda pas à entrer, ganté de frais, arborant un nœud de cravate inédit.

—On s'embrasse, petite sœur ? fit-il, enlaçant la taille svelte de Marguerite qui venait de lui ouvrir.

—Tu me décoiffes, grand fou, dit-elle avec un sourire indulgent.

—Eh bien ! quelles nouvelles ? s'enquit Roger, en s'avançant vers sa belle-mère.

—Je te remercie, répondit-elle froidement ; je n'ai pas souffert aujourd'hui. J'ai quelque espoir en mon nouveau régime. Assieds-toi, je t'en prie, ajouta t-elle, déjà fatiguée de le voir se trémousser à travers le salon.

—Ah ! ceci me va bien, s'écria le jeune homme, s'installant commodément dans un fauteuil, car j'ai l'intention de m'offrir un entretien sérieux. . Sujet interdit aux demoiselles. Aussi, ma chère soeur, avec tous les égards qui te sont dus. .

Marguerite, ayant jeté un coup d'oeil à sa mère, plia son ouvrage et sortit.

—Vous êtes vous occupée de moi ? demanda carrément le jeune Daubreuil dès qu'elle eut disparu.

Un malaise contracta le visage d'Amélie.

—Un malaise contracta le visage d'Amélie. .

—Un peu de patience ! reprit-elle : laisse-moi me retourner. Qui m'assure, d'abord, que ce ne soit point là une velléité, comme il t'en a déjà passé maintes fois dans la cervelle ?

—Ça non ! je vous le jure ! Je suis absolument pris, appuya Daubreuil ; ça ne se discute pas, c'est un fait.

—Quand je l'admettrais, poursuivit Mme Lagarde, il n'en resterait pas moins vrai que la situation est difficile ! Mon

frère affecte de m'ignorer, tu le sais très bien, et ta démarche, au moins intempestive, de l'autre jour, a pu compliquer terriblement les choses !

Si Amélie hésitait à ce point, ce n'était nullement par scrupule de conscience ou de coeur ! Le bonheur de Roger, le bonheur de Léa lui importaient médiocrement, on peut le croire ! Que la paix d'un foyer fût troublée, qu'une jeune fille se révoltât contre l'autorité paternelle, elle n'en avait cure. Elle désirait seulement se débarrasser d'un être gênant et d'une inquiétude suspendue sur sa tête comme une épée de Damoclès. Marier Roger : certes, elle ne demandait que cela ! Au moins fallait-il savoir si cette petite possédait assez de fortune pour améliorer la situation du jeune homme ; si elle serait capable, une fois mariée, de le retenir dans la course qui mène à l'abîme.. et peut forcer les proches aux plus désagréables interventions !

—D'abord, continua-t-elle, songeuse, je ne suis pas exactement renseignée sur l'état des affaires ; il paraît que la marraine de Léa lui a laissé des pièces de terre destinées à lui constituer une dot..

—Oui, oui, oui ; allez toujours, belle-maman ! On le déplacera, le petit capital, on lui fera rapporter 10 et 15 pour cent. J'ai des amis qui me donneront des " tuyaux " numéro un.. Croyez-vous, d'abord, que le bonheur ne fournit pas des inspirations en tout genre ?

—Deviendrais-tu, par hasard, un homme pratique ? fit Amélie avec scepticisme.

—Je serai sage comme une image ! La perle des maris !.. Seulement, pour cela, il me faut votre nièce.. Ma foi ! je serais capable de l'épouser pour ses beaux yeux.

Puis, s'attendrissant :

—Ah ! la délicieuse petite Parisienne qu'elle fera !.. Mignonne et raffinée jusqu'au bout des ongles. Ah ! je la restituerai, moi, à son élément naturel ! Non, mais a-t-on idée de cloîtrer cette malheureuse enfant dans une ferme, de l'obliger

à soigner des veaux ! exclama Roger, bondissant sur son fauteuil avec une colère subite. Est-ce assez ridicule ! est-ce assez honteux !

Jamais Mme Lagarde ne l'avait vu si exalté.

—Ne t'emporte pas, ainsi, conseilla-t-elle ; réfléchis plutôt, mûris tes projets. D'abord, ne l'oublie pas, je ne t'ai rien promis.

Vous ne m'avez rien promis ! protesta-t-il, le rouge au visage. Ah ! ça, par exemple... J'ai pourtant besoin d'espoir pour me faire supporter la vie que je mène. Si vous croyez que c'est folâtre, le rond-de-cuir pendant six heures par jour, et mon appartement de garçon devant l'hôpital Lariboisière, dont toutes les fenêtres me regardent comme autant d'yeux sinistres et menaçants...

—Menaçants..

—Eh oui ! répondit le jeune homme, faisant miroiter le chaton de sa chevalière, je me dis : " C'est peut-être là que je mourrai un jour, si la belle-maman n'arrange pas mes affaires."

—En vérité !

—J'ai confiance en mes talents, poursuivit Daubreuil, s'excitant à ses propres paroles, mais le courage peut manquer, et le ressort se détendre. D'abord, si vous me refusez votre nièce, je tire ma révérence à la Compagnie du Nord, dont j'ai déjà par-dessus la tête !

—Te refuser ma nièce.. Mais est-ce que je l'ai, voyons ! fit Amélie, excédée.

—Vous l'aurez quand vous voudrez ! Les prétendants ne doivent pas affluer à Clairville : croyez-vous que M. Brissot ne sera pas enchanté de marier sa fille dans ces conditions-là ? Quant à son consentement, à elle, je m'en charge ! déclara Daubreuil avec une fatuité souveraine.

Quelle alternative ! D'un pareil coup de tête, d'une poussée d'imagination aussi violente, pouvait-il sortir rien de rassurant ? Par contre, si ce mariage n'avait point lieu, l'irritation,

le dépit ne porteraient-ils pas Roger aux plus déplorables folies ? S'il allait jouer, par exemple. . ou s'enrôler avec des cabotins, comme il l'en avait déjà menacée. . lui, le frère de cette Marguerite dont le raffinement et la distinction étaient appréciés dans un monde supérieur à celui de sa mère. .

Ah ! les conséquences de nos actes vont plus vite que nous, et nous entraînent souvent plus loin que nous le voudrions. Mme Lagarde dut congédier son beau-fils sur des paroles d'espoir. Les jours suivants, il revint à la charge avec de telles instances, qu'il finit par lui arracher une promesse d'agir ! Il y avait une dot, cela était certain, et le chiffre de la fortune n'était plus désormais le point capital, car les allures de Roger ne pouvaient permettre aucun doute : Léa représentait maintenant la seule chance de salut. Et une chance, même très hasardeuse, est toujours prépérable à un mal assuré.

—Tu sais, mon ami, conclut la belle-mère, profitant de son avantage, à la première incartade, j'abandonne tout, et te laisse seul te tirer d'affaire !

Daubreuil, ravi, promit de se ranger, se confondit en témoignage de reconnaissance; il était sincère, d'ailleurs : son caprice actuel abolissait momentanément tous les autres. A dater de ce jour, la correspondance clandestine entre la tante et la nièce devint plus assidue. Mme Lagarde, pressée, talonnée, ne négligeait cependant aucune de ces précautions qui, chez elle, étaient instinctives : il n'entrait point dans ses vues de provoquer un éclat.

—Essaie, disait-elle, de convaincre ton père. Prouve-lui, sagement, raisonnablement, que rien de bon ne se fait par la contrainte ; qu'en exigeant de toi une besogne incompatible avec tous tes instincts, il compromet ses propres intérêts ! Dis-lui que, ne voulant pas épouser un homme de la campagne, il importe que tu te prépares à un autre avenir.

On approchait de la Toussaint ; Clairville s'enveloppait de brouillard et de mélancolie, la nature se recueillait pour affronter les rigueurs de l'hiver. L'habitude de veiller en commun

a presque disparu de nos fermes normandes ; depuis longtemps, à la Closerie, c'en était fini des longues réunions où les maîtres et les serviteurs se groupaient autour du même foyer, pour entendre les histoires de "goubelins", que les femmes contaient en filant. Mais, le souper achevé et la maison remise en ordre, Mathilde et son père se tenaient volontiers dans la cuisine où il faisait chaud, et d'où la surveillance était toujours facile. Un soir, vers sept heures et demie, la jeune fille cousait, entre l'alcôve et l'âtre, près d'une lampe à pétrole posée snr une petite table ronde. L'abat-jour de carton vert projetait un cône de clarté sur la brune travailleuse, sur l'aire bien balayée où deux chats erraient à pas de velours, tandis que, le long des murs et au plafond, l'ombre s'amassait, semblait reléguer dans des lointains inaccessibles les paquets d'oignons et les tranches de lard suspendus aux poutres, les chandeliers d'étain rangés sur la cheminée, et laissait à peine deux ou trois reflets de cuivre, tels des étoiles clignotantes, apparaître çà et là.

Maître Bienaimé, de l'autre côté de la lampe, parcourait nu journal qu'Eugène regardait vaguement, penché sur son épaule ; dans un coin, la petite servante cirait des chaussures, et le frottement cadencé de la brosse, le sifflement du vent accompagnaient un peu de bruit montant de la cour et des écuries, où des valets s'activaient encore. Personne ne parlait dans la grande cuisine, et Mathilde jetait, de temps à autre, un coup d'œil triste sur une chaise inoccupée, sur un minuscule panier de vannerie laissant traîner un bout de dentelle.. *Elle* était partie brusquement, comme cela lui arrivait à chaque instant.

Oh ! pourquoi changer ainsi, et faire tant de peine à ceux qu'on pourrait tant réjour ! Autrefois, pendant les soirs d'automne, elle babillait gentiment, courait par la maison, lutinait les chats ; elle chantait, de sa jolie voix fraîche et gaie comme celle des merles, de petites chansons apprises au couvent, et qui amusaient tout le monde ; les domes-

tiques s'arrêtaient pour l'écouter ; le pauvre Eugène lui-même riait avec les autres. .

Mais Léa s'étudiait maintenant à s'isoler, le plus complètement possible, de son entourage, à marquer, de toutes façons, les divergences qui existaient entre elle et les siens !. . Mathilde croyait la voir encore, assise à cette place, travaillant à demi-détournée, l'air à la fois boudeur et dédaigneux sous sa coiffure savante. . Elle se parfumait très fort, mettait un chapeau et des gants pour traverser le village ; adieu les jupes courtes, les caracos et les sabots : Léa s'était confectionné, pour le matin, un peignoir élégant, et ne portait plus que ses tabliers brodés.

Mathilde étouffa un soupir qui parvint cependant aux oreilles de son père.

—Où est ta soeur ? interrogea-t-il.

—Dans sa chambre, je pense, répondit la jeune fille d'une voix un peu lasse.

—Va la chercher ; la lumière d'ici peut servir à tout le monde ; il n'est pas utile de brûler du pétrole à plaisir.

Mais Léa n'était pas dans sa chambre, et Mathilde l'appela en vain par tous les coins de la maison.

—Ah ça ! Qu'est ce que ça veut dire ! exclama le fermier, jetant sur la table son journal et ses lunettes ; voilà vingt minutes qu'elle est partie.

Et Maître Bienaimé se rappela que, depuis deux ou trois semaines, les disparitions subites de Léa se renouvelaient bien souvent. Qu'étaient-ce que ces mystères ? Qu'y avait-il au fond de cette révolte ? En aurait-il le coeur net, à la fin ! Il se précipita au dehors ; dans la cour, des ombres se mouvaient, une lanterne s'agitait vers les granges ; un flot de lumière brouillée se déversait par le portail de l'écurie, et, dans l'ouverture cintrée, trois hommes, qui devisaient en gesticulant, se turent tout à coup à l'approche du maître.

—Si vous n'avez plus rien à faire, couchez-vous et finissez en ! ordonna-t-il.

Puis il passa, tandis qu'on ricanait tout bas derrière lui.

—Il a la poigne dure, le patron ! déclarait l'un des domestiques.

—Et moi donc, qu'est-ce que je devrais dire ! répliqua le grand valet, se rengorgeant d'un air de suffisance ; il m'a fait travailler aux pommes toute la journée ! mais s'il y revient je lui signifierai carrément que je ne suis pas là pour ça ! Je dois m'occuper du "harnais," moi, pas d'autre chose ; (1) seulement, voilà : il ne veut pas prendre de journaliers autant qu'il en faudrait, et tout nous retombe sur le dos !

—Ce n'est pas bien, ce que vous contez là.

A ces mots, tous trois se retournèrent, stupéfaits ; la petite servante portant un broc trop lourd pour elle, venait de saisir une phrase au passage.

—Tiens, la "basse !" (2) fit un gros homme bourru ; tâche de ne pas nous vendre, ou bien. .

—N'ayez pas de crainte, répondit Maria, levant très haut son nez retroussé, je ne suis pas une "moucharde," mais je trouve que vous n'avez pas à vous plaindre : c'est une bonne maison, où on a toujours à manger "son content." Si les maîtres demandent de l'ouvrage, ils en font, eux les tout premiers. . Ce n'est pas quand ils ont de l'ennui et des difficultés qu'il faut leur crier dessus et se monter contre eux !

—As-tu vu cette gamine ?

Mais Maria s'éloignait, contente et fière de son intervention si désintéressée ! Car, de tous les membres du personnel, c'était sans contredit cette enfant, placée au dernier degré de la hiérarchie, qui peinait le plus et qui gagnait le moins.

Pendant ce temps, Jules, le plus jeune des "triolets," avait arrêté le fermier près de la barrière en lui disant :

—Cherchez-vous Mlle Léa ? Je l'ai vue traverser la cour voilà un bon quart d'heure, et filer à droite. Elle n'allait pas loin, probable, car elle n'avait pas seulement de fichu.

Léa n'était pas loin, en effet : pourtant elle commençait à rouver effrayants l'isolement et le silence du petit chemin creux bordant les vergers de la Closerie ; le ciel, très bas, semblait accrocher ses nuages aux pommiers, pareils à des dômes lourds ; de l'autre côté de la sente, un rang de baliveaux aux silhouettes tourmentées longeait une prairie où remuaient de grandes formes pâles, où traînaient les chaînes des bestiaux attachés dans les regains.

Au bout d'une minute, une apparition massive, tournant le coin de la haie, s'avança dans le bruit d'un souffle inégal.

—Donnez ! dit précipitamment Léa, mais une autre fois, tâchez de mieux choisir votre heure !

—Dame, répliqua la mère Nanette, dont les petits yeux, pareils à des yeux de chat, luisaient faiblement dans l'obscurité, vous vouliez l'avoir aujourd'hui : croyez-vous que c'etait commode avec tout le " remuement " qu'il y a chez vous, rapport aux pommes ?. . Merci bien, Mamzelle ! toujours à votre service.

Déjà Léa se sauvait, regardant à droite et à gauche, s'accrochant aux ronces traînantes dont elle écrasait les fruits. Mais, en débouchant sur la route, elle se sentit saisie par le poignet, et cria d'effroi, bondissant en arrière.

—D'où viens-tu ? fit à son oreille une voix sifflante.

La jeune fille, clouée au sol, tant par la stupeur que par cette main nerveuse, ne trouva pas un mot sur ses lèvres.

—D'où viens-tu ? répéta Brissot, l'entraînant dans le renfoncement d'une barrière.

—Oh ! mon Dieu ! En voilà. . en voilà. . balbutia-t-elle. J'étais à deux pas dans le chemin. .

—Avec qui ? interrogea violemment son père.

—Comme si je ne pouvais pas y être toute seule ! répliqua-t-elle avec un rire qui voulait être impertinent et qui sonnait creux.

Une sueur imprégnait la main qui serrait toujours, comme un étau, les doigts menus.

—Tu vas parler ! proféra Brissot.

—Eh bien ! fit Léa s'efforçant de braver, j'étais avec Nanette Lemaçon, tout bonnement, puisque vous tenez tant à le savoir.

—Pourquoi la nuit ? Pourquoi en cachette ? On ne se cache pas quand on ne fait pas de mal. Cette femme-là t'a remis quelque chose, alors.. de la part de quelqu'un..

Cette scène, dans les ténèbres, au milieu des arbres où des chouettes hululaient, était impressionnante, et Léa tremblait comme un brin d'herbe.

—Est-ce une lettre ? articula le fermier.

—Lâchez-moi ! lâchez-moi ! s'écria-t-elle.

Mais il avait aperçu un carré blanc qui débordait de la poche du tablier ; Léa, suprise par son père, avait glissé là en toute hâte, le message mystérieux. Vivement, Brissot s'empara de l'enveloppe, tandis que sa fille protestait éperdue :

—Voulez-vous bien !.. C'est de ma tante, je vous dis.. C'est de ma tante !

—Ah ! ta tante.. reprit-il sourdement; elle n'a pas honte d'employer ces moyens-là ! Et toi, tu t'adresses bien pour tes commissions, petite malheureuse ! Tu veux donc informer tout le monde que tu reçois des lettres " en arrière " de nous ? Qu'est-ce qu'elle peut bien croire, la femme Lemaçon ? Et les autres ? Tu ne sais pas ce que c'est alors, que la réputation d'une fille ?

Mais Léa ne manifestait aucun repentir, tandis que Brissot, crispé par l'indignation et la colère, reprenait avec elle le chemin de la maison. Oh ! en la voyant adopter certaines manières, en l'entendant dire certains mots, il aurait bien dû penser qu'elle ne trouvait pas cela toute seule.. On lui soufflait de mauvaises choses.. On était venu chez lui, travailler contre lui !

Cela surtout était intolérable.. Ainsi, en recevant sa soeur au mois de mai, il avait introduit le loup dans la bergerie ? Mais pouvait-il savoir !

—Ecoute-moi, scanda-t-il, retenant sa fille à l'entrée de la ferme : je te défends d'écrire jamais à Mme Lagarde, et tu m'obéiras de gré ou de force. Quant à moi, je lui ferai mon compliment !

Hélas ! il avait trop peu de foi pour se servir de l'argument le plus efficace, pour rappeler l'autorité divine, d'où, cependant, l'autorité paternelle tire toute sa force et toute sa dignité ! Et Léa, frémissante, furieuse, s'enfuyait vers sa chambre en sifflant :

—C'est bien ! j'ai mon idée !

XII

L'HOMME EN BLOUSE

La charrue est au bout du dernier sillon : Louis Chaumel, haletant sous le tricot marron qui moule ses bras musculeux d'athlète, se redresse à la tête des chevaux qu'il conduit, et dilate, au vent froid, sa large poitrine.

Le champ ressemble à une mer brune, dont les flots courts se seraient figés. C'est du " haut fond," de la bonne terre, bien meuble, où le soc enfonce mollement, pleinement, sans crier, et déjà, comme s'il voyait rouler le flot d'or de la récolte, le jeune laboureur rend grâce a Dieu.

—Du bel ouvrage ! exclame le valet qui tient la charrue, et voilà qui vous met du sang dans les veines.

C'est que l'effort est bon, par ce temps à la fois glacial et humide ; on se croirait dans une presqu'île ; un demi-cercle d'eau borne l'horizon : eau morne, terne, reflétant le gris des nuages et le noir des bordures boisées ; c'est l'inondation périodique. " Les marais sont blancs," selon l'expression du pays.

A l'autre extrémité du champ, quelqu'un s'avance suivi d'un chien, le long d'un sentier pratiqué contre la haie. Louis, ayant reconnu son voisin, donne l'ordre de ramener la charrue et s'approche vivement :

—Comment ça va-t il chez vous, Maître Bienaimé ?

—Pas mieux que ça, mon garçon, répond Brissot avec une moue soucieuse.

Ils vont côte à côte : Louis, découvert, aspire énergiquement la bise, tandis que son compagnon se recroqueville, frileux, sous une casquette enfoncée jusqu'aux oreilles ; entre ces deux hommes de même race, le contraste impressionne : par la faute des événements, plus que par celle de l'âge, l'un monte, et l'autre, hélas ! descend. .

—Oui, j'ai entendu dire, reprend le jeune homme avec inquiétude, mais ce n'est pas plus grave que la première fois, sans doute ?

—Il faut espérer. . Une petite crise de faiblesse. . Peut-être le changement de saison. .

Louis se détourne à demi, le dos à la haie. Quelle force le décide tout à coup ? Pourquoi ici plutôt qu'ailleurs ? A ce moment plutôt qu'à un autre ? Il n'en sait rien, mais il sent qu'il ne peut plus se taire.

—Maître Bienaimé, dit-il d'une voix un peu voilée, j'avais précisément à vous parler d'elle.

—De qui ? fit le fermier en un sursaut. De Léa ?

—De Léa, répéta Louis plus bas encore.

Et, tout simplement, avec une émotion qui se traduisait surtout par une pâleur légère, il regarda Brissot dans les yeux en ajoutant :

—Est-ce que vous voudriez bien me la donner ?

—Comment ? exclama le père, n'osant en croire ses oreilles.

Le beau regard du jeune terrien glissa vers l'horizon, ses paupières battirent lorsqu'il acheva.

—Je l'aime. . depuis toujours. . Et je vous promets de lui faire une vie heureuse !

Une grande envolée de corbeaux passait en criant ; ni Louis, ni son voisin ne les entendirent. Au tumulte des impressions premières avait succédé, chez Brissot, une joie tellement impétueuse, qu'il eut la sensation d'en être cassé.

Mais, en témoignant ouvertement son bonheur devant une proposition de ce genre, il eût dérogé à tous ses principes et à toutes ses habitudes ; un peu solennel, il tendit au jeune homme une main qu'il ne put, cependant, empêcher de trembler.

—Votre mère consent ? interrogea-t-il.

—Elle consent...Vous pensez bien que j'ai commencé par m'adresser à elle.

—Mon cher ami, reprit Maitre Bienaimé après un silence, moi, je ne dis pas non, vous savez... Nous verrons ça... On se connaît, on se convient... Il est un fait certain ; c'est que les gens comme vous et nous sont pour aller ensemble. Dans quelques jours, vous viendrez me trouver à la maison, et on pourra s'entendre pour les affaires.

—Comme vous voudrez, répondit Louis avec la noblesse de son amour très pur; mais je tiens à vous dire, dès aujourd'hui, que, sur ce point-là, il n'y aura jamais de difficulté entre nous!

Et, sur une nouvelle poignée de main, les deux hommes se séparent.

Maitre Bienaimé, d'abord, poursuit machinalement sa route; mais la secousse a été si forte, qu'il est bientôt obligé de s'asseoir au bout d'une "banque", les pieds allongés dans la terre labourée qui s'attache à ses sabots . . .

Il promène ses yeux vagues, éblouis, sur les choses qu'il ne reconnaît plus. Est-ce qu'il rêve ? A-t-il senti l'étreinte de cette main généreuse ? A-t-il vraiment entendu ces paroles : "Voulez-vous me la donner ?"

Oui, c'est un rêve... Ainsi, le sort lui offrirait une telle revanche? Lui, si cruellement frappé dans sa paternité, il pourrait dire "mon fils" au premier propriétaire de Clairville, à un garçon si beau, si vigoureux, si riche, si honoré ! Il verrait croître, tout près de lui, sa lignée vaillante et prospère ! Peu à peu, des perspectives se découvrent, radieuses, comme

en un paysage, quand la brume des lointains s'enlève au soleil !

Les coudes sur les genoux, la tête dans les mains, Brissot murmure :

—Cela sauverait tout, oui, tout !

Une fois lié à Louis Chaumel par des intérêts communs, ah ! il aurait bientôt fait reculer la mauvaise fortune et dominé de haut une situation qui, tout à l'heure encore, lui semblait si menaçante !

—Voilà qui va la guérir d'un coup, pensa le père de Léa, et lui faire passer toutes ses idées ridicules. Il s'agit, maintenant, de prendre la vie au sérieux. Elle peut se vanter d'avoir de la chance, celle-là... plus qu'elle n'en mérite, ajouta-t-il avec un retour de rancune.

Soudain, une crainte lui vint... une crainte si atrocement douloureuse qu'il en eut le frisson. Il se leva, cinglé par une rafale stridente qui lui enfonçait des vrilles dans les oreilles.

—Bah ! bah ! je déraisonnne. Ça ne se peut pas ! ça ne s'est jamais vu !... fit Brissot en haussant les épaules.

Mais c'en était fini du transport qui l'avait arraché, momentanément, à toutes ses préoccupations, il chercha dans sa poche un papier froissé: la lettre enlevée à Léa, la nuit, près de la barrière. Tout en marchant, il parcourut de nouveau ces lignes tracées à la hâte, et presque insignifiantes en apparence : le nom de Roger n'y figurait point, et Maître Bienaimé, malgré sa finesse, était trop paysan, trop peu épistolier pour savoir lire entre les phrases alambiquées de sa soeur. Il lui déplaisait cependant qu'Amélie appelât Léa "ma pauvre petite", et lui décrivît en termes pompeux les magnificences de la capitale en hiver !

Le premier mouvement de Brissot avait été d'écrire à Mme Lagarde pour lui demander de quel droit elle se mêlait de ce qui ne la regardait pas, dans quel but elle usait de détours

vilains... Mais si le fermier de la Closerie lisait passablement et comptait parfaitement, il écrivait fort mal, et pour la rédaction de certaines épîtres, on ne saurait emprunter la plume d'autrui.

Pendant que Maître Bienaimé circule, Romano sur les talons, Léa se blottit encore sous ses couvertures. Elle est défaite et pâle; dans son visage aménuisé, ses lèvres paraissent fanées, ses yeux fixes ont un reflet vitreux.

Près d'elle, Mathilde, désolée, insiste pour lui faire accepter un oeuf à la coque.

—Il est tout frais; je viens de le chercher dans le nid exprès pour toi.

—Je n'ai pas faim, répond Léa, très sombre.

—Force-toi, le médecin veut que tu manges. Un œuf, ça se prend bien sans faim, voyons.

Et la pauvre Mathilde ajoute, de son ton, le plus engageant :

—Regarde les jolies mouillettes ! Je les ai arrangées comme tu les aimes, avec beaucoup de beurre... Allons, un petit effort.

—Je ne peux pas !

Mathilde découragée, pose l'assiette, et s'inclinant, à toucher de ses cheveux noirs les cheveux blonds en désordre :

—Qu'est-ce que tu as ! interroge-t-elle avec une intonation singulière ?

—Tu le sais ! réplique Léa; je l'ai dit au docteur. C'est l'air d'ici, ce vent, cette eau... l'ennui surtout... Oh ! cette ennui qui me tue...

Et, se redressant désespérément sur son lit :

—Enfin, puisqu'on veut que je meure !

Elle entrait si bien dans son rôle, que, comme les tragédiennes de profession, elle arrivait facilement à s'illusionner la première... Mathilde avait frémi : certains mots ont beau être exagérés, absurdes, ils font toujours du mal.

—Oh ! Léa, s'écria-t-elle en relevant l'oreiller, peux-tu dire ! Nous qui t'aimons tant.

—Si vous m'aimiez, vous ne me demanderiez pas des choses impossibles, vous ne m'imposeriez pas un genre de vie que je hais !

Sa soeur, déconcertée, malheureuse, la regardait avec tristesse... Que faire ! Elle avait essayé cent fois de raisonner Léa, de lui parler du bon Dieu, du devoir, de la mère disparue... Elle n'avait trouvé sur ses lèvres que de pauvres phrases balbutiantes... Ah ! la pitié de ne pas savoir dire... de ne pas pouvoir ouvrir son coeur ! Il était tròp lourd, trop douloureux devant de pareilles misères. Mais pourquoi Léa ne devinait-elle pas ? Pourquoi semblait-elle prendre plaisir à tourmenter les siens ? Une idée torturait Mathilde :

—Cherche-t-elle à se rendre malade ? Est-ce pour cela qu'elle refuse de manger ?

De fait, Léa ne prenait que ce qui lui était nécessaire pour ne pas mourir de faim; et, l'affaiblissement survenant les nerfs se déséquilibraient, la fièvre montait tous les soirs, l'insomnie agitait, pendant la moitié de la nuit, cette enfant imprudente et romanesque. N'avait-elle pas vu, dans l'un de ses feuilletons, l'héroïne user du même moyen pour en arriver à ses fins !

Vers midi, elle se levait, et, demeurant étendue près de sa fenêtre, elle s'enivrait de mélancolie exaltée, irritait follement son mal dans la contemplation du paysage d'hiver.

Marie Le Mière.

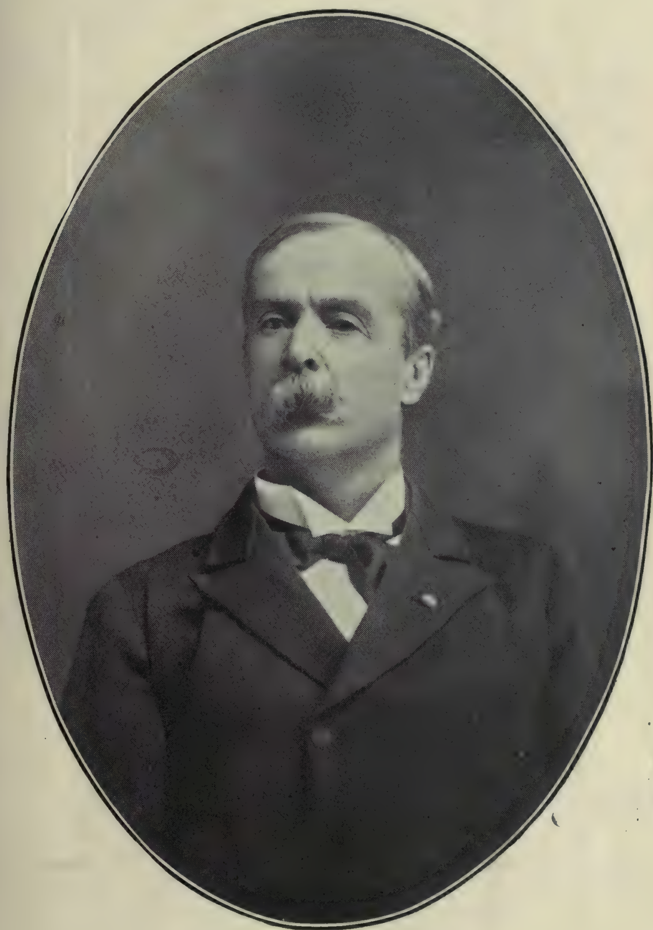
(*A suivre.*)

☞Les articles de nos vaillants collaborateurs MM. Michel Renouf et V. A. Landry nous sont parvenus trop tard pour publication dans le présent numéro. Ils sont donc remis au prochain numéro de la "Revue."

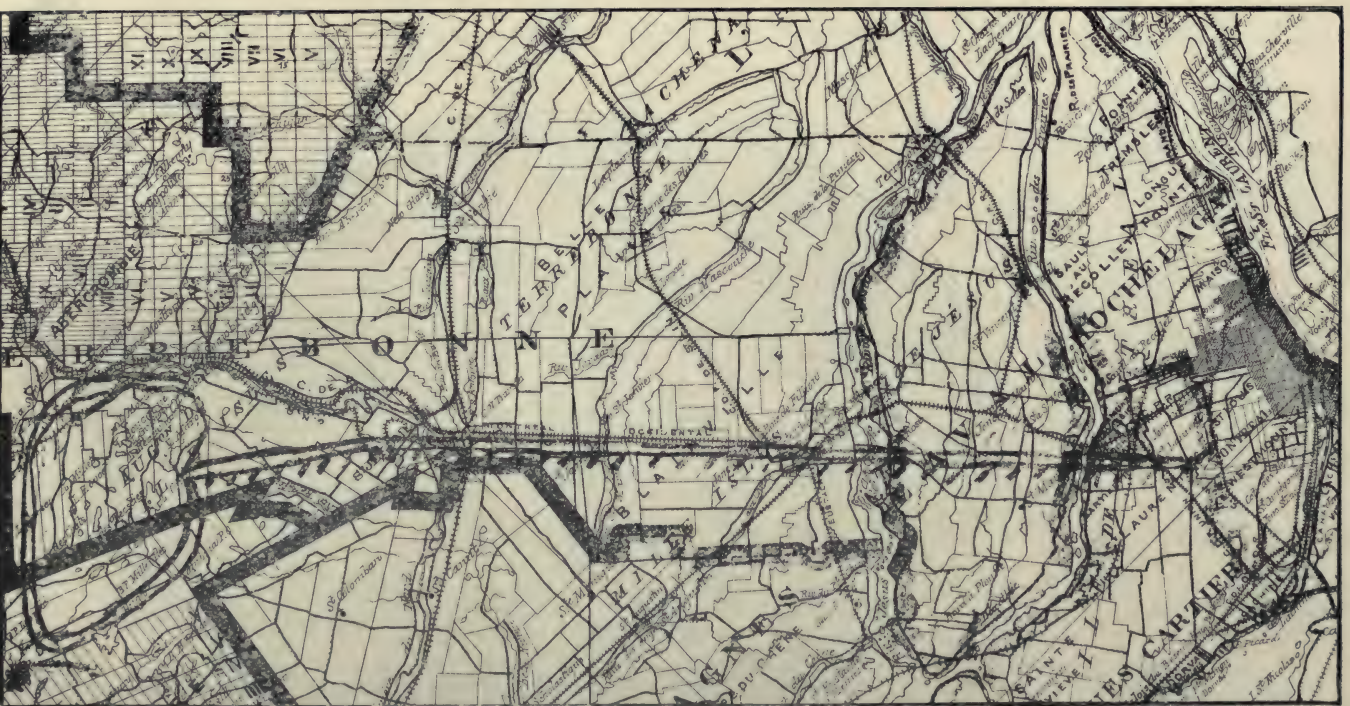
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 5. Montréal, 1er MARS 1912



M. W. Chapman



A St-Sauveur des Monts se trouve un réservoir naturel capable d'alimenter la vile et l'île de Montréal d'une eau douce, salubre et abondante.



Chemin à travers la forêt de Field au Lac Emeraude, le long du C. P. R.



Hôtel du Glacier, Montagnes Rocheuses, le long du C. P. R.



Des Alpinistes ? Ne devrait-on pas dire plutôt des
" Rocheusistes ", puisqu'il ne s'agit pas ici des monts alpins,
mais des Montagnes Rocheuses, sur le C. P. R.



Hôtel sur le C. P. R., près du Mont Stephens.



Château Lake Louise, Laggan, Colombie Britannique,
le long du C. P. R., dans les Montagnes Rocheuses.

Débarcadère près du magnifique Hôtel de Banff,
sur le C. P. R.



Tunnel de glace à Yaho Valley, sur le C. P. R.





Les jeunes aiment à se faire photographier pour perpétuer leurs exploits.

ON PREND SON PLAISIR OU ON LE TROUVE



Basilique de Ste-Anne de Beaupré.



Les Chutes Niagara, comme on les voit en été.

Avis à nos abonnés

A portir du 1er mai 1912 le prix d'abonnement à

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

sera uniforme, tant pour le Canada que pour l'étranger, soit $2.00 par année.

De plus la *Revue* se voit obligée de

RETRANCHER DE LA LISTE

ceux de ses abonnés qui n'auront pas payé leurs arrérages et qui ne paieront pas d'avance pour l'année 1912-1913.

EN VOICI LE POURQUOI:

Environ 200 amis de la *Revue* négligent chaque année de payer à temps leur abonnement et par là nous forcent à tenir des livres. Conséquence : en dehors de ces 200 amis, 300 à 400 individus qui se sont abonnés par lettre—et qui doivent être habitués à faire ce petit jeu avec tous les journaux—en profitent pour ne jamais payer. Depuis la fondation de la *Revue* nous avons, par ce procédé, perdu

Au-delà de $2,000

Nous trouvons que c'est trop et nous avons décidé de prendre le seul moyen radical : l'abonnement payable d'avance. Que nos vrais amis, retardataires ou négligents, ne se formalisent pas, mais qu'ils songent à ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

A Percé[1]

A M. l'abbé J.-Eugène Martin

Nous sommes sur le fier plateau du mont Sainte-Anne.
Devant nous, vers le sud, dans la mer calme et plane
—D'où semble s'élever un suave sanglot—
Ainsi qu'un colossal et muet cachalot
Emergeant des flots bleus, l'île Bonaventure
Profile vaguement son contour qui s'azure
A travers les réseaux d'un brouillard opalin
Teinté des feux pâlis du jour à son déclin.
Alentour, par milliers, margots, mauves, *marmettes*,
Grèbes, macreuses, *gods*, cormorans et mouettes
Tourbillonnent, pendant que, plus bas, vers le nord,
Sur des bateaux mouillés dans l'onde qui s'endort
En caressant leurs flancs de ses baisers d'écume,
Maints pêcheurs vont tirant, penchés sur l'eau qui fume,
Le poisson que le Golfe agglomère en son lit.
En deçà, près du bord, voisin du mont Joli,
Comme un vaisseau géant qui serait de calcaire
Et tournerait son large éperon vers la terre,
Entouré de brisants, le fameux Roc percé
Dresse orgueilleusement son sommet élancé,
Et, sous le vol bruyant de lourds oiseaux sans nombre,
Mire au cristal des eaux l'arche géante et sombre
Ouverte dans son flanc poreux et lézardé
Par les constants assauts du grand flot débordé.
A droite, en contre-bas de collines coquettes,
Se dessinent les toits de blanches maisonnettes,
Les replis de chemins bordés d'arbres ombreux,
Des prés où des troupeaux de moutons et de bœufs
Broutent, comme noyés dans l'herbe épaisse et haute.

A gauche, dominant tous les caps de la côte,
Les *Murailles*, rochers abrupts et sourcilleux,
Semblent dans le lointain les pilastres des cieux,
Et leur hauteur farouche et formidable écrase
Les marins dont la barque approche de la base
De ce *cliff* où déjà s'éteint l'ombre du soir.
En arrière, tout près, creusée en entonnoir,
La *Grand'Coupe* à la fois épouvante et fascine
Le voyageur suivant, à travers là bruine
Qui s'élève du gave à mille pieds sous lui,
La route étroite et sombre, où nul rayon ne luit,
Qu'on dirait cramponnée au tuf de la falaise
Sous le couvert du pin, du cèdre et du mélèze.
Presque à nos pieds, dans l'Anse au contour sinueux,
Le long village, avec ses clochers somptueux,
Ses toits souvent fouettés par la bise bourrue,
Ses files de vignots où sèche la morue,
Resplendit des derniers reflets du soleil d'or
Tombé dans les grands bois lointains du Labrador,
Et fait de vingt maisons bruyamment animées
Monter vers le ciel bleu de paisibles fumées
Annonçant que bientôt les vieilles en bonnets,
Devant les lourds sarments en feu sur les chenets,
Pour les pêcheurs qu'un vent léger ramène aux grèves,
Sur la table de lin mettront la soupe aux fèves.
Et, par-dessus les flots, par-dessus les forêts,
Les abîmes, les monts, les rocs et les guérets,
Le zénith ouvre ainsi qu'une bannière immense
L'azur éblouissant d'un ciel de la Provence.

Non, nul panorama plus vaste et saisissant
N'a fixé le regard étonné du passant.
Non, jamais l'infini de la mer claire et pure

N'a mieux séduit l'amant de la grande nature ;
Et le divin pinceau de Salvator Rosa,
Que le feu créateur du génie embrasa,
Nous ferait contempler à peine un reflet terne
De ce site qui tient du Pinde et de l'Averne...
Et Percé dès longtemps a conquis un renom
Stable comme son île, altier comme son mont.

Cependant la pénombre envahit la prairie,
La montagne, la mer, le bois... La rêverie
Avec elle descend de l'infini des cieux ;
L'astre des souvenirs, moroses ou joyeux,
Eclaire notre esprit, et devant nos prunelles
Défilent sur les eaux galions, caravelles...
Et nous voyons Cartier et ses vaillants Bretons
Pénétrer dans le Golfe, au hasard, à tâtons,
Et contempler le Roc—désormais si célèbre—
Que lentement la nuit estivale enténèbre ;
Nous les voyons plonger fiévreusement les yeux
Dans la sombre épaisseur de bois mystérieux
Balançant leurs arceaux aux brises printanières
Et chercher dans ces lieux mornes et solitaires
Une cime où planter pour la première fois
Le drapeau de la France et l'arbre de la Croix.
Sous nos yeux, près d'ici, débarqué du navire
Qui l'amena de France à Percé qu'il admire,
Laval, le grand Laval, au pied d'un humble autel,
Elève l'Ostensoir vers la voûte du ciel,
Puis, sur le front courbé de blancs et de sauvages,
Etend la main qui doit chasser tous les servages,
Et faire luire, au bord du fleuve illimité,
Le labarum du Christ et de la Liberté !
Sous nos yeux, loin, là-bas, les flots tordent leur crête,

Et, dans toute l'horreur sans nom d'une tempête
Qui semble soulever les ondes jusqu'aux cieux,
La flotte de Walker s'engouffre à l'Ile—aux Oeufs,
Naufrage qui sauva le pays en détresse.
A travers le babil du vent qui nous caresse
Nous entendons gémir les malheureux colons
Oubliés sur le sol inclément des Sablons ;
Nous entendons pleurer les fils de l'Acadie,
Victimes de la guerre et de la perfidie,
Entassés dans la cale infecte de trois-mâts
Pour être dispersés sous de lointains climats
Qui les verront traqués comme bêtes de proie ;
Nous entendons aussi vibrer les cris de joie
D'un peuple revenu d'un exil douloureux
Au terroir fécondé par le sang de ses preux
Et loué par la grande et sainte Poésie...

Et notre oeil tout rêveur de nouveau s'extasie
Devant les mille aspects frappants ou gracieux
Que déroulent la mer, les champs, les monts, les cieux...

Soudain, couvrant les bruits indécis de la plage,
Les sons de l'Angélus s'élèvent du village,
Répétés par l'écho de ravin en ravin......
Et, dans la grande voix sonore de l'airain,
Le flot d'argent, le pin touffu, la fleur suave,
La falaise, l'écueil, le goémon, l'épave,
Le gouffre obscur, la cime au radieux éclat,
Tout, tout murmure et chante : *Ave, Maris stella !*

W. Chapman.

(I) Cette pièce de vers fait partie d'une série de poêmes soumis par notre callaborateur au concours de l'Académie des jeux Floraux et qui lui ont value le prix Leconte de Lisle.

Hiver

Les grands arbres, le long des prés
Et dans les taillis, sont poudrés
En marquis, jusqu'au bout des branches ;
Et, sous le soleil froid et clair,
Dans les champs, les pommiers ont l'air
De bons bourgeois à têtes blanches.

Pinsons joyeux, merles siffleurs,
Chantez ! Les pommiers sont en fleurs !
Quoi ! vous vous taisez, vieux et jeunes ?
—Les oiseaux ne s'y trompent pas,
L'hiver cache sous ses frimas
Le froid silence et les longs jeûnes.

Sur le bord des ruisseaux gelés,
Les martins-pêcheurs désolés
Grelottent à jeun sous leurs plumes,
Les canards, auprès des étangs,
Ouvrant le bec de temps en temps,
Barbotent en vain dans les brumes.

La voix rauque, le jabot creux,
Les gloutons se plaignent entre eux,
Et, pour tromper la faim cruelle,
Se passent le bec sur le dos,
Puis ils attendent en repos
Le dégel, la tête sous l'aile.

Le houx, couvert de fruits rougis,
Sert de refuge et de logis
A la grive brune qui rôde ;
Le pivert semble s'ébahir
En sentant le froid l'envahir
Sous sa tunique d'émeraude.

Tous les habitants des halliers
Cherchent des toits hospitaliers :
Les corbeaux ne sont plus farouches,
Et les pauvres petits rebecs
Piquent la vitre à coups de becs
En croyant attraper des mouches.

Sous le firmament nébuleux
Le merle prend des airs frileux :
Il tremble, ce mangeur de pommes !
Les cigales et les grillons
Vont sans doute, sous les sillons,
Trouver les fourmis économes.

Sans mie, sans eau, sans feu ni lieu.
Les créatures du bon Dieu
Semblent chercher qui les assiste ;
Le vent gémit dans les roseaux,
La mort menace les oiseaux.
—Comme parfois l'hiver est triste !...

Paul Harel.

———:o:———

Les questions économiques et la politique nationale

I

Le résultat global du dernier recensement, mettant à jour un déficit d'un million d'âmes sur les anticipations officielles, fut une première révélation d'un état de choses incontestablement surfait au bénéfice des politiciens. Grande fut donc la déception de ces optimistes intéressés, tandis que, d'autre part, les hommes au courant des mouvements de la population canadienne n'en éprouvaient aucune surprise. En dépit d'un système de dénégation parfaitement organisé, ils connaissaient trop bien l'existence d'une "émigration considérable" et toujours persistante vers les Etats-Unis, et d'un courant de retour non moins "important d'immigrants d'Europe," qui ne font que "passer," ou ne séjournent que temporairement sur nos rives. Plus de la moitié du déficit provient de ces deux chefs, la balance devant être attribuée à l'inscription plusieurs fois répétée comme "immigrants" de touristes en promenade au pays d'origine, aux fraudes de la "North Atlantic Trading Co," et aux exagérations calculées des "boomers" politiques.

Mais beaucoup plus grave et plus déplorable est la constatation fournie par le même recensement d'une "décroissance notable du chiffre de la population agricole, dans toute la partie est de la Confédération," parallèlement à une "élévation équivalente" du prix des choses nécessaires à la vie.

J'irai plus loin : j'affirme que le recensement de 1911 démontre un réel déficit dans le nombre des cultivateurs considéré d'une manière absolue. La presse libérale nie le fait, du moins dans son étendue, et se raccroche à un prétendu surplus de la classe rurale actuelle sur les chiffres

de 1901. Or, ce surplus, fort minime d'ailleurs, disparaît entièrement si l'on en déduit—l'accroissement de la population des "villages" de campagne, qui est proportionnel à celui des villes de 2,000 âmes et plus, population que l'on attribue à tort à la classe des "cultivateurs pratiquants." Retranchons en effet les hommes de profession, et de métier, les instituteurs et les rentiers, et tous les citoyens de ces villages qui ne sont pas des "producteurs agricoles" proprement dits, mais des "consommateurs," et nous aurons là la preuve d'un déficit bien authentique.

L'enquête à faire ne devrait pas nécessairement s'étendre à toutes les provinces de l'Est limité au Québec, dont la population, d'ailleurs, sert de base à la représentation des autres provinces ; le relevé que je suggère fournirait une statistique suffisant à établir ma prétention "que les chiffres actuels de la population rurale sont au-dessous de ce qu'ils étaient en 1901."

Quoi qu'il arrive, l'abandon des campagnes, le déclin marqué de la production agricole dans un pays jeune comme le nôtre est certainement un point noir qui dépare notre horizon économique. L'équilibre social se déplace et menace de se rompre en causant des pertubations dommageables. Déjà l'accroissement anormal du nombre des "consommateurs" dans les centres arrivant en même temps que la diminution non moins sensible de "producteurs agraires" dans les campagnes, a provoqué la hausse du prix des aliments au point de pouvoir dire que nous sommes entrés en "pleine crise" de la vie chère. Sans doute, l'accaparement des vivres par les trusts, l'abondance du numéraire en circulation et autres faits de moindre importance expliquent à un certain point le malaise du jour. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître que la rareté de certaines denrées en exagère la valeur et que, s'il était possible, par exemple d'en quadrupler la production, le prix en fléchirait sensiblement.

A diverses reprises, des hommes éclairés signalèrent aux autorités fédérales la gravité de la situation ; mais elles firent la sourde oreille, tandis que la presse reptilienne

endormait l'opinion publique en assurant que la dépopulation des campagnes était un phénomène universel sur lequel les gouvernements n'avaient aucune action possible. Aussi la satisfaction publique fut grande lorsque, durant la dernière campagne électorale, les chefs conservateurs s'engagèrent à remédier au mal dans la mesure de leurs attributions. Elle redoubla lorsqu'ils déclarèrent, après leur triomphe, qu'ils allaient incessamment exécuter cette partie de leur programme en travaillant à améliorer l'état présent de "l'agriculture" par des mesures aussi variées qu'efficaces.

Il serait présomptueux de ma part—et le cadre restreint d'une simple correspondance m'en interdirait l'entreprise—de faire l'étude complète des "causes" de dépression de l'élément agricole dans notre société, ainsi que des "moyens" de l'enrayer efficacement. Le sujet d'ailleurs est assez souvent traité et, comme je n'ai d'autre but que d'être utile aux tenants des principes économiques dont je désire voir l'application, je me bornerai à quelques aperçus spéciaux, inspirés surtout par les circonstances.

On admet généralement que les causes de "l'abandon" des campagnes sont multiples et complexes. On peut les ranger cependant en deux ordres principaux : causes morales, causes économiques.

Je ne m'étendrai pas sur les premières. Les hommes aiment le bien-être, la vie facile, le commerce de leurs semblables. Les cultivateurs sont des hommes,... leurs fils visitent parfois les villes, y rencontrent d'anciens camarades, s'amusent un brin et s'en retournent, mélancoliques, à leur isolement sur la terre paternelle. Ils s'ennuient, rêvent d'une vie plus... vivante et s'en vont. C'est simple comme un conte de Perrault. Admise, donc, l'influence des causes morales.

Les causes économiques, pour être moins évidentes de prime abord, sont tout aussi réelles et effectives que les autres. Trop souvent on en néglige l'étude, et elles restent ainsi lettre morte. A part l'ignorance des lois de "l'épargne," elles se résument presque toutes dans la difficulté de

trouver "les voies de placement" nécessaires à la conservation—de l'élément agricole dans son milieu. Les cultivateurs ne savent que faire de "leurs fils," dont l'établissement, dans un voisinage immédiat, est un problème insoluble. Arrivé l'âge de fonder à leur tour un foyer, les fils, n'en voyant aucunement les moyens, "s'en vont" aussi.

Bien des fois j'ai soumis à des hommes expérimentés ce problème d'importance majeure en l'espèce. "Comment, dans une paroisse dont toutes les terres sont occupées, le père de quatre ou cinq garçons les établira-t-il comme fermiers ?" Les "garçons" sont souvent plus nombreux, et le cas est d'occurence journalière. Aucune réponse satisfaisante m'est parvenue jusqu'à présent et je n'en attends pas, non plus, aussi longtemps que durera le mode d'exploitation actuelle de la propriété rurale.

Je suis un médecin de campagne, porté naturellement à l'observation des faits et de leurs causes. Depuis plus de vingt ans, je vis dans un des plus anciens et des plus riches comtés des environs de Montréal, et j'y poursuis sans relâche une véritable "enquête locale" sur la question qui nous occupe. Mes études ont abouti aux conclusions suivantes.

Il y a déjà plus d'un demi-siècle que le chiffre de la population agricole suit une progression descendante. Il n'atteint pas aujourd'hui la moitié de ce qu'il était en 1860. "Trente mille personnes," au bas mot, sont parties de six paroisses pour aller résider, les unes, surtout au début de l'exode, dans les cantons de l'Est et les Etats-Unis, et les autres, plus récemment, dans la ville de Montréal ou les territoires du Nord-Ouest canadien. Fait digne de remarque, une partie notable de déracinés n'en est pas moins restée fidèle à l'agriculture, ce qui démontre que le dédain de cette dernière n'est pour rien dans leur éloignement du clocher natal.

A la lumière de ces constatations, je n'hésite pas à affirmer que l'amélioration, ou, si l'on veut, la rénovation de notre système de culture est le remède par excellence à l'état de choses actuel. Et j'ajouterai que l'administration fraîchement issue du vote du 21 septembre 1911 paraissait

l'entendre ainsi, lorsqu'elle a manifesté sa résolution de contribuer à la confection de la voirie, de faire bénéficier les vieilles provinces des avantages de l'immigration, et, en général, d'y promouvoir le développement de l'industrie agricole "en étendant de son côté le régime fécond de la grande politique nationale," que nous devons au génie de nos chefs.

Oui, l'application à l'agriculture, *mutatis mutandis*, des moyens d'expansion fournis jadis à la grande industrie manufacturière, tel est l'enchainement logique dans lequel l'entraîne l'initiative généreuse des derniers jours. Telle est également la recette indiquée pour "alimenter" à des conditions raisonnables le "marché indigène" crée par cette politique nationale et pour fournir, d'autre part, aux travailleurs du sol les facilités de vivre heureux et nombreux au sein de la patrie commune.

Au surplus, ne trouve-t-on pas dans l'industrie agricole, la reine de toutes les autres, et dans les industries connexes à l'agriculture, le champ d'exploitation le plus vaste, le plus varié et en même temps le plus stable qui soit au monde ? Pendant que les industries manufacturières, chimiques, minérales, etc., disparaissent avec les éléments et la matière première qui les constituent, l'industrie agricole et ses dérivées puisent dans la terre des sources de vie toujours renouvelées, conservant ainsi une jeunesse perpétuelle.

Formulé en deux propositions, qui pourraient être réduites à une seule, le programme qui s'impose devrait consister "à mettre en vigueur la culture intensive" dans les régions depuis longtemps établies à l'est de Winnipeg, et, secondement, à former, sur le même champ d'action, "de nouvelles colonies agricoles" à même le domaine national, encore couvert de forêts plus ou moins vierges,—tout en implantant du coup et partout les industries se rapportant à l'art agricole, y compris les innombrables industries domestiques en honneur chez les autres peuples.

Afin d'atteindre le but désiré, quatre choses essentielles se recommandent, chez nous, à l'attention des économistes et administrateurs des affaires publiques :

1°—La diffusion ou vulgarisation de l'enseignement agricole au sein de notre population rurale ;

2°—L'apport d'une main-d'œuvre abondante et à prix raisonnable ;

3° La création d'un système de voirie aussi étendu et complet que possible ;

4°—L'organisation économique de la classe agricole.

Rien d'absolument "nouveau" en fait d'idées dans ce programme, mais en voir "l'exécution" serait une chose au plus haut point nouvelle et intéressante. Aucune partie, non plus, n'est au-dessus des forces humaines. Une volonté ferme et persévérante suffirait à réaliser l'entreprise. Les ressources intellectuelles et matérielles abondent. Alors, quoi ?... Mettons-nous à l'œuvre.

Docteur de la Glèbe.

———:o:———

L'Agriculture au Danemark

La cherté des denrées alimentaires.—Le triomphe de la science et de la méthode.—Ce que nous apprend M. Eugène Tisserand.

(Article réproduit de L'OUVRIER, 55 quai des Grands-Augustins, Paris, 31 janvier 1912.)

Depuis plusieurs mois, nous ne le savons que trop, les denrées alimentaires ont beaucoup renchéri. Cela tient sans doute à des causes variées, d'ordre économique.

Pourtant, il y a un côté scientifique à la question, et M. Fernand David, rapporteur du budget de l'agriculture, faisait observer avec raison que la production française n'est pas ce qu'elle devrait être. Elle l'est d'autant moins que la France, jouissant d'une variété de climats appropriés, est plus qu'aucun autre pays peut-être en état de s'adonner avec succès, et facilité, à des industries agricoles plus di verses et nombreuses. C'est un admirable jardin, propre

aux cultures les plus variées, tant d'animaux que de plantes.

Mais il manque la méthode, l'esprit scientifique. La nature ne peut tout faire : il faut l'aider ; une organisation est nécessaire, et nous ne la possédons pas.

Ce qu'on peut faire avec elle est prodigieux, et rien ne le montre mieux que les mémoires où M. Eugène Tisserand, directeur honoraire de l'agriculture, a fait connaître les progrès de l'agriculture danoise.

Le Danemark est quatorze fois plus petit que la France un peu plus grand que la Bretagne ou la Normandie, et porte une population à peu près égale à celle de chacune de ces provinces. Il vit de l'élevage, malgré un climat qui n'est pas exceptionnellement favorable.

En 1905—date de la dernière statistique citée par M. E. Tisserand—il a trouvé le moyen d'exporter :

29,421 chevaux, autant que la France entière, mulets compris ;

122,696 têtes de gros bétail—trois fois plus que la France 110,490,000 kilos de viande de boucherie et de porc salé—dix-huit fois plus que la France ;

79,400,000 kilos de beurre—quatre fois l'exportation de la France ;

350 millions d'oeufs environ, alors que la France en *importe* 130 millions environ.

Le tout représentant près de 500 millions de francs. Et cela, il faut le répéter, pour un pays quatorze fois moindre que le nôtre. Il est vrai, l'agriculture et l'élevage sont les principales industries ; les autres activités industrielles et commerciales sont peu de chose. On ne pourrait soutenir que la France doit produire quatorze fois ce que produit le Danemark. Mais on peut soutenir qu'elle est en état de produire au moins autant, et sans doute plusieurs fois autant.

De quelle manière le Danemark a procédé pour prendre dans les industries agricoles la place éminente où il est parvenu depuis quelques années, M. Eugène Tisserand l'a raconté de façon très précise.

A la base, naturellement, il y a eu une évolution importante des cultures. Quantité de terres non exploitées, landes, marécages, et le reste, ont été mises en état de produire. Les landes ont été défrichées, les marécages desséchés, les terres humides drainées, les terrains sablonneux marnés. Les bois même se sont accrus (et il ne faudrait pas toucher à la forêt en France pour augmenter la superficie arable) et actuellement la superficie du sol danois se décompose de la façon suivante :

Terres arables et prairies............	94 0/0
Forêts et jardins............................	
Tourbières, marais..........................	6 0/0
Plages, landes................................	

Plus des neuf dixièmes du sol sont en culture, pour le profit ou pour l'agrément.

Il y a donc utilisation aussi complète que possible. Car il ne faut pas tenir pour inutile la superficie non cultivée : les tourbières donnent du combustible et les marécages de la litière pour le bétail.

Utilisation plus intelligente aussi. Le Danemark fait moins de blé qu'autrefois ; il en importe, trouvant plus profitable de faire des fourrages et d'exporter le beurre et la viande, avec le prix desquels il achète du blé. Il ne faut pas vouloir faire toute culture partout, mais adopter celle qui se fait le plus facilement, et avec le plus de profit.

La culture fourragère a donc pris une extension énorme au Danemark. Plus des deux tiers de la surface cultivée sont employés à produire des grains et fourrages pour animaux, dont on vend le lait, la chair, le beurre, les œufs, etc. L'extension a été bien conduite en même temps ; par la sélection des semences, on a éliminé les espèces inférieures pour ne conserver que celles dont le rendement est excellent.

On pourrait croire que les résultats obtenus supposent une industrialisation de l'agriculture et de l'élevage, leur concentration entre les mains de quelques grands propriétaires, riches et intelligents, ou de Sociétés capitalistes disposant des ressources de la science et de l'argent ; de So-

ciétés ou individus représentant le bon tyran, et dirigeant tout de façon avisée. Il n'en est rien ; dans l'immense majorité des cas, la propriété est la petite propriété (moins de 10 hectares) ; on compte 161,540 propriétés de moins de 10 hectares, pour 1,201 ayant plus de 120 hectares.

C'est donc que le peuple des cultivateurs doit être particulièrement instruit des choses de son métier. Il l'est, en effet, et c'est là le point important. Et il consomme de moins en moins d'alcool, malgré le climat.

L'agriculture danoise est celle que M. E. Tisserand rêve pour la France : essentiellement scientifique.

L'agriculture est une science, reposant sur des données très nombreuses et complexes : un agriculteur digne de ce nom est un homme qui sait beaucoup de choses et de très diverses, en physique, en chimie, en biologie.

Or, au Danemark, la grande préoccupation a été l'enseiment agricole, théorique et pratique, et la formation d'un peuple agricole sachant son métier. On a beaucoup fait pour l'instruction populaire, et surtout on l'a fait de façon intelligente. Il ne suffit pas de dépenser des millions : il faut encore les dépenses avec discernement.

C'est ce qui a été fait depuis plus de cent ans " sans jamais perdre de vue les exigences de la vie présente et réelle." Le Danemark a dans ses communes rurales 71 écoles primaires supérieures, recevant chaque année en moyenne 6,250 garçons et filles.

A côté de ces établissements, il y a les écoles spéciales, et tout un personnel de conseillers techniques dont le temps se passe à parcourir le pays, à enseigner les méthodes nouvelles, à donner des conseils. Ils sont tous spécialisés : les uns en ce qui concerne la laiterie, d'autres en ce qui concerne les maladies des plantes, la zoologie et l'entomologie agricoles, la chimie, l'horticulture, les machines, l'élevage et le reste. Tous surveillent et conseillent. Il y a des vétérinaires aussi, pour la protection des animaux d'élevage. Grâce à eux, la tuberculose bovine disparaît peu à peu.

D'autres surveillent l'industrie du beurre. On a estimé avec raison que pour créer au beurre danois un marché il

fallait avant tout lui faire une réputation, et la lui conserver. De là une législation et une surveillance spéciale sur la fabrication : même celle de la margarine.

Le beurre danois ne devant pas pouvoir être soupçonné, la loi défend de fabriquer et entreposer la margarine là ou se vend et entrepose le beurre. Et ceci encore : elle va même jusqu'à interdire de marquer sur une margarine le fait qu'elle contient du beurre, bien que l'addition soit permise, jusqu'à un certain point. Elle a raison, car il ne manquerait pas d'industriels, à l'étranger, pour vendre la margarine additionnée de beurre, pour du beurre contenant un peu de margarine.

Toute laiterie a sur le toit une épée de Damoclès : chaque matin elle peut recevoir l'ordre d'envoyer à un bureau d'examen et d'expertise un tonnelet de beurre de 20 kilos, le jour même. Il faut donc qu'elle envoie sa fabrication courante. Et celle-ci est examinée par une série de spécialistes : examen à la suite duquel on dresse et publie la liste des "très bons beurres" sur laquelle il est commercialement utile de figurer. Les laiteries dont le beurre a été reconnu moins satisfaisant reçoivent des observations et des conseils sur la manière d'améliorer leur production.

On a perfectionné l'industrie des œufs, comme celle du beurre. Non point en exhortant les poules, ce qui n'eût servi de rien, mais par une série de mesures intelligentes : sélection des pondeuses, création d'Unions dont les membres s'engagent à ne livrer que des œufs frais et à bien tenir leurs poulaillers. Bien entendu, l'engagement ne suffit pas : des inspecteurs vont voir si les poulaillers sont corrects ; et, comme chaque oeuf porte la date de la ponte et la marque du sociétaire, on examine les produits au hasard. Et l'oeuf impropre à la consommation coûte 7 francs au propriétaire, qui peut être exclu de la Société, et dès lors a de la peine à vendre sa denrée. Il y a 709 sociétés d'exportation organisées sur la base qui précède et comprenant 57,000 membres. Grâce à elles, les oeufs exportés sont de qualité uniforme, et la marque danoise a pris la valeur qu'elle possède.

Même chose pour le porc et le bétail. On a organisé des abattoirs coopératifs, où l'abatage se fait proprement, où la viande est inspectée avec soin, puis conservée comme il convient.

En un mot, tout ce que la science enseigne, et qui intéresse l'agriculture et l'élevage, est porté à la connaissance de tous, et appliqué. Tout est organisé scientifiquement.

L'Etat n'est pas seul à jouer un rôle : celui de l'initiative privée est considérable. Ainsi, une Société existe dont le but est d'indiquer le parti à tirer des landes, l'utilisation qui semble la meilleure : les utilisations plutôt, car la solution varie selon les conditions. Elle a organisé des champs de démonstration qui sont d'excellentes leçons de choses. Elle a pourvu à la création de 70,000 hectares de forêts résineux ; elle a drainé, desséché, planté, extrait de la marne et fait les métiers les plus divers. Il n'est guère de pays aussi intelligemment et complètement exploité que le Danemark.

Cela suppose une très forte organisation scientifique du service de l'agriculture et des sociétés agricoles, et un esprit tout particulièrement ouvert chez les agriculteurs : et, en fait, tout cela existe. Mais aussi les résultats sont là pour faire voir à quoi l'on arrive avec de la méthode. Le Danemark vit bien et vend admirablement ses produits au dehors.

Il est hors de doute que la France qui exporte moins de bétail, de viande, de beurre et d'oeufs que le Danemark pourrait en produire beaucoup plus. Evidemment il est plus facile d'organiser scientifiquement un petit pays homogène, ayant même climat et même sol, qu'un grand pays hétérogène. Mais ce dernier consiste en réalité en petits pays, en régions ou provinces naturelles, qui diffèrent par le sol, la météorologie, la géologie, et les aptitudes. Il suffirait de faire pour chacune d'elles ce qui a été fait pour le Danemark, de déterminer dans chaque cas la méthode à suivre et les industries à développer. Est-ce à dire qu'avec une production très accrue la vie serait moins chère ? Il se peut que non : mais le nombre de ceux qui souffrent de ce renchérissement serait diminué.

De toute façon il serait très désirable que l'exemple des Danois fût suivi en France et que les conseils de M. E. Tisserand fussent entendus. Nul ne connaît la matière mieux que lui.

Henry de Varigny.

———:o:———

Voix d'Acadie

A l'assaut de l'Assomption Nationale

Jusqu'ici je me suis efforcé de faire constater l'attitude de l'assimilateur à notre égard et donnant des faits pour prouver ce que j'avançais. Ces faits ne sont point épuisés, loin de là ! Il en paraîtra en temps et lieu.

Je voudrais aujourd'hui montrer la manière d'opérer de l'assimilateur pour s'opposer à nos œuvres, pour les détruire s'il l'eût pu. Combien de gens, en Acadie même, ne savent rien de ces choses !

La première de nos œuvres, œuvre vitale s'il en fut, c'est bien l'ASSOMPTION, représentant dans l'esprit des fondateurs le peuple même, tout le peuple acadien. Il s'agit, on le comprend, de l' " Assomption Nationale " qui date effectivement du premier Congrès d'Acadie, tenu à Memramcook en 1881.

A l'instant où fut formée cette ligue de notre peuple, elle se heurta à une formidable opposition qui pensa la faire sombrer... Ce n'était pas l'Anglais qui la voulait détruire : ceux qui se sont mis en travers de son chemin, ce furent ceux dont la mission est de diriger les âmes, de répandre parmi les fidèles du Christ la paix et la concorde. Tout a été tenté ou fait par la hiérarchie religieuse pour nous écraser, pour tuer dans l'œuf le projet de nos chefs. Le clergé acadien entier était avec nous : nous étions donc supposés marcher droit. Rien n'y faisait : on voulait notre disparition comme peuple.

Je me suis opposé de toutes mes forces à ce qu'on laissât tomber la Société Nationale aux mains d'une Association quelconque, celle-ci se dit-elle même " nationale." Une Association, dont la fin principale est l'assurance de ses membres,

peut manquer, si puissante soit-elle. Tous les jours on en a des exemples. Que l'élément constituant le Conseil Exécutif de la Nation se retrempe, se vivifie, se renforce par l'adjonction de jeunes, c'est dans l'ordre. Mais cela ne signifie point qu'il faille livrer le peuple aux hasards, aux caprices d'une compagnie dont l'intérêt est un des principaux mobiles.

Lorsque la hiérarchie religieuse des Provinces Maritimes constata le courant qui se formait en Acadie en faveur du relèvement du peuple, des efforts couronnés de succès de nos chefs pour nous retirer des mains de l'envahisseur, le Métropolitain de la province ecclésiratique crut frapper notre peuple de mort en adoptant, avec empressement, la nouvelle législation sur l'Instruction publique de la Nouvelle-Ecosse ; croyant, par ce moyen, faire disparaître la langue française, ne s'imaginant pas que cette loi pouvait être utilisée par nous et nous aider au travail de notre émancipation. Un jour, frappant du pied avec colère, l'archevêque Mgr Connolly avait dit :

" Je ferai disparaître la langue française de mon diocèse ! "

Il a disparu, . . la langue française s'étend chaque jour davantage.

AGISSEMENTS DES FRANCOPHOBES

Des requêtes furent adressées de toute part au gouvernement, demandant à ouvrir des écoles françaises. L'assimilateur ne s'attendait point à cela !

Des couvents furent édifiés : il en surgissait de tous côtés. Les Acadiens prenaient goût à l'instruction, eux qui en avaient été totalement privés depuis la néfaste dispersion, depuis la mise à prix des têtes de leurs admirables missionnaires français, modèles sublimes et victimes glorieuses du plus pur, du plus ardent patriotisme.

Les Acadiens avaient fini par comprendre que l'instruction leur est aussi bonne, aussi nécessaire, aussi profitable qu'aux Anglais. Ceux-ci, de leur côté, nous donnaient immédiatement toutes les facilités voulues.

La construction des couvents sur les terrains de l'archevêché (la néfaste Corporation Episcopale en tout semblable à celle de Walsh : que le digne auteur à la limace me pardonne !) met-

tait, hélas ! ces couvents à la merci de l'assimilateur. Lorsque tout fut organisé, que l'enseignement progressa, l'Irlandais vit avec effroi qu'il y avait trop de français enseigné. Il résolut de le faire disparaître au plus vite, et pour cela mit la direction des couvents entre les mains de religieuses irlandaises avec une ou deux Sœurs pour le français, selon l'importance de l'établissement.

Ainsi fut-il fait pour les couvents de Sainte-Anne d'Eel Brook, de Pubnico, dans le comté de Yarmouth ; dans celui de Digby, pour les couvents de Church Point, de Meteghan ; à l'Ile Royale (Cap-Breton), dans le comté de Richmond, pour deux couvents. Plus tard, dans le comté d'Inverness, pour deux couvents. L'un d'eux, érigé par le zèle de M. l'abbé Fiset avec le concours dévoué de tous ses paroissiens, vit le même arbitraire : tous sous l'épiscopat désastreux de Mgr Connolly, le francophobe.

Le couvent étant construit, il fallait, évidemment, y metttre des Sœurs institutrices. L'archevêque s'empressait d'imposer ses créatures. Non pas toutes irlandaises, mais la direction tout entière. Il avait trop peur d'une révolte. Je l'ai dit, selon l'importance de l'établissement, il octroyait généreusement une, tout au plus deux Sœurs subalternes capables d'enseigner quelque peu de français. Quelle générosité, quel amour de la moitié de son peuple catholique ! . . .

C'était trop de condescendance encore. Il y avait trop de français enseigné. Il diminua—ou supprima—insensiblement le nombre de Sœurs françaises. . .

Par la suite, en application de la loi nouvelle, ces couvents eurent mission de tenir l'école publique, qu'il fallait française.

Les pensionnats restèrent sous la coupe de l'assimilateur, et le français en fut banni. S'il arriva qu'il ne le fut pas totalement, il n'était enseigné que comme le latin dans nos écoles publiques pour se faire une idée de ce qu'est l'enseignement du français, aujourd'hui encore, aux grands couvents de la province ! On voulut même diminuer le nombre d'heures de classe dans les écoles publiques, afin de donner la prépondérance à la langue anglaise. Mais les syndics veillaient. L'archevêque dut plier.

Actuellement encore, dans ce diocèse d'Halifax, en bien des endroits tout français, les Français éprouvent des difficultés sérieuses pour faire enseigner la langue maternelle à leurs enfants.

IL FAUT LE TUER !

Frustré dans ses secrets espoirs, l'ennemi résolut de frapper un dernier coup, décisif, croyait-il.

Le collège de la Pointe-de-l'Eglise (Church Point, N. E.) allait s'ouvrir sous la direction des excellents Pères Eudistes, venus de France et presque tous très dévoués à leurs malheureux frères d'Acadie.

L'archevêque Connolly était allé rendre compte de sa gestion à Celui par qui les nations existent et subsistent. Mgr Hannan, qui lui avait succédé le 20 mai 1877 et s'était montré juste envers les Acadiens, avait eu à subir lui-même de la part des siens une persécution qui abrégea ses jours. Il mourait le 17 avril 1882 et était remplacé le 21 janvier 1883 par Mgr O'Brien, de triste mémoire.

Les 13 et 14 août 1890 se réunissait précisément à la Pointe-de-l'Eglise, le troisième congrès de l'Acadie. Les évêques de la province ecclésiastique de Halifax avaient usé de leur pouvoir pour en abuser : ils avaient interdit à nos prêtres d'y assister. Six mille personnes environ y accoururent de toutes les parties des Provinces Maritimes, et des prêtres acadiens venus de la Province de Québec.

L'archevêque O'Brien envoya à la Convention une lettre qui se trouve en entier pages 211 et suivantes de l'ouvrage : " Conventions Nationales des Acadiens, vol. I—Imprimerie du " Moniteur Acadien," Shediac, 1907. Je me bornerai à donner, de cette lettre " mortuaire," les passages publiés dans le " Mémoire " vengeur du comité des prêtres de Québec avec les commentaires AUTORISÉS de ces savants auteurs :

L'auteur des " Memoirs of Bishop Burke " fait de grandes protestations d'attachement aux Acadiens et à la langue française que ceux-ci tiennent essentiellement à conserver. Si ces protestations sont sincères—ce que nous espérons,—elles ne sont pas moins en contradiction avec ce que le même auteur disait il n'y a pas longtemps. Ceux qui sont au courant de ce

qui se passe chez nos frères les Acadiens, n'ont pas oublié la fameuse lettre que Mgr O'Brien a adressée à la grande convention acadienne tenue à la Baie-Sainte-Marie en 1890. En donnant son approbation à un projet, déjà émis depuis quelque temps, de fonder un collège à Sainte-Marie, centre exclusivement acadien, il reléguait le français au dernier rang, ne préconisait que l'anglais, ne recommandait que l'étude de cette langue ; si bien qu'on ne peut lire cette lettre sans y voir une exhortation à l'oubli du français au profit de la langue anglaise. Là était, selon lui, l'avenir des Acadiens.

" Ceux qui sont convaincus de ce fait, disait-il, et qui ne craignent pas d'avouer, en s'efforçant d'inculquer "sa" pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéficier, "que la chose leur soit agréable ou non," sont les vrais guides du peuple et ses vrais amis "

La lecture publique de cette lettre produisit dans la Convention un soulèvement d'indignation générale. Une série de résolutions furent immédiatement préparées pour protester contre cette abdication et réclamer l'enseignement de la langue française. Ces résolutions, au nombre de trois, se lisent comme suit :

" 1° La convention acadienne décrète qu'il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'en autant que possible la langue de l'enseignement soit le français.

" 2° La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation ; que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens, sans préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue.

" 3° La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres où la majorité et même la totallté des élèves et des parents sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention des autorités compétentes sur cette regrettable lacune."

Ces résolutions proposées en séance solennelle, le 14 août, furent votées à l'unanimité. Elles produisirent leur effet ; car c'est depuis lors qu'eut lieu le changement de front que l'on constate. L'auteur des "Memoirs" en profite pour proclamer bien haut dans son opuscule que c'est grâce à ses compatriotes que les Acadiens ont eu des prêtres parlant le français ("speaking their own language"), p. 142. Qu'il continue à favoriser de plus en plus l'enseignement de la langue française, concurremment avec l'anglais, et la formation d'un clergé acadien, nous serons les premiers à lui en rendre justice.

Le coup décisif de l'archevêque avait raté : la Providence avait culbuté à plaisir tous ses plans.

EFFETS DE LA RAGE IRLANDAIS

Le collège de Memramcook, fondé dans les larmes et à travers toutes les difficultés que peut susciter un esprit malfaisant ; ce collège, fondé par le vénérable M. l'abbé Lafrance, un Canadien-Français tout dévoué aux Acadiens, avait vu les temps les plus sombres, l'évêque de St-Jean, N. B., Mgr McSweeny ayant déclaré que s'il autorisait ce collège pour les Acadiens—la majorité de son troupeau et des sueurs duquel il vivait grassement—, c'était uniquement pour en faire une "Ecole de Réforme." Et il ajoutait, avec un sourire que Voltaire eût pu lui envier : "C'est assez bon pour les Acadiens."

Malheureusement pour lui, on ne peut trouver, dans toutes les prisons des Provinces Maritimes, UN SEUL ACADIEN condamné à la Réforme. L'évêque envoya donc à notre premier établissement d'instruction secondaire ses IRLANDAIS RÉFORMÉS de St-Jean : car il en avait une cargaison. Par ce moyen, l'évêque "empesta" les origines de ce collège : les effets de cette infection, malgré tout le travail acharné du bon Père Lefebvre, se font sentir aujourd'hui encore. Si l'on veut des témoignages irrécusables de ce que j'avance, je suis prêt à les donner.

Si ces actes ne sont pas irlandais, qu'on leur trouve un autre qualificatif.

UN JET DE LUMIÈRE

J'ai dit précédemment qu'un journal français ("l'Evangéline") fut fondé en Nouvelle-Ecosse, où le besoin s'en faisait plus vivement sentir qu'ailleurs.

Comme c'était un journal catholique, le fondateur crut devoir aviser de son apparition l'archevêque O'Brien. Avec cette noble bonté qui caractérise le peuple obligé de la toujours France, il daigna répondre "qu'il ne voyait pas l'opportunité d'un journal de langue française en Nouvelle-Ecosse ; que le clergé irlandais avait fait beaucoup pour les Acadiens à qui cela devait suffire."

Ce qui éclaire et illustre le livre d'injures qu'il méditait alors contre l'admirable Episcopat de Québec, ses fameux "Memoirs of Edmund Bnrke," cet insoumis qui causa la mort d'un très bon prêtre, M. l'abbé Dufaux. Lisez cela dans le "Mémoire vengeur, à la page 130. Voilà le "timber" dont ils font des êvêques—et dont ils ont le cauchemar de faire un pape... ou un antipape, peu leur importe...—

A la Convention générale de la Pointe de l'Eglise, en 1890, je crois devoir donner les détails suivants :

Mesdames, Messieurs,

En m'appelant à porter la parole, en cette occasion solennelle, vous savez que vous m'imposez une tâche difficile ; et si vous ne le savez tous, laissez-moi vous l'assurer à tous. Et si je n'étais pas mêlé à une œuvre acadienne, qui, je l'espère, fera sa part de bien dans la Nouvelle-Ecosse et un peu ailleurs, dans les Provinces Maritimes, je n'oserais pas me rendre à votre gracieuse invitation.

Quelqu'un a dit chez les anciens que le succès seconde l'audace. Celui-là n'a pas menti.

Messieurs, j'ai toujours cru que nul d'entre nous ne pouvait se créer une position parmi nos compatriotes d'autre origine qu'en faisant violence aux circonstances qui nous entourent et à force d'efforts et de tenacité.

Aussi en fondant le journal "l'Evangéline" que le public acadien a si bien encouragé et si bien apprécié jusqu'à ce jour, il m'a fallu et de l'audace et une persévérance subséquente dont j'ai connu plus d'une fois les fatigues, les labeurs et les ennuis.

Si je n'eusse connu la Nouvelle-Ecosse comme je la connaissais, jamais je n'aurais songé à me placer à la tête d'une telle œuvre, comme je le fis en 1887.

Il y a près de trente ans que j'ai foulé pour la première fois le sol d'Evangéline.

J'étais à Saulnierville, lorsqu'en 1866, on célébra le cente-

naire de l'établissement du district de Clare, à la Pointe-à-Major. Et si, dès cette époque, je n'avais, à coup sûr, aucune idée d'y jamais fonder un journal, je puis certifier en votre présence cependant, que l'intérêt que j'éprouvai dès lors envers les Français de la vieille Acadie fut assez grand et vif pour m'en faire prendre le dessein,—si tel dessein eût alors paru réalisable.

Mais ce qui ne paraissait pas réalisable en 1866 est passé à l'état d'affaires accomplies pour les Acadiens, non seulement dans le journalisme, mais dans les diverses échelles sociales et dans les rangs de la milice ecclésiastique.

" En 1864, surgissait l'oeuvre par excellence du collège St-Joseph, qui a fourni tant d'hommes au commerce, aux professions libérales et à l'Eglise.

En 1867, le " Moniteur Acadien," le premier-né dans notre presse acadienne, paraissait devant le public des provinces maritimes pour dire haut et fort à tous ceux qui pouvaient le comprendre, que pour conserver sa langue, il faut que le peuple non-seulement la parle dans ses entretiens de famille, mais qu'il doit aussi la lire dans ses lectures du foyer.

En 1885, "Le Courrier des Provinces Maritimes" vit le jour. J'avais été pendant huit ans inspecteur des écoles au Nouveau-Brunswick. J'avais eu souvent l'occasion de connaître et d'apprendre les vues du clergé au sujet d'une telle fondation ; je me trouvais, chaque jour, en face des besoins de nos populations françaises ;—aussi, de concert avec quelques nobles et braves compatriotes, je m'intéressai à la fondation du journal français de Bathurst. J'y pris des actions en grand nombre, je sollicitai partout des abonnés à la seconde feuille acadienne française et j'en eus l'administration pendant deux ans.

Lorsque ce journal fut sur un pied solide et entre les mains d'un comité qui était capable de le maintenir, comme les événements l'ont prouvé jusqu'à ce jour, je me dirigeai vers la Nouvelle-Ecosse.

Sur cette vieille plage où fut placé le berceau de la colonie par Poutrincourt, où Evangéline et Gabriel se déclarèrent leurs premiers amours et se jurèrent une éternelle fidélité, il me semblait qu'Evangéline pouvait renaître.

Dieu n'a jamais voué à une destruction complète et permanente les races qui se sont multipliées sur la surface du globe. Pourquoi les idiomes, les traditions et la langue des peuples persécutés ne pourraient-ils pas revivre là même où ils avaient semblé périr.

Je vous l'ai déjà dit : je connaissais bien la Nouvelle-Ecosse,

surtout les deux comités de Digby et de Yarmouth où j'avais enseigné pendant plusieurs années. Je savais que les nombreuses relations commerciales et autres de nos compatriotes d'ici avec leurs proches voisins limotrophes—les Américains—étaient préjudiciables à la langue française, parmi les populations intelligentes qui forment le groupe français établi sur la Baie Sainte-Marie.

Je savais, de plus, que nos nationaux étaient désireux d'avoir au milieu d'eux un organe français qui serait là pour leur rappeler leur devoir dans la conservation de ce dépôt sacré dont nos pères ne voulurent point se départir.

Point de collèges, ni d'académies, il fallait au moins un foyer quelconque, un centre d'où pourrait sortir la lumière, quelque faible que fut cette dernière.

Il fallait un messager qui pût se rendre souvent au sein des familles acadiennes de la Nouvelle-Ecosse, leur parler avec l'idiome de nos pères, et je crus que nul ne serait mieux reçu que la poétique et historique Evangéline.

C'est elle qui vous entretiendrait sur le sujet si important de l'éducation. C'est elle qui parlerait avec connaissance de cause des notions si utiles de l'hygiène, qui vous fournirait les renseignements voulus pour faire de vous des agriculteurs pratiques. Elle irait chaque semaine sous vos toits pour vous raconter les nouvelles courantes dans une langue qui semblait interdite dans la presse de notre province depuis que notre province et l'Acadie existent.

Ce plan me paraissait beau : le projet, malgré toutes les difficultés qui s'y rattachaient nécessairement, me parut noble, patriotique, digne d'efforts et de sacrifices.

Pour un moment, il s'éleva quelques petites oppositions, même parmi les nôtres. Mais, la voix de nos vrais patriotes laïques et hommes du clergé s'éleva dans une magnifique protestation contre tout esprit de jalousie qui voulait entraver l'expansion de nos œuvres nationales. Aussi cet antagonisme fut-il de courte durée.

Il fallait de plus ne pas heurter de front les préjugés des populations anglaises qui nous entourent. Car l'élément anglais de la Nouvelle-Ecosse, sachant que les Acadiens pouvaient comprendre les journaux anglais plus aisément qu'ils ne pouvaient interpréter un journal en leur propre langue, ne pouvaient pas s'expliquer le but ou l'utilité d'une telle entreprise.

Un jour, lorsque je faisais de la propagande à Yarmouth dans le but de trouver quelques annonceurs pour la feuille que j'étais à la veille de fonder, un avocat de cette dernière ville

me fit part nettement de ses appréhensions. " Pourquoi, dit-il, vouloir fonder un journal en langue française, au milieu de nous ? Est-ce pour susciter les vieilles animosités que nous nous efforçons partout d'éteindre? Est-ce pour nous mettre sans cesse sous les yeux des actes d'autrefois dont il ne devrait plus être fait mention dans nos relations actuelles? S'il en est ainsi, me dit-il, votre feuille sera une publication dangereuse, elle jettera le désordre là où des temps plus heureux et de meilleures circonstances ont réussi à semer et à entretenir la bonne entente et la paix."

Non, lui dis-je, mais vous oubliez quelque chose. Si de meilleures circonstances ont ramené la paix, elles n'ont pas encore donné aux Acadiens les chances d'éducation qu'elles vous ont données à vous autres. Car les Acadiens veulent une éducation dans leur langue à l'égal de la langue anglaise. Or, c'est l'oeuvre d'un journal. En fondant celui-ci, notre but est de stimuler nos compatriotes à s'instruire, à s'élever par l'instruction au niveau de ceux qui les entourent.

Les Acadiens sont actifs, industrieux, intelligents ; lorsqu'ils auront les mêmes facilités que vous, ils n'auront plus droit de se plaindre et ils en seront par là même plus portés à entretenir la paix ; par le fait qu'ils jouiront des mêmes avantages que vous et qu'ils pourront atteindre le même degré dans l'échelle sociale. Et voilà ce qui explique et détermine la nécessité d'un journal.

Non seulemont l'avocat m'a compris, mais tous les Anglais, Ecossais, Irlandais, etc., de la Nouvelle-Ecosse ont compris qu'un pareil organe était indispensable au milieu des nôtres.

Eh bien, messieurs, c'est à vous à encourager notre presse acadienne comme vous l'avez fait jusqu'aujourd'hui, et plus. Ceux qui président à cette presse, au " Moniteur," au " Courrier," et à l' " Evangéline ; ceux qui s'y intéressent directement ou de près, sont des hommes du pays, qui connaissent la situation du peuple et qui sont par conséquent en mesure de la sauvegarder.

C'est là leur mission ; s'ils y sont infidèles, à vous de les censurer ; au contraire, s'ils y consacrent leur énergie et leurs deniers, il est de notre devoir, par honneur et par reconnaissance, de leur donner l'appui qui fera de la presse un levier puissant pour la cause du bien.—Discours de V. A. Landry.

V. A. Landry.

La Nation Franco-Normande au Canada

. Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

IV

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

ETABLISSEMENT DE LA NOBLESSE AU CANADA

La Noblesse du Canada est la partie la plus faible de la constitution, quand ses membres ne sont pas unis ! Séparés, ils sont les premiers à être renversés par des actes inconstitutionels ; mais, unie dans ses membres, la Noblesse est la plus forte partie de la constitution par son intelligence, par son savoir faire, par la renommée de son passé, par son audace fondée sur la justice de ses prétentions, et surtout, par la sympathie que sa cause excite parmi les noblesses étrangères de toutes les nations civilisées du monde.

Les familles de la Noblesse disparaîtront une à une, si elles ne s'unissent pas dans leur ordre, qui doit être pour elles leur planche de salut. Comme dit M. le juge A. B. Routhier :— " Il y a dans chaque pays des familles privilégiées qui semblent destinées à marcher toujours à la tête de la société. Cette constance des honneurs s'attachant à un nom n'est pas le produit du hasard : elle s'explique par une véritable mission que la Providence impose à certaines familles, comme à certains individus, et elle se justifie par la perpétuation du talent et de l'honneur,"

Sir Wilfrid Laurier, ex-premier ministre du Canada, dit au jubilé sacerdotal du cardinal Taschereau : " Quand je vais dans mon pays natal et que je vois le domaine seigneurial en ruine, les bois coupés, les jardins rasés, le parc devenu pâturage, le manoir occupé par un excellent homme mais décidément trop utilitaire, je me sens pris d'un invincible sentiment de tristesse, je voudrais encore voir le manoir aux mains de ses anciens maîtres, dans l'état d'aisance et de splendeur qui caractérisait jadis leur train de maison."

Mais tous ces hommes n'ont jamais compris le principe organique de la noblesse. " Ils oublient qu'un potentat, un roi, un empereur, un autocrate peut bien faire un prince, un duc, mais qu'il n'est pas en son pouvoir de faire le plus mince gentilhomme : ils oublient qu'il n'y a pas d'autorité sur la terre qui puisse effectuer qu'un homme ne soit pas le fils de son père, le petit-fils de son aïeul "—" Revue de la Noblesse," tome II, p. 159. Mais ce qu'ils ont dit est en accord avec l'instinct de race dominatrice et chevaleresque des gentilshommes franco-normands qui ont apporté de l'étranger au Canada leurs droits, leurs coutumes, leurs honneurs et leur blason héréditaire. S'ils perdent seigneurie, terre, place à la cour, ils ne perdent jamais ni race, ni droits, ni naissance, ni n'est capable quelque souverain que ce soit d'élever par des titres d'anoblissement des gens serviles et de race inférieure à leur niveau. Tels sont les droits de race sous l'Empire Germanique établi par Charlemagne, roi des Francs, et perpétué partout en Europe aryen. Sous ses lois, Charles V, dit Charles Quint, fils de Philippe le Beau, roi d'Espagne (1516), empereur d'Allemagne et des Romains (1519), organisa les gentilshommes de race et des armes venant en Amérique par édict de 1540, ayant concédé le premier fief—le duché de Veragua—de cette noblesse à Colon, petit-fils de Christophe Colomb descendu de Colombo, un des Normands qui accompagna Tancrède en Italie, avant la première croisade. François Ier, roi de France en 1515, né à Cognac en 1494, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, qui disputa à Charles Quint la couronne d'Allemagne-Romaine, qui a mérité les titres glorieux de père et restaurateur des lettres, projeta aussi la même organisation de cet ordre de la noblesse aryenne de l'empire dans ses terres en Amérique, lequel projet fut transmis à ses successeurs les rois Henri le Grand et Louis Quatorze, qui fortifia la chevalerie au Canada par des titres de noblesse et des terres seigneuriales.

En 1880, les différentes parties de cet ordre de l'empire de Charles V et de François Ier en Amérique, étaient confédérées sous le nom de l'Ordre Aryen et Seigneurial de l'Empire en Amérique, enregistré dans le collège des Armes du Canada

lequel collège est le département établi par les rois de France au Canada. Dans le bureau de l'intendance pour régistres, se trouvent les titres et les fiefs de noblesse au pays, à présent sous l'autorité du conseil souverain de cet Ordre Seigneurial. L'histoire des différents ordres confédérés est à suivre :

Dans la première commission donnée par le roi Henri IV de France et de Navarre, au marquis de La Roche, son lieutenant général et gouverneur au Canada, commença la prérogative de la Noblesse au Canada, relevant de la couronne, mais appartenant au pays, en ordonnant au gouverneur de donner " aux gentilshommes et à ceux qu'il jugera gens de mérite, des fiefs, seigneuries, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de Nous, à la charge qu'ils serviront à l'entretien et défense des dits pays."—Lareau, " Hist. du Droit Canadien," p. 159. Par cette loi, la noblesse avait la prérogative de gouvernement général.

Lorsque Richelieu forma la Compagnie des Cent-Associés pour le gouvernement au Canada, il lui fut accordé par le roi Louis XIII, toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, avec la prérogative de donner aux terres inféodées tels titres, droits et facultés qu'elle jugerait convenables et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, " sauf confirmation par le Roi."

La Compagnie ne pouvait songer, néanmoins, à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitation ; d'abord elle y concéda de simples seigneuries. Il y eut vingt-neuf seigneuries accordées à des marchands, à des militaires et à des corporations religieuses, de 1626 à 1663, savoir : dix-sept dans le gouvernement de Québec, six dans celui de Trois-Rivières et un pareil nombre dans celui de Montréal.—Garneau, "Hist. du Canada," tome I., p. 171.

Le premier fief noble dont les registres du Canada fassent mention, est celui de Saint-Joseph, concédé à Louis Hébert en 1626. Mais il paraît que le Cap Tourmente avait été déjà érigé en baronnie, en faveur de Guillaume de Caen, qui en avait été ensuite dépossédé.

Pour la noblesse étrangère résidant dans le pays : Dans la charte de concession de la Compagnie Royale du Canada, fon-

dée par le roi au mois de mai de l'an mil six cent soixante-quatre et le vingt-deuxième de son règne, il est dit : "La dite compagnie sera composée de tous ceux de nos sujets qui voudraient y entrer, de quelque qualité et condition qu'ils soient, " sans pour cela déroger à leurs noblesse et privilèges. Les étrangers qui entreront dans la dite compagnie seront réputés français et régnicoles."

" Pourra la dite compagnie prendre pour ses armes un écusson en champ d'azur semé de fleurs-de-lys d'or sans nombre, l'écu timbré d'une couronne tréflée. Supports : deux sauvages en grande tenue."

En 1667, Talon, comte d'Orsainville dans l'Ordre Seigneurial du Canada (comté sur le fleuve du Saint-Laurent), administrant la province pour le roi, demanda des lettres d'admission à cette noblesse pour MM. Godefoy, Denys, Lemoyne et Amyot, quatre des habitants les plus considérables du pays. Parmi les premiers colons qui vinrent aussi s'établir au Canada dans le 17e et le 18e siècle, plusieurs appartenaient déjà à la haute aristocratie française. De plus, le roi Louis XIV, fier de cette noblesse qui, "au risque des plus grands périls, essayait de fonder en Amérique une nouvelle France," investit ses membres d'une organisation autonome, "relevant de la couronne, mais appartenant au pays." Les cérémonies de l'investiture avaient lieu dans le château de Saint-Louis à Québec et étaient enregistrées dans le Collège des Armes.

LES DROITS D'ADMINISTRATION LOCALE DE LA NOBLESSE

On ne doit pas confondre la prérogative gouvernementale de la noblesse, qui était en général à "tenir en tuition et défense le pays," selon la commission donnée par Henri IV (laquelle était un "transcriptum" de la prérogative de la noblesse en France) avec les droits d'administration locale, à savoir :

Le Seigneur canadien était juge et capitaine dans les limites de son fief. Il avait "la connaissance de toute espèce d'offense, sauf le crime de lèse-majesté divine ou humaine, fausse monnaie, port d'armes, assemblées illicites, assassinats."

L'application de la prérogative du gouvernement général, sous le régime français, voit les nobles, les seuls associés dans le

conseil supérieur du pays, avec les officiers envoyés de France par le Roi. Il n'y a pas d'exemple de la formation d'un conseil gouvernant le pays sans la participation de la noblesse du pays parmi les membres du conseil, représentant le pays. Cette prérogative est distincte des droits appartenant aux seigneuries—des droits particuliers.

LA NOBLESSE SOUS L'ADMINISTRATION ANGLAISE.

Lorsque le roi d'Angleterre succéda à la souveraineté du roi de France en 1760, par la capitulation de Montréal, il promit par son représentant de continuer à la noblesse du Canada tous ses droits et toutes ses prérogatives qui existaient sous les rois de France. Dans le traité de Paris, de 1763, cédant le Canada du roi de France au roi d'Angleterre, il est stipulé que toutes choses resteraient en "statu quo," et que les coutumes de Paris seraient le droit canadien comme auparavant. Ces coutumes—la loi commune de la France—sont celles de qui est dérivée la prérogative générale de la noblesse, mentionnée dans la commission d'Henri IV, "à tenir en tuition et défense le dit pays," et les droits particuliers des seigneurs sur leurs fiefs.

De 1774, et pour plusieurs années, le gouvernement anglais au Canada respecta ses obligations vis-à-vis des seigneurs : c'est-à-dire, la prérogative du gouvernement général de la noblesse fut reconnu. Avec les officiers de la couronne envoyés de l'Angleterre dans la suite du gouverneur-général, furent associés des seigneurs dans le conseil établi sur demande des pétitionnaires nobles, lesquelles demandes ayant formé la base de l'Acte de 1774.

Mais après le terme du gouverneur Carleton, lord Dorchester, par les luttes néfastes des sectes religieuses, celles des démagogues du peuple et de la bureaucratie anglaise, quelquefois tous les trois s'unissant contre la prérogative et les droits privés de la noblesse, les seigneurs furent écartés un à un des affaires publiques ; on commença à ignorer leur prérogative de gouvernance générale.

Encore une fois, les représentations seigneuriales au Parlement britannique réussirent dans l'Acte de 1791, erroné-

ment appelé "la Constitution de 1791," où il est dit : Aux certains droits de représentation dans le conseil supérieur du pays, l'Acte autorise le roi à ajouter des sièges héréditaires dans ce conseil. Mais les préjugés contre la constitution furent trop grands à la faible intelligence et au sens éthique de l'administration.

En France, où sous le régime légitime, un tel dévouement de la part de la noblesse aurait mérité la reconnaissance de cette monarchie qui fonda l'Ecole royale militaire, en 1757, ne pouvant, comme il est dit dans la lettre de fondation : "envisager sans attendrissement que plusieurs membres de notre noblesse, après avoir consommé leurs biens pour la défense de l'Etat, leurs fils se trouvassent laissés sans éducation, eux qui auraient pu servir un jour d'appui à leurs familles, et qu'ils eussent le triste sort de périr ou de vieillir dans notre armée, avec la douleur de prévoir l'avilissement de leurs noms dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre."

Mais le gouvernement anglais, au lieu de cette reconnaissance, sanctionna en 1854, après un long conflit civil en Canada de toutes les parties anglaise (les descendants des traîtres anglais de 1775-83), contre la noblesse (loyale à la couronne en 1775-83), l'abolition de la tenure seigneuriale. Le préambule de l'Acte Seigneurial est ainsi conçu : "Attendu qu'il est expédient d'abolir tous droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, soit qu'ils portent sur le censitaire ou sur le seigneur, et d'assurer une compensation au dernier pour tout droit lucratif qu'il possède aujourd'hui légalement, et qu'il perdra par telle abolition ; et, attendu qu'en considération des grands avantages qui doivent résulter pour la province de l'abolition des dits droits et devoirs féodaux et de la substitution d'une tenure libre à celle sous laquelle ont été tenues jusqu'ici les propriétés qui y sont sujettes, il est expédient d'aider le censitaire à racheter les dites charges, plus spécialement pour ce qui est de celle qui, tout en pesant le plus lourdement sur l'industrie et l'esprit d'entreprise, ne peuvent, par leur nature même être autrement rendues immédiatement rachetables, sans

oppression ni justice dans beaucoup de cas : à ces causes, qu'il soit statué," etc.

Cet Acte parle de "justice !" Lorsque la législature usurpe le droit de renverser la Constitution du pays, les articles du traité de cession de 1763 et le gage d'honneur de 1774 entre la noblesse du Canada et la Couronne, un gage qui avait tenu le pays "en tuition et défense" contre les insurgés du dehors et les traîtres du dedans ! La procédure du gouvernement anglais en Canada, par ce fait, n'est pas constitutionnelle ; c'est révolutionnaire, mais si les Anglais aiment mieux assister à la révolution, qu'ils garent à la révolution.

M. Turcotte dit, dans son " Hist. du Canada sous l'Union, p. 244-5" : "Dès le début, les seigneurs jouèrent au Canada un beau rôle, celui de protecteurs, de conseillers du colon Ils avaient dans leurs mains l'autorité civile et militaire, qu'ils avaient conquise par leur éducation, par leur position et par leur fortune. Ils se montrèrent généreux et tolérants envers leurs censitaires, et ces nobles qualités se transmirent à leurs successeurs dans beaucoup de seigneuries." Hist., p. 163. M. Papineau (seigneur de Montebello) censura la conduite de ceux qui agitaient l'abolition de la tenure seigneuriale. Il soutint que le seigneur était propriétaire absolu de ses domaines, et prétendit que les cours de justice avaient toujours décidé que le taux de rente était à la volonté du seigneur. " Cette tenure, contre laquelle on a tant crié, continua-t-il, est fondée sur la sagesse et sur la justice, et il est absurde de supposer que les seigneurs peuvent être forcés à concéder leurs terres bon gré mal gré... L'agitation actuelle " n'a été créée que par des mendiants de popularité."

La couronne britannique sanctionna cette mesure inconstitutionnelle, mais la position de la couronne britannique au Canada n'est pas constitutionnelle elle-même. Selon le traité de 1763, " la couronne britannique succéda aux prérogatives de la couronne de France sur le pays." Les prérogatives de la couronne de France étaient personnelles et royales, appartenant au roi, comme roi ; c'est le roi, en

France, qui nomma les ministres et les gouverneurs, et le parlement n'avait pas voix dans ces matières. Les prérogatives de la couronne d'Angleterre sont fictives, appartenant aux ministres du parlement ; c'est le parlement en Angleterre qui nomma les ministres, et par les mains de ses ministres, les gouverneurs. En conséquence, tous les actes du gouvernement anglais au Canada sont révolutionnaires, illégaux. Ils ont force "de facto," mais pas "de jure." Le roi doit faire ses nominations au Canada, en "propria persona," comme roi, selon les prérogatives dont il a hérité par le traité de cession de 1763, qui est la loi suprême au-dessus de toute loi de parlement : c'est la constitution du pays.

La maison de première noblesse en Amérique représentant les empereurs romains ou germaniques dans l'ordre Aryen et Seigneurial de l'Empire, avec le titre de reconnaissance le plus grand, est celle de Christophe Colomb, qui porte le titre de duc de Véragua, amiral héréditaire des Indes Occidentales et vice-roi, avec la faculté de proposer pour les hauts emplois trois candidats dans chaque province, ayant en plus le dixième des revenus royaux en perles, pierres précieuses, or, argent, épices et autres denrées.

Colomb serait seul juge dans tous les procès relatifs au commerce de ces terres avec l'Espagne, se réservant de fournir le huitième de la dépense de l'expédition, et recevrait en outre le huitième du bénéfice total.

Ce grand homme, le fondateur de cette maison ducale, Christophe Colomb, le découvreur de l'Amérique, fut fils de Dominico Colombo, et petit-fils de Giovanni Colombo, apparemment originaire de la vallée génoise de la Fontanabuona. Ses prédécesseurs furent d'une famille respectable de la bourgeoisie, dont les membres appartenaient à la "Compagnie des tisserands." Colomb ne reçut dans sa jeunesse qu'une éducation très élémentaire, mais plus tard pendant son séjour en Portugal, dans ses voyages, il s'instruisit par ses propres efforts. Il semble qu'il abandonna l'emploi de tisserand pour se faire marin. Lorsqu'il

eut conçu son projet de découvrir les pays d'Ouest, il fut encouragé par Noscanelli, un des plus grands et des plus instruits marins de l'Europe. Il essaya naturellement de le faire adopter par le roi du Portugal, mais les Portugais n'entrèrent pas dans les vues de Colomb. Celui-ci porta alors son projet à l'Espagne à la France et à l'Angleterre (1488). En son dernier appel en 1491, les gens de la cour l'avaient raillé. Désespéré, il se rendit à Huelva chez un homme nommé Muliar, époux d'une sœur de sa femme, où il rencontra le médecin Garcia Heindez, de Palos, qui savait un peu de cosmographie, et, admirant le plan qu'on lui divulguait, résolut que le frère Juan Pérez, ancien confesseur de la reine Isabelle, enverrait une lettre à sa souveraine. Le frère conféra avec la reine, lui fit partager sa confiance et revint à la Rabida chercher Colomb, qu'il ramena au camp de Santa Fe en déc. 1491. Dans le mois de janvier 1492 il décidait une expédition qui devait donner à l'Espagne les domaines les plus vastes. Il partit peu de mois après la même année avec trois vaisseaux portant 120 hommes d'équipage et officiers. La deuxième fois que Colomb croisa les mers pour l'Amérique, il amena avec lui 15,000 hommes, un millier de marins, des officiers, 50 pages, 20 lanciers montés, etc.

Christophe Colomb obtint par lettres patentes données à Burgos, le 23 avril 1497, l'autorisation de constituer un majorat pour perpétuer dans sa famille son nom, ses armes, ses titres de noblesse et ses privilèges. Il institua ce majorat, le 22 janvier 1498 au profit de son fils Diégo.

Le père de Colomb épousa Suzanne Fontanarossa, originaire de Bisagno dans la banlieue de Gênes, et il en eut quatre fils (Christofo, Giovanni-Pellegrino, Bartolomeo, et Diégo) et une fille (Bianchinetta).

Des frères de Colomb, " Bartolomeo " fut associé à des entreprises et s'établit à Lisbonne, où il était apprécié comme cartographe et comme marin pratique. Il était cartographe auprès la reine de France (Anne de Beaujeu), quand son frère le rappela en 1493. En 1494, il commanda une escadre destinée à ravitailler son frère. Celui-ci le nomma gouver-

neur d'Hispaniola (1494) sénéchal des possessions nouvelles (1496), titre confirmé par les rois d'Espagne. Il fonda Saint-Dominique. Il n'eut qu'une fille, Maria, née en 1508. "Diégo," dernier frère de Christofo, né en 1446, mort à Séville en 1515, suppléa quelque temps son frère à Hispaniola en 1496. En 1500 il entra dans les ordres. Sa sœur, "Bianchinetta, épousa Giacomo Bavarello et en eut un fils, Pantaleone, né en 1490.

"Christofo" lui-même épousa Philippa Moniz et en eut un fils :

"Diégo Colon," né en 1486, page de la reine Isabelle en 1498. A la mort de son père, il hérita de ses privilèges, de ses revenus et du titre d'amiral des Indes. En 1509 il partit pour l'Hispaniola comme gouverneur général, avec sa femme, Maria de Toledo. L'empereur Charles V lui rendit en 1520, son titre de vice-roi des Indes. Mort en 1526, il laissa sept enfants légitimes. Il épousa Maria de Toledo, fille de Fernando, grand fauconnier et commandeur, major de l'Etat de Léon, frère du duc d'Albe. Ses enfants furent : I Filippa, m.s.p.(1); II Maria, mariée à Don Sancho de Cardona, amiral d'Aragon ; III Juana, mariée à Don Louis de la Cerda ; IV Isabelle, mariée à Don Jorge de Portugal ; V Louis (à suivre) ; VI Cristoval, souche de la branche actuelle des Colomb ; VII Diégo, m. s. p. Par ce mariage, les Colomb tenaient à la famille royale d'Espagne, Maria de Toledo étant petite-fille de Maria Enriquez, soeur de Juana, mère du roi Ferdinand le Catholique.

"Louis Colon y Toledo (fils de Diégo) IIIe amiral des Indes et Ier duc de Véragua. Son domaine fut définitivement fixé au nouveau monde par l'empereur Charles V de 25 lieues carrées dans la province de Véragua en Amérique Centrale avec le titre et les fonctions d'amiral des Indes pour lui et ses descendants.

Il avait le titre de capitaine-général d'Hispaniola en 1540.

"Cristoval Colon, son frère fut successeur du précédent. Il se maria trois fois : 1° avec Léonore Loazo ; 2° avec Anna de Pravia ; 3° avec Madelena de Guzman y Maya,

(1) m. s. p., mort sans postérité.

tous trois de Saint-Domingo. Par le deuxième mariage, il eut :

"Diégo Colon," qui devint titulaire du majorat, duc de Véragua, etc., après la mort de son oncle Louis. Il épousa Filippa, fille cadette de Louis en 1573. Il mourut sans postérité ; et sa soeur :

"Francisca Colon y Pravia" épousa Don Diego Ortegon, juge au tribunal de Quito, Pérou, Amérique du Sud. Elle résida à Panama en 1574.

Le titre est porté aujourd'hui dans la lignée femelle descendue aussi de la famille de Fitzjames issue du roi Jacques VII d'Ecosse et II de la Grande-Bretagne, et Arabella Chur chill. Le duc de Véragua demeure actuellement à Madrid, en Espagne.

Les Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alumnale dans les Archives du Collège des Armes du Canada.


L'ORDRE SEIGNEURIAL DU CANADA.

Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, "Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

FITZJAMES COLON DE LA CERDA, DUC DE VERAGUA

Armes : Ecartelé, 1 et 4 le blason royal du roi Jacques VII d'Ecosse, contourné d'une bordure componée des lions et des fleurs de lis ; 2 et 3 en premier, le blason du royaume de Castille ; en second, celui du royaume de Léon ; en troisième, ondé d'azur à un continent et 29 îles d'or ; en quatrième, d'azur aux 5 ancres d'or, l'écu enté en pointe à une bande d'azur accompagnée d'un chef de gueules. Couronne ducale au-dessus de celle d'un seigneur de l'Empire.

LEPAGE DE RIMOUSKI

Armes : D'argent à l'aigle de sable armé, becqué et éperonné de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : René Lepage, seigneur de Rimouski, né en 1659, fils de Germain et petit-fils d'Etienne Lepage et de Nicole Berthelot (N. D. d'Ouenne, Auxerre), marié en 1686 à Marie M., fille de Pierre Gagnon. Son fils :

Pierre Lepage, sieur de St-Barnabé, né en 1687, marié au Château-Richer en 1716 à Marie A., fille de François de Trépagny.



MARTEL DE LA CHENAYE

Armes : D'azur à un marteau d'argent, couronné d'or, en pal, accompagné d'un croissant du second. Cimier : Un lion issuant d'argent, couronné d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Raymond Martel, sieur de la Chenaye, fils de Pierre et de Jeanne de La Hargue (Clarence, Bayonne), marié à Batiscan en 1697 à Marie, fille d'Antoine Trottier.



MOREL DE LA DURANTAYE

Armes : D'argent au léopard de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : Olivier Morel, sieur de La Durantaye, né en 1644, fils de Thomas et d'Alliesse du Haussay (Gaure,

Nantes) marié à Québec en 1670 à Françoise, fille de Denis Duquet. Son fils :

Olivier Morel, sieur du Haussay, lieutenant, marié à Montréal en 1696 à Marie T. Guyon.

***

NAU DE FOSSAMBAULT

Armes : D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, tenant en patte dextre une épée d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean Nau, seigneur de Fossambault, né en 1642, fils de Jacques et de Perinne Clavier (Trinité Moscou, Bretagne), marié à Québec en 1661 à Marie, fille de Nicolas Bonhomme.

***

NEPVEU DE NORAYE

Armes : De gueules à 6 billettes d'argent au chef du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean Nepveu seigneur de la Noraye, colonel de milice, né en 1676, fils de Philippe et de Denyse Sylvestre, marié à Montréal en 1702 à Marie J., fille de Jacques Passard, et ensuite en 1704 à Françoise, fille de Jean Legras.

***

NORMAND DE REPENTIGNY

Armes : D'argent au chevron de sinople, accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'une tête de Maure tortillée d'argent. Couronné seigneuriale.

Histoire : Jean B. Normand, seigneur de Repentigny, né en 1717, fils de Charles, fils de Joseph, fils de Pierre, marié (1786) à Marie, fille de J. B. Richaume.

***

PAYEN DE NOYAU

Armes : D'argent à 3 tours de sable, la première chargée d'une rose d'or. Devise : "In arduis fortior." Couronne seigneuriale.

La Nation Franco-Normande au Canada

Histoire : Pierre Payen, sieur de Noyau, fils de Pierre, chevalier de Chevoir, et d'Hélène Vivien (Avranches), marié en 1664 à Catherine J., fille de Charles Lemoyne, baron de Longueuil à Québec.

*
* *

PILET DE DIJON

Armes : De gueules à 3 javelots d'or accompagnés en chef d'une colombe du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Guy Pilet, seigneur de la Valle de Dijon, fils de Jean et de Claudine de la Pierre (Langres), marié à Québec en 1694 à Louise, fille de Jean Minot.

*
* *

PIRON DU LONG

Armes : D'argent à 3 fasces de gueules accompagnées de 10 molettes du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Pierre Piron, sieur du Long, né en 1636, fils du Dr Thomas et de Françoise Bajot (Malicorne, Mans), marié à Québec en 1663 à Jeanne, fille de Mathieu Lorrion.

Etude sociale

Montréal est remarquable à plus d'un titre. Admirablement située au pied du Mont-Royal, sur les bords enchanteurs du majestueux St-Laurent, pour nous le plus beau fleuve du monde, notre cité, qui s'étend maintenant en arrière jusqu'à la rivière des Prairies, au cours très rapide, devrait être d'une salubrité parfaite.

Vous croyez qu'il en devrait être ainsi? Ah! détrompez-vous. Le siècle où nous vivons demande des records en tout genre. Montréal a le sien : c'est celui par trop macabre d'une excessive mortalité. On attrape ce que l'on peut. Il n'en mérite pas moins de ce fait le surnom peu enviable, mais suffisamment caractéristique, de "Cité de la Mort."

Sa spécialité est la mortalité infantile.

Saturne dévorait ses enfants : Montréal est satisfait de les voir mourir prématurément. Cela fait moins de bouches à nourrir. Puis, la nécropole du Mont-Royal est si vaste Néanmoins les journaux à nouvelles en font mention au temps de la canicule. On va même parfois jusqu'à parler de mesures préventives. Mais la statistique ne nous a point encore révélé l'efficacité du procédé.

Passons sans insister.

***

Montréal est la métropole du Canada.

C'est non seulement la plus grande et la plus populeuse cité de la Puissance, c'en est encore la plus prospère et la plus riche. On y compte plus de cent millionnaires. Que pourrait-il lui manquer pour couronner tout cela?

Rien que l'on sache, puisque Montréal est en même temps la ville la plus malpropre du continent, ce qui n'est pas peu dire. *Finis coronat opus* ; le couronnement est digne d'une ville qui se distingue également par ses bicoques insalubres. Il est aussi à la hauteur du civisme de ses apathiques habitants.

Sir Guillaume van Horne, au retour d'une excursion à Cuba, a pu dire récemment que les rues les plus sales de la Havane ne l'étaient pas autant que celles de la métropole du Canada.

Le nom de sir Guillaume a été mentionné en rapport avec la nouvelle Commission des Parcs. Il connaît son monde et sait que nous prenons surtout les petites choses au sérieux. Il a jugé le sujet assez important pour nous parler sans détour. Cela n'aura pas pour effet de nous émouvoir outre mesure; c'est dès maintenant une affaire classée avec la mortalité infantile, jusqu'à la prochaine canicule.

Seulement, pour une fois, la grande presse, d'ordinaire si avide de détails, a omis de nous dire si l'illustre voyageur avait retroussé ses pantalons avant de descendre du convoi. Elle pourra se reprendre lorsque le futur commissaire mettra la main à la pâte, pardon, à la boue des parcs, et nous apprendre alors s'il a retroussé ses manches.

Ne poussons pas plus loin la digression.

***

Montréal est donc une sale ville.

Une partie de la population s'en réjouira. C'est que, en dehors du corps échevinal, on compte bel et bien cinquante mille Israélites. Montréal est une nouvelle terre promise très hospitalière.

Et dans cette bonne ville, toujours pour se distinguer, on est surtout hospitalier pour les étrangers. C'est une gloriole de plus. Comme noblesse oblige, il faut bien faire en sorte que tout ce monde-là grouille à l'aise, et il est en effet bien chez lui.

Max O'Rell, qui voyageait autant que sir Guillaume van Horne, ne connaissait qu'un pays au monde où il n'y a point de Juifs : l'Ecosse. Par là, il reconnaissait une certaine supériorité aux Ecossais. L'auteur de "John Bull et son Ile" serait, tout comme un vulgaire nationaliste, absolument incompris à Montréal.

On a entendu dire et répéter que, pour plaire aux Hébreux, il faut surtout deux choses : de la malpropreté et de l'argent à amasser. Montréal leur a offert l'une et l'autre en abondance.

Mais tout cela ne serait plus qu'une légende, que le premier échevin d'origine juive va faire disparaître. En effet, M. Blumenthal s'est empressé de se lever pour demander que l'on étudie les moyens à prendre pour faire disparaître les masures et les taudis, qu'on a pris l'habitude de regarder comme autant de monuments d'un autre âge.

Il ne restera plus à la bénévole population chrétienne de la métropole, qu'à attendre la récompense qui échoit inévitablement à tous ceux qui ont la bosse de la résignation par trop développée : un maître !...



Nous en avons déjà plusieurs. Au point de vue spirituel, les Irlandais le sont depuis longtemps.

Ayons le courage de faire un examen de conscience civique et de nous demander, en rapport avec le sujet qui nous occupe, si nous sommes bien ce que nous devrions être. Si nous l'étions, comment ceux qui, dans l'ordre régulier des choses, devraient plutôt nous être tributaires seraient-ils nos maîtres ?

On pourrait s'en rendre compte en faisant une inquisition sur la propreté de chaque groupe. Et si l'on s'enquiert de ce chef auprès des Canadiens, que répondront-ils ? Qu'ils sont propres, naturellement, grâce à l'activité de leurs ménagères, et ils n'auraient qu'à ouvrir leurs demeures pour nous en donner la preuve. N'est-ce pas suffisant ?

Cleanliness is next to godliness, disent les Anglais. Sir Guillaume van Horne, parlant pour eux, nous a librement fait connaître leur sentiment. Comme toutes les minorités, ils subissent ce qu'ils ne peuvent empêcher.

Alors voici qui est fort étrange : la majorité de la population de Montréal est propre ; elle comprend toute l'importance de la propreté, elle la pratique intérieurement en toute circonstance, et elle tolère sans protester que les rues de la ville soient aussi mal entretenues !

Pourquoi ne pas afficher au dehors ce qui se pratique au dedans ? Pourquoi cette anomalie ?...

On a pu croire, et apparemment avec raison, que c'était par complaisance pour les Juifs. Pouvions-nous autrement atténuer notre inconséquence ?...

Maintenant tout cela nous échappe. Voilà que le premier enfant d'Israël que nous faisons entrer à l'Hôtel de Ville, fait un geste énergique pour attester qu'il n'en est rien. Il veut faire disparaître les taudis : c'est un grand nettoyage. De là à celui des rues il n'y a qu'un pas. Cette attitude est aussi étonnante qu'imprévue, en ce qu'elle tend à dégager la responsabilité sémitique.

Le soufflet est rude, mais il nous reste une autre joue.

***

Ne pourrait-on pas trouver, au sein d'une grande et populeuse cité comme Montréal, des hommes propres à représenter leurs propres concitoyens proprement, en dehors des tribus d'Israël ?...

D'abord peut-on conséquemment être dans la vie civique ce qu'on est dans la vie privée ?... Il faut être de bon compte. Un brave citadin peut bien vouloir que sa maison soit propre. Peut-il également souffrir que son mandataire le soit ?... Qu'adviendrait-il de celui qui, par inexpérience, oserait pratiquer ouvertement ce que la majorité professe privément à cet égard ?

On ne le sait que trop !...

Il faut bien être de son temps et de sa ville, accepter les influences malsaines qui surgissent on ne sait d'où, changer nos coutumes pour accepter les habitudes malpropres de tous les saligauds dont Montréal est le refuge !...

Ne faut-il pas subir ce qui nous domine ?

Tant que nous avons pu supposer que la malpropreté de la ville convenait mieux aux Israélites, nous avions un prétexte pour l'accepter d'aussi bonne grâce. A présent qu'on prévoit qu'il en est autrement, allons-nous continuer à nous la laisser imposer de la même manière ?...

Nous aimons qu'on nous paye de mots. Nous avons trop souvent préféré la flagornerie et la hâblerie !... Il n'y a que les gens de bien qui peuvent entendre toute la vérité, et civiquement nous n'y sommes pas. Pour devenir conséquents avec nous-mêmes, il faudrait cesser d'être veules. Au point de vue civique, en sommes-nous encore capables ? Notre force d'inertie est bien grande, et notre esprit public bien étroit !

N'avons-nous pas trop d'engouement pour les sépulcres blanchis ? Nous nous y attachons parfois jusqu'à ce qu'ils tombent en pièces. On pourrait tout renverser pour maintenir tel faiseur au pinacle, mais on ne donnerait pas un vote pour la sauvegarde d'une prérogative ; on ferait une révolution pour porter un pygmée quelconque, genre Giroux, sur le pavois, sans prendre la peine de lever un doigt pour le maintien d'un principe.

***

Quoi qu'il en soit, les rues de Montréal n'en restent pas moins sales, plus sales qu'à la Havane. Devons-nous y voir une marque indélébile de notre moralité civique ? " Les vices d'autrefois sont les moeurs d'aujourd'hui." Cette parole d'un moraliste serait applicable à notre cas.

La consigne est donc d'être malpropre.

En hiver il y aurait moins raison de l'être. Les cendres y contribuent beaucoup, et le sel bien davantage : il rend la neige des rues friable et mouvante comme du sable. Cette neige devient rapidement noire et infecte ; transportée par les piétons sur les trottoirs, elle les rend visqueux et dégoûtants au possible.

Cette malpropreté est bien volontaire. Ce ne sont pas les moyens qui nous manqueront quand il nous plaira de nous nettoyer. Le jour n'est pas éloigné où les revenus de la cité de Montréal atteindront dix millions de piastres annuellement. C'est beaucoup d'argent ! Ne pourrait-on pas en distraire un peu plus pour la toilette municipale ?...

C'est une vérité de La Palice que, pour tenir la ville plus propre, il faudrait dépenser plus d'argent à cette fin. Mais

le plus économe de nos échevins connaît trop bien que l'argent n'est pas fait pour se gaspiller, du moins de cette façon !... Et puis, en dépit de leur malpropreté, les rues sont encore passables en voiture automobile.

Comme toujours, les gens à l'aise peuvent s'en tirer. Quant aux menues classes, les plus nombreuses, partant les plus responsables du régime, c'est moins facile mais ce n'est que justice, la justice immanente des choses.

On n'a que les gouvernements qu'on mérite, même en politique municipale.

* * *

On ne peut rien faire de plus.

La sagesse dit bien : Aide-toi, le ciel t'aidera. L'inconvénient est qu'il faut s'aider. Mais s'il fallait changer l'état de choses acceptés si bénévolement, ce serait assez pour dégoûter le premier venu dénué de tout civisme, n'ayant du zèle que pour le patronage ; assez, disons-nous, pour le dégoûter à jamais d'être échevin !...

Heureusement que nous ne sommes pas sauvages à ce point.

D'ailleurs le changement nous gâterait notre cher Montréal, que nous connaissons si bien, et dont le moindre cloaque nous est si familier ; notre cité si bien boueuse les jours de pluie, si bien remplie de poussière les jours de soleil !... Pourrions-nous jamais consentir à voir disparaître tout cela ?...

Que deviendrons-nous ?

Grand Dieu ! n'avons-nous pas déjà assez d'embarras pour remplacer seulement un contrôleur ?... Jugez donc s'il fallait faire maison nette ! Non, n'ouvrons point cette boîte de Pandore !...

Mais M. Blumenthal est là !... Qu'arrivera-t-il ?

Saint-Sorlin.

Corporation Sole

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les événements qui se sont déroulés dans l'Etat du Maine, depuis une couple d'années, autour d'une question singulièrement épineuse, la tenure des propriétés paroissiales. Le superbe plaidoyer de maître Dupré devant le comité des lois du parlement de l'Etat du Maine, leur a montré une situation rigoureusement exacte, mais étrange à ce point que beaucoup, même parmi les amis de la cause, ont refusé d'y voir autre chose qu'une charge irréfléchie, inspirée par des préjugés sans nombre, par une sorte de sentiment aigri par la lutte sans trêve soutenue par les nôtres sous la verge de fer de certains évêques de la Nouvelle-Angleterre.

M. Dupré leur a montré comment, sans avis, les catholiques du diocèse de Portland ont été privés des droits les plus sacrés sur la simple demande de Mgr Healy. Mais l'Etat du Maine n'a pas été le seul à être affligé d'un pareil déni de justice, comme il n'est pas le seul, du reste, a posséder le triste honneur de voir des milliers de citoyens libres livrés à la curée des despotes assimilateurs.

J'ai souvenance qu'en 1903 se produisit un grand émoi dans le diocèse de Hartford, Connecticut, à la nouvelle que la législature de l'Etat venait, en changeant le mode d'élection des syndics paroissiaux, de priver les catholiques du droit d'exercer un certain contrôle sur les deniers contribués au culte. Et, en relisant les lettres de quelques patriotes qui me font l'honneur de m'écrire leurs impressions sur l'oeuvre de la REVUE, je retrouve une lettre racontant au long l'histoire de la législation spoliatrice adoptée par la législature du Connecticut, à la demande de feu l'évêque Tierney. Cette lettre est un véritable document historique que je tiens à vous citer en entier. Elle est écrite par un témoin oculaire, même plus, par un acteur, hélas! impuissant contre le nombre, dans ce que je peux bien appeler

ce nouveau drame qui fait, avec tant d'autres, le fond de la vie des catholiques franco-américains. Lisons ensemble :

" Oui, mon cher ami, j'étais présent à la législature du Connecticut, en 1903, lorsque fut changé, par une loi, le mode d'élection de nos syndics paroissiaux. Je me souviens de tout cela comme si c'était arrivé hier ; c'est même un drame auquel j'ai pris une part active.

" Tu sais qu'avant 1903 le choix des syndics dans le diocèse de Hartford se faisait de la façon suivante : le curé convoquait une assemblée de paroisse ; cette assemblée choisissait deux membres d'un comité de trois, dont le curé était membre ex-officio. Ce comité, composé de deux laïques et du curé, choisissait ensuite à la majorité des voix les deux sgndics de la paroisse. Ce système causait, paraît-il, quelques ennuis à certains curés, surtout dans les paroisses mixtes ou dirigées par des curés européens la plupart ligués avec l'évêque contre les Franco-Américains. C'est pour cela que Mgr Tierney demanda et obtint de la législature une loi confiant le choix des syndics au curé, à l'évêque et à son Grand Vicaire.

" Pendant cette session de 1903 j'avais été très occupé avec un collègue, un " good fellow " qui ne disait pas grand'chose et ne faisait pas davantage, à surveiller certains projets de loi intéressant notre ville. Le Bill de Mgr Tierney passa à peu près inaperçu à la chambre basse, puis au sénat qui l'adopta un jeudi.

" Le dimanche suivant, le curé de Putnam annonça en chaire qu'il n'aurait plus de trouble avec ses paroissiens pour le choix des syndics, qu'une loi recomment adoptée par la législature venait d'arranger tout cela. C'était la première nouvelle qu'on en avait dans tout l'Etat. Le Dr Omer Larue, présent à la messe, arrivait à Hartford le mardi suivant et nous partîmes tous deux à la recherche des moyens de conjurer ce danger qui nous arrivait d'une façon aussi inattendue.

" J'appris alors que le fameux bill n'attendait plus que la signature du gouverneur pour devenir loi. Avec un peu de travail de notre ami le sénateur Brown, le bill fut rappelé sans opposition par le sénat, tandis qu'une résolution demandant la même chose était présentée à la chambre des députés. Immédiatement, quelques bons Irlandais prétendirent que cette opposition au bill arrivait après coup et que la chambre n'avait pas besoin de se déjuger. On fit alors observer aux députés que le bill soulevant une très forte opposition qui se serait certainement manifestée à l'audience si on lui avait donné la publicité convenable ; que, dans tous les cas, la chambre basse pouvait fort bien suivre l'exemple du sénat qui venait d'accorder la reconsidération du projet. Cet avis prévalut.

" Il y eut une nouvelle audience qui permit à un très grand nombre de nos compatriotes de protester contre une loi qui leur enlevait tout droit de représentation dans les affaires temporelles de leurs paroisses. Nos amis invoquèrent le principe connu : *No taxation without representation,* qui avait poussé les jeunes colonies américaines à prendre les armes

et ils firent remarquer que le bill était non seulement anti-américain mais de nature à causer des torts considérables à l'Eglise elle-même.

" Une vive polémique fut soulevée dans les journaux. Pour ma part, je fus l'objet de visites assez amusantes de la part de certains membres du clergé irlandais. Un d'entre eux qui se disait chargé de *pressentir* m'avertit charitablement que si je ne cessais pas de combattre le bill, c'en était fait de mon avenir politique. Je lui répondis que mon avenir politique ne devait plus être considéré lorsqu'il s'agissait d'un principe comme celui que nous défendions. Le bon abbé ne fut pas sati fait de ma réponse, mais il a tenu parole avec les siens en mettant un terme à ma carrière politique, ce dont je ne me plains pas du reste.

" Beaucoup de députés dont certains irlandais dont les intérêts sont identiques aux nôtres, m'avaient promis avant l'audience de voter contre le bill de Mgr Tierney. Quelle ne fut pas ma surprise à l'audience de les entendre parler en faveur de la mesure qu'ils avaient promis de combattre. *O consistency, thou art a jewel!* L'un d'entre eux auquel je demandais des explications me répondait : " Well, you know, we cannot come out in open opposition to our priest." Ces braves gens préfèrent abandonner l'Eglise plutôt que de défendre leurs droits contre leurs curés. Voilà bien une des causes des millions de défections irlandaises dans l'Eglise des Etats-Unis.

" Voyons maintenant le bill devant la Chambre. Le jour du vote, il y avait dans la salle des séances un grand nombre de prêtres, tous des Irlandais, venus, paraît-il, pour surveiller le vote des députés dont ils n'étaient pas sûrs. Un d'entre eux était assis près de moi et avait à sa droite un des députés de New London qui m'avait promis de voter contre le bill et qui vota pour sous l'œil du Révérend Père. Il me disait, après la séance, tout bas et dans l'oreille, qu'il n'avait pas pu refuser de voter pour le bill à son curé parce que ce dernier l'avait marié.

" Je comptais faire certaines observations contre le bill devant les députés. Le président de la chambre, Michael Kennealy, dont l'origine n'est pas douteuse, décida qu'il n'y aurait pas de discussion. Le bill fut adopté. Et je t'assure que les curés n'ont plus de trouble ; ils ne consultent même pas, dans certaines paroisses, ceux qu'ils ont choisis, lorsqu'il s'agit de dépenser des sommes très considérables.

" Et voilà, mon vieux, comment nous fûmes roulés par cette loi qui nous laisse piller tous les jours pour la plus grande gloire de Dieu ! "

" Et puis, tiens, écoute ceci. Puisque je suis en frais de t'écrire, je profite de l'occasion pour vous féliciter et vous remercier, toi, tes collègues et collaborateurs de la *Revue Franco-Américaine*, pour le travail colossal que vous faites pour la cause nationale. La REVUE est la meilleure publication française sur le continent américain !

" Vous faites pénétrer la lumière brillante de la vérité à travers les menées ténébreuses des assimilateurs. Vous faites de l'histoire, une besogne rare, mais qui est indispensable pour réveiller nos endormis.

" Je te souhaite tout le succès possible, même jusqu'au miracle. Continuez votre œuvre admirable, nous avons tous les yeux sur vous et la REVUE."

Cette lettre est un peu longue pour être insérée dans une note, mais je suis certain que le lecteur ne s'en est guère aperçu. Quant au couplet de la fin, j'avoue y prendre un plaisir extrême. Au fait, un ami ne peut guère se montrer plus aimable tout en nous prouvant que nous ne sommes pas seuls à faire de l'histoire.

J. L. K.-Laflamme

L'eau d'alimentation de la ville de Montréal

M. A. Blumenthal, récemment élu échevin de la ville de Montréal par le quartier Saint-Louis, à une séance du conseil municipal, a posé une question du plus haut intérêt et qui peut se résumer comme suit :

Sait-on qu'il existe à Montréal des taudis infectes, d'une malpropreté sans nom, qui sont une menace constante pour la santé publique ?

La ville de Montréal a-t-elle l'intention d'adopter des règlements supprimant ce déplorable état de choses ?

M. Blumenthal mérite des félicitations pour son civisme éclairé. Personne ne peut connaître mieux que lui les taudis dangereux pour la santé publique, parce qu'ils se trouvent pour la plupart dans le quartier qui l'a élu.

Voilà un échevin que "l'égoïste et basse hantise de la réélection ne tient pas au cou comme un carcan," dirait Allombert. Il n'a pas eu peur d'appeler les choses par leur nom et de dire, indirectement, leur fait à ses commettants. Bravo !

Mais il y a bien autre chose encore qu'un échevin avisé pourrait demander au Conseil de Ville. Ceci par exemple :

1. Sait-on que la ville de Montréal puise son eau d'alimentation dans le fleuve Saint-Laurent, à Lachine, en aval du confluent des rivières Saint-Laurent et Ottawa ?

2. Sait-on que les rivières Saint-Laurent et Ottawa et leurs affluents servent d'égouts à un immense territoire couvert de fermes, d'industries de toutes sortes, de villes considérables ?

3. Sait-on qu'à part Toronto, dont la population est d'environ 450,000 aujourd'hui et qui atteindra bientôt son petit million, il y a du côté canadien, sur les rives du Saint-Laurent, d'autres villes considérables dont la population augmente toujours, entre autres Niagara, Hamilton, Sainte-Catherine, Belleville, Kingston, Brockville, Cornwall, Valleyfield, Beauharnois, etc., etc., et nombre de villes du côté américain ; que sur l'Ottawa se trouvent les villes d'Ottawa, de Hull, Hawkesbury, les villages de Buckingham, Rigaud, Vaudreuil, Ste-Anne, etc., etc. ?

4. Sait-on que les habitants de ces villes et villages ont les mêmes nécessités que les habitants de Montréal, et que leurs égouts débouchent dans les rivières Saint-Laurent et Ottawa, qui ont leur confluent en amont de la prise d'eau d'alimentation pour la ville de Montréal ?

5. Sait-on qu'à part les matières excrémentielles les eaux de ces rivières charroient une énorme quantité, qui ira toujours en augmentant, d'eaux usées et contaminées par toutes sortes de manufactures, de tanneries, de tueries, d'abattoirs, de pulperies, de fabriques de produits chimiques, etc., situés soit sur les rivières Saint-Laurent et Ottawa soit le long de leurs affluents ainsi que des déchets innommables en putréfaction ?

6. Sait-on qu'il existe une brochure intitulée : "Report on the improved water supply for the City of Montreal made to His Worship the Mayor and the Commissioners of the City of Montreal, Montreal, Quebec, Hering and Fuller consulting engineers, July 2, 1910 ?"

7. Sait-on que ce rapport contient des assertions qui sont en flagrante contradiction avec celles incontestables d'experts universellement connus ?

8. Sait-on que ledit rapport contient des chiffres fantaisistes qui porteraient à croire que les messieurs qui l'ont préparé sont ni compétents, ni même sérieux ?

9. Sait-on que l'eau d'alimentation de la ville de Montréal, à part d'être polluée, est une eau dure et insalubre ?

10. Sait-on que la ville de Montréal est admirablement située pour avoir un aqueduc par gravitation ?

11. Sait-on que cet aqueduc par gravitation pourrait fournir une eau pure salubre, douce et pouvant alimenter plusieurs millions d'habitants ?

12. Sait-on que ce système d'aqueduc par gravitation, pouvant ainsi fournir toute l'eau nécessaire, coûterait, moins cher à la ville de Montréal que le système de pompage actuel ?

13. (Nombre fatidique). Sait-on que la ville de Montréal détient le record pour la mortalité de ses habitants ?

Et enfin cet échevin avisé pourrait ajouter :

La ville de Montréal a-t-elle l'intention d'adopter une mesure mettant fin à ce déplorable état de choses, non pas par l'établissement d'un filtre qui n'enlèverait rien aux essences déposées dans son eau d'alimentation actuelle par ses généreux amis d'amont, mais en allant puiser aux sources mêmes des rivières, la belle, bonne et vraie eau du bon Dieu ?

—— **J. A. Lefebvre.**

Réponse à M. C. B. . . demandant des renseignements sur la Malouf Mines Co., Ltd.

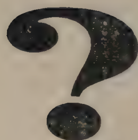
Vous me demandez où se trouve la mine Malouf. Veuillez relire mes chroniques financières sur cette propriété et vous y verrez qu'elle se trouve en plein domaine minier de Cobalt.

Jusqu'aujourd'hui il n'a guère été fait que des travaux d'exploration et voilà pourquoi les actions ne valent que 25cts. L'exploiiation de la mine va commencer au printemps, m'affirme-t-on. Les directeurs sont à choisir le matériel nécessaire pour conduire l'entreprise à bonne fin.

Toutes les probabilités sont, au dire d'ingénieurs compétents, pour que la mine renferme les mêmes richesses que ses voisines, assurant ainsi le même avenir, et puisque vous désiriez vous intéresser à une mine de Cobalt, à ses débuts, je ne puis que vous recommander celle-ci, que j'étudie depuis longtemps et dont je suis la marche avec le plus grand soin.

Encore une fois, je crois que l'affaire est bonne. En tout cas, elle est soutenue par des personnalités marquantes du monde financier et industriel de Montréal.

J. A. L.



Est-ce orientation nouvelle de l'Eglise ?

L' "Indépendant, de Fall River, Mass., du 21 février 1912 contient la note suivante :

" Le cardinal O'Connell et l'opéra de Boston

Les journaux de Boston publient une lettre du cardinal O'Connell à M. Eben-D. Jordan, dans laquelle Son Eminence parle de l'intérêt qu'il porte à l'opéra de Boston.

Il en profite pour transmettre à M. Jordan sa contribution au fonds prélevé dans l'intérêt de cette institution récemment menacée de banqueroute.

" Ce serait profondément déplorable, écrit-il, si l'opéra devait cesser d'exister faute d'encouragement."

Les journaux de la métropole ne mentionnent pas le montant de la souscription de Son Eminence ; mais on a lieu de croire qn'il est important."

Le cardinal irlandais vient de faire un beau geste, n'est-ce pas ? Mécène jouissait d'un immense crédit auprès d'Auguste, empereur des Romains, et il s'en servait pour combler de bienfaits plus d'un " lyreux," mais onques on ne vit prince de l'Eglise catholique encourager des œuvres comme "Carmen " la zingara, Mme "Butterfly," "La Juive," "La Vie de Bohème, Salomé, de Strauss, Pelléas et Mélisande, etc. Pour du nouveau, en voilà, et dernier genre, encore.

Evidemment il n'y a pas de nécessiteux catholiques dans l'archidiocèse de Boston. Toutefois—me sera-t-il permis de le penser,—Son Eminence aurait pu, avant de faire son chèque, se renseigner auprès de ses suffragants ; là, sans doute, on aurait trouvé où placer cet argent : il y a si peu

longtemps que Mgr de Portland fermait les portes de l'orphélinat franco-américain de Biddeford.

J'ai peut-être tort de trouver le procédé étrange, car l'éminent cardinal irlandais fera sa part à chacun. Son peuple est excessivement généreux, si l'on en juge par la coupure de l' "Etoile," de Lowell, Mass., du 11 décembre 1911, que je me permets de reproduire :

CADEAU PRINCIER

Les Catholiques de l'Archevêché de Boston offriront $100,000 au Cardinal

Un cadeau en argent qui s'élèvera à $100,000 sera présenté au cardinal O'Connell, à un magnifique banquet qui doit lui être offert à l'hôtel Somerset, à Boston, à son retour de Rome, par les catholiques de l'archevêché de Boston, afin de montrer leur appréciation du grand honneur qui leur a été fait par l'élévation de leur archevêque au cardinalat.

Des blancs de souscriptions sont en circulation parmi les catholiques. Chaque personne qui contribue donne au moins $100. Un don de $1500 a été fait et plusieurs de $1000, et d'autres encore plus nombreux de $500.

La Fédération des Sociétés catholiques dirige la campagne de souscriptions. On a pensé que quelque chose devrait être fait pour montrer l'appréciation des catholiques pour l'honneur fait à l'archevêché, et on a décidé de faire cette offrande au nouveau cardinal.

Un comité s'occupe de la chose depuis deux semaines, et les chefs des différentes sociétés catholiques furent invités à y participer.

Depuis ce temps-là, plusieurs blancs de souscriptions circulent. Malgré qu'il n'y ait pas encore eu d'assemblée du comité général, pour établir les comptes, on croit qu'on n'est pas loin des $100,000.

***

N'insistez pas, c'est inutile

On écrit de Providence, R. I. (1) que les évêques de l'ar-

(1) "Le Messager," de Lewiston, 21 février 1912.

chidiocèse de Milwaukee viennent de publier une lettre collective lue au prône dans toutes les églises, dimanche, le 18 février, au sujet des Polonais catholiques qui demandent à Rome un épiscopat polonais.

Il y a une trentaine d'années, les Allemands obtinrent de Rome, malgré les prétentions, les exigences des prélats irlandais des Etats-Unis, le cardinal Gibbons en tête, la nomination d'évêques de leur race.

Aujourd'hui les Polonais, tout comme les Allemands d'autrefois, veulent que leurs groupes ethniques soient reconnus et honorés par Rome.

Inutile de rappeler que les deux races ne s'aiment pas et que les Polonais n'ont pas à craindre l'arrivée de Guillaume et de ses Teutons. Aussi l'on se bat ferme et les prélats allemands, Mgr Messmer, archevêque de Milwaukee, Mgr Schwebach, de la Crosse, Mgr Els, de Marquette, Mgr Shinner, de Superior, etc., n'ont-ils rien trouvé de mieux que de condamner deux journaux pour leur nationalisme et une société nationale polonaise pour la défense de leurs droits.

La lettre de Providence qui sent son irlandais d'ici, prend prétexte pour ajouter :

" Dans tous les cas, cette agitation partielle et ces violences de langage ne font jamais bonne impression à Rome, et ce n'est que de Rome que l'on pourra obtenir des résultats durables.

" Pendant que l'on verse des torrents d'éloquence et des flots de littérature dans nos assemblées, nos fêtes et nos journaux, les autres, dans le silence et la tranquillité, envoient mémoires et statistiques, cadeaux et protestations de soumission à Rome, et leur travail, quoique moins bruyant, est bien plus efficace.

" Aujourd'hui, si nous voulons nous faire entendre à Rome et obtenir ce que nous demandons, il faut aller lentement, suivre le canal ordinaire, fonder nos réclamations sur des faits et des chiffres."

Vous avez bien lu " envoient mémoires et statisques (on " aurait pu ajouter, " secrets," mensonger, perfides), cadeaux " et protestations de soumission à Rome, etc.," et enfin

" cette lettre conseille de "suivre le canal ordinaire." Nous le connaissons bien ce canal ordinaire, et celui qui donne le conseil de le suivre sait lui aussi parfaitement à quoi s'en tenir. Il semble ne pas avoir de débouché pour nous, les Français d'Amérique. Il y a une écluse qui ne s'ouvre pas quand nos nautoniers veulent faire parvenir au port nos mémoire set statistiques publics, nos protestations de soumission, réclamations appuyées par des faits et des chiffres réels

Quant à nos cadeaux......

L'éclusier qui garde actuellement le bassin intérieur où aboutit le canal, trouve, paraît-il, que ces nautoniers n'ont pas assez d'expérience, qu'ils sont trop jeunes, qu'ils sont trop petits et d'avance ils sont condamnés à toujours être petits, puisqu'aucun d'eux ne peut dire avec la chanson. " Il grandira car il est espagnol."

* * *

Les pieds dans les plats

" Le Patriote " de Duck Lake, du 15 février 1912, publie :

De quoi se mêle-t-il?

Le " Tablet, de Londres, au dire de l'impartiale revue " America," fut " autrefois " une publication catholique respectable."

Depuis une vingtaine de mois toutefois, c'est-à-dire depuis qu'il s'occupe des questions canadiennes,—celles de l'Ouest surtout—avec la savante compétence d'un rustaud malappris, il a commis plus de bourdes qu'il ne suffit à mériter la note sévère qu'on lui applique, très justement, dans tous les milieux impartiaux où la doctrine tapageuse de Joe Chamberlain n'est pas érigée sottement à la hauteur d'un dogme catholique.

La dernière gaffe du " Tablet " a trait à la brûlante question des écoles dans les territoires qui seront prochainement annexés au Manitoba. Voici ses paroles que l'on ne s'étonnerait pas de rencontrer dans un journal orangiste, mais qui détonnent singulièrement dans une feuille catholique, qui passe, à tort ou à raison pour être l'organe du

cardinal Bourne : " Sur ce point (l'extension des frontières manitobaines) on ne voit pas bien où pourrait se trouver la difficulté. Si le Manitoba élargit ses frontières, son système actuel d'éducation devrait certainement s'étendre au nouveau territoire."

Et voilà comment le "Tablet," avec un cynisme écœurant, serait prêt d'un trait de plume à supprimer les droits catholiques.

La " Tablet vient donc de commettre de nouvelles gaffes. Dans sa haine du français, il vient de se rendre coupable d'une criante injustice pour les nôtres. Il semble même se réjouir de constater que les catholiques seront privés de leurs droits dans l'hypothèse de l'extension des limites du Manitoba. Nous signalons tout cet article à l'attention de Mgr Sbarretti à Rome. Nous savons que Sa Grandeur s'intéresse vivement à notre REVUE. Nous la supplions humblement de prendre le " Tablet " et de le porter à la Consistoriale ou à Son Eminence le Secrétaire d'Etat, et d'employer toute son influence pour faire donner une verte semonce à cet organe qui se mêle des choses canadiennes, au détriment de la foi catholique et des intérêts de la race française, qui ne veut pas mourir.

Michel Renouf.

Il manque une clause à la loi électorale de M. Gouin

Le suffrage universel est pratiquement établi dans la province de Québec par la nouvelle loi amendant la loi électorale.

Cette loi établit que tout homme gagnant $10 par mois est électeur. Elle accorde donc le droit de vote à tous les hommes de la province, exception faite des fainéants et des vagabonds, sans moyen d'existence connu.

Le vote plural qui existait dans la Province depuis le temps de l'administration coloniale disparait.

Par cette loi l'évaluation de la propriété donnant droit

de vote n'est pas nécessaire. Si un père prouve qu'il est propriétaire, fermier, locataire ou sous-locataire, quelle que soit la valeur de la propriété, il aura droit de vote, et, avec lui, ses fils l'auront également. Elle prévoit le cas des petits-fils demeurant avec leur grand père. Le droit de voter est accordé aux prêtres, aux professeurs, aux instituteurs, sur leur titre professionnel, et rien de plus.

La loi prévoit que la loi viendra en vigueur le premier mars 1913. Ce délai est nécessaire à la confection des nouvelles listes électorales.

Une clause spéciale établit le principe qu'un électeur n'a droit de voter qu'une seule fois dans une élection. Il doit voter dans la division électorale où il a domicile.

Si j'étais député je proposerais une autre clause spéciale qui serait la suivante :

Le vote sera obligatoire. Tout électeur négligeant ou refusant d'exercer son vote dans une élection sera condamné à cinq piastres d'amende, pour la première offense et sera privé de son droit d'électeur pendant dix ans pour chaque offense subséquente. Toutefois cette clause ne s'appliquera pas à l'électeur malade pouvant fournir un certificat de médecin, ni à celui qui sera, le jour de la votation, à une distance d'au moins vingt milles du lieu où il doit exercer son vote.

Cette clause tuerait du coup l'exploitation éhontée du partisan "convaincu," ce partisan "ardent" et presque "violent" qui ne voterait jamais contre son parti—bleu, blanc ou rouge—mais qui exige, ou sinon il restera chez lui le jour de la votation : 1° qu'on le trimbale de paroisse en paroisse, chaque fois qu'il y a une assemblée publique; 2° qu'on le bourre de fruits, lui et ses enfants; 3° qu'on lui emplisse ses poches de cigares; 4° qu'on le régale de liqueurs de toutes sortes, pendant au moins trois semaines ou un mois, et enfin 5° qu'on lui paie, pour lui et son "cheval," la journée qu'il perd pour se rendre au bureau de votation.

En un mot, dans certains comtés, chaque partisan convaincu coûte au malheureux candidat—sans compter les

ennuis d'une promiscuité énervante—de dix à vingt piastres. Beaucoup plus que celui qui se vend carrément.

Voilà ce que l'on a fait de l'électorat dans certains coins du pays. C'est la faute des "politiciens."

Ils sont pourtant capables de réparer une partie du mal qu'ils ont fait, et le moyen c'est de rendre le vote obligatoire. Et, quand ils se présenteront devant ce peuple qu' "ils aiment tant" ils pourront toujours avoir la consolation de se dire en pensant à leurs partisans "convaincus : Vous autres, mes vieux, j'ai fini de vous gaver et de me ruiner pour vous, faites votre devoir de citoyen ou sinon l'amende ou la déqualification.

Charles Bourgouin.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante :

Mon cher administrateur,

Permettez-moi de contribuer au succès de votre œuvre en vous envoyant les dix dollars ci-inclus. Prière de ne pas mentionner mon nom. Vous savez pourquoi. Continuez votre campagne donnez des coups tant que vous pourrez, car autrement vous en recevrez et par le temps qui court, et pour nous Canadiens-Français, il vaut mieux, je crois, donner que recevoir. Laissez les disciples de Jérémie dans leur coin et conduisez les autres, ceux qui ont du cœur, conduisez-les au feu. Vous recevrez des œufs pourris, des crachats, même du dedans, mais vous ferez votre devoir et peu importe le reste.

Merci pour les dix dollars. Quant aux crachats et aux œufs pourris, n'ayez crainte, si jamais ils nous atteignaient, on s'apercevrait que nous avons mis de côté la doctrine du... "présentez l'autre joue." Les petites intrigues *du dedans* nous laissent froid.

Quelle lutte pourrait-on faire et avec quels résultats !... si nous avions un millier de patriotes, comme vous, qui sauraient de temps en temps mettre la main à la roue, envoyer quelques dollars.

Merci pour votre encouragement.

L'ADMINISTRATEUR.

“La vraie presse catholique” — “Il vaut mieux commettre des erreurs que de subir l’esclavage”

Feu Martin I. J. Griffin, dont l’habileté et l’honnêteté sont si généralement et si hautement proclamées par toute la presse catholique, écrivit, peu de temps avant sa mort, (1) un article sur le sujet tant débattu de la “vraie presse catholique.” Cet article posthume est publié dans le numéro de janvier des “American Catholic Historical Researches (pp. 36-39).

M. Griffin était le doyen de la presse catholique américaine, un écrivain sans peur, plein de franchise, et ces détails, rapprochés du fait qu’il est passé là-haut recevoir sa récompense, ajoutent encore plus de poids aux opinions qu’il exprime sur le sujet que nous étudions.

Son article est trop long pour être reproduit en entier, mais nous croyons qu’il est de notre devoir d’en reproduire les principaux passages :

“La “vraie presse catholique,” d’après l’abbé Toomey, (2) n’est pas établie par des individus, laïques ou clercs, mais par les évêques—à titre d’organes officiels—ayant à cause de cela l’Eglise derrière eux—parlant d’autorité—et de ce fait “portant l’avenir du journalisme catholique.”

“Pas du tout, M. l’abbé. Une des raisons pour lesquelles nos gens n’accordent pas un encouragement généreux aux journaux qui sont des “organes officiels,” c’est qu’ils supposent que ces journaux ne sont pas libres, qu’ils ne doivent pas parler autrement qu’on leur permet de le faire, ou qu’ils ont toujours dans l’idée qu’un prélat a les yeux rivés sur le rédacteur, ou que le prélat pousse du coude celui qui écrit.

---

(1) Voir *Review*, vol. XVIII, No 23, pp. 690 suiv.

(2) Voir *Review*, vol. XVIII, No 18, pp. 518, suiv. 624, 647.

" De notre temps, les " organes officiels " ne réussissent pas mieux que les journaux non revêtus de cette sanction. On a porté à ma connaissance le cas d'un journal dont l'insuccès était dû, au dire même de son rédacteur-propriétaire, au fait qu'il était un "organe officiel"—un fait qui "l'a tué,'' c'est l'expression dont il s'est servi. Les gens lui ont refusé leur patronage parce que c'était l'organe de l'évêque. Cependant, l'éditeur qui avait placé de l'argent dans l'entreprise a fait une perte considérable. Les gens aimaient l'évêque mais pas sa politique. Voyez !

" Si une vaste majorité " de notre peuple a " été avertie " de la nécessité d'une presse et n'a pas été " plus empressée à reconnaître " sa puissance, même lorsque des évêques et des prêtres l'ont pressé de le faire, pensez-vous que ce même peuple sera plus "prompt" à accepter un journal parce que fondé ou possédé par un évêque, à moins que ce dernier ne force presque ses prêtres à l'imposer à leurs ouailles ?

" Oh, non ! Les lecteurs catholiques ne sont pas attirés par cette dénomination " d'organe officiel." Ce titre est un appas pour la réclame commerciale protestante. Il ne gagne pas les annonceurs catholiques mieux avisés. Les efforts que l'on fait, même de nos jours, pour quasi forcer nos gens à recevoir les journaux fondés par des évêques ne sont pas couronnés de succès...

" Un journal revêtu de l'approbation épiscopale peut être un journal "vraiment catholique," mais cette approbation n'est pas une condition essentielle pour qu'il soit " véritablement catholique." Le problème... c'est de trouver des gens qui lisent nos journaux. Les lecteurs ne peuvent pas être attirés par une "approbation épiscopale" ni par un journal possédé par un évêque ou reconnu comme " journal diocésain." Le fait qu'il est un " organe officiel " en fait simplement un porte-voix ou lie la langue à l'expression de ses idées, de telle sorte qu'il se trouve disqualifié auprès des laïques intelligents.

" L'opinion personnelle d'un rédacteur n'a pas besoin de s'écarter du " point de vue catholique " dans un journal qui est la propriété d'un particulier. Pas plus que dans le journal d'un évêque une assertion ne devient pas nécessairement autre chose que l' " opinion personnelle du rédacteur," parce que souvent les journaux "approuvés" ont des opinions très divergentes au " point de vue catholique " sur les " questions du jour,"

" Plutôt des erreurs que l'esclavage " a dit l'archevêque

Ryan dans le sermon qu'il a prononcé au jubilé de la fondation du Siège de Baltimore en 1889, et en se faisant l'avocat de la liberté des articles de rédaction...

" Les évêques ont eu du trouble avec les "organes officiels." Une presse "vraiment catholique" est une presse libre—la vérité rend libre. S'il ne tient pas qu'à garder sa situation, un rédacteur s'éraille s'il n'est pas libre et n'ayant que Dieu et sa conscience comme censeurs de sa pensée. " Plutôt des erreurs que l'esclavage."

Si M. Griffin a été vraiment un grand journaliste, c'est qu'il a été honnête et sans peur et qu'il a trouvé les moyens de créer des organes dans lesquels il a pu exprimer ses opinions librement. S'il avait été forcé, pour garder une sitnation, de se vendre dans une sorte "d'esclavage" intellectuel, il serait mort sans que l'on honore et chante sa mémoire, et la grande somme de bien qu'il a accomplie serait restée, pour une large part, inaccomplie. " Plutôt des erreurs que l'esclavage !"

Donnez-nous une presse catholique libre et sans entraves, des évêques de la trempe de l'immortel Ketteler pour encourager le peuple à la lutte et l'encourager, et la vérité et la justice triompheront.

Arthur Preuss.

Traduit de "The Catholic Fortnightly Review," Techny, Ills.—Vol. XIX p. 100 et suiv.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(*Suite*)

Pourtant, un coup de lumière, et le tableau devenait féerique : le noir et le gris s'évanouissaient dans un ruissellement de pierreries pâles, une magie de couleurs tendres et de rayons fondus. Souvent, au coucher du soleil, le marais se changeait en un lac d'or, glacé de mauve, de bleu, de rose ; les bois lointains, les villages posés au bord de l'eau, les barrières et les poteaux demi-émergés prenaient une teinte légère et chaude ; les bouquets d'arbres dépouillés, dressés comme des îlots au milieu de l'étendue calme, avaient tant de finesse aérienne qu'on eût cru les voir flotter.

Mais qu'importait à Léa toute cette poésie simple, tranquille et grande ? Elle ne rêvait que de Paris, Paris, Paris ! Là-bas, on ne sentait pas le froid; on n'entendait ni le vent, ni la pluie; pendant qu'à la ferme, les vaches, rentrées aux étables, mugissaient longuement dans le soir, que les sabots clapotaient parmi les flaques, dans la cour boueuse, la grande cité resplendissait, les équipages roulaient dans l'étincellement des magasins de merveilles, la foule se pressait vers les théâtres. C'étaient, de toutes parts, des accords d'orchestre, des bruissements de soie, des visions d'élégance ; c'était le torrent de vie ardente,tourbillonnante, où il doit faire bon se plonger, se griser !..

Le docteur, soupçonnant la vérité, et n'osant la crier tout haut, de peur de déchaîner un orage, répétait sans cesse :

—Il faut absolument vous remonter le moral, Mademoiselle et vaincre votre dégoût pour la nourriture ! Prenez garde ! à votre âge on ne joue pas impunément avec sa santé si vous alliez tomber dangereusement malade !

Une fois, elle répondit en un rire étrange :

—Tant mieux !

En entendant de pareilles divagations, le fermier serrait les poings, et finissait par sortir. Ah ! ce n'était guère le moment de parler de mariage, de transmettre une proposition sérieuse ; vingt fois déjà il avait ouvert la bouche pour prononcer le nom de Louis Chaumel ; vingt fois il avait reculé devant la confidence, car, sans se l'avouer, le malheureux avait peur... Oui, peur d'un coup qui jetterait à bas sa consolation et son espoir suprêmes !

Or, un beau jour, Léa se lassa de ce régime et de cette claustration; à la stupeur générale, elle se leva vers huit heures, accepta ce qu'on lui servit; Maître Bienaimé, assailli par mille pensées bizarres, l'accueillit d'un air soupçonneux. Elle voulait sortir au plus tôt, car elle avait son plan : il s'agissait de trouver un nouvel intermédiaire pour sa correspondance avec Amélie ! Sa conscience avait beau protester contre ce mépris, si coupable, des ordres paternels, Léa n'écoutait plus; elle allait, emportée comme un fétu saisi par un tourbillon !

Mlle Brissot ignorait complètement si son père avait écrit à Mme Lagardé. Elle le saurait ; elle confierait à sa tante qu'elle était résolue à en finir, et surtout, surtout, elle entendrait parler encore de ce Roger dont le souvenir ne la quittait plus !

Oh ! devenir une dame de Paris! épouser un être charmant qui serait toujours à ses genoux, épiant ses moindres désirs pour les satisfaire ! se promener fièrement à son bras le long des boulevards étincelants, écouter les choses fines, flatteuses que seul il savait murmurer et qui faisaient délicieusement sourire ! Etre choyée, idolâtrée, par la tante Amélie ! Vivre dans un enchantement et dans un triomphe perpétuels !

En attendant, elle s'autorisait de vagues paroles, arrachées au médecin, pour mener l'existence la plus vide et la plus fantasque; quand il faisait beau, elle errait à l'aventure le long des chemins, et les gens du pays avaient peine à la reconnaître ! On ne soumet point, sans dommage, son tempérament à une épreuve comme celle que Léa venait d'imposer au sien ; ses joues prenaient la matité de l'ivoire, ses orbites se cernaient largement, son profil mutin s'allongeait, et, ce qui était pis, la folie du logis régnait en souveraine sur cet organisme énervé outre mesure ! A la Closerie, l'air sentait la tempête : Brissot ne pouvait plus se le dissimuler : sa fille le bravait absolument, et une telle situation n'est pas de celle qui durent...

Par un après midi de pluie et de vent, Mathilde, qui triait du linge, entendit s'élever du cabinet voisin les voix irritées de son père et de sa soeur.

—Non, c'est inutile, déclarait Léa d'un ton préremptoire ; il y a des choses qu'on ne me fera pas faire maintenant !

—Qui est-ce qui commande ici ! clama le fermier, assénant un coup de poing sur la table.

—Seigneur Jésus ! soupira Mathilde, en se relevant aussi blanche que le linge entassé autour d'elle.

Mais la jeune révoltée répliquait, le verbe haut :

—A l'impossible nul n'est tenu !

—L'impossible ! abreuver des veaux de huit jours ! Voilà qui est dur et fatigant, n'est-ce pas ? Tu es donc devenue une propre à rien ?

—Vous le dites; je ne suis propre à rien ici, parce que ce n'est pas ma place; j'y suis malade, j'y mourrais, je ne veux pas y rester et je n'y resterai pas !

Brissot se leva et, tendant le cou, penchant le buste au-dessus de la table qui craquait sous la pression de ses mains

—Où iras-tu ? proféra-t-il.

—Cela me regarde.

—Et de quoi vivras tu ?

—Je ne suis pas “sans rien !”

—Tu n’as pas un sou à l’heure qn’il est ! Tu es mineure, et c’est moi qui dispose de tout, tu entends!

La petite tête orgueilleuse se redressa.

—J’ai les clos que ma marraine m’a donnés pour ma dot !

—Alors tu prétends te marier ! articula Brissot d’une voix rauque.

—C’est mon affaire.

De pourpre, il devint pâle, d’une pâleur terreuse... Non, il ne méritait pas d’être ainsi traité par sa fille ! Le respect filial est toujours une obligation sacrée, même à l’égard des parents indignes, et, à plus forte raison, à l’égard d’un homme tel que Brissot. Si, comme beaucoup de paysans, il ignorait les tendresses de langage et les démonstrations affectueuses, si son humeur se ressentait souvent de ses chagrins, il n’en était pas moins un bon père, veillant jalousement sur le bien-être de ses enfants ; pour eux il avait peiné, sué sang et eau.. Il ne sut plus se contenir !

—Et si je te mettais dehors tout de suite, à la minute, s’écria-t-il, comment t’y prendrais-tu ? qu’est-ce que tu deviendrais ?

Elle eut un rire strident, nerveux, et s’échappa, telle qu’elle était, avec ses pantoufles, son peignoir rouge et son tablier rose. Cette fois, le fermier n’essaya pas de la retenir ; ses jambes vacillaient, et il s’écroula, comme assommé, sur une chaise..

Elle était déjà loin, dans la campagne : elle marchait, marchait, convulsivement raidie, en proie à une sorte de désespoir, mêlé d’une farouche résolution.

—Ah ! on verra, murmurait-elle entre ses dents, on verra qui de nous deux..

Bientôt, l’eau boueuse qui remplissait les ornières eut imprégné les minces chaussures de Léa ; une averse nouvelle surprit la jeune fille au haut de la côte, mais elle éprouvait

je ne sais quelle sombre joie à sentir les énormes gouttes ruisseler sur son cou, inonder son front, transpercer sa robe.

—Tant mieux si je suis mouillée ! pensait-elle ; tant mieux si j'ai du mal ! Je voudrais tomber là !.. Il faut que cela finisse d'une façon ou d'une autre !

Inconsciemment, elle tourna sur la droite ; elle avait les membres glacés et la tête en feu ; à travers le voile blond de ses mèches voletantes, et le voile gris de la pluie poussée par masses, le paysage échevelé lui paraissait irréel. Mais, comme l'ondée redoublait de fureur, elle frissonna et chercha instinctivement un abri.

Au bout de deux minutes, elle aperçut, au bord du chemin chargé de pierres, un hangar étroit, et se glissa précipitamment sous la toiture de chaume, simplement soutenue par des piliers de maçonnerie. La bise rageait, le courant d'air était violent, et Léa rabattit sur sa tête un pan de son tablier.

— .. Vous ! vous ici !..

Au son de cette voix, elle tressaille, écarte ses cheveux, et fixe devant elle un regard insensé.. Un visage connu lui apparaît comme dans un brouillard, un visage anxieux qui se penche vers le sien.

—Dans quel état, mon Dieu ! et qu'est-ce que vous faites là, pauvre petite ! reprend Louis Chaumel.

—C'est vrai, murmure Léa, je suis un peu trempée.

—Un peu.. exclame-t-il, examinant la figure tirée. Mais vous ne pouvez pas rester comme cela ! vous risquez de vous tuer.

Elle se tut, pendant qu'il continuait de l'observer avec une commisération profonde, n'osant la questionner davantage, mais sachant bien qu'il n'allait pas la laisser là, grelottante et transie, comme un pauvre oiselet surpris par la tourmente.

—Vous ne reconnaissez donc plus la Haie-d'Epine ? fit-il, guidant Léa vers l'autre extrémité du hangar, et lui montrant les toits des écuries.

—Non, je ne savais pas où j'étais, répondit-elle d'un accent bizarre, je ne savais pas du tout..

—Entrez bien vite chez nous, reprit Louis ; ma mère y est. Un bon feu et une tasse de café vous réchaufferont.. Excusez ma tenue : je viens d'aider mes gens à finir l'épandage. Par un temps pareil, il ne fait pas bon s'éterniser dehors.

.. Quelques minutes après, sans trop savoir comment, Léa se trouvait dans la grande salle où, tant de fois elle avait joué avec Berthe. Pelotonnée au coin de l'âtre flambant, dans un vieux fauteuil de velours d'Utrecht, elle regardait sa robe, d'où s'exhalait une buée, et buvait à petits coups dans une tasse de porcelaine de café que Mme Chaumel venait de lui apporter.

Là régnait une atmosphère de bien-être, de dignité, de vie large et simple ; on sentait, dans les détails, un certain souci de confort inconnu à la Closerie. Une paix immense tombait des lambris de chêne, des rideaux verts aux plis raides, aux franges garnies de boules, de quelques gravures évidemment choisies par un goût délicat, et surtout du Christ ancien, étendant au-dessus du foyer ses bras qui bénissent et qui protègent.

Léa remercia en rendant la tasse, et fit un mouvement.

—Ne t'en va pas encore, ma fille, dit Mme Chaumel ; prends le temps de te sécher comme il faut.

Elle s'éloigna, soupirant imperceptiblement.. On l'entendit, par la porte restée ouverte, aller et venir dans la pièce contiguë. La fille du fermier, prise d'engourdissement, avait fermé les yeux. En relevant les paupières, elle aperçut Louis devant elle. Il avait changé de vêtements ; debout à deux pas, il la regardait, une lumière intense sur le visage.

—Léa, dit-il avec une douceur respectueuse, infinie, votre père ne vous a pas encore parlé de.. de mes idées ?

Très surprise, elle se tendit un peu en avant.

—Je vois que non, poursuivit le jeune cultivateur ; en tout cas, il m'a permis de vous en parler moi-même, à l'occasion. Cela ne peut pas vous offenser, vous me connaissez bien, et depuis si longtemps ! Léa.. reprit-il très ému, en s'inclinant

vers elle, je suis trop heureux de vous voir ici.. Dites-moi que vous voudrez bien y entrer un jour.. en maîtresse.. votre main dans la mienne.

Les sourcils haussés, les lèvres entr'ouvertes, elle écoutait avec stupeur.

—Votre femme! s'écria-t-elle. Vous me demandez de devenir votre femme?

—Oui, Léa, je vous le demande, avec le consentement de votre père, et devant le bon Dieu qui nous voit..

—Pas cela, pas cela, je vous en prie! interrompit-elle en l'arrêtant du geste.

—Vous dites?

—C'est impossible, mon pauvre Louis, il n'y a rien de commun entre nous..

Il la fixait d'un œil étrange et comme vide.. Le coup avait été si étourdissant, que, d'abord, il n'en sentit pas la douleur.

—Tout nous est commun, au contraire! exclama-t-il. La race, le pays, les traditions, les habitudes.. Qu'est-ce que vous me dites donc? Qu'est-ce que vous avez? Remettez-vous, Léa; je vous ai prise à l'improviste... j'ai eu tort, peut-être; mais vous me permettrez bien de vous expliquer...

—Non, non, c'est inutile! repartit-elle, en se baissant vers la flamme qui courait et sifflait parmi les bûches; vous me parlez de traditions, vous n'avez que le passé à la bouche... On ne vit pas pour le passé: on vit pour l'avenir. Il faut que je voie le monde, à la fin! J'en ai assez d'être enfermée à Clairville; j'ai trop souffert chez nous pour vouloir, en me mariant, recommencer la même vie! Je ne me marierai que pour sortir de là!

Le front de Louis se décolorait de seconde en seconde, ses doigts se crispaient sur le marbre de la cheminée.

—Mais vous ne comprenez pas, Léa; vous ne comprenez pas...

Il ne trouvait que cela sur ses lèvres, et répétait sans fin, avec un peu d'égarement, les pauvres paroles, tandis que, le

bras à l'accoudoir et la main à la joue, elle présentait au jeune homme un profil durci, aux arêtes accusées par le vif rayonnement du feu. L'idée que son père et Louis s'étaient mis d'accord pour la faire céder, causait à la jeune fille une irritation singulière.

—Mais je vous aime, Léa ! reprit-il dans un élan ; je veux vous rendre heureuse ! Le bonheur, ce n'est pas l'éclat, ni le luxe, ni l'amusement ; vous valez mieux que cela ; vous sentez bien, allons, que vous êtes faite pour une existence plus sérieuse, plus utile.

—Je ne suis pas faite pour l'esclavage, répliqua-t-elle, tourmentant nerveusement sa petite bague d'argent ; et je sais qu'une femme, dans la culture, est une esclave et rien de plus !

Elle était trop excitée pour mesurer la portée de ses mots, trop influencée par une autre image pour sentir, désormais, le charme, la valeur, la distinction réelle de l'être simple et fort qui lui tendait la main.

—Oh ! s'écria Louis d'une voix étranglée, comme vous êtes injuste !

Vivait-il réellement cette scène inouïe ? Non cela ne se pouvait pas... Cette petite créature orgueilleuse, révoltée, à l'âme désespérément creuse et frivole, non, non, ce n'était pas elle... Et cet homme qui se tenait là, confondu, en proie à la déception la plus sanglante et à la souffrance la plus imméritée, non, non, ce n'était pas lui !

—Une esclave ! poursuivit-il sourdement ; est-ce ainsi que votre père a traité votre mère, que mon père, à moi, a traité la mienne ? Si vous me croyez capable de jouer un rôle de tyran... vous me jugez bien mal, ma pauvre enfant, et vous me connaissez bien peu....

A cet accent, elle releva la tête, prenant à demi conscience du mal qu'elle lui infligeait, vaguement troublée par la révélation de cet amour dont elle ne pénétrait pas l'essence et dont elle n'était pas digne.

—Il ne faudrait pas vous chagriner à cause de moi, murmura-t-elle.

—C'est que vous me dites des choses, aujourd'hui... répondit Louis Chaumel avec un douloureux sourire. Vous me déconcertez, je ne sais plus où j'en suis.

Et son regard ajoutait, suppliant :

—Par pitié, montrez-vous sous un autre aspect... Eveillez-moi du rêve cruel que je fais.

—Voyez-vous, prononça-t-elle avec emphase, ce n'est pas ma faute : je ne puis pas supporter la vie terre-à-terre...

Le jeune homme bondit :

—Moi non plus, Léa ! déclara-t-il avec force ; je veux m'élever, et il faut absolument que je vous emporte avec moi... Allons, soyez bonne, soyez *vous*. Ce qui fait la noblesse d'une existence, c'est le but poursuivi, ce sont les pensées, les sentiments, vous le savez bien, au fond, dit-il en s'asseyant près d'elle, et en s'emparant de la petite main qui reposait sur l'accoudoir... Vous voilà plus calme... Ne me répondez pas... Ecoutez-moi seulement. Vous verrez comme notre vie sera belle, intéressante, comme nous aimerons le bon Dieu à nous deux, comme on l'aimera chez nous. De quoi avez-vous peur ? Est-ce que j'oublierai qu'on a besoin d'un peu de distraction à votre âge ? Est-ce que je prétends vous cloîtrer ou vous fatiguer ? Vous serez ici comme une petite reine ! Vous surveillerez, vous dirigerez... et quand il vous faudra joindre l'exemple au précepte, vous verrez, Léa, qu'il ne vous en coûtera pas du tout !...

Elle fermait à demi les yeux, et il se trompait à l'abandon lassé de cette attitude...

—Ce n'est certes pas moi qui couperai les ailes à votre esprit, continua-t-il en retrouvant son beau sourire jeune. Nous causerons, nous deux, tant qu'il vous plaira. Habiter un village n'est pas s'interdire toute communication avec le reste du monde ; si cela peut vous être agréable, nous suivrons ensemble le mouvement des idées, des choses actuelles. Allons, c'est *oui* ? conclut-il après un silence. Vous voulez ?

—Mais non, je ne veux pas ! s'écria-t-elle, en retirant brusquement sa main.

Elle reculait si violemment, que son fauteuil aussi recula d'une secousse ; ce mouvement la plaça dans l'ombre... Le jeune homme eut l'impression de la voir diminuer, flotter... de ne plus trouver devant lui qu'une forme vaine et vide.

—Vous me refusez alors... vous me refusez... balbutia-t-il presque machinalement.

Oh ! eût-il jamais cru que le don de son cœur, l'hommage de sa vie serait accueilli de la sorte... qu'elle le repousserait ainsi, alors qu'il lui ouvrait toute grande sa maison prospère et bénie, asile de la foi, de l'honneur, des plus saintes tendresses, des plus nobles vertus !

—Oubliez-moi, répondit-elle ; choisissez une femme qui partage vos goûts : cela ne vous sera pas difficile.

—Je me trompais, alors, fit-il d'une voix hachée ; je me trompais en pensant que vous auriez confiance en moi... que vous voudriez bien vous laisser guider, vous laisser aimer par moi.. croire à une affection, à un dévouement uniques.. uniques, répétait-il. Et, dans sa bouche, ce mot sonnait comme un glas.

—C'est donc fini.. fini.. ajouta-t-il sans savoir ce qu'il disait.

Oui, fini, pauvre Louis Chaumel ; son bandeau se déchirait sous cette main légère et inconsciente.. Il était bien forcé, maintenant, de voir Léa telle qu'il ne l'avait jamais vue.. telle qu'elle était devenue !

—Vous me refusez, et sans me donner aucune raison ! Car ce ne sont pas des raisons, ces idées de ville, d'ambition et de mondanité qui vous tournent la tête !

—Dites donc ! exclama Léa, cabrée ; je ne vous permets pas de me parler comme cela.

Il n'entendit même pas cette réplique ; accoudé sur la table, il meurtrissait, de ses doigts, son front subitement sillonné.

—Ah ! je souffrirais moins, murmura-t-il, si vous m'aviez répondu, par exemple, que vous en aimez un autre !

Il disait vrai, car il n'aurait pas eu à constater alors, comme il venait de le faire, la misère de son illusion, le mensonge de son mirage ! Mais Léa sentit qu'elle se rapetissait, qu'elle se ternissait elle-même aux yeux de cet homme, et son dépit fut tel qu'elle lança audacieusement :

—Hé bien ! oui j'en aime un autre ! Un autre qui me promet de la joie et du plaisir, qui me placera dans le milieu pour lequel je suis faite, qui m'enlèvera, lui, à des travaux que je déteste, et qui m'emmènera bien loin... à Paris !

Louis Chaumel tressaillit comme sous une décharge ; certains bruits étaient parvenus à ses oreilles.. des bruits auxquels il n'avait pas voulu croire et qu'elle confirmait.. terriblement.

—Ah ! pas cela, interrompit-il, raidi des pieds à la tête, c'est trop !.. Ne me dites pas que vous repoussez votre meilleur ami, votre camarade d'enfance, pour vous laisser prendre tout de suite aux belles manières du premier monsieur ganté et parfumé qui vous fait des compliments !

Un nuage rouge s'étendit sur les yeux de Léa : Louis, emporté par l'indignation de sa tendresse, avait frappé trop juste. Elle le toisa du haut en bas ; il lui seyait bien, vraiment, de parler de messieurs gantés et parfumés, lui qu'elle avait surpris tout à l'heure.. dans quelle occupation, dans quel costume ! Le rapprochement était malheureux ; et, rageuse, la prunelle en feu, Léa répliqua, poussée par on ne sait quelle folie :

—En tout cas, je n'épouserais jamais un homme en blouse.. un paysan !

A peine eût-elle ainsi parlé, qu'elle en eut honte ; Louis Chaumel se levait tout droit, atteint au plus vif, au plus intime de son être. Il ne dit rien, mais il lui jeta un regard inoubliable.

Ainsi, non seulement elle ne voulait pas de son amour.. mais cet amour, elle le méprisait ! Et pourquoi, pourquoi ?

Elle aussi s'était levée ; il était horriblement pâle ; il lui

parut immensément grand avec son visage rigide, sa physionomie presque funèbre. Et soudain elle eut peur de lui, comme elle aurait eu peur d'un blessé inondé de sang.. En même temps, elle se rendit compte qu'elle avait traité indignement celui qui s'était toujours montré si bon pour elle, qui, tout à l'heure encore, l'avait recueillie et réchauffée à son foyer !

—Je n'ai pas voulu vous froisser.. essaya-t-elle.

Mais les mots qu'elle avait dits ne sont pas de ceux qui se réparent.. et, d'une voix qui avait peine à sortir :

—Vous m'avez fait du mal, répondit-il. Que Dieu vous le pardonne.

. . . .

Ce fut seulement après plusieurs minutes qu'il s'aperçut qu'elle était partie. Il restait debout, à la même place, étonné de retrouver autour de lui le même aspect des choses.. Car il lui semblait être devenu très vieux.

Morte, la petite Léa qu'il aimait.. Comme tant d'autres, il s'était épris d'un rêve, et le deuil de certains rêves est si lourd qu'il fait fléchir les plus robustes épaules, si noir qu'il met la nuit dans les yeux..

Flétris, les chers souvenirs d'enfance.. Défigurées, les images naïves qui lui riaient si doucement et l'illuminaient d'espoir.. Perdu, tout cela, mutilé, piétiné, comme ces primevères que les enfants cueillent toutes fraîches et qu'on retrouve, au bout d'une heure, écrasées par centaines dans la poussière du chemin.

—Si c'est possible ! répétait, près du jeune homme, une voix courroucée. Ah ! la sotte et l'ingrate... Refuser un garçon comme toi ! Qu'est-ce qu'elle veut, alors ? Lui faut-il un prince ? Cela montre ce qu'elle est, va, mon Louis, et je te disais bien que tu lui faisais trop d'honneur.

Mais elle aurait mieux aimé s'être trompée et ne pas le voir ainsi, avec cette figure. Dire qu'il souffrait, seigneur ! et à cause de Léa ! lui si supérieur à elle.

—Ne la regeette pas, surtout ! continuait la mère avec une intraduisible rancune ; elle n'en vaut pas la peine. C'est une fille sans cœur, ni plus ni moins !

Elle s'était rapprochée de lui, presque visage à visage ; mais, en rencontrant ce regard, elle recula, consternée, et ne sut que murmurer, la main sur l'épaule de son grand fils :

—Mon pauvre petit !

Celui qui souffre est toujours un pauvre petit pour sa mère.. Cette simple parole fut la goutte qui détermina l'explosion.. Avec un seul sanglot, un de ces sanglots d'homme, si brefs, si durs, qui brisent et qui déchirent. Louis tomba sur un siège en balbutiant d'une voix rauque :

—Oh ! maman...

XIII

MATHILDE

—Vous auriez dû me laisser faire toute seule, Mamzelle Mathilde ; ça n'a pas de bon sens ! s'écria la petite servante. Dire que vous étiez debout à quatre heures, et que, depuis, vous n'" arrêtez " pas ! Vous ne vous êtes pas seulement assise pour dîner. Vous vous tuerez pour sûr, si ça continue !

Toutes deux sortent de la basse-cour où elles ont procédé à des nettoyages fatigants ; la lumière meurt, les contours s'effacent sous une pluie pareille à une fumée, l'une de ces pluies fines, obstinées, désespérantes, qui semblent devoir durer éternellement.

—Il faut bien que tout se fasse ! répond simplement la jeune fille, essuyant du revers de la main les grosses gouttes de sueur qui découlent jusque sur son col. Et nous sommes en retard, encore ! Allume vite le feu pendant que j'épluche les légumes.

Maria s'éloigne en trottinant vers le bûcher, et murmure entre haut et bas :

—Il faut que tout se fasse.. Ma foi, il y a des gens qui ont bien de la bonté ! Celle-là doit travailler double alors, parce que l'autre ne veut rien faire ?

Mathilde, ayant pris des légumes plein son tablier, s'est déjà installée sur une chaise basse, au coin d'une fenêtre dont elle a relevé le rideau. La cuisine est vide ; les "triolets" sont aux étables.. Le chien hurle lamentablement en tirant sur sa chaîne, et, à travers le bruit monotone de la pluie, on distingue les coups sourds du fléau manié par le valet qui bat les fèves dans la grange... Et la tristesse hivernale oppresse la fille de la Closerie, rend plus désolantes les images dont elle est hantée. Comment dire à son père que, dans l'état actuel des choses, il faudrait absolument une servante de plus !

Mais voilà qu'un autre bruit parvient aux oreilles de Mathilde : une sorte de soupir étouffé ; quelqu'un est là, dans le réduit entr'ouvert au pied de l'alcôve. La jeune fille se lève sans lâcher son couteau, elle traverse la cuisine, retenant d'une main les pans de son tablier bleu. Oh ! qui donc gémit dans cette ombre, à peine éclairée par un vitrage grillé, où des branches sans feuilles appliquent un rideau noirâtre ? Qui donc est effondré contre le petit bureau ? Mathilde recule d'effroi.. Son père, est-il possible ! son père.. dans cette attitude de vaincu !

Elle entre vivement, et referme la porte derrière elle ; il s'est redressé, par mouvements hachés, et sa fille demeure confondue devant cette face désespérée.

—Papa, exclame-t-elle d'une voix méconnaissable, y a-t-il du malheur ?

—C'est elle.. c'est toujours elle... Ah ! la mauvaise ! Pour me faire mal... pour le plaisir de me faire mal...

—Léa ? questionne Mathilde, consternée devant cet égarement si insolite, ces yeux brûlés par des larmes de colère et de douleur.

—Oui, oui, répond-il. Il n'y a rien à lui dire, elle est butée ! Quand on pense.. quand on pense que son bonheur à elle, et notre bonheur à tous est là, si près, et qu'elle n'en veut pas ! conclut Brissot, les dents grinçantes

C'était poignant, ce désespoir d'un travailleur, d'un opiniâ-

tre, qui avait lutté pendant trente années et qui échouait contre cet obstacle misérable : la ridicule vanité de sa fille !

—Mais qu'est-ce qu'elle ne veut pas ? dites-moi donc, insistait Mathilde, les yeux élargis et le cœur palpitant.

—Ah ! c'est vrai... tu ne sais pas, toi... bégaya le fermier dont les lèvres happaient l'air avec effort... C'est Louis, entends-tu ? Louis Chaumel, qui la demande en mariage et qu'elle refuse... Qu'est-ce que tu as ? exclama le père, changeant de ton.

Une plainte tremblante venait de retentir ; la jeune fille serrait, de sa main droite, sa main gauche ensanglantée : par suite d'un faux mouvement, elle s'était fait à la paume une entaille profonde avec le couteau qu'elle tenait encore.

—Tu t'es coupée ? reprenait Brissot.

—Ce n'est rien... ce n'est rien...

Pâle comme la mort, elle avait reculé dans l'angle ; en cette obscurité, avec ses vêtements sombres, elle ressemblait à une statue de bronze dont le visage serait de marbre.

—Alors, murmura-t-elle au bout de plusieurs secondes, vous dites que Léa refuse...

—Cette situation-là, cet homme-là ! continua le fermier, accentuant farouchement les syllabes ; et sans motif ; car quel motif raisonnable peut-elle avoir ! Elle sait bien qu'en disant oui, elle me donnerait de la joie... de la joie, appuya-t-il avec un regret sauvage, cela suffit pour qu'elle dise non ! Comprends-tu, toi ?

—Non, répondit-elle, faiblement, je ne comprends pas...

La tête lui tournait, elle sortit, enroulant machinalement son mouchoir autour de sa blessure. Oh ! non, ce n'était rien, ceci. Autre chose lui faisait mal... autre chose saignait en elle, et saignait à mourir !

Tant mieux, tant mieux ; car il fallait tuer cela tout de suite, grand Dieu ! Quelle secousse brutale ! quelle lueur d'éclair !

Elle défaille à présent, la forte, la vaillante ; elle doit s'ar-

rêter à l'air, sur le seuil du couloir, sous la vigne-vierge non encore dégarnie, qui jette au vent des volées de perles ternes. Elle s'enfonce à demi sous une retombée des rameaux ; quelques feuilles rouges, mouillées, se collent à ses habits, et l'on dirait d'autres taches de sang.

Est-il possible ? Comment cela s'est-il fait ? Ah ! elle l'ignore. Jamais elle ne s'est donné la peine de s'analyser, jamais, jusqu'à ce jour, elle n'a pris garde à un sentiment si bien enraciné, qui avait grandi avec elle... C'était trop profond, cela tenait trop fort... C'était comme son âme, comme son cœur.

Pouvait-il en être autrement, pauvre généreuse fille ? Connaissait-elle un seul homme qui fût comparable à son ami d'enfance ? Cette image, cette affection s'harmonisaient avec le meilleur et le plus intime d'elle-même ; quand il parlait elle l'écoutait, ravie, car il touchait, en elle, des cordes au son révélateur ; il donnait une forme précise aux belles pensées, aux belles émotions qui demeuraient chez elle à l'état presque inconscient, et si jamais elle avait pu mettre à nu son âme, Louis Chaumel y eût reconnu la sienne comme dans le miroir le plus pur !

Comment elle, la terrienne, n'eût-elle pas aimé le terrien vibrant et convaincu, qui, partout, autour de lui, prêchait la fidélité au sol ? Comme elle, la chrétienne, n'eût-elle pas aimé le chrétien simple et grand, l'apôtre de toutes les traditions saintes ?

Et pourtant, cet amour, c'était l'impossible ; et Mathilde cachait, parmi les feuilles détrempées, son front aussi lourd, aussi froid que la pierre.

Une ignorante comme moi.. gémit-elle ; une fille si au-dessous de lui. Oh ! Seigneur, quelle folie !

Elle ne songe pas, dans son illogisme admirable, qu'une autre, mille fois moins digne, avait cependant fixé le choix du jeune homme. Habituée au sacrifice permanent, elle s'est toujours comptée pour rien, et ne se dit pas plus aujourd'hui qu'autrefois : " Je me sacrifie." Une vision rapide lui montre

son père heureux, sa soeur heureuse et guérie des chimères, la Closerie sauvée... Oh ! il le faut ! il le faut ! D'un élan, elle se dresse, pâle, grave et douloureuse, mais tout entière à une résolution que rien n'a ébranlée, pas même la cruelle surprise de son coeur.

Le ciel pleure sur Mathilde ; dans le jour mourant, dans l'humidité où traînent des odeurs de pommes écrasées, un tintement grêle, entrecoupé, s'étouffe... C'est l'angelus du soir.

Mathilde fait un grand signe de croix.

—Allons ! dit-elle.

..Léa, dans sa chambre, essayait une coiffure nouvelle, mais ses mains tremblaient si fort, qu'elle n'arrivait pas à placer les peignes et les rouleaux. Elle s'était mise à cette occupation par une sorte de bravade ; la scène avec Louis l'avait durement secouée, malgré tout, et ce visage de douleur la poursuivait à la manière d'une insupportable obsession.

Elle se tourna impatiemment vers la porte et ses longs cheveux lumineux tombèrent en flot sur ses bras, sur ses épaules, Mathilde entrait sans frapper, sans rien dire, et sa soeur la reconnut à peine ; jamais elle ne l'avait vue aussi blanche, avec des yeux aussi brillants.

Dans le rayonnement de l'abat-jour de mousseline acheté par Léa, elle approchait, légèrement raidie ; elle s'inclina, saisit le poignet qui sortait d'un ruché de guipure, et, d'une voix basse :

—Léa, murmura-t-elle, ma pauvre petite...

—Eh bien ? questionna sa cadette en la dévisageant.

—On me dit une chose que je ne peux pas croire, reprit Mathilde dont les cils battaient largement et faisaient remuer des ombres sur l'ivoire doré des joues... on me dit que tu refuses Louis Chaumel !

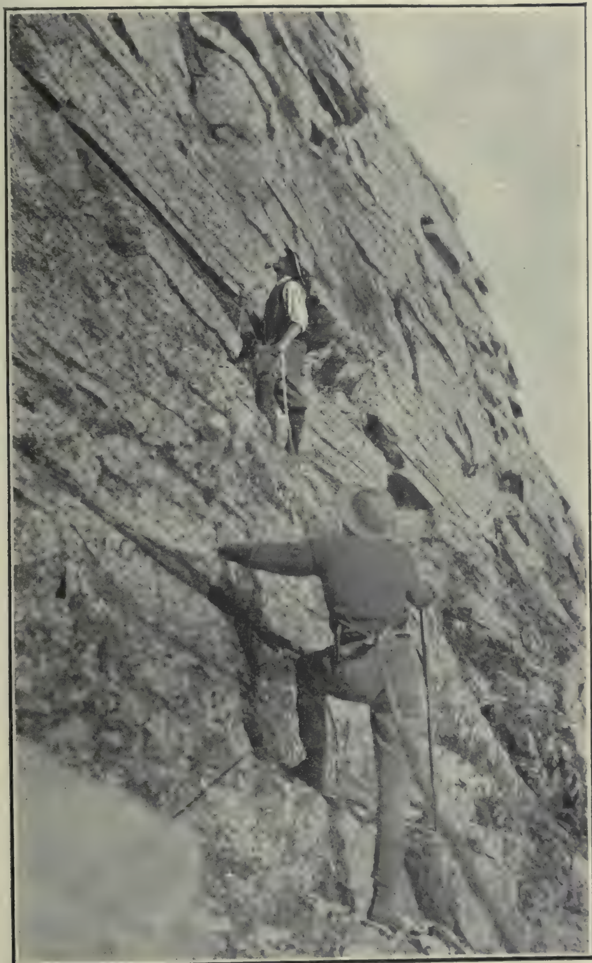
—Ah ! toi aussi ! interrompit sa soeur dont les doigts avaient des tressaillements nerveux ; on prétend me tyranniser jusque dans mon coeur ; On veut forcer mon inclination ; on veut m'imposer un mari ! Non, non ! je ne me laisserai pas faire !

(*A suivre.*)

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 6. Montréal, 1er AVRIL 1912



Les Alpinistes dans les Montagnes Rocheuses, Canada.

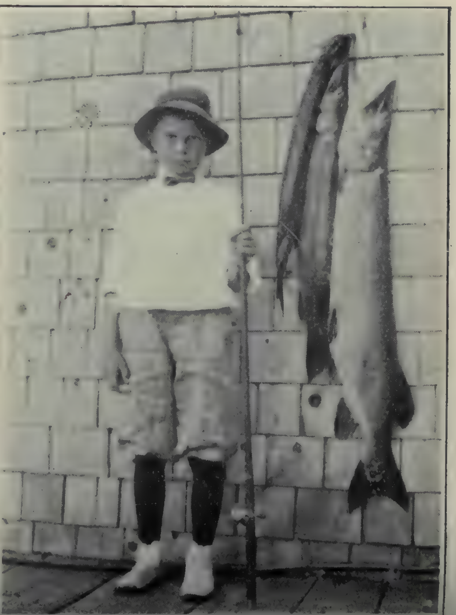
LOUEST CANADIEN EST FAMEUX PAR SES MONTS, SES GLACIERS, SES LACS, SES RIVIÈRES, SON CLIMAT, SES VALLÉES, SES PLAINES, ETC., ETC.



Préparatifs au camp avant une excursion.



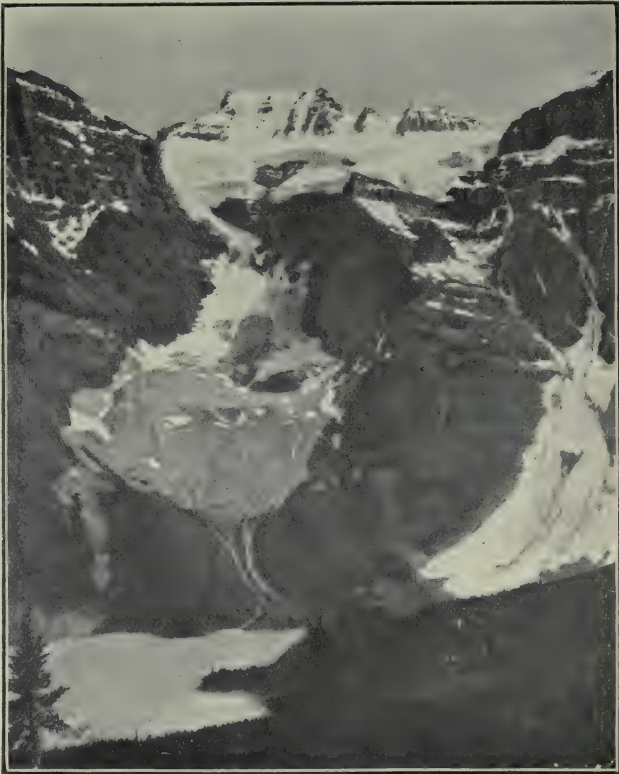
Un ours en cage,
Parc National de Banff, Alberta.



Voici un bonhomme qui a dû passer
un bon quart d'heure.



Un poteau — Totem, Alaska, tel qu'on les voit des navires du C. P R.



Glaciers des Montagnes Rocheuses, le long du C. P. R.



Troupeau de moutons, dans l'Ouest Canadien,
le long du C. P. R.



Le poisson abonde dans l'Ouest Canadien et le pêcheur
le moins expert fait merveilles.

Le grand glacier du Mont Selkirk dans les Montagnes Rocheuses, sur le C. P. R.



Immense verger à Agassiz, Colombie Britannique, le long du C. P. R.

LE PRINTEMPS. La fonte des neiges.

Dans les Montagnes Rocheuses, le long du C. P. R.



Arrivée de nouveaux colons, à Strathmore, Alberta, sur le C. P. R.



Intérieur d'un wagon-buffet du C. P. R.

FONDATEURS ET PROPRIETAIRES

DE LA "REVUE FRANCO-AMERICAINE"



M. J. L. K.-Laflamme,
Directeur.



M. J. A. Lefebvre,
Administrateur.

Les Tapisseries

Dans les murs de chêne ciré,
Dans les vieux canevas de Flandre,
En plus d'un endroit déchirés,
Les quatre saisons, sans comprendre,

Regardent l'eau d'un déversoir,
—Pleurs de laine en éclaboussure—
Qui fuit le long du cadre noir,
Et disparaît sous la bordure.

L'une, parmi ses points vernis,
Balance en des verdures tendres
Des fleurs, des parfums et des nids ;
C'est le printemps joyeux des Flandres :

Un paysan mène un rouleau,
Ou la herse à travers la plaine,
Dans les prés et les blés nouveaux
D'où s'exhale une fraîche haleine.

L'autre endort de blanches maisons,
Et l'étang sous un soleil rouge ;
La terre est lourde de moissons,
Dans le bois profond rien ne bouge ;

Mais là, liant le blé jeté,
Sous leurs genoux les moissonneuses
Robustes font chanter l'été
Au son des gerbes lumineuses.

La troisième, dans ses lacis,
Offre des grappes plein la vigne ;
Sous un arbre un passant assis
Voit fuir la route en longue ligne ;

Et d'un geste large un semeur,
Sur le sol épand en cadence,
Sous le crépuscule qui meurt,
La graine d'or de l'espérance.

Enfin aux branches de bois mort,
L'hiver descend sa neige lente,
Sous son linceul la terre dort,
Rien ne murmure et rien ne chante :

Un laboureur abandonnant
Le soc qui s'ébrèche à la borne
Sur son chéval passe, inclinant
La tête, comme un spectre morne.

Ainsi d'un coup d'œil je revois,
Aux laines pâles des années,
Les quatre saisons d'autrefois,
Dans mes souvenirs dessinées.

L'espoir jeune éclos, puis l'amour
Au zénith, puis la feuille morte,
La neige couvrant le labour,
Et le coeur défunt que je porte;

Et, dans l'angle du cadre noir,
Cette eau qui tombe c'est ma vie,
Fuyant, sous l'étreinte du soir,
Le vieux rêve en tapisserie...

Jean d'Harcelines.

———:o:———

Fonctionnarisme et technologie

Je viens de relire un discours prononcé par le Dr J. M. Beausoleil le 22 octobre 1896. Ce n'est pas d'hier, comme vous voyez, mais il me semble que les événements n'ont pas cessé, depuis bientôt vingt ans, de lui donner raison.

" Grâce au progrès scientifique des cinquante dernières années, disait M. Beausoleil, l'agriculture, l'industrie, le commerce se sont développés sur des bases nouvelles parfaitement sûres. L'économie politique, la science sociale ont trouvé leurs lois, l'hygiène est devenue une science. La vulgarisation de ces données a permis à la lumière de pénétrer jusqu'aux plus humbles couches sociales. La presse a porté sur ses ailes les idées générales qui font la force des peuples comme celle des individus. La science n'est plus le partage d'une caste : elle s'est démocratisée. C'est elle la colonne lumineuse qui doit nous guider vers la terre promise, c'est elle la manne du désert !

" Il y a aujourd'hui deux ans, un littérateur français proclamait " la banqueroute de la science." A l'exemple de cette Athénienne dont parle l'histoire, la science humble, modeste mais convaincue, répondit dans un sourire délicat : " Vous n'êtes pas d'ici."

" S'il est vrai que la science est la compréhension des rapports, elle ne peut déchoir ; et, tant qu'il existera des chercheurs d'équations, la science vivra et sera honorée.

" Vous n'ignorez pas que les procédés d'analyse ont dérangé bien des calculs faits " à priori," qu'ils ont été la ruine d'une multiplicité de conventions adoptées sans examen. Le contrôle expérimental, voilà la pierre de touche de ce qui est.

" Mais, je ne veux pas restreindre ces remarques à une certaine classe d'études ; au mot science, substituez le mot " instruction, savoir." Le savoir est le premier besoin de l'homme ; besoin de tous les jours, en tous les lieux.

" L'enfant a droit à une part d'instruction, laquelle doit concourir à son développement intellectuel, physique et moral. Il ne s'agit pas ici de lecture, d'écriture, de calcul—simples instruments—il s'agit d'un enseignement technique qui lui permette d'accomplir les devoirs de sa carrière."

Culture intellectuelle, culture physique, enseignement qui permette à chacun des nôtres de remplir les devoirs de sa carrière, qui lui permette même d'accomplir davantage et le mette en état de prendre sa place dans la multitude des situations nouvelles créées par le progrès et les besoins du temps sur tous les points du pays.

Et il ne se dégagerait que cette pensée de la poussée formidable qui s'est ruée contre l'administration fédérale depuis l'avènement du nouveau régime, qu'il ne faudrait pas trop se plaindre des ennuis sans nombre causés par les chercheurs de place aux maîtres du pays. Mais cette pensée s'en dégage très nettement.

Ceux qui réussissent, ce sont surtout les spécialistes; et ils réussissent d'autant mieux que leur nombre, très restreint, les protège contre toute concurrence. Il suffit d'observer les développements extraordinaires de nos ressources nationales dans tous les domaines, pour comprendre que les sciences appliquées nous conduisent, pour ainsi dire, par la main. Domaine forestier, mines, explorations géologiques, agriculture perfectionnée, partout nous rencontrons le praticien que des connaissances spéciales indiquent d'avance et font rechercher pour les grandes entreprises payantes.

Or, les Canadiens-Français, en tenant compte de certaines exceptions notables qui, du reste, confirment la règle que nous voulons établir, n'ont pas assez tenu compte de ce qui se faisait souvent dans leur propre domaine et n'ont pas tenu à prendre leur part des progrès qui passaient.

Il faut reconnaître là dedans, sans doute, une question de tempérament. Je ne sais plus trop quel auteur prétendait que nous n'avions pas la tête faite comme les Anglo-Saxons. Le mot ne manquait pas d'humour, mais il nous tenait encore trop loin de la solution des problèmes qui

nous intéressent au même degré que l'une ou l'autre des races qui ont planté leur tente à côté de la nôtre.

Placés depuis un siècle et demi au milieu d'un peuple industriel, négociant, matérialiste avant tout le reste, les nôtres se montrent trop lents à sonder le terrain sur lequel ils marchent, à comprendre les côtés pratiques des efforts faits dans leur entourage, à acquérir des qualités mûries par un sang qui n'est pas le leur, mais faisant le fond d'habitudes, de méthodes spéciales dont ils doivent prendre leur part s'ils veulent lutter à armes égales, dans leur propre pays, avec une race qui a posé avec une brutalité historique sous tous les cieux le principe très humain du "struggle for life."

Sans doute, il n'est pas question ici des coutumes ancestrales conservées par chacun de nos groupes partout où nous avons formé un essain.

Ces coutumes qui constituent, en quelque sorte, l'arche sainte de nos aspirations nationales, où l'on garde religieusement les traits caractéristiques de notre race, sont pour nous un héritage que nous tenons de trop haute et vieille source pour songer un seul instant à en amoindrir l'importance ou en ternir l'éclat. Grâce à elles nous pouvons offrir à nos conquérants, dont l'admiration est vaincue, le spectacle sublime et unique dans l'histoire, d'une race résistant à la propre faiblesse des siens et trouvant dans son coeur la force de survivre à tous les cataclysmes et de renaître après les pires défaites.

Mais l'époque où nous vivons, en nous créant des besoins nouveaux, des concurrents plus aguerris, indique déjà à notre initiative des voies nouvelles, fournit à notre ambition des buts nouveaux que nous sommes portés à croire inaccessibles. Pourtant nous n'avons qu'à tendre la main pour saisir les armes qui rendront moins pénibles nos combats pour la vie et nous mèneront vers des triomphes insoupçonnés. Accepter les faits accomplis devient alors non seulement un acte de prudence, mais un signe de sagesse.

On a beau dire, l'évolution sociale se fait avec une force

irrésistible dans notre siècle d'électrique activité, et le conservatisme revêt assez souvent une apparence de rétrogression qui est, de longue date, passée de mode. Plus que jamais on est forcé d'admettre l'axiome que " tout ce qui ne croît pas décroît."

La condition des classes ouvrières nous offre de ce fait un exemple tout particulièrement frappant.

En effet, l'ouvrier peut-il raisonnablement se refuser à toute idée de perfectionnement dans ses manières de procéder quand son entourage subit sans relâche la poussée du progrès ? Evidemment non. Autrement il se trouverait bientôt dans la position de cet homme qui était né un quart d'heure trop tard et qui n'avait jamais pu rattraper ce quart d'heure. Le monde, marchant sans lui, le laisserait bien loin sur la route à caresser des méthodes vieillies, des procédés dont un passé déjà lointain s'est emparé. A côté de la machine perfectionnée il faut le travail perfectionné, il faut l'expérience mécanique de l'ouvrier, cette habileté manuelle qui, devenant presque un art, sera comme l'éclatante revanche de l'esprit sur le métal qui semble, de nos jours, avoir dérobé la pensée de l'homme.

Et les moyens d'atteindre ce résultat ? Il n'y en a qu'un : l'éducation technique, ce raffinement de l'habileté manuelle qui en faisant de chacun un maître dans son métier pourra " constituer l'homme le plus indépendant qui ait jamais existé." C'est d'ailleurs un point sur lequel tous les économistes sont d'accord et sur lequel je ne suis pas seul à attirer l'attention de mes compatriotes. La condition particulière où ces derniers se trouvent, surtout aux Etats-Unis où, dans plusieurs endroits, ils ont le monopole des travaux de fabrique, leur impose l'obligation d'étudier avec soin cette nouvelle proposition du problème social. Nous traversons une époque d'évolution générale, l'industrie soumise aux données de la science s'avance vers des sommets plus élevés et il faut marcher avec elle. Au reste, nos compatriotes prolétaires ont déjà subi cette influence entraînante du progrès et nous les savons aujourd'hui largement représentés parmi ceux qui donnent le ton. Les inventeurs cana-

diens ont fait plus que leur part des inventions qui ont transformé la mécanique et sont même en train de faire subir une transformation radicale à l'industrie manufacturière qu'ils soutiennent de leurs bras. Il suffirait de généraliser le mouvement.

Un économiste écrivait :

" L'habitude est une seconde nature. On peut même dire que souvent elle s'implante en place de la nature, qu'elle domine le libre arbitre et lui fait accomplir des actes logiquement inexplicables. On trouve des gens qui font le contraire de ce qu'ils voudraient, et même qui semblent s'en plaindre. C'est vrai, disent-ils, mais que voulez-vous? C'est l'habitude. On n'en finirait pas si l'on prouvait par des exemples combien cette force est grande." Mais pour être grande, cette force n'en est pas plus invincible pour tout cela. Il suffit d'un peu de bonne volonté pour la dominer entièrement et, au besoin, pour la faire servir au plus grand bien de la cause qu'elle était tout naturellement encline à combattre. Le but est trouvé, atteignons-le.

Mais que cette longue digression ne nous éloigne pas de l'idée première de notre article, savoir : l'idée que, jusque dans le fonctionnarisme, dans les services de l'administration, règne une sorte de sélection basée sur la compétence des sujets. C'est ce qu'il ne faut pas oublier même si l'on jouit de certaines influences qui finissent par nous ouvrir les portes des ministères. L'oublier serait se condamner irrémédiablement aux postes inférieurs que seuls la politique peut dominer. Ce n'est pas là qu'est la carrière véritable.

On me permettra bien, je suppose, d'attirer l'attention de nos maisons d'éducation là-dessus. C'est un point, du reste, qui n'est pas négligé par les institutions anglaises les mieux réputées du pays. On trouvera, après examen sérieux, que ce que beaucoup d'entre nous sont tentés de prendre pour du favoritisme ne tient pas à autre chose qu'à la nature même des charges à remplir et aux qualifications spéciales qu'il faut posséder pour les remplir.

Nous ouvrons chaque année des territoires immenses à la

colonisation, notre exploitation forestière a pris des proportions colossales, chaque jour les chercheurs découvrent dans nos régions minières des trésors qui jettent le monde dans l'étonnement. Mais tout ceci ne se fait pas sans ouvrir des horizons nouveaux à ceux que l'avenir tente et que le travail n'effarouche pas.

Mais la multiplicité des tâches a classifié lentement la nature des efforts, l'efficacité des services demandés et des fonctions à remplir. Elle nous a poussés vers la spécialisation des connaissances, vers le règne incontesté du spécialiste

C'est de là qu'il faut partir pour arriver à cette émulation saine qui pousse l'artisan, le mécanique, l'ingénieur, le chimiste, à exceller dans la sphère qu'il a choisie comme son domaine. Tout le terrain gagné de cette façon est une véritable conquête, c'est autant d'ajouté à l'actif d'une race. C'est un avantage sans égal pour l'Allemagne, pour la France, que cette réputation qui leur a été faite de posséder les premiers spécialistes du monde.

Napoléon disait : " J'ai deux cents millions dans mes coffres et je les donnerais tous pour le maréchal Ney." Le grand empereur, dans ces paroles, lançait le cri suprême que le monde ne cesse de répéter depuis : " Donnez-nous un homme ! " Nous sommes à l'époque des spécialistes et nous n'avons plus qu'une route à suivre : être de notre époque, spécialiser. Le monde industriel exige des hommes supérieurs, dont la main est habile, l'œil exercé, l'intelligence primesautière et bien développée. Soyons ceux-là. Sans doute un pareil résultat ne peut pas être atteint d'un seul coup. Il ne s'agit pas de trouver une route nouvelle. Perfectionnons nos moyens actuels d'action qui sont un peu comme les grandes routes dont parle Descartes, ces chemins " qui tournaient entre des montagnes et deviennent, peu à peu, si unis, si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit, en grimpant au-dessus des rochers et descendant jusqu'au bas des précipices." En un mot, ne soyons pas réfractaires à l'évolution qui nous en-

traîne et, si c'est possible, soyons au premier rang de ceux qui répondent à sa puissante impulsion. Le résultat serait déjà magnifique si la génération actuelle pouvait, un jour, réclamer l'honneur d'avoir aplani les voies à celle qui la suivra, et bénie serait-elle si, devenant le Christophe Colomb d'un autre monde, après avoir montré à ses compagnons de voyage les difficultés de la traversée qu'ils font de conserve, elle leur ouvrait les radieuses perspectives d'un nouvel avenir.

J.-L. K.-Laflamme.

———:o:———

Les questions économiques et la politique nationale

II

Sans m'attarder à prouver que l'acquisition des connaissances techniques a marché prodigieusement dans toutes les branches de l'activité humaine, et en admettant aussi que notre pays possède déjà quelques éléments d'instruction, j'attaque directement le point faible chez nous, qui est la situation phénoménalement inférieure de notre classe agricole sous ce rapport.

Prenant la moyenne, disons même les quatre cinquièmes des cultivateurs canadiens-français, quelles sont les sources d'instruction mises à leur portée ? Sorti de l'école de son village ou de sa concession dans laquelle apprend-il à lire, pas toujours à signer son nom, "l'habitant" de nos campagnes trouve à sa disposition, pour ses "études post-scolaires, d'abord le "Journal d'Agriculture" paraissant tous les mois, puis la visite annuelle des "expositions" et des "partis de labour," et, une fois dans sa vie, une excursion, ou pèlerinage à la "ferme expérimentale" d'Ottawa. J'allais omettre le "Conférencier Agricole," parfois d'un rare mérite, qui passe une fois l'an, sans bruit, s'adresse à un auditoire de trente à quarante personnes, souvent moins, et s'en retourne tout ravi, si d'aventure il a rencontre dans le nombre "un" cultivateur indiquant par quelques questions intelligentes qu'il a compris son enseignement. Le lendemain, tout est oublié. Ah ! si le curé de la paroisse ne prêchait qu'une fois l'an, quelle couche d'ignorance auraient ses fidèles en matière religieuse. Et l'on voudrait que nos cultivateurs possédassent la science agricole avec un entraînement aussi rudimentaire !

L'homme "Instruit" subit une préparation autrement sérieuse à l'exercice de ses devoirs professionnels. Après plusieurs années d'école, huit ans de cours classique, quatre

ans de cléricature, des examens de plus en plus sévères, il se croit encore obligé de consulter ses auteurs dans l'exercice de ses fonctions, s'il a le sentiment de ses responsabilités. Le cultivateur, lui, se passe bien de tout cela et vit "aussi vieux" que ses ancêtres.

Inutile de surcharger un tableau que tout le monde reconnaîtra. Comme conclusion, je ne crains pas d'avancer qu'au moyen du "système actuel," l'instruction agricole n'atteint qu'une élite très peu nombreuse et "qu'elle est nulle pour le commun des mortels." Ainsi que je l'ai dit plus haut, nous possédons bien quelques éléments d'instruction agricole, et ils pourraient être utilisés tout de suite pour former un noyau initial "d'enseignement." Que l'on confie la tâche d'organiser un corps enseignant à des hommes, pour n'en citer que deux, comme le Dr Grignon et M. G. A. Gigault, le père putatif, à ce que l'on dit, de la doctrine protectionniste appliquée par sir John Macdonald ; qu'on mette à leur disposition le capital et le personnel nécessaires, et, en peu d'années, surgira un institut agronomique moderne, rappelant ce qui existe, en cette ligne, aux Etats-Unis et en Europe.

J'ai vu "fonctionner" dans les campagnes françaises et belges, un admirable "instrument" d'éducation et d'instruction agricole. Il n'est pas trop compliqué et d'imitation plutôt facile. Les représentants du ministère de l'Agriculture sont chargés "d'acheter," ou simplement "louer," dans une commune une ferme destinée à vulgariser les pratiques de culture les plus profitables à la région. Elle est connue sous le nom de "ferme-école, ou "moniteur." L'intendant ou gardien est tenu par son contrat, moyennant un prix arrêté, d'avoir à la disposition des gens tels grains de semence, plants, engrais, échantillons, outils, etc.; de garder tels animaux reproducteurs ; de faire l'élevage de telles espèces de volailles, abeilles, etc. Il est tenu de recevoir tous les ans, pendant une semaine ou plus, "l'ingénieur agricole" ou "conférencier" du gouvernement, qui vient donner sur place un cours d'enseignement pratique aux fermiers. D'ordinaire, la partie théorique du cours se donne

l'avant-midi. Le reste du jour est consacré au dehors, aux leçons de choses, à la mise en oeuvre des enseignements reçus le matin. Dans un endroit favorable à la culture de la pomme, par exemple, le professeur enseignera toutes les opérations de la pomiculture, depuis l'ensemencement du pépin dans le sol jusqu'à l'empaquetage du fruit mûr prêt à l'expédition au marché. Ailleurs, ce sera la culture du tabac, de la tomate, de la pomme de terre, de la betterave à sucre, des arbres fruitiers, ou du bois à pulpe, que l'on vulgarisera. Ailleurs encore, la mise en conserve des viandes, légumes, fruits, etc.; puis l'exploitation des déculeries, la préparation du cidre, du vin, de l'alcool, du sucre de betterave et de tout ce qui regarde la forme "industrielle" de l'agriculture.

On imagine sans peine les résultats féconds de telles méthodes, qui, règle générale, n'entraînent pas de frais exagérés. Sans doute, il en coûterait quelque chose pour établir le système, d'emblée au Canada, mais il n'est pas nécessaire de procéder à la vapeur et de tout entreprendre à la fois. Nul danger, d'ailleurs, de se ruiner à cela ; les avances faites à l'agriculture rapportent toujours au centuple, parce que "la terre est le fonds qui manque le moins," au dire du bon fabuliste. Je partage, en outre, l'opinion de M. Gilbert, dont je regrette la disparition de la chambre, de dépenser annuellement, pour les fins agricoles, un nombre "minimum de millions" sur le budget de plus en plus rondelet, dont le parlement dispose. Que l'on fasse seulement un essai loyal dans le sens proposé : le succès d'une campagne d'éducation ainsi menée étonnera même ses promoteurs.

Que de fois ceux qui s'intéressent au développement de l'industrie agricole en demandant, à "nos habitants" pourquoi ils s'enlisent dans la routine et restent étrangers à la pratique de la culture intensive, pourtant si profitable à tous les points de vue, ont reçu cette réponse : "Cher monsieur, je ne demanderais pas mieux que de l'adopter, mais où trouver la main-d'œuvre indispensable" ? L'objection, fondée sur les faits, est sérieuse et mérite considération.

Les industriels, les entrepreneurs, les corps de métiers, les grands constructeurs, les bourgeois de chantiers "sont organisés" pour le recrutement de leur main-d'œuvre. "Seuls" les cultivateurs s'en raportent au hasard, ou encore, de façon exclusive, au... gouvernement. Dans un pays en pleine croissance comme le nôtre, tous les concours sont avidement recherchés et utilisés. Trop éloignés au fond des campagnes pour entrer en concurrence pour la recherche de l'aide nécessaire à leurs travaux, ils (les habitants) commencèrent par substituer "la machine" à l'homme et par renoncer graduellement aux genres de culture requérant son intervention personnelle et directe. C'est ainsi que dans mon district, on en est venu à cultiver "surtout du foin," lequel, en raison du manque de voirie, est destiné pour la majeure partie à l'exportation étrangère. Cela n'accommode guère les consommateurs de la métropole voisine, dont le marché est abandonné et le prix des aliments hors pair.

De cette façon, le même agriculteur peut exploiter deux, trois, quatre terres ordinaires et plus. Il lui importe peu de garder ses fils avec lui. Plus que cela ; il acquiert les propriétés adjacentes à la sienne et en déloge les familles qui les ont occupées jusqu'ici. Et voilà comment opère le mécanisme de la "dépopulation rurale." Les gens s'en vont, non pas précisément parce qu'ils sont trop pauvres, ou que le sol est ingrat, mais parce qu'ils n'ont plus "leur place" dans cette organisation sociale modifiée.

La terre est toujours là ; la moyenne des fortunes particulières s'est même élevée ; mais le nombre des citoyens diminue et les conséquences économiques de ce mouvement étrange s'aggravent de jour en jour.

En pratiquant la culture intensive et les diverses industries agricoles, non seulement l'agriculteur garderait son fils avec lui, mais il emploierait d'autre main-d'œuvre et cela durant "toute" l'année. Le moyen, pour le gouvernement, d'encourager ce genre de culture serait de recruter au sein des villes trop peuplées du Canada, parmi nos compatriotes des Etats-Unis et dans les parties pauvres et monta-

gneuses de l'Europe une classe spéciale de collaborateurs. Je connais dans le voisinage de Montréal des propriétaires à l'aise, qui n'hésiteraient pas à "avancer" le passage complet d'ouvriers de ferme, tant est vif leur désir de faire de la culture maraîchère. Organisés en compagnies, le procédé leur serait d'exécution facile. La même expérience, tentée par des fermiers de la République Argentine a donné de bons résultats. Si je ne me trompe certaines sociétés maritimes transportent, dans des conditions identiques, le personnel nécessité par quelques genres d'ouvrages spéciaux. Et je ne serais nullement surpris de voir, dans un avenir prochain, des "moissonneurs" d'Europe traverser l'océan pour prendre part aux travaux des récoltes en Amérique et retourner dans leurs foyers, une fois la saison terminée. Beaucoup d'ouvriers et de manoeuvres italiens accomplissent déjà cet exploit. Il serait curieux, dans tous les cas, de soumettre le projet à l'entreprenante compagnie du Pacifique-Canadien. La part dévolue au gouvernement en cette affaire serait de favoriser le recrutement de cette sorte de main-d'oeuvre aux endroits opportuns par des agents habiles et prudents et d'en opérer ici "le placement au bénéfice exclusif des cultivateurs livrés à la culture intensive."

Inutile d'ajouter qu'il existe outre mer d'autres catégories d'émigrants désirables, dont le recrutement pourrait s'effectuer d'une manière beaucoup plus sensée que celle employée en France et en Belgique jusqu'à cette date. Ne s'en tiendrait-il qu'à ma première suggestion, le gouvernement s'engagerait dans une oeuvre bienfaisante et fort populaire.

En vain la culture intensive n'aurait plus de secrets pour "l'habitant" canadien, en vain la main-d'oeuvre lui viendrait abondante et peu chère, si les "moyens de communication" lui faisaient défaut pour transporter les produits de sa ferme au marché. L'initiative de l'administration fédérale en cette matière est tellement opportune et avantageuse, qu'il n'y a qu'une voix pour l'en louer. La facilité des rapports en toutes saisons entre le producteur et le con-

sommateur aura pour effet de supprimer les intermédiaires et, par là même, d'abaisser le prix des choses nécessaires à la vie. Les journaux mentionnaient dernièrement que les oeufs se vendaient soixante centins à Toronto, tandis que, dans un rayon de quatre ou cinq lieues, on les achetait à la moitié de ce prix.

Au point de vue de l'établissement et de la multiplication des industries à la campagne, l'obstacle le plus insurmontable va disparaître. Jusqu'à présent, la population rurale envahissait les villes pour se rapprocher des manufactures. A l'avenir les industries vont s'installer au sein des régions cultivées, créant une foule de marchés secondaires et offrant à la main-d'oeuvre un emploi toujours à sa portée. L'habitant des campagnes, "voyant venir à lui" ce qu'il va d'ordinaire "chercher" dans les centres, ne songera plus même à "se déplacer."

Quelle évolution féconde et digne du concours enthousiaste de tous les Canadiens !

J'hésiterais à aborder une question d'aussi grande envergure si, dans les circonstances, elle ne s'imposait impérieusement. L'opinion publique attend une initiative de la part des gouvernants, et tout le monde semble prêt à l'étudier au point de vue des meilleurs intérêts du pays. Dans notre province, nous sommes peut-être en retard, malgré que des hommes éminents comme M. Monk, M. Alphonse Desjardins et quelque autres s'en occupent avec une compétence, un désintéressement et un courage inlassables. L'exemple de l'influence exercée par l'association des "Grain-Growers" de l'Ouest devrait nous servir d'enseignement. Bref la question est à l'ordre du jour.

"Le Canada," disait tout récemment M. Nickle, député de Kingston, est déjà rendu au point où il doit étudier la question sociale. La population déserte les campagnes pour les villes ; les petits fabricants disparaissent devant les "combines" dont les employés sont froidement remerciés aussitôt que leur capacité de travail diminue. L'augmentation du coût de la vie rend le problème de la vieillesse plus angoissant. Le jour du socialisme est arrivé, non

du socialisme qui s'applique à fruster l'ouvrier du fruit de son travail, mais d'un socialisme qui veut aider l'homme lorsqu'il a besoin d'être soutenu."

C'est par l'instruction de "l'épargne" et la pratique de la "coopération" que l'on atteindra plus sûrement ce but. Outre les fervents et les apôtres de la cause déjà mentionnée, l'autorité religieuse apporterait, sans doute, son concours puissant à une oeuvre qu'elle apprécie hautement et ne cesse de recommander en toute occasion.

L'angoissant problème de la dépopulation des campagnes et de la vie chère qui en résulte mériterait bien, à mon humble opinion, d'être approfondi sous toutes ses faces "par une commission d'experts," comme il a été fait ailleurs, spécialement dans les Etats de l'est américain. Rien n'empêcherait le gouvernement, durant l'intervalle consacré aux études, de mettre en pratique tous les moyens remédiateurs sur l'application desquels ne surgit aucune contradiction.

L'extension du domaine cultivé par l'addition de nouvelles unités paroissiales dans les "régions de colonisation" serait l'une des conséquences naturelles de la mise en pratique des suggestions contenues dans ce trop long mémoire. Les sociologues de tous les pays n'ont qu'un sentiment sur la nécessité de créer des colonies d'expansion. Dans l'Est du Canada, elles sont surtout indispensables "pour accroître la production agricole, fournir des voies de placement aux fils de cultivateurs" des vieux comtés et "servir de marché"—marché national le plus excellent de tous,—au commerce et à l'industrie. Ici encore la coopération peut jouer un rôle prépondérant. Je connais par expérience qu'il serait possible et pratique d'organiser un mouvement régulier de colonisation des "anciennes paroisses vers les nouvelles;" car je sais aussi pertinemment qu'une forte proportion des cultivateurs n'abandonnent les anciennes campagnes que pour continuer ailleurs l'exploitation du sol. Il ne s'agit alors que d'un simple essaimage.

Mais à l'encontre de cette oeuvre colonisatrice se dresse un obstacle formidable. Dans toutes les provinces de l'est,

moins peut-être l'Ile du Prince Edouard, le domaine public est en possession des gouvernements locaux ; et ceux-ci l'ont aliéné au profit des grands exploiteurs de la forêt, qui se croient intéressés à maintenir ce régime aussi longtemps que possible. Depuis vingt-cinq ans, la lutte entre le possesseur du bois et le travailleur du sol se poursuit avec une ardeur croissante et semble approcher de son paroxysme. D'après l'étude des phases qu'elle a suivies aux Etats-Unis, on peut prévoir que la fin n'en saurait être bien éloignée chez nous. Au reste, l'histoire nous démontre que partout, dans le monde, les grandes forêts ont fini par reculer devant la civilisation, qui parfois les envahit et les occupe pacifiquement dans les espaces cultivables.

Les gouvernements provinciaux, tous plus ou moins enclins jusqu'à présent à favoriser les prétentions des magnats du commerce forestier, viennent de recevoir une dure leçon de choses. Les chiffres du dernier recensement leur ont révélé qu'en mettant obstacle au peuplement, par la classe agricole, de leur domaine inculte, ils sont en train "de perdre leur influence" dans la Confédération. Tandis que, d'autre part, l'opinion publique éclairée leur reproche, par le fait de limiter "la production" des aliments fournis par l'agriculteur, d'affamer les citoyens des villes, qui commencent "à trouver intolérable le régime de la vie chère."

Autrefois les apôtres de la colonisation s'épuisaient à faire valoir des arguments de propagande d'un ordre élevé, comme l'intérêt de la civilisation chrétienne, la raison patriotique et philantropique, la noblesse de la carrière agricole, etc. Maintenant, "c'est le ventre qui va parler !" et je suis sûr que les choses iront plus vite, car la faim a des arguments très éloquents.

Non, le système d'exploitation forestière en vigueur n'est plus tenable ; et, dans le Nord de l'Ontario, la crise en est au point que l'on réclame la "sécession," ni plus, ni moins. Dans Québec, l'on verra bientôt si le pouvoir pourra toujours impunément contrarier "la vocation des Canadiens-Français à l'agriculture......"

Il me semble pourtant qu'il y aurait moyen de faire en-

tendre aux marchands de bois que le temps des concessions raisonnables est arrivé et qu'ils ne sauraient davantage s'opposer au peuplement de nos immenses territoires dont le vide est une cause de faiblesse pour le pays.

Le cabinet Whitney a pris des mesures de détail pour faciliter l'installation des colons sur les terres publiques et en a promis d'autres plus importantes. En face du parti pris du gouvernement Gouin de tenir le colon impitoyablement en échec, l'opposition de Québec énonce le programme de la division des terres publiques en "domaine cultivable" et en "domaine forestier," de manière à garder constamment une réserve abondante de lots disponibles aux défricheurs. Au Nouveau-Brunswick, le cabinet dont l'hon. M. Hazen était le chef distingué, a pris, en certains cas, le parti "d'exproprier les droits" des machands de bois pour atteindre le même but. Enfin tout le monde sent le besoin de faire quelque chose pour activer la colonisation.

A cet égard, quel pourrait bien être le rôle du pouvoir fédéral ? Peut-être de contribuer au mode de rachat inauguré par l'hon. M. Hazen. Mais le concours le plus simple et le plus effectif serait sans doute d'accepter une part généreuse dans la construction des "chemins de colonisation." En beaucoup de cas, cette ligne de conduite aurait pour effet de renverser tous les autres obstacles au progrès de l'oeuvre. Aide aux grandes routes nationales du pays établies, ouverture des voies de pénétration au coeur des régions incultes, telle est la double tâche réservée, dans mon humble opinion, au gouvernement de la Puissance... sans parler de la construction des chemins de fer qu'il devrait pousser avec une intensité croissante. Seulement, qu'on ne l'oublie jamais, le temps est venu "pour les épinettes" de faire place au "monde civilisé !"

J'aime autant que personne à conserver la forêt, le régime des eaux et tout ce qui s'y rapporte. Il est bon, il est beau, dans une mesure raisonnable, de maintenir les bois et leur ombrage bienfaisant. Cependant, il ne faudrait pas être les dupes de ceux qui mettent leur importance au-dessus de l'exploitation agricole. Je n'ai d'ailleurs qu'une foi

limitée dans la sincérité de ceux qui posent en conservateurs irréductibles de la forêt. Je constate les énormes quantités de bois soustraites annuellement, pour les besoins du commerce et de l'industrie, à nos réserves, prétendues inépuisables. Je vois également les ravages causés par les incendies, alimentés, quoi qu'on dise, par les déchets enflammables qu'abandonne, derrière elle, une exploitation trop hâtive, au lieu de les détruire prudemment. Je vois encore l'emploi des méthodes américaines, qui ont été la ruine des forêts de nos voisins. Déjà les mêmes résultats se font sentir dans les Cantons de l'Est et sur presque toute la rive sud du Saint-Laurent. Et, d'après l'autorité du Dr Fernoy, de l'Université de Toronto, ce n'est plus qu'une question de temps très court qui nous sépare de l'époque où les ressources forestières du Canada seront épuisées. Sous plusieurs rapports, nous paraissons donc suivre les mêmes phases économiques que les Etats-Unis.

Puisqu'il en est ainsi et qu'il ne faut guère compter sur les "grands" propriétaires pour la conservation de la forêt, vaut autant changer de procédé et tenter l'expérience "par les petits." C'est-à-dire qu'au lieu d'enrichir à millions un nombre restreint de privilégiés auxquels on donne le monopole du bois, on fasse servir nos ressources forestières à l'établissement de toute une population vaillante, qui accroîtra l'influence et la force de la nation canadienne.

Par une législation et des règlements appropriés, par des primes et des récompenses sagement distribuées et un enseignement attentif, il serait relativement facile d'implanter ici la mode d'exploitation forestière "par la masse du peuple." Après tout, l'arboriculture n'est qu'une culture un peu plus longue que les autres et parfaitement à la portée de nos gens. Elle se pratique depuis des siècles dans toutes les parties montagneuses de l'Europe qui forment environ les trois quarts de sa superficie. En outre de leurs grains et de leurs bestiaux, les cultivateurs auraient tous les ans "une récolte de bois à vendre" pour subvenir au besoin de leur famille. J'en surprendrai plusieurs sans doute, en disant que cette pratique est déjà suivie de façon très intel-

ligente dans la paroisse de Ste-Adèle et maints endroits de la province. Nos gens, qui ne sont pas plus simples que les autres, sauraient bien conserver ce qui leur est avantageux. Et nous verrions fleurir ici les mille petites industries qui font la richesse de la Suisse, de la Norvège, du Danemark et de certaines parties de l'Allemagne.

Dr De la Glèbe.

———:o:———

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

V

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

Sous le privilège donné par l'édit de 1664, par le roi Louis XIV au Canada, "étrangers peuvent y entrer sans déroger à leur noblesse." Ainsi furent admis les Latour, père et fils, barons ou baronnets de la Nouvelle-Ecosse dans l'Ordre seigneurial du Canada. Par le précédent donné, tous les autres ordres chevaleresques et nobiliaires ont le même droit d'enregistrement au collège des Armes du Canada, parce que le ralliement dans leurs ordres respectifs : I noblesse, II bourgeoisie, III plèbe, est le droit que commande la personnalité de la loi. "Telle est la fin première et principale de l'établissement de la colonie française au Canada, et sa fin accessoire est de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables la grandeur du nom du roi et la force de ses armes. Sa Majesté a donc estimé qu'il n'y avait pas de plus sûr moyen d'arriver à ces deux fins que de composer la colonie : "de gens capables de la bien conduire par leurs qualités de personne, et de l'augmenter par travaux et application à la culture des terres."

Concession seigneuriale.

L'ORDRE DES BARONNETS DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Cet ordre fut créé par Jacques VI, roi d'Ecosse, en mai 1611, nommé l'Ordre des Baronnets de la Nouvelle-Ecosse et établi dans cette province par son fils le roi Charles I, en 1625, "pour avancer la plantation de la Nouvelle-Ecosse en Amérique et y fonder une colonie." Un domaine territorial était concédé à chaque baronnet dans la colonie ; le titre de baronnet était héréditaire ; le concessionnaire devait avoir

"un grand-père paternel qui fusse gentilhomme." Aux armes de la famille du baronnet furent ajoutés des suppoits, et dans l'écu de famille, un écusson portant les armes de la province, savoir : d'argent au sautoir d'azur, au centre duquel un écusson plus petit encore des armes d'Ecosse ; d'or au lion de gueules armé et lampassé, contourné d'une tressure de fleurs de lys, timbré d'une couronne d'Ecosse, Avec le costume de vert foncé, les boutons sont plats, dorés, et chargés des armes des baronnets de la Nouvelle-Ecosse. Ils portaient une décoration suspendue d'un ruban d'orange autour du cou, des armes de la province cités plus haut, entourées de la légende : "Fiat mentis honestae gloria." Les mots de concession du titre dans la charte, sont : "Praeficimus, constituimus et creamus eidemque—in dignitatem, statum et gradum Baronetii—nomen, titulum, locum et praecedentiam praedicatam," etc.

L'ORDRE ARYEN DE L'EMPIRE (ROMAIN OU GERMANIQUE) EN AMERIQUE.

Cet ordre était réorganisé en 1879, mais la première assemblée n'eut lieu que le 28 octobre 1880. Cet ordre est la réorganisation de tous les ordres de noblesse formés sur le continent américain, depuis la première formation ordonnée par Charles V, empereur allemand des Romains, roi d'Espagne, grand-duc d'Autriche, etc., lorsqu'il érigea ses possessions américaines par institut impérial en fief de son empire romain-germanique. On a ajouté à cet ordre d'autres aristocraties coloniales dont les familles ont possédé des concessions manoriales ou des titres de considération honorable, héréditaire, le premier ancêtre en Amérique étant ou un officier ou un propriétaire, réglé par les lois sur la dérogation énumérée dans la partie de cet ouvrage sur la noblesse de France. Le doyen actuel de cet ordre est Monseigneur le duc de Véragua, qui représente le duché de Véragua, concédé à son ancêtre, le petit-fils du grand Christophe Colomb, en Amérique Centrale.

Parmi les titres de cet ordre sont ceux de landgraves et de caciques de la Caroline, qui, avec des baronnies, furent concédés, de 1671 à 1686, par le roi Charles II de la Grande-

Bretagne, avec prérogative de gouvernement sur la Caroline du Sud. Le titre de landgrave correspond à celui de comte, et le titre de cacique, à celui de vicomte.

SEIGNEURS DES MANOIRS MARYLANDIENS

En 1632, lord Baltimore, fondateur et prince Palatin Maryland, avec plein pouvoir et souveraineté du roi Charles I, donna les droits et les privilèges à tous ceux d'assez de considération pour remplir les devoirs des seigneurs manoriaux de la colonie. Ces concessions manoriales furent accompagnées de haute, moyenne et basse justice sur les tenanciers, de commandement militaire du district et de représentation dans le conseil du seigneur-palatin, ou de son représentant, le gouverneur.

SEIGNEURS PATRONS

Le titre de seigneur patron est aussi dans cet ordre, en section III, charte de la Nouvelle-Néerlande tome I, p. 370, "New-York Hist., Coil., 2nd Series," il dit :

" Que tous ceux, accrédités Patrons de Nouvelle-Néerlande, qui dans l'espace de quatre ans après leur don d'avoir à quelques collèges ou chambres de la compagnie des Indes, Occidentales ici (Amsterdam) ou, au commandeur ou au conseil là (Amérique), qu'ils sont prêt à y transporter une colonie de cinquante personnes.

" Que du temps qu'ils ont fait annoncer le lieu des places où ils se proposent d'établir leur colonie, ils auront la préférence à toute autre personne à la seigneurie des dites terres."

" Que les Patrons en vertu de leur pouvoir ont le droit d'étendre les limites de leurs terres sur quatre lieues de rivage.

" Qu'ils auront la souveraineté la jouissance de toutes leurs terres en perpétuité et aussi le commandement militaire avec haute, moyenne et basse justice. Personne n'a le privilège de pêcher ou de chasser sans le consentement du patron. Et quand un patron a établi des communes ou des villes, la commission des magistrats et autres officiers des dites communes et villes appartient à lui.

" Ni colon, ni domestique n'a le droit de partir sans la permission du patron."

Le gouverneur de la Virginie, sir Alex. Spottswood donna le titre de chevalier de fer d'or de cheval aux grands de cette colonie qui avaient assisté à l'avancement et à la prospérité de la Virginie.

L'ORDRE DE L'EMPIRE-UNI

Il y a trois parties principales dans l'histoire de la guerre en Amérique, de 1775 à 1783, savoir : I. La partie la plus noble—celle pour l'indépendance américaine, dont l'espoir était de conserver les chartes royales des colonies dans toutes leurs étendues, cette partie peu de nombreuse, alliée au roi de France, fut renversée presque immédiatement après l'établissement de l'indépendance américaine par la deuxième partie. II. La partie révolutionnaire et nivelleuse, qui rêvait une république—l'étiquette d'un pareil mot ne recouvrant que la tyrannie la plus hideuse de toutes—le despotisme irresponsable des multitudes. Plusieurs des constitutionnels de la partie première se sauvèrent en 1778 en se ralliant à la troisième partie—la partie loyaliste. Cette partie avait un esprit d'attachement servile au gouvernement britannique, même en dépit des actes tyranniques et inconstitutionnels de ce gouvernement. Ces plusieurs constitutionnels royalistes ne se ralliaient à cette partie qu'après que le gouvernement britannique eut prôné, par l'Acte du Parlement de 1778, de respecter les droits et les chartes de la constitution des colonies.

En février 1871, sir Henri Clinton, avec l'autorité du Roi, donna une commission a former un conseil pour les " Associated Loyalists of America," à William Franklin, gouverneur de New Jersey ; J. S. Martin, gouverneur de North Carolina ; général Timothy Ruggles, Massachusetts ; Daniel Coxe, G. Ludlow, Edward Lutwyche, George Romer, George Leonard, Anthony Stewart et Robert Alexander.

De 1778 à 1782, les " Loyalistes Associés " formèrent un gouvernement eux-mêmes dans la province de la Georgie, fondé sur l'ancienne constitution de cette province, en

chassèrent les révolutionnaires et défendirent leur ville principale (Savannah) des assauts de leurs ennemis; ils mettaient en 1780 la province en paix du Roi par leurs commissaires et, après la reddition de lord Cornwalllis avec son armée anglaise à Yorktown en 1782 (un événement qui termina la guerre), ils offrirent à tenir la province contre toute aggression révolutionnaire, mais le gouvernement anglais avait déjà fait une capitulation de tous ses droits dans les colonies, jadis anglaises—même dans la Georgie, sans le consentement des Loyalistes Associés, qui y étaient victorieux !

En 1783, et pour plusieurs années, les familles loyalistes avec des familles royalistes, se réfugièrent au Canada contre la tyrannie de la démocratie triomphante dans les anciennes colonies. Unissant avec les royalistes français du pays en Canada, qui avaient porté les armes et pris une part principale dans la lutte pour le Roi et la Constitution de 1775-83, ils obtinrent de la Couronne par l'Acte (Loyaliste) de Québec de 1789 un renouvellement de leurs droits de préséance semblable à un ordre de noblesse dans l'état.

Cet acte dit : "Conseil de Québec, 9 nov. 1789, en présence du gouverneur lord Dorchester et des conseillers, les hons. W. Smith, Hugh Finlay, T. Dunn, J. G. C. de Léry, F. Baby, Charles de Lanaudière, Lecomte Dupré, etc.

"Sa seigneurie intima au conseil que c'est son vouloir d'accorder "une distinction" aux familles qui avaient adhérée à l'unité de l'empire et s'étaient ralliées à l'étendard royal en Amérique avant le traité de séparation de 1783... Le conseil consentit et ordonna que les bureaux des registres des terres de la Couronne (Land-Boards) prissent soin de conserver un registre de toutes les personnes de la dite description afin que leur postérité pût être distinguée des autres colons." Mais ces registres à présent sont incorporés avec ceux du Collège des Armes du Canada et les descendants en noms de famille des officiers de ces registres appartenant en outre à une famille armoriale sont admis à la noblesse seigneuriale du pays avec la "distinction" decrétée par cet acte, de banneret de

Québec de l'Empire-Uni sous la présidence héréditaire de la famille Dorchester. Le président des bannerets depuis 1908 est la baronne de Dorchester, qui a donné une décoration magnifique aux membres des ordres confédérés dans l'Ordre Aryen et Seigneurial de l'Empire et enregistrés au collège des armes du Canada.

Les Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alumnale dans les Archives du Collège des Armes du Canada.



Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, "Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

DENYS DE LA THIBAUDIERE

Seigneurs de Bonnaventure, de Fronsac, de St-Simon, de La Ronde, de la-Trinité.

Armes : De gueules à la grappe de raisin d'argent; L'écu timbré de la couronne de comte, supporté par deux cerfs. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean Denys, natif de Honfleur. Il était un des plus audacieux et expérimentés des navigateurs de France. En 1504, il avait fait une expédition aux côtes de Brésil ; "il est le premier des Normands qui aborda à Terreneuve d'une manière authentique." (Dionne. En la Nouvelle France," p. 107). Il est l'auteur d'une carte du grand golfe du Canada (Saint-Laurent) en 1506. On retrouve son nom dans un manuscrit du XVe siècle, intitulé : "Registre de la charité et confrérie fondée en l'église Notre-Dame de Honfleur" en 1547. Le nom y paraît de son fils Jehan de son petit-fils aussi un Jehan et de son arrière-petit-fils, un autre Jehan. Ce dernier avait un fils, le capitaine Jehan Denys, marié à Marguerite, fille de David Forsyth, Seigneur de Dykes en Ecosse et vicomte de Fronsac en France.

Pierre Denys, un des fils du grand explorateur, s'établit à Tours en Touraine, et devint intendant des finances de Tours. Son fils :

Mathurin Denys, sieur de la Thibaudière, était capitaine des gardes du roi. On raconte que le 7e jour de mai 1589, le roi Henri III, étant assiégé dans la ville de Tours par le duc de Mayenne, général de la Ligue, était obligé de faire marcher tout, même ses gardes, contre le duc, sauf Denys qui devait garder le roi. Denys fut tué à son poste par les ennemis. Le roi lui fit l'honneur de sa présence aux funérailles, le corps de Denys étant accompagné jusqu'au tombeau à Saint-Symphorien par les gardes royaux. Il épousa Mlle Aubert. Son fils :

Jacques Denys, sieur de la Thibaudière, était un officier de distinction dans l'armée d'Henri III, ayant succédé à son père dans la garde royale. Il épousa Marie, fille de Hugues Cosnier de Beseau, dont le fils était Emilien Cosnier, un des cent gentilshommes du roi. Ses fils :

I Nicolas Denys, né à Tours en 1598. Lui et ses frères héritèrent du capitaine Jehan Denys, de Honfleur, leur parent (qui avait épousé Marguerite Forsyth de Fronsac), de ses droits dans la Nouvelle France. Il partit en 1632 avec une commission militaire dans la suite de Isaac de

Launoy, chevalier de Razzili, vice-amiral de France, récemment nommé gouverneur de l'Acadie. Il devint gouverneur lui-même par commission du roi du 30 janvier 1654. Il établit deux colonies : une à Chedabouctou et et l'autre à St-Pierre. Il avait la concession de presque toute l'île du Cap-Breton, hors les établissements militaires. Charlevoix, dans son histoire de la Nouvelle-France, dit de lui qu'il était le mieux instruit des gouverneurs du pays. Il est auteur de la première histoire en français de l'Amérique du Nord, ayant publié à Paris en 1672 son ouvrage intitulé " Histoire de l'Amérique Septentrionale ", et un autre, " Avec une Histoire Naturelle du Pays." Par recommandation de Talon, comte d'Orsainville, et intendant de la Nouvelle-France, le titre de Fronsac lui fut concédé en 1676. Il épousa, en France, Marguerite de la Faye. De ses deux enfants :—I Richard, vicomte de Fronsac, gouverneur de Gaspésie, obtint une concession de quinze lieues sur la Miramichi, érigée en seigneurie en 1691. Son fils et ses enfants périrent d'une épidémie en 1732, et son successeur était l'honorable Mathieu Forsyth. II Marguerite, fille de Nicolas, le gouverneur, épousa son cousin, le capitaine James Forsyth, petit-fils de David Forsyth, Seigneur de Dykes en Ecosse et de Fronsac en France, à Honfleur en 1650, le titre de Fronsac reste avec leur postérité.

II Jacques-Denys (frère de Nicolas), capitaine des troupes, quartier-maître général des armées du roi, tué à Candie, dans l'armée navale des Vénitiens.

III Henri Denys (frère de Nicolas), tué en Italie dans le régiment des gardes du roi.

Simon Denys, aussi frère de Nicolas), sieur de la Trinité en Canada, né à Tours en 1599. Capitaine dans le célèbre régiment Carignan-Salières envoyé au Canada par le roi Louis XIV en 1666, enrôlé dans la Noblesse du Canada en mars 1668, par ordre du roi sur requête de l'intendant royal, Talon. Il était aussi receveur général pour la compagnie de la Nouvelle-France à Québec. Il épousa en France, en 1630, Jeanne du Breuil-sœur du sieur du Breuil, procureur

du roi au Gréniel à Sel de Tours. En seconde noce, il épousa Françoise du Tertre (1643). Ses enfants :

I Pierre, à suivre.

II Charles, sieur de Vitré.

III Françoise, née en 1644, mariée à Michel Le Neuf, sieur du Hérisson.

IV Catherine, née en 1646.

V Paul, sieur de St-Simon.

VI Marguerite née en 1651, mariée à Michel Cressé.

VII Barbe, née en 1652, mariée à Antoine Pecody-Contrecœur, etc.

Pierre Denys (fils aîné), sieur de la Ronde né à Tours en 1631). En Canada, il était grand-maître des eaux et forêts. Il épousa, à Québec, en 1655, Catherine Le Neuf de la Vallière, fille de Jacques Le Neuf, sieur de la Poterie, gouverneur de Trois-Rivières, qui, après la mort du gouverneur de Mezie, devint administrateur du pays au nom du roi ; sa femme était Marguerite Le Gardeur de Tilly. Il est mort en 1708. Ses enfants :

I Marguerite Renée, née aux Trois-Rivières en 1656, mariée à Thomas de la Nouguère et en seconde noce, à Jacques Alex. de Fleury.

II Jacques, né en 1657.

III Simon Pierre, à suivre.

IV Marie Angélique, née en 1664, mariée à Charles Aubert.

V Claude, né en 1663.

VI Françoise, née en 1644, mariée à Guillaume Bonthier, en seconde noce à Nicolas D'Ailleboust, sieur de Menteth, de la famille du gouverneur.

VII Marie Charlotte, née en 1668, mariée à Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, où il bâtit le château de Ramezay en 1705.

VIII Marie-Louise, née en 1671, mariée à Pierre D'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, de la famille du gouverneur.

IX Louis, sieur de la Ronde, né en 1675, marié à Louise Chartier de Lotbinière (à suivre).

X Anne Ursule, née en 1677, mariée à François Aubert.

Simon Pierre Denys, chevalier de Bonnaventure, né en 1659, chevalier de l'ordre de St-Louis, capitaine de frégate, gouverneur de Port-Royal en Acadie en 1689. Il vainquit les vaisseaux de guerre anglais partout, jusqu'au port de Boston. Il épousa, en 1686, Geneviève Couillard, de l'Espinay, des Essars, de Beaumont, fille de Louis, sieur de l'Espinay, et en seconde noce, Jeanne Janière, de Homburg. Son fils :

Claude E. Denys, chevalier de Bonnaventure, chevalier de St-Louis, amiral de France, et major commandant le bataillon au Cap-Breton. Il revint en France après la cession du Canada à l'Angleterre, avec le gouvernement général des troupes. Il meurt à Rochefort des suites de blessures reçues au siège de Louisbourg. Il épousa sa cousine, en 1748, Louise, fille de Louis Denys, sieur de la Ronde, et de Mlle Louise Chartier de Lotbinière. Son fils :

Claude Charles Denys, chevalier de Bonnaventure, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, né le 15 octobre 1749, électeur de la noblesse d'Aunis en 1789, mourut en émigration en 1801. Il avait épousé Pélagie de Butler en 1790. Ses fils :

I Amédie (à suivre).

II Adolphe, né en 1799, mort en 1871.

Amédée Denys, chevalier de Bonnaventure, né en 1796, chevalier de la Légion d'honneur, et de Charles III d'Espagne. Il épousa Mlle Laurisseau. Ses fils :

I Charles (à suivre).

II Achille, né en 1832, marié à Emilie de Montlaur, de Bonnecarère, eut trois enfants : 1er Charles, marié à Mlle de Chauvigny, 2e Marie Louis et 3e Eugénie.

III Eugénie, née en 1832, mariée à M. de Chüner, eut une fille, Zénobie, mariée en 1886 à M. le comte de Nucheze.

Charles Denys de Bonnaventure, mort en 1871. Trésorier de la marine en 1830, il épousa Clémence de Villeron de Courson. Son fils :

Louis Denys de Bonnaventure, né en 1860, marié en 1886 àMarthe de la Ro chelrochrd. Ses enfants :

Jean, né en 1889. Elizabeth, née en 1887.

DENYS DE LA RONDE

Louis Denys, sieur de la Ronde, fils de Pierre Denys de a Ronde et de Catherine Le Neuf de la Poterie, enseigne, capitaine dans la marine, commandant au Port-Royal en Acadie ; envoyé auprès des colonies de la Nouvelle-Angleterre en 1711. Il épousa, en 1709, à Québec, Marie Louise, fille de René Louis Chartier, seigneur de Lotbinière, membre du Conseil supérieur de Québec. Ses enfants :

I François Paul Denys, sieur de la Thibaudière, né en 1722, officier, marié à Marguerite, fille de Alex. Celles-Duclos, sieur du Sailly, juge civil et criminel à Montréal.

II Philippe Denys de la Ronde, capitaine d'un détachement de marins, marié à Québec, en 1753, à Louise Marguerite, fille de Jean B. Gaillard, fils de Guillaume Gaillard, seigneur de l'Isle et comté de St-Laurent.

III Pierre Denys, chevalier de la Ronde, chevalier de St-Louis, né à Québec le 11 novembre 1726, major des troupes envoyées dans la Louisiane. Il épousa Madeline, fille d'Ignace F. de Broutin, capitaine ingénieur, envoyé de France dans la Louisiane ; il était parent du marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur français du Canada. Avant son mariage avec de la Ronde, elle avait épousé le lieutenant Louis Xavier Chalmet de Lino. Ses enfants :

I Louise, née en 1758 à la Nouvelle-Orléans, mariée à don André Almonaster y Roxas, natif de Mayrena, Andalousie, en Espagne, né en 1725, chevalier de l'Ordre royal de Carlos III, colonel dans la Louisiane, lieutenant royal et acalde del Cabildo. Son père était don Miguel Jose Almonaster et sa mère donna María Juanna de Estrada y Roxas,—les deux de noble naissance. Don Almonaster est enterré en face de l'autel Saint-François d'Assise, au-dessus d'une feuille de marbre sur laquelle sont inscrits son nom, le blason de sa famille, ses honneurs royaux et l'énumération de ses dons magnifiques.—Il avait fondé la cathédrale St-Louis, le palais de justice, le presbytère et plusieurs écoles pour les enfants, et l'hôpital pour les lépreux. Il avait une fille,

Michela Leonardo, née en 1795, mariée à Joseph C. Delfau de Pontalba, lieutenant dans la marine française, commandant aux Côtes des Allemands sur le Mississipi, après, général de division dans l'armée de Napoléon Ier et fils de Xavier Delfau, baron de Pontalba et officier dans les armées d'Espagne.

II Marie Thérèse, née en 1759, mariée à don Juan Pieto, à la Nouvelle-Orléans.

III Marguerite, née en 1761.

IV Pierre Denys de la Ronde, né à la Nouvelle Orléans en 1762, lieutenant dans le régiment royal de la Louisiane, commandant, civil et militaire de la paroisse St-Bernard, alcade del Cabildo (1798-1803), colonel du régiment royal et commandant en chef des troupes de la Louisiane à la bataille de la Nouvelle Orléans (1814), gagnée par les troupes de la Louisiane contre l'armée anglaise. Le plan de a bataille fut projeté par lui et ordonné par le général Jackson. Il était membre de la convention constitutionnelle de l'Etat en 1812. Il épousa, en 1788, Eulalie, fille de Louis Alex. Gerbois, officier dans l'armée française. Ses enfants :

I Eulalie, née à la Nouvelle Orléans, en 1788, mariée à Gabriel Eréville Villeré, colonel du 3e régiment de la Louisiane à la bataille de la Nouvelle-Orléans, fils du major-général Jacques P. Villeré, 2e gouverneur de la Louisiane.

II Elisabeth Celèstes, née en 1792, mariée à Maunse White, colonel dans la guerre du Mexique de 1846, et sénateur de l'Etat de la Louisiane.

III Heloïse, née 1792.

IV Manette, née en 1799, mariée au général Casimir Lacoste.

V Pepite, née en 1799.

VI Adélaïde Adèle, née en 1803, mariée à l'hon. Joseph Adolphe Ducros.

NOTE.—Le régiment royal de la Louisiane fut ordonné par le roi Charles III d'Espagne en 1764. M. le comte de Unzaga en était le premier colonel et don J. Estecheria était son successeur.

L'industrie nationale

Mon cher directeur,

Il n'y a pas que la question irlandaise qui intéresse vos lecteurs. Ainsi, je reçois à tout propos et à tous moments les lettres les plus étranges, et aussi les plus intéressantes, sur diverses matières, qui prouvent jusqu'à l'évidence que dans tous les domaines de l'activité humaine nous sommes, sans nous en douter, les artisans de notre propre déchéance. La question irlandaise elle-même qui nous cause en ce moment tant de soucis n'a pas d'autre cause que cette apathie inlassable qui nous laisse indifférents devant nos propres intérêts et qui, depuis des années, nous fait sans cesse tendre le dos à tous ceux qui veulent bien se donner la peine de nous tondre. Et Dieu sait si on nous tond ! Vous avez montré que la crise dont a souffert l'Université d'Ottawa n'était pas due au seul esprit envahisseur de l'élément irlandais, mais qu'elle était due en grande partie à ceux qui, pouvant tout conserver, ont subi toutes les conquêtes et cédé devant tous les empiétements.

Un journaliste de Montréal, il y a un peu plus d'un an, a soulevé une jolie tempête avec un seul article conseillant un emploi plus judicieux des capitaux canadiens-français comme force économique nationale, en engageant ses compatriotes à créer pour leur profit la force financière qui fait en somme toute l'influence anglaise. Et pourtant il avait raison. Aussi, pour le combattre a-t-on dû dépasser sa pensée et prendre à la lettre un conseil qui demandait tout simplement un peu de discernement dans son application.

Ce qui est vrai du rôle des capitaux canadiens-français ne l'est pas moins de notre industrie nationale. Du reste, qui dit industrie dit capital, clientèle, etc.

C'est dans cet ordre d'idées que la lettre suivante trouvée dans mon courrier, parmi une foule d'autres, pose un problème qui mérite une étude et une publicité que vous ne lui refu-

serez pas! Il suffit, d'ailleurs, d'exposer une foule de maux dont nous souffrons pour que le remède à appliquer saute à l'esprit spontanément, sans effort. Et les plus intéressés, les plus mêlés à la discussion souvent, sont les premiers à dire : "Ma foi, nous n'y avions pas pensé !"

Le chef d'une maison canadienne-française importante m'écrit donc ce qui suit :

"Monsieur,—Votre franc-parler me porte à attirer votre attention sur un fait d'une importance considérable. Et quelque soit la surprise que cela vous cause, je puis vous assurer que vous seriez étonné bien davantage si je vous donnais en même temps tous les chiffres et tous les noms qui en démontrent la véracité. Mais le fait est assez connu pour qu'il soit nécessaire de trop insister. Je me contente d'ajouter les considérations qui découlent comme de source.

"Par ce temps de croisade d'action sociale où l'on nous prêche, avec beaucoup de raison, l'union des bonnes volontés et l'organisation des catholiques, nous croyons de notre devoir, dans l'intérêt de notre race, pour assurer son développement économique duquel dépend la prospérité de nos institutions, pour maintenir la foi dans les âmes et garder la confiance du peuple envers notre clergé, de signaler un certain état de choses qui nous peine grandement et faire appel à un esprit de justice qui sur tous les autres points est rarement pris en défaut.

"Vous n'ignorez pas que notre jeune pays est encore à sa première période de formation ; que le commerce et l'industrie chez nous sortent à peine de l'enfance et que les Canadiens-Français, qui n'ont pas eu comme les Anglais arrivant ici les capitaux et l'entraînement pratique de la mère-patrie pour se lancer dans les affaires, mais qui ont dû tout improviser, ont besoin avec toutes leurs ressources, de l'appui, des conseils et de l'encouragement des leurs, concours indispensable que l'on trouverait dans un esprit national bien éclairé.

"Ce qui nous peine c'est de constater que plusieurs communautés religieuses, des institutions de charité, des fabriques de nos paroisses des villes et des campagnes de la province de Québec, qui savent tendre la main et faire appel à la charité des catholiques de ce pays, surtout des Canadiens-Français, se servent de l'argent ainsi obtenu pour acheter des maisons anglaises protestantes, des francs-maçons et même, sans le savoir, sans doute, des Juifs, lesquels s'enrichissent de nos efforts ainsi dispersés, augmentent d'autant leur puissance contre nous et nous ignorent ensuite quand nos maisons pour-

raient leur procurer, à conditions égales, les mêmes marchandises.

"C'est pénible à constater, surtout quand on a travaillé pendant nombre d'années, de concert avec plusieurs autres maisons canadiennes-françaises et catholiques, à conquérir notre place dans le champ de l'activité humaine pour produire et fournir à toute notre population ce dont elle peut avoir besoin et en même temps donner de l'ouvrage à nos ouvriers, de voir nos efforts paralysés. Et nous qui avons fait une œuvre nationale autant qu'une entreprise financière malgré des débuts humbles et un capital limité, nous sommes encore exposés à l'oubli ou au dédain des nôtres plus portés à s'extasier devant la grandeur et la magnificence d'établissements anglais, francs-maçons ou juifs, qu'à reconnaître et à encourager l'humble initiative de leurs compatriotes et coreligionnaires.

"Nous comprenons, et vous le comprenez de même facilement, que dans de pareilles conditions, nous puissions paraître inférieurs à nos concurrents anglophones, mais alors, si cette chose peut être constatée sérieusement, ne serait-ce pas un acte de charité bien comprise de la part de ces institutions, dont quelques-unes ont pour mission d'enseigner au peuple, de nous indiquer en quoi nos produits nationaux sont inférieurs aux autres. Ne serait-ce pas là une excellente occasion de nous apprendre ce que nous sommes pardonnables d'ignorer encore, et de faire ainsi œuvre d'action sociale très utile et très patriotique, avant de s'adresser aux maisons étrangères.

"D'ailleurs, ces maisons étrangères n'ont guère de titres à ces faveurs, et elles le savent. Aussi font-elles très adroitement et très assidûment le siège de nos communautés. Elles ne contribuent en rien à ces œuvres, ne soutiennent guère notre classe ouvrière, pauvre mais honnête, qui chôme dans nos villes alors que l'argent des catholiques répand l'activité et l'abondance dans les établissements étrangers. Elles font miroiter les gros escomptes plus fictifs que réels, emploient même le plus souvent des Canadiens-Français comme solliciteurs et vont jusqu'à offrir, nous le savons, des commissions souvent considérables au tiers qui veut leur faciliter l'entrée de nos communautés, quitte à se reprendre sur la quantité, la qualité ou le prix des articles vendus.

"Si quelqu'un disait que le Canadien-Français n'a pas de cœur, qu'il est égoïste, elles seraient légions les voix qui s'élèveraient même dans les milieux où on le méconnaît le plus dans les questions d'affaires pour opposer à ses détracteurs le plus énergique démenti. En effet, on ne fait pas en vain appel

aux Canadiens-Français. Nos bourses s'ouvrent toujours à l'appel de nos pasteurs : riches et pauvres, nous versons généreusement et joyeusement le secours demandé.

"Ce n'est pas à vous, monsieur, que nous apprendrons que nos communautés religieuses, nos patronages, nos hospices, en un mot, tous les établissements de charité et d'enseignement de notre ville sont soutenus en grande partie par ses négociants.

"Les différentes communautés religieuses qui nous sont venues de l'ancienne mère-patrie ont trouvé chez nous l'accueil le plus chaleureux et sur ce point je ne chercherai même pas à rappeler ce que nous avons fait dans ces circonstances. Ce qui a été fait est assez connu pour nous donner le droit de demander si nous avons été payés de retour.

"A force de moisonner on épuise la meilleure terre et si l'agriculteur ne rend pas au sol ce que des moissons successives lui ont enlevé il s'expose à de graves conséquences sinon à la ruine

"Nous admettons volontiers, et nous sommes heureux de le reconnaître, que les services rendus par nos admirables institutions de charité valent bien les aumônes données. Mais ne serait-ce pas tarir les sources mêmes de la charité, compromettre la permanence de ces institutions, affaiblir la confiance dans la sûreté de jugement et l'esprit de justice de ceux qui les dirigent, que de négliger d'adopter une politique qui serait à la fois un acte de reconnaissance et une mesure de protection nationale?

"Certains vont se scandaliser de cette franchise avec laquelle j'expose une situation grosse de périls pour notre organisation sociale. Soyez certain, monsieur, que les plus prompts à protester ne seront pas les plus prompts à vider leur bourse dans l'escarcelle du pauvre. J'aurais pu comme bien d'autres flagorner nos chefs hiérarchiques et miner en dessous leur autorité ou encore fournir des fonds à ceux qui les combattent. Ce n'est pas mon genre. Même après cette lettre on ne s'apercevra pas que la contribution de notre maison aux œuvres de charité a diminué d'un sou ; on pourra même continuer à lire nos annonces dans une foule de publications qui vont porter leur clientèle ailleurs sans se demander s'il serait possible de trouver ce qu'il leur faut, même à chance égale, dans des maisons canadiennes-françaises. Tout ce que je demande, c'est qu'on apporte un remède à ce que je crois être un vice de notre organisation. Et c'est parce que je m'intéresse au splendide mouvement d'action sociale vers lequel on pousse les Canadiens-Français que je leur de-

mande d'exercer *l'action sociale directe et pratique* et d'inaugurer enfin pour notre industrie nationale cette coopération discrète qui a mené le commerce anglais à la conquête du monde.

"On aura beau dire qu'il n'y a pas de sentiment en affaires, tout le monde comprend que cette parole n'est pas tout à fait vraie.

"Nos gouvernements, nos corporations municipales nous en donnent la preuve : les premiers en n'admettant pas de travailleurs étrangers ; les seconds en exigeant des entrepreneurs l'emploi exclusif des ouvriers de leurs villes et d'après une échelle minima de salaires. Pour notre part, nous croyons aussi que le titre de canadien-français et catholique est un lien suffisant pour nous unir et nous protéger dans le domaine économique tout autant que dans le domaine national."

Cette lettre n'est pas le fait d'un négociant déçu, et si elle demande quelque chose c'est qu'on y réfléchisse. D'ailleurs elle fait beaucoup plus que de montrer l'irréflexion en affaires dans un genre particulier. Elle met le doigt sur une plaie béante, elle montre un défaut général. Et, pour un négociant qui a pris la peine de nous écrire ses griefs, il en est cinquante qui nous ont raconté la même chose en mettant d'autres acheteurs en cause, et il en est des centaines qui gardent le silence mais pourraient en dire tout autant.

M. Sylva Clapin a parlé dans ses "Sensations de Nouvelle France" de notre esprit colonial. C'est cet esprit rétrograde et routinier qui nous porte à admirer outre mesure nos voisins et à négliger les moyens qui nous feraient leurs égaux dans le commerce comme nous sommes leurs égaux dans beaucoup de choses et leurs supérieurs dans beaucoup d'autres.

Il est un fait que je n'ai jamais pu m'expliquer. Plusieurs grosses fortunes ont été faites dans l'industrie du bois par des Anglais arrivés sans le sou dans la province de Québec et cela dans l'espace de quelques années. Parmi ceux qui, dans la même industrie, et trop souvent à même le domaine national, s'enrichissent actuellement sous nos yeux, combien de Canadiens-Français comptez-vous ? Les plus chanceux parmi les nôtres se contentent encore de ramasser les miettes qui tombent de la table de spéculateurs qui avant de couper un pied de bois

sur les terres de la Couronne n'auraient pas pu acheter une paire de chevaux à crédit.

Question d'initiative, direz-vous ? Pour une large part, sans doute ; mais aussi question de prévoyance et de saine précaution. Il n'est pas normal que les négociants canadiens-français soient à peu près au même point qu'il y a cinquante ans, que nos industriels soient encore, par notre faute, à la merci des grandes maisons de la métropole ou encore des maisons anglaises des provinces voisines.

Le projet de remanier le tarif entre le Canada et les Etats-Unis a mis en branle tout le mécanisme économique de l'Empire. Pourquoi serions-nous moins jaloux de nos propres intérêts ? Il est bien sûr qu'ayant à traiter avec un peuple essentiellement commerçant notre prestige ne pourra que s'accroître par la discrétion sagement patriotique que nous mettrons à distribuer nos capitaux et notre clientèle.

A ceux qui seraient tentés de croire que nous prêchons de boycotter les maisons anglaises nous ferons remarquer que nous ne demandons rien de tel. Nous ne demandons pas autre chose pour le commerce canadien-français que la part qui lui revient de droit dans une province aux neuf-dixièmes canadienne-française, que les nôtres achètent de leurs maisons canadiennes-françaises, à chance égale, avant d'aller ailleurs tout comme les Anglais ou les Juifs achètent de leurs compatriotes avant de s'adresser à d'autres.

Par exemple, on serait étonné de la comparaison entre les achats de Québec dans Ontario et les achats d'Ontario dans Québec.

Dans la province de Québec, les banques canadiennes-françaises devraient être à la tête de toutes les autres. Qu'est-ce qui arrive ? Pour $10,000,000, que nous avons dans nos propres institutions nous en avons $40,000,000, dans les institutions anglaises. C'est une anomalie. Les affaires iraient tout aussi bien si les rôles étaient inverses, et dans le commerce comme dans les autres sphères nous serions les maîtres chez nous.

On peut voir que l'industriel qui vient de nous signaler quelques cas particuliers à son genre de commerce, a soulevé une question bien autrement grave. **Michel Renouf**

Encombrement des professions libérales et le fonctionnarisme

Les journaux nous annonçaient l'automne dernier que les collèges classiques et les séminaires de la province de Québec, ont tous été obligés de refuser des élèves à la rentrée des classes en septembre dernier. Le nombre en était trop grand et ces maisons trop petites. Ceux qui trouvent que notre peuple n'a rien à envier aux autres se réjouissent et crient bien haut cet exemple, mais ceux qui connaissent le but de cette course à l'instruction classique déplorent sincèrement cet état de choses, parce qu'ils savent que tous ces enfants que l'on dirige ainsi vers nos collèges sont destinés soit aux professions libérales, soit au fonctionnarisme.

Déjà les professions libérales sont encombrées et il est pénible de constater dans quelle position difficile se trouve le jeune médecin, le jeune avocat ou le jeune notaire qui vient de recevoir ses diplômes.

C'est une plaie de notre époque. C'est un mal endémique qui affecte tous les petits Canadiens-Français venant au monde, ou du moins leurs parents joyeux de leur naissance.

Du temps des fées, ces aimables et chimériques personnes se réunissaient auprès des berceaux pour mettre sur l'oreiller du nouveau-né un des dons de leur mystérieuse puissance. "Tu seras beau, disait l'une ; riche, ajoutait l'autre ; bon, gracieux, spirituel, heureux, aimé..." et l'on s'efforçait à ne pas déplaire à la méchante Carabosse et à ses satellites et de conjurer tout mauvais sort. Toutes les porteuses de baguettes magiques d'autrefois se confondent aujourd'hui en une seule qui dépose, sur le lit minuscule où piaille le petit bout de Canadien-Français, tout frais éclos, ce souhait qui résume tous les bonheurs : "Tu seras instruit : par conséquent, curé, peut-être, ou encore avocat, notaire,

médecin, sinon, tu seras pour le moins fonctionnaire, "écrivain au parlement."

Etre curé, avocat, notaire, médecin, fonctionnaire, paraît à un nombre extraordinaire de familles le but suprême de la vie humaine et le comble de la félicité. Nourri dans cette idée, qu'on ne cesse de faire miroiter, l'enfant dès qu'il a une ambition n'a pas d'autre ambition, et il ne voit rien d'autre qui pourrait lui convenir, il veut et il sera monsieur le notaire, monsieur le docteur ou monsieur le curé.

C'est ce qui fait que les professions libérales sont encombrées ; qu'un grand nombre de nullités... médicales ou légales—grâce aux examens faciles, de parfaits ignorants, sont reçus médecins, avocats ou notaires—sont obligées de faire des petites bassesses et mêmes de petites infamies vivre ; qu'un grand nombre de personnes vont se ruiner pour devant les tribunaux où elles ont été conduites par des avocats qui n'ont jamais compris un texte de loi ; que des notaires rédigent des testaments qui sont de véritables nids à procès et qui aboutissent à la ruine complète des héritiers, sans toutefois parvenir à déchiffrer devant les cours ce que l'on a bien voulu dire dans ces testaments ou actes notariés ; qu'un nombre incalculable d'enfants sont expédiés *ad patres* par d'obscures ténébrions à qui l'on a permis de se dire "docteur".

Le tableau est tellement noir que l'on serait tenté de croire à de l'exagération.

Par leur incompétence ces avocats, ces médecins, ces notaires, etc., sont bientôt abandonnés des quelques clients qui ont cru devoir les encourager, et ils viennent alors se joindre à l'armée des quémandeurs de place du gouvernement. Pourtant ces derniers sont déjà trop nombreux, car tout individu mâle et même femelle, puisque certains départements regorgent de femmes, approchant de sa majorité se considère apte à remplir sur la terre une mission administrative et accable de ses sollicitations les élus du pays aux divers degrés, lesquels à leur tour encombrent de

leurs recommandations les ministres des différents services du gouvernement.

De deux choses l'une : ou les candidats, augmentés des ratés des professions libérales, sont nommés ou ils ne le sont pas. Dans ce second cas, comme ils ne mettent pas en pratique le principe de Molière : " On désespère alors qu'on espère toujours ", et qu'ils sont convaincus qu'un jour ou l'autre, ils se réveilleront fonctionnaires, ils négligent leur métier d'origine, ou ne travaillent plus que juste le strict nécessaire, quand ils ne vivent pas en parasites aux crochets de leurs parents. Peu à peu, ils s'étiolent moralement, au moins dans le mépris de l'état qu'ils exercent momentanément, croient-ils, et dans l'énervement d'une perpétuelle attente. Que si, plus heureux, ils sont casés, les voilà manœuvres officiels ou ronds-de-cuir, abandonnant la terre nourricière dont, malgré le progrès des machines, de vastes espaces restent en friche et en forêt, tandis qu'eux peuplent les villes de leur nullité encombrante, les bureaux de leur oisiveté rétribuée et leur famille de dégénérés.

Pour quiconque a eu à fréquenter, à un titre ou à un autre, les officines administratives, il est hors de doute que la somme du travail qu'y s'y accomplit serait aussi bien faite, sinon mieux, en supprimant deux employés sur trois, et celui qui resterait serait mieux payé. Résultat : avantage qui lui donnerait des ressources suffisantes au lieu d'un salaire de famine qui en fait un crève-la-faim, et économie de 50% pour le budget. Si vous multipliez cette économie par le nombre formidable des employés de tous ordres, vous verrez à quel chiffre vous arriverez.

J'en ai eu des exemples typiques sous les yeux, un entre autres. Je connais un homme jeune encore, d'extraction très modeste, qui est employé dans un ministère que je nommerai pas, pour ne pas nuire à cet estimable bureaucrate. Il s'en va chaque matin à son bureau à dix heures, il emporte un roman sous son bras ainsi qu'une botte de journaux pour charmer ses loisirs certains. A midi il va dîner. Il rentre à deux heures, fume sa pipe de tabac cana-

dien en devisant avec ses deux compagnons de bureau, tandis qu'un quatrième dans un coin les supplie de ne pas le distraire par leurs histoires. Il a du travail à livrer; c'est toujours le même qui a l'ouvrage. Alors mon homme jeune encore, sommeille pendant quelques minutes et se plonge ensuite, la conscience tranquille, dans son roman, jusqu'à cinq heures, où le bureau ferme. Total: cinq heures de travail apparent pour lesquelles le gouvernement lui alloue mille piastres par année. Çette somme lui permet de vivre béatement, uniformément, niaisement, inutilement. Il a dans son bureau trois collègues dont deux en font tout autant et émargent pour la même somme; le quatrième, celui qui fait le travail, n'a que huit cents piastres par année: on a oublié de l'augmenter avec les autres, il n'a pas eu le temps de faire les démarches nécessaires auprès des députés, des cabaleurs, des influences qui comptent auprès de son ministre, et ses compagnons de bureau se sont bien tenus de l'avertir que le ministre était prêt à augmenter les salaires, de crainte que leur augmentation en fût diminuée d'autant. Un seul des quatre, payé deux mille piastres, serait à l'aise et produirait tout autant. Le Gouvernement, c'est-à-dire notre bourse, y gagnerait dix-huit cents piastres et nos dignes ronds-de-cuir feraient, comme leurs papas, des chapeaux, des culottes et des chaussures pour leurs concitoyens, ce qui serait infiniment plus utile que ce qu'ils font.

Mais ils ne seraient pas "M. l'employé." Quand ils vont en congé chez eux, leurs compatriotes ne les salueraient pas avec déférence, croyant voir en lui un reflet de la puissance publique et, lorsqu'il est à sa sinécure, son père ne pourrait pas dire avec orgueil: "Mon fils est écrivain au gouvernement, c'est un monsieur à c't-heure."

Charles Bourguoin

Mensonge de chien

J'avais en lui une confiance aveugle depuis longtemps. Nous nous aimions. C'était un chien mouton. Il était blanc, avec une calotte brune. Je l'avais appelé Pierrot.

Pierrot grimpait aux arbres, aux échelles! Fils de bateleur, peut-être, il exécutait des tours de force ou d'adresse inattendus. Il était amoureux d'une boule de bois grosse comme une bille de billard; il nous l'avait apportée un jour, et, assis sur son derrière, il avait dit: " Lance-la-moi bien loin, dans la broussaille... Je la retrouverai, tu verras!" On le fit. Il réussit à merveille dans son projet. Il devint alors très ennuyeux; il disait toujours: " Jouons à la boule!"

Il entrait dans le cabinet de travail de son maître, brusquement, quand il pouvait, avec sa boule entre les dents, se mettait debout, les pattes de devant sur la table, au milieu des paperasses, des lettres précieuses, des livres ouverts: " Voilà la boule... Jette-la par la fenêtre, j'irai la chercher. Ça sera très amusant, tu verras, bien plus amusant que tes papiers, tes romans, tes drames et tes journaux!..."

On lançait la boule par la fenêtre... Il sortait... Mais non, on l'avait trompé, le bon Pierrot! Et à peine était-il dehors, que la boule prenait place sur la table, en serre-papier. Pierrot, au dehors, cherchait, cherchait... Puis, revenant sous les fenêtres: " Eh! là-haut! l'homme aux papiers! Ouah! ouah! Voilà qui est un peu fort! Je ne trouve rien! C'est donc qu'elle n'y est pas... Si un passant ne l'a pas prise, alors, pour sûr, tu l'as gardée!"

Il remontait, fouillait du nez dans les poches, sous les meubles, dans les tiroirs entr'ouverts, puis tout à coup, de l'air d'un homme qui se frappe le front, il vous lorgnait: " Je parie qu'elle est sur la table!..." On se gardait bien de parier puisqu'elle était, en effet, sur la table... D'un coup d'oeil intelligent, il avait suivi votre regard... Il apercevait

sa boule... Pour la cacher encore, on l'enlevait d'une main brusque... et alors, oh ! alors, bonsoir le travail ! C'étaient des parties de gaieté extravagantes ! Il sautait après la boule, voulait l'avoir à tout prix, suivait vos moindres mouvements, ne vous quittait plus, toujours riant de la queue...

Avec cela, bon gardien. C'est ce qu'il faut à la campagne.

Il me faisait souvent penser à ces hommes métamorphosés en chiens, comme on en voit dans les contes de fée. L'oeil était d'une humanité tendre, profonde, implorante, et disait : "Que veux-tu ? Je ne suis que ça : une bête à quatre pattes, mais mon coeur est un coeur humain, meilleur même que celui de la plupart des hommes. Le malheur m'a appris tant de choses ! j'ai tant souffert ! je souffre tant encore aujourd'hui, de ne pouvoir t'exprimer, avec des paroles semblables aux tiennes, ma fidélité, mon dévouement !... Oui, je suis tout à toi, je t'aime... comme un chien ! Je mourrais pour toi s'il le fallait... Ce qui t'appartient m'est sacré... Que quelqu'un vienne y toucher et l'on verra !"

***

Or, nous nous brouillâmes un jour. Ce fut un gros chagrin. Les gens qui croient au chien aveuglément me comprendront. Voici ce qui arriva :

La cuisinière avait tué deux pigeons.

—Je les mettrai aux petits pois, s'était-elle dit.

Elle alla dans une pièce voisine chercher une corbeille où jeter les plumes de ses pigeons à mesure qu'elle les plumerait.

Quand elle revint dans sa cuisine, elle poussa un grand cri. Un de ses deux pigeons s'était envolé ! Elle ne s'était absentée pourtant que quelques secondes. Un mendiant sans doute était passé par là, avait fait main-basse sur l'oiseau par la fenêtre ouverte. Elle sortit pour chercher le mendiant imaginaire. Personne. Alors, machinalement, elle songea : "Le chien !" Et aussitôt, saisie de remords : "Quelle horreur, soupçonner Pierrot ! Jamais il n'a rien volé ! Il garderait, au contraire, un gigot tout un jour sans

y toucher, même ayant faim !... Du reste, il est là, Pierrot, dans la cuisine, assis sur son derrière—l'oeil à demi fermé, bâillant de temps à autre ; il s'occupe bien de mes pigeons !"

Pierrot était là, en effet, somnolent, avec un grand air d'indifférence ! Je fus appelé...

—"Pierrot ?" Il souleva vers moi sa paupière appesantie. "Eh ! que veux-tu, mon maître ? J'étais si bien ! Tiens, je pensais... à la boule !"

—A la boule ?... je suis de votre avis, Catherine ; le chien n'a pu voler le pigeon. S'il l'avait volé, d'abord, il serait en train de le plumer, au fond de quelque fossé, pour sûr.

—Regardez-le pourtant, Monsieur... Ce chien-là n'est pas chrétien.

—Vous dites ?

—Je dis que Pierrot, en ce moment, n'a pas l'air franc.

—Regarde-moi, Pierrot.

Très vite, la tête un peu basse, il grommela :

—Est-ce que je serais ici, bien tranquille, si j'avais volé un pigeon ? Je serais en train de le plumer !

Il me servait mon argument. Ceci me parut louche.

—Regarde-moi dans les yeux, comme ça...

—A n'en pas douter, il feignait l'indifférence !

—Ah ! mon Dieu, Catherine, c'est lui ; j'en suis sûr ! c'est lui !

Ce que j'avais vu dans les yeux du chien était pénible, affreusement pénible à mon coeur. Je vous jure, lecteur, que je suis sérieux... J'y avais vu, distinctement, un "mensonge humain." C'était très compliqué !... Il voulait mettre une "fausse apparence de sincérité dans son regard, et il n'y parvenait point, puisque cela est impossible même à l'homme. Ce miracle du Malin n'est, dit-on, possible qu'à la femme, et encore !

Lui, s'épuisait en efforts vains. Sa volonté profonde de mentir était, dans ses yeux, en lutte avec la faible apparence de sincérité qu'il parvenait à créer ; mais ce mensonge inachevé était plus tristement révélateur qu'un aveu !

Je voulus en avoir le coeur net, avoir la preuve.

*
* *

A trompeur, trompeur et demi.

—Tiens, lui dis-je, je te donne ça !...

—Je lui offrais le pigeon déparaillé. . . Il me regarde, songeant : " Hum ! ça n'est pas possible ! Toi, tu me soupçonnes, et tu veux savoir ? Pourquoi me donnerais-tu un pigeon " aujourd'hui ? " Ça ne t'est jamais arrivé ! "

Il le souleva dans sa gueule, et doucement, tout de suite, le remit à terre.

Il ajouta : " Je ne suis pas une bête ! "

—Enfin, il est à toi !. . . Puisque je te le dis !. . . Je pense que tu aimes les pigeons ?. . . Eh bien ! en voilà un ! Du reste, j'en avais deux : il m'en fallait deux !. . . Je ne sais que faire d'un seul. . . je te répète qu'il est à toi, celui-ci. . ."

Je le flattai de la main, en songeant :

" Canaille ! voleur ! tu m'as trahi comme si tu n'étais qu'un homme ! Tu es un chien perfide ! Tu as menti à toute une existence de loyauté, gredin ! "

A haute voix, j'ajoutai : " Oh ! le bon chien ! le brave chien ! l'honnête chien ! Oh ! qu'il est beau ! "

Il se décida, prit le pigeon entre les dents, se leva, et s'en alla, lentement, non sans tourner de mon côté la tête plusieurs fois, " pour voir ma pensée véritable.

Dès qu'il fut dehors, sur la terrasse, je fermai la porte à claire-voie, et je demeurai à l'épier.

Il fit quelques pas, comme résolu à aller dévorer sa proie plus loin, puis s'arrêta de nouveau, posa encore son pigeon à terre et " réfléchit longtemps. " Plusieurs fois il regarda la porte avec son œil faux. Puis il renonça à chercher une explication satisfaisante, se contenta du fait, ramassa sa proie et s'éloigna... Et à mesure qu'il s'éloignait, la queue, timide hésitante dans ses attitudes depuis notre conversation, devenait sincère : " Bah ! attrapons toujours ça ! Personne ne me regarde ? Vive la joie ! Qui vivra, verra ! "

Je le suivis de loin et je le surpris en train de creuser dans la terre un trou avec ses deux pattes, très actives. Le pigeon que je lui avais offert, traîtreusement, était à côté de la fosse. . . Je grattai la terre moi-même, tout au fond... Le premier pigeon était là, volé ! habilement caché !

J'étais navré. Mon ami Pierrot, revenu aux instincts de ses congénères, les renards et les loups, enterrait ses provisions. Mais, animal domestique, " il avait appris à mentir !"

Je fis, sous les yeux du menteur, un paquet des grosses plumes de mes deux pigeons, et je déposai ce plumeau sur ma table de travail.

Et quand Pierrot m'apportait la boule, en disant d'un air dégagé : " Eh bien ! voyons, ne pense plus à ça, jouons !" j'élevais le petit balai de plumes. . . et Pierrot baissait la tête. . . la queue se rabattait honteuse, se collait à son pauvre ventre frémissant. . . La boule lui tombait des dents ! " Mon Dieu ! mon Dieu ! tu ne me pardonneras donc jamais ! "

—Tu ne m'aimais pas, lui dis-je un matin, non, tu ne m'aimais pas, puisque tu m'as trompé, et si savamment !

Je ne sais qui me répondit, avec bonne humeur : " Mais si, mais si, mon cher, il vous aimait ! et il vous aime encore sincèrement... mais que voulez-vous ? Il aimait aussi le pigeon !... Il est bien assez puni, maintenant, allez !

***

Je saisis le petit balai de plumes, et pourtant Pierrot n'eut pas peur.—" Tu le vois, lui dis-je pour la dernière fois. Périsse le souvenir de ta faute ! " Je jetai l'objet dans le feu. Pierrot, gravement assis, le regarda brûler. . . puis, sans éclat de joie, sans sauts ni bonds, noblement, simplement, il vint m'embrasser. . . Quelque chose d'infiniment doux gonfla mon cœur. C'était le bonheur de pardonner.

Et tout bas, mon chien me disait : " Je le connais, ce bonheur-là. . . Que de choses je te pardonne, moi, sans que tu le saches ! "

Jean Aicard,
de l'Academie française.

A nos abonnés

La *Revue Franco-Américaine* termine, avec le présent numéro sa quatrième année de publication. Pour ceux qui connaissent ce que coûte une publication de ce genre, qui savent les embarras qu'il faut surmonter, qui soupçonnent les embûches de toutes sortes tendues contre les publications vraiment courageuses, patriotiques et libres, pour tous ceux-là quatre années d'existence ininterrompue c'est un succès colossal. Mais nous avons fait plus que d'exister, nous avons grandi.

Aussi croyons-nous que nous devons profiter de toutes les occasions, d'en imaginer au besoin, pour dire à nos fidèles combien nous leur sommes reconnaissants. Je le disais, au commencement de l'année, nous avons fini par former une sorte de famille réunie par les liens les plus étroits.

Nous acheminant vers un même but, épris des mêmes idéaux, si nous avons quelquefois mérité le reproche de certains de nos amis ce ne fut toujours que sur les moyens employés pour atteindre, et jamais sur l'opportunité des luttes à entreprendre. On rendra, je crois, ce témoignage à notre journal qu'il a, depuis quatre ans, jeté quelque lumière sur certaines questions, qu'il a arraché, peut-être avec un peu de violence, au gré d'un petit nombre, quelques masques chiffonné quelques panaches et vengé, dans tous les cas, la vérité, le droit, le sens communs outragés.

Dans bien des cas nous avons dû prêter une oreille indifférente aux conseils que nous donnaient de braves chevaliers retirés sous leur tente. Nous n'avons pas voulu acheter une victoire—d'ailleurs fort problèmatique—en prenant des attitudes de vaincus. Notre droit a subi trop d'assaut de la part d'ennemis cachés, de la part des stratégistes de l'ombre,

pour qu'il espère jamais triompher autrement qu'au grand jour.

On nous prouvera peut-être que nous nous sommes trom pés ; il sera plus difficile de trouver, en tenant compte des circonstances, du nombre et du caractère de nos adversaires que beaucoup d'autres, à notre place, auraient pu faire mieux.

Nous avons fait notre possible, tout notre possible, et en le faisant nous avons éprouvé la satisfaction d'avoir consciencieusement rempli tout notre devoir.

Pourrons-nous exiger davantage ?

Sans doute, et je le disais plus haut, certains de nos amis ont pu croire que nous exagérions ; s'ils veulent nous relire, il s'apercevront que les faits n'ont jamais tardé à établir le bien-fondé des assertions que nons avions faites. D'autres, faciles à influencer par les circonstances de temps et de lieux, ont cru devoir se débarrasser de la tyrannie de l'idée que nous leurs tenions constamment devant les yeux. Comme la petite chèvre de M. Seguin, ils ont voulu gravir les hauteurs escalader la montagne où l'air leur paraissait plus vivifiant; C'est là que le loup les attend et les mangera !

Pour ce qui est de la Revue, elle continuera son œuvre, avec le même courage, avec la même persévérance. Elle ne doit pas moins aux quelques milliers d'abonnés qui l'ont encouragée et qui, Dieu merci, lui restent fidèles.

Elle compte même, avec sa cinquième année qui commencera le mois prochain mettre à exécution certains projets d'amélioration assez importants. On verra bien.

En attendant, elle rappelle à tous que les abonnements sont renouvelables le premier mai.

J. L. K.-Laflamme

Revue des faits et des oeuvres

Un monument à La Vérendrye.

On va élever un monument à La Vérendrye, " le découvreur du Manitoba et des immenses plaines qui s'élèvent jusqu'aux montagnes Rocheuses." Ce monument qui va s'élever à St-Boniface, Mgr Taché de sainte et patriotique mémoire, y avait songé. En 1877, nous disent les " Cloches " il avait réservé un terrain qu'il changea plus tard pour un site plus convenable, en face de l'ancienne académie Provencher. Le 24 juin 1886, il bénit solennellement les pierres destinées, dans sa pensée, à former la base du monument. Elles y sont encore et attendent la colonne et la statue rêvées par le grand archevêque.

Voilà, en peu de mots, le projet que nous annoncent les " Cloches " et que vient de reprendre, après un quart de siècle, la " Société Historique de Saint-Boniface." Un comité a été chargé de prélever des fonds. C'est le " comité du monument de La Vérendrye," dont M. Joseph Lecompte est le président et M. l'abbé Denys Lamy est le secrétaire-trésorier.

On saura donc à qui adresser les souscriptions que nous recommandons d'envoyer très nombreuses et substantielles.

Le " Cloches " nous donnent une courte mais intéressante esquisse biographique du grand découvreur de l'Ouest canadien. Nous en citerons les principaux passages :

" Né aux Trois-Rivières le 17 novembre 1685, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, commença ses expéditions vers l'Ouest en 1731 et les continua les années suivantes en établissant des forts au fur et à mesure qu'il pénétrait plus avant dans les prairies vierges. En 1742, il envoya deux de ses fils explorer l'extrême Ouest. Ceux-ci se rendirent jusqu'aux montagnes Rocheuses, dont ils escaladèrent les premiers contreforts. L'intrépide découvreur poursuivit ses travaux jusqu'en 1744, époque à laquelle il fut contraint, faute de ressources et par suite d'intrigues de ses ennemis, de les

abandonner, après y avoir consacré les treize meilleures anneés de sa vie. Ses découvertes lui avaient coûté une fortune personnelle et le sang de l'un de ses fils, massacré par les farouches Sioux en 1736, en même temps que le P. Aulneau, de la compagnie de Jésus, et dix-neuf Français. Son neveu La Jemmeraye était aussi mort victime de son dévouement la même année que les martyrs de l'Ile-au-Massacre.

" A l'instar de Christophe Colomb, La Vérendrye ne recueillit de son vivant que des misères et de l'ingratitude. Ses plus pures intentions furent indignement travesties, et la cour de France ne reconnut que très tard et qu'imparfaitement son intégrité et ses mérites. Elle lui accorda en 1748 la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis et le promut au grade de capitaine. Il ne devait pas jouir longtemps de ces honneurs. Il mourut six semaines après à Montréal, au moment où il se préparait à reprendre le chemin de l'Ouest. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les cavaux de l'église Notre-Dame."

Le comité du monument, dans la superbe proclamation où nous venons de découper ce qui précède, fait un appel chaleureux à la générosité de nos compatriotes :

" Aussi, nous avons la ferme confiance que notre appel sera entendu des rives du Saint-Laurent comme de toutes les plaines où habitent des frères de La Vérendrye ; des villes opúlentes comme des plus modestes villages où se conserve pieusement le culte de nos gloires nationales. Les groupes français de l'Ontario et des provinces maritimes, qui luttent comme nous pour étendre et développer leur influence, seront heureux de s'associer à leurs frères de Québec, tandis que tous les descendants de sang français de l'Ouest se feront un devoir de donner un exemple décisif à ceux qui les entourent et voudront bien à l'occasion leur tendre la main pour assurer le succès de la grande œuvre. Inutile de déclarer que nous sommes tenus en honneur d'ériger un monument digne du héros et de l'idée qu'il représentera. Il y aura donc du travail pour tous et pour chacun.

" Nous adresserons prochainement un appel spécial à la vieille France. La Vérendrye fut l'une des gloires de la domination française au Canada. C'est au nom du Christ qu'il

planta la croix dans nos plaines, et au nom du Roi très chrétien qu'il en prit possession, en y arborant le drapeau fleurdelisé.

" Nous déclarons donc ouverte la liste de souscriptions pour le monument de La Vérendrye. Qu'on veuille bien adresser toute offrande, si minime soit-elle, au secrétaire-trésorier qui en accusera dûment réception."

" Avez-vous des enfants ? "

Vous a-t-on posé cette question, au Canada, un jour que vous faisiez la chasse aux logis ? Sans doute. Il y a, chez vous, des gens qui vous louent leur maison à la condition que vous l'habitiez le moins possible. Il y en a aussi à Paris, ce qui fournit à M. Antoine Redier, directeur de la " Revue Française," un article vengeur que j'ai lu avec délices, et dont je vais vous citer les principaux passages :

" Doux pays. Ainsi la société est organisée maintenant de telle façon que les familles nombreuses, à qui jadis allaient tous les respects, sont maltraitées, honnies, rejetées comme un fléau public. On les écarte, parce qu'elles sont une gêne. Vous, qui n'avez pas d'enfant, qui n'avez pas voulu en avoir ou qui n'en avez qu'un, parce que vous êtes égoïste et que vous aimez d'abord votre bien-être et votre tranquillité, il ne vous suffit pas de bannir les enfants de votre propre foyer, vous entendez encore que les autres foyers soient vides comme le vôtre. Voilà où nous en sommes ! On a tout supprimé, sauf les appétits. Le goût des jouissances matérielles est la seule loi qui régisse encore notre civilisation démocratique. Triste loi, qui conduira rapidement les peuples à la ruine ! Certes les enfants sont une gêne. Ils donnent des joies, mais on les paie cher et nos femmelettes et nos égoïstes ne veulent point s'encombrer de soucis. Il leur faut du bonheur tout de suite. Ils sont comme ces malheureux qui détruisent les forêts ancestrales pour vendre beaucoup de bois et mener la grande vie. Autrefois on plantait des arbres, en songeant aux enfants, aux arrière-petits-enfants, qui vivraient sous leur ombre. On travaillait ferme tandis qu'on était jeune et, la vieillesse venue,

on recueillait le fruit de ses peines quelquefois. En tout cas, on goûtait le bonheur d'avoir fait son devoir.

" De même, quand on avait fait souche d'une belle lignée, on se complaisait à voir pousser les enfants de ses enfants et c'étaient là des joies pures qui faisaient oublier tous les soucis qu'on avait connus à son entrée en ménage. La vie était plus belle alors, croyez-le et, si je radote en vous disant tout cela, mes radotages ont du bon et je n'en rougis point. J'aime mieux écrire cela que de vous parler du dernier scandale.

Ainsi cette famille Husson, chassée de partout par des logeurs sans entrailles, en fut réduite à essayer de s'installer aux Tuileries. Il est bien dommage que ce soit M. Cochon qui ait eu à s'occuper de ces braves gens.

" M. Cochon gardera donc son nom et continuera à se dépenser pour les locataires malheureux. Il a bien fait de s'intéèesser à la famille Husson et nous devons tous méditer sur ce drame, auquel il a été mêlé. Nous devons nous imposer le devoir de réagir contre l'état d'esprit abominable de nos contemporains. Et, pour commencer, il y a une discipline que nous devrions tous nous imposer : c'est de ne jamais laisser passer devant nous, sans protester, un de ces mille propos qu'on entend maintenant chaque jour, même dans les meilleurs familles, sur l'ennui d'élever des enfants, sur la joie, égoïste et monstrueuse, de n'en point avoir.

" Et pour finir ce sermon, je vous dirai que je connais quelqu'un qui sera fort embarrassé, c'est le magistrat qui présidera l'audience où comparaîtra le sieur Cochon, si on en vient à le jeter devant les tribunaux. Je voudrais être là quand, obligé de l'interpeller, il n'aura pas la ressource, qui nous sauve tous en pareil cas, de dire : *Monsieur* Cochon. Je voudrais être là quand il prononcera :

—Cochon, levez-vous ! "

L'obole de la veuve.

Je reçois le touchant billet que voici :

" L'obole de la veuve peut-elle se répéter ?

" Mais oui ! Veuillez écouter le trait suivant. Il y a peu de jours, la Supérieure d'une Congrégation de Mission-

naires recevait d'un prêtre un court billet dont voici la substance : "Madame, je vous prie de trouver inclus $1.00 que m'a remise une pauvre femme très malade et marchant évidemment à la mort. En me la confiant, elle m'a dit : "C'est ma dernière, je voudrais l'offrir pour (telle Mission)", et le prêtre ajoutait : Je n'ai point peine à croire que c'est l'exacte vérité."

" Alors il est donc vrai que de la générosité, de l'excellence, de l'héroïsme du don, toujours le pauvre conservera la palme.

" Et comme les riches, comme les heureux du monde semblent peu soucieux de la lui disputer !

" Ils sont légion ceux qui trouveraient profit à creuser ce problème et qui, pourtant, négligent ou dédaignent de s'y arrêter :

" N'avoir rien ou peu de chose et donner avec joie, sans même vouloir se souvenir de l'héroïque aumône prise sur le nécessaire...

" Avoir beaucoup, donner très peu et garder si durable mémoire des quelques bribes arrachées à son superflu, souvent par la vanité, par le désir de paraître...

" Puis, dire que cet égoïsme et cet endurcissement si humiliants, si dangereux, sont chez la plupart le produit de l'esprit de lucre, de la passion de l'argent que trop de gens recherchent avec une ardeur inlassable, quand personne, ou à peu près, n'a la prudence de s'en méfier.

" Et demandons-nous,—la question en vaut la peine,—pourquoi l'amour des richesses signalé par l'expérience des siècles, par la sagesse antique, par l'enseignement formel de l'Evangile, comme la plus redoutable épreuve que puisse subir la créature mortelle, est-il devenu le but ultime, le grand amour terrestre ?

" Douloureuse énigme de la destinée de l'homme ! Suprême misère du coeur humain ! "

Un exemple à suivre.

Nous recevons de l'association commerciale du district de Windsor, Ontario, copie de son programme que nous nous faisons un plaisir de le reproduire :

1. De grouper la classe dirigeante parmi la population canadienne-française de cette ville et du district, dans le but d'aider au relèvement et à l'avancement des intérêts commerciaux intellectuels et autres de la race.

2. De faire aimer et respecter la langue française (une des deux langues officielles de ce pays) d'abord en s'engageant solennellement à s'en servir à l'avenir, non seulement au foyer, mais publiquement et dans le commerce autant que possible, ensuite de faire des instances auprès des autorités civiques provinciales, fédérales, et des compagnies d'utilités publiques, afin de les amener à donner FAIR PLAY sous ce rapport à une partie importante de la population de cette partie de la province d'Ontario.

3. D'encourager le développement des talents artistiques de notre race, ceux qui ont des aptitudes particulières pour la musique, le chant, la peinture, la sculpture, etc.

4. De coopérer avec tout autre corps commercial ou autre de ce district dans tout mouvement tendant à l'avancement et au progrès de notre ville et de notre comté.

5. D'établir des classes du soir et d'inviter la jeunesse à venir assister à ces cours techniques, commerciaux, etc., afin de la préparer à lutter avantageusement avec les autres races qui viennent en contact avec elle.

6. D'encourager le rapatriement des Canadiens-Français des Etats-Unis, l'immigration française et belge, et d'inviter cordialement nos compatriotes de la province de Québec à venir fonder des succursales de leurs institutions dans cette partie du pays.

7. D'inviter des conférenciers distingués à venir donner des conférences aux membres de cette association, sur divers sujets instructifs.

8. D'aspirer et faire des efforts continuels pour la construction d'un "Monument National" dans un avenir aussi rapproché que possible.

9. De faire connaître les avantages de la coopération et d'inciter les membres et autres à s'associer ensemble pour l'exploitation d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles, etc.

10. De donner à nos enfants une éducation bilingue "coûte qui coûte", pour leur plus grand bien et celui de notre cher "Canada"; considérant que la propagation de notre langue est la plus sûre garantie de l'intégrité politique de notre patrie.

11. D'encourager et de protéger de toutes nos forces nos sociétés nationales et de secours mutuels.

12. D'ajouter d'autres questions à notre programme au fur et à mesure que les circonstances l'exigeront.

13. De faire et d'agir en sorte que cette association soit le modèle, la lumière et l'inspiratrice de notre élément tout entier dans l'Ouest d'Ontario.

Leon Kemner

———:o:———

La politique canadienne et les Canadiens-Français

III.—NOTRE AVENIR POLITIQUE

Le lichen le plus actif poussé sur le rocher le plus aride doit continuellement sa vie à la Providence. Alors, de quels soins celle-ci n'entoure-t-elle pas l'individu raisonnable dont la destinée est comme infinie comparée à la fin du lichen ?

Et la société l'emportant sur l'individu, parce qu'elle a une plus grande personnalité morale et qu'elle est une seconde providence à l'individu, n'est-il pas juste de croire que le Roi des nations veille avec un œil plus vigilant sur chaque peuple, cette famille élargie, constituée par la communauté de langue, de foi, d'aspirations ? Or, le peuple canadien-français paraît être le peuple choisi de Dieu, son peuple gâté. L'héroïsme et la sainteté ont protégé son enfance. Son adolescense est paisible et pleine de promesses. Il n'y a pas de secousses dans sa vie, pas de cette névrose qui caractérise la jeunesse de certains peuples. Il grandit d'une poussée irrésistible malgré les obstacles, comme ces chênes au cœur dur et fort que le nombre des arbres d'essence inférieure au milieu desquels ils poussent

n'étouffe pas, et dont les racines sont d'autant plus vigoureuses et profondes que le terrain est de pénétration plus difficile.

La mission providentielle de la race française en Amérique est devenue un lieu commun. Nous y croyons comme nous croyons à la mission de l'Eglise à travers le monde. Les esprits forts peuvent sourire devant l'exposé de ces faits et de ces théories. Mais passons. Les esprits forts sont de faibles esprits.

Il est certain que les peuples ont une vocation, comme les individus, vocation plus ou moins noble, plus ou moins glorieuse et bienfaisante, selon les aptitudes intellectuelles, morales et physiques d'un chacun. Nous nous plaisons à croire que les Canadiens-Français marqueront profondément le sol du Nouveau-Monde, qu'ils y laisseront la trace d'une civilisation supérieure par sa législation, sa moralité, ses beaux-arts et sa littérature. C'est du domaine de l'avenir. Ne craignons pas de placer notre idéal trop haut, n'ayons pas peur des étoiles. La grandeur du caractère national se mesure à la hauteur de l'idéal national.

Le citoyen doit ses principaux moyens d'action à son état civil. Un peuple prend ses libertés et tire son influence de son état politique. Il est donc du plus grand intérêt d'étudier l'avenir politique qui nous est ménagé, plutôt celui que nous devons en conscience nous préparer, car il doit être conforme à notre vocation. La question n'est pas prématurée ; elle n'est pas même nouvelle. Il importe de considérer de bonne heure ce grave problème de notre avenir, dans la paix du moment, afin de faire en quelque sorte l'éducation des énergies nationales, de les discipliner pour faire face à toutes les éventualités.

Jusqu'ici la politique économique du pays n'a jamais été très tourmentée. Les grandes batailles livrées autour du libre-échange et du protectionnisme ont eu pour principal but la conquête du pouvoir. Et nos gouvernements se sont toujours montrés libre-échangistes ou protectionnistes modérés. Les chemins de fer ont rencontré chaque fois une forte opposition à leur projet de construction, et mis en opération, ils ont été

d'un grand secours au pays, faisant plus pour la colonisation et l'industrie que l'initiative de nos gouvernants.

Par contre, notre politique sociale est plus agitée. Elle a des moments de longue accalmie, et d'autres de trouble.

Il n'y a pas à s'en faire un mystère, l'entente des deux races est plutôt apparente que réelle. Elles se tolèrent parce qu'elles se craignent. Elles ont accepté l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, parce que les Anglais espéraient nous assimiler par leurs institutions commerciales et l'immigration, parce qu'encore nous y voyions la garantie de tous nos droits. En théorie, on accepte notre constitution comme un chef-d'œuvre. En pratique, on y fait de larges amputations au détriment de nos droits les plus incontestables.

Nous nous faisons une guerre de gens très avancés en civilisation, sans cuirassés, sans canons, sans fusils. A peine se donne-t-on encore parfois quelques coups de poing dans les comtés des provinces anglaises envahis par les nôtres, quand on y fait des élections municipales ou qu'on y choisit des commissaires d'école. Nous nous battons sur des textes de lois, sur les contradictions de la jurisprudence. La lutte se fait par l'industrie, par le commerce, par les compagnies d'utilité publique, par la finance.

Les provinces anglaises sont protestantes. Le Québec est français et catholique, et ses enfants qui s'éloignent veulent demeurer français et catholiques. C'est un fait qui est la cause de tous les conflits. Les méthodistes de l'Ontario, les presbytériens des Provinces Maritimes, les baptistes de l'Ouest ont peur du flot montant du catholicisme. Pour eux le péril canadien-français est plus grand que le péril jaune ou le péril juif. Malgré les discussions faites pour savoir si le Canada fut conquis ou cédé en 1759, ils sont convaincus, eux, que les Canadiens-Français ne sont encore ni conquis, ni vaincus. En effet, si nous avons capitulé à Québec et à Montréal devant le nombre et la famine, la langue française et la religion catholique ne capituleront jamais au Canada.

La population anglaise du pays parait avoir renoncé complètement à l'assimilation du Québec. Elle a assez de se défendre contre nous dans ses propres quartiers. Et là encore,

elle agit mollement ne pouvant faire plus. Il faut admettre qu'en certains milieux, surtout dans les Provinces Maritimes, le fanatisme d'autrefois s'est grandement émoussé ; les principes de tolérance et de justice ont pris le dessus, et, fait curieux, plus chez les Anglais protestants que chez les Irlandais catholiques. Evidemment, la sympathie ne se commande pas, et les bienfaits ne l'achètent pas.

Il est reconnu par tous que la minorité anglaise du Québec, jouit de toutes les libertés. Elle forme presque un état dans l'état. Au contraire, il n'est pas une province anglaise où la minorité française n'ait souffert de quelque injustice. Le "fair play" anglais est l'une des plus grosses farces qu'on ait inventées.

Au Canada, tout divise les deux races : les guerres passées qu'on n'oublie pas, les injustices présentes, les différences de religion et de langue, l'éducation domestique et la formation intellectuelle, les aspirations.

Dans les campagnes électorales, les orateurs des deux partis et des deux langues se gardent bien cependant de faire des sorties contre le groupe hétérogène. Ils parlent au contraire de bonne entente, de conciliation, de tolérance. On pourrait même reprocher aux nôtres de prêcher trop souvent, surtout en temps de crise aigüe, l'aplatissement devant la majorité.

Donc, les deux races ont des fins différentes ; elles suivent chacune sa voie. L'une ne dominera jamais l'autre au Canada. La domination française n'est pas à craindre, et personne ne rêve d'un empire français couvrant toute l'Amérique Britannique du Nord. La domination anglaise deviendrait un fait en peu de temps si nous continuions à souffrir de l'immigration et si nous ne formions pas un troisième parti à Ottawa, un parti nationaliste franchement canadien-français.

Les minorités sont fortes quand elles ont un seul corps et une seule âme. La Pologne a fait pleurer, gémir, combattre pour sa cause tout ce que le monde possédait de plus généreux, mais ses divisions et ses jalousies domestiques l'ont ruinée. Ayons toute la générosité, toute l'émotivité de la Pologne au service de la liberté religieuse et civile ; mais, gardons-nous de ses vices.

Dans les conversations privées il est parlé de la formation d'un parti catholique, d'un Centre. Les journaux, même ouvertement catholiques, ne se pressent pas d'aborder le sujet. Les Irlandais, ceux qui sont demeurés catholiques, nous étant obstinément antipathiques et d'ailleurs relativement peu nom-nombreux au Canada, ce Centre serait composé presque exclusivement de Canadiens-Français. Parti nationaliste ou Centre catholique, ce serait la même chose.

Le nationalisme seul, sous notre constitution actuelle, peut nous préserver d'une domination qui peut devenir facilement outrageante et lourde. Autrement, il nous faudra sortir de la Confédération. D'ailleurs, il vaut mieux que nous fassions cette sortie de notre propre initiative que sur l'invitation des provinces de l'Ouest ou de l'Ontario.

Énrégimenter tous les Canadiens-Français, surtout nos politiciens, dans un parti qui sera toujours un parti de défense et jamais un parti chef de gouvernement, et sous la conduite d'un homme qui a porté de rudes coups quoique opportuns, c'est un travail considérable et pénible qui n'apportera aucun profit à ceux qui l'entreprendront, mais c'est un travail qui nous paraît nécessaire. Qu'on fasse d'abord l'éducation du peuple, par la presse et par la parole, sur cette grave question de défense nationale. Qu'on traite ensuite comme transfuges tous ceux qui passeront dans l'autre camp, qui traverseront la barrière. Ils anront la liberté de "lâcher," nous aurons le droit de nous en souvenir.

Mais, objectera-t-on, notre rôle à Ottawa se limitera donc à protéger les droits des minorités, à faire reconnaître ceux que l'on a méconnus, à veiller à l'impression bilingne des actes du gouvernement ?

Ce sera beaucoup plus qu'aujourd'hui, puisque notre rôle, à Ottawa, au point de vue canadien-français, est à peu près nul. On y veille seulement à avoir un nombre de ministres et d'employés civils plus ou moins proportionnel à notre population. Aucun gouvernement ne négligera les intérêts matériels dn Québec parce qu'ils sont ceux de tout le Canada. On passe chez nous pour aller dans l'Ontario et l'Ouest, et pour en sor-

tir. Le jour où ces provinces nous jalouseront trop fort nous n'aurons qu'à établir le protectionisme au Québec pour leur rendre immédiatement la raison. Et même on nous rendrait service, croyons-nous, si l'on faisait bande à part, car nous commencerions de travailler à notre émancipation économique.

La grande tâche du moment c'est de rompre l'esprit de parti chez nous, et, pour y arriver, de renverser les ministères à chaque faute qu'ils commettront contre nous. Quand nos gens seront convaincus qu'en somme ils n'ont pas à attendre plus d'un parti que de l'autre, ils songeront bien à s'unir et à faire la garde de leurs intérêts. C'est alors que nos concitoyens d'autres races nous respecteront, car le respect vient de la crainte.

En tout cas, notre nationalisme, nécessairement canadien-français (il ne peut pas être double), doit s'exercer principalement au Québec. Le Québec doit être le château-fort, inexpugnable, de la race française en Amérique. Nous y sommes en grande majorité, mais cela ne suffit pas. La population de la province serait aujourd'hui de 3,000,000, dont les neuf dixièmes canadiens-français, si nos gouvernants avaient eu le souci de retenir ici notre population et de favoriser la colonisation plus en octrois de terres et d'argent qu'en paroles. Nous pouvons avoir ces 3,000,000 dans les quinze ans à venir. Le rapatriement, pour atteindre ce chiffre, qui s'impose est celui de nos compatriotes de l'ouest et du centre des Etats-Unis, cultivateurs en grand nombre et les plus exposés à la fusion dans les bras du Moloch américain. Ceux-là coloniseraient l'est de la province, et nos vieilles populations conquerraient le nord. Hâtons-nous de nous emparer des terres qui bordent le Transcontinental si nous ne voulons pas y voir dans dix ans une population européenne hétérogène. Au lieu d'aller chercher dans les filatures de la Nouvelle-Angleterre ceux des nôtres qui ont laissé jadis le sol natal trouvé trop inculte pour les lancer dans le tourbillon des prairies de la Saskatchewan, il semblerait plus tratique de les attirer dans nos petites villes dont l'industrie s'est emparé depuis quelques années. Leur expérience y trouverait un travail rémunérateur, et les industriels ne seraient plus forcés de vider nos campagnes.

Le mystère de notre politique provinciale, c'est qu'il est encore plus difficile de décider le gouvernement à faire de la colonisation pratique que de falre respecter nos droits à Ottawa. On dirait vraiment que le ministère à Québec est dirigé par un groupe de spéculateurs anglais jaloux de l'expansion de notre race, et qui savent que l'accroissement de notre population dépend de notre courage. Et nos colons sont plus courageux que nos députés. Louis Blanc pensait à eux quand il disait : Il n'y a que la misère qui soit prolifique. Le colon n'a de joie que celle de voir le sourire de sa femme et celui de ses enfants. Il multiplie des bras qui bientôt achèveront de vaincre la forêt ou la friche. Bientôt la paroisse est fondée, avec son clocher, ses magasins, ses petits ateliers. C'est un nouveau débouché pour le commerce. Les physiocrates ont bien le droit de considérer la terre comme la grande source de toutes les richesses.

Il faudrait faire encore de l'exploitation de nos forêts et de nos pouvoirs hydrauliques une œuvre nationale. Nous ne voulons pas aborder ici le nationalisme économique, mais notons que nous avons le tort de n'y penser pas assez.

Quand le Québec aura doublé sa population, quand il aura nationalisé son industrie et son commerce, il pourra attendre les événements politiques et les diriger même sans crainte.

Il est à prévoir que la géographie politique de l'Amérique du Nord sera complètement changée dans cinquante ans.

Déjà, il se manifeste au Canada des courants d'opinion contraires qui cherchent une issue. L'idée annexionniste a perdu beaucoup de terrain depuis vingt ans. Mais, elle n'est pas éteinte dans l'Ouest. Cependant, nous ne croyons pas qu'elle soit une menace. Le Canada reconnaît l'avantage d'être la possession d'une puissance éloignée. Le joug est plus léger, et la protection est aussi grande.

L'esprit séparatiste l'emporte de beaucoup sur l'esprit annexionniste dans l'Ouest. Et le Manitoba, la province centrale du pays, depuis qu'il possède un large débouché maritime sur la baie d'Hudson, penche plus à l'Ouest qu'à l'Est. On peut donc s'attendre bientôt à une grande campagne pour demander la sortie de la Confédération et former une sorte de Commonwealth ou d'Union des quatre provinces. Quelques journaux

et quelques orateurs, mécontents contre l'Est, ont fait des insinuations très prononcées. Rien ne s'oppose à ce projet. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont des richesses agricoles inépuisables. La Colombie possède en grande quantité des minerais riches et variés ; ses pêcheries sont abondantes, ses pouvoirs hydrauliques considérables, ses forêts remplies d'essences supérieures. Elle deviendra, par son industrie, la pourvoyeuse de ses trois sœurs. Servie par deux mers, la nouvelle Union fera des échanges commerciaux avec l'Asie, l'Australie l'Amérique latine et l'Europe, sans négliger ses voisins, les Etats-Unis et le vieux Canada.

Les intérêts de l'Est sont solidaires. Tout naturellement, pour faire contrepoids à l'Union, il faudra revenir à la Confédération de 1867, l'Ile du Prince Edouard en plus. Ce sera du moins la première pensée des Provinces Maritimes, trop faibles pour s'isoler, et du Québec. L'Ontario réfléchira gravement et exigera de grosses garanties avant de consentir à rester dans une Confédération ou l'influence française sera presque prépondérante. La lutte pacifique continuera plus vive que jamais entre l'esprit latin et l'esprit saxon. C'est ici que se prouvera la réelle supériorité de l'un sur l'autre, aux yeux ébahis de l'Europe. Des forces vierges seront aux prises. Nous espérons tromper les croyants à "la décadence des races latines," et à "la supériorité des Anglo-Saxons."

Nous ne rêvons pas. Il faut le dire aux endormis qui ne voient jamais rien, aux découragés, aux cœurs mous incapables de tout effort vers un but qui n'est pas personnel ; à ceux qui croient à l'avenir pour décupler leurs énergies et les inviter à faire rayonner leurs convictions. Rassurons-les tous par des chiffres. Ils parlent fort et sont toujours compris des gens pratiques.

Nous comptons pour 29 p.c. dans la population totale du Canada, pour 39 p. c. dans l'Est, pour 10 p. c. en Ontario, pour 17 p. c. dans les Provinces Maritimes.

Considérons les victoires passés pour supporter celles de l'avenir.

Les Anglais avaient jadis occupé Québec, Montréal, la Gaspésie, la vallée de l'Outaonais et les Cantons de l'Est, afin de

nous étouffer dans une ceinture anglaise et de nous mordre au cœur. Voyons leur succès par le petit tableau suivant :

	Montréal		Québec		Gaspésie		Vallée de l'Ontaouais (1)		Cantons de l'Est (2)	
	Ang.	Franç	Ang.	Franç	Ang.	Franç	Ang.	Franç	Ang.	Franç
1831	......	......	......	......	......	......	......	......	37964	4242
1851	31675	26020	17546	24506	10292	12056	......	......	60199	34066
1871	50369	56856	18809	40890	11957	22495	38374	28871	72591	83705
1891	82705	99990	18817	56273	15015	32693	45914	54539	68634	136319
1901	......	163016	......	57016	16638	39540	46408	71387	......	......

Nous n'avons pas encore les détails du recensement de 1911, ni sous la main quelques-uns du précédent. Mais il appert évidemment par les chiffres cités que nous avons une force assimilatrice et délogeante extraordinaire. En 1850 la population anglaise de toute la province est de 50 pour cent de la population totale, en 1910 elle n'est plus que de 20 p. c. Montréal est aux trois quarts français et deviendra sous peu la deuxième ville française du monde.

En 1831 nous comptions pour 10 p. c. dans les Cantons de l'Est, aujourd'hui nous comptons pour plus de 75 p. c. Alors, si nous sommes 150,000 dans les Provinces Maritimes, c'est-à-dire 17 p. c. de la population totale, pourquoi n'y serions-nous pas la majorité en 1950?

Nous sommes pleinement convaincus que l'Acadie et l'Ile Saint-Jean redeviendront françaises. Le sang de nos martyrs et les pleurs de nos déportés n'ont pas fécondé ce sol pour qu'il appartienne définitivement à des étrangers.

Laissons l'Ouest aux Anglo-Saxons ; laissons-leur même l'Ontario en entier. Mais, le reste est à nous depuis 1535.

(1) Côté nord seulement : Argenteuil, Ottawa (Labelle et de Wright)' Pontiac.
(2) Arthabaska, Brome, Compton, Drummond, Mégantic, Missiquoi, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe.

Le jour où la Conféderation de l'Est et l'Union de l'Ouest se détacheront de l'Empire britannique, sans secousse violente, souhaitons-le, les Canadiens-Français occuperont tout le territoire compris sur le versant nord de l'Ontaouais depuis le lac Témiskamingue et la baie d'Hudson, et sur les deux rives du St-Laurent depuis le lac St-François et la ligne 45e jusqu'à l'Atlantique, y comprenant cette partie du Maine enlevée par le traité d'Ashburton (1842).

Les minorités françaises de l'Ouest et de l'Ontario, et celles des Etats du Sud, républiques ou royaumes sortis des Etats-Unis, formant des groupes forts cependant, serviront à maintenir la paix entre les sept ou huit Etats qui se diviseront l'Amérique du Nord.

Les Canadiens-Français auront formé le royaume du Canada ou de Laurentie. Canadiens, tout court, ou Laurentiens, mais Latins toujours, ils seront sur le continent nord-américain, les héritiers de l'Europe civilisée, défendant partout la justice et la foi chrétienne.

Louis Gerenval.

——:o:——

Sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique

Les principaux officiers du Grand-Tronc-Pacifique viennent de recevoir une lettre envoyée par un artiste distingué de New-York, qui est de retour d'un voyage aux environs des montagnes Rocheuses, sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique. "J'ai traversé la Pointe d'acier sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique, de là prenant la direction du lac Maligne, où j'ai trouvé le plus beau lac. J'ai fait un voyage agréable, et j'ai pris plusieurs croquis. De retour je m'arrêtai à Wainright, pour chasser le canard dans différentes directions et je fus très satisfait. L'année prochaine j'espère être capable d'y retourner plus tôt que l'année dernière afin, d'avoir le temps d'examiner d'une manière plus détaillée votre magnifique contrée.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(*Suite*)

Parlant très haut, avec des gestes violents, elle reculait vers la fenêtre ; Mathilde la vit se coller contre les vitres, s'accrocher à la poignée, évoquant un oiseau qui se meurtrit follement aux barreaux de sa cage.

—Que tu es enfant ! soupira l'aînée, de cette même voix profonde, mouillée par toutes les larmes retenues. Tu ne l'as donc jamais regardé, celui qui te demande ? Tu ne le vois donc pas comme il est, si bon chrétien, si intelligent. Et il t'aime, il t'aime.. répéta-t-elle, les yeux dans la nuit désolée.. Oh ! Léa !

—Je suis maîtresse de mon coeur ! déclama la jeune révoltée en levant les deux bras.

Mais Mathilde les rabattit, ces petits bras tendus vers le vide et le mensonge ; elle enveloppa de sa généreuse étreinte celle que Louis avait choisie ; elle la porta sur le fauteuil de paille, au chevet de la couchette. Ah ! cette fois, elle savait se montrer tendre, émue et chaleureuse ; c'est qu'il est des héroïsmes dont l'effort surhumain descelle les lèvres les mieux closes, arrache l'âme, pour ainsi dire, et la jette au dehors, toute vive et palpitante ; Mathilde sortait d'elle-même ; Mathilde trouvait ses mots.

—Ton coeur ! Est-ce que tu le connais seulement ! C'est ta tête qui s'exalte, qui t'emporte, je ne sais où.. Mais quand tu auras réfléchi devant le bon Dieu, comme on doit réfléchir sur

une chose aussi grave, tu comprendras où est ton bonheur et aussi ton bien. Louis est un guide ; avec celui-là, tu ne te perdras jamais.. Entends-tu, Léa, entends-tu ?

Elle s'était mise à genoux pour être au niveau de sa soeur, et la serrait contre elle, puissamment, comme pour lui communiquer cette confiance absolue. Mais Léa répondait avec un entêtement passionné :

—Puisque je ne l'aime pas !

—Cela viendrait.. Comment veux-tu que cela ne vienne pas ? reprit Mathilde dont le visage, maintenant, se colorait d'une flamme divine. Tu ne sais pas ce que c'est que d'aimer sérieusement ; il te l'apprendrait, lui.. Et tu devrais être touchée, au moins, car s'il te recherche, c'est bien pour toi..

—Ah ! oui, sa fortune ! interrompit Léa dans un rire forcé ; parlons-en, de sa fortune ! De quoi lui sert-elle ? Autant vaut être pauvre que d'être riche dans ces conditions-là. D'abord, je ne me marierai pas pour de l'argent ; j'épouserai celui que j'aimerai, et qui m'aimera comme je veux être aimée !

Toujours les phrases de roman. Mais Mathilde, emportée par l'impulsion sublime, continuait sans entendre :

—Pense à la bonne maison où tu entrerais ; pense un peu au bonheur que nous aurions tous.. Oui, tous, appuya-t-elle lentement, ses grands yeux fermés.. Papa est bien tourmenté, sais-tu ? Pour le consoler, tu n'aurais qu'un mot à dire, et quel mot, Léa !..

Frissonnante, elle dut s'arrêter deux secondes.. Oh ! cette vie splendide, ce lot merveilleux d'honneur, d'affection, de joie sainte et bénie, était-il possible qu'une autre le dédaignât !

—Léa, supplia-t-elle avec une ardeur épuisante, ne t'entête pas, regarde au fond des choses, demande au bon Dieu qu'il t'éclaire.. Je ne suis pas seule à t'en prier ! Maman est là qui te supplie de même.. et aussi ta compagne d'autrefois, sa soeur à lui.. la petite Berthe que tu aimais tant !

Les yeux fiévreux de Léa se dilataient par degrés devant cette Mathilde inconnue ; tout à coup, son buste noyé dans

les grands cheveux s'abattit de côté sur le lit. Elle suffoquait, en proie à une crise nerveuse ; à travers le tumulte des sanglots, des mots perçaient, incohérents.

—Je ne peux pas... je te dis. Jamais ! Laisse-moi, Mathilde ! Mon Dieu... mon Dieu... je suis trop malheureuse !

L'aînée, se dominant jusqu'au bout, s'empressa autour d'elle, la déshabilla comme un petit enfant, la glissa sous les couvertures. Ainsi, par son héroïque élan, elle n'avait réussi qu'à déchaîner cet accès maladif !... Hélas ! elle ne s'était point adressée à un esprit sain, à une âme en état normal ; sans parler des lectures qui avaient complètement faussé son optique, Léa subissait, dans toute son étendue, l'emprise de ce sentiment déséquilibré qui ne mérite pas le nom d'amour, et n'est, en somme, qu'une forme de l'adoration de soi-même !... La mère morte... la petite amie... que pouvaient-elles aujourd'hui, ces images éclipsées ? Le bon Dieu ? Léa, depuis certaine rencontre, l'avait bien relégué à l'arrière-plan de sa vie ; la paix et l'austérité religieuses cadraient trop mal avec sa hantise actuelle, son désir effréné de jouissance et de clinquant.

—J'ai fait tout ce que j'ai pu... tout, mon Dieu ! soupira Mathilde, en sortant de la chambre où Léa, calmée, commençait à s'endormir.

Etourdie, la jeune fille allait au hasard ; sa bougie vacillait dans sa main ; son visage creusé se plaquait d'ombres lugubres.

—Est-ce moi qui ai parlé ? Est-ce moi qui ai souffert ? murmura-t-elle en se retenant, égarée, à une saillie de la cloison.

Mathilde croyait avoir, depuis une heure, vécu toute une éternité.

XIV

A TOUTE VAPEUR

Les roues de la carriole fendaient lentement la couche de neige, que les sabots du cheval creusaient de gros trous noirs,

et la bise cinglait la jeune fille assise sur le siège, dans l'ouverture de la bâche de toile brune. Aussi loin que son regard s'étendit, elle n'apercevait aucune forme vivante dans la blancheur du ciel et la blancheur de la campagne ; il ne neigeait plus, mais un infini de mélancolie s'exhalait de ce paysage monochrome et glacé.

—Allez ! allez donc ! répétait Mathilde, imprimant de légères secousses aux rênes qu'elle maintenait avec une vigueur toute masculine.

En tournant au carrefour, elle mit sa main en visière : sur cette étendue aveuglante, quelque chose de noir voltigeait ; un prêtre s'avançait à grands pas, alerte et décidé sous son manteau flottant au vent, et son chapeau qu'il soutenait avec peine. Déjà Mathilde avait sauté hors de la voiture, relevant ses jupes mouillées qui claquaient autour d'elle.

—Ah ! te voici, ma bonne enfant ! s'écria l'abbé Brissot serrant les mains gantées de laine épaisse et cependant tout endolories par le froid ; seule en route et par un temps pareil !

—Je rapporte les provisions, mon oncle ; papa est en foire, et comment envoyer un homme aujourd'hui ! Toutes les bêtes sont rentrées à cause de la neige, les domestiques sont sur les dents.

—Je m'en suis aperçu, reprit le curé des Landelles, car je viens de là-bas.

—Ah ! c'est triste, là-bas... murmura Mathilde, dont les paupières s'humectaient.

—Triste, appuya le prêtre. Je l'ai raisonnée, je l'ai exhortée... Peine perdue ! On ne sait par où la prendre. Ce n'est plus Léa... ce n'est plus du tout Léa ; même au physique, je ne l'ai pas reconnue !

" Ses nerfs sont montés d'une façon effrayante. Et cette idée fixe de partir, ce refus de s'expliquer sur ses projets... Il y a une influence là-dessous ! Ta sœur est soutenue, excitée...

—Attirée, acheva délibérément Mathilde. J'y ai pensé ; mais comment ?

—Es-tu sûre qu'elle ne reçoit pas de lettres !

—Peut-on jamais savoir ? répondit sourdement la soeur aînée.. En tout cas, papa est bien malheureux à cause d'elle... sans parler du reste ! car les affaires ne vont pas comme il faudrait, mon oncle. Tenez, le mois dernier, Jean Médéric est parti ; il n'est pas encore remplacé ; les autres se plaignent en disant qu'ils ont trop d'ouvrage et qu'ils s'en iront si ça continue. Il est certain que six hommes et deux femmes, ce n'est pas assez chez nous !

—Mon Dieu ! soupira le prêtre, dont les traits se tendaient douloureusement, si je pouvais quelque chose !

Puis, enfonçant dans les yeux noirs son regard à la fois chaud et scrutateur :

—Et toi ? prononça-t-il.

—Moi ? fit-elle, souriant faiblement et détournant la tête, je vais, je viens, je cours... comme toujours ; c'est mon sort.

Mais l'abbé ne prit pas le change. Avec son affection paternelle et sacerdotale, qui lui donnait droit à tous les aveux :

—Mathilde, insista-t-il, ma chère enfant !

—Mon oncle... balbutia-t-elle.

Et, brusquement, elle fondit en larmes.

Il fut navré, mais non surpris ; depuis longtemps il avait lu dans l'âme candide et forte le secret ignoré d'elle-même ; il savait qu'en ce moment Mathilde avait au coeur un poids écrasant comme la pierre d'un tombeau.

—Courage, ma petite fille, murmurait le prêtre ; courage, pour le bon Dieu, pour les tiens...

Elle essuyait rapidement ses pleurs ; le disque blafard et minuscule du soleil apparut un instant là-haut, rendant plus saisissante encore la pureté glaciale de la solitude.

—Merci, mon oncle, reprit-elle ; je veux bien souffrir, moi, cela ne me fait rien ! Mais papa, tous les miens, notre pauvre Closerie !.. Ah ! c'est dur, allez, quand je me dis que, malgré ma peine, je ne les sauverai pas !..

Si, ma fille ! répliqua l'abbé avec force. Tu les sauveras ; une âme sacrifiée est la bénédiction et la protection du foyer. Prions l'un pour l'autre ; je ne veux pas t'arrêter davantage : va, Mathilde !

Au moment de s'élancer en voiture, elle se retint, la main au brancard.

—Et vos affaires, à vous, mon oncle ?

—Rien de nouveau.. A la grâce ! fit l'abbé Brissot avec un signe vers le ciel.

Et, tandis que la carriole remontait vers Clairville, le curé des Landelles poursuivait sa route en sens inverse, portant, par intervalles, les doigts à ses paupières que le souffle de janvier n'était pas seul à rougir.

Il ne pensait pas, en ce moment, au sol ingrat qu'il défrichait, à la paroisse divisée où il s'acharnait sans fin à rétablir la concorde, au presbytère d'où, bientôt peut-être, il serait chassé par la haine imbécile de quelques tyranneaux.

—Pauvre enfant ! répétait-il ; pauvre admirable enfant !

Et il se disait que, dans tout ce drame intime qui bouleversait la maison, il y avait un peu, hélas ! de la faute du père... Chrétien, Bienaimé Brissot aurait pu trouver dans sa foi les moyens d'imposer son autorité méconnue ; il aurait impitoyablement proscrit ces feuilletons que l'oncle venait de surprendre entre les mains de sa nièce ; surtout, il aurait laissé Léa deux ou trois années de plus à ces religieuses qui n'avaient pas eu le temps d'accomplir en elle une œuvre durable... Mais le curé des Landelles plaignait trop son frère pour songer à le blâmer.

.. Là-bas, la cuisine rougeoyait tout entière dans le reflet d'un superbe feu ; la flamme dansante et chantante mettait une couronne ardente autour de la vaste "tuile" frottée de saindoux, où la main preste de Maria versait la pâte épaisse faite de lait écrémé et de farine de sarrasin. Eugène se chauffait, debout, les mains tendues ; une sensation de bien-être imprégnait sa physionomie d'une quiétude et le brasier

allumait des lueurs phospho-rescentes dans ses cheveux trop clairs.

Mathilde entra, posa ses paniers à terre ; la neige collée à ses galoches fondait, traçant sur le ciment un double sillage noirâtre ; elle approcha du foyer son visage aux lèvres bleuies. Le profil aux grandes lignes ressortait très rigide sur la nappe de clarté.

Une fille accablée par une tâche surhumaine, un pauvre garçon presque idiot, c'était donc là toute la famille du fermier ! Déjà, Léa ne comptait plus ; et ceux qui longeaient le mur du jardin de la Closerie pouvaient apercevoir, derrière une fenêtre, un visage trop effilé sous des bandeaux trop gonflés, deux yeux avides, luisants, fouillant désespérément l'espace.

Autour de Léa s'amoncelaient des broderies, des dentelles à peine commencées ; au fond du tiroir de la table, une boîte soigneusement dissimulée renfermait des lettres et une photographie représentant un groupe familial : une grande femme élégante, deux jeunes gens et une jeune fille. Et Léa passait des heures en tête à tête avec cette correspondance, maintenant transmise par Mlle Mage, l'institutrice prêteuse de romans. En un moment d'expansion, elle avait même montré à cette amie devenue intime la silhouette dégagée, les traits fins, la moustache conquérante de Roger Daubreuil.

Roger Daubreuil ! Le joli nom et l'idéal personnage ! Avec quel battement de cœur elle avait lu, dans une missive de sa tante, la phrase magique dès longtemps pressentie : " Je sais qui t'adore, ma mignonne, et qui chante tes louanges du matin au soir ! "

Avec quelle ferveur elle contemplait le portrait de son pseudo-cousin en murmurant :

—Oh ! Roger ! Roger ! que vous êtes bon de vouloir me délivrer !

Elle le parait de toutes les supériorités et de tous les charmes ; elle le voyait dans des rôles de héros et de paladin ; elle

se répétait qu'elle l'aimait, qu'elle lui donnait son cœur, qu'elle ne pouvait vivre sans lui et qu'elle mourrait si elle ne l'épousait pas !!!

Et des projets extravagants s'ébauchaient dans son cerveau. A la Closerie, la tristesse pesait plus lourde et plus froide que la neige massée en un bloc sur les toits ; des influences déprimantes jetaient le trouble dans la vaste ruche où résonnait, naguère si plein, le rythme de la vie ; en dépit des efforts de Mathilde, la désorganisation se glissait partout.

Maître Bienaimé, vieilli de dix ans, commençait à courber les épaules ; un ressort s'était rompu en lui sous le choc dont il ne pouvait se remettre. Il devenait de plus en plus impérieux, irascible ; il lui arrivait de se tromper de route en allant visiter ses champs. Sa fille l'avait blessé dans tous ses instincts, heurté dans toutes ses volontés, ses volontés, brisé dans toutes ses espérances.

Adieu le rayonnement de bonheur qui aurait tout réchauffé, tout rajeuni ! Adieu la sève riche et neuve qui eût infusé la vie au tronc languissant !

Le dégel vint ; les chaumes de la ferme perdirent leurs franges de glaçons ; sous les cascades des gouttières, la cour se changea en un lac miroitant au doux soleil de février. Puis les troupeaux retournèrent aux herbages, et, dans les belles nuits froides où les plus purs diamants du ciel scintillent, montèrent de nouveau les mugissements profonds. Au jardin, les perce-neige et les crocus émergèrent timidement du sol givré ; mais Léa, cette fois, demeura insensible à ces symptômes d'éveil qui l'animaient jadis d'une gaîté exubérante. Son père avait des crispations quand il apercevait, à l'heure du dîner, ces yeux à la fois mornes et provocants dans ce visage de cire ; et lorsque la jeune fille, sans avoir articulé un mot, se levait avant la fin du repas pour retourner à sa solitude, Brissot fermait son couteau en un claquement sec et sortait à son tour en murmurant d'une voix sifflante :

—Ça ne peut pas durer ! Ce n'est plus tenable !

De fait, elle était devenue, par sa faute, impropre à toute besogne tant soit peu fatigante ; elle se complaisait en son amaigrissement, en sa pâleur, et sur sa longue robe, aux plis enveloppants, elle jetait une écharpe de soie pourpre qui exagérait encore la décoloration de son teint ; son objectif était de ressembler à une martyre sentimentale, une de ces créatures alanguies célébrées par les romantiques de 1830 !

Mathilde ne savait plus où donner de la tête ; la cuisine de la famille, le raccommodage lui incombaient maintenant, en sus de tout le reste, et elle était souvent forcée de veiller très tard pour achever de repriser les tricots. Léa recommençait à refuser la nourriture, à renvoyer intact le bol de lait qu'on lui apportait chaque matin dans sa chambre. Un jour, à table, après avoir plongé sa cuiller dans l'assiette pleine de potage, elle se ravisa subitement, repoussa son couvert, éloigna sa chaise et croisa les bras.

—Eh bien ! Qu'est-ce que ça veut dire ? exclama Maître Bienaimé assis en face d'elle.

—Vous le voyez.

—Tu vas manger !

—Je ne mangerai pas.

Jetant violemment sa serviette, Brissot se leva, s'approcha de sa fille, la saisit par l'épaule.

—Tu vas manger tout de suite !

—Non !

Léa recula soudain avec un cri aigu : la main du fermier, sèche, frémissante, venait de la souffleter énergiquement.

Mathilde se précipita ; Eugène, debout, s'était mis à trembler de tous ses membres ; demi-évanouie d'humiliation et de rage, Léa se laissait aller à la renverse dans les bras de sa sœur.

On dut la traîner chez elle, l'étendre sous son édredon.

—Oh ! Léa, gémissait Mathilde, vois-tu ce qui arrive ! Vois-tu ce que tu fais de la maison : un enfer ! Mon Dieu ! mon Dieu !

Elle ne répondait pas, ses dents étaient serrées. Les larmes refusaient de jaillir et elle ressentait à la gorge, au cerveau, une terrible compression intérieure. Lorsque Mathilde, une heure plus tard, rentra sur la pointe du pied, écarta doucement les rideaux, elle demeura terrifiée devant ces yeux de démente et cette rougeur de feu.

—Tu as de la fièvre, dit-elle ; veux-tu quelque chose ?

—Non.

—Veux-tu que je te déshabille tout à fait ?

—Non.

La nuit, elle ne dormit pas une seconde : Mathilde, éveillée elle-même et si malheureuse, l'entendit se tourner et se retourner sans fin. Léa, dans l'obscurité, faisait des gestes et parlait à mi-voix :

—Non, non je ne le supporterai pas ! Après l'esclavage, les coups ! Cette fois, la mesure est comble !

Et plus bas, les lèvres tremblantes.

—Oh ! si je pouvais.. si je pouvais..

L'idée prenait corps, montait, envahissait tout l'être ; dans une sorte de delire lucide, Léa combinait, discutait, avec une extraordinaire précision de détails.. Tout à coup, elle eut un sursaut qui fit grincer le fer de sa couchette ; comment n'y avait-elle pas pensé plus tôt ?.. C'était demain le marché de Périers, et elle savait que son père devait s'y rendre. Dès quatre heures et demie, il serait parti.. Alors.. alors.. peut-être..

Elle avait la sueur aux trempes ; avec un battement de coeur si fort qu'il ressemblait à un roulement continu, elle alluma sa bougie, prit une jupe, un châle, et s'éloigna nu-pieds.

—Où vas-tu ? soupira Mathilde, qui commençait à s'assoupir.

—Chercher de l'eaú de mélisse.

—Il fallait me demander.. sais-tu où est la clé, seulement ?

Léa descendait, touchant silencieusement les degrés de bois ;

mais quand elle passa devant la porte de la cuisine, Brissot, dont le sommeil était très léger, cria du fond de l'alcôve :

—Eh ! là ! qu'est-ce que c'est ?

Elle répéta son mensonge, puis entra dans la salle et se dirigea vers un tas de papiers qu'elle fouilla fébrilement. Ayant découvert ce qu'elle cherchait, elle le dissimula sous son châle, remonta, tira d'un placard une liasse de journaux de mode et se remit au lit, s'adossant à son oreiller relevé.

—Es tu plus mal ? interrogea sa soeur.

—Non, je vais lire, puisque je ne peux pas dormir. Dors, toi ; ne te gêne pas. .

Bientôt deux heures sonnèrent en bas, à la vieille horloge ; Léa souffla la bougie, glissa sous le matelas l'indicateur des chemins de fer. . Pour oser concevoir un tel, projet, il fallait vraiment sa totale inexpérience de la vie, son ignorance de la loi française et des droits paternels, et surtout le degré d'exaltation effrayante où elle était parvenue ! Dans son aberration, elle hésitait d'autant moins et s'absolvait d'autant plus volontiers que Roger Daubreuil n'habitait pas chez Amélie.

. . A quatre heures, résonna la voix stridente du réveille-matin ; déjà Mathilde se levait pour prendre soin de son père et le mettre en voiture. Elle se mouvait avec mille précautions à cause de sa soeur qui faisait semblant de dormir profondément. Mais Léa, dès qu'elle fut seule, sauta hors de sa couche, poussa le verrou, procéda immédiatement à sa toilette. Affreusement blanche maintenant, raide et contractée, elle agissait à la façon d'une somnambule.

Elle entendit partir les deux voitures ; son oreille douloureusement tendue perçut le cahotement pesant de la charrette emmenant les veaux et les porcs, puis le roulement sourd de la carriole du maître. . La nuit était noire encore derrière la buée épaisse et pleurante des vitres. Léa glissa dans son porte-monnaie quelques pièces d'or, toute sa réserve. Au milieu de la chambre, une valise bâillait. .

—Ouvre-moi ! cria soudain Mathilde, derrière la porte qui résistait.

Pas de réponse ; la fille aînée du fermier distingua un peu de bruit dans la pièce, vit la raie lumineuse qui soulignait le panneau. Ne pouvant deviner ce que faisait Léa, et renonçant à vaincre cet entêtement, elle redescendit, entra dans le cabinet à linge... Mais le verrou avait joué sans bruit dans sa gaine.. Léa, retenant son souffle, se penchait sur la rampe... Les domestiques dormaient encore, sauf celui qui avait accompagné son maître... Mathilde seule était à craindre... Allons! il fallait risquer le tout pour le tout : dans quinze ou vingt minutes, il serait trop tard.

La jeune fille saisit, en bas, le grincement bien connu d'une porte d'armoire.

—Elle est au linge ! balbutia-t-elle. Vite, vite !

.. Nul n'aperçut l'ombre furtive qui traversait la cuisine, où les fenêtres jetaient, çà et là, des pâleurs incertaines ; nul ne surprit un envolement léger le long des vieux murs ! D'immenses étoiles brillaient dans le carré de ciel découpé par les toits ; une bouffée chaude, une odeur de lait s'exhalèrent des étables, et caressèrent la fugitive en passant dans l'air limpide et vif du premier matin..

Le chien n'aboya pas ; à peine remua-t-il dans sa niche de pierre. Seuls les coqs, chantant dans les poulaillers, troublaient le silence de l'heure..

....

Au moment où Mathilde se rendait à la basse-cour, Léa entrait à la gare après une course de cinq kilomètres ; elle ne sentait ni sa fatigue, ni le poids de sa valise, d'ailleurs peu garnie. Le jour naissait, exquis et pur; la jeune fille se précipita vers le guichet, en rabattant soigneusement sa voilette épaisse.

—Un billet de seconde.. aller... Caen.. demanda-t-elle.

Voulant déjouer les soupçons, elle usait de supercherie ; à Caen seulement, elle prendrait son billet pour Paris, et télé-

graphierait à sa tante. Mais le chef de gare ne la reconnut même pas.

Dès qu'elle fut en wagon, une torpeur la gagna, et elle s'abandonna, passive, au train qui s'ébranlait.. Une impression indéfinissable lui fit ouvrir les yeux. Le soleil se levait, énorme globe rose, sur les marais séchés par le vent de mars et traversés par la douce Vérelle enlaçante ; et les teintes dégradées du ciel et de l'eau, le reflet bleuâtre des pâturages poudrés de gelée blanche, la couleur vermeille des arbres lointains, des maisons d'où montait la fumée, composaient une idéale harmonie, chantaient un poème de fraîcheur. La Normandie féconde, la bonne terre nourricière, envoyait son adieu, dans son plus clair sourire, à l'ingrate qui la fuyait.

Sentit-elle ? comprit-elle ? Soudain, elle s'étreignit la tête en murmurant :

—Qu'est-ce que j'ai fait ?

Un effroi irraisonné la précipita vers la portière.. Mais le train filait, filait, comme s'il eût couru vers un abîme. Le sort en était jeté ! Le souffle grondeur, haletant de l'express, enveloppait la jeune fille, et cette vitesse effrénée lui donnait le vertige en la grisant. Plus vite, plus encore ! Plus loin, les images familières du passé renié, de l'existence haïe ! Et Léa, fermant les yeux, tendit les deux bras vers Paris.

.. Une heure et demie plus tard, Mathilde, pour la troisième fois, frappait à la porte close.

—Léa, il faut que j'entre à la fin ! J'ai affaire. Pourquoi ne réponds-tu pas ?

Continuant de prier, de supplier, elle collait son oreille au bois.. Rien ! Pas le moindre frôlement ! Un silence de mort.

—Si tu ne réponds pas, je fais forcer ! conclut Mathilde au supplice.

Rien rien ! quelle angoisse, grand Dieu ! Etait-elle évanouie ? était-elle.. La jeune fille se cramponnait à la poignée ; un froid d'agonie lui glaçait le sang ... Elle descendit

enfin, se soutenant à peine, et ordonna qu'on allât chercher le forgeron.

Toute la maison était bouleversée ; Zélie accourut du jardin, affirmant qu'il y avait encore de la lumière dans la chambre. Les domestiques ne savaient que dire pour rassurer leur maîtresse, qui errait çà et là, défigurée et hagarde.

—Et le père qui est parti, pour comble de malheur, chuchotaient-ils entre eux.

Le forgeron, ses outils en mains, arriva ; Mathilde et les deux servantes s'élancèrent avec lui dans l'escalier.

—Peut-on fermer à clé en dedans ? interrogea-t-il après quelques secondes d'examen.

—Non : en dehors seulement.

—Alors, c'est du dehors que la porte a été fermée. C'est le pêne qui tient, ce n'est pas le verrou !

Le long de l'escalier s'étouffaient des rumeurs mystérieuses ; l'ouvrier crocheta rapidement la serrure, et la sœur de Léa se jeta dans la chambre. Au premier regard, elle ressentit l'impression d'un coup épouvantable sur la tête, elle tourna sur elle-même et serait tombée si Maria ne l'eût retenue.

La bougie achevait de se consumer ; des languettes bleuâtres léchaient, dans le grand jour, la bobèche de verre. Du linge, des vêtements traînaient sur la couchette vide, dont les draps pendaient jusque sur le parquet. Léa s'était enfuie comme un souffle, comme un esprit ! Elle désertait la vieille maison dont elle avait été la joie, et, après y avoir déchaîné l'orage, elle y laissait maintenant les larmes et la douleur.

. . . .

Le surlendemain, un prêtre, inondé de sueur malgré la fraîcheur de l'air, pénétrait précipitamment dans le jardin de la Closerie, et s'approchait d'un homme qui bêchait dans un coin. L'homme redressa son torse maigre, où le tricot flottait largement, et montra, dans la clarté blanche, une face plus sombre que la nuit.

—Mon pauvre ami ! s'écria l'abbé, serrant à les briser les mains pleines de terre.

Mais Brissot, avec des paroles à peine articulées, se dégageait de l'étreinte et se remettait farouchement à la besogne.

—Tu es sûr qu'elle est à Paris ? tu n'as pas le moindre doute ?

—Si je suis sûr ? ricanna le fermier, cassé en deux ; d'abord un garçon de chez Maître Louis l'a reconnue samedi matin sur la route de la gare.

—Eh bien ! alors, fit le prêtre en bondissant, dans deux jours ta fille sera revenue. Ecris tout de suite ! Télégraphie ! Use de ton droit, et, au besoin, menace ta soeur.

Le même ricanement étrange sortit de la gorge du paysan.

—Veux-tu que j'aille la chercher ? proposa spontanément le curé des Landelles. Je la ramènerais, je t'en réponds.

—Je te le défends.

Maître Bienaimé, d'un grand coup, enfonça la bêche jusqu'au manche, et, renversé en arrière, raide comme une barre métallique, il articula :

J'aimerais mieux tout, que de recommencer une pareille vie.. J'en ai trop enduré ; elle m'en a trop fait voir ! Tant et si bien qu'on en cause d'un bout à l'autre du pays ! Une fille qui se moque de moi, qui finirait peut-être par se laisser périr, ou par me donner des idées.. des idées.. répéta-t-il en serrant les dents.. Malheur de malheur ! Il y a des moments où on ne se connaît plus !

L'abbé Brissot considérait son frère.. Pour que l'âme du fermier s'exhalât en cette plainte sauvage, ah ! il fallait qu'elle eût longtemps crié seule, et saigné en dedans !

—C'est ta fille, pourtant, dit le prêtre avec miséricorde, et si elle te revenait..

—Je la mettrais à la porte ! scanda Brissot, dont toutes les syllabes partaient sèches comme des coups de feu. Amélie l'a voulue : elle la gardera ! Pour moi, ça n'est plus mon affaire.

